

F.

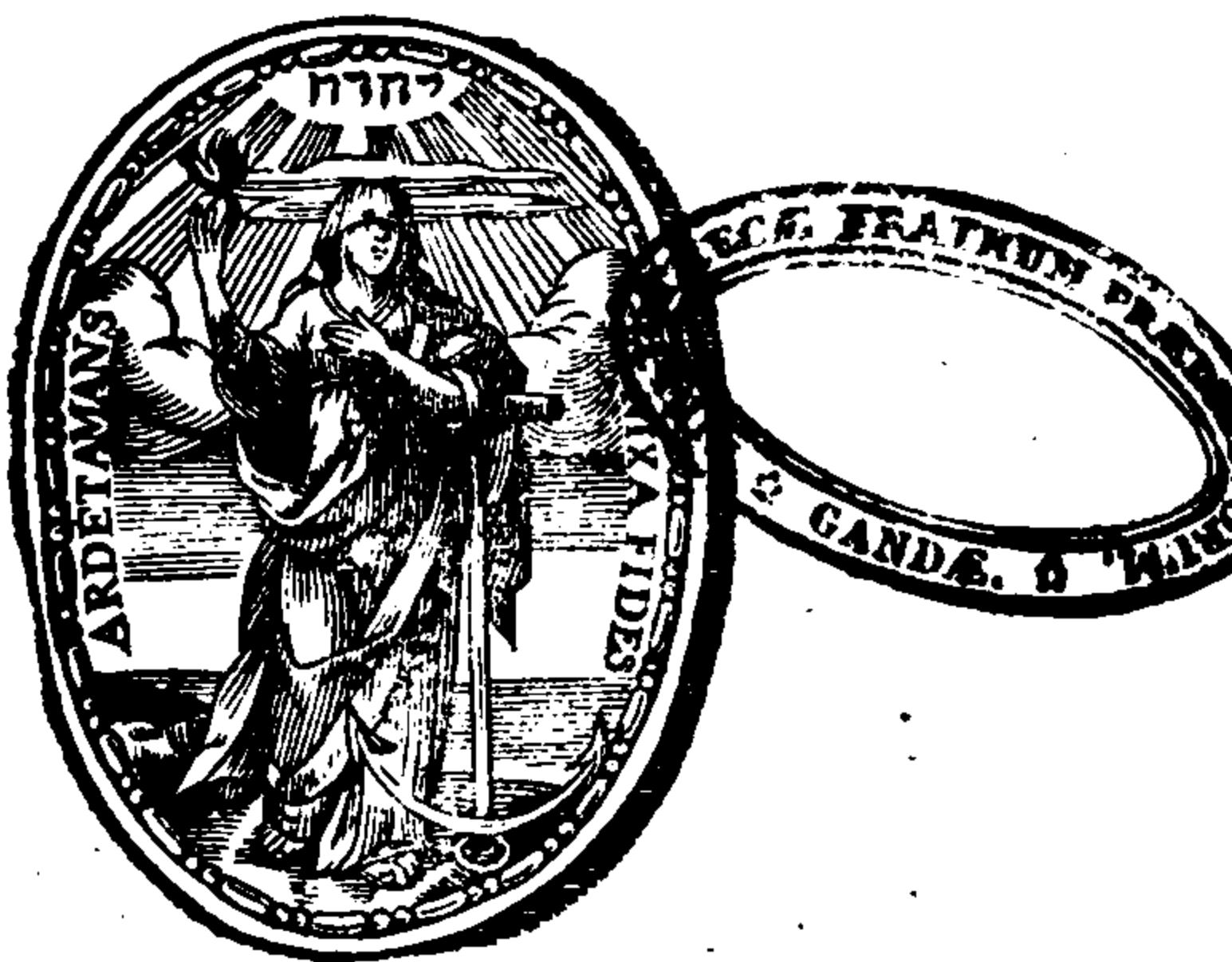
EPISTRES DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

TRADUITES EN FRANÇOIS:

AVEC L'EXPLICATION
du sens litteral & du sens spirituel.

*Tirée des saints Peres & des Auteurs
Ecclesiastiques.*

TOME SECOND.



A PARIS,
Chez GUILLAUME DESPREZ, Imprimeur &
Libraire ord. du Roi, rue saint Jacque, à S. Prosper
& aux trois Vertus, vis-à-vis les Mathurins.

M. DCCVII.

Avec Approbations, & Privilege de sa Majesté.

A V I S SUR LA PREMIERE EPISTRE DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

Saint Paul qui avoit demeuré un an & demi à Corinthe , ville Metropole de l'Achaïe , l'une des principales de la Grece , & qui s'étoit appliqué avec zèle à la conversion des peuples de cette ville ; ayant ap- pris à Ephese , où il demeuroit alors dans la maison d'Aquilas & de Priscille , par les avis que lui avoit donné la famille de Chloé , & par le recit que lui firent Stephanas , For- tunat & Achaïque qui l'étoient venu trou- ver de Corinthe à Ephese , ou par Sosthe- nes , au nom duquel il écrit cette Lettre ; qu'il s'y étoit élevé des divisions & des dis- sensions parmi les fidelles ; & que par un at- tachement déreglé à leurs maîtres , ils se partageoient en differens partis , & se de- claroient les uns pour Apollon , les autres pour Paul , & les autres pour Cephas : qu'en- tre ceux qu'ils regardoient comme leurs maîtres , ils préferoient les plus éloquens ,

& attribuoient la conversion des peuples à leur savoir & à leurs talens naturels. Qu'ils gardoient parmi eux un incestueux qui avoit épousé la femme de son pere ; qu'ils avoient entr'eux des procès , & qu'ils plaidoient devant des infidelles. Qu'enfin les riches affectoient de se distinguer , & de se séparer des pauvres au repas de charité qu'ils faisoient avant que de participer à la Cène du Seigneur.

Saint Paul informé de toutes ces choses leur écrit pour les reprendre de ces désordres ; mais comme il savoit aussi qu'il y en avoit plusieurs parmi eux remplis de pieté & de religion , qui édifioient l'Eglise par leurs vertus ; il regle tellement ses reprimandes , qu'en reprenant les uns , il console & loue les autres.

A l'égard des premiers , il leur apprend que JESUS-CHRIST ne se divise point , & que lui seul est mort & crucifié pour nous , & que tous les Apôtres & les Docteurs ne sont que ses disciples & de vils instrumens dont il se sert. Que l'éloquence , la sagesse & la Philosophie payenne n'a pas converti le monde , mais que Dieu s'est servi de la simplicité de l'Evangile pour confondre la sagesse humaine & la soumettre à la folie de la croix. Il leur ordonne de séparer de

leurs assémblées & de leur société cet incestueux , qui par un crime énorme avoit scandalisé toute l'Eglise , & dont il craignoit que le mauvais exemple ne corrompît les autres. Il les avertit de terminer entr'eux leurs procès , & leur défend de porter leurs differens devant le tribunal des infidèles. Enfin , il veut que dans les repas de charité , qui précédent la Cene du Seigneur , les riches ne se séparent pas des pauvres ; mais qu'ils les attendent pour manger avec eux.

2. Il répond aux différentes questions que les Corinthiens lui avoient proposées touchant le Mariage , la virginité , & les viandes immolées ; & il leur enseigne comment on peut se sanctifier dans le Mariage , & sur cela il leur donne des règles admirables. Il loue la virginité , la préfère au Mariage , & en fait sentir tous les avantages : à l'égard des viandes immolées aux idoles , il convient que d'elles - mêmes elles ne sont rien , mais il veut qu'on s'en abstienne si les simples s'en scandalisent.

3. Il console les fidèles de Corinthe des persecutions où ils sont exposés , par l'esperance que Dieu ne les laissera pas tenter au-dessus de leur force , & les exhorte à perseverer dans l'union ; il leur en prouve les

A V I S.

avantages par la prééminence qu'il donne à la charité sur toutes les autres vertus & sur tous les autres dons. Il leur prescrit des règles pour se conduire dans les assemblées avec prudence & subordination ; il veut que les femmes y paroissent voilées , & qu'elles y gardent le silence : & que ceux qui y parlent ou qui y prient le fassent en une langue intelligible ; il les invite à faire l'aumône , & sur - tout à contribuer à la subsistance de ceux qui les instruisent : Enfin , il leur prouve la vérité de la Résurrection de JESUS-CHRIST & celle des morts , par des exemples & des témoignages évidens. En passant il les avertit qu'il les ira voir , & qu'il réglera toutes choses quand il aura passé par la Macédoine ; mais qu'auparavant il demeurera à Ephèse jusqu'à la Pentecôte.

Cette Epître est écrite d'Ephèse , & non pas de Philippes comme le porte la note ajoutée au texte Grec , la 24. année de la mort de JESUS-CHRIST , & la 57. de l'Ere vulgaire.



I. EPISTRE DE S. PAUL AUX CORINTHIENS.

CHAPITRE PREMIER

1. **P**AULUS vo-
catus Apo-
stolus Iesu
Christi per
voluntatem Dei , &
Sosthenes frater,

2. Ecclesiae Dei, que
est Corinthe, sanctifi-
catis in Christo Iesu,
vocatis sanctis , cum
omnibus qui invocant
nomen Domini nostri

3. a. appellez à être saints,

i.



Aut Apôtre
de JESUS-
CHRIST par
la vocation &

la volonté de Dieu, & Sosthe-
ne son frere;

2. à l'Eglise de Dieu qui
est à Corinthe, aux fidèles
que JESUS-CHRIST a
sanctifiés , & que sa vocation
a rendus saints ; & à tous

I. EPISTRE DE S. PAUL
ceux qui en quelque lieu que ce soit, invoquent le nom de Notre - Seigneur J E S U S - C H R I S T , qui est leur Seigneur comme le nôtre.

3. Que Dieu notre Pere , & J E S U S - C H R I S T notre Seigneur vous donnent la grace & la paix.

4. ¶ Je rends pour vous à mon Dieu des actions - de - graces continues, à cause de la grace de Dieu, qui vous a été donnée en J E S U S - C H R I S T ;

5. & de toutes les richesses dont vous avez été comblés // en lui dans tout ce qui regarde *le don de la parole & de la science.* ;

6. le témoignage qu'on vous a rendu de J E S U S - C H R I S T , ayant été ainsi confirmé parmi vous :

7. de sorte qu'il ne vous manque aucun don, dans l'attente où vous êtes de la manifestation de Notre-Seigneur J E S U S - C H R I S T .

8. Et Dieu vous affirmera encore jusqu'à la fin , pour être trouvés sans crime au jour de l'avenement de J E S U S - C H R I S T notre Seigneur §.

¶ 5. expl. Il parle des richesses spirituelles & évangéliques;

Jesu Christi , in omni loco ipsorum , & nostro.

3. Gratia vobis & pax à Deo patre nostro , & Domino Jesu Christo.

4. Gratias ago Deo meo semper pro vobis in gratia Dei, quæ data est vobis in Christo Jesu :

5. quod in omnibus divites facti estis in illo , in omni verbo , & in omni scientia :

6. sicut testimonium Christi confirmatum est in vobis .

7. ita ut nihil vobis desit in ulla gratia, expectantibus revelationem Domini nostri Jesu Christi ,

8. qui & confirmabit vos usque in finem sine crimine , in die adventus Domini nostri Jesu Christi .

AUX CORINTHIENS. CHAP. I.

9. Fidelis Deus : per quem vocati es-
tis in societatem filii ejus Iesu Christi
Domini nostri.

10. Obscurò autem
vos, fratres, per no-
men Domini nostri
Iesu Christi ; ut idip-
sum dicatis omnes, &
non sint in vobis schis-
mata : sitis autem per-
fecti in eodem sensu,
& in eadem senten-
tia.

11. Significatum est
enim mihi de vobis,
fratres mei, ab iis qui
sunt Chloes, quia con-
ventiones sunt inter
vos.

12. Hoc autem di-
co, quod unusquisque
vestrum dicit : Ego
quidem sum Pauli :
ego autem Apollo :
ego vero Cephae : ego
autem Christi.

13. Divisus est Chris-
tus ? Nunquid Paulus
crucifixus est pro vo-
bis ? aut in nomine
Pauli baptizati estis ?

14. Gratias ago Deo,

¶. 11. expl. C'étoit une Dame
de grande piété.

9. Dieu, par lequel vous
avez été appellés à la société
de son Fils JESUS - CHRIST,
notre Seigneur, est fidèle &
vérifiable.

10. Or je vous conjure,
mes frères, par le nom de
JESUS - CHRIST notre
Seigneur, d'avoir tous un
même langage, & de ne point
souffrir parmi vous de divi-
sions ni de schismes, mais
d'être tous unis ensemble dans
un même esprit, & dans un
même sentiment.

11. Car j'ai été averti, mes
frères, par ceux de la maison
de Chloé[¶], qu'il y a des con-
versations parmi vous.

12. Ce que je veux dire est,
que chacun de vous prend
parti, en disant : Pour moi je
suis à Paul, & moi je suis à ^{18.18}
Apollon ; & moi je suis à Ce-^{24.}
phas ; & moi je suis à Jesus-
Christ.

13. Est-il donc divisé ? Est-ce Paul
qui a été crucifié pour vous ?
Où avez-vous été baptisés au
nom de Paul ?

14. Je rends grâces à Dieu,

¶. 11. expl. Il laisse à l'interprète qu'il
n'étoit donc pas leur Christ.

7. I. EPISTRE DE S. PAUL

de ce que je n'ai batisé aucun de vous , sinon Crispe & Caius :

15. afin que personne ne dise que vous avez été batisés en mon nom.

16. J'ai encore batisé ceux de la famille de Stephanas ; & je ne scache point en avoir batisé d'autres : //

17. parceque J E S U S - C H R I S T ne m'a pas envoyé pour baptiser , mais pour prêcher l'Evangile , & le prêcher sans y employer // la sagesse de la parole , pour ne pas aneantir la croix de J E S U S - C H R I S T .

18. Car la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent ; mais pour ceux qui se sauvent , c'est-à-dire , pour nous , elle est la vertu & la puissance de Dieu.

19. C'estpourquoi il est écrit : Je détruirai la sagesse des sages // , & je rejeterai la science des savans.

20. Que sont devenus // les sages ? Que sont devenus les

quòd neminem vestrum baptizavi , nisi Crispum , & Caium :

15. ne quis dicat quòd in nomine meo baptizati estis.

16. Baptizavi autem & Stephanæ dominum : ceterum nescio si quem alium baptizaverim.

17. Non enim misit me Christus baptizare , sed evangelizare : non in sapientia verbi , ut non evanescatur crux Christi.

18. Verbum enim crucis , pereuntibus quidem stultitia est : iis autem qui salvi fiunt , id est nobis , Dei virtus est.

19. Scriptum est enim : Perdam sapientiam sapientium , & prudentiam prudentium reprobabo.

20. Ubi sapiens ? ubi scriba ? ubi con-

ψ. 16. à Corinthe

ce humaine.

ψ. 17. autr. les discours , d'une sageste , ou la sagesse & l'éloquence .

ψ. 19. expl. selon le monde .

ψ. 20. lett. Où sont- .

AUX CORINTHIENS. CHAP. I.

quisitor hujus saeculi ? Nonne stultam fecit Deus sapientiam hujus mundi.

21. Nam quia in Dei sapientia non cognovit mundus per sapientiam Deum : placuit Deo per stultitiam prædicationis salvos facere credentes.

22. Quoam & Judæi signa petunt , & Græci sapientiam querunt :

23. nos autem prædicamus Christum crucifixum : Judæis qui dem scandalum , gentibus autem stultitiam :

24. Ipsiis autem vocatis Judæis , atque Græcis, Christum Dei virtutem , & Dei sapientiam :

25. quia quod stultum est Dei , sapiens est hominibus : & quod infirmum est Dei , fortius est hominibus.

¶. 20. Aut. rendue folle,
¶. 21. i. e. par la prædication
d'un Dieu crucifié , qui paroît

docteurs de la loi ? Que sont devenus ces esprits curieux des sciences de ce siècle ? Dieu n'a-t-il pas // convaincu de folie la sagesse de ce monde ?

21. Car Dieu voyant que le monde avec la sagesse humaine , ne l'avoit point connu dans les ouvrages de la sagesse divine , il lui a plu de sauver par la folie de la prædication // ceux qui croiroient en lui.

22. Les Juifs demandent *Mattæus* des miracles , & les Gentils ^{12. 39.} cherchent la sagesse,

21. Et pour nous , nous prêchons J E S U S - C H R I S T crucifié , qui est un scandale aux Juifs , & une folie aux Gentils ;

24. mais qui est la force de Dieu & la sagesse de Dieu // à ceux qui sont appellés , soit Juifs ou Gentils ;

25. parceque ce qui paroît en Dieu une folie , est plus sage que la sagesse de tous les hommes ; & que ce qui paroît en Dieu une folie , est plus fort que la force de tous les hommes

folie aux hommes charnels.

¶. 24. i. e. la croix de JESUS.

¶ I. ENREGISTRE DE SA PAULINA

26. ¶ Considérez, mes frères,
qui sont ceux d'entre
vous qui ont été appellés à la
foi. Il y en a peu de sages se-
lon la chair [¶], peu de puissants,
& peu de nobles.

27. Mais Dieu a choisi les
moins sages selon le monde,
pour confondre les sages ; il
a choisi les faibles selon le
monde, pour confondre les
puissants.

28. Il a choisi les plus vils
& les plus méprisables selon
le monde, & ce qui n'étoit
rien, pour détruire ce qu'il y
avoit de plus grand.

29. afin que nul homme [¶]
ne se glorifie devant lui.

30. C'est par cette voie que
vous êtes établis en JESUS
CHRIST, qui nous a été
donné de Dieu pour être no-
tre sagesse, notre justice, no-
tre sanctification, & notre re-
demption ;

31. afin que, selon qu'il est
écrit, celui qui se glorifie, ne
se glorifie que dans le Sei-
gneur ¶.

¶. 26. *lxx.* Volez votre vocation,
Ibid. expl. d'une sagesse humaine.

¶. 29. *lett.* que nulle chair,

26. Videz enim vos
cationem vestram, fra-
tres, quia non multi
sapientes secundum
carnem, non multi
potentes, non multi
nobiles.

27. sed quæ stu-
ta sunt mundi elegit
Deus, ut confundat
sapientes : & infirma
mundi elegit Deus, ut
confundat fortia :

28. & ignobilia
mundi, & contempti-
bilia elegit Deus, &
ca quæ non sunt, ut
ca quæ sunt destruc-
tæ :

29. ut non gloriatur
omnis caro in conspe-
ctu ejus.

30. Ex ipso autem
vos estis in Christo,
Iesu, qui factus est
nobis sapientia à Deo,
& justitia, & sanctifi-
cation, & redemptio :

31. ut quemadmo-
dum scriptum est : Qui
gloriatur, in Domino
glorietur.



SENS LITTERAL.

¶. i. *P*aul, Apôtre de J e s u s - C H R I S T par la vocation & la volonté de Dieu , & Sosthene son frere.

*P*aul. Voyez ce qui est dit sur le nom de Paul , Rom. i. i.

Apôtre ; c'est-à-dire , appellé à la charge & au ministere d'Apôtre de J e s u s - C H R I S T , avec la même autorité & la même conduite dans les fonctions de ce ministere , que tous les autres Apôtres . Voyez ce que signifie proprement le nom d'Apôtre . Rom. i. i.

D e J e s u s - C H R I S T ; c'est-à-dire , un de ceux que J e s u s - C H R I S T a envoyés pour annoncer son Evangile , & pour être les ministres de la grace qu'il y présente également aux Juifs & aux Gentils . Autr. Pour se distinguer des faux-apôtres , qui entreprenoient d'exercer les fonctions de l'apostolat par leur propre mouvement ; & pour établir sur ce fondement solide la vérité des choses qu'il doit enseigner dans la suite de cette Epître .

Par la vocation & la volonté de Dieu ; c'est-à-dire , non par le mouvement , ni par l'autorité , ni même par le ministere des hommes ; mais par la seule volonté de Dieu . Autr. *Par la pure grace de Dieu* , fondée non sur mes propres merites , mais sur le bon plaisir de Dieu .

Et Sosthene . Il y a apparence que c'est le même dont il est parlé , Act. 18. 17. qui avant sa conversion étoit chef d'une des Synagogues des Juifs de

g. I. Epître de S. PAUL à Corinthe ; & que saint Paul met ici son nom par honneur , afin d'obliger les Corinthiens , qui avoient une estime singuliere pour son mérite , à témoigner encore plus de déférence pour les avertissements qu'il leur va donner.

Son frere ; c'est ainsi que l'Apôtre nommoit ses disciples , considerant plutôt en eux la qualité de Chrétiens & de cooperateurs de l'Evangile , qui les rendoit ses freres , que celle de disciples , qui les rendoit ses inferieurs.

¶. 2. A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe , aux fidèles que J E S U S - C H R I S T a sanctifiés , & qui sa vocation a rendus saints ; & à tous ceux qui en quelque lieu que ce soit , invoquent le nom de Notre-Seigneur J E S U S - C H R I S T , qui est leur Seigneur comme le nôtre.

A l'Eglise ; c'est-à-dire , à l'assemblée des Chrétiens.

De Dieu. Il appelle l'Eglise chrétienne , l'Eglise de Dieu ; parceque c'est la seule que Dieu reconnoît pour la sienne , comme celle dans laquelle il est véritablement adoré , toutes les autres n'étant proprement que des synagogues de satan. Apoc. 2. 9.

Qui est à Corinthe , & aux environs ; car l'Eglise principale comprend toutes les Eglises particulières qui en dépendent.

A Corinthe. On a déjà remarqué que c'étoit la ville capitale du Peloponese , que saint Paul avoit déjà convertie à la foi chrétienne lorsqu'il écrivoit cette Epître.

Aux fidèles que J E S U S - C H R I S T a sanctifiés ; c'est-à-dire , à tous les fidèles de cette Eglise , qui ont ce bonheur que d'avoir reçû le don de sainteté par notre ministere , & par les merites de J E S U S -

AUX CORINTHIENS. CHAP. I. 13
CHRIST, en se convertissant à la foi, & qui par cette sanctification sont devenus un peuple particulièrement consacré à son service : *Gens sancta.*

Et que sa vocation a rendus saints ; c'est-à-dire, appellés & obligés par leur vocation au Christianisme, & par le don de sanctification qu'ils ont reçû, à mener une vie toute sainte, & conforme à la sainteté de leur profession & de leur état. Voyez Rom. 1. 7. Cet éloge magnifique que l'Apôtre donne aux Corinthiens, sert à les préparer d'abord à recevoir avec affection, toutes les choses qu'il leur écrit dans cette Lettre, n'y en ayant pas une qui ne se rapporte à les conserver, ou à les rétablir dans la sainteté de leur état.

Et à tous ceux, &c. Il semble que saint Paul adresse cette Epître à tous les fidèles répandus partout le monde, aussi - bien qu'aux Corinthiens, pour marquer qu'il n'y a qu'une Eglise ; & qu'en qualité d'Apôtre des nations, il a droit de prêcher par-tout l'Evangile de JESUS-CHRIST : ce qui lui étoit contesté par les faux - apôtres. Autrement. *Avec tous ceux, &c.* L'Apôtre veut dire simplement que les Corinthiens ont été sanctifiés, & appellés à la sainteté *avec tous ceux* ; c'est - à - dire, aussi - bien que tout le reste des fidèles qui sont par-tout le monde ; & pour ne faire qu'un même corps & une même Eglise avec eux : ce qu'il semble avoir ajouté pour leur insinuer l'amour de l'unité, & les disposer à bien recevoir les avertissements qu'il leur va donner touchant les divisions qui s'étoient déjà répandues dans le corps de leur Eglise.

Qui en quelque lieu que ce soit, quelqu'éloignés qu'ils puissent être les uns des autres ; ou, qui est

50 . L'EPIS T R E D E S P A U L .
tout lieu ; c'est-à-dire , qui dans tous les lieux du
monde , où est répandu le corps de l'Eglise , sans
que la diversité des nations & des mœurs , ni l'élo-
gnement des lieux , puissent empêcher l'unité de
tous ces peuples en un même corps mystique.

Invoquent le nom de Notre - Seigneur J e s u s - C h r i s t ; c'est-à-dire , invoquent la Majesté di-
vine de J e s u s - C h r i s t , en lui rendant le mê-
me honneur & le même culte qu'à son Pere.

Qui est leur Seigneur comme le nôtre ; c'est-à-dire ,
qui est notre commun Seigneur à tous , tant que nous
sommes de Chrétiens , quelque diversité de pays
qu'il y ait parmi nous : ce que l'Apôtre ajoute en-
core , pour insinuer aux Corinthiens l'obligation
étroite que les fidèles ont de vivre dans l'union ,
puisque'ils servent tous un même Seigneur , & qu'ils
ne doivent tous aspirer qu'à une même fin , qui est
celle de le servir. Ephes. 4. 3. 4. 5. 6.

¶. 3. *Que Dieu notre Pere , & JESUS-CHRIST
notre Seigneur vous donnent la grace & la paix.*

Que Dieu notre Pere , &c. Voyez Rom. 1. 7.

¶. 4. *Je rends pour vous à mon Dieu des actions-
de-graces continues , à cause de la grace de Dieu , qui
vous a été donnée en JESUS-CHRIST.*

Je rends pour vous . . . en JESUS-CHRIST ;
c'est-à-dire , par ses merites , & par l'union que
vous avez avec lui par la foi. L'Apôtre expose en
quoi consiste cette grace de Dieu dont il vient de
parler au verset précédent.

¶. 5. *Et de toutes les richesses dont vous avez été
comblés en lui dans tout ce qui regarde le don de la
parole & de la science.*

Et de toutes les richesses , &c. c'est-à-dire ; Et de
ce qu'en lui vous avez été comblés de toutes les

AUX CORINTHIENS. CHAP. I. 11

sécheresses spirituelles & évangéliques.

Le don de la parole, pour apprendre de vive voix aux fidèles en toute sorte de langues, les vérités des mystères de la Religion chrétienne.

Et de la science, pour en avoir une parfaite connoissance. L'Apôtre parle principalement ici du don de prophétie, qui étoit commun dans l'Eglise des Corinthiens, & qui consistoit à penetrer & à développer les mystères les plus profonds, & les vérités les plus obscures de l'Ecriture-sainte.

¶. 6. Le témoignage qu'on vous a rendu de JESUS-CHRIST ayant été ainsi confirmé parmi vous.

Le témoignage. Autr. L'Evangile de J E S U S - C H R I S T ; car c'est par l'Evangile que J E S U S - C H R I S T nous témoigne & nous fait connaître ce que nous devons croire de lui. 1. Cor. 2. 1.

Ayant été ainsi confirmé, &c. Rien n'est plus propre à confirmer la vérité de l'Evangile aux infidèles, que les miracles, surtout quand ils sont joints à l'interprétation des Ecritures ; & qu'on leur fait voir par le don de prophétie, l'excellence & la convenance merveilleuse des mystères de la Religion chrétienne, c'est-à-dire, de J E S U S - C H R I S T , & de la vérité de son Evangile.

¶. 7. De sorte qu'il ne vous manque aucun don, dans l'attente où vous êtes de la manifestation de Notre-Seigneur J E S U S - C H R I S T .

De sorte qu'il ne vous manque aucun don, de ceux qui sont nécessaires pour votre salut ; car l'Apôtre ne veut pas dire qu'ils fussent absolument remplis de toute sorte de grâces & de perfections.

Dans l'attente où vous êtes. Cet ardent désir de la venue de J E S U S - C H R I S T , est bien représenté, Rom. 8. 19.

I. EPISTRE DE S. PAUL

De la manifestation, &c. c'est-à-dire ; le second avenement de J E S U S - C H R I S T , auquel il pa-roîtra glorieux , & rendra ses élus participants de sa gloire. Coloss. 3. 4. 1. Pet. 4. 13. 1. Joan. 2. 28.

¶. 8. *Et Dieu vous affermira encore jusqu'à la fin , pour être trouvé sans crime au jour de l'avenement de J E S U S - C H R I S T notre Seigneur.*

Et Dieu vous affermira ; c'est-à-dire : Comme il vous a comblés de ses dons , il vous fera encore la grace de vous affermir dans la justice & dans l'innocence , en pratiquant les bonnes œuvres de votre part.

Jusqu'à la fin ; c'est-à-dire , jusqu'à la mort ; non que les élus , de qui il parle , soient exemts de peché mortel , depuis qu'ils ont été justifiés ; mais parce que Dieu ne permet jamais qu'ils y perseverent jusqu'à la mort.

Pour être trouvé sans crime au jour, &c. Voyez l'explication , 2. Cor. 1. 14. Philip. 1. 6. 10.

¶. 9. *Dieu par lequel vous avez été appellés à la société de son Fils J E S U S - C H R I S T notre Seigneur , est fidelle & véritable.*

Dieu par lequel vous avez été appellés , par une vocation efficace , & qui est fondée sur son bon plaisir. C'est la preuve du verset précédent.

A la société de son Fils J E S U S - C H R I S T notre Seigneur , pour être en ce monde les membres vivans de son corps mystique , & pour être en l'autre les compagnons de sa gloire.

Est fidelle & véritable dans ses promesses , de sorte qu'il ne peut manquer à vous affermir dans sa grace jusqu'à la fin , ni à vous rendre irreprehensible au jour de Notre-Seigneur J E S U S - C H R I S T , puisqu'il s'y est engagé par cette vocation.

¶. 10. Or je vous conjure, mes frères, par le nom de J E S U S - C H R I S T notre Seigneur, d'avoir tous un même langage, & de ne point souffrir parmi vous de divisions ni de schismes, mais d'être tous unis ensemble dans un même esprit, & dans un même sentiment.

Or je vous conjure, mes frères, par le nom de J E S U S - C H R I S T notre Seigneur; c'est-à-dire, par ce Nom adorable pour lequel vous avez tant de vénération & d'amour, & que vous faites gloire de porter;

D'avoir tous un même langage, en ce qui regarde la règle de la foi que vous avez reçue, ne permettant pas qu'on dise rien de contraire, sous quelque prétexte que ce soit : ou plutôt l'Apôtre les exhorte à vivre ensemble en bonne intelligence, qui consiste principalement à ne point se contredire & à ne point se contrarier l'un l'autre.

Et de ne point souffrir parmi vous de divisions ; c'est-à-dire, de partialités, pour quelque occasion que ce puisse être : ni de schismes ; c'est-à-dire, de factions particulières, qui vont jusqu'à vous separer les uns d'avec les autres dans des differens partis.

Mais d'être tous unis ensemble dans un même esprit, croyant tous la même chose en ce qui concerne la foi ; mais bien plus dans une parfaite union, comme doivent être les membres du même corps animés du même esprit.

Et dans un même sentiment, d'affection ; ce qui est opposé à la division & au schisme ; c'est-à-dire : Soyez tellement unis d'affection, que non seulement vous vivez dans un amour réciproque, mais que votre amour tende au même objet, qui est :

¶ 4 - I. EPISTOLE DE S. PAUL
JESUS-CHRIST, n'aimant aucun homme que pour lui, & les aimant tous également en lui.

V. 11. Car j'ai été averti, mes frères, par ceux de la maison de Chloé, qu'il y a des contestations parmi vous.

Car: C'est la raison de la priere qu'il leur fait au verset précédent ; c'est-à-dire : Ce qui me porte à vous faire cette priere avec tant d'instance, c'est que j'ai été averti,

Par ceux de la maison de Chloé, &c. c'est-à-dire, par les domestiques de cette Dame. Il y a apparence qu'elle étoit fort connue dans l'Eglise. D'autres estiment que c'étoient ses enfans, & qu'elle étoit déjà morte lorsque l'Apôtre écrivoit cette Lettre.

Or l'Apôtre nomme la famille de Chloé, pour faire voir aux Corinthiens qu'il n'avoit pas entrepris legerement de leur écrire touchant leurs divisions, ne l'ayant fait que sur le témoignage de personnes dignes de foi, & dont la probité étoit très-connue. Il s'abstient néanmoins de nommer ces témoins par leur propre nom, pour ne les rendre pas odieux, ou pour n'attirer pas sur eux la haine & la disgrâce de ce peuple.

V. 12. Ce que je veux dire est, que chacun de vous prend parti, en disant : Pour moi je suis à Paul ; & moi je suis à Apollon ; & moi je suis à Cephas : & moi je suis à JESUS-CHRIST.

Ce que je veux dire est, que chacun de vous, &c. c'est-à-dire, plusieurs d'entre vous : car il n'a pas ce sentiment de toute l'Eglise. Voyez ci-après ch. 4. v. 6.

Pour moi je suis à Paul, &c. c'est-à-dire, secteur ou disciple de Paul. Car sous ces différences

partis étoient fondés sur ce que dans l'Eglise de Corinthe , les uns avoient été instruits par S. Paul ; & les autres par Apollon, après le départ de l'Apôtre ; d'autres qui étoient venus de Judée à Corinthe par S. Pierre : & les autres se glorifioient de l'avoir été par la propre bouche de J E S U S - C H R I S T . Ou bien l'Apôtre parle au nom de quelques fidèles , qui étant mieux instruits que les autres , & ne prenant aucun parti , faisoient profession d'être disciples de J E S U S - C H R I S T : ce qui donnoit occasion à plusieurs de debiter leurs erreurs , les uns enseignant un dogme , & les autres un autre tout contraire ; chacun attribuant le sien à celui dont il se disoit le disciple , & partageant ainsi toute l'Eglise par des sentimens essentiellement differens.

Et moi je suis à Cephas ; c'est-à-dire , à Pierre. C'étoient les faux-docteurs , qui prétendoient établir dans l'Eglise de Corinthe les ceremones legales , sous prétexte que saint Pierre en permettoit l'usage dans les Eglises de Judée. Voyez Galat. 2. 4.

¶. 13. J E S U S - C H R I S T est-il donc divisé ? Est-ce Paul qui a été crucifié pour vous ? Ou avez-vous été batisés au nom de Paul ?

JESUS-CHRIST, &c. c'est-à-dire : L'Evangile de JESUS-CHRIST est-il divisé ? Peut-il être autre dans la bouche d'un ministre , que dans la bouche d'un autre ? Est-il composé de dogmes contraires ? Cela est impossible. Comment souffrez-vous donc qu'on l'enseigne si diversement parmi vous , & qu'il y ait une contrariété si grande parmi vos docteurs , & Galan. parmi ceux qui les suivent ? *Quod non est aliud nisi,* ^{1. 7.} *&c. Christus hinc & bodie , &c.* ^{Hebr. 13. 8.}

Est-ce Paul: Ce que l'Apôtre dit de lui-même; il l'entend aussi à plus forte raison de tous les chefs de parti, qui divisoient les Corinthiens ; mais sa coutume est de s'appliquer à lui seul les choses qui peuvent paroître odieuses : *Hac autem transfiguravi in me, &c.* Le sens est : Pourquoi vous attacher à des hommes , & les suivre aveuglément ; comme vous faites , puisqu'il n'y a que J e s u s - C h r i s t seul que vous deviez suivre ; & auquel vous deviez vous attacher , puisque lui seul est l'auteur de votre salut , & celui duquel vous devez attendre les moyens pour y parvenir ? Regardez donc tous vos ministres , & moi tout le premier , comme de simples instrumens , dont J e s u s - C h r i s t se sert pour operer votre salut ; & ne les considerez qu'en-tant qu'ils vous inspirent la vérité de son Evangile , sans vous attacher à leurs opinions particulières , ni à leurs propres intérêts , puisqu'ils n'en doivent point avoir d'autres que celui de J e s u s - C h r i s t & de la vérité.

Qui a été crucifié pour vous ? &c. c'est-à-dire : Est-ce lui qui vous a mérité le salut par sa mort ? Est-ce par sa vertu que vous avez été sanctifiés au Batême ? Son nom a-t-il été invoqué sur vous , lorsqu'on vous a conféré ce Sacrement ? N'est-ce pas pour porter le nom de *Chrétiens* , & non celui de *Paulistes* , ou de *Cephistes* , ou d'*Apollistes* , &c. que vous avez été batisés ?

V. 14. Je rends graces à Dieu, de ce que je n'ai batisé aucun de vous, sinon Crispe & Caius.

Je rends graces à Dieu, de ce que je n'ai batisé ; &c. c'est-à-dire , de mes propres mains ; car il paraît , Act. 18. 8. qu'il convertit avec Crispe & Caius

Caius , un grand nombre de Corinthiens , qui furent batisés ensuite. Il y a apparence qu'il se servit du ministère de Silas & de Timothée , qui étoient pour lors avec lui , Act. 18. 5. pour baptiser les autres.

¶. 15. *Afin que personne ne dise que vous avez été baptisé en mon nom.*

Afin que , &c. c'est-à-dire , Je vous dis ceci , afin d'ôter jusqu'au moindre prétexte à qui que ce soit , d'avoir cette pensée si peu raisonnable , que vous ayez été baptisés en mon nom.

¶. 16. *J'ai encore baptisé ceux de la famille de Stephanas ; & je ne scache point en avoir baptisé d'autres.*

J'ai encore baptisé ceux... . & je ne scache point en avoir baptisé d'autres dans la ville de Corinthe.

¶. 17. *Parceque JESUS-CHRIST ne m'a pas envoyé pour baptiser , mais pour prêcher l'Evangile , & le prêcher sans y employer la sagesse de la parole , pour ne pas anéantir la croix de JESUS-CHRIST.*

Parceque JESUS-CHRIST ne m'a pas envoyé pour baptiser , &c. c'est-à-dire , pour m'appliquer principalement à cette fonction ; & parce qu'elle se peut exercer par beaucoup d'autres ministres , qui sont moins propres pour la prédication de l'Evangile.

Et le prêcher sans y employer la sagesse de la parole. L'Apôtre touche adroitemment les chefs des autres partis , qui faisoient gloire d'exceller dans l'éloquence & dans la sagesse profane ; & il entreprend de montrer , qu'il n'y a rien de plus opposé à toute la Religion chrétienne.

Pour ne pas anéantir , &c. c'est-à-dire , pour ne point diminuer l'estime qu'on en doit avoir , & pour

ne pas attribuer plutôt la conversion des hommes à la force de l'éloquence & de la sagesse humaine , qu'à la vertu de la grace que J E S U S - C H R I S T nous a meritée par sa Passion ; ou , pour ne pas affoiblir par le mélange de l'éloquence & de la sagesse humaine , la force de la prédication de la croix , qui étant un mystere d'humilité , doit être prêché sans pompe & sans affectation , afin qu'elle opere la conversion des cœurs , sans qu'elle ait besoin du secours de l'éloquence & de la sagesse seculiere .

V. 18. Car la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent ; mais pour ceux qui se sauvent , c'est - à - dire , pour nous elle est la vertu & la puissance de Dieu.

Car , &c. c'est - à - dire : Je sai bien qu'on me peut objecter ; qu'on voit par experience que la prédication d'un Dieu crucifié en rebute plusieurs ; qu'ainsi il est juste de se servir de l'éloquence & de la sagesse , pour insinuer plus aisément la creance de ce mystere : mais je réponds , qu'encore qu'elle fasse cet effet par la mauvaise disposition de quelques infidelles & incredules , qui regardent le mystere d'un Dieu crucifié , comme une folie ; elle ne le fait pas à l'égard de ceux qui recevant la foi , regardent ce mystere comme l'instrument & le moyen efficace dont Dieu se sert pour les convertir , & pour les sauver ; cette consideration doit suffire à un véritable Prédicateur qui ne doit point avoir d'autre vûe que le salut de ceux à qui il annonce l'Evangile , & qui doit s'arrêter uniquement aux moyens propres pour les y faire parvenir . C'est la réponse à l'objection qu'on lui pouvoit faire contre ce qu'il vient d'établir au verset précédent ; Qu'il ne faut pas em-

ployer la sagesse de la parole dans la prédication de l'Evangile.

¶. 19: C'est pourquoi il est écrit : *Je détruirai la sagesse des sages, & je rejetterai la science des savans.*

C'est pourquoi. Il rend raison de ce que les sages du monde regardent le mystere d'un Dieu crucifie, comme une folie; & il dit qu'il n'y en a point d'autre, sinon qu'il a plu à Dieu de leur cacher la conduite qu'il a tenue dans l'oeconomie de ce mystere, & de les laisser dans leurs tenebres naturelles sans leur en decouvrir les raisons veritables : *Confitetur tibi Pater, &c.* Ce qui est conforme à ce que le Saint-Esprit en avoit déjà prédit par Isaïe. Ainsi il ne faut point s'étonner, que les sages du monde regardent le mystere de la croix comme une folie, puisque le Prophete a prédit depuis long-temps, que Dieu leur cacheroit la conduite qu'il tiendroit dans ce mystere, sans qu'ils en pussent avoir la moindre connoissance par leurs sciences, ni par les lumieres de leur sagesse, qui ne pouvoit rien appercevoir dans cette oeconomie qui n'en renversât tous les principes & toutes les lumieres. De sorte que c'est en vain qu'on emploie les discours de la sagesse humaine pour les persuader, puisque ce mystere est si élevé au-dessus de tous ces principes.

Il est écrit. Cette prédiction du Prophète s'entend à la lettre des sages d'entre les Juifs de son temps; mais selon le sens mystique revelé à l'Apôtre, elle s'entend de tous les sages du siecle, qui après la venue du Messie devoient s'opposer au Christianisme; comme contraires aux lumieres de leur raison naturelle.

Je détruirai la sagesse des sages; c'est-à-dire : Je

10 - I. EPISTRE DE S. PAUL

renverserai tous leurs raisonnemens , & en ferai paroître la folie & la fausseté par une conduite toute contraire à leurs principes & à leurs maximes.

Et je rejeterai , &c. Il repete ce qu'il vient de dire. Cette sorte de repetition , qui est fort commune dans l'Ecriture , sert à rendre l'expression plus forte , & à lui donner plus de poids.

*. 2b. *Que sont devenus les sages ? Que sont devenus les docteurs de la loi ? Que sont devenus ces esprits curieux des sciences de ce siecle ? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde ?*

Que sont devenus les sages : c'est-à-dire , ceux qui font profession de donner des maximes & des préceptes pour bien vivre ? N'est-il pas visible que tous leurs raisonnemens sont à bout , & qu'ils sont confus , lorsqu'il est question de raisonner sur ce mystere , & qu'ils n'y peuvent rien comprendre , quelque effort qu'ils fassent pour y penetrer ?

Que sont devenus les docteurs de la loi ; ou les savans dans la connoissance des loix ? La prédication de la croix ne les a-t-elle pas fait disparaître , & n'a-t-elle pas entierement obscurci l'éclat & la gloire de leur sagesse ?

Que sont devenus ces esprits curieux des sciences de ce siecle ; c'est-à-dire , les Philosophes naturels , qui recherchent les secrets de la nature ? Ce qui comprend toutes les parties de la Physique. De sorte que l'Apôtre comprend en trois mots toutes les sciences du siecle , qui sont la Morale , la Jurisprudence , & la Philosophie naturelle.

Dieu n'a-t-il pas convaincu ? &c. C'est-à-dire , fait voir par la conduite qu'il lui a plu de tenir dans le mystere de la Redemption , combien les

AUX CORINTHIENS. CHAP. I. 21
hommes de ce siecle les plus éclairés sont incapables , par leurs propres lumieres , d'atteindre à la connoissance des secrets de Dieu , & qu'ils tombent dans des absurdités effroyables , lorsqu'ils sont assez temeraires pour entreprendre de les penetrer ? Le mot *ἐπιαγένετος* ne signifie pas seulement en cet endroit , convaincu de folie , mais quelque chose qu'on peut exprimer par le mot de , rempli de folies . N'a-t-il pas permis par son juste jugement , que l'Evangile servît à les aveugler davantage , en punition de leur présomption & de la negligence qu'ils ont fait paroître à glorifier Dieu dans ses creatures , & dans l'ordre du monde qu'ils ont tenu par les lumieres de la raison.

V. 21. *Car Dieu voyant que le monde avec sa sagesse humaine ne l'avoit point connu dans les ouvrages de la sagesse divine ; il lui a plu de sauver par la folie de la prédication ceux qui croiroient en lui.*

L'Apôtre fait voir par la conduite de Dieu à l'égard des Juifs & des Gentils , qu'il a voulu sauver les hommes par la folie de la prédication , & par un moyen tout contraire aux principes & aux maximes de la sagesse humaine.

Car Dieu voyant. Il rend raison de la conduite que Dieu a tenue envers les sages du siecle ; & fait voir qu'il en a usé justement avec eux , en se servant d'un moyen si contraire à leur raison pour sauver les fidelles.

Que le monde ; c'est - à - dire , les sages de ce monde.

Avec la sagesse , c'est-à-dire , par les lumieres & par les connoissances naturelles qu'ils avoient de Dieu par la consideration de ses ouvrages ,

même de sa loi ; car il y comprend aussi les Juifs incredules.

Ne l'avoit point connu ; c'est-à-dire , adoré , & glorifié par leurs actions. Dans les ouvrages de la sagesse divine ; c'est-à-dire , qui en sont l'effet & comme le tableau , dans lequel ces sages en ont apperçû l'éclat & la gloire.

Il lui a plu de sauver , en punition de leur ingratitude , & pour confondre leur orgueil ;

Par la folie de la Prédication ; c'est-à-dire , par un moyen directement opposé à tous les principes & à toutes les maximes de la sagesse humaine , qui est la prédication d'un Dieu crucifié , qui ne sert qu'à les rebuter , & à leur donner du mépris pour l'Evangile :

Ceux qui croiroient en lui ; c'est-à-dire , ceux qui ne présument pas de leurs propres lumières , comme ces sages , se soumettoient en toute chose à lui par la foi.

¶. 22. *Les Juifs demandent des miracles , & les Gentils cherchent la sagesse.*

Les Juifs demandent des miracles. Quoique les Juifs pour croire demandent des miracles , qui portent avec eux la terreur & l'effroi , tels que furent ceux de Moïse , de Josué , & d'Elie ; & que les Gentils ne veuillent rien croire qu'à force de raisons : Dieu cependant leur propose dans l'Evangile un moyen de salut , & qui n'est fondé ni sur ces sortes de miracles , ni sur la raison naturelle , qui est la prédication d'un Dieu crucifié ; ce qui est une occasion aux uns & aux autres de rebuter cette grace ; les uns , parcequ'ils sont choqués de la basse de ce mystere ; les autres , parcequ'ils le regardent comme une fable , & une folle imagination.

C'est par cette admirable conduite que Dieu a voulu abaisser l'orgueil, & confondre la fausse sagesse des sages-du-monde.

Les Juifs demandent donc des miracles conformes à leurs fantaisies, ne se contentant point de ceux qu'il plaît à Dieu de leur faire paraître. Ce qui fait bien voir leur malice & leur aveuglement; puisque les signes que Dieu opère pour la confirmation de l'Evangile, & de la prédication de la croix, tels que sont la guérison subite de toutes sortes de maladies, & la résurrection des morts, soient beaucoup admirables en eux-mêmes, & bien plus capables de les convaincre, que tous ces signes éclatans, qui se pouvoient prendre pour des effets purement naturels.

Et les Gentils cherchent la sagesse; c'est-à-dire, des preuves établies sur l'évidence de la raison naturelle, & tirées des propres causes des choses qu'on leur veut persuader.

¶. 23. *Et pour nous, nous prêchons J E S U S-CHRIST crucifié, qui est un scandale aux Juifs, & une folie aux Gentils.*

Et pour nous, &c. Sans avoir égard à ce que demandent les Juifs ni les Gentils; & au lieu d'entreprendre de les convaincre de la vérité de l'Evangile par les miracles & par les raisons qu'ils demandent nous nous contentons de leur prêcher JESUS-CHRIST crucifié; quoique par un juste jugement de Dieu sur eux en punition de leur orgueil, & par la mauvaise disposition de leur cœur, cette prédication d'un Dieu crucifié serve plutôt à les éloigner, qu'à les convaincre de la vérité de la foi.

¶. 24. *Mais qui est la force de Dieu, & la sagesse de Dieu, à ceux qui sont appelés, soit Juifs ou Gentils.*

34. 1. EPISTRE DE S. PAUL

Mais , &c. c'est-à-dire : Si la prédication d'un Dieu crucifié n'a point d'autre effet à l'égard des Juifs & des Gentils incredules , qui font profession de la sagesse de ce siecle ; elle en fait un tout contraire à l'égard des Juifs & des Gentils qu'il a plu à Dieu d'appeler par sa grace à la foi de l'Evangile ; puisqu'au-lieu de se scandaliser de la basseesse de ce mystere , & au-lieu de le regarder comme une folie , ceux-ci le considerent au-contraire comme la vertu puissante dont Dieu se sert pour les sauver , & comme un ouvrage admirable de sa sagesse , par laquelle il a voulu confondre & l'orgueil & la fausseté de la sagesse humaine ; rien n'étant plus admirable que d'avoir vaincu la mort par la mort même , & que d'avoir triomphé du peché par le peché de ceux mêmes qui ont crucifié son Fils.

- *A ceux qui sont appellés , par une vocation efficace , & fondée sur le bon-propos & sur la pure grace de Dieu.*

- *Saints Juifs ou Gentils.* C'est pour montrer que cette vocation , est maintenant commune aux deux peuples ; au-lieu qu'elle l'étoit particulierement au peuple Juif dans l'ancien Testament , hors de quelque petite portion que Dieu se refervoit toujours de temps en temps parmi les autres peuples , comme de la famille de Job & de ses amis dans l'Idumée , de Melchisedech & de quelques autres dans le pays de Chanaan , &c.

- ¶. 25. *Parceque ce qui paroît en Dieu une folie , est plus sage que la sagesse de tous les hommes ; & que ce qui paroît en Dieu une faiblesse , est plus forte que la force de tous les hommes.*

Parceque ; c'est-à-dire : Car quoiqu'il semble aux incredules que cette prédication de JESUS-CHRIST

crucifié soit une folie & une faiblesse ; voyez verset 13. Cette folie néanmoins & cette faiblesse prétenue dont Dieu même est l'auteur , surpassé en sagesse & en force , la sagesse & la force de tous les hommes ; ainsi ce n'est pas sans sujet que les fidèles ont tant d'estime pour cette prédication ; & que bien loin de l'estimer une folie , comme les incredules , ils la considerent comme un chef-d'œuvre de la sagesse & de la force toute - puissante de Dieu.

Ce qui paroît en Dieu une folie , &c. c'est-à-dire : Cette prédication d'un Dieu crucifié que les Gens-
tis incredules tiennent pour une folie , & qui les rebute de l'Evangile, doit être attribuée à Dieu , puisque c'est lui-même qui nous a envoyés pour le prêcher aux hommes , & que c'est lui-même qui a livré son Fils à la croix pour nos pechés. Ce qui fait bien voir qu'elle n'est rien moins qu'une véritable folie.

Est plus forte que la force de tous les hommes : puisque les plus sages & les plus habiles du siècle , n'ont jamais pu découvrir à leurs disciples la véritable règle de bien vivre , ni les moyens de parvenir à la possession du souverain bien ; mais que la prédication de J E S U S - C H R I S T crucifié a découvert tous ces trésors aux fidèles , & non seulement en quelque ville , ou en quelque province , & pendant quelque petit nombre de siecles , mais dans tous les lieux du monde , & à toutes sortes de personnes & d'âge. Tous les Philosophes ensemble firent-ils jamais rien de semblable ; puisqu'enfin malgré toute la résistance du diable & des hommes , & malgré toutes leurs persecutions , elle a sujetti pour jamais tout le monde à J E S U S -

26. I. EPISTRÆ DE S. PAUL
CHRIST; au-lieu que les plus puissans Monarques de la terre, & les plus grands Conquerans ne purent jamais s'en assujettir que quelque partie, & pour un fort petit espace de temps.

V. 26. *Confiderez, mes freres, qui sont ceux d'entre vous qui ont été appellés à la foi. Il y en a peu de sages selon la chair, peu de puissans, & peu de nobles.*

Confiderez, &c. c'est-à-dire : Pour mieux comprendre quelle est la vertu & la force de cette prédication d'un Dieu crucifié, faites reflexion sur la qualité des fidelles, soit d'entre vous, soit des autres qui ont été appellés ; & sur-tout des Prédicateurs, dont Dieu s'est servi pour vous appeler à la foi ; & considerez qu'encore que la plûpart d'entr'eux fussent des hommes ignorans, faibles, & méprisables selon le monde, ou des hommes sans lettres, sans force, & sans naissance ; ils n'ont pas laissé par la force de cette prédication, de confondre les plus savans & les plus puissans, & d'abattre l'orgueil & le faste des personnes les plus élevées dans le siecle.

Il y en a peu de sages. L'Apôtre ne dit pas qu'il n'y en eût point du-tout, parcequ'il y en avoit quelques-uns, comme Sergius Paulus, qui étoit Proconsul ; Apollon, qui étoit un homme éloquent ; Denis l'Areopagite ; Gamaliel, docteur ; & saint Paul même, qui avoit été son disciple ; saint Luc, saint Barnabé, & quelques autres encore.

Selon la chair; c'est-à-dire, selon le monde, ou selon l'estime des hommes ; ou sages, d'une sagesse humaine.

Peu de puissans, en richesses & en dignité.

Et peu de nobles, ou par leur naissance, ou par leurs actions heroïques,

¶. 27. Mais Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages. Il a choisi les foibles selon le monde, pour confondre les puissans.

Mais Dieu a choisi les moins sages, &c. c'est-à-dire, qui bien loin d'être sages selon le monde, n'avoient pas même les premiers principes des sciences.

Pour confondre les sages. En leur faisant voir la vanité de leurs maximes & de leurs sciences, & leur découvrant des vérités sublimes auxquelles ils n'ont jamais pu atteindre par tous les efforts de leur raison naturelle.

Il a choisi les faibles, destitués de pouvoir & d'autorité, pour confondre les puissans ; c'est-à-dire, en convertissant tout le monde à la foi de J E S U S - C H R I S T, malgré toute leur résistance ; & leur faisant voir par les effets, que c'est en vain qu'ils emploient leur puissance pour s'opposer à l'Évangile.

¶. 28. Il a choisi les plus vils & les plus méprisables selon le monde, & ce qui n'étoit rien, pour détruire ce qu'il y avoit de plus grand.

Il a choisi.... ce qui n'étoit rien, c'est-à-dire, ceux qui n'étoient en nulle considération parmi les hommes, & qu'on ne regardoit non plus que s'ils n'eussent point été au monde.

Pour détruire ce qu'il y avoit de plus grand, c'est-à-dire, pour abattre l'orgueil des grands du monde, en leur faisant voir qu'ils ne sont rien devant Dieu, & que toute leur gloire n'est qu'un peu de fumée, qui disparaît incontinent devant lui ; & les contrignant même par la prédication de l'Évangile, de reconnoître J E S U S - C H R I S T pour leur Souverain, & d'abaisser toute leur grandeur à

28 I. EPISTRE DE S. PAUL
ses pieds. Ce qui ne s'est pleinement accompli que
quelques siecles après les Apôtres.

¶. 29. *Afin que nul homme ne se glorifie devant
lui.*

Afin que nul homme , &c. Ceci se rapporte au
verset précédent , en ce sens : Dieu a voulu abattre
l'orgueil des grands du monde par la prédication
des Apôtres , afin de confondre par cet exemple ce-
lui de tous les autres hommes ; & pour leur faire re-
connoître qu'ils n'ont rien en eux-mêmes dont ils
se puissent glorifier devant Dieu. Ou plutôt ceci se
rapporte au troisième verset précédent , en ce sens :
Dieu s'est servi pour vous appeler à la foi , & pour
operer toutes ces merveilles, de personnes ignoran-
tes , foibles , & méprisables selon le monde ; afin
de faire voir que la gloire de votre vocation ,
& de toutes les merveilles qui ont été operées par
la prédication de l'Evangile , n'est dûe qu'à lui seul
qui en est l'auteur , & que les hommes n'y peuvent
prendre aucune part ; au-lieu que s'il n'avoit em-
ployé que des Prédicateurs habiles , puissans , &
qualifiés selon le monde , cela leur auroit donné
lieu de se glorifier en eux-mêmes , & d'attribuer la
conversion des hommes à leur science , à leur puis-
sance , & à leur noblesse , plutôt qu'à la force & à
la vertu toute divine dont Dieu a rempli la prédi-
cation de l'Evangile.

Autrement : Le dessein que Dieu a eu en se ser-
vant de personnes foibles , ignorantes , & mépri-
sables , pour confondre les sages & les puissans , &
pour abattre le faste des grands du monde , a été
d'humilier tous les hommes , & leur faire voir que
toute leur science , toute leur puissance , & toute
leur grandeur n'est rien devant lui.

¶. 30. C'est par cette voie que vous êtes établis en JESUS-CHRIST, qui nous a été donné de Dieu pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification, & notre redémption.

C'est par cette voie, &c. C'est la conclusion des trois précédens versets. Comme s'il disoit : Puisque ce n'est point par la science, par la puissance, ni par la noblesse des hommes que vous avez été appellés ; c'est donc par lui, &c.

En JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, dans sa foi.

Qui nous a été donné de Dieu, comme l'unique auteur de notre salut.

Pour être notre sagesse, c'est-à-dire, pour être l'unique cause meritoire & efficace de notre sagesse ; en nous inspirant par la foi la connoissance de toutes les vérités nécessaires pour notre salut. L'Apôtre dit ceci pour desabuser les Corinthiens de la trop grande estime qu'ils avoient de leurs docteurs, qu'ils regardoient & traitoient comme s'ils eussent été les auteurs des grâces que Dieu leur avoit conferées par leur ministere.

Notre justice ; en nous purifiant par le mérite de sa mort, de tous nos pechés, & nous déchargeant de la peine qui leur étoit dûe.

Notre sanctification ; en sanctifiant nos ames par l'infusion de son Esprit, & nous inspirant par ce même Esprit une vie toute sainte, & toute nouvelle.

Et notre redémption ; en nous meritant par sa mort la grâce de ressusciter un jour, & de jouir ensuite d'une parfaite exemption de la mort.

¶. 31. Afin que, selon qu'il est écrit, ceux qui se glorifient, ne se glorifient que dans le Seigneur.

Afin que, &c. c'est-à-dire : Ce que je vous ai dis, est afin de vous faire connoître l'obligation que vous avez de rapporter à Dieu toute la gloire de votre salut.

Celui ; tout fidelle , quel qu'il soit , docteur ou disciple , qui se glorifie ; c'est-à-dire , qui a quelque sujet de se réjouir & de se glorifier du bon succès de son ministere , s'il est ministre de l'Eglise ; ou s'il est inférieur , qui a sujet de se réjouir des grâces qu'il a reçues par le ministere de ses Supérieurs.

Ne se glorifie, &c. c'est-à-dire , en rapporté toute la gloire au Seigneur , & non pas à soi-même , ni aux hommes , puisque c'est Dieu seul qui en est l'auteur. Il dit ceci pour reprimer la vain gloire des docteurs de Corinthe , & pour redresser le faux zèle de ceux qui se glorifioient de les avoir pour maîtres , & qui mettoient toute leur confiance dans la conduite des hommes , au lieu de la mettre en Dieu.



SENS SPIRITUEL.

¶. 1. jusqu'au 4. *Paul Apôtre de JESUS-CHRIST*
par la vocation & la volonté
de Dieu , & Sosthene son frere , &c.

Le saint Apôtre , qui connoissoit le besoin qu'avoient les Corinthiens d'entrer dans des sentiments d'humilité , tâche dès le commencement de cette Epître , de leur inspirer cette vertu par son exemple , & de leur apprendre que l'homme n'ayant rien que de la pure liberalité de Dieu , on n'a aucun

AUX CORINTHIENS. CHAP. I. 52

sujet de s'élever ou de se glorifier de ses dons.

Il declare donc que sa vocation à l'Apostolat est toute gratuite , & que c'est la volonté souveraine de Dieu qui l'a attiré à lui , lors même qu'il ne s'appliquoit qu'à persecuter l'Eglise. J E S U S - C H R I S T qui n'a appellé pour Apôtres, que ceux qu'il a voulu lui-même : *Vocavit ad se quos voluit ipse* , n'appelle *Marc.* 3.
13. encore dans son Eglise que ceux qu'il lui plaît d'appeler. Nul ne doit s'ingerer de soi-même , ni entrer dans aucun ministere , s'il n'y est conduit par l'Esprit de Dieu , pour le remplir selon les regles saintes qu'il a prescrites. Ne permettez donc pas, mon Dieu , que nous courions sans être envoyés ; que nous parlions sans vous avoir écouté ; & que nous travaillions à d'autres choses qu'à celles qui regardent précisément notre saint ministere.

Saint Paul donne encore un grand exemple d'humilité, en joignant à lui à la tête de cette Epître une personne qui lui étoit beaucoup inferieure. Ce grand Apôtre , qui avoit été choisi & instruit d'une maniere toute extraordinaire, quoique rempli de l'Esprit de Dieu , prend neanmoins un témoin des vérités qu'il écrit , & il appelle ce témoin son frere. Il avoit appris ce qu'il nous a enseigné , Que JESUS- *Hebr.* 12. CHRIST même ne rougit point d'appeler ses frères 16. 17. *Matth.* ceux qu'il a sanctifiés ; & que pour être le Libérateur des hommes , il s'est rendu en tout semblable 25. 40. 45. *Luc.* 22. à ses freres. Plût à Dieu que tous les Superieurs fussent animés de ce même esprit d'humilité , & qu'ils traitassent ceux qu'ils conduisent comme leurs freres , & qu'ils se fissent honneur d'être non seulement , comme dit le Sage , parmi eux comme l'un *Matth.*
20. 26. d'entr'eux ; mais encore , selon l'Evangile & l'exemple de J E S U S - C H R I S T , de se regarder comme *Luc.* 22. 6. leurs serviteurs.

L'Apôtre voulant exciter de plus en plus les fidèles
les de Corinthe à l'amour de l'humilité, les fait res-
souvenir des grâces dont Dieu les a prévenus ; & leur
représente, qu'ayant été dans le désordre & la cor-
ruption, ils ont été lavés, ils ont été sanctifiés, ils
ont été justifiés au nom de Notre-Seigneur JESUS-
CHRIST ; qu'ainsi ils doivent beaucoup s'humilier
dans la vue de leurs dérèglements passés, puisque ce
n'est que par un pur effet de la miséricorde de Dieu
qu'ils en ont été délivrés. Il leur représente encore,
que c'est Dieu qui les a appellés, & qu'étant plon-
gés dans toutes sortes de pechés, ils étoient inca-
pables de faire aucune démarche vers lui. C'est-
pourquoi il dit aux Ephesiens : *Vous avez été sau-
vés par la grace, à cause de votre foi, mais cela ne
vient pas de vous, c'est un don de Dieu.*

Comme donc nous ne sommes rien de nous-mê-
mes, & que nous n'avons rien que nous n'ayons
reçû de Dieu, reconnoissons notre néant en sa pré-
sence, & soyons humbles, si nous voulons être
élevés, selon la parole de l'Evangile : *Celui qui s'a-
baisse sera élevé.* Aspirons à cette véritable gran-
deur, que l'on n'acquiert que par une humilité sui-
cere. Soyons dans les mêmes sentiments où a été
notre Sauveur, qui n'a point cherché à se satis-
faire lui-même ; mais qui étant riche, s'est rendu
pauvre pour l'amour de nous, & s'est rabaisonné, se
rendant obéissant jusqu'à la mort, & jusqu'à la mort
de la croix.

¶. 4. jusqu'au 10. *Je rends pour vous à mon Dieu
des actions-de-grâces continues, à cause de la grace
de Dieu qui vous a été donnée en JESUS-CHRIST,
&c.*

L'action-de-grâces doit être non seulement la fin,
mais

mais aussi le commencement de tous nos discours & de toutes nos œuvres. C'est ce que l'Apôtre nous apprend par son exemple & par ses avis : il n'y a presque pas une de ses Epîtres qu'il ne commence , aussi-tôt après la salutation ordinaire , par des actions-de-graces qu'il rend à Dieu pour lui & pour les autres : aussi exhorté-t-il les fidèles à témoigner à Dieu leur reconnoissance dans toutes les actions de la vie. *Quoique vous fassiez , leur dit-il , ou en parlant , ou en agissant , faites tout au nom du Seigneur J E S U S-C H R I S T , rendant grâces par lui à Dieu le Père.*

En effet , la reconnoissance & l'action-de-graces est un devoir si important , que d'y manquer , c'est ne point reconnoître Dieu pour son Createur , ni J E S U S-C H R I S T pour son Redempteur ; & c'est rendre inutile pour soi-même tout ce que Dieu a fait pour le salut des hommes , & se fermer l'entrée à toutes les graces dont nous avons besoin pour être sauvés ; parceque Dieu regardant comme perdu ce qu'il donne à un ingrat , resserre ses liberalités de-peur de les perdre.

Que faut-il donc faire pour rendre à Dieu des actions-de-graces qui lui soient agréables ? Il faut premierement , que la reconnoissance que nous lui témoignons soit vive , & qu'elle parte d'un cœur qui brûle du désir de faire éclater sa gratitude par les louanges qui lui sont dues.

Nous voyons dans l'ancien Testament , que dès que Dieu avoit fait quelque faveur extraordinaire à son peuple , il lui en chantoit aussi-tôt un Cantique de louange. L'Ecriture-sainte est pleine de ces sortes de Cantiques. Le prophète David , qui avoit si souvent éprouvé les effets de la bonté de

Dieu à son égard, ne cesse point aussi de lui donner des marques de sa gratitude. Ainsi il s'écrie dans cet esprit de reconnoissance : *O mon ame, benissez le Seigneur, & n'oubliez jamais toutes les graces qu'il vous a faites. Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens qu'il m'a faits ? Je chanterai éternellement les miséricordes du Seigneur, & je publierai toujours les faveurs dont il m'a comblé.* C'est-là le langage de tous les Saints, & de ceux qui sont déjà dans le ciel, & de ceux qui sont encore sur la terre, qui se voyant dans l'impuissance de reconnoître les bienfaits de Dieu, disent avec saint Augustin : *Nec quid illi rependam habeo, nisi tantum ut diligam*, après tant de graces qu'il nous a faites, & après qu'il nous a tant aimés, nous ne pouvons mieux reconnoître ses dons, qu'en lui rendant amour pour amour.

En effet, qui pourroit assez reconnoître le prix & l'excellence des graces que nous avons reçues par les merites de J E S U S - C H R I S T ; la remission de nos pechés ; la liberté qui nous affranchit de la servitude du démon ; la qualité d'enfant de Dieu, qui nous donne droit à l'héritage céleste, & tous les moyens qu'il nous procure pour y parvenir.

Le second moyen de rendre à Dieu des actions de graces qui lui soient agréables, c'est non seulement de le remercier des biens temporels ou spirituels que nous recevons continuellement de lui, mais aussi des afflictions qu'il nous envoie. C'est par ce sentiment de reconnaissance pour les afflictions, que les vrais Chrétiens se distinguent des Payens & des Juifs, qui ne reconnoissent point d'autres avantages dont ils soient redévalues, que

la prosperité & l'abondance des commodités de la vie. J E S U S - C H R I S T ayant voulu abattre l'orgueil de l'homme par son humiliation & ses souffrances , nous a appris par son exemple , qu'il n'y avoit point de moyen plus assûré d'entrer dans la gloire , que la voie de l'humiliation & des souffrances. Aussi les vrais fidèles en font-ils le principal sujet de leur consolation & de leur gloire , à l'imitation de l'Apôtre , qui se glorifioit *non seulement dans l'espérance de la gloire , mais encore dans l'affliction.* Et pour faire voir qu'on ne doit pas être surpris d'entendre dire qu'on met sa gloire à souffrir la faim & la soif , les affronts , les prisons & les tortures ; le même Apôtre nous enseigne , que ces maux sont des biens dont Dieu honore ceux *Hebr. 11:2;*
qu'il aime , & qui leur produisent un bonheur incon-
cévable. Disons donc avec le Prophète roi : *Je be- Ps. 33:4.*
nirai le Seigneur en tout temps , non seulement dans
le temps de la prospérité , mais aussi dans celui de
l'adversité.

Enfin , le moyen le plus excellent de rendre agréables à Dieu les actions-de-graces que nous lui faisons , c'est de le remercier , non seulement pour les dons spirituels & pour les graces qu'il nous fait , mais aussi de celles qu'il fait à nos frères. C'est ce que notre saint Apôtre nous enseigne dans ses autres Epîtres , comme dans celle-ci , où il assûre , Qu'il rend à Dieu de continues actions-de-graces pour les Corinthiens , de toutes les richesses dont ils avoient été comblés , non pas des richesses temporelles , mais des spirituelles , dans tout ce qui regarde le don de la parole & de la science . Tous les fidèles ne faisant qu'un corps dont J E S U S - C H R I S T est le chef , chaque fidelle doit prendre part au bien de ses fr-

36 I. EPISTRE DE S. PAUL
res, & croire avoir reçû ce que Dieu leur a donné. Dieu distribue dans son Eglise ses dons à qui il lui plaît, afin que ceux qui les ont reçus les communiquent aux autres. Ainsi on reçoit dans les autres, ce qu'on ne reçoit pas en soi-même; & il est souvent plus sûr de les recevoir dans eux, qu'en soi-même, pourvû qu'on sçache profiter de ce qu'ils ont reçû.

Remercions donc notre souverain Maître, des dons qu'il fait à son Eglise pour l'édification des fidèles, du don de la parole & de la science dont il remplit les Pasteurs, & ceux qui ont la conduite des âmes. Réjouissons-nous avec les Anges de la conversion des pecheurs; & faisons festin avec le pere-de-famille, de ce que notre frere, qui étoit perdu, s'est retrouvé.

¶. 10. jusqu'au 18. *Or je vous conjure, mes frères, par le nom de JESUS-CHRIST notre Seigneur, d'avoir tous un même langage, & de ne point souffrir parmi vous de divisions ni de schismes, &c.*

Lorsque saint Paul, par la prédication de l'Evangile, eut établi la foi de JESUS-CHRIST à Corinthe, & que par des soins infatigables il y eut fait un grand nombre de fidèles; l'homme ennemi toujours appliqué à semer l'yvraie parmi le bon grain trouva moyen de troubler cette Eglise naissante, en jettant la discorde parmi ces nouveaux Chrétiens, qui se partagèrent en plusieurs sectes. L'occasion en vint de l'attachement qu'ils avoient pour leurs Doc-teurs, & de la préférence qu'ils faisoient des uns aux autres. Car, comme dit saint Chrysostome, ce n'étoit point la diversité de leurs opinions qui avoit fait naître la diversité de leurs sectes. C'étoit la diversité de leurs affectiōns & les différentes at-

taches qu'ils avoient pour leurs maîtres , & ils n'étoient point partagés sur le sujet de la foi. Cependant cette rupture alloit à la destruction de cette Eglise, si le saint Apôtre n'avoit prévenu ce malheur.

Pour y remedier il les conjure par le nom de JESUS-CHRIST notre Seigneur,d'observer trois choses qui sont nécessaires pour retrancher toutes sortes de divisions & de schismes ; la premiere, c'est *d'avoir tous un même langage*; la seconde, c'est d'être unis ensemble dans un même esprit ; la troisième , c'est de l'être dans un même esprit de charité. Ce sont-là les dispositions qu'il demande pour entretenir cette union parfaite dont il parle.

Il faut donc en premier lieu user des mêmes façons de parler pour exprimer les matieres de la Religion , sur-tout dans les choses qui regardent la foi. Parceque la diversité des expressions cause souvent la diversité des sentimens , ou au-moins de vaines disputes qui ne tendent à rien qu'à desunir les esprits : Et ç'a été pour maintenir cette uniformité qu'il a fallu établir des symboles & des professions publiques , qui servent de regles aux fidèles dans l'Eglise pour entretenir l'unité.

Que si la différence des termes & des paroles peut produire de la division dans l'Eglise , à plus forte raison la diversité des pensées & des sentimens peut-elle causer ce mauvais effet. Ne voit-on pas tous les jours les troubles que causent parmi les fidèles cette diversité dans les choses mêmes où la foi n'est point intéressée ? Si cet attachement à leurs préjugés les fait séparer de la société de l'Eglise , ils deviennent schismatiques , & par leur desunion perdent tout le fruit de leurs bonnes œuvres : *Il est clair* ; dit saint Augustin , *qu'il ne leur sert de rien de*

*August.
trad. 13.
in Joan.*

*Hieron.
in c. 3.
Tiu.*

*Augst.
ep. 164.*

garder la virginité, d'avoir la continence, de donner des aumônes ; toutes ces choses qui ont leur merite dans l'Eglise, leur sont inutiles, parce qu'ils rompent l'unité & déchirent la robe de la charité. Mais il n'est que trop ordinaire que le schisme degeneré en herésie ; car dès qu'on s'est séparé du corps de l'Eglise, on ne garde plus de mesure. Il n'y a point de schisme, dit saint Jérôme, qui ne se forge quelque herésie, pour faire croire que c'est avec raison qu'on s'est séparé de l'Eglise. C'est pour cela même que saint Augustin reproche aux Donatistes, *Qu'en perseverant mal-à-propos dans le crime du schisme, ils en avoient fait une herésie.*

Il est donc très-dangereux dans l'Eglise d'avoir des sentimens differens les uns des autres, de peur de tomber du schisme dans un aussi grand mal-heur qu'est l'herésie. Il faut néanmoins bien distinguer le schisme où la foi est engagée, d'avec les schismes qui ne la regardent en rien, comme quand on a vu quelquefois dans une même Eglise deux Evêques choisis, sans qu'on pût discerner lequel des deux étoit bien ordonné. Car alors l'esprit de dissention ne s'y trouvant pas, ce n'est pas un vrai schisme qui desunisse les coeurs, quoique cela soit toujours bien dangereux.

*Ephes.
4-3-*

Ainsi l'on voit avec combien de raison l'Apôtre demande des fidèles qu'ils ayent les mêmes sentimens de coeurs & d'affections pour conserver l'union si nécessaire entr'eux. Cet accord heureux est le lien de la paix qui maintient l'unité que le Saint-Esprit forme dans le corps mystique de l'Eglise, & il faut travailler avec grand soin pour empêcher qu'elle ne se rompe. Car comme Dieu a mis dans tout le corps naturel un tel ordre que tous les

AUX CORINTHIENS. CHAP. I. 39
membres conspirent à s'entr'aider mutuellement les uns les autres , afin qu'il n'y ait point de schisme ni de division qui les desunissent. Il en est de même du corps de l'Eglise , & de la société des fidèles ; lorsque quelques membres s'en séparent par une rupture qui rompt l'unité & viole la charité, ils persistent infailliblement. Pendant qu'un tout demeure bien uni & bien entier, il se conserve ; mais dès qu'il se divise en plusieurs parties , ces parties divisées ne peuvent pas se conserver. C'est-là ce que produit dans l'Eglise le schisme qui sépare les fidèles les uns des autres par des dissensions qui desunissent leurs esprits & leurs cœurs.

C'étoit l'état où se trouvoient les Corinthiens , qui au-lieu de considerer leurs maîtres comme les Ambassadeurs de J e s u s - C h r i s t envoyés de sa part pour leur porter sa parole , ils s'attachoient à leurs personnes par un scandale qui alloit perdre leur Eglise. Heureux le ministre de J e s u s - C h r i s t qui travaille avec desinteressement , & une grande pureté de conscience pour attacher à J e s u s - C h r i s t ceux qu'il conduit , ensorte qu'ils rapportent à Dieu tout le bien qu'ils reçoivent de lui par le ministere de leurs conducteurs ; malheureux au-contraire ceux qui souffrent que les fidèles s'attachent à eux à cause des bonnes qualités qu'ils ont reçues de Dieu , sans les porter à Dieu même dont ils usurpent la gloire qu'il ne cede à personne. Plût à Dieu que cette conduite malheureuse en fût demeurée au siecle de saint Paul , & qu'elle ne fût point venue jusqu'au nôtre , où elle est peut - être devenue si commune qu'elle ne cause plus de scandale.

V. 18. jusqu'à la fin. Car la parole de la croix est

40 I. EPISTRE DE S. PAUL
une folie pour ceux qui se perdent ; mais pour ceux qui se sauvent , c'est-à-dire pour nous , elle est la vertu & la puissance de Dieu , &c.

Le peché de notre premier pere a fait dans le cœur de l'homme de si profondes plaies , qu'il a fallu pour les guerir des remèdes tout-à-fait extraordinaires. Il est venu , dit S. Augustin , dans le monde un grand Medecin , parcequ'il y avoit un grand malade à guerir. En effet les moyens que Dieu a employés pour cela , sont si surprenans & si opposés au raisonnement humain , que selon les maximes de la sagesse des hommes , ils doivent passer pour extravagans. Lorsque JESU S-CHRIST rendit la vue à l'aveuglé-né , il couvrit ses yeux de boue pour guérir son aveuglement , & fit ce qui ne sembloit propre qu'à l'augmenter davantage , & ce qui même auroit pu le rendre aveugle s'il avoit vu clair auparavant : Ainsi il a guéri le monde par la croix , comme il employa alors la boue pour guérir cet aveugle : c'est-à-dire , qu'il a guéri le monde par une voie , qui non seulement ne pouvoit ôter le scandale , mais qui n'étoit capable que de l'augmenter.

L'homme par sa désobéissance avoit affecté de se rendre indépendant de Dieu même , & de se conduire par sa propre volonté ; le meilleur moyen de guérir son orgueil est de s'aneantir lui-même & de renoncer à ses propres lumières , en se soumettant aveuglément aux ordres de son Createur. JESU S-CHRIST par une bonté inconcevable , pour faire entrer l'homme dans l'aneantissement de lui-même , s'est lui-même aneanti & a pris la forme d'un esclave , en se rendant obéissant jusqu'à la mort de la croix pour nous donner l'exemple que nous devons suivre en retournant à Dieu :

Y a-t-il rien qui semble plus contraire aux sentimens de la prudence humaine & à la nature corrompue que cette conduite ? C'est néanmoins l'usage de la plus haute sagesse.

Considerons maintenant quelles sont les instructions & les ordres qu'il a donnés à ses Disciples : Il veut qu'ils renoncent à eux-mêmes, qu'ils portent leur croix comme lui , & qu'ils le suivent ; qu'ils se croient heureux d'être pauvres , méprisés , affligés , hâis , & persécutés : D'un autre côté il donne sa malédiction aux riches , & à ceux qui jouissent des commodités de la vie , & qui sont loués & estimés dans le monde. La raison de l'homme ne se révolte-t-elle pas contre une telle doctrine ? C'est-là cependant la doctrine que J E S U S - C H R I S T a voulu être prêchée par tout le monde , & il ne reconnoît pour ses disciples que ceux qui la recevront , la goûteront & l'aimeront.

Mais enfin quels sont les hommes qu'il a choisis pour faire agréer à tout le monde des sentimens contre lesquels les hommes sont naturellement si prévenus? Sont-ce des Philosophes,des Orateurs,des gens puissans & considérables par leur naissance , ou par leurs autres qualités excellentes ? Non sans doute; mais il a choisi pour une si haute entreprise des gens sans lettres, grossiers & ignorans , & ces personnes ignorantes ont fait taire les Philosophes & les Orateurs : ces gens pauvres & méprisés se sont soumis les Rois & les Grands de la terre. Si donc la conduite de Dieu dans la réparation du genre humain a paru , & paroît encore une folie aux incredules , reconnoissons avec saint Paul la puissance souveraine & absolue de J E S U S-C H R I S T , qui peut tout par lui seul, sans que les hommes y contribuent rien

d'eux-mêmes. Que si les moins sages selon le monde , ont confondu les sages ; & si les plus faibles selon le monde ont confondu les puissans , n'est-il pas clair que c'étoit la force de la croix qui faisoit tout en eux , & non la force de l'homme ?

On vid tout-d'un-coup , dit saint Jean Chrysostome , des pêcheurs , des faiseurs de tentes , des publicains , des gens sans étude & sans lettres , sortir d'un coin du monde ; paroître à la face des Philosophes & des Orateurs les plus fameux ; & malgré mille perils & mille contradictions , malgré tout le pouvoir des Rois & des Princes , malgré la revolte & la persécution des peuples , fermer la bouche à ces faux-sages , rendre leur science ridicule , la faire mépriser des hommes , & la faire bannir de toute la terre , nonobstant tous les efforts de la concorde qui la sauvait , de l'antiquité qui l'autorisoit , de la nature qui la favorisait , du démon qui n'omettoit rien de sa force & de ses violences pour la faire subfister , & lui donner l'avantage sur la vérité de l'Evangile. C'est la vertu & la puissance de Dieu qui faisoit ces prodiges & ces merveilles , qui étoient entierement contre la nature ; c'étoit pour convaincre de folie la sagesse de ce monde , que Dieu a choisi des moyens tout opposés à la prudence de ces faux-sages pour sauver les hommes. Car qui est celui des Philosophes & de ceux qui s'abandonnent aux raisonnemens ; qui est le savant d'entre les Juifs qui ait aidé les hommes pour leur salut , ou qui leur ait fait connoître la vérité ? Tout cet ouvrage s'est fait sans eux ; ils n'y ont eu aucune part , des pêcheurs ont tout fait.

Il semble que Dieu avoit voulu attirer les hommes à lui par la vûe des créatures , dont la beauté

Aux Corinthes. Chap. I. 43
devoit faire admirer celui qui les avoit faites ;
mais comme le monde n'a pas voulu reconnoître
Dieu dans les ouvrages de sa sagesse , il lui a plu
de le sauver par la folie de la croix. Ainsi les sages
du monde , dit saint Jean Chrysostome , ne tirent
aucun avantage de leur sagesse pour recevoir la
prédication de l'Evangile , comme les simples ne
trouvent aucun obstacle dans leur ignorance qui les
empêche de s'y soumettre. Bien loin de cela, ce que
je vas dire, continue ce saint Docteur , peut paroître
un paradoxe , il semble que les personnes qui sont
moins éclairées ont plus de disposition pour embras-
ser la foi que les savans. Un berger & un païsan la
recevra bien plutôt , parcequ'il bannit tous les rai-
sonnemens , & qu'il soumet humblement son esprit
à Dieu. La sagesse du siècle & la science n'est plus
maintenant la voie que Dieu veut qu'on prenne
pour aller à lui ; nous avons une autre maniere de
la connoître bien plus haute & plus relevée, qui est
le don de la foi dont la simplicité est devenue si ne-
cessaire.

Que les Juifs ne demandent donc plus de
miracles pour croire ; on ne leur peut présenter
pour les inviter à croire , qu'un objet d'horreur &
de scandale , qui est J e s u s - C h r i s t crucifié :
Que les sages du monde pour être persuadés ne de-
mandent plus des discours étudiés & de savans rai-
sonnemens ; on ne peut non plus leur parler que de
la croix qui leur paraît une folie , comme elle pa-
roissoit aux Juifs une faiblesse. Cependant lorsque
ceux qui ne cherchent que les miracles & la sa-
gesse , trouvent le contraire de ce qu'ils vouloient,
& qu'ils ne laissent pas néanmoins d'être persuadés
par des choses si opposées à ce qu'ils avoient attendu;

44 I. EPISTRE DE S. PAUL
ne doivent - ils pas reconnoître qu'il y a une
vertu infinie , & une force toute-puissante cachée
dans ce qu'on leur annonce ; & que *ce qui paroît en
Dieu une faiblesse est plus fort que la force de tous les
hommes ?*

Que si la prédication des Apôtres , parmi de si
grands obstacles , a pu vaincre les oppositions in-
surmontables que les infidèles & les Juifs avoient
contre eux ; que dirons-nous de l'insensibilité de la
plûpart des Chrétiens , qui dans l'abondance des
lumières dont ils sont éclairés , écoutent cette divine
parole sans se laisser persuader pour se porter à la
pratique des commandemens de Dieu ? N'est-il pas
vrai qu'ils seront traités incomparablement plus ri-
goureusement que les habitans de Sodome & Go-
morrhe ? & qu'ils n'auront point d'excuse ni de
prétexte qui puissent les défendre d'être condamnés
aux supplices éternels au jugement dernier ?



CHAPITRE II.

1. Pour moi , mes frères , lorsque je suis venu vers vous pour vous annoncer l'Evangile [¶] de JESUS-CHRIST , je n'y suis point venu avec les discours élevés d'une éloquence & d'une sagesse humaine .

2. Car je n'ai point fait pro- ¶. 1. *lett.* le témoignage .

1. ET ego , cùm ve-
nissem ad vos ,
fratres , veni non in
sublimitate sermonis ,
aut sapientiæ , annun-
tians vobis testimo-
nium Christi .

2. Non enim judi-

cavi me scire aliquid inter vos , nisi Jesum Christum , & hunc crucifixum.

3. Et ego in infirmitate , & timore , & tremore multo fui apud vos :

4. & sermo meus , & prædicatio mea , non in persuasibus humanæ sapientiæ verbis , sed in ostensione spiritus & virtutis :

5. ut fides vestra non sit in sapientia hominum , sed in virtute Dei.

6. Sapientiam autem loquimur inter perfectos : sapientiam vero non hujus sæculi , neque principum hujus sæculi , qui destruuntur :

7. sed loquimur Dei sapientiam in my-

¶. 2. expl. de prêcher.

Ibid C'est là le fondement de notre Religion.

¶. 3. autr. d'abaisslement.

¶. 4. autr &c de la puissance de Dieu ont été mes preuves de monstratives.

¶. 6. expl. ou à tous les Chrétiens , qui sont dits parfaits par rapport aux Payens & aux Juifs : ainsi que l'expliquent les Pères

fession de savoir // autre chose parmi vous , que J E S U S - C H R I S T , & J E S U S - C H R I S T crucifié //.

3. Et tant que j'ai été parmi vous , j'y ai toujours été dans un état de foiblesse // , de crainte & de tremblement.

4. Je n'ai point employé en vous parlant , & en vous prêchant , les discours persuasifs de la sagesse humaine , mais les effets sensibles de l'Esprit // & de la puissance de Dieu ;

5. afin que votre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes , mais sur la puissance de Dieu.

6. Nous prêchons néanmoins la sagesse aux parfaits // , non la sagesse de ce monde , ni des Princes de ce monde qui se détruisent // :

7. mais nous prêchons la sagesse de Dieu renfermée dans son mystère // , cette sagesse ca-

Grecs , où aux spirituels d'entre les Chrétiens.

Ibid. expl. des démons & de tous ceux qui leur servent d'instrument.

¶. 7. expl. ou simplement le mystère de l'Incarnation prêché à tous , ou ce qu'il y a de plus secret & de plus relevé dans ce mystère , ce qui n'est connu que des parfaits.

48 I. EPISTRE DE S. PAUL

chée qu'il avoit prédestinée & préparée avant tous les siècles pour notre gloire //:

8. que nul des Princes de ce monde n'a connue ; (puisque s'ils l'eussent connue, ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur de la gloire //,)

9. & de laquelle il est écrit : *Ierai. 64.* Que l'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, & le cœur de l'homme n'a jamais conçû ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment :

10. mais pour nous, Dieu nous l'a révélé par son Esprit : parceque l'Esprit penetre tout, & même ce qu'il y a de plus caché dans la profondeur de Dieu //.

11. Car qui des hommes connaît ce qui est en l'homme, sinon l'esprit de l'homme qui est en lui ? Ainsi nul ne connaît ce qui est en Dieu, que l'Esprit de Dieu //.

12. Or nous n'avons point reçû l'esprit du monde, mais l'Esprit de Dieu, afin que

¶. 7. *autr. secret : autr. nous prêchons... en secret, c'est-à-dire, aux seuls spirituels.*

¶. 8. *expl. celui par qui la gloire nous étoit préparée,*

sterio, quæ abscondita est, quam prædestinavit Deus ante secula in gloriam nostram,

8. *quam nemo principum hujus saeculi cognovit: si enim cognovissent, nunquam Dominum gloriae crucifixissent.*

9. Sed sicut scriptum est : *Quod oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis, qui diligunt illum;*

10. *nobis autem revelavit Deus per spiritum suum: Spiritus enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei.*

11. *Quis enim hominem scit quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis, qui in ipso est ? ita & quæ Dei sunt, nemo cognovit, nisi Spiritus Dei.*

12. *Nos autem non spiritum hujus mundi accepimus, sed spiritum qui ex Deo est,*

¶. 10. *lett. les profondeurs de Dieu.*

¶. 11. *i. e. que celui à qui l'esprit de Dieu l'a révélé,*

ut sciamus quæ à Deo
donata sunt nobis :

13. quæ & loquimur
non in doctis humanæ
sapientiæ verbis, sed
in doctrina Spiritus,
spiritualibus spiritua-
lia comparantes.

14. Animalis au-
tem homo non percipit
ea quæ sunt Spiritus
Dei : stultitia enim est
illi, & non potest in-
telligere : quia spiri-
tualiter examinatur.

15. Spiritualis au-
tem judicat omnia :
& ipse à nemine judi-
catur.

16. Quis enim co-
gnovit sensum Domi-
ni, qui instruat eum ?
Nos autem sensum
Christi habemus.

nous connoissions les dons
que Dieu nous a faits :

13. & nous les annonçons, ^{Supr. 13.}
non avec les discours qu'ensei- ^{17.2.1.}
gne la sagesse humaine ^{4.}, mais ^{2. Pet. 14.}
avec ceux que l'Esprit ensei- ^{16.}
gne, traitant spirituellement
les choses spirituelles.

14. Or l'homme animal
n'est point capable des choses
qui sont de l'Esprit de Dieu :
elles lui paroissent une folie,
& il ne les peut comprendre;
parce que c'est par une lumiere
spirituelle qu'on en doit ju-
ger.

15. Mais l'homme spirituel
juge de tout, & n'est jugé de
personne.

16. Car qui connaît l'Esprit ^{Supr. 52.}
du Seigneur ^{13.}, & qui peut ^{Isa. 40.}
l'instruire & le conseiller ? ^{13.}
Mais pour nous ^{II}, nous avons ^{Rom. 11.}
l'Esprit de JESUS-CHRIST. ^{34.}

¶. 13. i. e. composé selon les règles de l'éloquence.

¶. 16. ausr. pour l'instruire & le conseiller.

Ibid. expl. nous connaissons ses sentiments & ses pensées.



SENS LITTÉRAL.

¶. 1. *P*our moi, mes frères, lorsque je suis venu vers vous pour vous annoncer l'Evangile de J E S U S-C H R I S T, je n'y suis point venu avec les discours élevés d'une éloquence & d'une sagesse humaine.

Pour moi, &c. c'est-à-dire : La maniere dont j'en ai usé envers vous, soit dans mes paroles, soit dans mes actions, lorsque je vous suis venu prêcher l'Evangile, a été fort conforme à ce que je vous viens de dire, touchant la conduite que Dieu a voulu tenir pour appeller ses fidelles à la foi : car comme il ne s'est pas servi pour ce ministere, de la puissance ni de la noblesse des hommes; mais qu'il y a employé au-contraire des personnes destituées, pour la plûpart, de science, de pouvoir, & de noblesse ; je me suis ainsi comporté envers vous, de même que si je n'avois eu aucun de ces avantages. Voyez ch. I. v. 26. 27. 28.

L'Evangile, &c. Let. *Le témoignage.* Le manuscrit Alexandrin porte, Le mystere de J E S U S-C H R I S T, aussi-bien que la version Syriaque, & saint Ambroise. Voyez ch. I. v. 6.

¶. 2. *Car je n'ai point fait profession de savoir autre chose parmi vous, que J E S U S-C H R I S T, & J E S U S-C H R I S T crucifié.*

Car je n'ai point fait profession, &c. c'est-à-dire, dans mes discours, soit publics, soit particuliers, de savoir la lettre de la loi, les traditions Ju-daiques des Pharisiens, la langue Hebraïque, les Poëtes,

Poëtes, &c. quoique je n'ignorasse point ces choses ; mais j'ai regardé tous ces avantages comme des ordures , au prix de cette haute connoissance de JESUS-CHRIST. Voyez Philip. 3. 8.

Que JESUS-CHRIST , & JESUS-CHRIST crucifié , c'est - à - dire , non dans l'état de sa gloire , mais dans l'état de son abaissement & de ses douleurs , pour me servir d'exemple & de modèle dans les maux que j'avois à souffrir en vous prêchant l'Evangile ; ou , JESUS-CHRIST crucifié , qui est une folie aux sages du monde : car il ne fait cette addition , que pour faire voir combien sa maniere de prêcher étoit opposée au faste de l'éloquence & de la sagesse humaine ; & non pas pour dire qu'il s'est tellement retranché dans la prédication de JESUS-CHRIST crucifié , qu'il n'a parlé aux Corinthiens que de ses croix & de ses souffrances , ce qui seroit manifestement faux , puisqu'il les avoit instruits sur beaucoup d'autres mystères.

¶. 3. *Et tant que j'ai été parmi vous , j'y ai toujours été dans un état de faiblesse , de crainte , & de tremblement.*

Et tant que j'ai été . . . dans un état de faiblesse , non seulement je ne me suis point relevé par des discours éloquens , & n'ai point usé du pouvoir que me donnait ma qualité d'Apôtre de JESUS-CHRIST ; mais j'ai paru parmi vous dans un état bas & méprisable , en travaillant de mes mains , & apprehendant toujours de mettre par ma conduite quelque obstacle au progrès de l'Evangile. Voyez 2. Cor. 10. 1.

De crainte & de tremblement , c'est - à - dire , à cause des perils où je me suis vu. Voyez Act. 18. 12.

¶. 4. *Je n'ai point employé en vous parlant . &*

en vous prêchant, les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'Esprit & de la vertu de Dieu.

Je n'ai point employé . . . mais les effets ; &c. c'est-à-dire, les miracles, qui étoient des démonstrations évidentes que l'Esprit & la puissance de Dieu agissoit en moi, & qu'il étoit l'auteur de mes paroles & de ma doctrine : Epistola nostra vos estis, scripta non atramento, sed Spiritu Dei vivi ; Vous êtes vous-mêmes notre lettre de recommandation, qui est écrite, non avec de l'encre, mais avec l'Esprit de Dieu vivant.

¶. 5. *Afin que votre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu.*

Afin que, &c. c'est-à-dire : J'en ai usé ainsi, afin qu'en voie clairement que votre foi n'est pas un effet de la sagesse humaine, mais de la puissance de Dieu, qui vous a convertis par sa grâce, & qui vous a lui-même interieurement persuadés des vérités de son Evangile ; au-lieu que si je m'étois servi de l'éloquence en vous prêchant, on auroit pu attribuer votre foi à la force de l'éloquence & de la sagesse humaine.

¶. 6. *Nous prêchons néanmoins la sagesse aux parfaits, non la sagesse de ce ce monde, ni des Princes de ce monde qui se détruisent.*

Nous prêchons néanmoins la sagesse aux parfaits, c'est-à-dire, aux véritables Chrétiens, (comme Matth. 5. 48. & ailleurs,) qui sont les seuls qui peuvent juger sainement de la vraie sagesse.

Non la sagesse de ce monde, qui consiste dans la science des choses naturelles ; ce qui comprend toutes les parties de la Physique : Ubi conqueritor hujus faculi ?

Ni des Princes de ce monde; cette sagesse consiste dans la politique, qui comprend la connoissance de la jurisprudence, & de l'histoire, & generalement de tout ce qui concerne la vie civile & œconomique.

Qui se détruisent, c'est-à-dire, qui perissent avec le temps, aussi-bien que tous leurs royaumes, quelques précautions qu'ils puissent apporter pour leur conservation; ce qu'il ajoute pour faire voir la foolishness & la fausseté de cette sagesse & de cette politique des Princes: *Dominus reprobat consilia Principum: Consilium autem Domini in eternum manet:* au prix de la sagesse de l'Evangile, qui nous appelle à la vie éternelle.

¶. 7. *Mais nous prêchons la sagesse de Dieu renfermée dans son mystère*; cette sagesse cachée, qu'il avoit prédestinée & préparée avant tous les siècles pour notre gloire.

Mais nous prêchons; c'est-à-dire, encore que la doctrine que je vous propose ne soit pas fondée sur les principes de la sagesse humaine, les vrais Chrétiens ne laissent pas néanmoins de reconnoître qu'elle est pleine d'une sagesse toute divine & céleste; comme s'il disoit: Ce que nous prêchons est plein de sagesse, selon le jugement des parfaits.

La sagesse de Dieu, c'est - à - dire, une doctrine toute céleste dont Dieu même est l'auteur, & qui est un abrégé de sa sagesse; c'est la doctrine de l'Evangile, & sur - tout celle du mystère de la Rédemption & de JESUS CHRIST crucifié.

Renfermée dans son mystère. Let. *En mystère*, c'est-à-dire: Nous prêchons aux veritables Chrétiens; ou-bien: *Nous prêchons la sagesse de Dieu renfermée dans le mystère de l'Incarnation de*

34. I. EPISTRÆ DE S. PAUL
JESUS-CHRIST, qui est incomprehensible à l'es-
prit humain.

Cette sagesse *cachée qu'il avoit prédestinée*, &c.
c'est-à-dire, qu'il avoit résolu de toute éternité de
révéler à ses fidèles au temps du Messie.

Pour notre gloire, c'est-à-dire, pour nous con-
duire à la gloire à laquelle on ne peut parvenir que
par la foi de l'Evangile. *Autr.* Ce qui est à notre
gloire, c'est-à-dire, ce qui relève infiniment la
gloire de notre ministère; puisque Dieu lui-même
nous a préféré aux Patriarches & aux Prophètes,
à qui J E S U S - C H R I S T n'avoit révélé ces my-
stères qu'obscurement.

¶. 8. *Que nul des Princes de ce monde n'a connue,*
puisque s'ils l'eussent connue, ils n'eussent jamais cru-
cifié le Seigneur de la gloire.

Que nul, c'est-à-dire, laquelle sagesse est si su-
blime & si élevée, que *nul des Princes de ce monde*
c'est-à-dire, de ceux qui sont véritablement du
monde, & qui vivent de son esprit; car il ne pré-
tend pas exclure de la connaissance de cette sagesse
tous les Princes, ni tous les Rois. Ces Princes dont
il parle sont Pilate, Herode, les Césars, & les sou-
verains Pontifes des Juifs, & tous les autres qui se
sont opposés ensuite à l'établissement de la Reli-
gion Chrétienne.

N'a connue, puisque s'ils l'eussent connue, c'est-à-
dire, s'ils eussent bien connu la sublimité & l'ex-
cellence de la doctrine de l'Evangile;

Ils n'eussent, c'est-à-dire; il n'y a point d'appa-
reance qu'ils l'eussent jamais crucifié; soit en pro-
curant sa mort, comme les princes des Prêtres,
Anne & Caïphe; soit en l'y condamnant, comme
a fait Pilate; soit en y consentant, comme Herode;

soit en persecutant ses disciples , & tâchant d'abolir sa memoire & sa Religion , comme ont fait tous les Rois & les Princes qui ont persecuté l'Eglise après sa mort , & qui ont été les successeurs & les imitateurs de ceux qui ont crucifié *le Seigneur* , c'est-à-dire, JESUS-CHRIST , qui est l'auteur de cette doctrine. L'Apôtre veut dire, qu'il n'est pas possible que s'ils eussent bien connu l'excellence de cette doctrine , ils eussent jugé que celui qui en étoit l'auteur fût digne de mort , & d'une mort si honteuse & si cruelle.

De la gloire ; c'est-à-dire , qui étant vrai Dieu , est plein de majesté & de gloire. Il ajoute ce mot , pour faire voir plus clairement l'indignité avec laquelle les Princes de ce monde ont traité J E S U S - C H R I S T en le crucifiant , comme s'il disoit : Ils n'auroient pas fait souffrir le plus honteux de tous les supplices à celui qui étoit le souverain Roi de gloire , quoiqu'il faille avouer que cette ignorance de la doctrine de l'Evangile n'étoit pas excusable dans les Princes qui ont crucifié J E S U S - C H R I S T ; parcequ'elle provenoit de malice & d'envie à l'égard des Juifs ; & à l'égard des autres , elle procedoit de l'attache qu'ils avoient aux choses de la terre , qui leur empêchoit d'ouvrir les yeux à la lumiere qui leur étoit offerte.

¶. 9. *Et de laquelle il est écrit : Que l'œil n'a point vu , l'oreille n'a point entendu , & le cœur de l'homme n'a jamais conçû ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment.*

Et de laquelle il est écrit : Que l'œil n'a point vu , l'oreille n'a point entendu , &c. Cette maniere de s'exprimer ne signifie autre chose , au sens de l'Apôtre , sinon que l'homme , considéré selon ses forces

& ses facultés naturelles , ne peut nullement comprendre ce que c'est que la doctrine de l'Evangile.

Ce que Dieu a préparé , &c. c'est-à-dire , cette sagesse contenue dans la doctrine de l'Evangile, que Dieu a prédestinée & préparée avant tous les siecles pour la gloire de ses fidèles , verset 7.

¶. 10. *Mais pour nous , Dieu nous l'a revelé par son Esprit ; parceque l'Esprit penetre tout , & même ce qu'il y a de plus caché dans la profondeur de Dieu.*

Mais pour nous , qui sommes ses Apôtres , Dieu nous l'a revelé ; c'est-à-dire , a fait connoître ce qu'il avoit préparé à ses fidèles , à-sçavoir cette sagesse de l'Evangile qu'il a cachée à tous les Princes & à tous les sages du monde.

Par son Esprit , sans lequel l'homme ne peut rien connoître de cette sagesse , à cause de ses tenebres & de son ignorance naturelle.

Parceque l'Esprit ; c'est-à-dire ; le Saint-Esprit vrai Dieu comme le Pere & le Fils penetre tout par sa connoissance qui est infinie.

Et même ce qu'il y a de plus caché dans la profondeur de Dieu ; c'est-à-dire , les secrets de Dieu les plus impenetrables , & les plus élevés au-dessus de la raison ; ce qui prouve manifestement la divinité du Saint-Esprit.

¶. 11. *Car qui des hommes conçoit ce qui est en l'homme , sinon l'esprit de l'homme qui est en lui ? Ainsi nul ne connaît ce qui est en Dieu , que l'Esprit de Dieu.*

Car. Il rend raison de ce qu'il vient de dire què Dieu a revelé la sagesse de l'Evangile aux Apôtres par son Esprit ; & il prouve qu'ils ne la pouvoient connoître que par cet Esprit.

Qui des hommes connaît. Autrement , qui connaît ,

comme porte le Manuscrit Alexandrin , *ce qui est en l'homme* ; c'est-à-dire , qui connoît sa pensée , & ses desseins ? Autrement. *Car , &c.* Il rend raison de ce que les Princes & les savans du monde n'ont pu atteindre à la connoissance de la sagesse de l'Evangile , verset 8. 9.

Ainsi nul ne connoît ce qui est en Dieu , &c. Il ne faut donc pas s'étonner que les sages du monde qui en étoient destitués n'ayent point penettré dans le secret & dans le conseil de Dieu.

¶. 12. *Or nous n'avons point reçû l'esprit du monde , mais l'Esprit de Dieu , afin que nous connoissions les dons que Dieu nous a faits.*

Or. Comme on ne peut point connoître les choses de Dieu que par l'Esprit de Dieu , il a été nécessaire que nous autres Apôtres reçussions cet Esprit , & non pas celui du monde , pour parvenir à la connoissance des choses divines que nous connoissions : sans cet Esprit nous fussions demeurés comme les autres dans une profonde ignorance.

Nous n'avons point reçû l'esprit du monde : c'est-à-dire , l'esprit par lequel on connoît les choses du monde , qui n'est autre chose que cette fausse sagesse des Princes & des savans du siecle dont il a parlé auparavant , qui est incapable de penetrer les choses de Dieu ; car il ne parle pas ici de l'esprit du monde dans toute l'étendue de sa signification.

Mais l'Esprit de Dieu , afin que nous connoissions , &c. c'est-à-dire , pour avoir cette sagesse céleste qui nous fait connoître les biens ineffables que Dieu avoit préparés avant tous les siecles ; & qu'il a commencé de nous donner dès-à-présent , jusqu'à ce qu'il nous en comble pleinement dans le ciel.

¶. 13. *Et nous les annonçons non avec les discours*

56 I. EPISTRE DE S. PAUL
qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux que
l'Esprit enseigne, traitant spirituellement les cho-
ses spirituelles.

Et nous les annonçons, &c. Le sens : Comme nous n'avons pu parvenir à la connoissance de cette sublime sagesse de l'Evangile, que par la lumiere du Saint-Esprit que nous avons reçû, & non par celle de l'esprit du monde, ni par les discours de la sagesse humaine, nous ne l'enseignons pas aussi avec l'esprit du monde, ni par des discours remplis de sagesse humaine, mais par l'Esprit de Dieu, & avec des discours inspirés par ce même Esprit. *Traitant spirituellement*; c'est-à-dire, d'une maniere qui ne se ressent point du faste de l'esprit humain, mais qui est toute simple & conforme à l'Esprit de Dieu.

¶. 14. *Or l'homme animal n'est point capable des choses qui sont de l'Esprit de Dieu : elles lui paraissent une folie, & il ne les peut comprendre ; parce que c'est par une lumiere spirituelle qu'on en doit juger.*

Or. C'est la confirmation du verset 12. Le sens : Il a été nécessaire que nous reçussions l'Esprit de Dieu, pour obtenir la connoissance de ces biens ineffables que Dieu nous a donnés ; parceque l'homme qui n'a que l'esprit du monde, n'est point capable de connoître ces choses qui sont toutes divines & spirituelles, & qu'il n'y a que l'homme rempli de l'Esprit de Dieu qui les puisse comprendre, comme il dit au verset suivant.

L'homme animal, &c. qui n'a point d'autre lu-
miere que celle de la raison naturelle, & qui n'est
point éclairé de l'Esprit de Dieu. Voyez Rom. 8,
§. 6.

Parceque c'est une lumiere spirituelle ; c'est-à-dire, une lumiere qui vient de la foi & de la revelation, & non de la raison naturelle.

¶. 15. Mais l'homme spirituel juge de tout, & n'est jugé de personne.

Mais l'homme spirituel, qui est éclairé des lumières de l'Esprit de Dieu. *Juge de tout*; connaît toutes les verités sublimes qu'il a plu à Dieu de reveler dans son Evangile, quelques difficiles qu'elles soient à concevoir à la raison humaine.

Et n'est jugé de personne; c'est-à-dire, il voit ces verités avec tant de clarté & de certitude, que personne ne sçauroit le convaincre du contraire par toutes les raisons de la sagesse humaine.

¶. 16. Car qui connaît l'Esprit du Seigneur, & qui peut l'instruire & le conseiller? Mais pour nous, nous avons l'Esprit de J E S U S - C H R I S T.

Car qui connaît, &c. c'est-à-dire, puisque l'homme animal & qui n'a que l'esprit du monde, n'a aucune connoissance des secrets de Dieu, comment pourroit-il censurer ce que l'Esprit de Dieu a revelé à l'homme spirituel pour le corriger & le redresser? Et quelle apparence y a-t-il de l'en croire lorsqu'il est assez temeraire de l'entreprendre?

Mais pour nous. Nous autres Apôtres qui sommes spirituels, nous sommes capables de parler des choses divines, & l'on en doit croire à notre témoignage, sans s'arrêter à toutes les raisons de la sagesse humaine que nos adversaires opposent contre nous, ou contre la doctrine que nous enseignons: étant bien juste d'en croire plutôt, en matière des choses de Dieu, ceux qui sont pleins de son Esprit comme nous, qu'à ceux qui n'ont que l'esprit du monde comme nos adversaires. Il man-

58 I. EPISTRE DE S. PAUL
que tacitement les faux-docteurs de Corinthe ses
adversaires , qu'il met au nombre des hommes ani-
maux & destitués de l'Esprit de Dieu.

Nous avons l'Esprit de JESUS-CHRIST ,
le Seigneur & vrai Dieu comme son Pere.
Ce passage prouve manifestement la divinité de
JESUS-CHRIST , puisque l'Apôtre applique
à JESUS-CHRIST ce que le Prophete dit de
Dieu même , & ce qu'il en dit de plus sublime &
de plus élevé.



SENS SPIRITUEL.

*. i. jusqu'au 7. *P Our moi , mes freres , lorsque je suis venu vers vous pour vous annoncer l'Evangile de JESUS-CHRIST , je n'y suis point venu avec les discours élevés d'une éloquence & d'une sagesse humaine , &c.*

Comme la prédication de l'Evangile est l'ouvrage de Dieu seul , elle ne demande ni la sagesse des Philosophes , ni l'éloquence des Orateurs pour se faire agréer & recevoir par les peuples ; aussi a-t-il choisi pour l'annoncer dans le monde des gens ignorans & grossiers , qui ne pouvoient naturellement que rebuter les hommes , bien-loin de les persuader ; & a voulu qu'ils annonçassent par-tout un Dieu pauvre & crucifié , par un langage pauvre & simple ; mais Dieu par l'effet d'une sagesse que le monde ne peut comprendre , a voulu se servir de moyens si contraires en apparence à ses desseins , pour abattre l'orgueil des sages & des puissans du siecle , & les assujettir à l'humilité de la croix ; &

si c'est *anéantir la croix de J e s u s - C h r i s t* que d'user de discours qui se ressentent de l'éloquence & de la sagesse humaine ; que dirons-nous de ceux qui emploient les raisonnemens les plus subtils , & les tours d'éloquence les plus recherchés pour persuader aux peuples les vérités de la Religion ? Faut-il renoncer à ces avantages en prêchant l'Evangile ? Ce n'est pas tout-à-fait ce que saint Paul demande ; mais pour entendre ceci , il faut remarquer deux choses avec saint Chrysostome.

La première est , que l'Apôtre semble avoir afféteré de parler plus humblement aux Corinthiens qu'il n'avoit fait aux autres peuples , & de témoigner plus de moderation dans ses paroles , afin d'abaisser par la simplicité de son style la vaine éloquence de leurs autres maîtres qui les séduisoient par des discours étudiés , remplis de longs raisonnemens , entassés les uns sur les autres.

La seconde , c'est que si les Apôtres n'ont point employé l'éloquence humaine dans la prédication de l'Evangile ; s'ils n'ont point voulu user de ces discours persuasifs & étudiés , & n'ont pas laissé néanmoins de persuader les hommes , & de leur faire embrasser ce qu'ils disoient ; c'est qu'ils ont employé les miracles , & qu'ils ont fait céder toute la résistance des infidèles aux effets sensibles de l'Esprit , & de la vertu de Dieu qu'ils leur faisoient voir. En effet , comme dit saint Jean Chrysostome , comment des hommes pauvres & ignorans , haïs , persecutés de tout le monde , qui n'avoient rien de grand , pour se faire aimer , ni pour se faire estimer , auroient-ils pu sans miracles persuader de si étranges choses à des hommes accoutumés aux delices & plongés dans des abysses de désordres ? Ne peut-on pas dire que si on les avoit

cru sans miracles, c'auroit été le plus grand de tous les miracles? Il étoit utile alors, ajoute ce Pere, que Dieu fist des miracles; il est utile maintenant qu'il n'en fasse plus: comme c'eût été un mal alors que les Prédicateurs eussent été éloquens, & que ce n'en est plus un maintenant qu'ils le soient.

Voyons maintenant quelles sont les bornes qu'il faut prescrire aux sciences seculieres & à l'art de bien parler dans la prédication de la parole de Dieu. On peut supposer d'abord qu'il n'est point nécessaire de les employer, quoiqu'il soit très-utile d'en être instruit. La science nécessaire pour exercer ce saint ministere, c'est une connoissance exacte des Ecritures, & sur-tout des Evangiles & des Epîtres de S. Paul; l'étude des saints Peres sur les Ecritures, la science des Canons & des regles de l'Eglise sur les matières qui regardent la doctrine & les mœurs. Que si l'on emploie les raisonnemens pris de dehors, & l'érudition des profanes, elle ne doit être qu'accessoire, & ne servir que pour éclaircir davantage la doctrine Evangelique: Pour ce qui est des discours étudiés & composés selon les regles de l'art, si l'on y affecte la politesse du langage plutôt que la solidité des pensées, ils sont toujours suspects, & souvent pernicieux.

Les Prédicateurs éloquens doivent craindre de prêcher plutôt pour établir leur réputation, que pour édifier l'Eglise. Il y a toutes les apparences du monde que les Apôtres, les Evêques, & les Prêtres aussi, qui prêcherent durant les premiers siecles, ne firent que des discours familiers, sans étude, & sans préparation, répandant de la plénitude de leur cœur, ce que le Saint-Esprit leur fournoissoit sur le champ.

Saint Gregoire de Nazianze est un des premiers

AUX CORINTHIENS. CHAP. II. 6^e
qui employa les beautés de l'éloquence pour enrichir ses sermons.

Saint Jean Chrysostome s'est rendu célèbre dans l'Orient par son éloquence ; & saint Augustin dans l'Occident ; mais l'un & l'autre ont bien fait voir par le soin qu'ils prenoient de rendre leurs discours utiles à leurs auditeurs , qu'il y a bien de la différence entre un Prédicateur zélé , & un Orateur , entre l'éloquence d'un Pasteur , & celle d'un declamateur.

Saint Jean Chrysostome propose quelquefois d'interrompre son discours pour interroger ses auditeurs , & reconnoître par leurs réponses s'ils ont profité de ce qu'ils viennent d'entendre ; il se résout quelquefois de prêcher toujours la même chose , c'est-à-dire , d'invectiver toujours contre le même vice , jusqu'à ce que ses auditeurs s'en fussent corrigés.

Saint Augustin faisoit paroître ce même esprit , lorsqu'il prenoit en main la sainte Ecriture pour la lire & l'expliquer , estimant que ce qui étoit le plus utile aux auditeurs , devoit être jugé le plus glorieux pour le Prédicateur. Ainsi leurs discours étoient doctes , mais ils étoient pleins de foi & de ferveur , ils étoient éloquent , mais relevés par la sainteté de leur vie ; & ce n'étoit point la délicatesse du langage & des perfections qu'ils recherchoient , mais une doctrine sainte & fervente proportionnée aux plus faibles. Ce n'étoit donc point tant par la profondeur de leur science ou la force de leurs paroles , que par l'exemple de leurs vertus & l'intégrité de leurs mœurs que ces grands hommes faisoient tant de fruit. Et leur éloquence n'étoit point opposée à la simplicité de l'Evangile , & à l'humilité de la croix ; parcequ'elle leur étoit soumise , & qu'ils ne l'employoient que pour relever la force

62 I. EPISTRE DE S. PAUL
& la vertu de l'Evangile & de la croix de J E S U S -
C H R I S T.

On ne condamne donc point le bon usage qu'on peut faire de ces dons naturels , mais l'abus qu'en font ceux qui emploient tout ce qu'ils ont d'esprit , d'étude , & de beau langage pour se faire une vaine reputation dans le monde , & qui abusent même de la sainteté des Ecritures , en les alterant pour les faire servir à leur intérêt ou à leur vanité.

*Augustin.
L. 4 de
Doctr.
christ.*

Mais comme cette matière a été traitée par saint Augustin dans ses livres de la Doctrine chrétienne , nous recueillerons ici quelques-unes des règles qu'il en a données pour éclaircir ce sujet. Il suppose d'abord qu'on peut se servir dans la prédication de l'Evangile , de l'art de la Rhetorique : Car cet art , dit ce grand Docteur , pouvant être employé à persuader la vérité & la fausseté , seroit-il juste que le mensonge s'en servant pour combattre la vérité , la vérité ne s'en servît pas pour se défendre contre le mensonge ? Et dit ensuite que ceux qui ont le talent de parler éloquemment , profitent davantage à leurs auditeurs que ceux qui auroient seulement la science nécessaire sans éloquence. Il ajoute que l'éloquence n'a pas manqué aux Auteurs canoniques , mais qu'ils en ont eu une qui leur a été propre , & qui ne seroit pas propre à d'autres. Il avoue néanmoins que la bonne vie du prédicateur donne plus de poids à ses discours que la plus grande éloquence ; mais que ceux qui vivent mal ne laissent pas d'être utiles à leurs auditeurs quand ils prêchent sagement & éloquemment , quoiqu'ils se nuisent à eux-mêmes.

Quand donc saint Paul dit qu'il avoit fait profession de ne savoir que J E S U S - C H R I S T crucifié , il ne veut marquer que ce que l'on doit prêcher , & non la manière dont on doit prêcher. Il

AUX CORINTHIENS. CHAP. II. 63
en est de même de ce qu'il appelle *la folie de la prédication*, c'est-à-dire, la prédication d'un Dieu crucifié, qui a l'air & l'apparence d'une pure folie, est le sujet qu'on doit prêcher pour sauver ceux qui croiront ; ainsi cela ne regarde point l'éloquence ni la maniere dont on doit prêcher la parole de Dieu.

Aimons - là cette sainte parole de quelque maniere qu'elle nous soit proposée ; puisqu'elle n'est pas moins la nourriture de notre ame , lorsqu'elle est présentée d'une maniere simple & sans les ornemens de l'éloquence , que quand elle en est revêtue ; mais aimons-là dans un esprit d'humilité & avec des sentimens qui nous fassent embrasser avec amour la croix du Sauveur.

*.7. jusqu'à la fin. *Nous prêchons la sagesse de Dieu renfermée dans son mystere , cette sagesse cachée qu'il avoit prédestinée & préparée avant tous les siecles, &c.*

Le mystere de l'Incarnation , & les moyens que Dieu a pris pour sauver les hommes , sont si surpris-
nans & si élevés au-dessus de la portée de l'esprit humain , que l'Apôtre a grand sujet de s'écrier avec étonnement , en admirant la sagesse de la conduite de Dieu : *O profondeur des tresors de la sagesse & de la science de Dieu ! que ses jugemens sont impen-
trables & ses voies incomprehensibles !* Rom. 11:
33.

Il est vrai que Dieu dès le commencement du monde a donné assez de marques de sa grandeur & de sa puissance pour se faire reconnoître. Toutes les creatures , qui sont des ouvrages de sa providence , sont des crayons de sa beauté , des témoignages de sa bonté , & des bouches qui publient sa magnificence ; ce sont autant de prédicateurs qui donnent à l'homme moyen de connoître Dieu. *Toutes les choses qui sont sur la terre ou dans le ciel , dit saint Augustin , ne cessent de m'exhorter , Si-*

gnieur, à vous aimer. C'est ce qui a rendu les payens Rom. 1. *inexcusables*, puisque Dieu les ayant instruits par la 10. beauté des creatures qu'il avoit rendues comme un livre ouvert que tout le monde peut lire ; au-lieu de se servir de ce grand objet pour monter à lui , ils ont été si ingrats , que de rendre à de viles creatures l'honneur qui est dû au Createur. Mais quelque connoissance que Dieu ait donné au monde de ses divines perfections par des témoignages sensibles ; il est toujours vrai de dire avec le Prophète :

Tu es Deus vere absconditus ; Vous êtes vraiment le 15. Dieu caché. Les plus sages & les plus savans d'entre les philosophes du paganisme se sont aveuglés eux-mêmes par leurs propres connaissances , parce-
1. Cor. qu'en se flattant de ce qu'ils pensoient savoir , ils ne 8. 1. favoient encore rien en la maniere qu'on le doit
Rom. 1. savoir ; & sont devenus fous en s'attribuant le nom 22. de sages.

Dieu s'est fait connôître aux Juifs plus particulièrément qu'à toutes les autres nations , & par une bonté toute particulière pour eux , il leur a donné une loi & des préceptes qui leur ont découvert la volonté de Dieu , & ce qu'ils devoient faire pour l'accomplir. On peut dire néanmoins que Dieu à leur égard étoit un Dieu caché , & que sa sagesse étoit pour eux un mystere qu'ils n'ont point pénétré ; parcequ'étant tout charnels ils n'ont pas pu reconnoître que J e s u s - C h r i s t qui venoit dans le monde pour les sauver étoit un Dieu , en le voyant dans un état d'abaissement & d'humiliation. Ils avoient eu l'honneur d'être appellés enfans de Dieu, d'avoir appris à le servir par un culte particulier , d'avoir reçû de sa part par une insigne faveur des promesses solennnelles & une alliance étroite , &

d'être

d'être enfin le peuple choisi & la race bénie dont le Fils de Dieu vouloit naître selon la chair ; & cependant ils n'ont point reçû l'effet de ces promesses, & ne sont point entrés dans cette sainte alliance qui promettoit le salut ; parceque demeurant toujours incredules, le voile mystique qui couvroit le visage de Moïse, a demeuré toujouors sur leur cœur, ^{1 Cor. 2. 14} & les a empêché de connoître les mystères renfermés dans l'ancien Testament, quoique ce voile ait été levé par l'accomplissement de toutes les figures de l'ancienne loi dans l'avenement du Sauveur.

Ce qui a donné occasion aux Juifs de demeurer dans leur aveuglement, c'est que quand le Verbe Incarné a paru dans le monde, il a tellement mêlé les grandeurs aux abaissemens dans tous ses mystères & dans toute la suite de sa vie, que ni les démons, ni les hommes incredules n'ont pu découvrir s'il étoit véritablement Fils de Dieu. La force de ses discours & de ses miracles le faisoient paroître plus qu'humain ; mais la bassesse apparente de sa naissance, la pauvreté de ses parens, l'état bas & humble dans lequel il vivoit avec ses disciples, sa manière d'agir commune & populaire le faisoient méconnoître, & faisoient oublier tout ce qui pouvoit d'ailleurs le relever au-dessus du commun des hommes.

Les Juifs qui étoient informés de la venue du Messie, & qui l'attendoient avec empressement, ne croyoient point qu'il dût être tout ensemble immortel & immortel, riche & pauvre, hominé méprisé du monde, & Dieu tout-puissant ; parceque la loi ne promettoit de lui que des choses grandes & magnifiques ; & il ne se trouve presque aucune prophétie où la bassesse de ce Dieu qui se devoit

26 I. EPISTOLE DE S. PAUL
ameantir ne soit couverte & voilée par des discours magnifiques de sa grandeur : c'est ce qui les a transformés , leur orgueil les rendant incapables de recevoir un Messie qui n'avoit rien en apparence que de bas & de méprisable.

Mais ne peut-on pas dire que la Sagesse Incarnée est encore cachée aux Chrétiens , quoiqu'ils ayent le bonheur de posséder les vérités dont cet ancien peuple n'avoit que les ombres ? Je ne parle pas seulement des hommes sensuels qui vivent d'une vie animale & charnelle , & qui prennent pour folie les desseins de la plus haute sagesse ; je ne parle pas non plus de ceux qui vivant selon les règles d'une philosophie toute payenne jugent humainement & selon la raison des vérités & des règles de la Religion chrétienne : ces sortes de gens sont bien éloignés de comprendre le mystère de la croix de J E S U S - C H R I S T , & d'adorer le Sauveur dans ses abaissements. Je parle même des fidèles qui reçoivent avec soumission les vérités qui leur sont annoncées ; car quoique l'Evangile soit publié de toutes-parts , il ne laisse pas d'être encore un mystère & un secret aux fidèles mêmes , qui n'en reçoivent pas dans cette vie une intelligence pleine & entière. *Nous ne connaissons qu'en partie* , dit saint Paul , *nous ne voyons les choses maintenant que comme dans un miroir , & comme en énigme* , & nous avons grand sujet de nous adresser à Dieu avec le Prophète roi pour le prier d'ôter le voile qui est sur nos yeux , pour considerer les merveilles qui sont enfermées dans sa loi , afin de la bien comprendre pour la pratiquer.

Qu'est-ce aussi que la vie d'un bon Chrétien sinon un mystère caché aux yeux du monde , qui s'ac-

2. Cor.

13.

P. 118.

18.

complot dans l'homme invisible caché dans le cœur par les secrètes opérations de la grâce ? Jésus-Christ qui se cache dans toutes les bonnes œuvres de ses membres , forme intérieurement ces bonnes œuvres, & les formera toujours par des influences secrètes jufques à la fin du monde.

Grâces à vos miséricordes , ô Père Eternel , de de ce que vous nous avez séparés par votre Fils Jésus-Christ de la religion arbitraire & des superstitions des payens qui ne vous connoissent point. Grâces à vous , mon Sauveur Jésus-Christ , qui nous avez découvert par la lumière interieuré de votre Esprit les secrets de la Sagesse éternelle cachés & voilés aux Juifs qui n'avoient que l'exterieur de la religion ; Grâces à vous , Esprit saint , qui nous éclairez & nous enseignez toutes les vérités nécessaires au salut , & nous maintenez dans la véritable & divine Religion , où l'on adore Dieu en esprit & en vérité ; faites-nous , mon Dieu , du nombre de ces simples & de ces petits à qui vous avez revelé vos mystères , que vous avez cachés aux sages & aux prudens .

CHAPITRE III.

Et ego , frères , non pour vous loqui quasi spiritualibus , sed quasi carnali- bus. Tanquam parvuli in Christo ,

¶. t. i. c. de matières sublimes & relevées.

Aussi , mes frères , je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels / , mais comme à des personnes encore charnelles ;

68 I. EPISTOLE DE S. PAUL
comme à des enfans en JESUS-
CHRIST.

2. Je ne vous ai nourris que de lait //, & non de viandes solides ; parceque vous n'en étiez pas alors capables ; & à présent même vous ne l'êtes pas encore , parceque vous êtes encore charnels.

3. Car puisqu'il y a parmi vous des jalouſies & des disputes //, n'est-il pas visible que vous êtes charnels , & que votre conduite est bien humaine //?

4. Et puisque l'un dit : Je suis à Paul ; & l'autre : Je suis à Apollon ; n'êtes-vous pas encore charnels ? Qu'est donc Paul , & qu'est Apollon ?

5. Ce sont des ministres de celui en qui // vous avez cru , & chacun selon le don qu'il a reçû du Seigneur.

6. C'est moi qui ai planté , c'est Apollon qui a arrosé ; mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement.

7. Ainsi celui qui plante n'est rien , ni celui qui arrose : mais tout vient de Dieu qui donne l'accroissement.

¶. 2. i.e. des premiers éléments de la foi.

¶. 3. Grec. & des divisions.

2. Iac vobis potunt dedi, non escam : non dum enim poteratis : sed nec nunc quidem potestis : adhuc enim carnales estis.

3. Cum enim sit inter vos zelus , & contentio : nonne carnales estis , & secundum hominem ambulatis ?

4. Cum enim quis dicat : Ego quidem sum Pauli : alius autem : Ego Apollo : nonne homines estis ? Quid igitur est Apollo ? quid verò Paulus ?

5. Ministri ejus , cui credidistis , & tunc que sicut Dominus dedit.

6. Ego plantavi ; Apollo rigavit : sed Deus incrementum dedit.

7. Itaque neque qui plantat est aliquid , neque qui rigat / : sed qui incrementum dat , Deus .

Ibid. lett. que vous marchez selon l'homme.

¶. 5. Grec. par qui.

8. Qui autem plantat, & qui rigat, unum sunt. Unusquisque autem propriam mercudem accipiet secundum suum laborem.

9. Dei enim sumus adiutores : Dei agricultura estis, Dei ædificatio estis.

10. Secundum gratiam Dei , quæ data est mihi , ut sapiens architectus fundamentum posui : alius autem superædificat. Unusquisque autem videat quomodo super ædificet.

11. Fundamentum enim aliud nemo potest ponere , præter id quod positum est , quod est Christus Jesus.

12. Si quis autem superædificat superfundamentum hoc , aurum , argentum , lapi des pretiosos , ligna , fœnum , stipulam ,

13. uniuscujusque opus manifestum erit : Dies enim Domini declarabit , quia in igne revelabitur : & unius-

y. 8. i. c. ministres & instru-
mens de Dieu.

y. 10. L'Apôtre attribue à la mort.

8. Et celui qui plante , & celui qui arrose ne sont qu'une même chose // mais chacun recevra sa récompense ^{Psal. 61.}
^{12.} particuliere selon son travail. ^{Matth.}

^{16.27.}
^{Rom. 2.6.}

9. Car nous sommes les cooperateurs de Dieu ; & vous , vous êtes le champ que Dieu cultive , & l'édifice que Dieu bâtit.

10. Pour moi , selon la grâce que Dieu m'a donnée // , j'ai jetté le fondement comme fait un sage architecte ; un autre bâtit dessus : mais que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement.

11. Car personne n'en peut poser d'autre que celui qui a été posé , qui est J e s u s - C h r i s t .

12. Que si l'on élève sur ce fondement un édifice d'or , d'argent , de pierres précieuses , de bois , de foin , de paille ;

13. l'ouvrage de chacun paroîtra *enfin* , & le jour du Seigneur // fera voir quel il est ; parcequ'il sera découvert par le feu , & que le feu met-

grace tout le bien qu'il fait.

y. 13. i. c. le jour du jugement.

90 I. EPISTRÆ DE S. PAUL
tra à l'épreuve l'ouvrage de chacun.

cujuſque opus quale fit;
ignis probabit.

14. Que si l'ouvrage // de quelqu'un demeure *sans être brûlé*, il en recevra la récompense.

15. Si au contraire l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira la perte : il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme en passant par le feu.

16. Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en vous ?

17. Si quelqu'un profane // le temple de Dieu, Dieu le perdra. Car le temple de Dieu est saint, & c'est vous qui êtes ce temple.

18. Que nul ne se trompe soi-même. Si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon le monde //, qu'il devienne fou pour devenir sage.

19. Car la sagesse de ce monde est une folie devant Dieu, selon qu'il est écrit : Je surprendrai les sages par leur fausse prudence //.

¶. 14. Grec. & l'édifice.

¶. 17. lettr. corrompt, viole.

expl. par une mauvaise do-
ctrine.

14. Si cujuſ opus manſerit quod ſuper-
ædificavit, mercedem
accipiet.

15. Si cujuſ opus arā-
ferit, detrimentum pa-
tietur : ipſe autem ſal-
vus erit : ſic tamē
quasi per ignem.

16. Nescitis quia
templum Dei eſtis, &
Spiritus Dei habitat
in vobis ?

17. Si quis autem
templum Dei viola-
verit, disperdet illum
Deus. Templum enim
Dei sanctum eſt, quod
eſtis vos.

18. Nemo ſe ſedu-
cat : fi quis videtur
inter vos sapiens eſſe
in hoc ſeculo, ſtultus
fiat ut ſit sapiens.

19. Sapientia enim
hujus mundi : ſtultitia
eſt apud Deum. Scri-
ptum eſt enim : Com-
prehendam sapientiam
in astutia eorum.

¶. 18. letter. en ce ſiecle.

¶. 19. expl. Dieu ſe ſert de
l'adresse même des sages pour
l'inciter à tomber dans le piège,

1. Epſtr. 6.
2. 19.
2. Cor. 6.
36.

Job. 5. 13.

20. Et iterum : Do-
minus novit cogita-
tiones sapientium, quo-
diam vanæ sunt.

21. Nemo itaque
glorietur in homini-
bus.

22. Omnia enim
vestra sunt, sive Pau-
lus, sive Apollo, sive
Cephas, sive mundus,
sive vita, sive mors,
sive præsentia, sive fu-
tura : omnia enim ve-
stra sunt :

23. vos autem Chri-
sti : Christus autem
Dei.

20. Et ailleurs : Le Seigneur ^{Pſ. 93. 7} penètre les pensées des sages, & il en connoît la vanité.

21. Que personne donc ne mette sa gloire dans les hom-
mes !!

22. Car tout est à vous ^{II}, soit Paul, soit Apollon, soit Cephas, soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les futures, tout est à vous.

23. Et vous, vous êtes à JESUS-CHRIST, & JESUS-CHRIST est à Dieu.

¶. 21. i. e. d'avoir un tel maître.

¶. 21. i. e. tout doit servir à votre salut.



SENS LITTERAL.

¶. 1. *Aussi, mes frères, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des personnes encore charnelles, comme à des enfans en J E S U S - C H R I S T.*

Aussi, mes frères ; c'est-à-dire : Comme l'homme animal & charnel n'est point capable de comprendre les vérités plus relevées & plus solides, & que c'est par une lumière spirituelle qu'on en doit juger ; je n'ai pu vous parler ; non que l'impuissance de parler se trouvât dans l'Apôtre, mais parceque l'impuissance de le comprendre se rencontroit dans la plupart des Corinthiens ; ce qui faisoit que l'Apôtre

72 I. EPISTRE DE S. PAUL
ne pouvoit leur parler , c'est-à-dire , ne le jugeoit
pas à propos.

*Comme à des hommes spirituels , à qui on de-
clare les mystères les plus profonds , & les vérités
les plus sublimes de la Religion , parcequ'ils sont
capables de les comprendre.*

*Mai s , comme à des personnes encore charnelles , à
qui on ne doit declarer que les vérités & les my-
stères précisément nécessaires pour leur salut , parce-
que leur cœur n'est pas encore assez purifié des affe-
ctions terrestres pour appercevoir la sublimité &
l'excellence des mystères & des vérités chrétien-
nes : Beati mundo corde , quoniam ipsi Dium vide-
bunt.*

*Comme à des enfans en J E S U S - C H R I S T , c'est-
à-dire , des novices dans la foi & dans la connois-
fance de la Religion chrétienne , & qui n'étiez pas
encore parvenus à l'état de la perfection qu'il faut
avoir pour comprendre les hautes vérités du Chi-
ristianisme , étant encore à l'égard de ces vérités , ce
que sont les enfans à l'égard de la nourriture solide ,
qu'ils ne peuvent digérer ni convertir en leur
propre substance . Voyez Ephef. 4. 13. Hebr. 5.
13. 14.*

*¶. 2. Je ne vous ai nourri que de lait , & non pas
de viandes solides ; parceque vous n'en étiez pas alors
capables : & à présent même vous ne l'êtes pas encore ;
parceque vous êtes encore charnels.*

*Je ne vous ai nourri que de lait , c'est-à-dire , in-
struits que des vérités les plus aisées à comprendre ,
comme sont les premiers rudimens du Christianis-
me , contenus dans les articles du Symbole.*

*Et non pas de viandes solides , c'est-à-dire , de la
connoissance des mystères les plus relevés , comme*

Matib.
§. 8.

de l'explication des figures de l'ancien Testament, dans lesquelles ces mystères étoient cachés.

Parceque vous n'en étiez pas alors capables, comme s'il disoit : Ce qui m'a empêché de le faire, n'est pas que je ne l'eusse pu, & que je ne l'eusse bien voulu ; mais c'est parceque vous n'en étiez point capables. Ce n'est donc pas par aucun defaut de science, ni de consideration, & d'amour pour votre Eglise que j'en ai usé de la sorte, comme vous le pourriez penser ; mais au- contraire c'est un effet de la connoissance que j'ai de votre état, & un témoignage de l'amour que j'ai pour vous, qui fait que je me proportionne, & me conforme à votre capacité, dans les verités que j'ai à vous dire, prenant garde de ne vous découvrir que celles qui vous peuvent édifier, & de vous taire celles qui pourroient, à cause de votre incapacité, vous être préjudiciables.

L'Apôtre prévient l'objection que lui pouvoient faire les Corinthiens, comme s'ils lui eussent dit ; Puisque d'une part vous êtes si éclairé, & puisque d'ailleurs les personnes spirituelles sont capables de comprendre les verités élevées de la Religion, pourquoi nous avez-vous prêché l'Evangile d'une maniere si simple ? Et pourquoi ne nous avez-vous point découvert tous ces mystères que vous savez ?

Et à présent même vous ne l'êtes pas encore ; c'est-à-dire, vous devriez être capables d'instruire les autres, après tant d'instructions que vous avez reçues : Cum deberetis magistri esse. Comment donc Hebr. vous aurois-je prêché les verités sublimes de la Religion dès le commencement de votre conversion ; puisqu'après tant de temps que vous êtes convertis, vous n'êtes pas encore capables de les comprendre ?

Parceque vous êtes encore charnels, c'est-à-dire; Vous n'êtes pas encore bien purifiés des affections humaines & charnelles, comme de la gloire, de la jalousie, &c.

¶. 3. *Car puisqu'il y a parmi vous des jalouſies & des disputes, n'est-il pas visible que vous êtes charnels, & que votre conduite est bien humaine?*

Car puisqu'il y a parmi vous des jalouſies, &c. qui sont au nombre des œuvres de la chair. Voyez Galat. 5. 20. parcequ'elles procèdent de la nature corrompue, & non de l'Esprit de Dieu.

Et que votre conduite est bien humaine; c'est-à-dire, que vous agissez selon le mouvement de la nature corrompue, & non pas selon Dieu, qui condamne ces actions. Let. Vous marchez selon l'homme.

¶. 4 *Et puisque l'un dit : Je suis à Paul; & l'autre : Je suis à Apollon; n'êtes-vous pas encore charnels? Qu'est donc Paul, & qu'est Apollon?*

Et puisque l'un dit : Je suis à Paul; & l'autre : Je suis à Apollon. Le sens est : Puisque vous faites des partis differens dans l'Eglise, & que vous vous emportez de jalousie les uns contre les autres, pour soutenir chacun le chef de son parti; n'êtes-vous pas encore charnels, &c. pour vous attacher ainsi à leurs personnes? Et si vous ne devez pas vous attacher à eux, combien moins le devez-vous faire à l'égard des autres qui ne sont pas comparables à eux? Car c'est ce que l'Apôtre leur veut faire comprendre par ces paroles:

¶. 5. *Ce sont des ministres de celui en qui vous avez cru, & chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur.*

Ce sont des ministres de celui en qui vous avez cru; c'est-à-dire : Ne leur rendez donc pas, en vous at-

tachant à eux , comme vous faites , la déference qui est dûe à Dieu ; comme s'il disoit : Si ils sont les ministres de Dieu , souvenez-vous aussi que vous êtes du nombre des fidèles ; & qu'ainsi il n'y a pas une si grande différence de vous à eux , pour leur rendre des déferences si grandes. *Antr. Grec. Sinon des ministres par qui vous avez cru ;* c'est-à-dire , dont Dieu s'est servi pour vous convertir à la foi : de sorte que bien loin que vous deviez vous attacher à leurs personnes , c'est à eux à se considerer comme vos serviteurs , & à rapporter à votre salut tout leur ministère : *Omnis enim vestra sunt , v. 223*
&c.

Et chacun selon le don qu'il a reçû du Seigneur , ou que le Seigneur lui a donné ; soit à l'égard de la vocation au ministère , qui est toute de Dieu ; soit à l'égard des dons , & des grâces nécessaires pour en faire les différentes fonctions ; on en doit donc rendre toute la gloire à Dieu , & non pas aux hommes.

V. 6. C'est moi qui ai planté , c'est Apollon qui a arrosé ; mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement.

C'est moi qui ai planté , en vous prêchant le premier la foi de J e s u s - C h r i s t ; & plantant ainsi , par manière de dire , la semence de la parole dans vos cœurs.

C'est Apollon qui a arrosé , en continuant de vous prêcher les mêmes choses que je vous avois déjà prêchées , vous les expliquant d'une manière proportionnée à votre capacité ; & ajoutant encore des instructions & des pratiques propres à vous confirmer , & à vous faire avancer dans la foi que je vous avois prêchée.

Mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement ; c'est

à-dire, qui a rendu notre travail efficace, & qui a fait par sa grace que vous ayez profité de ma prédication, en vous convertissant ; & de celle d'Apollon, en vous avançant dans la foi : de sorte que toute la gloire en est due à Dieu ; puisque sans sa grace tous nos soins demeureroient inutiles, & toutes nos paroles sans fruit, comme il le dit dans la suite.

¶. 7. *Ainsi celui qui plante n'est rien, ni celui qui arrose : mais tout vient de Dieu qui donne l'accroissement.*

Ainsi celui qui plante n'est rien, &c. c'est-à-dire, de lui-même, & ne doit être regardé que comme un simple instrument dont Dieu se sert pour opérer ce qu'il lui plaît dans ses fidèles : tant s'en faut que les fidèles le doivent regarder comme l'auteur de leur conversion, de leur avancement, ou de leur salut, & qu'ils doivent s'attacher à sa personne, de même que si leur salut en dépendoit.

Mais tout vient de Dieu, &c. qui opere tout en tous, tant dans les ministres, en rendant leur prédication efficace, que dans les fidèles, en leur inspirant l'obéissance & la docilité : de sorte que toute la gloire lui est due, & non aux hommes. Voyez 1. Cor. 12. 5. 6. Colos. 3. 11.

¶. 8. *Et celui qui plante, & celui qui arrose ne sont qu'une même chose ; mais chacun recevra sa récompense particulière selon son travail.*

Et celui qui plante, & celui qui arrose : c'est-à-dire ; tous les ministres, soit supérieurs, comme les Apôtres, soit inférieurs, comme les disciples, & les autres qui leur sont soumis ; ne sont qu'une même chose, n'ont tous qu'un même but & qu'un même intérêt.

AUX CORINTHIENS. CHAP. III. 77
Père, qui est celui de votre salut, & de la gloire de Dieu : & ainsi ils ne doivent pas se diviser les uns d'avec les autres, & vous ne devez pas fomenter cette division, en vous attachant aux uns plutôt qu'aux autres. *Autr.* N'ont tous que la même qualité de ministres, & de serviteurs de Dieu dans l'ouvrage de votre salut. Vous ne devez donc pas mépriser les uns & estimer les autres ; mais vous devez reverer également en tous la qualité de ministres, & ne vous attacher qu'à Dieu seul.

Mais chacun ; c'est-à-dire , Dieu traitera tous les ministres dans son jugement , sans distinction de personne , & sans avoir égard à la dignité , ni aux avantages extérieurs des uns ni des autres ; mais seulement à la fidélité qu'ils auront eue dans leur ministère. Ils ne doivent donc pas se glorifier d'aucun avantage extérieur de dignité, d'éloquence , de sagesse , &c. puisque toutes ces choses en elles-mêmes ne sont rien devant Dieu. Ainsi ils ne vous doivent donner aucun sujet de faire des partis dans l'Eglise pour soutenir leur honneur & leurs intérêts particuliers.

Recevra sa récompense particulière selon son travail, & non selon ses qualités extérieures , ou selon le degré de son ministère : car quoiqu'il y ait de la différence dans les degrés & dans les fonctions de ces ministères , Dieu n'aura nul égard à cette différence , lorsqu'il voudra récompenser ses ministres ; il ne considerera que la fidélité de leur travail. Tel est à présent dans le degré le plus bas , qui égalera , ou surpassera dans la récompense les ministres les plus élevés en dignité. Ayez donc de l'estime pour tous les vrais ministres ; & que les qualités , ou les degrés plus éminens des

uns , ne vous fasse pas mépriser les autres qui leur sont inférieurs , puisqu'ils les surpasseront peut-être en récompense par la fidélité de leur travail au jugement de Dieu.

V. 9. Car nous sommes les cooperateurs de Dieu ; & vous , vous êtes le champ que Dieu cultive , & l'édifice que Dieu bâtit.

Car nous sommes ; c'est comme s'il disoit : Nous ne sommes que de simples ouvriers qui travaillons tous à un même ouvrage , qui est celui de votre salut ; & sous un même maître , qui est Dieu.

Les cooperateurs ; c'est-à-dire , travaillans ensemble , ou les uns avec les autres à l'ouvrage de Dieu , ou compagnons de travail dans l'ouvrage de Dieu : c'est pour montrer qu'ils doivent être tous considérés également chacun dans le degré de son ministere , & qu'on ne les doit regarder que comme des ministres , & non comme des maîtres souverains , pour s'attacher à eux ; & s'en rendre dépendans par un esprit servile.

Et vous , vous êtes le champ que Dieu cultive par notre ministere , pour y semer sa parole , & y faire croître ensuite les vertus chrétiennes , pour être enfin le lieu de ses delices. Voyez Isaie 60. 21. & 61. 3.

Et l'édifice que Dieu bâtit par notre ministere , en vous faisant avancer de vertu en vertu par notre prédication & par notre exemple , jusqu'à ce que vous soyez parvenus à la perfection , & que vous soyez en état qu'il puisse faire sa demeure éternelle-

Hebr. 3. 1. ment en vous : Que domus sumus nos. Le dessein de l'Apôtre dans ces deux métaphores du champ & de l'édifice , est de montrer tacitement , que les Pasteurs ne se doivent pas éléyer avec orgueil au-dessus des

fidelles , ni les fidelles s'abaissent , comme des esclaves au-dessous des Pasteurs , pour s'attacher aveuglément à leurs personnes , & aux intérêts de leur parti , parceque comme le champ n'est point pour les Laboureuts qui le cultivent , mais pour le maître du champ qui les emploie à le cultiver ; ni la maison pour les Maflons qui la bâtiennent , mais seulement pour celui qui la fait bâtir : ainsi l'Eglise n'est point pour les Pasteurs qui la conduisent , mais pour Dieu seul , qui emploie les Pasteurs à la conduire , ne les considerant que par rapport à l'utilité de son Eglise : de même que le maître d'un champ ou d'une maison ne considere ses ouvriers , qu'à cause de son champ & de sa maison .

V. 10. Pour moi , selon la grace que Dieu m'a donnée , j'ai jetté le fondement comme fait un sage Architecte ; un autre bâtit dessus : mais que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement .

Pour moi : après avoir comparé les fidelles à un édifice , il y compare aussi la doctrine qu'on leur enseigne .

Selon la grace , &c. selon la mesure de la grace que Dieu m'a donnée , & non par ma propre vertu : ou , selon la charge d'Apôtre , à laquelle Dieu m'a appellé par sa grace .

J'ai jetté le fondement : j'ai prêché & établi parmi vous la foi de l'Evangile , qui est le fondement inébranlable , sur lequel doit être appuyée la doctrine de tous ceux qui vous viennent prêcher après moi .

Comme fait un sage Architecte . Ainsi nous ne sommes à l'égard de la doctrine , que de simples ouvriers , & les cooperator de Dieu , non plus qu'à l'égard de vos personnes , quoique nos degrés soient differens .

80 I. EPISTRE DE S. PAUL

Un autre, c'est-à-dire, les autres Docteurs qui sont venus après moi, & qui sont à mon égard ce que sont les Maçons à l'égard de l'Architecte : *bâtit dessus* ce fondement, en vous confirmant de plus en plus dans la foi que je vous ai prêchée, en vous expliquant plus au long les vérités que je vous ai enseignées, en y faisant des reflexions, pour vous porter à la pratique des vertus chrétiennes, & à la reformation de vos mœurs.

Mais que chacun, chaque Docteur, ou chaque Prédicateur en son particulier, *prenne garde*; car cette fonction est très-perilleuse, & c'est une chose terrible que de s'en mal acquitter.

Comment il bâtit sur ce fondement; c'est-à-dire, si la doctrine qu'il prêche est tellement appuyée sur la foi de l'Evangile, que non seulement elle n'y soit point contraire directement; mais qu'elle y soit tellement conforme, qu'elle n'y soit point mêlangée de pensées humaines, de questions curieuses, de manières & de discours prophanes, & éloignés de la simplicité chrétienne.

¶. II. *Car personne n'en peut poser d'autre que celui qui a été posé, qui est JESUS-CHRIST.*

Car, &c. Je dis que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement; parceque le fondement de cet édifice spirituel étant déjà posé, il doit demeurer invariable; & il n'est pas permis d'en mettre un autre que celui qui est déjà mis; c'est-à-dire : On ne peut point vous enseigner une autre foi, que celle que je vous ai déjà enseignée, quoiqu'on puisse vous en instruire plus amplement, & vous l'expliquer plus clairement.

Qui est JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, l'Evangile de JESUS-CHRIST ; qui renferme

l'histoire

AUX CORINTHIENS. CHAP. III. 86
l'histoire de sa vie, les vérités, & les mystères qu'il nous a révélés, ses préceptes, & ses promesses.

¶. 12. Que si l'on élève sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, de bois, de foin, de paille.

Que si l'on élève sur ce fondement un édifice ; c'est-à-dire, si l'on prêche une doctrine pure, solide, divine & précieuse, conforme à ce fondement de l'Évangile que je vous ai prêché ; pour être la règle de toute la doctrine qu'on vous doit enseigner.

D'or ; c'est-à-dire ; la doctrine des mystères les plus sublimes.

D'argent , c'est-à-dire , des mystères dont la connoissance est commune à tous les Chrétiens , comme les articles du Symbole.

De pierres précieuses ; c'est-à-dire ; des vertus & des préceptes de la morale Chrétienne.

De bois , de foin & de paille ; c'est-à-dire , un discours très-catholique , mais trop étudié , & trop plein des fleurs de l'éloquence ; ou une doctrine mêlée de pensées humaines , curieuses & profanes , &c. quoique d'ailleurs elles ne contiennent rien qui soit directement contraire à l'Évangile , ne laissent pas néanmoins de tendre au relâchement .

L'or , s'emploie dans la prédication : l'argent , dans le catéchisme : les pierres précieuses , dans l'exhortation ; qui sont les trois degrés de la bonne doctrine : le bois , le foin & la paille , marquent les trois degrés de la mauvaise.

¶. 13. L'ouvrage de chacun paroîtra enfin , & le jour du Seigneur fera voir quel il est ; parcequ'il sera découvert par le feu , & que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun.

L'ouvrage de chacun; c'est-à-dire, la doctrine que chacun aura enseignée, & la maniere avec laquelle il l'aura enseignée, *paroîtra* devant tout le monde; au-lieu qu'à présent il ne paroît que devant peu de personnes, qui bien souvent sont incapables d'en porter un jugement sain & droit.

Et le jour du Seigneur fera voir quel il est; c'est-à-dire: Il viendra un jour & un temps auquel vous verrez clairement ce que vous ne fçauriez appercevoir à présent.

Pourcequ'il sera découvert aux hommes par le feu, c'est-à-dire, par l'embrasement universel, qui sera le signe & la marque publique & solennelle de ce grand jour. *Autr.* Par le jugement de l'Eglise universelle inspirée du Saint-Esprit, qui par sa lumicre lui fait discerner la bonne & la mauvaise doctrine, & par son ardeur lui fait condamner & foudroyer d'anathème celle qui est contraire à la vérité. Voyez Isa. 4. 4 & 66. 16. C'est pour figurer cela, que le Saint-Esprit a été donné à l'Eglise en forme de feu.

Et le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun, en brûlant les uns, & en épargnant les autres.

V. 14. Que si l'ouvrage de quelqu'un demeure sans être brûlé, il en recevra la récompense.

Que si l'ouvrage de quelqu'un, c'est-à-dire, l'auteur de l'ouvrage. Le sens est: Si le Docteur qui vous aura enseigné après moi, & qui ne se sera point écarté de la vérité de la foi de l'Evangile, *demeure sans être brûlé*; car il prend ici l'ouvrage par métonymie pour l'auteur de l'ouvrage: de même qu'on dit; Punir le péché, pour: Punir le pecheur.

Il en recevra la récompense éternelle. Il en sera honoré de toute l'Eglise, qui rendra témoignage à la vérité de sa doctrine, & à la fidélité de son ministère ; ce qui sera pour lui un préjugé de l'honneur qu'il recevra de Dieu, selon la promesse de J E S U S C H R I S T. Voyez Matth. 16. 19.

¶. 15. *Si au-contreire l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira la perte : il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé ; mais comme en passant par le feu.*

Si au-contreire l'ouvrage de quelqu'un est brûlé : c'est-à-dire : Celui qui sera brûlé à cause de son ouvrage, de sa doctrine, & de sa prédication qu'il aura mêlée de discours & de pensées inutiles, affectées, incertaines, &c. encore qu'il n'ait rien enseigné de contraire à la foi, il en souffrira la perte ; parcequ'il sera privé de la récompense qu'il en auroit dû attendre, s'il avoit prêché une doctrine solide, & exempte de tout ce mélange.

21.

Il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, parcequ'il ne s'est point écarté de la vraie foi ; mais comme en passant par le feu, pour être purifié des pechés & des imperfections qu'il a commises en prêchant l'Evangile avec ce mélange. Il y a apparence que cette épreuve se doit faire, au moins quelque moment avant la résurrection : car autrement il s'en-suivroit que tous les corps mêmes des élus ne seraient pas impassibles après la résurrection.

¶. 16. *Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, & que l'Esprit de Dieu habite en vous ?*

Ne savez-vous pas. Il reprend la suite de ces paroles du verset 9. Vous êtes l'édifice de Dieu, qu'il avoit comme interrompu, par une digression assez approchante de son sujet. Le sens : Quand je dis

que vous êtes l'édifice de Dieu , je ne dis rien que vous ne sachiez vous-mêmes. Et ne savez-vous pas que vous n'êtes pas seulement l'édifice où il demeure , mais que vous en êtes même le temple , où il peut être adoré ? Ne souffrez donc pas que d'autres que lui s'emparent de ce temple , & vous attachent à eux ; en demandant de vous l'honneur que vous ne devez qu'à Dieu seul.

Que vous êtes le temple de Dieu ; c'est-à-dire , que vous êtes son temple d'une maniere bien plus auguste & plus glorieuse , que ne sont les temples matériels ; puisqu'il n'est pas seulement en vous par sa présence adorable , comme dans les temples matériels ; mais que son Esprit y est par sa grace , par son amour , & par une union très-étroite , avec vous.

Et que l'Esprit de Dieu habite en vous , c'est-à-dire , le Saint-Esprit , qui procede du Pere & du Fils. Ne donnez donc pas aux hommes dans votre cœur la place qui n'est due qu'à Dieu seul : ne vous attachez point à eux , quelque qualité & quelque dignité qu'ils possèdent dans l'Eglise.

V. 17. Si quelqu'un profane le temple de Dieu , Dieu le perdra. Car le temple de Dieu est saint , & c'est vous qui êtes ce temple.

Si quelqu'un profane le temple de Dieu , non seulement par une doctrine corrompue , mais en se procurant dans le temple l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu ; comme font vos faux-docteurs , lorsqu'ils se rendent chefs de parti , & qu'ils tâchent de vous attacher à eux préférablement à tous vos Pasteurs , & à Dieu même.

Dieu le perdra , s'il ne vient à resipiscence , & s'il ne fait une serieuse pénitence d'un si horrible sacrilège .

Car le temple de Dieu est saint ; à cause que la sainteté même y habite ; & ainsi il doit être traité saintement , & non pas être profané , comme le profanent vos docteurs en vos personnes.

Et c'est vous qui êtes ce temple : ainsi tous ceux qui tâchent de vous corrompre , ou par leur fausse doctrine , ou par les divisions & les partis qu'ils ferment parmi vous , sont profanateurs du temple de Dieu ; & Dieu les punira comme tels.

¶. 18. Que nul ne se trompe soi-même. Si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon le monde , qu'il devienne fou pour devenir sage.

Que nul. Il a principalement égard aux faux-docteurs de Corinthe , qui étoient les chefs de partis , & qui faisoient profession d'être grands Philosophes ; tâchant de se rendre par là recommandables aux Corinthiens , & de les détacher de leurs légitimes Pasteurs , & de Dieu par consequent , pour se les attacher à eux-mêmes.

Ne se trompe soi-même , par trop d'estime de la sagesse humaine.

Si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon le monde , c'est-à-dire , savant & habile dans les sciences du monde. C'est pour marquer la fausseté & l'inutilité de cette sagesse ; & pour montrer que les sages du monde sont ordinairement pleins de l'estime d'eux-mêmes.

Qu'il devienne fou , en se conformant aux sentiments de l'Evangile , qui sont directement opposés aux sentiments de la sagesse humaine ; & que la sagesse humaine regarde comme une folie. Voyez 1. Cor. 1. 18. 21. & Matth. 16. 23.

Pour devenir sage , de la vraie sagesse , qui enseigne à bien vivre , & qui prescrit les moyens cer-

tains de parvenir à la vie éternelle : car c'est en quoi consiste la vraie sagesse.

¶. 19. *Car la sagesse de ce monde est une folie devant Dieu, selon qu'il est écrit : Je surprendrai les sages par leur fausse prudence.*

Car la sagesse de ce monde, étant, comme elle est, destituée de l'Esprit de Dieu, & opposée aux maximes de l'Evangile, qui est la vraie sagesse, n'est qu'une folie devant Dieu,

Autr. *La sagesse de ce monde, d'elle-même, sans être rapportée à Dieu, est une folie, est une chose très-méprisable devant Dieu, comme étant inutile pour le salut, & ne servant qu'à ensuier l'homme d'orgueil.*

Je surprendrai les sages, &c. Dieu leur fait voir dans une infinité de rencontres, combien leur prudence est courte, & combien elle est inutile pour parvenir à l'execution de leurs desseins : ce qui montre bien que leur sagesse n'est qu'une folie devant lui, Dieu se sert de leur adresse même, pour les faire tomber dans le piege.

¶. 20. *Et ailleurs : Le Seigneur penetre les pensées des sages, & il en connaît la vanité.*

Et ailleurs : Le Seigneur penetre les pensées des sages : &c. Le verset 9. du Pseaume 93. porte, des hommes ; mais saint Paul se sert du mot de *sage*, comme faisant davantage à son sujet, & parcequ'en effet le Psalmiste en cet endroit parle des hommes qui faisoient gloire d'être fort sages.

¶. 21. *Que personne donc ne mette sa gloire dans les hommes.*

Que personne donc. C'est la conclusion de tout ce qu'il a dit depuis le verset 3. Le sens : Puisque tous les ministres les plus saints & les plus fidèles,

AUX CORINTHIENS. CHAP. III. 87
ne sont rien d'eux-mêmes , & qu'ils n'ont tous
qu'une même fin , qui est de travailler à votre sa-
lut ; & que les autres qui font profession de la fa-
gisse humaine , ne sont de nulle estime devant
Dieu.

Ne mette sa gloire dans les hommes ; c'est-à-dire ,
ne mette sa gloire à les avoir pour maîtres , & pour
chefs de parti , s'attachant à eux , & les regardant
préférablement aux autres , comme s'ils étoient
quelque chose d'eux-mêmes , & comme s'ils étoient
les maîtres absolus des consciences , & les auteurs
du salut.

¶. 22. Car tout est à vous , soit Paul , soit Apollon ,
soit Cephas , soit le monde , soit la vie , soit la mort ,
soit les choses présentes , soit les futures ; tout est à
vous.

Car tout est à vous ; c'est-à-dire : Tout ce qu'il y
a au monde est pour vous , & pour votre salut ;
tant s'en faut que vous deviez vous rendre esclaves
*de qui que ce soit , en la maniere que vous le fai-
tes. Il parle des élus qui sont dans l'Eglise.*

Soit Paul , soit Apollon , soit Cephas ; puisqu'ils
ne travaillent que pour votre salut , & que Dieu ne
les a établis dans leur ministere que pour ce sujet :
*que si nous qui sommes les Apôtres & les vrais mi-
nistres de l'Eglise , ne sommes établis que pour*
vous , comment les autres peuvent-ils prétendre
*de vous assujettir , & de vous attacher à eux ? L'A-
pôtre , sous les noms de Paul , d'Apollon , & de*
*Cephas , comprend à plus forte raison tous les au-
tres ministres inférieurs.*

Soit le monde , dont toutes les parties sont pour
le service de l'homme , & particulierement des élus ,
pour qui Dieu a créé toutes choses , & à qui il a

38 I. EPIS T R E D E S. PAUL
assujetti toutes choses, pour en faire un legitime usage. Voyez Ps. 5. & Habac. 2. Autr. Le monde, que vous avez vaincu, & dont vous devez être les juges, & que Dieu ne laisse vivre que pour servir à votre sanctification.

Soit la vie, de vos Pasteurs, puisqu'il l'a consacrée toute entiere à procurer votre salut. Voyez Philip. 1. 24. 2. Petr. 1. 13. *Quandiu sum in hoc tabernaculo.*

Soit la mort, de ces mêmes Pasteurs, puisqu'ils la souffrent pour vous confirmer dans la foi ; & parcequ'ils vous ont prêché l'Evangile.

Soit les choses présentes ; c'est-à-dire, tout cet ordre exterieur de degrés hierarchiques, de discipline, de sacremens, & de doctrine qui est à présent dans l'Eglise, jusqu'à la fin des siecles ; puisqu'il n'est établi de Dieu que pour le salut des élus.

Soit les futures ; là gloire éternelle, qui est l'accomplissement & la fin de toutes les choses présentes, & qui n'est que pour les élus.

Tout est à vous ; toutes ces choses sont à vous : ou, c'est seulement une répetition de ce qu'il a dit au commencement du précédent verset, pour confirmer avec plus de force ce qu'il vient de dire.

¶. 23. *Et vous, vous êtes à JESUS-CHRIST,*
& JESUS-CHRIST est à Dieu.

Et vous, vous êtes à JESUS-CHRIST, comme à votre Seigneur & à votre Redempteur, à qui vous devez toute obéissance ; & non pas aux hommes, pour vous attacher à eux, & pour vous rendre les esclaves de leurs sentimens, ni de leurs intérêts particuliers.

Et JESUS-CHRIST est à Dieu ; c'est-à-dire,

AUX CORINTHIENS. CHAP. III. 89
dépend de Dieu son Pere, selon la nature humaine, & en qualité de mediateur : de sorte qu'en cette qualité il ne prétend pas même vous arrêter à lui seul ; tout son dessein n'étant que de vous voit à Dieu son Pere, qui est le souverain Chef, & de lui & des fidèles : bien loin que les ministres de l'Eglise doivent prétendre de vous arrêter, & de vous attacher à eux. Voyez Joan. 14. 28, 1. Cor, 11. 3. & 15. 28.



SENS SPIRITUEL.

¶. i. jusqu'au 10.

*A*ussi, mes frères, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des personnes encore charnelles, comme à des enfans en JESUS-CHRIST, &c.

Quoique les Corinthiens convertis à la foi de J E S U S - C H R I S T fussent pour la plûpart exempts de ces pechés grossiers ausquels les idolâtres s'abandonnent, saint Paul ne laisse pas de les appeler charnels, & leur dit qu'il *ne peut pas leur parler comme à des personnes spirituelles* ; l'Apôtre lui-même nous en découvre la raison en écrivant aux Galates, ch. 5. où il met parmi les œuvres de la chair non seulement les pechés deshonnêtes & les autres vices sensibles qui se commettent par les actions extérieures & corporelles ; mais encore ceux qui sont propres à l'esprit, comme sont les inimitiés, les dissensions, les jaloufies, les animosités, les querelles, les divisions, & les autres pechés de cette sorte ; parce qu'en effet l'homme devient charnel, lorsquc

s'attachant à la creature il suit les mouvemens de sa convoitise par quelque passion que ce soit ; c'est ce que nous avons herité de la desobeissance de notre premier pere : car , comme dit saint Gregoire après saint Augustin , *s'il eût voulu garder le commandement du Seignur , il fût devenu tout spirituel , même dans sa chair ; mais en pechant , il est devenu tout charnel , même dans son esprit.* Ainsi les Corinthiens étoient charnels ; parceque l'attachement qu'ils avoient à leurs maîtres & à leurs docteurs causoit parmi eux des jalousies & des partialités dangereuses.

Cet attachement aux maîtres , qui conduisent les ames , est un piege dont se doivent extrêmement donner de garde toutes les personnes qui font profession de pieté. Car comme il se trouve rarement des directeurs si desinteressés qui ne soient bien-aisés de s'attacher à eux - mêmes préferablement à d'autres la plûpart des personnes qu'ils conduisent , il se trouve aussi peu de gens qui ne se lient d'une affection quelquefois forte & tendre à ceux à qui ils se soumettent volontairement dans toute la conduite de leur vie. Ces sortes de liaisons sont d'autant plus trompeuses qu'elles ne semblent fondées que sur la pieté même , & qu'elles ne paroissent point avoir d'autre motif que l'avancement dans la vie spirituelle : & cependant elles causent souvent de grands maux dans les assemblées des fidèles , & y jettent le trouble & la division , comme il arriva dans l'Eglise des Corinthiens.

Pour ce qui regarde les directeurs qui entretiennent ces attaches , peuvent-ils faire à J E S U S - C H R I S T un plus grand outrage que de s'approprier les ames qu'il a achetées d'un si grand prix , eux qui par un adultere spirituel tâchent de s'en

faire aimer , & de tenir à leur égard la place de ce divin Epoux , qui ne peut souffrir que ses épouses en aiment d'autres avec lui , ni qu'elles en écoutent d'autres que lui ? Ils sont bien éloignés de la disposition où étoit le grand Apôtre à l'égard de ces mêmes fidèles à qui il écrit ici, quand il dit qu'il avoit pour eux un amour qui alloit jusqu'à la jalouse , mais une jalouse toute sainte & toute divine , qui n'avoit pour objet que leur salut & la gloire de Dieu , & qu'il les avoit fiancés à cet unique Epoux , qui est J E S U S - C H R I S T , pour les lui présenter comme une vierge toute pure.

N'étoit-ce pas là encore la fidélité sincère & respectueuse que le saint Précurseur de JESUS-CHRIST gardoit dans la conduite de ses disciples, qui se considerant seulement comme *ami de l'Epoux* , prenoit ^{Ioan 3.} un soin merveilleux de les détacher de sa personne ^{29. 30.} pour les attacher à la suite & au service de son divin Maître , il étoit ravi de joie de le relever en se rabâissant : *Il faut , disoit-il , qu'il croisse & que je diminue.* Ce sont-là les sentimens où doyent être tous ceux qui sont chargés de la conduite des autres , sur-tout des personnes de l'autre sexe, qui ont ordinairement des affections plus tendres & une soumission plus respectueuse pour leurs Directeurs.

Ainsi , au - lieu de témoigner de la douceur & de la complaisance à l'égard de ces personnes qui leur sont attachées , & qui tâchent de leur plaire , ils doivent , à l'exemple de saint Jean-Baptiste , les détacher peu-à-peu d'eux-mêmes , & les faire entrer sous la direction de quelques autres , où elles pourront avoir une devotion plus pure & moins sensuelle.

Pour ce qui regarde ces mêmes personnes qui s'attachent par des liaisons trop étroites à leurs conducteurs, elles commettent en cela une grande infidélité contre Dieu même, & marquent le peu de respect qu'elles ont pour lui, en préférant à sa souveraine majesté ses ministres, qui ne sont que de faibles instrumens dont il se sert pour les conduire à lui.

Saint Augustin compare ceux qui travaillent au salut des ames & qui les instruisent, à la corbeille où se met le grain qu'on sème ; la terre qui reçoit ce grain n'est-elle pas plus obligée du fruit qu'elle rapporte, à celui qui sème, qu'au panier où est le grain ? Les fidèles, dit saint Paul, sont le champ que Dieu cultive, & l'édifice que Dieu bâtit ; il en est l'architecte ; ceux qu'il emploie dans son Eglise pour élever cet édifice, n'en sont tout-au-plus que les maçons qui y travaillent.

Comme donc ceux qui travaillent à l'œuvre de Dieu, pour la sanctification des ames, ne sont entre ses mains que de simples instrumens dont il se sert selon ses desseins éternels, & qui ne peuvent se rien attribuer de ce qui se fait par leur ministère que le mal qu'ils commettent en cette œuvre sainte : Quelle ingratITUDE seroit-ce de rendre à un chétif instru-
Jean. 9.
“ment l'honneur & la gloire qui est dûe au souverain Ouvrier qui fait tout en toutes choses ? Quelle extravagance seroit-ce de donner à la boue dont se servit JESUS-CHRIST pour éclairer l'aveuglé-né, les sentiments de reconnaissance qui sont dûs à ce divin Sauveur pour un bienfait si considérable ?

L'Apôtre se considère encore moins que de la boue, lui & les autres ministres de la parole, puisqu'il dit, que *celui qui plante n'est rien, & celui qui*

*arroſe n'est rien ; & dit ailleurs , qu'encore qu'il ne fût pas moins que les plus éminens entre les Apôtres , il n'étoit néanmoins rien par lui-même : car , dit-il , si quelqu'un s'estime être quelque chose , il se trompe lui-même , parcequ'il n'est rien . En effet , les Docteurs évangéliques ne contribuent en rien par tous leurs soins à la conversion du cœur , & à la sanctification des ames , si Dieu ne donne de l'accroissement , c'est-à-dire , s'il ne produit par les attractions de sa grace les mouvements intérieurs sans lesquels tout le travail est inutile : Dites donc (ce *Luc. 17.*)*

10.

sont les paroles de J E S U S - C H R I S T) lorsque vous aurez accompli tout ce qui vous est ordonné , nous sommes des serviteurs inutiles :

Tant que les hommes travaillent sans lui , ils travaillent en vain . C'est donc un grand mal que de prendre parti pour de faibles instrumens , & de diviser par ce moyen J E S U S - C H R I S T , à qui tout est dû ? Nous voyons que les disciples de saint Jean se divisoient avec les disciples de JESUS-CHRIST & avec le Seigneur lui-même par l'attachement qu'ils avoient pour leur maître . Ils ne comprenoient pas le grand préjudice qu'ils se faisoient à eux-mêmes en se fermant par-là l'entrée à la bienheureuse société avec le Sauveur . On comprend bien que saint Jean ne pouvant donner le salut par lui-même , ses disciples avoient tort de s'attacher à lui préférablement à J E S U S - C H R I S T : Mais que dirons-nous des Apôtres que leur divin Maître blâme de s'attacher à sa personne , lui qui étoit le Messie , le Fils de Dieu , le Sauveur du monde ? Il leur déclare qu'il leur est utile qu'il se sépare d'eux , & qu'ils ne recevroient point le Saint-Esprit tant qu'il feroit avec eux . Il est assez surprenant que la sépa-

ration de JESUS-CHRIST ait été nécessaire aux Apôtres pour recevoir le Saint-Esprit: Ouy , sans doute , cette force divine dont ils devoient être revêtus pour avoir le cœur attaché aux biens éternels , demandoit nécessairement l'exclusion de sa présence visible. Ainsi il se sépare d'eux , & les sépare de la vûe de sa chair pour les rendre plus capables de l'aimer ; car afin qu'ils aimassent JESUS-CHRIST invisible & dans son état divin , il falloit qu'ils fussent privés de sa vûe dans son état mortel.

S'il a donc fallu que les Apôtres ayant perdu cet amour sensible & cette attache qu'ils avoient à la personne visible de JESUS-CHRIST , pour recevoir le Saint-Esprit comme il faut ; les personnes qui s'attachent par des affections tendres & toutes humaines à leurs directeurs , & qui recherchent des consolations sensibles dans leurs entretiens plutôt que leur avancement dans la pieté ; peuvent-elles avoir quelques excuses pour justifier leur conduite , & se flatter d'attirer par une dévotion si mal entendue les graces de l'Esprit de Dieu ? Qu'elles comprennent donc que cette disposition est un très-grand obstacle à leur salut , & que pour avancer dans la pieté , il faut se dégager de l'amour des créatures , & se tourner entièrement vers JESUS-CHRIST . Prions Dieu qu'il rompe toutes nos attaches aux choses de la terre , & même aux choses saintes qui ne nous conduiroient pas à lui ; afin que nous le regardions par la foi , & que nous le servions en esprit & en vérité.

*. 10. jusqu'au 16. Pour moi , selon la grace que Dieu ma donnée , j'ai posé le fondement comme fait un sage architecte , un autre bâtit dessus ; mais que chacun prenne garde comment il bâtit sur ce fondement .

Le saint Apôtre ayant dessein de corriger l'abus qui s'étoit glissé parmi les Corinthiens , qui étoit de s'attacher à de certains Prédicateurs qui les charmoient par leurs belles paroles, & leurs recherches curieuses , fait voir ici par la comparaison de l'or , de l'argent , du foin , & de la paille , la différence qui se trouve entre les bons & les mauvais Prédicateurs : l'épreuve qui se fera de leur maniere de prêcher , & ce qu'ils doivent attendre après l'examen qu'on en aura fait au jugement dernier.

Si l'on considere la pureté & la sainteté de la parole de Dieu , on ne peut pas douter que ce ne soit une temerité fort injurieuse à la majesté divine que de la traiter d'une maniere peu respectueuse ; puisque la parole de JESUS-CHRIST n'est pas moins précieuse ni moins respectable que son propre corps . Car comme c'est un détestable sacrilège de traiter indignement le corps & le sang de JESUS-CHRIST dans le très-auguste Sacrement de l'autel , ce n'en est pas un moins dangereux de profaner la parole de Dieu par les inventions de l'esprit humain , & de l'empoisonner par de mauvaises maximes qui portent souvent la mort dans les ames , au-lieu d'y porter la vie .

Il est donc très - important de ne l'annoncer qu'avec une intention fort pure , & dégagée de toute sorte d'intérêt & de vûe particulière ; & de ne l'employer que comme un or fort épuré sans aucun mélange qui le puisse alterer. *Les paroles du Seigneur sont , dit David , un argent éprouvé au feu , purifié de tout ce qu'il y a de terrestre , & rafiné jusqu'à sept fois .*

Ne seroit-ce pas dans un Etat un crime de lez-majesté , d'alterer & de falsifier la monnoie telle que

le Prince la donne? Qui peut donc douter que ce ne soit un crime de leze-majesté divine d'alterer la pureté de la parole de Dieu par les vains ornemens de l'éloquence , & par les productions d'une imagination trompeuse , en ôtant au peuple la nourriture de leurs ames , & leur donnant au-lieu de la parole de Dieu des pensées toutes humaines & toutes profanes.

Apprenons donc de l'Apôtre même comment il faut bâtir sur le fondement solide qui est J E S U S-C H R I S T , avec de l'or , de l'argent , & des pierres précieuses : Nous ne sommes pas , dit-il , comme plusieurs qui alterent & qui falsifient la parole de Dieu ; mais nous la prêchons avec une entière sincérité , comme de la part de Dieu ; en la présence de Dieu , & dans l'esprit de J E S U S-C H R I S T . Ce sont-là les règles que se doivent prescrire les Prédicateurs évangéliques qui ne veulent point abuser de leur ministère.

Saint Gregoire expliquant ces paroles , dit que comme les adulteres ne recherchent nullement dans leurs crimes la fécondité , mais seulement leur satisfaction sensuelle ; de même ceux qui prêchent par la vanité , & dans la vue de la gloire temporelle , commettent , pour le dire ainsi , un adultery spirituel , en ne se servant pas de la grâce de Dieu qu'ils annoncent , pour lui engendrer des enfans ; mais ne pensant qu'à faire une vaine ostentation de leur savoir.' Or celui qui n'est porté à prêcher que par un désir de gloire & d'ambition , travaille assurément plus pour son plaisir & son intérêt , que pour la multiplication des fidèles dans l'Eglise.

Mais selon le texte Grec , l'Apôtre compare les faux

Gregor.
Moral.
lib. 16.
cap. 21.

AUX CORINTHIENS. CHAP. III. 97
faux prédicateurs à ceux qui pour faire un gain honteux mêlent de l'eau dans le vin qu'ils vendent, ou quelque liqueur étrangère dans des parfums précieux ; c'est ce qui arrive aux herétiques & aux prédicateurs lâches & intéressés, qui font servir à leur propre utilité la parole de Dieu, en la corrompant par le mélange impur de leurs inventions & de leurs pensées profanes.

Tout homme dans l'Eglise qui change l'austérité *Hier. in Is. 1.11.*
de l'Ecriture & la fermeté avec laquelle elle reprend les vices, en des paroles de flatterie, & qui pense plutôt à plaire aux hommes qu'à les corriger ; corrompt, dit saint Jérôme, la parole de Dieu, & il change le vin en eau ; au-lieu que le Fils de Dieu a changé l'eau en vin. Il la faut donc annoncer comme a fait saint Paul, *avec une entiere sincérité*, sans y mêler ni les ornementz d'une éloquence affectée, ni les recherches curieuses de l'étudiation, ni l'impureté d'une intention perverse & dépravée ; mais avec une pureté qui ne craigne point d'être examinée & regardée comme un cristal luisant aux rayons du soleil, selon la force du terme Grec, *εξ ἀληθείας, ex sinceritate,* comme de la part de Dieu ; c'est-à-dire, comme de simples ambassadeurs qui n'ajoutent & ne diminuent rien aux intentions dont ils sont chargés de la part de leurs maîtres ; en reconnoissant que c'est de lui & non pas d'eux que viennent les vérités qu'ils annoncent ; ils les annoncent *en la présence de Dieu*, lorsqu'en toutes leurs paroles ils ne recherchent point les vains applaudissemens des hommes ; mais considerant Dieu comme présent devant eux, ils n'ont en vue que sa propre gloire & jamais la leur.

Or ceux qui n'ignorent pas que tout ce qu'ils disent vient de Dieu , & ne laissent pas de rechercher leur propre gloire , parlent bien en effet *de la part de Dieu* , mais non pas en sa présence ; puisque ne se le représentant pas devant les yeux de leur cœur pendant qu'ils parlent , il est vrai de dire qu'ils le considerent comme s'il étoit absent. Enfin,c'est *dans l'Esprit de J e s u s-C H R I S T* qu'ils publient son Evangile , lorsqu'ils ne s'éloignent jamais de la pureté de sa doctrine , & que sans s'appuyer sur leur propre sagesse, ils considerent que ce n'est point eux qui parlent , mais l'Esprit de Dieu qui parle en eux , selon la promesse de J e s u s-C H R I S T.

C'est ainsi , selon saint Paul , que pour travailler utilement à l'édification des ames on doit employer *l'or , l'argent & les pierres précieuses* de l'Ecriture sainte,sans y mêler rien d'étranger qui en gâte & en deshonore la pureté. Que dirojt-on d'un Archite-
tte à qui on auroit donné les pierres les plus exqui-
ses & le marbre le plus poli pour bâtir un palais ma-
gnifique, qui entremêleroit dans sa structure du foin,
de la paille & du bois ? Quelle punition ne merite-
roit-il pas pour une telle infidélité ? Que ceux donc
qui sont si teméraires que d'alterer la parole de
Dieu par de vains ornemens , par des ménagemens
honteux , & par de bas intérêts , s'attendent d'être
frappés des plaies dont Dieu menace ceux qui ajoû-
teront ou retrancheront quelque chose dans ses pa-
roles. Voyez Apoc. 22. 18. 19.

¶. 16. jusqu'au 18. *N e s a v e z - v o u s p a s q u e v o u s*
é t e s l e t e m p l e d e D i e u , & q u e l' E s p r i t d e D i e u h a-
b i t e e n v o u s , &c .

Entre les qualités excellentes que nous recevons dans le Batême , nous devenons les temples où

AUX CORINTHIENS. CHAP. III. 99
Dieu veut bien faire sa demeure ; car dès-lors que le Saint-Esprit par l'infusion de la grace & de la charité a pris possession de nos ames, nous entrons en société avec les trois Personnes divines, ensorte que non seulement le Pere nous regardent comme ses enfans, le Fils comme ses freres, & le Saint-Esprit comme ses intimes amis; mais, comme dit saint Pierre, par notre adoption filiale nous sommes faits participants de la nature divine , & nous sommes associés aux trois Personnes divines ; & pour rendre cette alliance qu'elles font avec nous plus ferme, plus inviolable & plus intime , elles veulent habiter en nous, & y établir leur demeure comme dans leur temple & dans leur sanctuaire.

Qui pourroit dignement exprimer cette grace & cet effet de la bonté de Dieu envers nous , tant elle est inestimable , & surpassé toutes les pensées de nos esprits ? Qui pourroit le croire , si J E S U S - C H R I S T ne nous en assûtoit lui-même, lorsque parlant du Saint-Esprit à ses disciples, il leur dit : *Vous le connaîtrez , parcequ'il demeurera avec vous , & qu'il sera dans vous ;* & plus précisément ^{14. 17.} encore en ces termes : *Si quelqu'un m'aime , il gardera ma parole , & mon Pere l'aimera , & nous viendrons à lui , & nous ferons en lui notre demeure ;* c'est ce que Dieu avoit promis par ses Prophetes : *J'établirai Levit. ma demeure au milieu de vous , dit-il ; & mon tabernacle sera dans eux ; je serai leur Dieu , & ils seront mon peuple.* Notre saint Apôtre expliquant ces mêmes paroles dans la seconde Epître aux Corinthiens , il leur dit : *Vous êtes le temple du Dieu vivant , comme Dieu dit lui-même dans l'Ecriture ; j'habiterai en eux , & je m'y promenerai ; je serai leur Dieu , & ils seront mon peuple.* Puis donc que Dieu a un si grand desir

^{15. 11.}
^{Ezech.}
^{37. 27.}
^{2. Cor.}
^{6. 16.}

d'habiter & de se promener en nous, que ne devons-nous point faire pour conserver nos cœurs toujours ornés de bonnes pensées , & nos corps exempts de toute impureté , afin que Dieu se plaise d'y habiter.

Nous voyons que par l'ordonnance de l'Eglise on consacre à Dieu des temples & des autels , dont l'on ne doit approcher qu'avec une sainte frayeur , pour lui rendre par des prières & des sacrifices le culte qui lui est dû ; nous devons bien prendre garde que ce qui se fait visiblement dans ces temples ou sur ces autels, s'accomplisse invisiblement en nous : car encore que les temples que nous voyons composés de pierre & de bois , soient saints , nos corps néanmoins & nos cœurs sont des temples infiniment de plus grand prix devant Dieu puisqu'il se les a lui-même consacrés & sanctifiés par l'onction de son Esprit saint.

Considerons donc à quel degré d'éminence & de perfection nous sommes élevés par la grace du christianisme : car dès lors que nous nous sommes voués & consacrés à Dieu , il nous regarde comme siens , & nous appartenons en propre aux trois Personnes divines. Cela étant ainsi , quel deshonneur ne faisons-nous pas à J E S U S - C H R I S T , lorsqu'après lui avoir été consacrés dans le Batême , & avoir fait profession de le servir & d'être à lui , nous le renonçons par le peché pour nous livrer à son ennemi ?

Quel affront ne faisons-nous pas au Saint-Esprit de le chasser honteusement de nos cœurs qu'il remplissoit de ses graces , & enrichissoit de ses dons ? Enfin quel outrage ne fait-on point à la sainte Trinité en méprisant son alliance , pour s'associer à ses plus grands ennemis , & en profanant le temple

AUX CORINTHIENS. CHAP. III. 10
qu'elle s'étoit consacrée pour y faire sa demeure ? Si le roi Baltazar , pour s'être servi sans respect dans un festin des vases du temple , en fut puni à la même heure , en perdant & son royaume & sa vie ; que sera-ce de ceux qui profanent les temples vivans consacrés à Dieu ? Si Heliodore , pour avoir osé entrer dans le temple de Jérusalem pour en enlever les richesses par l'ordre de son maître , fut frappé par une vertu toute divine qui le reduisit à de si grands abois , qu'il ne s'en fallut peu qu'il ne perdit la vie : saint Paul n'a - t'il pas grande raison de dire , que *celui qui profanera le temple que Dieu habite , Dieu le perdra*? Or ce temple ce sont les fidèles mêmes , dans lesquels l'Esprit de Dieu habite par la charité qu'il a répandue dans leurs cœurs.

Le violement de ce temple se peut faire par toutes sortes de crimes opposés à la loi de Dieu , & à la charité qui en est l'amé ; on peut dire néanmoins que ce qui est capable de détruire cet édifice spirituel , ce sont les pechés qui en rompent l'union ; comme sont les divisions & les schismes qui ruinent la charité entre les fidèles , & qui désunissent les membres de l'Eglise les uns d'avec les autres. Car comme un édifice matériel ne peut subsister si les parties ne sont bien liées & bien unies ensemble ; de même aussi , si les esprits & les cœurs ne sont unis par le lien de la charité , & s'ils sont divisés par les dissensions & les inimitiés , ils ne peuvent être la demeure de l'Esprit de Dieu , qui est un Esprit de paix & de concorde. C'est contre ceux qui rompoient cette paix & cette union sainte parmi les Corinthiens que notre saint Apôtre s'élève avec force , & qu'il les menace de la justice de Dieu , comme

102 I. EPIS TRE DE S. PAUL
profanateurs des temples qu'il s'étoit consacrés.
*Eph. 4.
v. 3. 4.*
Comme donc il n'y a parmi nous qu'un corps & qu'un esprit, pratiquons en toutes choses la douceur & la patience, nous supportant les uns les autres avec charité, & travaillons avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix, pour ne point tomber dans le malheur de ceux qui irritent la colere de Dieu par la profanation des temples vivans où il veut habiter.

¶. 18. jusqu'au 3. verset du chapitre 4. Que nul ne se trompe soi-même. Si quelqu'un d'entre vous pense être sage selon le monde, qu'il devienne fou pour devenir sage, &c.

Le ciel n'est pas plus éloigné de la terre, que les pensées de Dieu le sont de celles des hommes; & le feu n'est pas plus opposé à l'eau, & la lumiere aux tenebres, que les maximes de l'Evangile le sont à celles du siecle. Les sages & les savans du monde mettent tous leurs soins dans la recherche de tout ce qu'il y a de plus caché dans la nature, de plus sensé dans la morale, & de plus curieux dans toute l'antiquité, pour acquérir de l'estime & de la réputation parmi les hommes, en leur donnant des regles de prudence pour leur conduite & pour celle des autres. Mais l'Evangile nous apprend à renoncer à cette sagesse humaine, & à cette science malheureuse, pour rentrer dans une sainte ignorance, & devenir les disciples des pêcheurs grossiers & sans lettres, qui ont infiniment surpassé en humières & en connoissances ces faux sages tant vantés dans le monde.

Les hommes ne se croient ordinairement heureux que quand ils ont des biens en abondance, & des qualités qui leur attirent l'estime & le respect. La Sagesse divine nous enseigne au contraire que la

AUX CORINTHIENS. CHAP. III. 103
pauvreté chrétienne est la cause des richesses , que l'humilité est la source de la vraie grandeur , & que le mépris de la gloire est le vrai moyen d'acquerir la vraie gloire ; & que cette conduite qui paroît une folie au jugement des hommes , nous rend plus sages que ce qu'il y a de sages dans le monde . Ainsi la croix qui paroît aux yeux des hommes charnels une chose si ignominieuse , est devenue la source d'un nombre infini de biens , & le fondement d'une gloire ineffable . Quand donc saint Paul veut que nous devenions fous aux yeux des hommes , il ne veut par là que nous porter à la véritable sagesse . Car de même que la sagesse de Dieu enseignée par J E S U S - C H R I S T , est une folie au jugement des hommes du monde , *la sagesse du monde est une folie devant Dieu.*

La sagesse mondaine n'apprend-elle pas , dit saint Gregoire , à cacher avec artifice les pensées qu'on a dans le cœur ; à déguiser ses sentimens par la dissimulation de ses paroles ; à persuader que les choses fausses sont vraies ; & que les vraies sont fausses ? au-lieu que la sagesse chrétienne , qui n'est point *Fac. 3.
double ni dissimulée* , enseigne à découvrir ses sentimens par ses paroles ; à aimer la vérité ; à fuir le mensonge ; & à se conduire toujours d'une manière simple & sincère .

Mais on se moque , dit ce Père , de cette simplicité des justes ; parceque les sages du siècle appellent folie cette vertu de candeur & d'innocence ; & tout ce que la vérité approuve & demande , passe auprès d'eux pour ridicule & extravagant .

Que l'on considere quelle est la conduite des hommes qui passent pour prudens , & qui savent vivre au jugement du monde ; ne sont-ce pas ceux

qui recherchent les honneurs, qui jouissent avec joie du credit & de la gloire temporelle qu'ils se sont acquis ; qui ne cedent point , quand ils le peuvent , à quiconque leur résiste ; & qui dissimulent par une douceur apparente tout ce que leur malice est impuissante d'executer ? *Ce n'est pas là* , dit S. JACQUE , *la sagesse qui vient d'en-haut, mais c'est une sagesse terrestre, animale, diabolique ; mais la sagesse qui viene d'en-haut est amie de la paix, & modérée, équitable, susceptible de tout bien, docile, pleine de miséricorde, & des fruits des bonnes œuvres ; elle instruit à faire du bien gratuitement, & à souffrir le mal plutôt que d'en faire ; & au-lieu de rechercher la vengeance des injures que l'on reçoit, elle prie en faveur de ceux qui nous chargent d'imprécactions, & considère comme un grand avantage les opprobes & les confusions que l'on souffre pour l'amour de la vérité.*

Ne loue-t-on pas quelquefois même comme des gens sages & prudens ces fameux conquérans qui ont été coupables d'une infinité de vols & de meurtres ? N'applaudit-on pas comme à des gens d'une conduite sage & spirituelle , ceux qui par des voies subtiles & artificieuses se font de grandes fortunes , & se procurent des établissemens considérables? Cependant l'Apôtre dit que cette prudence est charnelle , qu'elle est ennemie de Dieu , & la mort de l'âme : n'est-ce donc pas une grande folie de la suivre , & un grand malheur de l'avoir suivie pour acquérir les biens de ce monde ?

Enfin l'on estime dans le monde, que le plus haut point de la sagesse aussi-bien que de la felicité , c'est d'être parvenu aux honneurs , & aux premières charges. La prudence du siècle regarde les Grands

du monde comme les maîtres & les Seigneurs des peuples ; & quoiqu'ils traitent avec empire ceux qui leur sont soumis, *ils en sont appellés les bienfaiteurs*, dit J E S U S - C H R I S T ; mais J E S U S - C H R I S T ne veut pas *qu'il en soit de même parmi ses disciples*, *mais que celui qui est le plus grand devienne comme le moindre, & celui qui gouverne comme celui qui sert.*

C'est ainsi que la Sagesse divine abaisse & convainc de folie ces faux sages qui se glorifient des honneurs qu'on leur rend , & qui croient avoir droit de commander en maîtres ; Comme ils n'ont rien qu'ils n'ayent reçû de Dieu , & qu'ils sont obligés d'employer les dons qu'ils en ont reçus pour l'utilité de ceux qu'ils gouvernent , ils n'en sont que les serviteurs , & non les maîtres absolus pour les gouverner à leur discretion. C'est pour cela que saint Paul dit ici aux fidèles, que tout est à eux, comme ils sont à J E S U S - C H R I S T . Aussi les souverains Pontifes , conformément à cette vérité , s'appellent-ils *les serviteurs des serviteurs de Dieu* ; & tous les autres ministres de J E S U S - C H R I S T & de son Eglise se doivent considerer comme tels ; & tenir à grand honneur de cooperer en cette qualité au salut des ames qu'il a rachetées au prix de son sang.





CHAPITRE IV.

† 4. Dim.
de l'A-
vent.
2. Cor.
6. 4.

1. T **Ue** les hommes nous considerent comme les ministres de JESUS-CHRIST , & comme les dispensateurs des mysteres de Dieu.

2. Or ce qui est à desirer dans les dispensateurs , est qu'ils soient trouvés fidelles.

3. Pour moi , je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous , ou par quelque homme que ce soit ⁊ : je n'ose pas même me juger moi-même .

4. Car encore que ma conscience ne me reproche rien , je ne suis pas justifié pour cela ; mais c'est le Seigneur qui est mon juge.

5. C'est pourquoi ne jugez point avant le temps jusqu'à ce que le Seigneur vienne , qui produira à la lumiere ce qui est caché dans les tenebres ⁊ , & découvrira les

¶. 3. *lett.* par le jour humain , | miere dans les tenebres les plus i. e. par un jugement humain. | profondes.

¶. 5. *autr.* qui portera la lu-

1. **S**ic nos existimet
Shomo ut minis-
tros Christi , & dispen-
satores mysteriorum
Dei.

2. Hic jam queri-
tur inter dispensato-
res , ut fidelis quis in-
veniatur.

3. Mihi autem pro
minimo est ut à vobis
judicer , aut ab huma-
no die : sed neque
meipsum judico.

4. Nihil enim mihi
conscius sum : sed non
in hoc justificatus sum:
qui autem judicat me,
Dominus est.

7. Itaque nolite an-
te tempus judicare ,
quoadusque veniat
Dominus : qui & illu-
minabit abscondita te-
nebrarum , & mani-
festabit consilia , cor-

AUX CORINTHIENS. CHAP. IV. 107
dium : & tunc laus plus secrètes pensées des
erit unicuique à Deo.

cœurs ; & alors chacun rece-
vra de Dieu la louange qui
lui sera due §.

6. Hæc autem, fra-
tres, transfiguravi in-
me & Apollo, propter
vos : ut in nobis disca-
tis, ne suprà quām
scriptum est, unus ad-
versus alterum infle-
tur pro alio.

6. Au reste, mes frères :
j'ai proposé ces choses sous
mon nom, & sous celui d'A-
pollon, à cause de vous ; afin
que vous appreniez // par no-
tre exemple à n'avoir pas de
vous d'autres sentimens que
ceux que je viens de mar-
quer // ; & que nul /, pour
s'attacher à quelqu'un, ne
s'enfle de vanité contre un
autre.

7. Quis enim te
discernit ? Quid au-
tem habes quod non
accepisti ? Si autem
accepisti, quid gloria-
ris quasi non accep-
tis ?

7. Car qui est-ce qui met
de la difference entre vous ?
Qu'avez - vous que vous
n'ayez reçû ? Que si vous
l'avez reçû, pourquoi vous
en glorifiez-vous comme si
vous ne l'aviez point reçû //?

8. Jam saturati estis,
jam divites facti estis :
sine nobis regnatis,
& utinam regnetis, ut
& nos vobiscum reg-
nemus.

8. Vous êtes déjà rassasiés,
vous êtes déjà riches ; vous
regnez sans nous, & plutôt à
Dieu que vous regnassiez, afin
que nous regnassions avec
vous !

9. Puto enim quod

9. † Car il semble que + Saint
Jacque Apôtre.

¶. 6. expl. Ceci regarde les Pasteurs.

Ibid. expl. en disant que nous

JESUS CHRIST. Poyez, v. i.

ns sommes que les ministres de

Ibid. expl. des disciples.

¶. 7. C'est une piquante ironie.

108 I. EPIS TRE DE
Dieu nous traite , nous au-
tres Apôtres , comme les der-
niers des hommes ; comme
ceux qui sont condamnés à la
mort //, & nous faisant servir
^{+ Veille}
_{des saints}
_{Apôtres}
_{Simon &}
_{Jude.}
de spectacle au monde , aux
Anges , & aux hommes.

10. Nous sommes fous pour
l'amour de JESUS-CHRIST :
mais vous autres , vous êtes
sages en JESUS-CHRIST : nous
sommes faibles , & vous êtes
forts : vous êtes honorés , &
nous sommes méprisés.

11. Jusqu'à cette heure //
nous souffrons la faim & la
soif , la nudité , & les mau-
vais traitemens //; nous n'a-
vons point de demeure sta-
ble :

12. nous travaillons avec
beaucoup de peine de nos pro-
pres mains : on nous maudit ,
& nous bénissons ; on nous
persécute , & nous le souf-
frons ;

13. on nous dit des inju-
res , & nous répondons par
des prières ; nous sommes de-
venus comme les ordures du
monde , comme des ba-

S. PAUL

Deus nos Apostolos
novissimos ostendit ,
tanquam morti desti-
natos : quia spectacu-
lum facti sumus mun-
do , & angelis , & ho-
minibus.

10. Nos stulti prop-
ter Christum , vos au-
tem prudentes in Chri-
sto : nos infirmi , vos
autem fortes : vos no-
biles , nos autem igno-
biles.

11. Usque in hanc
horam & esurimus ,
& sitimus , & nudi-
sumus , & colaphiſ-
cæ-
dimur , & instabiles
sumus ,

12. & laboramus
operantes manibus no-
stris : maledicimur ,
& benedicimus : per-
secutionem patimur ,
& sustinemus :

13. blasphematur ,
& obsecramus : tan-
quam purgamenta hu-
jus mundi facti sumus ,
omnium peripsema. us-
que adhuc.

¶. 9. lettr. destinés à mourir
dans l'amphithéâtre.

¶. 11. expl. Depuis le comen-

cement de notre ministère.

Ibid. lettr. des soutlets.

layeures qui sont rejettées de tous.

14. Non ut confundam vos , hæc scribo , sed ut filios meos charissimos moneo.

15. Nam si decem millia paedagogorum habeatis in Christo , sed non multos patres. Nam in Christo Jesu per Evangelium ego vos genui.

16. Rogo ergo vos , imitatores mei estote , sicut & ego Christi.

17. Ideò misi ad vos Timotheum , qui est filius meus charissimus , & fidelis in Domino , qui vos commone faciet vias meas , quæ sunt in Christo Jesu , sicut ubique in omni Ecclesia doceo.

18. Tanquam non venturus sim ad vos , sic inflati sunt quidam.

*.18. expl. & qui ainsi ne craignent point la correction,

14. Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de la honte : mais je vous avertis de votre devoir , comme mes très-chers enfans §.

15. Car quand vous auriez dix mille maîtres en J E S U S - C H R I S T , vous n'avez pas néanmoins plusieurs pères , puisque c'est moi qui vous ai engendrés en J E S U S - C H R I S T par l'Evangile §.

26. Soyez donc mes imitateurs , je vous en conjure , [comme je le suis moi-même de J E S U S - C H R I S T .]

17. C'est pour cette raison que je vous ai envoyé Timothée , qui est mon fils très-cher & très-fidèle en notre Seigneur , afin qu'il vous fasse ressouvenir de la manière dont je vis moi-même en J E S U S - C H R I S T , selon ce que j'enseigne par-tout dans toutes les Eglises.

18. Il y en a parmi vous qui s'enflent de présomption , comme si je ne devois plus vous aller voir //.

19. Je vous irai voit néan-

moins dans peu de temps , s'il plaît au Seigneur : & alors je reconnoîtrai , non quelles sont les paroles , mais quels sont les effets de ceux qui sont enflés de vanité .

20. Car le royaume de Dieu ne consiste pas dans les paroles , mais dans les effets //.

21. Que voulez-vous que je fasse ? Aimez-vous mieux que je vous aille voir la verge à la main , ou avec charité & avec un esprit de douceur ?

V. 20. lettr. *in virtute* : c'est-à-dire , dans l'efficace de l'esprit l'on prêche .



SENS LITTERAL.

V. 1. Que les hommes nous considerent comme les ministres de J E S U S - C H R I S T , & comme les dispensateurs des mystères de Dieu .

Que les hommes. Après avoir fait voir aux Corinthiens l'excès de l'attache & de la déference qu'ils avoient pour leurs Docteurs , en les prenant pour chefs de parti ; il leur enseigne en quoi consiste proprement l'honneur qu'ils leur doivent rendre , & l'estime qu'ils en doivent faire . Let. *L'homme* ; c'est un hebraïsme , qui signifie , chacun de vous .

Nous considerent comme les ministres de J E S U S - C H R I S T ; c'est-à-dire , ceux qu'il a établis pour travailler sous lui , & par son autorité à votre fa-

19. Veniam autem ad vos citò , si Dominus voluerit : & cognoscam non sermonem eorum qui inflati sunt , sed virtutem .

20. Non enim in sermone est regnum Dei , sed in virtute .

21. Quid vultis ? in virga veniam ad vos , an in caritate , & spiritu mansuetudinis ?

lut ; ce qui mérite bien que vous nous honoriez , mais non pas comme J E S U S - C H R I S T même , puisque nous ne sommes que ses ministres.

Et comme les dispensateurs , &c. c'est-à-dire , comme ceux qui sont établis pour vous communiquer de la part de Dieu la connoissance des mystères qu'il a revelés dans l'Evangile ; & pour vous administrer les Sacremens qu'il a institués : ce qui vous doit aussi porter à honorer notre ministere ; mais non pas à nous regarder comme les auteurs ni les maîtres des biens que nous vous dispensions.

V. 2. Or ce qui est à desirer dans les dispensateurs , est qu'ils soient trouvés fidelles.

Or , &c. comme s'il disoit : Cette charge de dispensateur est digne d'être honorée : mais pour s'en bien acquitter , il ne faut pas que celui qui est élevé à cette dignité , & qui en fait la fonction , cherche ses propres intérêts , ni sa propre gloire , il ne doit chercher que l'intérêt & la gloire de celui dont il est le dispensateur. Ainsi quoique vous fassiez bien de nous honorer en cette qualité , cette qualité même nous oblige à ne point chercher cet honneur , & à le rapporter tout à Dieu , lorsque vous nous le rendez.

Dans les dispensateurs ; c'est-à-dire , de toute sorte de dispensateurs ; car il parle du devoir des dispensateurs en general , laissant à en faire l'application aux dispensateurs de l'Evangile , dont il parle au verset précédent. Voyez Luc. 16. Hebr. 3. 5.

Est qu'ils soient trouvés fidèles dans leur œconomie ; de sorte qu'ils ne cherchent pas leur intérêt préférablement à celui de leur maître , & qu'ils ne s'approprient pas le bien qui appartient à leur maître .

I. EPISTRE DE S. PAUL

tre. Il veut dire, que les dispensateurs des mysteres de Dieu, ne doivent pas chercher leur gloire, ni leurs intérêts propres ; mais la gloire & l'intérêt de Dieu, qui les a élevés à cette charge ; & qu'encore que les fidelles soient obligés de les honorer en cette qualité, cette qualité même les oblige à ne point rechercher cet honneur, mais à le rapporter tout à Dieu, lorsqu'il leur est rendu. Il parle toujours principalement contre les chefs de parti qui étoient à Corinthe, qui ne cherchoient dans tout leur ministere que leur propre gloire, & leurs intérêts particuliers, il les accuse indirectement d'être des dispensateurs infidelles.

¶. 3. Pour moi, je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous, ou par quelqu'homme que ce soit : je n'ose pas même me juger moi-même.

Pour moi : Il parle en cet endroit à tous les ministres en general ; *je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous*, c'est-à-dire, quelque jugement que vous portiez de moi, soit avantageux, soit désavantageux ; (car le mot de juger se prend ici indéfiniment, & non pas précisément en bonne ni en mauvaise part ;) puisque vous n'êtes que des hommes, & qui par consequent n'avez ni l'autorité, ni la connoissance nécessaire pour juger sainement de la fidélité de mon ministère, non plus que de celle des autres ministres. Ce n'est point par mépris que l'Apôtre leur parle ainsi, mais pour reprimer la hardiesse avec laquelle ils entreprenoient de juger de tous les ministres, & d'assigner à chacun d'eux le degré d'honneur que bon leur sembloit, louant & estimant les uns, & blâmant & méprisant les autres, selon qu'ils étoient portés d'affection pour les uns, & d'animosité & d'aversion contre les autres.

Ou par quelqu'homme que ce soit. Let. Par le jour humain , c'est-à-dire , par le jugement des hommes ; de même que le jugement de J E S U S - C H R I S T s'appelle dans l'Ecriture , *le jour de J E S U S - C H R I S T* : & nous appellons encore en France les Grands - Jours , les Jugemens solennels qui se rendent extraordinairement dans les provinces à certains jours assignés par le Prince.

Je n'ose pas me juger moi-même ; qui me doit mieux connoître que les autres ne peuvent faire ; puisqu'ils ne peuvent voir , comme moi , dans ma conscience. Autr. *Me juger moi-même ,* c'est-à-dire , porter un jugement assuré de ma fidélité entière dans mon ministere ; parceque le fond de notre conscience n'étant connu qu'à Dieu seul , il y voit souvent des defauts que nous n'y appercevons pas.

¶. 4. *Car encore que ma conscience ne me reproche rien , je ne suis pas justifié pour cela ; mais c'est le Seigneur qui est mon juge.*

Car encore que ma conscience ne me reproche rien , aucune infidélité volontaire dans les fonctions de mon ministere ; *je ne suis pas justifié pour cela ,* c'est-à-dire , exempt de toute faute ; il ne s'ensuit point pour cela que je n'y aie commis aucune faute ; & la connoissance que j'ai de la fragilité humaine , me doit au contraire faire apprehender d'en avoir commis beaucoup que je ne connois pas : *In multis enim* Fac. 3. 24
1. Joann.
3. 104 *offendimus omnes.*

Mais c'est le Seigneur qui est mon juge. Ce n'est ni les hommes , ni moi-même , mais le Seigneur , qui seul connoît le fond de nos consciences , & qui fait le prix & la valeur de nos actions , parceque

114 I. E P I S T R E D E S. P A U L
c'est lui-même qui les rend bonnes , & dignes de récompense.

¶. 5. C'est pourquois ne jugez point avant le temps, jusqu'à ce que le Seigneur vienne , qui produira à la lumiere ce qui est caché dans les tenebres , & découvrira les plus secrètes pensées des cœurs : & alors chacun recevra de Dieu la louange qui lui sera dûe.

C'est pourquois ne jugez point, n'entreprenez point de juger de la fidelité de vos ministres , d'en absoudre les uns , & de condamner les autres , comme vous faites , sans connoître le fond des choses que vous entreprenez de juger : il ne défend pas de juger des actions qui sont visiblement mauvaises , ou visiblement bonnes ; mais de penetrer jusqu'à l'interieur.

Avant le temps du jugement ; ce qu'il explique ensuite : jusqu'à ce que le Seigneur vienne , pour juger tous les hommes ; autrement , vous usurpez son autorité.

Qui produira à la lumiere ce qui est caché dans les tenebres , &c. c'est - à - dire ; puisqu'on ne peut juger sûrement des actions des hommes , qu'en connoissant leur interieur , & que les intentions ne seront connues qu'au jour du jugement ; il ne faut point prévenir ce temps , ni entreprendre d'en juger à présent , pour ne s'exposer pas à en juger contre la vérité ; puisque telle action peut paroître à présent très-digne de louange , qui vous paroîtra alors très-digne de blâme , par la connoissance que vous aurez de l'intention vicieuse de celui qui l'aura faite : comme au-contraire telle action nous peut paroître à présent très blâmable , & même mauvaise , faute de connoître l'intention de celui qui l'a faite ,

qui nous paroîtra pour lors très-glorieuse, & très-digne de récompense, lorsque nous connoîtrons l'intention dont elle procede. Ainsi le parti le plus sûr est de laisser à Dieu le jugement de toutes les choses qui sont au - dessus de notre connoissance, & qui ne nous paroissent pas avec la dernière clarté.

Et alors seulement : car à présent on ne peut pas savoir qui est digne de louange, ou de blâme ; c'est-pourquoi on ne peut entreprendre , sans temerité , de blâmer ni de louer avec assûrance la conduite des hommes.

Chacun recevra de Dieu la louange , &c. c'est-à-dire , Dieu qui seul connoît le prix & la valeur des actions des hommes , declarera quel est celui qui est digne d'honneur & de louange pour ses bonnes actions , & lui en donnera la récompense proportionnée au merite de son action ; comme au contraire il declarera quel est celui qui est digne de blâme , & le punira selon la qualité de son peché.

V. 6. *Au reste , mes frères , j'ai proposé ces choses sous mon nom, & sous celui d'Apollon , à cause de vous , afin que vous appreniez par notre exemple à n'avoir pas de vous d'autres sentiments que ceux que je viens de marquer : & que nul , pour s'attacher à quelqu'un , ne s'enfle de vanité contre un autre.*

Au reste , mes frères , j'ai proposé ces choses ; c'est-à-dire , ce que je viens de dire aux versets 4. 5. 6. du chapitre précédent contre la préfomption des ministres , & contre les partialités qu'ils excitent dans l'Eglise.

Sous mon nom, & sous celui d'Apollon ; c'est-à-dire , comme si moi-même & Apollon étions tachés de ce vice , & comme si nous avions été chefs de parti , comme les autres.

A cause de vous; c'est-à-dire, pour vous épargner la confusion que vous auriez reçue, vous qui êtes les Pasteurs de Corinthe, si je vous avois nommés par vos noms propres, & pour vous mettre en état de profiter de mes avertissemens, voyant que j'en use avec tant de charité, de prudence & de modestie.

Afin que vous appreniez par notre exemple, c'est-à-dire, par l'exemple d'humilité que nous vous donnons, prenant en quelque maniere sur nous la faute des autres: ou bien, par toutes les choses que nous venons de dire contre nous-mêmes, & contre la trop grande déference que nous rendent ceux qui prennent notre parti.

A n'avoir pas d'autres sentiments, c'est-à-dire, à ne présumer pas de vous-mêmes, & à ne vous point attribuer d'autre qualité que celle de simples ouvriers, & de simples ministres, qui ne sont rien d'eux-mêmes, & qui ne sont considerés qu'à cause du service qu'ils rendent aux fidelles; comme je l'ai marqué dans tout ce que je vous viens d'écrire.

Que ceux que je viens de marquer, en disant que nous ne sommes que les ministres de J E S U S-CHRIST. Autr. Qui sont marqués dans l'ancien Testament, qui ne prescrit par-tout que des sentiments d'humilité, particulierement à l'égard de ceux qui conduisent les autres: *Non gloriatur sapiens in sapientia sua.*

Et que nul des fidelles qui sont sous votre conduite, pour s'attacher à quelqu'un, c'est-à-dire, pour soutenir l'intérêt & le parti de quelqu'un, ne s'enfle de vanité, à cause de l'excellence de son Pasteur, l'estimant plus habile ou plus éloquent qu'un autre.

Dent.
17. 20.
Jerem.

9. 23.

Contre un autre, dont le Pasteur lui paroît moins habile, ou moins éloquent que celui dont il soutient le parti. Il veut dire, que tous les Pasteurs doivent être estimés chacun selon son degré, & qu'on ne doit non plus mépriser celui qui a moins de talens extérieurs, que celui qui en a davantage, puisqu'ils ne sont estimables les uns ni les autres, que par la fidélité de leur ministère, qui n'est connue qu'à Dieu; & que l'estime des uns ne doit point aller au mépris des autres.

¶. 7. *Car qui est-ce qui met de la différence entre vous? Qu'avez-vous que vous n'avez reçû? Que si vous l'avez reçû, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez point reçû?*

Car qui est-ce qui met de la différence, c'est-à-dire, qui élève en dignité, ou en talens au-dessus du commun des hommes, & même au-dessus des autres ministres vos confrères; car c'est toujours aux Pasteurs qu'il parle, pour abattre leur présomption.

Qu'avez-vous? C'est-à-dire: *Quel degré de dignité, de graces, de talens avez-vous, &c. que vous n'avez reçû de Dieu, comme de l'auteur de tous les biens?*

Que si vous l'avez reçû, pourquoi vous en glorifiez-vous; en vous élevant au-dessus des autres, *comme si vous ne l'aviez point reçû?* Comme si tous ces avantages vous étoient propres, & que vous ne les tinssiez point de Dieu, à qui vous en devez toute la gloire; puisque c'est lui seul qui en est l'auteur, & qui vous les a communiqués par sa pure grace.

¶. 8. *Vous êtes déjà rassasiés, vous êtes déjà riches; vous regnez sans nous, & plus à Dieu que vous regnassiez; afin que nous regnassions avec vous.*

Vous êtes : c'est une ironie, dont l'Apôtre se sert pour reprimer le faste des docteurs de Corinthe ; il la pousse avec force & avec gravité jusqu'au verset 14.

Déjà rassasiés ; c'est-à-dire : Vous êtes déjà remplis, si l'on vous en croit, de toutes sortes de dons spirituels ; ou, vous êtes déjà parvenus à tel degré de perfection, & d'abondance de dons spirituels, qu'ils ne vous en manque plus aucun ; & qu'il ne vous reste plus rien à souhaiter, non plus qu'à ceux qui ont été rassasiés de viandes.

Vous êtes déjà riches ; , c'est-à-dire : Votre abondance est si grande, qu'elle surpassé même celles de tous les autres, & qu'elle vous met au rang des plus riches & des plus illustres, en grâce & en dons spirituels.

Vous regnez sans nous ; c'est-à-dire : Vous êtes comme des Rois (si on en juge par votre procédé) dans une parfaite sûreté, & l'état de votre Eglise est si assuré, qu'il n'y a plus rien à craindre pour elle, ni pour aucun des fidèles, de la part de ses ennemis.

Et plutôt à Dieu que vous regnassiez : plutôt à Dieu que vous fussiez véritablement dans cet état de sûreté, & que votre bonheur ne fût point imaginaire ; puisque votre Eglise me pourroit servir d'asile, & d'un refuge assuré contre les persecutions qui m'accablent, & que je pourrois jouir de la même sûreté que vous. C'est ce qu'il veut dire par ces paroles : Afin que nous regnassions avec vous. Vous vous êtes acquis ce grand bonheur sans ma coopération, & par votre scule industrie ; ce qui fait bien voir que vous n'avez nul besoin de nous, & que vous êtes au-dessus de tout.

¶. 9. Car il semble que Dieu nous traite , nous autres Apôtres , comme les derniers des hommes ; comme ceux qui sont condamnés à la mort , nous faisant servir de spectacle au monde , aux Anges , & aux hommes.

Car il semble , &c. c'est-à-dire , nous aurions bien sujet de souhaiter quelque part à votre bonheur , s'il étoit effectivement tel que vous le croyez ; puisque nous sommes dans un état si différent du vôtre , & si miserables selon le monde.

Nous autres Apôtres : Il use de cette expression pour rendre l'ironie plus forte & plus touchante , par l'opposition tacite de la qualité d'Apôtre , à la qualité des ministres inferieurs ; comme s'il disoit : Pour vous , vous êtes des Rois , quoique vous ne soyez que de simples ministres : mais nous , tout Apôtres que nous sommes , nous ne sommes que des miserables ; & Dieu ne nous regarde que comme tels , en comparaison de vous.

Comme les derniers des hommes , &c. comme les hommes les plus méprisables , tels que sont ceux qui sont destinés à mourir dans l'amphithéatre , en combattant avec les bêtes. Le Grec porte simplement : *Destinés à mourir* ; mais la suite de la comparaison fait voir qu'il faut prendre le genre pour l'espèce. C'est pourquoi Tertullien traduit , *tanquam bestiaries* , comme des personnes condamnées à combattre avec les bêtes : ce qui revient au même sens.

Nous faisant servir de spectacle , comme ceux qui sont destinés à combattre dans l'amphitheatre , nous avons à soutenir de toutes-parts , & en toutes sortes d'occasions.

Au monde , c'est-à-dire , comme il l'explique

Hebr.
12. 1.

120 I. EPISTRE DE S. PAUL
lui-même, aux Anges & aux hommes, qui sont les principales parties du monde, & qui sont les spectateurs des combats des fidèles. *Tantam habentes impositam nubem testium.*

¶. 10. *Nous sommes fous pour l'amour de JESUS-CHRIST ; mais vous autres, vous êtes sages en JESUS-CHRIST : nous sommes faibles, & vous êtes forts ; vous êtes honorés, & nous sommes méprisés.*

L'Apôtre explique en détail ce qu'il vient de dire, que les Apôtres servent de spectacle au monde, aux Anges, & aux hommes ; & fait voir en même-temps par même moyen, combien il y a de différence entre l'état présent des ministres de Corinthe, & celui des Apôtres.

Nous sommes fous, &c. on nous traite comme des fous, parceque nous prêchons l'Evangile de JESUS-CHRIST. Voyez Act. 17. 18. & 26. 24.

Vous êtes sages, c'est-à-dire, vous passez pour sages & pour habiles, en prêchant l'Evangile de JESUS-CHRIST ; comme s'il disoit : Tant s'en faut que la prédication de l'Evangile vous attire, comme à nous, le mépris, & la raillerie des hommes ; qu'au-contraire, elle sert à vous mettre en estime auprès d'eux, & à vous faire passer pour des personnes habiles & pleines d'érudition ; il les taxe indirectement de lâcheté, & de complaisance pour les hommes dans le ministère de la prédication.

Nous sommes faibles, c'est-à-dire, nous passons pour faibles, parceque nous sommes chargés de misères & d'afflictions.

Et vous êtes forts ; vous passez pour forts, parceque vous êtes puissans en biens, & en amis selon le siècle.

Vous êtes honorés, c'est-à-dire, vous passez pour illustres, & pour gens-d'honneur parmi le monde,

parceque vous en suivez les maximes.

Et nous sommes méprisés, c'est-à-dire, nous passons pour des gens dignes du dernier mépris parmi le monde, parceque nous en condamnons les maximes par notre doctrine & par notre exemple.

¶. 11. *Jusqu'à cette heure nous souffrons la faim, & la soif, la nudité, & les mauvais traitemens ; nous n'avons point de demeure stable.*

Jusqu'à cette heure; afin que vous ne pensiez pas que je parle seulement de ce qui est passé, *nous souffrons la faim, & la soif*, pendant que vous vivez à votre aise. Car saint Paul continue ici, & dans les versets suivans, d'opposer, quoique tacitement, son état miserable à l'état heureux, selon le monde, des ministres de Corinthe. Tout ceci sert à prouver ce qu'il a dit par ironie dans les versets précédens.

La nudité, manquant des vêtemens nécessaires pour nous préserver de la rigueur du froid. Voyez Marc. 14. 52. Joan. 21. 7. L'Apôtre se contente ici de rapporter les principales incommodités qu'il souffroit; car il paroît par divers endroits des Actes & de ses Epîtres, qu'il en souffroit encore bien d'autres. Voyez Act. 20. 19. Philip. 4. 12. 2. Cor. 4. 8, & 11. 22. 24. & suiv.

Et les mauvais traitemens. Let. *Les soufflets*; ou, *les coups de poing*: mais ce mot se prend ici pour toute sorte de mauvais traitemens. Voyez 2. Cor. 11. 20. Ibid. 12. 7. 1. Petr. 2. 20.

Nous n'avons point de demeure stable, n'ayant point de lieu assûré pour nous retirer; mais étant obligés de demeurer tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, pour éviter la persécution.

¶. 12. *Nous travauillons avec beaucoup de peine de*

*nos propres mains ; on nous maudit , & nous bénissons ;
en nous persécute , & nous le souffrons.*

*Nous travaillons avec beaucoup de peine de nos pro-
pres mains , pendant que vous vivez dans l'oisivi-
veté.*

*On nous maudit , &c. pendant que vous recevez
les applaudissemens de tout le monde.*

*On nous persécute , &c. pendant que vous jouissez
d'un profond repos .*

¶ 13. *On nous dit des injures , & nous répondons
par des prières : nous sommes devenus comme les or-
dures du monde , comme des balayeuses qui sont rejet-
tées de tous.*

*On nous dit des injures , pendant qu'on vous
donne des louanges & des titres d'honneur magni-
fiques.*

*Et nous répondons par des prières , que nous faisons
à Dieu pour ceux qui nous les disent ; c'est-à-dire ,
par des paroles pleines de douceur que nous leur
opposons , les suppliant de discontinuer , & de ne
pas exciter contre eux la colère de Dieu.*

*Nous sommes devenus comme les ordures , &c.
c'est-à-dire , dans le dernier mépris , & dans l'aver-
sion & l'abomination de tout le monde ; au-lieu que
vous êtes dans l'éclat & dans la gloire , vivans com-
me des Rois au milieu des fidèles , qui vous ren-
dent tous les honneurs & tous les respects imagina-
bles.*

¶. 14. *Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de
la honte : mais je vous avertis de votre devoir , com-
me mes très-chers enfans.*

*Je ne vous écris pas ; après avoir parlé aux Pa-
steurs , il adresse le reste de cette Epître aux fidèles
de Corinthe.*

AUX CORINTHIENS. CHAP. IV. 12;

Ceci, c'est-à-dire, tout ce que je viens de dire de l'état miserable où je suis, & du bonheur dont jouissent vos Pasteurs.

Pour vous causer de la honte ; par la comparaison de mon état miserable à l'état fleurissant & paisible de vos docteurs que vous préferez à moi, qui suis votre Apôtre, & que vous faites vivre dans l'abondance & dans la gloire ; pendant que vous me voyez dans le mépris & dans la misère.

Mais je vous avertis de votre devoir ; c'est-à-dire : Je n'ai point d'autre vûe en tout ce que je vous écris, que de vous faire connoître de quelle manière vous en devez user à l'avenir à l'égard de tous les ministres, pour conserver à chacun d'eux le degré d'honneur, de reconnaissance, d'estime & d'affection qui lui appartient ; de sorte que vous ne préferez point, comme vous faites, ceux qui sont pleins d'ambition, d'avarice, &c. à ceux dont la vie vous est un exemple d'humilité, de pauvreté, de mortification, &c. En un mot, que vous ne préferez point de simples ministres à vos Apôtres.

Comme mes très-chers enfans ; (car c'est au père à avertir ses enfans de leur devoir,) que j'ai comme engendrés à JESUS-CHRIST, lorsqu'ils se sont convertis à la foi par mon ministère.

¶. 15. *Car quand vous auriez dix mille maîtres en JESUS-CHRIST, vous n'avez pas néanmoins plusieurs pères ; puisque c'est moi qui vous ai engendrés en JESUS-CHRIST par l'Evangile.*

Car quand vous auriez dix mille maîtres en JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, pour vous instruire dans la foi & dans la doctrine de JESUS-CHRIST. Il semble qu'il les veuille taxer d'inconstance, & d'une

trop grande facilité à admettre toute sorte de gens dans leur Eglise , pour y faire la fonction de ministre.

Vous n'avez pas néanmoins plusieurs pères : c'est-à-dire , vous n'en avez qu'un seul , qui est moi. Car quoique cette qualité de père n'appartienne proprement qu'à Dieu , & à J E S U S - C H R I S T , comme à la cause primitive de la conversion , elle ne laisse pas d'appartenir aussi en certaine maniere aux Apôtres , en tant qu'ils sont les premiers instrumens dont Dieu se sert pour convertir les fidelles , & pour les incorporer au corps mystique de J E S U S - C H R I S T .

Puisque c'est moi qui vous ai engendrés en J E S U S - C H R I S T ; c'est-à-dire : J'ai été le premier instrument de votre conversion à la foi , de votre incorporation à son corps mystique ; je vous ai faits Chrétiens , par l'Evangile , par la prédication de l'Evangile.

¶. 16. *Soyez donc mes imitateurs , je vous en conjure , (comme je le suis moi-même de J E S U S - C H R I S T .)*

Soyez donc mes imitateurs , &c. puisque vous êtes mes enfans , & qu'il n'y a rien de plus juste & de plus convenable aux enfans , que d'imiter les vertus de leur père ; c'est-à-dire , dans toutes celles que vous m'avez vu pratiquer ; mais sur-tout dans le soin de conserver l'unité & la sainteté dans votre Eglise , ne souffrant pas que vos docteurs la divisent en vous attirant à eux , pour vous faire entrer en differens partis.

Comme je le suis , &c. Ces mots ne sont pas dans le Grec , & il y a grande apparence qu'ils ont été transférés du chap. 11. en cet endroit. Le sens : Puisque moi-même qui ne suis qu'un homme , comme vous ,

AUX CORINTHIENS. CHAP. IV. 125
je suis imitateur de JESUS-CHRIST, je ne vous demande rien qui soit au-dessus de vos forces, lorsque je vous conjure d'être mes imitateurs; puisqu'il y a une distance infinie entre la perfection de JESUS-CHRIST, que je tâche d'imiter, & la mienne, dont je vous propose l'exemple. Ou simplement : Pourquoi ne seriez-vous pas mes imitateurs, puisque moi qui ne suis qu'un homme, comme vous, je le suis de JESUS-CHRIST même, quoi qu'il y ait une distance infinie entre lui & moi.

¶. 17. C'est pour cette raison que je vous ai envoyé Timothée, qui est mon fils très-cher & très-fidèle en notre Seigneur ; afin qu'il vous fasse ressouvenir de la manière dont je vis moi-même en JESUS-CHRIST, selon ce que j'enseigne partout dans toutes les Eglises.

C'est pour cette raison que je vous ai envoyé Timothée, qui vous expliquera plus au long ce que je vous dis en peu de mots dans cette Epître.

Qui est mon fils très-cher, non que l'Apôtre l'eût converti à la foi ; mais parcequ'il l'aïmoit d'un amour de pere, l'ayant toujours eu auprès de lui depuis son enfance. Voyez 1. Tim. 4. 6. 2. Tim. 1. 5. & très-fidèle en notre Seigneur ; c'est-à-dire, à le servir.

Afin qu'il vous fasse ressouvenir, puisqu'il semble que vous ne vous en souvenez plus, *de la manière dont je vis moi-même*, afin que vous la puissiez imiter, & que vous n'ayez point de prétexte pour vous en dispenser.

En JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, dans le ministère de l'Evangile de JESUS-CHRIST ; ou, dans la profession que je fais de suivre la foi & la Religion de JESUS-CHRIST ; ou, dans la com-

126 I. EPISTRE DE S. PAUL
munion que j'ai avec JESUS-CHRIST par le
moyen de la foi.

Selon ce que j'enseigne partout. Il dit ceci pour faire voir qu'il n'exige rien d'eux, qu'il n'exige de toutes les Eglises; & que les préceptes qu'il leur prescrit sont d'une obligation indispensable à l'égard de tous les Chrétiens, sans exception.

Dans toutes les Eglises; c'est-à-dire, non seulement dans toutes les Eglises de votre province, mais dans toutes les Eglises de toutes les provinces où j'anonce l'Evangile, & dans toutes les Eglises, sans exception.

¶. 18. *Il y en a parmi vous qui s'enflent de présomption, comme si je ne devois plus vous aller voir.*

Il y en a parmi vous; il parle des faux-docteurs, qui s'enflent de présomption, se considerant comme les maîtres souverains de votre Eglise en mon absence, traitant avec mépris tous les autres ministres, & tous les fidèles avec empire.

Comme si je ne devois plus vous aller voir; c'est-à-dire, comme si je les avois laissés les maîtres, & que j'eusse entierement abandonné votre Eglise à leur discretion; & comme si je ne devois plus jamais les éclairer par ma présence, ni les reprimer par mon autorité. Voyez Philip. 2. 12.

¶. 19. *Je vous irai voir néanmoins dans peu de temps, s'il plaît au Seigneur; & alors je reconnoîtrai, non quelles sont les paroles, mais quels sont les effets de ceux qui sont enflés de vanité.*

Je vous irai voir dans peu de temps, &c. Il marque cette circonstance du temps, afin que les coupables n'attendent pas davantage à corriger leurs défenses; mais quoique l'Apôtre espérât d'aller

bien-tôt voir les Corinthiens, il fut constraint de différer son voyage, pour des raisons qu'il exprime dans la Seconde aux Corinthiens.

Je reconnoîtrai ; c'est-à-dire, je verrai par expérience, non s'ils sont éloquens, puisque ce n'est pas une chose fort considérable devant Dieu, mais s'ils ont les marques de la vertu de son Esprit ; soit dans leurs prédications, s'ils touchent vivement les cœurs ; soit dans leur vie, si leurs actions sont saintes & exemplaires ; soit dans les autres parties de leur ministère, s'ils operent des miracles, s'ils guérissent les malades, s'ils interprètent les Ecritures, s'ils prophétisent les choses à venir, &c. S'ils ont toutes ces marques, pour lors je leur pardonne s'ils se glorifient ; mais s'ils n'ont que des paroles, il faudra, malgré eux, qu'ils avouent que leur gloire est très-mal fondée, & qu'ils n'ont pas sujet de s'élever, au point qu'ils le font, par-dessus tous les autres.

Non quelles sont les paroles, &c. c'est-à-dire, non pas comment ils parlent, mais comment ils agissent ; non l'élegance ou la politesse de leurs discours, mais la vertu, la pieté, & la solidité de leurs actions, qui sera l'unique fondement sur lequel j'appuierai le jugement que je porterai d'eux, l'unique règle dont je me servirai pour les condamner, ou pour les absoudre.

*. 20. *Car le royaume de Dieu ne consiste pas dans les paroles ; mais dans les effets.*

Car le royaume de Dieu, c'est-à-dire, la Religion chrétienne, par laquelle Dieu regne dans les cœurs de ses fidèles, ne consiste pas, c'est-à-dire, ne s'établit pas par les paroles, mais par la vertu du Saint-Esprit, qui paraît par la conversion des cœurs, par la sainteté de vie, & par l'opération

dès miracles. Toutes les paroles , sans cette vérité divine , étant plus capables de détruire ce regne , que de l'établir & de l'avancer. Autr. Car la majesté & la puissance de Dieu ne paroissent pas dans les paroles , & ne sont point suffisamment honorées par les paroles , mais par les œuvres.

¶. 21. Que voulez-vous que je fasse ? Aimez-vous mieux que je vous aille voir la verge à la main , ou avec charité & avec un esprit de douceur ?

Que voulez-vous que je fasse ? C'est-à-dire ; Puisque c'est une chose toute résolue , que je vous dois aller voir , & que je vous en avertis par avance , c'est à vous maintenant à prendre vos mesures là-dessus , & à regarder comment vous voulez que je me comporte avec vous , quand j'y serai arrivé. Pensez-y sérieusement , pendant que vous en avez encore le temps & le pouvoir ; parce qu'alors je n'aurai plus égard qu'au devoir de ma charge , soit à consoler & à protéger les uns , soit à condamner & à punir les autres.

Aimez-vous mieux que je vous aille voir la verge à la main ? C'est-à-dire , pour vous châtier avec sévérité & pour corriger vos désordres , & vous faire sentir les effets de la puissance que Dieu m'a mise en main. Ce pouvoir des Apôtres alloit jusqu'à faire mourir , à envoyer des maladies , & ôter en un instant la vue aux personnes qu'ils vouloient punir , &c. Voyez Act. 5. c. 13. II.

Ou avec charité , &c. C'est-à-dire , avec des témoignages d'affection & de tendresse , supposé que je vous voie corrigés. Ce n'est pas que l'Apôtre n'eût de l'affection pour tous les fidèles ; mais il s'abstenoit quelquefois de la faire paroître envers les rebelles , craignant de les rendre pires.

SEN S SPIRITUEL.

¶. 3. jusqu'au 7. *Pour moi je me mets fort peu en peine d'être jugé par vous ; ou par quelqu'homme que ce soit , &c.*

Il n'y a point de vice plus commun parmi les hommes , & en même-temps plus dangereux que la liberté que l'on se donne de juger des actions de son prochain , & de penetrer dans son cœur pour y chercher de quoi le condamner : c'est pour retrancher cet usage pernicieux que J E S U S - C H R I S T nous défend *de juger* , afin que nous ne soyons point Matth: 7. 1. jugés.

Pour comprendre combien cette teriterié est ordinaire & familiere , il n'y a qu'à considerer quelle est l'ignorance , la legereté & la malignité de l'esprit humain: L'ignorance qui naît avec nous , & que nous héritons du peché de notre premier pere , a jetté de si grandes tenebres dans notre ame , que nous ne pouvons souvent bien juger de la bonté ou de la malice d'une action ; parceque non seulement nous n'en savons pas le motif & l'intention , mais que nous n'en connaissons pas même toutes les circonstances pour en pouvoir juger: Outre cela notre amour-propre nous aveugle de telle sorte , que nous ne jugeons des actions d'autrui que selon la disposition dans laquelle nous sommes à leur égard ; ainsi elles nous paroissent bonnes ou mauvaises , selon que les personnes qui les commettent nous plaisent ou nous déplaisent.

Quoique nous ayons si peu de discernement pour

130 I. EPISTRE DE S. PAUL
former un jugement certain sur les actions du prochain , nous ne laissons pas d'avoir une forte inclination pour les connoître , & une pente prodigieuse pour en juger. La curiosité naturelle , & une secrete envie d'être préferé aux autres , & de nous prévaloir de leurs fautes , nous portent à vouloir approfondir ce qu'il y a de plus caché dans leur conduite , sans considerer combien sont incertains les jugemens que nous en portons.

Mais la source la plus feconde de ce déreglement , c'est la malignité & l'aversio[n] particulière qu'on a pour ceux qu'on censure ; c'est cette source corrompue qui empoisonne toutes leurs actions ; & qui fait paroître criminelles les fautes les plus légères. C'est elle qui fait penetrer dans le fond de leurs cœurs pour y découvrir des motifs & des intentions qui ne s'y trouvent pas ; c'est elle qui applique l'esprit à observer toutes les démarches de ceux que nous n'aimons pas , pour y remarquer quelque chose à reprendre , & qui nous fait voir dans leur conduite des defauts que d'autres n'y apperçoivent pas.

Que si c'est une temerité visible & condamnable de former des jugemens si incertains , & si injustes contre des personnes pour lesquelles nous ne serions pas obligés d'avoir de si grands égards ; n'est-ce pas une hardiesse insupportable de juger temerairement des Pasteurs & des ministres de J E S U S - C H R I S T ? C'étoit un abus qui s'étoit glissé parmi les Corinthiens , & qui causoit de grands maux dans leur Eglise. Comme ce n'étoit que par des vîes toutes humaines , & par les rapports qu'ils trouvoient dans eux avec leurs inclinations naturelles qu'ils en jugeoient , ils estimoient davantage

AUX CORINTHIENS. CHAP. IV. 13 E
entre leurs docteurs ceux qui avoient ou plus
de talens exterieurs ou plus de complaisance pour
eux.

En effet , quelle insolence n'est-ce pas à des fi-
dèles de soumettre à leur censure ceux *qui font la*
charge d'ambassadeurs pour J e s u s - C h r i s t ,
& par la bouche desquels Dieu les exhorte ? Et au-
lieu de les honorer sincérement , & d'écouter avec
respect leurs instructions , marquer du mépris pour
eux par les jugemens desavantageux qu'ils en font ?
N'est-ce pas faire à J e s u s - C h r i s t un insigne
outrage , de s'ériger en juge de ceux qu'il a revê-
tus de son autorité , & qu'il a associés à son sacer-
doce ?

Lorsque J e s u s - C h r i s t envoya ses Apô-
tres & ses Disciples pour annoncer son Evangile
par tout le monde , il leur dit : *Celui qui vous Matthe
écoute , m'écoute ; & celui qui vous méprise , me mé- 10. 16.
prise ; & celui qui me méprise , méprise celui qui m'a 10.
envoyé.* Ainsi chaque fidelle qui écoute & reçoit les
ministres de J e s u s - C h r i s t , doit être per-
suadé qu'il écoute & reçoit J e s u s - C h r i s t
même , & celui qui reçoit J e s u s - C h r i s t
reçoit Dieu le Pere.

Est-ce donc écouter J e s u s - C h r i s t , &
lui marquer le respect qu'on a pour lui , que de
critiquer les actions des Superieurs Ecclesiastiques ,
qui tiennent sa place , & les préférer les uns aux
autres selon son goût , & par des préventions inju-
stes & teméraires ?

N'est-ce pas une présomption étrange , que de se
croire assez éclairé pour juger du mérite des Pa-
steurs , & des graces que Dieu leur donne pour
s'acquiter de leurs fonctions ? Ne voyons-nous pas

que ceux qui s'en acquittent avec plus d'éclat & d'applaudissement, font quelquefois moins de fruit; au-lieu qu'il s'en trouve souvent qui ont moins de talent , & qui attirent plus de benediction de Dieu sur les peuples,parceque Dieu donne plus d'efficace à leurs paroles ? Et cependant il n'y a rien de plus commun , que de préferer ceux qui paroissent le plus dans le public à ceux qui ont moins de qualités éclatantes , quoique ceux-ci travaillent avec plus de fidelité , & souvent avec plus de fruit que les autres.

Saint Paul donne ici une excellente regle pour remedier à ce desordre ; c'est de n'avoir aucun égard aux qualités exterieures de ceux que Dieu nous envoie pour nous conduire , mais de les considerer *comme ministres de J E S U S-C H R I S T , & comme dispensateurs des mysteres de Dieu.*

Pour ce qui regarde les Pasteurs , il leur importe peu d'être jugés en bonne ou mauvaise part ; mais il importe beaucoup aux peuples comment ils en jugent. Car s'ils jugent mal de ceux qui les conduisent, & qu'ils n'ayent point de creance en eux , ils se ferment par-là l'entrée aux graces que Dieu leur ferroit par leur ministere , & encourent sa disgrace en usurpant un droit qui n'appartient qu'à sa souveraine majesté. Il en faut donc revenir au commandement que JESUS-CHRIST nous fait, *de ne point juger pour n'être point jugés nous-mêmes , & à l'avis que nous donne ici l'Apôtre , de ne point juger avant le temps , mais de réservier le jugement des choses obscures & incertaines au temps que le Seigneur éclairera ce qu'il y a de caché dans les tenebres , & qu'il manifestera les secrets des cœurs.*

Qui voudra maintenant examiner jusqu'où s'é-

AUX CORINTHIENS. CHAP. IV. 133
tendent ces choses obscures & incertaines , il trouvera que l'on fait sur les actions des hommes très-peu de jugemens qui ne soient présomptueux & temeraires. Quand bien même ces jugemens se trouveroient veritables , ils seroient toujours temeraires ; parcequ'il n'y a que Dieu qui ait la connoissance du secret des cœurs , & qui puisse juger en quel degré une action est bonne ou mauvaise. Dieu seul connoît à fond les dispositions différentes de l'ame , & toutes les circonstances dont dépend chaque action. Les connoissances des hommes sont très-bornées & fort peu exactes : ainsi plus ils sont obligés de reconnoître leur ignorance & leurs tenebres en ce point , plus ils devroient être retenus dans la comparaison qu'ils font des personnes , & dans les jugeemens qu'ils en portent sur leurs actions particulières.

Pour remedier à cette maladie si dangereuse de former des jugemens temeraires contre notre prochain, il faut s'examiner soi-même si on n'a point les mêmes defauts , ou même de plus grands à corriger ; car il arrive souvent que *nous voyons une paille dans l'œil de notre frere , & que nous ne nous appercevons pas d'une poustre qui est dans notre œuil.* Travaillois donc à nous guerir de nos maladies , & à reformer notre conduite dont nous devons répondre à Dieu , & ne nous mêlons point de censurer celle des autres , dont il se reserve à lui seul le jugement.

V. 7. jusqu'au 9. *Car qui est-ce qui met de la difference entre vous ? Qu'avez-vous que vous n'ayez point reçû ? &c.*

Il n'y a gueres de passion plus vive dans l'homme que le desir de se distinguer par quelque qua-

lité ou quelque action qui attire l'attention & l'estime du monde ; cette source corrompue est la cause principale & plus ordinaire de tout le bien qui se fait. Qu'on parcoure tous les états & toutes les conditions des hommes, on trouvera que cet esprit de distinction que l'orgueil suggère, y fait faire de grands efforts pour exceller & l'emporter sur les autres ; ce qu'on appelle du nom honnête d'une noble & généreuse émulation,

Mais, dira-t-on, n'est-il pas permis d'employer les talents que l'on a reçus pour en faire le mieux qu'on peut ? Ouy sans doute ; & ce seroit une négligence criminelle de ne pas les mettre en usage & de les rendre inutiles ; mais il faut se souvenir pour quelle fin Dieu nous les a donnés. Est-ce pour nous faire considerer dans le monde & pour nous y faire une réputation qui nous distingue du commun des hommes ? N'est-ce pas plutôt pour les rapporter à sa gloire , puisque tout venant de lui tout lui est dû ? *Qu'avez-vous, dit l'Apôtre, que vous n'avez point reçû ? Que si vous l'avez reçû, pourquoi vous en glorifiez-vous comme si vous ne l'aviez point reçû ? C'est un vol que l'on fait à Dieu , & une usurpation pleine d'ingratitude & d'impiété , que de s'attribuer la moindre partie de la gloire qui lui doit revenir de tout le bien qu'il nous fait ; car nous avons tout reçû de lui , tout lui appartient.* Vous avez reçû de Dieu, dit saint Jean Chrysostome , non quelque don en particulier , mais en general tout ce que vous avez de bon. Toutes vos bonnes œuvres ne viennent point de vous ; ce sont autant de grâces de Dieu. Si vous avez la foi , c'est Dieu qui vous y appelle : si vous avez obtenu la remission de vos pechés , si vous avez d'autres dons , si vous avez celui ,

AUX CORINTHIENS CHAP. IV. 135
de la parole & d'instruire les autres, c'est de Dieu «
que vous avez tout reçû.

Direz-vous , continue ce saint Docteur , que «
c'est vous-même qui vous êtes appliqué au bien ? «
Vous n'oseriez l'affûrer ; c'est une grace que Dieu «
vous a donnée , cependant vous vous en élevez ; «
c'étoit au-contraire ce qui devoit vous rendre plus «
humble ; puisque ce que vous avez n'est point à «
vous , mais à celui qui vous l'a donné. Si vous l'a- «
vez reçû , il ne vous appartenloit pas en propre : «
que si vous avez reçû ce qui ne vous appartenoit «
pas , pourquoi vous en éléver , comme s'il vous ap- «
partenoit ?

¶. 9. jusqu'au 14. *Car il semble que Dieu nous traite
plus autres Apôtres comme les derniers des hommes ,
&c.*

Tous ceux qui sont instruits des maximes de la Religion, ne doutent point que la vie chrétienne ne doive se passer dans les souffrances & les humiliations. C'est une loi générale prononcée par J e s u s - C h r i s t même , que pour être son disciple il faut porter sa croix , & renoncer à soi-même ; c'est-à-dire , aux inclinations de la nature corrompue qui porte à la recherche des plaisirs & des commodités de la vie. Mais les Pasteurs & ceux que Dieu a chargés de la conduite & de l'instruction des peuples, sont obligés à suivre cette loi par des devoirs particuliers; parcequ'étant choisis pour être les ministres de J e s u s - C h r i s t , pour travailler au salut des ames qu'il a rachetées au prix de son Sang , ils doivent imiter & suivre de plus près les abaissements & les humiliations de ce divin Sauveur , & entrer dans une parfaite conformité avec lui.

C'est ce que saint Paul nous fait voir dans la comparaison qu'il fait de la vie des Apôtres avec celle des Docteurs des Corinthiens. Il leur fait sentir par une ironie ingénue, que cette vie n'est point le lieu où Dieu veut nous éléver dans l'honneur; & que c'est au contraire le temps des persecutions & des humiliations. En effet, à considerer l'esprit de l'Evangile, & l'exemple que J E S U S - C H R I S T a proposé aux fidèles, & sur-tout aux Pasteurs & aux Supérieurs Ecclesiastiques, non seulement par ses paroles, mais aussi par toute la suite de sa vie: ne voit-on pas d'un côté un caractère de reprobation dans la conduite des prédictateurs des Corinthiens; & de l'autre le véritable état où se doivent trouver ceux que J E S U S - C H R I S T appelle au ministère Ecclesiastique représenté dans la personne des Apôtres? Ceux-là jouissoient de toutes les commodités de la vie, avoient des talents qui leur attiraient l'estime des hommes; étoient applaudis, honorés, respectés; & se croyant heureux en cet état ils s'élevoient au-dessus des Apôtres, qui n'étoient point considérés au prix d'eux: N'est-ce pas là la disposition où se trouvent ceux à qui J E S U S - C H R I S T donne sa malédiction ? *Malheur à vous, dit-il, lorsque tous les hommes diront du bien de vous; car c'est ce que leurs pères faisoient à l'égard des faux-prophètes.* Ceux-ci au contraire étoient dans le mépris, l'ignominie & la misere; ils passoient pour infensés, pour foibles, & pour des gens sans honneur; ils souffroient la faim, la soif & la nudité, & étoient traités comme les derniers des hommes, & comme des personnes destinées & condamnées à la mort.

Ce portrait-ci est bien différent de l'autre; & si

l'on consulte le goût du monde , il y a bien peu de gens qui ne préférassent l'état des premiers à celui des seconds : les exemples n'en sont que trop communs ; & cependant ce sont ces derniers que Dieu benit & approuve , & que J E S U S - C H R I S T déclare heureux : *Vous serez bien-heureux* , dit-il , *Luc. 6.*
lorsque les hommes vous bâiront ; lorsqu'ils vous sépara-
ront ; lorsqu'ils vous traiteront injurieusement ; & qu'ils
rejetteront votre nom comme mauvais à cause du Fils
de l'homme. Réjouissez-vous en ce jour-là , & soyez
ravis de joie , parcequ'une grande récompense vous est
réservee dans le ciel : car c'est ainsi que leurs peres
traitoient les Prophetes.

Considerons un peu quels traitemens ont reçû tous les Prophetes que Dieu a envoyés à son peuple ? N'ont-ils pas servi de spectacle au monde , aux Anges & aux hommes ? Isaïe ne dit-il pas que lui & les disciples que Dieu lui avoit donné ont été un prodige & un signe dans Israël ? *Ecce ego & puer* *Isai. 8.*
mei quos dedit mihi Dominus in signum & in portu- *18.*
tentum Israel. De même que J E S U S - C H R I S T dit de lui-même par la bouche de David : *je suis* *Ps. 70. 7.*
devenu comme un prodige dans l'esprit de plusieurs ; parceque la doctrine qu'il a prêchée , & qui a été depuis celle des Apôtres & de l'Eglise , a paru aux hommes une doctrine étrange & un prodige nouveau , comme étant prévenus par des fentimens tout contraires , & accoutumés aux illusions & aux erreurs dans lesquelles ils avoient été nourris. Jérémie n'a-t-il pas été un prodige de contradictions , d'afflictions & d'épreuves ? Que dire de tous les autres Prophetes ; n'ont-ils pas été dans les perils de mort où ils étoient exposés tous les jours , *comme des*
cribis destinées à la boucherie ? C'est d'eux dont

Hebr. 11. saint Paul parle quand il dit, qu'ils ont souffert les mo-
36. 37. queries & les fouets , les chaînes & les prisons ; qu'ils
38. ont été lapidés & sciés ; qu'ils sont morts par le tran-
 chant de l'épée ; qu'ils étoient vagabonds , couverts de
 peaux de brebis , & de peaux de chevres , étant aban-
 donnés , affligés , persécutés ; & que le monde n'étoit
 pas digne d'eux. Le saint Précurseur de J E S U S -
C H R I S T a-t-il vécu autrement que dans la mor-
 tification & la persécution , & sa tête n'a-t-elle pas
 servi de récompense à une danseuse ? Comment
 est-ce que le divin Sauveur a laissé traiter son meil-
 leur ainsi avec tant de mépris & d'indignité ? C'est
 le sort de tous ceux qu'il appelle à sa gloire , & prin-
 cipalement de ceux dont il se sert pour la prédica-
 tion de sa parole & le ministere apostolique ; il veut
 qu'ils deviennent comme les Apôtres *les ordures du*
monde, & comme les balayeures qui sont rejettées de
tous. Comme J E S U S - C H R I S T avoit choisi ceux-
 ci pour être les images vivantes de sa vie & de sa
 mort , ils ont tous vécu comme lui , ils ont tous
 souffert comme lui. Saint Paul qui avoit été ravi au
 troisième ciel , est néanmoins méprisé jusqu'à être
 mis au rang des choses les plus viles & les plus ab-
 jectes ; mais ce saint Apôtre savoit fort bien que cette
 bassesse même étoit une grandeur devant Dieu , &
 que ce mépris le combloit de gloire , puisqu'il le
 rendoit si conforme au Fils de Dieu , qui ne l'avoit
 choisi que pour être méprisé dans sa personne.

Ce qui fait donc le caractère d'un fidèle ministre
 de J E S U S - C H R I S T n'est pas de souffrir des maux ;
 cela lui est commun avec tout le monde ; c'est de
 les souffrir non seulement sans peine & sans chagrin ,
 mais même avec joie ; c'est de s'en glorifier & de
 s'y plaire , comme a fait saint Paul & les autres

AUX CORINTHIENS. CHAP. IV. 139
Apôtres , étant persuadé que c'est le moyen le plus efficace dont Dieu veut que les hommes vraiment apostoliques se servent pour la conversion des ames.

*Si le grain de froment ne meurt après qu'on l'a jetté Joan. 12.
en terre , il demeure seul ; mais quand il est mort , il 24.
porte beaucoup de fruit : c'est la comparaison dont*
J E S U S - C H R I S T se sert pour faire voir que c'est par la mortification & par les abaissemens que l'on peut faire du fruit dans l'Eglise en suivant son exemple.

Sur ces principes il est aisé de juger ce qu'on doit penser du sentiment de ceux qui croient que la dignité Episcopale a besoin d'être soutenue par l'éclat extérieur pour attirer le respect & la vénération des peuples. Ils disent que nous ne sommes plus au temps de ces grands Saints , dont la pauvreté a été soutenue par les miracles; que les Chrétiens aujourd'hui sont devenus faibles ; qu'ils ont besoin de quelque chose qui frappe leurs sens , pour rendre aux Evêques toute la vénération qui leur est due. Mais d'où tire-t-on ces règles ? Ce n'est point de J E S U S - C H R I S T , qui dans toute sa vie & dans son Evangelie en a donné de toutes contraires ; ce n'est point des Apôtres , dont chacun pouvoit dire avec saint Paul : *Ai-je dessein de plaire aux hommes ? Si je pen-* Galat. 1. 10. *sois à plaire aux hommes, je ne serois pas serviteur de* J E S U S - C H R I S T : ce n'est point non plus de la tradition de l'Eglise, qui définit le contraire dans ses Conciles. *Que l'Evêque ait des meubles vils, une table pauvre, & qu'il vive pauvrement; & qu'il s'acquere l'autorité que demande son ministère par la pureté de sa foi, & par le mérite de sa bonne vie.* Ce sentiment ne peut donc être suggeré que par l'esprit du monde , qui est tout opposé à celui de J E S U S - C H R I S T .

Concil. 4.

de Carth.

can. 16.

Concil. de

Trid. scff.

25. c. 1.

de ref.

Vie de D. Barth. On peut voir ce sujet traité dans saint Bernard sur ces paroles de l'Evangile, *Ecce nos reliquimus omnia;* & sur-tout dans la vie de D. Barthelemy des Martys, où ce saint homme répond à Grenade & à un autre Evêque, qui l'exhortoient à être un peu plus magnifique dans sa maison ; il leur répond, dis-je, d'une maniere précise & convaincante, ce qu'il faut croire sur cette matière.

¶. 14. jusqu'à la fin. *Je ne vous écris pas ceci pour vous causer de la honte ; mais je vous avertis de votre devoir comme mes très-chers enfans, &c.*

C'est sans doute une grande vertu à un Pasteur que d'avoir du zèle contre les pechés ; mais si cette vertu n'est accompagnée de la compassion & de la douceur , elle degenerer en une severité excessive & immoderée. *Le cœur de l'Evêque , dit saint Gregoire , est comme l'arche de la nouvelle alliance ; & comme il y avoit autrefois dans l'arche , les tables de la loi , la verge de Moysé , & la manne : ainsi l'Evêque doit porter dans son cœur l'intelligence de la loi , la rectitude & la verge de la justice , avec la manne & la douceur de la charité.* *Car ceux qui gouvernent ne doivent pas tant considerer la superiorité de leur charge qui les distingue des autres , que l'égalité de la nature qui leur est commune avec eux ; & ils doivent se réjouir non de ce qu'ils commandent , mais de ce que leur commandement est utile aux autres.* *Or il leur sera utile s'ils gardent un tel temperament entre la rigueur & la douceur , qu'ils n'abattent point le courage de ceux qu'ils conduisent par la severité d'une discipline trop rigoureuse , depeur qu'ils ne perdent la confiance qu'ils doivent avoir en eux ; & qu'ils ne fassent point paroître trop de douceur à leur égard , depeur de leur donner occasion par-*

*Gregor.
Past.
part. 2.
c. 6.*

cette negligence d'avoir du mépris pour leurs Supérieurs. *Il est nécessaire que ceux qui commandent Gregor soient craints de ceux qui leur obéissent*, dit saint *ibid.* Gregoire, mais c'est seulement lorsqu'ils ne craignent point Dieu, afin que ceux qui ne sont pas détournés de pecher par la crainte des jugemens de Dieu, le soient au moins par celle des hommes. Mais hors cela ils doivent à leur égard témoigner une douceur tendre & affectueuse, à l'exemple de S. Paul, qui sembloit ignorer qu'il fût élevé au dessus de ses frères, lorsqu'il dit: *Nous sommes devenus comme de petits enfans* ^{1. Thess.} *au milieu de vous;* & ailleurs: *Nous sommes vos serviteurs en J E S U S - C H R I S T.* Mais lorsqu'il trouve un desordre qui merite d'être corrigé, il se souvient qu'il a le gouvernement & l'autorité, & il le témoigne en disant : *Que voulez-vous que je fasse, voulez-vous que je vienne avec la verge, ou avec un esprit de douceur & de charité?* Ainsi un homme se conduit sagement dans une dignité, lorsqu'il se gouverne d'une telle sorte, qu'il domine plutôt sur les vices que sur ses frères. Lors même qu'il use de châtiment envers ceux qui pechent, il doit toujours conserver les marques de sa charité, & sa conduite doit être si sage & si temperée, qu'il allie avec la severité d'un pere une douceur & une tendresse vraiment maternelle. Il faut qu'il se rende si bon & si accessible à ceux qui lui sont soumis, qu'ils ne rougissent point de lui découvrir leurs fautes les plus secrètes, afin que lorsqu'ils sont tentés, & qu'ils se trouvent dans le trouble, ils puissent recourir à leur Pasteur, comme un enfant qui se jette dans le sein de sa mère.



CHAPITRE V.

*Rer. 18.
¶ 8. 20.
II.*

1. C'Est un bruit constant qu'il y a de l'impureté parmi vous //, & une telle impureté , qu'on n'entend point dire qu'il s'en commette de semblable parmi les Payens ; jusques-là qu'un *d'entre vous* abuse de la femme de son pere.

2. Et après cela vous êtes encore enflés d'orgueil ; & vous n'avez pas au contraire été dans les pleurs , pour faire retrancher du milieu de vous celui qui a commis une action *si honteuse*.

Cat. 2. 5.

3. Pour moi étant absent de corps , mais présent en esprit , j'ai déjà porté ce jugement comme présent ,

4. qui est , que vous & mon esprit étant assemblés au nom de notre Seigneur J E S U S - C H R I S T , celui qui est coupable de ce crime , soit par la puissance de notre Seigneur J E S U S ,

1. O Mnino auditur inter vos fornicatio , & talis fornicatio , qualis nec inter gentes , ita ut uxorem patris sui aliquis habeat.

2. Et vos inflati estis : & non magis luftum habuistis ut tollatur de medio vestrum qui hoc opus fecit.

3. Egò quidem absens corpore , præsens autem spiritu , jam iudicavi ut præsens , eum , qui sic operatus est ,

4. in nomine Domini nostri Jesu Christi , congregatis vobis & meo spiritu , cum virtute Domini nostri Jesu ,

¶ 1. autr. l'impureté qui règne parmi vous est toute publique.

5. tradere hujusmodi satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu Christi.

6. Non est bona gloriatio vestra. Nescitis quia modicum fermentum totam massam corruptit?

7. Expurgate vetus fermentum, ut sitis nova conspersio, sicut estis azymi. Etenim Pascha nostrum immolatus est Christus.

8. Itaque epulemur; non in fermento veteri, neque in fermento malitiæ & nequitatiæ: sed in azymis sinceritatis & veritatis.

9. Scripsi vobis in epistola: Ne commiscamini fornicariis:

10. Non utique fornicariis hujus mundi,

5. livré à satan, pour mortifier // sa chair, afin que son ame soit sauvée au jour de notre Seigneur JESUS-CHRIST.

6. Vous n'avez donc point sujet de vous tant glorifier. Ne savez - vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte //? Gal. 5.9

7. ¶ Purifiez-vous du vieux + Pâque levain, afin que vous soyez uné pâte toute nouvelle, comme vous êtes vraiment les pains purs & sans levain. Car J E S U S - C H R I S T a été immolé //, lui qui est notre Agneau pascal //.

8. C'est pourquoi célébrons cette fête //, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice & de la corruption; mais avec les pains sans levain de la sincérité & de la vérité ¶.

9. Je vous ai écrit dans une lettre //, que vous n'eussiez point de commerce avec les fornicateurs:

10. ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce mon-

ψ. 5. autr. faite mourir.

ψ. 6. expl. Ainsi un homme corrompu peut corrompre plusieurs fidèles.

ψ. 7. Grec. pour nous.

Ibid. lett. notre Pâque.

ψ. 8. lett. mangeons.

ψ. 9. Cette lettre s'est perdue.

de //, non plus que des avares, des ravisseurs *du bien d'autrui*, ou des idolâtres : autrement il faudroit que vous sortissiez du monde.

11. Mais quand je vous ai écrit que vous n'eussiez point de commerce avec ces sortes de personnes, j'ai entendu que si celui qui est du nombre de vos freres, est fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médisant, ou ivrogne, ou ravisseur *du bien d'autrui*, vous ne mangiez pas même avec lui. //

12. Car pourquoi entreprendrois-je de juger ceux qui sont hors *de l'Eglise*? N'est-ce pas de ceux qui sont dans l'Eglise que vous avez droit de juger?

13. Dieu jugera ceux qui en sont dehors. Mais pour vous, retranchez ce méchant// du milieu de vous.

aut avaris, aut rapacibus; aut idolis serviens: alioquin debueratis de hoc mundo exiisse.

11. Nec autem scripsi vobis non commisceri; si is qui stater nominatur, est fornicator, aut avarus, aut idolis serviens, aut maledicetus, aut ebriosus, aut rapax, cum ejusmodi nec cibum sumere.

12. Quid enim mihi de iis, qui foris sunt, judicare? Nonne de iis, qui intus sunt, vos iudicatis?

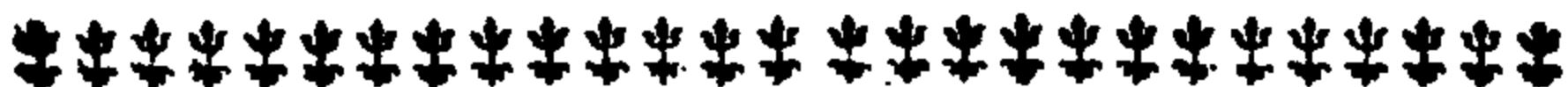
13. Nam eos, qui foris sunt, Deus iudicabit. Auferte malum et vobisipfis.

¶. 10. expl. de ceux qui ne sont pas Chrétiens.

¶. 11. expl. depeur que son

exemple ne vous corrompe.

¶. 13. i. e. cet incestueux.



SENS LITTERAL.

¶. 1. C'est un bruit constant qu'il y a de l'impu-
reté parmi vous, & une telle impureté,
qu'on n'entend point dire qu'il s'en commette de sem-
blable parmi les Payens ; jusques-là qu'un d'entre
vous abuse de la femme de son pere.

C'est un bruit constant, &c. Voyez Gen. 35. 22.
Amos 2. 7. 2. Rois 16. 22.

Jusques-là qu'un d'entre vous abuse de la femme
de son pere, qui étoit encore vivant ; ce qui rendoit
le crime plus énorme. *Igitur non propter eum qui 1. Cori*
fecit injuriam, &c. c'est-à-dire, la tenant chez lui 7. 13,
comme sa propre femme ; ce qui aggrave encore
le peché.

¶. 2. Et après cela vous êtes encore enflés d'or-
gueil ; & vous n'avez pas au contraire été dans les
pleurs, pour faire retrancher du milieu de vous ceux
qui a commis une action si honteuse.

Et après cela ; c'est-à-dire, après un si grand su-
jet d'humiliation & de confusion pour toute votre
Eglise, vous êtes encore enflés d'orgueil, c'est-à-dire,
de l'estime de votre propre sagesse, osant bien met-
tre ce crime au nombre des choses indifférentes,
contre le sentiment général de tout le monde,
& contre la défense expresse de Dieu, comme font *Levit. 18.*
les Cyniques & les Stoïciens. Cela s'adresse aux s.
docteurs, qui faisoient profession d'être grands
Philosophes. Autr. Vous ne laissez pas de con-
tinuer dans votre même vanité, sans qu'un crime
si honteux & si humiliant la puisse rabattre. Il parle

aux docteurs , qui n'avoient point d'autre soin ni d'autre application qu'à se faire admirer , & à se faire suivre par les fidelles ; & aux disciples mêmes , qui passoient leur temps à se glorifier les uns contre les autres de la science de leurs maîtres ; pendant que cet incestueux demeuroit impunément dans son crime.

Et vous n'avez pas été dans les pleurs , &c. c'est-à-dire , dans une humiliation publique , vous revêtant d'habits lugubres , & pratiquant toutes les œuvres de pénitence , que l'Eglise a accoutumé de pratiquer pour proceder à l'excommunication.

¶. 3. Pour moi étant absent de corps , mais présent en esprit , j'ai déjà porté ce jugement comme présent.

Pour moi. Gr. Car pour moi ; c'est-à-dire : Puisque vous en usez ainsi , & que vous avez si peu de soin de l'honneur de votre Eglise , & du salut de tous les fidelles qui la composent , je me suis resolu de suppléer à votre negligence par mon autorité.

Etant absent de corps , mais voyant en esprit tout ce qui se passe chez vous , je n'ai pas besoin d'autre preuve ni d'autre conviction contre cet incestueux , pour être persuadé de son crime. L'Apôtre dit ceci pour faire voir qu'il pouvoit proceder à la punition de cet infamie , encore qu'il fût absent , & sans avoir observé toutes les formalités ordinaires. Voyez 4. Rois 5. 26. l'exemple d'Elisée , qui voyoit en esprit l'action de Giezi , lorsqu'il recevoit des présens de Naaman.

Mais présent en esprit , c'est-à-dire , par la vertu de l'Esprit de Dieu , qui n'est point attachée aux lieux , & qui est également présente par-tout où il plaît à Dieu d'operer par mon ministere , soit que

AUX CORINTHIENS. CHAP. V. 147
je suis présent, soit que je sois absent; ce qui fait que vous ne devez pas me craindre moins, que si j'étois en personne dans votre Eglise.

Fai déjà porté ce jugement. Autr. prononcé, ou, rendu; puisqu'il s'agit d'un jugement extérieur & juridique.

Comme présent; c'est-à-dire, qui doit avoir la même force & la même autorité que si j'étois présent.

¶. 4. *Qui est, que vous & mon esprit étant asssemblés au nom de Notre-Seigneur J E S U S-C H R I S T, celui qui est coupable de ce crime, soit par la puissance de Notre-Seigneur J E S U S.*

Qui est que vous; il parle principalement aux Pasteurs, & mon esprit; c'est-à-dire, moi-même par la présence de mon esprit, qui est avec vous en certaine maniere, en ce qu'il approuve vos sentimens, & en ce qu'il a une connoissance parfaite de tout ce qui se passe parmi vous, sur-tout en ce qui regarde l'affaire de l'incestueux. Autr. Avec cette vertu de l'Esprit de Dieu dont je suis rempli, & par laquelle j'agirai de loin, comme si j'étois parmi vous, & dont je vous rendrai participans avec moi, pour l'exécution de ce jugement.

Etant asssemblés, &c. Quoique l'Apôtre pût tout seul excommunier ee miserable, il veut néanmoins qu'il ne le soit que par le commun consentement de l'Eglise, pour ne point déroger à la puissance ordinaire des Pasteurs.

Par la puissance de Notre-Seigneur J E S U S, duquel nous tenons tout notre pouvoir & notre autorité, comme de notre souverain Maître.

¶. 5. *Livré à satan pour mortifier sa chair, afin que son ame soit sauvee au jour de Notre-Seigneur J E S U S-C H R I S T.*

148 I. EPIS TRE DE S. PAUL
Livré à satan, c'est-à-dire, excommunié, & en même-temps livré au démon (ce qui ne se pratiquoit que fort rarement) afin de l'affliger de maladie, ou de quelqu'autre douleur corporelle.

Voyez 2. Cor. 12.7. *Datus est mibi stimulus*, &c.
1. Tim. 1. 20. Job. 2. 4. 5. 6. 7.

Pour mortifier sa chair, &c. c'est-à-dire, la convoitise de sa chair, & sur-tout cette passion infame qui procede souvent d'une trop grande santé, & d'un trop grand repos du corps. Autr. afin qu'en se sentant ainsi affligé de Dieu, il se porte de lui-même à mortifier cette passion infame, ou ses affections charnelles, par une sincere pénitence.

Au jour, &c. du jugement general; non que le salut soit différé jusqu'au jugement dernier, mais parcequ'il ne sera parfaitement accompli ni déclaré qu'en ce temps-là. Voyez 1. Pet. 1. 5. 2. Cor. 1. 14.

¶. 6. *Vous n'avez donc point sujet de vous tant glorifier. Ne savez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte?*

Vous n'avez donc point sujet de vous tant glorifier, de l'état de votre Eglise; puisque vous avez souffert jusqu'à présent un crime si honteux sans le corriger, & que vous avez laissé si long-temps un homme si infame, qui est capable d'infecter tous les autres par son exemple. Autr. *Vous tant glorifier de la science de vos docteurs*; puisqu'il s'en trouve parmi eux, qui osent bien mettre ce crime si infame au nombre des choses indifferentes.

Ne savez-vous pas qu'un peu de levain, &c. Les Hebreux entendent par le levain, tout ce qui a la force de corrompre; soit que ce soit un faux dogme, soit un mauvais exemple, soit l'homme

AUX CORINTHIENS. CHAP. V. 149
même qui enseigne l'erreur, ou qui donne le mauvais exemple. L'Apôtre veut parler ici de l'homme même, c'est-à-dire, de l'incestueux, qui par son exemple étoit capable d'infecter & de corrompre les fidèles de l'Eglise de Corinthe ; comme s'il disoit : Ne savez-vous pas que comme le levain a la force d'aigrir toute la pâte, cet incestueux aussi par son exemple est capable de corrompre tout le corps de votre Eglise, si vous ne l'en séparez ?

¶. 7. *Purifiez-vous du vieux levain, afin que vous soyez une pâte toute nouvelle, comme vous êtes vraiment les pains purs & sans levain. Car J E S U S-CHRIST a été immolé, lui qui est notre Agneau pascal.*

Purifiez-vous, c'est-à-dire, votre Eglise, *du vieux levain*, c'est-à-dire, du mauvais exemple de cet incestueux, en le séparant de votre communion, craignant qu'il ne vous corrompe par le commerce qu'il peut avoir avec vous. *Vieux* ; c'est pour mieux exprimer la corruption de cet infame, & pour montrer qu'il est habitué dans son peché.

Afin que vous soyez une pâte toute nouvelle; c'est-à-dire, afin que toute votre Eglise soit pure, & se puisse conserver dans la pureté, ayant retranché de sa communion cet homme, & tout autre qui seroit capable de la corrompre.

Comme vous êtes vraiment les pains purs, &c. par la profession que vous faites du Christianisme.

Car J E S U S-CHRIST a été immolé. Il rend raison pourquoi les Chrétiens doivent être purs, & exempts du levain de l'iniquité. Le sens : Puisque les Juifs, dont les observations n'étoient que les figures de celles que nous devons pratiquer, étoient obligés par la loi de s'abstenir du levain matériel, Exod. 12.

150 . I. E P I S T R E D E S. P A U L
& d'en purifier toutes leurs maisons , lorsqu'ils célébroient l'immolation de l'agneau pascal ; nous autres Chrétiens qui sommes les observateurs spirituels de la loi , nous n'avons pas moins d'obligation de nous abstenir du levain mystique de l'iniquité , & d'en purifier toute l'Eglise ; puisque le véritable Agneau pascal qui est JESUS-CHRIST , a été immolé pour nous , & que les Chrétiens doivent toujours célébrer la memoire de cette immolation jusqu'à la fin des siecles , tant que l'Eglise subsistera.

Lui qui est notre Agneau pascal , c'est-à-dire , le véritable , dont celui des Juifs n'étoit que la figure ; JESUS-CHRIST , a été figuré par l'agneau pascal , & en a retenu le nom : Parceque comme cet agneau devoit être sans aucun defaut , JESUS-CHRIST a été pur , & exempt de tout péché ; & comme les Israelites furent préservés du massacre des premiers-nés par l'effusion de ce sang sur le seuil & sur les poteaux des portes de leurs maisons , ainsi les Chrétiens sont préservés de la mort éternelle par la foi au sang de JESUS-CHRIST qui a été répandu pour eux , & qui leur a été appliqué par le Batême .

¶. 8. C'estpourquoi célébrons cette fête , non avec le vieux levain , ni avec le levain de la malice & de la corruption , mais avec les pains sans levain de la sincérité & de la vérité .

C'estpourquoi célébrons cette fête , non seulement par la memoire continue de l'immolation de JESUS-CHRIST , mais par le sacrifice , & par la participation réelle & sacramentelle de son corps & de son sang . C'estpourquoi l'auteur de la Vulgate a traduit le mot grec *εορτάζω* , par *epulari* , qui signifie faire festin , pour mieux marquer la nature

AUX CORINTHIENS. CHAP. V. 151
de la celebrazione de cette fête. Il fait toujours allusion à la celebrazione de la Pâque Judaïque , qui se celebroit, en memoire de la sortie d'Egypte , pendant huit jours ; au-lieu que nous celebrons la nôtre , qui est la memoire de notre délivrance de la captivité du diable , pendant toute notre vie.

Non avec le vieux levain de notre corruption naturelle , & de nos inclinations & affections viciées , qui sont la source de toutes les mauvaises actions que nous faisons , & que nous devons mortifier , pour celebrer dignement cette fête .

Ni avec le levain de la malice ., &c. c'est-à-dire , & encore moins avec des actions pleines de malice & de dissimulation .

Mais avec les pains sans levain. Les pains en sens mystique , signifient les actions , qui sont comme le pain & la nourriture de l'ame .

De la sincerité , qui est opposée à la malice ; & *de la vérité* , qui est opposée à la dissimulation .

¶. 9. *Je vous ai écrit dans une lettre , que vous n'eussiez point de commerce avec les fornicateurs.*

Je vous ai écrit. Comme l'Apôtre vient de faire connoître aux Corinthiens le soin qu'ils doivent avoir de purifier leur Eglise de toutes sortes de personnes scandaleuses ; & qu'il leur avoit même recommandé déjà par une autre lettre , d'éviter la conversation des personnes impures , il leur explique plus précisément qu'elle a été son intention quand il leur a défendu d'avoir ce commerce , afin de prévenir les difficultés qu'ils pourroient avoir dans l'execution de l'avertissement qu'il leur a donné .

Dans une lettre , qui ne se trouve plus , non plus que plusieurs autres qui ont été perdues , peut-être

152 I. EPISTRE DE S. PAUL
par la negligence des Eglises, & des personnes à qui
elles ont été écrites. Voyez Philip. 3. 1. Col. 4. 16.

Que vous n'eussiez point de commerce volontaire,
d'amitié ou de familiarité; car il ne leur avoit pas
défendu le commerce nécessaire, tel qu'étoit celui
des esclaves à l'égard de leurs maîtres; des enfans à
l'égard de leurs peres.

Avec les fornicateurs. Il comprend sous ce mot,
toutes sortes de personnes impures.

V. 10. *Ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde, non plus que des avaries, des ravisseurs du bien d'autrui, ou des idolâtres: autrement il faudroit que vous sortissiez du monde.*

Ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde,
c'est-à-dire, des fornicateurs payens, qu'il appelle
de ce monde, parceque les Payens composoient
alors la plus grande partie du monde, & remplis-
soient, pour ainsi dire, tout le monde, en compa-
raison des Chrétiens, qui n'en faisoient qu'une fort
petite partie: ou bien, il a égard à la vie des Payens,
qui vivent d'une vie purement naturelle & humai-
ne, suivant toutes leurs inclinations corrompues,
n'ayant rien en eux qui les élève au-dessus de la
condition generale & ordinaire des hommes. C'est
pour cela que, selon le langage de l'Ecriture, les
Chrétiens qui vivent d'une vie furnaturelle & divi-
ne, & dont les mœurs sont toutes différentes de
celles du commun des hommes, sont hors du
monde; parcequ'encore qu'ils n'en soient point
separés de corps, ils en sont fort éloignés d'esprit,
de maximes & d'inclinations: on appelle en un au-
tre sens les Payens, & généralement tous les pe-
cheurs, *le monde*, parcequ'ils y demeurent avec plai-
sir, & qu'ils en aiment les creatures avec attache.

Non plus que des avares, &c. Il parle de ceux qui usent de surprise dans les contrats & dans les promesses, & qui acquerent du bien par fraude.
Gr. ~~πατερίτους~~.

Autrement il faudroit que vous sortissiez du monde, il faudroit entierement renoncer à la vie civile, & rompre toute sorte de commerce, parceque le monde est plein de ces sortes de personnes. Autr. Il faudroit entierement renoncer à la vie. C'est une hyperbole.

¶. 11. *Mais quand je vous ai écrit que vous n'eussiez point de commerce avec ces sortes de personnes,* j'ai entendu que si celui qui est du nombre de vos frères est fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou médisant, ou ivrogne, ou ravisseur du bien d'autrui, vous ne mangiez pas même avec lui.

Mais..... que si celui qui est du nombre de vos frères. Autr. qui porte le nom de frere, c'est-à-dire, de Chrétien, est fornicateur, ou avare, reconnu pour tel, & pour être habitué dans quelqu'un de ces vices ou de ces crimes.

Ou idolâtre, c'est-à-dire, qui se trouve, ou assiste quelquefois aux sacrifices des Payens; & qui par foiblesse ou condescendance, donne des marques exterieures de respect & d'estime pour leurs cérémonies, & pour le culte qu'ils rendent aux idoles, soit qu'il les approuve de paroles ou d'action, en mangeant avec eux des viandes qui leur ont été immolées: car l'Apôtre ne parle pas ici de ceux qui sacrifioient effectivement & ouvertement aux idoles, puisqu'ils étoient exclus de l'Eglise dès la première fois.

Ou médisant, &c. Le mot Grec signifie proprement un diseur d'injures, ou querelleur, *λοιδεγχ.*

Vous ne mangiez pas même avec lui ; non seulement que vous n'ayez nul commerce d'amitié , & de conversation familiere avec lui , mais que vous ne mangiez pas même en sa compagnie ; afin que se voyant ainsi traité , il revienne à résipiscence ; ou du moins s'il ne profite pas de cette correction , qu'il soit hors d'état de vous pouvoir nuire par sa conversation ou par son exemple. Voyez 2. Petr. 3. 17. Jud. 21.

¶. 12. *Car pourquoi entreprendrois-je de juger ceux qui sont hors de l'Eglise ? N'est-ce pas de ceux qui sont dans l'Eglise que vous avez droit de juger ?*

Car pourquoi entreprendrois-je de juger ceux qui sont hors de l'Eglise ? c. Puisque ce n'est pas une chose absolument nécessaire pour conserver la pureté de l'Eglise , & qu'il seroit même impossible d'observer ce jugement rigoureux contr'eux , de leur interdire tout commerce avec les Chrétiens , en défendant aux Chrétiens de les frequenter : car l'Apôtre ne parle pas d'un jugement qui soit directement contre les Payens , n'ayant point de jurisdicition sur eux , ils s'en seroient sans doute mocqués ; & il n'auroit pu qu'indirectement leur interdire ce commerce , si c'eût été une chose possible & nécessaire. Autr. Comment entreprendrois-je de les juger , puisque je n'ai point de jurisdicition sur eux ? C'est la raison du pénultième verset.

N'est-ce pas de ceux qui sont dans l'Eglise , &c. c'est-à-dire ; Mais quoiqu'il ne soit pas absolument nécessaire d'empêcher le commerce des fidelles avec les Payens , n'est-il pas visible qu'il n'en est pas de même à l'égard des mauvais Chrétiens ? Vous êtes indispensablement obligés à proceder contre les incorrigibles par toutes sortes de voies , même

AUX CORINTHIENS. CHAP. V. 155
jusqu'à les excommunier, & à leur interdire toute sorte de commerce avec les autres, s'ils ne donneront des marques de pénitence.

¶. 13. *Dieu jugera ceux qui en sont debors,
Mais pour vous, retranchez ce méchant du milieu de
vous.*

Dieu jugera ceux, &c. c'est-à-dire, les punira : ils ne demeurent pas impunis, quoique vous ne les punissiez pas ; & leur condition n'en est pas meilleure pour être exempts de la correction de l'Eglise, puisqu'ils auront Dieu même pour Juge, qui les punira un jour avec bien plus de severité, que vous ne les puniriez,

Mais pour vous, retranchez ce méchant, &c. cet incestueux, & toute autre personne scandaleuse, & incorrigible.



SENS SPIRITUEL.

¶. 1. jusqu'au 6, *C'est un bruit public & constant qu'il y a de l'impureté parmi vous*, &c.

L'Apôtre nous avertit ici d'un devoir des plus importans à un Chrétien, & s'élève avec force contre les Corinthiens qui avoient manqué à une obligation si essentielle à leur état ; ce devoir indispensable c'est de pleurer la perte éternelle de nos frères qui se fait par le scandale & le péché. En effet, si nous ayions assez de foi pour être penetrés de la grandeur de ce mal, ne demanderions-nous pas comme Jeremie une source de larmes pour pleurer les maux de l'Eglise, & ce carnage spirituel

d'ames que les démons font continuallement dans le monde en les privant de la grace par les crimes où ils les engagent ? Il y a sujet de pleurer incessamment , quand on songe au nombre de ceux qui meurent tous les jours , non pas de la mort temporelle du corps , mais de la mort éternelle de l'ame ; & à quoi peut-on mieux employer ses larmes qu'à pleurer une si grande perte avec l'Apôtre ? *Qui est foible , sans que je m'affoiblisse avec lui ? Qui est scandalisé , sans que je brûle ?* David se sentant percé de douleur à cause de l'aveuglement des pecheurs , ne dit-il pas qu'il est tombé en défaillance à cause des pecheurs qui abandonnoient la loi de Dieu ? Et ailleurs : *Mon zèle , dit-il , m'a fait secher de douleur , parceque mes ennemis ont oublié vos paroles.* Il s'attriste & séche d'ennui , non du mal que lui font ses ennemis , mais de celui qu'ils se font à eux-mêmes , en oubliant & en violant les paroles de Dieu : parceque ces paroles renfermant la vie des ames , ils se privoient du plus grand de tous les biens , & préfèrent volontairement la mort à la vie.

Voilà ce que fait le véritable zèle du salut des ames , d'empêcher , autant qu'on le peut , tous les maux qu'on voit commettre , de porter impatiemment la perte de nos freres , & de gemir du malheur où ils se précipitent par leur faute. La raison de cette obligation est l'union intime que tous les fidèles ont entr'eux par le lien de la charité qui n'en fait qu'un corps. Car comme dans le corps humain *tous les membres conspirent à s'entraider les uns les autres , & si l'un des membres souffre , les autres souffrent avec lui ;* il en est de même , dit saint Paul , du corps dont J E S U S - C H R I S T est le chef , & dont chacun en particulier est un des membres.

a. Cor.

11. 29.

Pf. 113.

53.

Comme donc le peché est le plus grand de tous les maux qui puissent arriver à l'homme , il n'y en a point par conséquent qui doive plus exciter notre compassion.

Mais cette tendresse de mère , & ces entrailles pleines de charité & de compassion pour les ames qui sont sous la tyrannie du démon , est le caractère des vrais Pasteurs qui se rendent par-là conformes à Dieu , qui est tout bon & tout miséricordieux , & à ce souverain Pontife , dont l'Apôtre dit que le Pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse *Hebr. 4. 15.
compârir à nos infirmités.* Saint Ambroise ne demande autre chose à Dieu que cette compassion tendre *pénit.* & charitable pour les pechés d'autrui , & il l'eut en effet à un tel point , que saint Paulin dit de lui dans sa vie , qu'il pleuroit avec ceux qui se confessoient à lui , & qui lui découvroient le mauvais état de leur conscience.

Saint Bernard fait encore bien voir par son exemple quelle doit être la disposition des Pasteurs touchant ce point. Ce saint Docteur ayant repris quelqu'un de son peché , & voyant qu'il ne se corrigeoit *In Cant. serm. 4.
point ; demeuroit ensuite ,* comme il dit lui-même , *n. 5.
comblé d'affliction & de douleur. Et ne me dites pas ,
ajoute-t-il , que je dois me consoler , puisque j'ai ren-
du à cette ame tout ce que je lui devois. C'est cela mê-
me qui m'afflige , de ce que je vois mon fils mort devant
mes yeux , sans qu'il m'ait été possible de le secourir :
car je n'ai pas eu dessein de délivrer mon ame en m'ac-
quittant dans cette rencontre de mon devoir , mais de
sauver la sienne , en la faisant revenir à Dieu. Et cer-
tes qui est la mère qui voyant mourir son fils , après
avoir fait tous ses efforts pour lui conserver la vie , croie
devoir arrêter ses larmes , parce qu'elle n'a pu faire da-*

358 I. EPIS TRE DE S. PAUL
vantage pour le sauver ? Si donc une mère est inconsolable dans la perte de celui qui n'est mort que d'une mort temporelle ; comment me puis-je consoler , en voyant que celui que j'aime comme mon fils , s'engage volontairement dans une mort éternelle , lorsque je m'efforce de lui procurer des biens éternels ?

C'est donc dans cet esprit de charité pour l'Eglise des Corinthiens que saint Paul , craignant que le mauvais exemple de cet incestueux , par la négligence qu'on avoit de le reprimier , n'en corrompit d'autres , se porte avec son zèle ordinaire à le retrancher au-plutôt par l'excommunication , pour arrêter par ce prompt remede le progrès de ce mal dangereux. Car comme lorsque la gangrène se faisit de quelque partie du corps , il faut incontinent couper cette partie , de peur qu'elle ne corroime les autres : l'Apôtre en use de même en cette rencontre , & pour sauver l'ame il afflige le corps , & le livre à satan pour le tourmenter. Ainsi , l'avantage qu'il procure à ce coupable est plus grand que le châtiment ; puisque le châtiment n'est que passager , & que l'avantage qu'il produit doit être éternel.

¶. 6. jusqu'à la fin. *Vous n'avez donc point sujet de vous tant glorifier ; ne savez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte ? &c.*

On ne peut pas s'imaginer combien de force à se mauvais exemple pour pervertir , & combien peu en a le bon exemple pour ramener ceux qui se sont égarés. Une seule personne déreglée dans une compagnie est capable de la corrompre toute , si on ne connaît pas en arrêter le désordre : de même qu'un troupeau tout entier est gâté par la maladie d'une seule brebis , si l'on n'a pas soin de la séparer. Le péché est dans l'ame une plaie contagieuse , dont le venin

AUX CORINTHIENS. CHAP. V. 159
se répand au-dehors , & corrompt par des attractions insensibles ceux qui n'ont pas soin de s'en garder & de s'en éloigner.

Qui donc se pourra croire assuré au milieu du monde parmi cette grande multitude de pecheurs qui l'environnent ? Car si l'Apôtre craignoit avec raison que l'exemple d'un seul homme n'infectât tous les autres ; que deviendra une seule personne qui est bonne au milieu d'une infinité d'autres qui ne le sont pas ?

Le parti qu'il y a à prendre, c'est d'éviter, autant qu'il se peut , la compagnie des méchans , sinon de corps , au-moins d'affection , en ne prenant point de part aux vices & aux déreglemens de ceux avec lesquels nous sommes obligés de vivre. Il est vrai que l'Ecriture ordonne en plusieurs endroits de sortir du milieu de Babylone, c'est-à-dire , du monde & de la corruption du siecle , comme l'entendent les Peres , qui ont toujours exhorté d'en sortir & de s'en séparer ; non pas pour faire une société schismatique , comme firent autrefois les Donatistes , que les hérétiques de ces derniers temps ont imité ; mais pour s'en retirer de cœur & d'affection , afin de n'avoir point de part à ses maximes relâchées & à ses déreglemens. Voici comment saint Augustin parle de cette séparation contre les Donatistes : Le Prophète ^{« Serme :} dit en termes clairs : *Retirez-vous , & sortez de-là.* ^{“ 18. de verb.} Quant à moi, pour entendre ce qu'il a dit, je prends ^{“ Dom.} garde à ce qu'il a fait ; sa conduite & son action est ^{“ Isa. 52. 11.} l'explication de ses paroles. Il a dit : *Retirez-vous ;* « A qui l'a-t-il dit ? Sans doute , aux justes. De quelle « compagnie leur dit-il qu'ils se doivent retirer ? Sans « doute , de celle des pecheurs & des injustes. Je demande si ce Prophète lui-même s'en est séparé , &

„ j'apprends que non : il l'a donc entendu autrement ;
 „ car s'il avoit entendu qu'il se fallût séparer corpo-
 „ rellement , lui-même auroit fait le premier ce qu'il
 „ auroit ordonné de faire. Qu'a-t-il donc fait ? Il s'est
 „ retiré de cœur & d'affection : il a repris hautement
 „ les pecheurs ; il leur a reproché leurs crimes &
 „ leurs impiétés. Ainsi , l'on voit avec quelle justice
 les Novateurs de ce temps se sont séparés de l'E-
 glise catholique sous le vain prétexte des abus & du
 dérèglement des mœurs.

Voyez
Levit.
26. 12.
2. Cor.
6. 17.

Que si l'Apôtre ordonne aux Corinthiens de se séparer des pecheurs , & de n'avoir aucun commerce avec ceux qui vivoient dans un dérèglement manifeste ; ce n'étoit pas pour rompre l'unité avec eux , & se séparer de leur communion ; mais c'étoit pour leur procurer par un motif de charité une confusion salutaire, afin de les faire rentrer en eux-mêmes ; mais quoique l'Eglise ne fasse plus une ordonnance expresse de se séparer du commerce & de la conversation des méchans , & que cette pratique ne soit plus en usage ; il est néanmoins de droit naturel d'éviter le danger de se corrompre par la familiarité que l'on auroit avec eux , & d'improuver par notre silence leurs mauvaises actions , si nous n'avons pas assez de lumiere & de force pour les reprendre. Car , comme dit saint Augustin, pour n'être point souillé par les méchans avec lesquels on est obligé de vivre , il faut deux choses : premièrement , ne prendre aucune part à leurs désordres ; secondement , les reprendre avec un esprit de douceur & de charité ; c'est la règle que nous prescrit l'Apôtre : *Ne prenez point de part aux œuvres infructueuses des tenebres , mais condamnez-les plutôt , sinon par vos paroles , au moins par la pureté de vos*

Thid.

Ephes.
s. 11.

Vos mœurs , & par le bon exemple de votre conduite. C'est le moyen de retrancher de notre cœur les souillures qu'il contracte par le commerce des personnes vicieuses , & contribuer même souvent à les purifier de leurs vices & de leurs défauts.



CHAPITRE VI.

1. **A**udet aliquis
avestruti habens
negotium adversus al-
terum , judicari apud
iniquos , & non apud
sanctos ?

2. An nescitis quo-
niam sancti de hoc
mundo iudicabunt ?
Et si in vobis judica-
bitur mundus , indigni
estis qui de minimis
judicetis ?

3. Nescitis quoniam
angeli iudicabimus ?
quanto magis sacer-
tia ?

4. Sacerdotalia igitur

¶ 1. expl. avec un fidèle.
Ibid. expl. devant les fidèles.

1. **C**omment se trou-
ve-t-il quelqu'un
parmi vous qui ayant un dif-
ferent avec son frère / ; ose
l'appeler en jugement de-
vant les méchants & les infi-
delles , & non pas devant les
Saints / .

2. Ne savez-vous pas que
les Saints doivent un jour jü-
ger le monde ? Que si vous
devez juger le monde , êtes-
vous indignes de juger des
moindres choses ?

3. Ne savez-vous pas que
nous serons les juges des an-
ges mêmes / ? Combien plus Voyez 1. Pet. 2. 4.
le devons-nous être de ce qui
ne regarde que la vie pré-
sente ? Jude 6.

4. Si donc vous avez des

¶ 2. 3. expl. des démons.

differends entre vous touchant les choses de cette vie , prenez pour juges dans ces matieres les moindres personnes de l'Eglise //.

5. Je vous le dis pour vous faire confusion. Est-il possible qu'il ne se trouve point parmi vous un seul homme sage qui puisse être juge entre ses freres ?

6. Mais on voit un frere plaider contre son frere ; & encore devant des infidelles.

7. C'est déjà un peché // parmi vous , de ce que vous avez des procès les uns contre les autres. Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt les injustices ? Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous trompe //?

8. Mais c'est vous-même qui faites tort aux autres , qui les trompés , & qui traités ainsi vos propres freres.

9. Ne savez-vous pas que les injustes ne seront point héritiers du royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas ; ni les fornicateurs , ni les idolâ-

judicia si habueritis ; contemptibiles qui sunt in Ecclesia , illos constituite ad judicandum.

5. Ad verecundiam vestram dico. Sic non est inter vos sapiens quisquam , qui possit judicare inter fratrem suum ?

6. Sed frater cum fratre judicio contendit : & hoc apud infideles ?

7. Jam quidem omnino delictum est in vobis , quod judicia habetis inter vos. Quare non magis injuriam accipitis ? quare non magis fraudem patimini ?

8. Sed vos injuriam facitis , & fraudatis : & hoc fratribus.

9. An nescitis quia iniqui regnum Dei non possidebunt ? Nolite errare : neque fornicarii , neque idolis servientes , neque adul-

†. 4. expl. les moindres personnes d'entre les fidelles, plutôt que des Gentils.

†. 7. Grec. un defaut. Ibid. expl. prenne votre bien.

teri,

10. neque molles, neque masculorum concubitores, neque fures, neque avari, neque ebriosi, neque maledici, neque rapaces; regnum Dei possidebunt.

11. Et hæc quidam fuistis: sed abluti estis, sed sanctificati estis, sed justificati estis, in nomine Domini nostri Jesu Christi, & in Spiritu Dei nostri.

12. Omnia mihi licent, sed non omnia expedient: Omnia mihi licent, sed ego sub nullius redigar potestate.

13. Esca ventri, & venter escis: Deus autem & hunc, & has destruet: corpus autem non fornicationi, sed Domino: & Dominus corpori.

14. Deus vero & Dominum suscitavit:

¶. 10. *autr. outrageux.*

¶. 11. *Par le Baptême & par la Pénitence.*

¶. 12. *lestr. expedient.*

tres, ni les adulteres;

10. ni les impudiques, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisans //, ni les ravisseurs *du bien d'autrui*, ne seront point héritiers du royaume de Dieu.

11. C'est ce que quelques-uns de vous ont été autrefois: mais vous avez été lavés //, vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés au nom de notre Seigneur J E S U S - C H R I S T, & par l'Esprit de notre Dieu.

12. Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux //. Tout m'est permis, mais je ne me rendrai esclave de quoi que ce soit.

13. Les viandes sont pour le ventre, & le ventre est pour les viandes; & un jour Dieu détruira l'un & l'autre. Le corps n'est point pour la fornication, mais pour le Seigneur, & le Seigneur est pour le corps. //.

14. Car comme Dieu a ressuscité le Seigneur, il nous

¶. 13. *expl dont il est la tête, & qu'il doit un jour glorifier comme le sien.*

164 I. EPIS TRE DE S. PAUL
ressuscitera de même par sa & nos suscitat per
puissance. virtutem suam.

15. Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de JESUS-CHRIST ? Arracherai - je donc à JESUS-CHRIST ses propres membres //, pour les faire devenir les membres d'une prostituée ? A Dieu ne plaise.

16. Ne savez - vous pas que celui qui se joint à une prostituée, est un même corps avec elle ? Car ceux qui étoient deux ne seront plus qu'une chair, *dit l'Ecriture*.

17. Mais celui qui demeure attaché au Seigneur , est un même esprit *avec lui*.

18. Fuyez la fornication. Quelque autre peché que l'homme commette , il est hors du corps ; mais celui qui commet une fornication , peche contre son propre corps.

19. Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit , qui réside en vous //, & qui vous a été donné de Dieu , & que vous n'êtes plus à vous-mêmes. ?

¶. 15. *lett.* Oterai-je les mem-
bres de JESUS-CHRIST.

15. Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi ? Tollens ergo membra Christi , faciam membra meretricis ? Absit.

16. An nescitis quo- niam qui adharet me- retrici , unum corpus efficitur ? Erunt enim , inquit , duo in carne una :

17. qui autem ad- haret Domino , unus spiritus est.

18. Fugite fornicationem. Omne pecca- tum , quodcumque fecerit homo , extra cor- pus est : qui autem for- niciatur , in corpus suum peccat.

19. An nescitis quo- niam membra vestra , templum sunt Spiritus sancti , qui in vobis est , quem habetis à Deo , & non estis ve- stri ?

¶. 19. *expl.* que vous avez re- çû par le Baptême.

Gen. 2.

24.

Mattb.

19. 5.

Marc. 10.

8.

Ephes. 5.

31.

Susp. 3.

17.

2.Cor. 6.

16.

20. Empti enim estis
pretio magno. Glorifi-
cate & portate Deum
in corpore vestro.

20. Car vous avez été ache-
tés d'un grand prix. Glorifiez ^{23.}
_{1. Petr. 1.} donc, & portez ⁴ Dieu dans ^{18.}
votre corps ^{11.}

¶. 20. Portez n'est point dans | puisque l'un & l'autre est à
le Grec. | Dieu.

Ibid. Grec. & dans votre esprit,



S.E N S . L I T T E R A L.

¶. 1. Comment se trouve - t - il quelqu'un parmi
vous qui ayant un different avec son frere,
ose l'appeller en jugement devant les méchans & les in-
fidelles, & non pas devant les Saints?

Comment, &c. L'Apôtre ayant parlé du pou-
voir & de l'obligation que l'Eglise a de juger & de
punir les Chrétiens scandaleux & incorrigibles , il
en prend occasion de traiter des jugemens civils ,
qui regardent l'intérêt temporel de chaque fidelle ,
& de montrer qu'ils ne doivent point chercher
d'autres juges de leurs differens, que ceux-là mê-
mes qui sont dans l'Eglise , quelque attache que
l'on ait à ses intérêts.

Un different , ou procès en matière civile , avec
son frere ; car si le different est avec un Payen , on
ne peut pas éviter d'être jugé par des infidèles.
Gr. avec un autre ; c'est-à-dire - un autre Chrétien :
ce qui est fort bien exprimé par le mot de frere.

Ose , c'est-à-dire , qui veuille bien. Autr. qui ait
bien le courage & le front ; car c'est pour marquer
l'indignité de cette action , qui alloit au scandale
des infidèles ; & à leur faire connoître les imper-
fections & les injustices mêmes qui étoient parmi
les Chrétiens.

L'appeller en jugement; car il n'en est pas de même quand on défend son droit devant l'infidelle, lorsqu'on y est appelé. Le mot Grec *καίρεσθαι*, dont se sert l'Apôtre, ne signifie pas seulement être jugé, mais appeler en jugement, comme plusieurs l'ont déjà observé.

Devant les méchants, &c. Gr. *les injustes*, c'est-à-dire, les infidèles, qui ne rendent point à Dieu l'honneur qui lui est dû; ou qui ignorent les règles de la véritable justice, & qui n'ont pas les qualités nécessaires pour la rendre.

Devant les Saints, c'est-à-dire, devant les Chrétiens, qui font profession de vivre saintement, les choisissant pour être les arbitres de vos différends.

¶. 2. *Ne savez-vous pas que les Saints doivent un jour juger le monde? Que si vous devez juger le monde, êtes-vous indignes de juger des moindres choses?*

Ne savez-vous pas que les Saints? &c. c'est-à-dire: Après avoir été eux-mêmes jugés par JESUS-CHRIST, ils assisteront, en qualité d'assesseurs, au jugement qu'il fera des reprobés, prenant connaissance, comme lui, de toutes leurs actions, les condamnant comme mauvaises, & approuvant, louant, & confirmant la sentence de damnation éternelle qu'il aura, comme souverain Juge, prononcée contr'eux. Voyez Ps. 49. 15. Dan. 7. 22. Apoc. 2. 26. & 3. 21. & 20. 4. Ce privilége de juger le monde, est spécialement attribué aux Apôtres. Voyez Matth. 19. 28. Luc. 22. 30.

Etes-vous indignes de juger des moindres choses, telles que sont toutes celles qui font la matière de vos différends, qui ne sont que temporelles & cadu-

AUX CORINTHIENS. CHAP. VI. 167
ques, & qui ne sont rien en comparaison des éternelles, dont vous serez les juges?

¶. 3. Ne savez-vous pas que nous serons les juges des anges mêmes? Combien plus le devons-nous être de ce qui ne regarde que la vie présente?

Ne savez-vous pas que nous serons les juges des anges mêmes apostats, c'est-à-dire, des diables, qui seront jugés, comme les autres reprobés, au jour du Jugement général. Voyez Matth. 8. 29. 2. Petr. 2. 4. Jud. 6.

Combien plus le devons-nous être? &c. c'est-à-dire: Combien avons-nous plus de droit de l'être? &c. Ou: A combien plus forte raison serons-nous dignes de l'être?

¶. 4. Si donc vous avez des differends entre vous touchant les choses de cette vie, prenez pour juges dans ces matières les moindres personnes de l'Eglise.

Si donc vous avez des differends.... plutôt que de vous pourvoir devant les juges Payens, prenez pour juges, &c. c'est à-dire, pour arbitres, les moindres personnes, si vos docteurs ne veulent point s'en donner la peine, &c qu'ils tiennent cette fonction au-dessous d'eux; de l'Eglise, du corps des fidèles; c'est-à-dire, quelques laïques qui soient gens-de-bien, quoiqu'ils ne soient pas élevés en dignité dans l'Eglise.

¶. 5. Je vous le dis pour vous faire confusion. Est-il possible qu'il ne se trouve point parmi vous un seul bonne sage, qui puisse être juge entre ses frères?

Je vous le dis pour vous faire confusion, &c. c'est-à-dire; ce n'est pas pour vous en faire une règle, mais pour vous faire de la confusion, du peu de zèle que vous avez pour accorder les differends

168 I. EPISTRE DE S. PAUL
de vos freres, vous qui faites tant valoir la science & l'érudition de vos docteurs, & qui faites profession d'être si habiles dans la connoissance des choses du monde.

Parmi vous, qui avez tant de maîtres & de docteurs éclairés, *un seul homme sage qui puisse*, &c. c'est-à-dire, qui se veuille donner le temps & la peine d'être juge pour accomoder leurs differends à l'amiable.

*. 6. *Mais on voit un frere plaider contre son frere ; & encore devant des infidelles.*

Mais on voit un frere, c'est-à-dire, un Chrétien, qui fait une profession particulière de vivre dans l'union avec tous les autres Chrétiens, & de n'avoir avec ses frères qu'un même cœur & une même volonté.

Plaider contre son frere, en demandant : car l'Apôtre ne blâme point ceux qui se défendoient devant les juges infidelles, lorsqu'ils y étoient cités.

Et encore devant des infidelles; qui prennent sujet des differends de quelques particuliers d'entre nous, d'insulter toute l'Eglise, & de faire passer les fidèles pour des chicanieurs, & pour des gens attachés à leur intérêt, &c.

*. 7. *C'est déjà un peché parmi vous*, dis ce que vous avez des procès les uns contre les autres. Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt les injustices ? Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'en vous trompe ?

C'est déjà un peché; c'est-à-dire, quelque droit que vous eussiez dans le fond contre celui que vous appellés en Justice ; & quand on ne considereroit même que le mal qu'il y a de plaider devant les infidèles, cette seule action de plaider contre votre

frère, est déjà un péché, puisqu'elle est contraire à la perfection chrétienne ; & est ordinairement accompagnée de circonstances vicieuses, comme de la perte du temps, de l'amour desordonné des biens, de l'aversion du prochain, de murmures, d'inquiétudes, &c. Il ne veut pas dire que l'action soit mauvaise d'elle-même, mais à cause de ses circonstances ; ce péché, selon le sentiment des Pères, & selon la force du mot Grec, n'est que veniel.

Parmi vous, &c. soit en celui qui cause du dommage à son prochain, & lui donne occasion de plaider ; soit en celui qui reçoit le dommage, mais qui n'a point la vertu de le souffrir patiemment sans plaider, & sans en demander la restitution en Justice devant les infidèles.

Pourquoi ne souffrez-vous pas plus les injustices, &c. plutôt que de plaider, mais surtout de plaider avec un si grand scandale, devant les infidèles ? Car c'est l'intention principale de l'Apôtre, & non pas d'empêcher absolument aux fidèles de plaider ; puisqu'il leur permet de prendre des juges fidèles pour être les arbitres de leurs différends.

¶. 8. *Mais c'est vous-mêmes qui faites tort aux autres, qui les trompez, & qui traitez ainsi vos propres frères.*

Mais c'est vous, &c. bien loin de souffrir qu'on vous fasse tort, & qu'on prenne votre bien. Il ne parle qu'à ceux qui soutenoient une cause injuste.

Et qui traitez ainsi vos propres frères, pour qui vous devriez donner votre vie.

¶. 9. *Ne savez-vous pas que les injustes ne feront point héritiers du royaume de Dieu ? Ne vous y trompez pas ; ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les adultères.*

L'Apôtre après avoir employé plusieurs raisons pour reprendre l'avarice, qui porte à plaider, il en vient aux menaces ; & quoiqu'il ne s'adresse qu'aux avares, il les fait entrer de pair avec une foule infinie de scelerats. C'est, dit saint Chrysostome, une maniere bien sage de reprendre les pecheurs, lorsqu'ils voient qu'on les ménage, & qu'on ne s'attaque pas directement à eux.

Ne savez-vous pas, sans que je vous le dise, ou sans que j'aie besoin de vous en avertir, que les injustes, c'est-à-dire, ceux qui font tort aux autres, & qui leur ravissent leur bien. Car ceci se rapporte au verset précédent.

Ne seront point héritiers du royaume de Dieu, c'est-à-dire, de la gloire éternelle, par laquelle Dieu régnera parfaitement dans ses fidèles, après avoir détruit en eux tout ce qui s'oppose à présent à la perfection de son règne.

Ne vous y trompez pas ; ni les fornicateurs, c'est-à-dire, ceux qui se corrompent avec les prostituées.

Ni les idolâtres, c'est-à-dire, qui adorent les faux-dieux.

Ni les adulteres ; c'est-à-dire, qui violent la foi du mariage, ou qui pechent avec des personnes mariées.

V. 10. Ni les impudiques, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisans, ni les ravisseurs du bien d'autrui, ne seront point héritiers du royaume de Dieu.

Ni les impudiques, ni les abominables ; c'est-à-dire, ceux qui se laissent corrompre par d'autres de même sexe, & qui tombent dans le crime de Sodomitie.

Ni les voleurs, qui dérobent par adresse & sans violence, comme les voleurs de nuit, & autres semblables : car pour les autres voleurs, il en parle sous le nom de ravisseurs du bien d'autrui.

Ni les avares, c'est-à-dire, ceux qui acquerent, ou qui amassent des biens par toutes sortes de voies injustes & trompeuses.

Ni les ivrognes, c'est-à-dire, qui de propos délibéré boivent jusqu'à se priver de l'usage de la raison : car il ne parle point de ceux qui tombent dans l'ivresse par surprise, & faute de connoître la force du vin.

Ni les médisans, &c. qui parlent mal de leur prochain. Gr. qui se laissent emporter à dire des injures, ou des paroles outrageuses.

¶. II. *C'est ce que quelques-uns de vous ont été autrefois : mais vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés au nom de Notre-Seigneur J E S U S - C H R I S T , & par l'Esprit de notre Dieu.*

Les Corinthiens pouvoient objecter à l'Apôtre : Si les injustes, ni les fornicateurs, &c. ne doivent point avoir de part au royaume de Dieu, comment pouvons-nous espérer d'y parvenir, puisque nous avons vécu si long-temps dans tous ces désordres ? Il est vrai, dit cet Apôtre, que vous y avez vécu ; mais il est vrai aussi qu'ils vous ont été pardonnés, & qu'ensuite vous avez été sanctifiés & justifiés, & qu'ainsi ils ne peuvent plus vous exclure de l'entrée du royaume de Dieu.

C'est ce que quelques-uns de vous ; non pas tous ; car il y en avoit plusieurs de ceux à qui l'Apôtre écrivoit, qui pouvoient être nés de parens fidèles ; plusieurs qui avoient été convertis dans leur bas

âge, & avant que d'avoir commis aucun de ces crimes ; plusieurs qui pouvoient être venus des autres Eglises s'habituer à Corinthe ; & d'autres enfin , qui pouvoient s'être exemptés de la plûpart de ces vices grossiers avant leur conversion , au moins quant à l'action exterieure , & par un principe d'honneur.

Ont été autrefois , les uns dans plusieurs de ces vices , les autres dans tous.

Mais vous avez été lavés par le Baptême , où vous avez reçû la remission parfaite de tous vos pechés , & de toute la peine qui leur étoit dûe.

Vous avez été sanctifiés , par l'infusion de la grâce sanctifiante , par laquelle vous avez été rendus participants de la nature de Dieu , & dignes d'être aimés de lui. Voyez 2. Petr. I. 4.

Vous avez été justifiés , c'est-à-dire , rendus capables par cette même grâce de produire des bonnes œuvres , & d'avancer toujours dans la vertu & dans la justice , avec le secours de la grâce actuelle.

Au nom de Notre-Seigneur J e s u s - C h r i s t , c'est-à-dire , par l'invocation de son nom , ou par ses merites.

*Et par l'Esprit , c'est-à-dire , par la vertu du Saint-Esprit , dont la propre opération est de sanctifier nos ames. *Caritas Dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum :* L'amour de Dieu a été répandu dans nos coeurs par le Saint-Esprit.*

De notre Dieu , c'est-à-dire , de Dieu le Père , qui est l'origine & le principe du Fils ; ou du Père & du Fils , qui font le même Dieu , dont procède le Saint-Esprit , qui est Dieu comme le Père & le Fils : de sorte qu'il fait ici mention des trois Personnes de la sainte Trinité.

¶. 12. Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux. Tout m'est permis, mais je ne me rendrai esclave de quoi que ce soit.

Les Corinthiens pouvoient dire qu'il leur étoit permis de redemander leur bien par les voies de la Justice ; mais l'Apôtre leur répond, qu'il n'est pas toujours à propos de faire ce qui est permis ; & que la charité du prochain ne permet pas ce que les loix permettent. Quelques-uns croient que l'Apôtre, après avoir condamné les vices les plus grossiers, s'arrête ici à reprendre le vice de la bonne-chere, que les docteurs de Cotinthe mettoient au nombre des choses indifferentes, & permises par l'Evangile.

Tout m'est permis, disent quelques-uns ; ce sont les paroles que ces docteurs charnels & relâchés avoient toujours dans la bouche, se flattant eux-mêmes, & les autres, dans leurs excès, sous prétexte que l'Evangile permet d'user indifferemment de toutes sortes de viandes. Il est permis en effet, dit l'Apôtre, d'user de toutes sortes de viandes, mais cet usage doit être moderé ; & il n'est pas avantageux, ni pour la santé du corps, ni pour celle de l'ame, s'il n'est réglé par la raison. Ainsi c'est à tort que vous vous flattez dans vos excès sous un prétexte si faux.

Mais tout n'est pas avantageux, &c. C'est la réponse de l'Apôtre.

Esclave de quoi que ce soit : Autr. de qui que ce soit. Ceux qui plaident sont assujettis & à leur partie, qui leur cause de grandes inquiétudes, & à tous ceux qui doivent connoître de leurs affaires ; & s'engagent dans une infinité de nécessités inévitables, qui les tiennent dans la gêne. Ils sont aussi

esclaves de leur ventre & des viandes ; puisque ce n'est ordinairement que pour se procurer les commodités de la vie , que l'on plaide.

¶. 13. Les viandes sont pour le ventre , & le ventre est pour les viandes ; Et un jour Dieu détruira l'un & l'autre. Le corps n'est point pour la fornication , mais pour le Seigneur ; Et le Seigneur est pour le corps.

Les viandes sont pour le ventre , & le ventre est pour les viandes. Tout ce qui sert à la nourriture & à l'entretien du corps , ne merite pas qu'on s'en mette tant en peine. Selon d'autres, c'est encore un discours ordinaire à ces docteurs profanes : Dieu n'a-t-il pas fait , disoient-ils , les viandes pour les manger , ou pour s'en rassasier ? Ne les a-t-il pas destinées pour la nourriture de l'homme , & formé le ventre & l'estomach pour les recevoir , pour les digérer , & pour en faire la distribution dans toutes les parties du corps ? *Quel mal peut-il y avoir dans l'usage de ces choses , puisqu'il eit si conforme à l'institution de la nature , dont Dieu est l'auteur ?*

Et un jour Dieu détruira l'un & l'autre. Il est vrai , dit l'Apôtre , que l'usage des viandes est permis de soi-même ; mais comme cet usage ne doit durer qu'un peu de temps , après lequel Dieu détruira les viandes , & fera cesser les fonctions des organes de la nutrition , & le ventre même ; il n'est pas juste qu'un Chrétien s'y attache , & y mette sa dernière fin , comme s'il les devoit toujours posseder. N'en usons donc que pour la nécessité , & pour la conservation de cette vie ; puisque Dieu ne les a instituées que pour ce sujet. Aspirons à d'autres plaisirs plus purs & plus honnêtes ,

& dont la durée ne doit jamais avoir de fin.

Le corps n'est point pour la fornication. Il est permis d'user des viandes pour nourrir son corps ; mais il n'est pas permis d'user de son corps pour commettre la fornication. L'Apôtre refute par ces paroles la fausse idée des Payens , qui croyoient que la fornication étoit une chose permise. Ainsi les docteurs des Corinthiens , qui étoient plus Philosophes que Chrétiens , pouvoient dire : Si l'usage indifferent des viandes est permis à l'homme , pourquoi celui des femmes , & sur-tout de celles qui sont libres , ne lui sera-t-il point permis ? L'Apôtre prévient encore cette pernicieuse conséquence , lorsqu'il dit que Dieu , qui a permis à l'homme de manger de toutes sortes de viandes , lui a interdit l'usage indifferent des femmes ; & qu'il ne lui a pas donné un corps pour l'abandonner à la fornication , mais pour l'employer au service de J E S U S - C H R I S T , ou par la continence , ou par l'usage legitime du mariage ; après quoi J E S U S - C H R I S T doit rendre ce même corps participant de sa gloire , & membre de son corps mystique , par la résurrection glorieuse , en récompense de son obéissance & de sa fidélité .

Mais pour le Seigneur , & le Seigneur est pour le corps ; c'est à-dire , doit être la récompense éternelle du corps , en le rendant participant de sa gloire & de son immortalité. Ce qui est opposé à la destruction des viandes , & à l'usage des organes de la nutrition.

¶. 14. *Car comme Dieu a ressuscité le Seigneur , il nous ressuscitera de même par sa puissance.*

Car comme Dieu ; c'est la confirmation & l'explication de ces paroles : Et le Seigneur pour le corps ;

176 I. EPIS TRE DE S. PAUL
à ressuscité, & a en même-temps glorifié : car la re-
surrection de J E S U S - C H R I S T renferme sa glo-
rification.

Il nous ressuscitera de même ; avec la même gloire ;
puisque nous sommes, comme lui, les membres du
corps dont il est le chef ; & qu'il n'est pas juste que
le chef ressuscite sans ses membres, ni qu'il soit d'une
condition toute différente des membres.

Par sa puissance , qui n'est pas moindre pour nous
ressusciter un jour , qu'elle l'a été pour ressusciter
J E S U S - C H R I S T . Voyez Rom. I. 4. 19. 20.

¶. 15. *Ne savez-vous pas que vos corps sont les*
membres de J E S U S - C H R I S T ? Arracherai-je
dès à J E S U S - C H R I S T ses propres membres , pour
les faire devenir les membres d'une prostituée ? A Dieu
ne plaise !

Ne savez-vous pas que vos corps , aussi-bien que
vos ames , sont les membres de J E S U S - C H R I S T ;
c'est-à-dire , du corps mystique dont il est le chef :
Car l'Eglise qui est ce corps mystique , est composée
d'hommes qui ont un corps & une ame , & ils
sont tous membres de ce corps selon l'une & l'autre
partie , comme ils emploient l'une & l'autre partie
au service de J E S U S - C H R I S T . Voyez ci-dessous
ch. 11. 3. Ephes. I. 22. 4. 15. & 5. 23. 30. Coloss. I. 18. &c ailleurs.

Arracherai-je donc à J E S U S - C H R I S T ; c'est-
*à-dire : Aurois-je donc bien le courage de me sé-
parer de l'union étroite que j'ai avec J E S U S - C H R I S T ,*
& de me soustraire de l'obéissance que je lui dois ,
*en qualité de membre vivant de son corps mysti-
que ? car il ne parle point ici de l'entière séparation*
qui se fait par l'apostasie , ou par la perte de la foi ,
ou par l'excommunication , ou enfin par la damnation
éternelle .

Ses propres membres pour les faire devenir ; c'est-à-dire, pour me lier d'affection, de corps & de dépendance, à une prostituée, au préjudice de l'union toute sainte & toute sacrée que j'ai avec lui ; & du droit souverain qu'il a sur moi, en vertu de cette union, qui est incompatible avec cette liaison si profane.

Les membres d'une prostituée, vile & abominable, & qu'on ne sauroit préférer à J E S U S-C H R I S T, sans lui faire la dernière des injures.

A Dieu ne plaise, que je commette une action si indécente, si injuste, & si détestable.

¶. 16. *Ne savez-vous pas que celui qui se joint à une prostituée, est un même corps avec elle ? Car ceux qui étoient deux ne seront plus qu'une chair,* dit l'Ecriture.

Ne savez-vous pas, &c. c'est-à-dire : Celui qui s'abandonne à la fornication, ne rend pas seulement son corps membre d'une prostituée, mais il devient en certaine maniere un même corps avec elle, par l'union étroite des corps de l'un & de l'autre ; qu'ainsi son corps participe à toutes ses mauvaises qualités, & qu'il est sujet à tous les maux infâmes qui l'accompagnent.

Ne seront plus qu'une chair, &c. L'Ecriture dit ceci de l'union qui est entre les corps des personnes mariées ; mais saint Paul en fait l'application à celle qui se trouve entre les personnes libres non mariées, parcequ'elle est de même nature, n'y ayant nulle difference qu'à cause de la défense.

¶. 17. *Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, est un même esprit avec lui.*

Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, en qualité de membre vivant de son corps mystique,

178 I. EPISTRE DE S. PAUL
participe tellement aux qualités, & aux vertus di-
vines de JESUS-CHRIST, qu'il semble que
c'est un même esprit : & que ce n'est plus lui qui
vit, mais que c'est JESUS-CHRIST qui vit en
lui. *Vivo ego, jam non ego.*

*Galat.
2. 20.*

*Est un même esprit avec lui ; c'est-à-dire, n'est pas
seulement uni de corps avec JESUS-CHRIST,
mais même d'esprit & de volonté ; de sorte qu'il ne
peut rompre cette union si étroite & si sainte, que
par un extrême sacrilège.*

*. 18. *Fuyez la fornication. Quelqu'autre peché
que l'homme commette, il est hors du corps ; mais celui
qui commet une fornication, peche contre son corps.*

*Fuyez la fornication, &c. c'est-à-dire, toutes les
occasions qui pourroient vous y porter, pour ne
point encourir un mal tel que d'être membre d'une
prostituée, & d'être un même corps avec elle, &
de-peur d'être privé d'un bien tel qu'est celui d'être
membre de JESUS-CHRIST, & un même es-
prit avec lui.*

*Mais celui qui commet une fornication, peche contre
son propre corps, le deshonore, & le prive de sa libe-
té, en le plongeant dans un cloaque d'impureté, &
le faisant dépendre d'une prostituée, comme mem-
bre de son corps, & comme étant un même corps
avec le sien.*

*. 19. *Ne savez-vous pas que votre corps est le temple
du Saint-Esprit, qui réside en vous, & qui vous a
été donné de Dieu, & que vous n'êtes plus à vous-
mêmes ?*

*Ne savez-vous pas que votre corps, c'est-à-dire,
tout l'homme, est le temple du Saint-Esprit ? Voyez
1. Cor 3. 16. 17. & 2. Cor. 6. 10. On peut dire
que le sanctuaire de ce temple est l'esprit & la vo-*

lonté ; le corps du temple ou la nef , sont les autres facultés de l'ame ; & l'entrée ou portique & vestibule du temple , le corps avec tous ses sens externes. Vous ne devez donc pas le profaner par l'impu-
reté ; & si vous le faites , c'est un sacrilege digne d'une extrême punition. *Disperdet illum Deus : Si quelqu'un profane le temple de Dieu , Dieu le per- 3. 17.*
dra.

Qui réside en vous , en propre personne , & non seulement par sa grace ; ce qui vous doit encore exciter davantage à vous exempter de ce vice.

Ad eum veniemus , & mansionem apud eum faciemus : Joan. 14.
Nous viendrons à lui , & nous ferons en lui notre ^{24.} demeure. Voyez Rom. 5. 5. c. 8. 9. 1 t. & ailleurs , où l'Ecriture fait voir la résidence du Saint-Esprit dans les fidèles.

Et qui vous a été donné de Dieu , par sa pure grace , & non par vos merites ; ce qui vous oblige encore plus étroitement à vous conserver dans la pureté , pour ne pas tomber dans la méconnaissance d'un si grand bienfait.

Et que vous n'êtes plus à vous-mêmes , comme vous étiez autrefois , lorsque Dieu vous abandonnoit à votre propre volonté , & avant que vous fussiez à J E S U S - C H R I S T , pour faire de votre corps ce qu'il vous plaît , & pour en suivre toutes les inclinations dépravées.

¶. 20. *Car vous avez été achetés d'un grand prix. Glorifiez donc , & portez Dieu dans votre corps.*

Car vous avez été achetés ; c'est-à-dire ; J E S U S - C H R I S T vous ayant délivré de la servitude du peché & de la puissance du diable par le prix de son sang , il s'est acquis un droit éternel sur vos corps & sur vos ames ; non que par la seule creation il

180 I. EPISTRE DE S. PAUL
n'eût déjà un droit souverain sur les corps & sur les ames, mais en punition du peché, Dieu avoit comme abandonné l'usage de ce droit, en laissant l'homme à lui-même, & à la conduite du diable, dont il s'étoit rendu l'esclave par le peché. Mais JESUS-CHRIST est rentré dans l'usage de ce premier droit, par la redemption & par le salut qu'il nous a acquis par sa mort.

D'un grand prix. Gr. *A prix*: c'est-à-dire: Vous avez beaucoup coûté à JESUS-CHRIST, puisqu'il vous a achetés au prix de son sang.

Glorifiez donc, par l'exemple d'une vie toute pure & toute sainte; & portez *Dieu*; c'est-à-dire, vivez de telle sorte, qu'il fasse sa demeure en vous; ne l'en chassez point par vos mauvaises actions.

Dans votre corps. Le Grec ajoute: *Et dans votre esprit*, puisque l'un & l'autre est à Dieu; c'est-à-dire, l'un & l'autre est le vrai lieu de sa demeure, & le temple où il veut être honoré, par le droit qu'il s'en est acquis par la redemption: car il ne parle point ici du droit qu'il a par la création.



SENS SPIRITUEL.

. N. 1. jusqu'au 15. *C*omment se trouve-t-il quelqu'un parmi vous, qui ayant un different avec son frere, ose l'appeller en jugement devant les méchants & les infidèles, & non pas devant les Saintes? &c.

Saint Paul reprend ici dans les Corinthiens un mal qui est plus ordinaire parmi les Chrétiens mê-

AUX CORINTHIENS. CHAP. VI. 181
mes qu'il ne l'est parmi les nations infidèles, c'est de poursuivre par les voies de la justice ceux qui nous ont fait tort en quelque chose, ou qui refusent de nous donner ou nous rendre ce qui nous appartient. Sur quoi il faut examiner. 1. Si c'est absolument un péché que de plaider, & s'il n'y a point quelques occasions où on le puisse faire. 2. Quels sont les maux qui résultent des procès; & quels sont les avantages qu'on retire de souffrir plutôt qu'on nous fasse tort, & qu'on nous prenne notre bien, comme l'Apôtre le conseille.

Il paroît d'abord surprenant qu'on mette en question, si l'on peut conserver son bien, & se défendre par la voie de la justice contre ceux qui le veulent ravir injustement. Car, pourquoi les loix civiles ont-elles été établies, si ce n'est pour maintenir la société & la paix entre les hommes, en arrêtant la violence des méchants qui outrageroient les bons; en reprimant l'insolence des personnes puissantes & des riches, qui opprimetoient impunément les faibles, & les dépouilleroient de leurs biens? Ces loix qui font regner la justice parmi les hommes, sont fondées sur la droite raison, & sont appuyées par les ordonnances de la loi de Dieu, qui a établi dans les Etats des Juges pour y rendre la justice: Ainsi l'on ne peut douter qu'on ne puisse avoir recours à l'autorité des Magistrats, pour recouvrer la paix & le repos si l'on est inquieté.

Mais il ne s'agit pas ici de ce que les loix civiles nous permettent, elles ne doivent pas servir de règle à un Chrétien, c'est l'Evangile, & la loi de la charité, qui doit être le principe & le motif de ses actions, c'est sur cette règle souveraine que nous

182 I. EPIS TRE DE S. PAUL
serons tous jugés , & non point sur les décisions de
la jurisprudence civile.

Saint Paul instruit par J E S U S - C H R I S T mê-
me des maximes du salut , dit d'un côté à Timo-
thée son disciple , qu'*un serviteur de Dieu ne doit*
point plaider ; & de l'autre , il dit ici aux Corin-
thiens , qu'il *y a du peché à avoir des procès les uns*
contre les autres. On pourroit croire , dit saint Au-
gustin sur ce passage , qu'il n'y autoit point de pe-
ché à plaider contre quelqu'un , mais seulement à
vouloir être jugé hors de l'Eglise , s'il n'ajoûtoit en-
suite : *Vous êtes déjà coupables en cela que vous avez*
des procès entre vous. Et afin que personne ne se pût
excuser sur la justice de sa cause , il prévient ces
pensées & ces excuses , & dit : *Que ne souffrez-vous*
plutôt qu'on vous fasse tort ? Que ne souffrez-vous plus
tôt qu'on vous ôte ce qui vous appartient ? Ce qui
s'accorde avec ce que le Fils de Dieu a dit : Si quel-
qu'un veul plaider contre vous pour vous prendre vo-
tre robe , laissez-lui encore emporter votre manteau ; Et
ne redemandez point votre bien à celui qui vous l'em-
porte. Saint Augustin expliquant ces paroles , dit :
Que ce commandement ne nous oblige point de
remettre à tous ceux qui nous doivent de l'argent ,
mais seulement à ceux qui refusent de nous payer
ce qu'ils nous doivent , & qui nous veulent engager
dans un procès. Et parceque , selon l'Apôtre , *un*
serviteur de Dieu ne doit point plaider , il conclut ,
que quand celui qui nous doit ne veut pas nous lo-
rendre , ni de son plein gré , ni en étant sollicité , il
lui faut quitter la dette. Car , dit ce saint Docteur ,
deux choses peuvent être cause qu'il ne veut pas
payer ce qu'il doit , ou parcequ'il n'a pas de quoi
satisfaire ; ou parcequ'il est avare , & avide du bien .

AUX CORINTHIENS. CHAP. VI. 183
d'autrui. L'un & l'autre est une marque d'indigence & de pauvreté. S'il n'a pas le moyen de payer , il est véritablement pauvre , & par conséquent c'est une aumône qu'on lui fait de lui remettre sa dette. Que s'il a de quoi , & qu'il ne veuille pas rendre , c'est une indigence spirituelle encore plus grande & plus digne de compassion. Ainsi , celui qui remet à celui qui est en cet état , remet véritablement à un pauvre , & fait une œuvre de miséricorde & de charité chrétienne , fondée sur cette règle , qu'il doit être , selon sa disposition intérieure , toujours prêt de perdre ce qui lui est dû. Que si néanmoins il sollicite son débiteur de le faire , en lui représentant le tort qu'il fait à son ame par l'injustice qu'il commet , ayant de quoi s'acquitter & ne le voulant pas , il rendra à cet homme un bon office , en ce qu'il empêchera qu'il ne perde la foi , en voulant profiter du bien d'autrui , qui est une perte si grande , qu'il n'y en a point au monde qui l'égale.

Il est donc clair , selon l'Evangile , qu'un Chrétien , quelque juste que soit la cause qu'il soutient , ne doit point plaider ; mais qu'il est obligé de souffrir plutôt la perte de son bien que de s'y engager ; non pas que ce soit absolument un mal de redemander son bien en justice , mais parceque c'est ordinairement ou l'effet de la passion qui porte à la vengeance , ou un attachement au bien , dont la poursuite engage par une suite nécessaire dans plusieurs grands péchés qui blessent notablement la charité , & bien souvent la ruinent entièrement.

Mais enfin , n'est-il donc jamais permis de plaider ? On peut dire qu'il n'est jamais permis de le vouloir de propos délibéré , & de s'y porter de son

propre mouvement , puisque l'Evangile le défend ; mais il faut dire de cette défense ce que saint Augustin a dit des autres préceptes de l'Evangile , qu'elle n'oblige pas toujours dans la pratique , mais dans la préparation du cœur ; & que nous devons être disposés à perdre tout plutôt que de perdre la charité que nous devons à notre prochain : il n'y a que la seule nécessité qui en dispense , lorsqu'on ne peut faire autrement pour conserver son bien , son honneur , ou sa vie ; pourvû que ce soit en conservant inviolablement l'amour du prochain .

Ainsi on peut quelquefois plaider sans perdre la charité , ou de commun accord pour terminer une affaire , ou après avoir recherché toutes les voies d'accommodement pour éviter un procès , ou même pour reduire à la raison un esprit opiniâtre & déraisonnable , qui tireroit quelque avantage considérable de notre retenue .

Non seulement on peut plaider , mais même on le doit quelquefois quand la charité nous oblige de le faire ; comme lorsqu'on est chargé du soin des pauvres , qu'il faut tirer des pupilles & des orphelins de l'oppression , qu'il s'agit de conserver les biens des Hopitaux & des Maisons Religieuses contre ceux qui les veulent envahir ; quand enfin il y va du bien public & de l'Eglise . Mais quand il ne s'agit que de quelque intérêt particulier , sans que la nécessité , ni la charité nous y oblige , ce ne peut gueres être que par un esprit d'avarice , & par un amour déréglé des choses temporales que l'on s'embarrasse dans un procès : or c'est ce que l'Evangile condamne , n'y ayant rien de plus opposé au christianisme que les procès & les contestations , donc le peché est une suite presque inévitable .

Si l'on veut maintenant considerer les suites funestes des procès , & les maux innombrables qui les accompagnent , qui pourroit les raconter ? Saint Thomas dit qu'il y a sur-tout quatre sortes de pechés qui en sont inseparables ; le premier , c'est l'attachement aux biens temporels , qui est la source principale des pechés ; car , comme dit saint Augustin , *Celui qui s'embarrasse dans les procès , recherche les choses de la terre au-delà de ce que doit faire celui à qui est promis le royaume des cieux ;* ^{in Ps. 80.} ceux qui esperent le ciel & les biens éternels méprisent aisément ceux de la terre ; ceux au contraire qui témoignent avoir tant d'amour pour les biens de la terre , ne croient pas fermement que ceux du ciel leur sont promis. Et celui qui tient pour un gain avantageux le salut de son ame , estime peu la perte d'un bien temporel : mais celui au-contraire qui est sensible à la perte d'un bien temporel , estime peu de chose la perte de son ame. Celui donc à qui il paroît plus difficile de quitter son bien que d'entreprendre un procès , qu'il s'cache qu'il est encore plus difficile de terminer un procès , & d'en sortir sans offenser Dieu. Avant que d'y entrer , la seule cupidité le fait entreprendre ; mais depuis qu'on y est engagé , la honte se joint à la cupidité pour le poursuivre ; à quels excès ne se portent point ces deux passions unies ensemble ?

Le second peché c'est la discorde , & l'aigreur qui se forme entre ceux qui plaident l'un contre l'autre ; de là naissent mille passions furieuses , les envies , les animosités , les colères , les emportemens , les inimitiés , les faux soupçons , les paroles outrageuses , les haines irreconciliables. Ceux qui plaident ont coutume de se déchirer les uns les autres

186 L'ÉPISTRE DE S. PAUL
par de noires médisances, par des calomnies & des
injures atroces, tout-à-fait indignes non seulement
d'un Chrétien, mais même d'un homme raison-
nable.

Le troisième peché, ce sont les ruses & les four-
beries que l'on emploie pour gagner sa cause, & les
mensonges dont on use pour affoiblir celle de son
adversaire. Qui pourroit s'imaginer combien on
a inventé de chicaneries, & de méchantes subti-
lités pour obscurcir la vérité, allonger les affaires,
rendre les procès éternels ? Ne fait-on pas que
c'est une science maudite qui enrichit les gens de
justice, & ruine les familles engagées dans les pro-
cès ?

Le quatrième dérèglement que causent les pro-
cès, c'est le scandale : En effet, qui est-ce qui peut voir
sans en être choqué, des Chrétiens animés les uns
contre les autres, se parler avec un cœur plein d'a-
mertume, & se traiter les uns les autres avec le der-
nier mépris ? N'est-ce pas ce qui allume les querelles
entre les plus proches parens, & ce qui entretient la
division & forme des haines irreconciliables entre
des familles qui étoient bien unies ?

Ajoutez à cela les peines, & les inquiétudes dont
sont agités ceux qui plaident, tout occupés à sollici-
ter leurs amis pour favoriser leur parti : mais quand
il n'y auroit que la perte du temps, & la dissipation
de l'esprit, ce seroit sans doute un grand malheur
qu'un procès.

Il est aisë de conclure quels sont les avantages
que remportent ceux qui aiment mieux souffrir le
tort qu'on leur fait que de vouloir le reparer par les
voies de la justice. Car, outre le repos de la con-
science & la tranquillité d'esprit dont ils jouissent,

ils remportent une celebre victoire contre leur adversaire ; Car , comme dit S. Jean Chrysostome , la victoire est plus à celui qui souffre paisiblement une injure qu'à celui qui ne peut souffrir qu'on lui fasse tort. Mais Dieu récompense abondamment la patience de ceux qui non seulement souffrent qu'on leur fasse tort , mais qui prient même pour ceux qui les outragent . Ne souffrez point , dit ce saint Docteur , l'injustice qu'on vous fait en homme lâche & sans cœur , priez pour celui qui vous l'a faite ; c'est pour vous que vous travaillez en agissant de la sorte . Cet homme vous a pris votre argent ; il a pris sur lui en même-temps tous vos pechés : tisez de cette occasion . Si vous souffrez patiemment cette violence sans concevoir d'aversion contre celui qui vous l'a faite , vous acquerez une couronne très-éclatante . Ce n'est pas de moi-même que j'annonce ce que je dis , c'est J E S U S - C H R I S T qui a dit : *Priez pour ceux qui vous outragent.* Matth.
 Voyez la récompense qu'il y ajoute ensuite : *afin que vous foyez semblables à votre Pere qui est dans le ciel.*

Ainsi , dans le fond vous n'avez rien perdu , vous avez même beaucoup gagné . On vous a comblé de gloire , puisqu'on vous a rendu un si parfait Chrétien , si semblable à Dieu , si dégagé de la passion de l'argent & des embarras qu'il cause , & si en droit de posséder le royaume même du ciel . Pensons à ces vérités , ajoute ce Pere , afin de témoigner à l'avenir notre vertu dans les injustices , & d'être ainsi dans une heureuse liberté d'esprit , qui nous dégage des troubles de cette vie , qui bannit de nous toutes les vaines inquiétudes , & qui nous fasse acquérir une joie sans fin par la

V. 15. jusqu'à la fin. *Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de JESUS-CHRIST?*
Arracherai-je donc à JESUS-CHRIST ses propres membres, pour les faire devenir les membres d'une prostituée? &c.

Depuis que JESUS-CHRIST s'est fait homme, & que par l'union hypostatique du Verbe avec notre nature il a pris sur lui toutes nos dettes pour les payer, & toutes nos infirmités pour les guérir, il s'est uni si étroitement à nous, que nous ne sommes avec lui qu'un même corps & un même esprit; il est notre chef, & nous sommes ses membres; & c'est par le prix de son Sang qu'il s'est rendu notre Seigneur & notre souverain Maître. Ainsi, comme dit saint Paul, nous ne sommes plus à nous-mêmes. Si votre corps n'est plus à vous, il ne vous est pas permis de déshonorer ce qui appartient à un autre, & encore plus particulièrement, lorsque c'est à Dieu qu'il appartient.

Mais, pour montrer quelle injure on fait à Dieu de corrompre la sainteté qu'on a reçue au Baptême en se souillant par l'impureté, nous pouvons nous considerer en trois manières; 1. comme les images de la divinité; 2. comme les membres de JESUS-CHRIST; 3. comme les temples du Saint-Esprit.

L'Ecriture dit que *Dieu a créé l'homme à son image & à sa ressemblance*. Il n'appartient qu'au Verbe éternel d'être l'image parfaite du Père, le caractère & l'expression de sa substance, comme lui étant consubstantiel & égal en tout; mais l'homme a été fait à l'image de Dieu, & ressemble à cet original

suprême avec inégalité, comme dit saint Augustin, au-lieu que les autres créatures ne sont que des traces de Dieu: *Vestigia Dei.* Cette image de Dieu à laquelle l'homme a été créé, n'est point dans le corps, mais dans l'âme, & dans ce qu'il y a de plus spirituel en l'âme. Car, comme Dieu est une substance incompréhensible dans sa grandeur & dans sa sainteté, qui se connaît & qui s'aime, l'homme est à l'image de Dieu, parcequ'il peut connaître & aimer cette même bonté & cette même beauté de Dieu, comme ayant été créé capable de s'attacher au bien souverain & immuable, qui est Dieu. Cette image a été défigurée par le péché de notre premier père, & nous naissions tout difformes & abominables aux yeux de Dieu: mais elle a été retracée par la grâce de J E S U S - C H R I S T dans le Baptême; & le Chrétien qui s'avance de jour en jour *dans une justice & une sainteté véritable, est renouvelé* dans le fond de l'âme en se rendant conforme de plus en plus à l'homme nouveau qui est JESUS-CHRIST.

Celui donc qui se souille par le vice infame de l'impureté, ne fait-il pas une injure atroce à son Createur qui l'a formé à son image, qui est honteusement salie & défigurée par ce crime? Savez-vous bien, dit saint Chrysostome, que c'est l'image de la divinité que vous gâtez? Et vous ne prenez pas garde quelle est l'image que vous profanez avec impieté: *Non attendis cuju imaginem violasti: cui contumeliam fecisti.*

Si les Princes vangent avec tant de sévérité les outrages que l'on fait à leurs statues, que doivent attendre ceux qui font au souverain Seigneur une injure si énorme que de souiller par des crimes infames l'image vivante de la divinité, la rendre ex-

190 I. ÉPISTRE DE S. PAUL
trêmement difforme , & en la dépouillant de tous
les ornemens de la grace , la défigurer entiere-
Serm. 14. fin Carr.
ment , & la couvrir toute d'ordure ? *Rougissez*
donc , ô ame , dit saint Bernard , *d'avoir changé l'i-*
mage de Dieu en celle d'une bête ; rougissez & *soyez*
couverte de confusion de vous vauoir dans la bœue ,
vous qui venez du ciel.

Mais comme nous ne sommes pas seulement les images de Dieu retracées par la grace de notre Baptême ; mais encore les membres de J E S U S-CHRIST , ne faisant tous qu'un même corps , dont il est le chef ; n'est-ce pas une impiété horrible de prendre les membres de J E S U S-CHRIST pour en faire les membres d'une prostituée ? Rien n'est plus effrayant que cette expression de saint Paul : mais l'Apôtre s'en sert pour donner de l'horreur d'un crime si honteux & si injurieux à J E S U S-CHRIST . Car quel plus grand outrage lui peut-on faire que de lui arracher un corps qui lui avoit été consacré , qu'il avoit sanctifié par sa grace , auquel il s'étoit uni intimement , pour le livrer d'une maniere infame à son plus grand ennemi ? N'est-ce pas un horrible sacrilege à un Chrétien , qui est devenu dans le Baptême le corps véritable de J E S U S-CHRIST , de le deshonorer par les passions infames qu'il y excite , qui abbrutissent l'esprit , & le rendent tout charnel ? N'est-ce pas lui faire une persécution plus cruelle que celle que lui faisoit Saul , quand le Seigneur lui cria du haut des cieux ; *Pourquoi me persecutez-vous ? Je suis J E S U S que vous persecutez.*

Ce n'est pas assez à un fornicateur de souiller par cet infame peché , & d'effacer en lui-même l'image du Pere ; de prostituer les membres de J E S U S-

CHRIST ; il profane encore le temple du Saint-Esprit , & le rend la chose la plus honteuse & la plus méprisable qui soit au monde. Dieu qui *remplit le ciel & la terre* , se rend tellement présent à chacun de nous qu'il penetre tout notre interieur par sa vertu toute-puissante ; mais il est dans les méchans , comme la lumiere du soleil est aux yeux d'un aveugle qui ne la voit point , & ne la ressent point , & qui est , comme dit saint Augustin , *absens presenti* , absent de la lumiere du soleil qui l'environne ; pour ce qui est des justes , il ne penetre pas seulement le fond de leur être par sa présence & par sa puissance ; mais il les anime & les vivifie par son Esprit saint , & par une union intime il se plaît d'habiter dans les ames saintes & dans les cœurs des justes comme dans son sanctuaire. Ainsi , dit ce saint Docteur , *il n'est pas nécessaire que nous sortions de nous-mêmes pour prier le Seigneur dedans son temple* , ^{Augst.} ^{trad. 154} *nous n'avons qu'à prier dans nous-mêmes* , puisque nous sommes le temple même où il se plaît d'habiter par son amour. Et ailleurs : *Notre ame est la vie de notre corps* , comme Dieu est la vie de notre ame ; l'Esprit de Dieu habite dans l'ame , & par le moyen de l'ame dans le corps ; de sorte que nos corps sont le temple de l'Esprit saint que nous avons reçû de Dieu.

Quelle injure est-ce donc de l'en chasser par un peché qui souille & l'ame & le corps pour donner la place au démon de l'impureté , qui en avoit été chassé par l'invocation du nom de Dieu dans le Baptême. Et comme le ministre de J e s u s - C H R I S T avoit commandé de la part de Dieu à ce démon de sortir du nouveau bâtié : *Sors de lui , esprit impur , & donne la place à l'Esprit saint ; Exi ab eo , immundus spiritus , & da locum Spiritui sancto* ; celui

qui profane son corps par ses actions déshonnêtes , dit au-contreire : *Sors de moi , Esprit saint , & donne la place à l'esprit impur.*

Ephes. 4. 30. Peut-on contrister le Saint-Esprit d'une maniere plus outrageante que de le chasser honteusement de la demeure qu'il s'étoit choisie & qu'il avoit sanctifiée par ses dons spirituels ? Prétendez-vous souiller impunément le temple du Saint-Esprit ? On seroit puni , dit saint Chrysostome , si on faisoit quelque insulte dans une maison son particulière ; on seroit traité avec les dernieres rigueurs , si l'on avoit deshonore le palais du Prince , & si on l'avoit rendu une caverne de voleurs . Que ces considerations vous impriment du respect pour celui qui habite en nous . Tremblez , continue ce saint Docteur , dans la vûe de cet Esprit consolateur qui nous est si intimement uni , & de J E S U S - C H R I S T de qui vous avez l'honneur d'être un membre : depuis que J E S U S - C H R I S T vous a rendus ses propres membres , vous n'en êtes plus le maître .

Si ayant une fille vous étiez assez malheureux pour la vendre à un homme qui l'exposât comme une victime de l'impudicité publique , & que le fils du Prince l'eût délivré de cette infame servitude pour la prendre en mariage , seroit-il en votre pouvoir de la remettre de nouveau dans ces lieux abominables où vous l'aviez menée autrefois ? Il en est ainsi de nous ; nous avons comme vendu notre chair au démon qui ne pense qu'à la prostituer , J E S U S - C H R I S T l'a arrachée de cette effroyable servitude : si vous la replongez dans vos premiers déréglemens , vous serez grièvement puni de ce manque de respect ; & cet outrage retombera sur J E S U S - C H R I S T même qui est votre chef . Après donc qu'il

AUX CORINTHIENS. CHAP. VII. 193
qu'il nous a tirés de cet état malheureux; qu'il nous promet un royaume, si nous demeurons purs & chastes; après des mystères redoutables auxquels il nous fait l'honneur de participer, si nous nous souillons encore de ces infamies, quels supplices ne méritérons-nous pas? Nous avons reçû de Dieu une grâce inestimable, lorsqu'il nous a rendus dignes de le connoître, & d'être les membres de J E S U S-CHRIST, pour nous empêcher de devenir les membres d'une prostituée, par un malheur où tombent tant de personnes. Soyons donc penetrés jusqu'au fond du cœur d'une grande crainte de Dieu; cette crainte nous rendra plus purs que l'or, dit S. Chrysostome: ainsi étant délivrés de toutes nos impuretés, nous pourrons voir J E S U S-CHRIST & nous unir à ce divin Chef dans la gloire.



CHAPITRE VII.

f. **D**E quibus autem scripsistis mihi: bonum est homini mulierem non tangere:

2. propter fornicationem autem unusquisque suam uxorem habeat, & unaquaque suum virum habeat.

3. Uxori vir debi-

1. **P**our ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit, je vous dirai qu'il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme //.

2. Neanmoins pour éviter la fornication, que chaque homme vive avec sa femme //, & chaque femme avec son mari.

3. Que le mari rende à sa femme

†. 1. expl. L'Apôtre préfère la continence au mariage.

†. 2. letter. ait une femme, & que chaque femme ait son mari.

194 I. EPISTRE DE S. PAUL
femme // ce qu'il lui doit; &
la femme ce qu'elle doit à son
mari.

4. Le corps de la femme
n'est point en sa puissance,
mais en celle du mari: de mê-
me le corps du mari n'est
point en sa puissance, mais en
celle de la femme.

5. Ne vous refusez point
l'un à l'autre ce devoir, si ce
n'est du consentement de l'un
& de l'autre pour un temps,
afin de vous exercer // à l'o-
raison; & ensuite vivez en-
semble comme auparavant,
de-peur que le démon ne
prenne sujet de votre incon-
tinence pour vous tenter.

6. Ce que je vous dis // com-
me une chose qu'on vous par-
donne, & non pas qu'on vous
commande.

7. Car je voudrois que tous
les hommes fussent en l'état
où je suis moi-même //: mais
chacun à son don particulier
selon qu'il le reçoit de Dieu,
l'un d'une maniere, & l'autre
d'une autre.

8. Quant aux personnes qui
ne sont point mariées, ou qui

tum reddat : similiter
autem & uxor viro.

4. Mulier sui corpo-
ris potestatem non ha-
bet, sed vir. Similiter
autem & vir sui cor-
poris potestatem non
habet, sed mulier.

5. Nolite fraudare
invicem, nisi forte ex
consensu ad tempus,
ut vacetis orationi:
& iterum revertimini
in idipsum, ne tentet
vos satanas propter in-
continentiam vestram.

6. Hoc autem dico
secundum indulgen-
tiam, non secundum
imperium.

7. Volo enim omnes
vos esse sicut meipsum:
sed unusquisque pro-
prium donum habet ex
Deo: alius quidem sic,
alius verò sic.

8. Dico autem non
nuptis, & viduis: bo-

¶. 3. Grec. l'affection.

¶. 5. Grec. au jeûne & à &c.

¶. 6. autr. par condescensione.

ce & non par commandement.

¶. 7. i. e. en état de se passer

de femme.

AUX CORINTHIENS. CHAP. VII. 195

num est illis si sic permaneant, sicut & ego.

9. Quod si non se continent, nubant : melius est enim nubere, quam uti.

10. Iis autem, qui matrimonio juncti sunt, præcipio non ego, sed Dominus, uxorem à viro non discedere :

11. quod si discesserit, manere innuptam, aut viro suo reconciliari : & vir uxorem non dimittat.

12. Nam ceteris ego dico, non Dominus : Si quis frater uxorem habet infidelem, & hæc consentit habitare cum illo, non dimittat illum.

13. Et si qua mulier fidelis habet virtum in-

ÿ. 9. *lett.* que s'ils ne se contiennent pas.

Ibid. i. e. que de tomber dans la fornication.

sont veuves, je leur déclare qu'il leur est bon de demeurer en cet état, comme j'y demeure moi-même.

9. Que s'ils sont trop faibles pour garder la continence //, qu'ils se marient ; car il vaut mieux se marier que de brûler //.

10. Quant à ceux qui sont déjà mariés, ce n'est pas moi, mais c'est le Seigneur qui leur fait ce commandement, qui *Math. 19: 5-6* est que la femme ne se sépare point d'avec son mari : *Marc. 10: 11*

11. que si elle s'en sépare, *Luc. 16: 18* qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se reconcilie avec son mari ; & que le mari de même ne quitte point sa femme.

12. Pour ce qui est des autres, ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui leur dis // : Que si un fidèle a une femme qui soit infidèle, & qu'elle consent de demeurer avec lui, qu'il ne se sépare point d'avec elle :

13. que si une femme fidèle a un mari qui soit infi-

ÿ. 12. *expl.* quelques-uns rapportent ceci aux personnes non mariées, dont il a parlé auparavant, & le séparent d'avec la iude.

196 I. EPIS TRE DE
delle, & qu'il consent de de-
meurer avec elle, qu'elle ne
se sépare point d'avec lui:

14. car le mari infidelle est
sanctifié // par la femme fi-
delle ; & la femme infidelle
est sanctifiée par le mari fi-
delle ; autrement vos enfans
seroient impurs //, au-lieu que
maintenant ils sont saints //.

15. Que si le mari infidelle
se sépare d'avec sa femme qui
est fidelle , qu'elle le laisse al-
ler ; parcequ'un frere // ou
une sœur ne sont plus assujettis
en cette rencontre : mais Dieu
nous a appellés pour vivre en
paix.

16. Car que savez-vous ,
ô femme, si vous // ne sauverez
point votre mari ? Et que sa-
vez-vous aussi , ô mari , si
vous ne sauverez point votre
femme ?

17. Mais que chacun se
conduise selon le don particu-
lier qu'il a reçû du Seigneur ,
& selon l'état dans lequel Dieu
l'a appelé : & c'est ce que j'or-
donne dans toutes les Eglises.

¶. 14. expl est aidé & disposé
à recevoir la foi de JESUS-CHRIST.
Candidatus fidei. Tertul.

Ibid. i. e. souillés par le peché
originel.

Ibid. i. e. sanctifiés par le Ba-

S. PAUL

fidelem , & hic con-
sentit habitate cùm
illa , non dimittat vi-
rum :

14. sanctificatus est
enim vir infidelis per
mulierem fidem , &
sanctificata est mulier
infidelis per virum fi-
delem : alioquin filii
vestri immundi essent,
nunc autem sancti
sunt.

15. Quòd si infide-
lis discedit , discedat :
non enim servituti sub-
iectus est frater aut so-
ror in hujusmodi : in
pace autem vocavit nos
Deus.

16. Unde enim scis ,
mulier , si virum sal-
vum facies ? aut unde
scis , vir , si mulierem
salvam facies ?

17. nisi unicuique
sicut divisit Dominus ,
unumquemque sicut
vocavit Deus , ita
ambulet , & sicut in
omnibus Ecclesiis do-
ceo.

tème , d'autres reputés légitimes.
¶. 15. expl. un Chrétien ou une
femme Chrétienne.
¶. 16. austr. si vous sauverez
votre mari.

18. Circumcisus aliquis vocatus est ? non adducat præputium. In præputio aliquis vocatus est ? non circumcidatur.

19. Circumcisio nihil est , & præputium nihil est : sed observatio mandatorum Dei.

20. Unusquisque in qua vocatione vocatus est , in ea permaneat.

21. Servus vocatus es ? non sit tibi curæ : sed & si potes fieri liber , magis utere.

22. Qui enim in Domino vocatus est servus , libertus est Domini : similiter qui liber vocatus est , servus est Christi,

23. Pretio empti es- tis , nolite fieri servi hominum.

*. 19. lett. la circoncision n'est rien , & l'incirconcision n'est rien.

18. Un homme est-il appellé à la foi étant circoncis ? Qu'il n'affecte point de paroître incirconcis. Y est - il appellé n'étant point circoncis ? Qu'il ne se fasse point circonclire.

19. Ce n'est rien d'être circoncis , & ce n'est rien d'être incirconcis // ; mais le tout est d'observer les commandements de Dieu.

20. Que chacun demeure dans l'état où il étoit quand Dieu l'a appellé.

21. Avez-vous été appellé à la foi étant esclave ? Ne portez point cet état avec peine , mais plutôt faites-en un bon usage , quand même vous pourriez devenir libre //.

22. Car celui qui étant esclave est appellé au service du Seigneur , devient affranchi du Seigneur : & de même celui qui est appellé étant libre , devient esclave de J E S U S - C H R I S T .

23. Vous avez été achetés supr. a. d'un grand prix , ne vous rendez pas esclaves des hommes.

*. 21. autr. Si vous pouvez demeurer libre servez-vous plutôt de cet avantage.

24. Que chacun , mes frères , demeure *donc* dans l'état où il étoit lorsqu'il a été appellé , & qu'il s'y tienne devant Dieu .

25. ¶ Quant aux vierges , je n'ai point reçû de commandement du Seigneur [¶] ; mais voici le conseil que je donne comme étant fidelle *ministre* du Seigneur , par la miséricorde qu'il m'en a faite .

26. Je croi donc qu'il est avantageux , à cause des fâcheuses nécessités de la vie présente ; qu'il est , *dis-je* , avantageux à l'homme de ne se point marier .

27. Estes - vous lié avec une femme ? Ne cherchez point à vous délier . N'êtes - vous point lié avec une femme ? Ne cherchez point de femme .

28. Que si vous épousez une femme , vous ne pechez pas : & si une fille se marie , elle ne peche pas aussi . Mais ces personnes souffriront dans leur chair des afflictions & des peines . Or je voudrois vous les épargner [¶] .

¶. 25. expl. qui oblige à la virginité .

24. Unusquisque in qua vocatus est , fratres , in hoc permaneat apud Deum .

25. De virginibus autem præceptum Domini non habeo : consilium autem do , tanquam misericordiam consecutus à Domino , ut sim fidelis .

26. Existimo ergo hoc bonum esse propter instantem necessitatem , quoniam bonum est homini sic esse .

27. Alligatus es uxori ? noli querere solutionem . Solutus es ab uxore ? noli querere uxorem .

28. Si autem acceperis uxorem , non peccasti . Et si nupseris virgo , non peccavit : tribulationem tamen carnis habebunt hujusmodi . Ego autem vobis parco .

¶. 28. expl. en vous portant à la continence .

29. Hoc itaque dico, fratres : Tempus breve est : reliquum est, ut & qui habent uxores, tanquam non habentes sint :

30. & qui flent, tanquam non flentes : & qui gaudent, tanquam non gaudentes : & qui emunt, tanquam non possidentes :

31. & qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur : præterit enim figura hujus mundi.

32. Volo autem vos sine sollicitudine esse. Qui sine uxore est, sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat Deo.

33. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, & divisus est,

34. Et mulier innupta, & virgo, cogi-

†. 31. expl. la beauté de ce monde s'efface, & il déperit de jour en jour. auvr. la face de ce monde change continuellement.

29. Voici donc, mes frères, ce que j'ai à vous dire : Le temps est court ; & ainsi que ceux mêmes qui ont des femmes, soient comme n'en ayant point :

30. & ceux qui pleurent, comme ne pleurant point : ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant point : ceux qui achetent, comme ne possédant point. :

31. enfin ceux qui usent de ce monde, comme n'en usant point : car la figure de ce monde passe //.

32. Pour moi, je désire de vous voir dégagés de soins & d'inquiétudes. Celui qui n'est point marié, s'occupe du soin des choses du Seigneur, & de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu.

33. Mais celui qui est marié s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme ; & ainsi il se trouve partagé //.

34. // De même une femme qui n'est point mariée, &

†. 33. & 34. Grec. Il y a bien de la différence entre une femme & une vierge : une vierge s'occupe, &c.

une vierge, s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps & d'esprit; mais celle qui est mariée, s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari.

35. Or je vous dis ceci pour votre avantage, non pour vous tendre un piege //; mais pour vous porter seulement à ce qui est de plus saint //, & qui vous donne un moyen plus facile // de prier Dieu sans empêchement.

36. Que si quelqu'un croit que ce lui soit un deshonneur que sa fille passe la fleur de son âge *sans être mariée*, & qu'il juge la devoir marier, qu'il fasse ce qu'il voudra; il ne péchera point si elle se marie.

37. Mais celui qui n'étant engagé par aucune nécessité, & qui se trouvant dans un plein pouvoir de faire ce qu'il voudra, prend une ferme résolution dans son cœur, & juge en lui-même qu'il doit con-

¶. 35. *expl.* en vous imposant comme une loi d'obligation de vivre dans la continence.

Ibid. *expl.* à vous attacher au

tat quæ Domini sunt; ut sit sancta corpore, & spiritu; quæ autem nuptia est, cogitat quæ sunt mundi, & quomodo placeat viro.

35. Porro hoc ad utilitatem vestram dico: non ut laqueum vobis injiciam, sed ad id, quod honestum est, & quod facultatem praebat siq[ue] impedimento Dominum obsecrandi.

36. Si quis autem turpem se videri existimat super virginem sua, quod sit superadulta, & ita oportet fieri: quod vult faciat: non peccat, si nubat.

37. Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem, potestatem autem habens fuæ voluntatis, & hoc iudicavit in corde suo, servare virginem suam, bene facit.

Seigneur sans partage & sans distraction.

Ibid. On a suivi le Grec &

Saint Jérôme,

server sa fille vierge, fait une bonne œuvre.

38. Igitur & qui matrimonio jungit virginem suam, bene facit : & qui non jungit, melius facit.

39. Mulier alligata est legi, quanto tempore vir ejus vivit : quod si dormierit vir ejus, liberata est : cui vult nubat : tantum in Domino.

40. Beator autem erit si sic permanferit, secundum meum consilium : puto autem quod & ego Spiritum Dei habeam.

38. Ainsi celui qui marie sa fille, fait bien ; & celui qui ne la marie point, fait encore mieux.

39. La femme est liée à la loi *du mariage*, tant que *Rom. 7.21* son mari est vivant : mais si son mari meurt, elle est libre ; qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit // selon le Seigneur.

40. Mais elle sera plus heureuse si elle demeure veuve, comme je le lui conseille ; & je croi que j'ai aussi l'Esprit de Dieu //.

¶. 39. expl. à un fidèle.

¶. 40. expl. que c'est selon | conseil.

| l'Esprit de Dieu que je donne ce

| conseil.

SENS LITTERAL.

¶. 1. Pour ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit ; je vous dirai qu'il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme.

Pour ce qui regarde les choses, &c. Les fidèles désirant savoir s'ils devoient préférer l'état de continence à l'usage du mariage, & lequel de ces deux états étoit le plus conforme à leur profession, & le plus expedient pour leur salut ; l'Apôtre leur dit, qu'il est avantageux à l'homme, ce qui s'entend

102 I. EPIS TRE DE S. PAUL
aussi par la même raison de la femme à l'égard de l'homme ; c'est-à-dire , c'est une chose louable , honnête , & utile pour le salut , *de ne toucher aucune femme* ; c'est-à-dire , de s'abstenir non seulement de la fornication , mais même du mariage , quoique légitime , & permis par la loi de Dieu ; parceque cet état est plus libre pour vacquer à son service , & à celui du prochain.

¶. 2. *Neanmoins pour éviter la fornication , que chaque homme vive avec sa femme , & chaque femme avec son mari.*

Neanmoins pour éviter la fornication. Gr. *les fornications* ; c'est pour marquer les diverses sortes d'impuretés où les hommes peuvent tomber. L'Apostre par cette restriction , montre évidemment que ceux qui se peuvent conserver dans la pureté , feroient quelque chose de plus parfait , s'ils pouvoient s'abstenir du mariage.

Que chaque homme ; c'est-à-dire , que celui qui croit n'avoir pas assez de force pour se conserver dans la pureté , *vive avec sa femme* , c'est-à-dire , qu'il se marie , supposé toutefois qu'il soit libre d'ailleurs pour contracter validement le mariage ; car s'il est ou impuissant , ou lié par le vœu de chasteté , ou qu'il ait quelqu'autre empêchement canonique , il se doit servir d'autres remèdes pour surmonter la tentation , & implorer le secours de la grace , que Dieu ne refuse jamais à ceux qui la lui demandent comme il faut. Voyez Matth. 19. 12.

Autr. *Vive avec sa femme propre , & non celle d'autrui* ; ce qui feroit contre la loi , & contre la fin du mariage.

Et chaque femme avec son mari. Gr. *son propre mari* , c'est-à-dire , un mari unique. Tout ce passage est

AUX CORINTHIENS. CHAP. VII. 203
manifestement contre la polygamie , tant à l'égard
des hommes , qu'à l'égard des femmes.

¶. 3. Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui
doit ; & la femme ce qu'elle doit à son mari.

Que le mari rende à sa femme. L'Apôtre répond à
la difficulté qu'ils lui avoient faite touchant l'état
des personnes mariées ; sçavoir s'il leur étoit plus
avantageux de vivre toujours dans la continence ,
que de continuer dans l'usage du mariage : car
quoiqu'ils puissent , par esprit de pieté , s'abstenir de
demander le devoir , la justice & la loi du mariage
ne leur permettent pas de le refuser , hors le cas de
nécessité. Ainsi cette réponse de l'Apôtre n'est pas
un conseil , comme celle des versets 1. & 2. mais
une déclaration précise de l'obligation des ma-
riés.

Ce qu'il lui doit ; &c. selon la loi du mariage.
Gr. la bienveillance , ou le témoignage d'affection
qu'il lui doit ; c'est-à-dire , le devoir conjugal.

¶. 4. Le corps de la femme n'est point en sa puif-
fance , mais en celle du mari : de même le corps du
mari n'est point en sa puissance , mais en celle de la
femme.

Le corps de la femme. C'est la raison du verset
précédent.

N'est point en sa puissance , pleine & absolue ,
pour se pouvoir dispenser de ce devoir à sa volonté ;
& moins encore pour l'abandonner à d'autres qu'à
son propre mari.

Mais en celle du mari , &c. qui partage avec elle
la puissance qu'elle a sur son propre corps ; comme la
femme de son côté partage avec son mari la puif-
fance qu'il a sur le sien , en vertu de la société con-
jugale qui est entr'eux , qui les rend reciprocement

maitres du corps l'un de l'autre en ce qui regarde l'usage du mariage ; quoique le mari ait la préférence sur la femme dans tout le reste.

V. 5. Ne vous refusez point l'un à l'autre ce devoir, si ce n'est du consentement de l'un & de l'autre pour un temps, afin de vous exercer à l'oraïson ; & ensuite vivez ensemble comme auparavant, de peur que le démon ne prenne sujet de votre incontinence pour vous tenter.

Ne vous refusez point, &c. C'est la suite du verset précédent.

Si ce n'est du consentement de l'un & de l'autre ; puisqu'il est libre à l'un & à l'autre de ne pas user de son droit, *pour un temps* ; c'est-à-dire, pour un peu de temps, & non pour toujours ; non qu'il ne soit permis, & qu'il ne fût plus parfait en certaines circonstances de s'en abstenir pour toujours, supposé le consentement des parties ; mais l'Apôtre ne jugeoit pas qu'il fût sûr de porter généralement les Corinthiens à cette perfection dans la foiblesse où il les voyoit.

Afin de vous exercer ; sur-tout dans les temps prescrits par l'Eglise pour cet exercice, comme le Carême, les veilles des Dimanches & des Fêtes solennelles, & de la communion au corps de JESUS-CHRIST. Cette pratique s'est observée fort exactement dans les premiers siecles de l'Eglise, & se devoit encore observer à présent pour entrer dans l'esprit de l'Apôtre. Gr. *Au jeûne*, puisqu'il ne consiste pas seulement dans l'abstinence des viandes, mais dans celle de tous les plaisirs du corps.

A l'oraïson ; puisqu'elle ne se peut faire avec toute l'attention requise, sans être dégagé des plaisirs de la chair, qui tiennent l'esprit comme absorbé

dans le corps , & l'empêchent de s'élever avec liberté à Dieu , qui est un pur esprit , & qui ne peut être prié ni adoré qu'en esprit. Ce n'est pas que l'usage du mariage empêche absolument l'exercice de la priere ; mais il est certain qu'il en diminue la ferveur & l'attention , sur-tout en ceux qui n'y cherchent que leur propre satisfaction. Voyez Exod. 19. 15. 1. Reg. 21. 4. 5. Joel. 2. 16. Zach. 7. 3.

Et ensuite vivez ensemble. Let. *Retournez ensemble,* &c. vous demandant même ce devoir , hors le cas de nécessité ; ce qui marque que les mariés se séparoient de lit dans le temps de cette abstinence , afin de se tenir plus purs , & moins exposés à la tentation.

De peur que le démon ne prenne sujet , &c. Cette raison qui porte l'Apôtre à permettre aux Corin thiens de vivre ensemble comme auparavant , fait voir qu'il n'a égard dans cette permission qu'à leur fragilité ; qu'ainsi ce qu'il leur permet n'est pas seulement de vivre ensemble selon la règle étroite du mariage , mais de donner quelque chose à leur foi blesse ; c'est à-dire , d'user du mariage , lors même qu'ils y sont portés plutôt pour satisfaire leur passion , que par la pure intention d'avoir des enfans ; ce qui paroît encore plus évident par le verset suivant , où il qualifie cette permission , d'indulgence & de pardon ; puisque tout pardon suppose une imperfection dans celui à qui on l'accorde.

Pour vous tenir , ou d'adultere , ou de quelque autre peché plus notable.

¶. 6. Ce que je vous dis comme une chose qu'on vous pardonne , & non pas qu'on vous commande.

Ce que je vous dis , c'est-à-dire , de vivre ensemble comme auparavant , en vous demandant , &c

rendant le devoir hors le temps, sans une inclination sincere d'avoir des enfans pour le service de Dieu.

Comme une chose qu'on vous pardonne; S. Gre-
goire sur cet endroit, dit que l'Apôtre ne se servi-
Epist. 1. Epist. lib. 11. indiq. VII. roit pas de ces termes: *Comme une chose qu'on vous
pardonne*. (A l'égard de ce qu'il vient de dire) s'il
n'y avoit quelque imperfection; Car, dit ce grand
Pape, on ne pardonne point ce qui est permis & ce
qui est juste: ainsi l'Apôtre en declarant qu'il le
pardonne fait assez connoître qu'il y a quelque im-
perfection, & qu'ainsi on ne peut user saintement
du mariage que dans la vûe principale d'avoir des
enfans, & non uniquement pour satisfaire sa pa-
ssion, que sans cette vûe principale il y a dans cet
usage quelque faute, qui, neanmoins par rapport à
l'infirmité humaine & à la pressante tentation, est
pardonnable en consideration des liens sacrés du
mariage.

¶. 7. *Car je voudrois que tous les hommes fussent
en l'état où je suis moi-même: mais chacun a son don
particulier selon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une
maniere, & l'autre d'une autre.*

Car je voudrois, &c. Tant s'en faut que je vous
ordonne de vivre dans le mariage avec une entiere
liberté, je voudrois au-contraire, s'il étoit possible,
que tous les hommes fussent en état de s'en abstenir
tout-à-fait, & de vivre, comme moi-même, dans
une parfaite continence, afin qu'ils fussent dans une
entiere liberté de servir Dieu, & de ne penser qu'à
leur salut.

Fussent en l'état où je suis moi-même. Il propose
son exemple, pour rendre son exhortation plus ef-
ficace.

Mais. C'est une vertu dont tous ne sont pas capables ; mais ceux-là seuls à qui il est donné d'enfaut. Voyez Matth. 19. 11.

Chacun a son don particulier ; c'est-à-dire , Chaque fidelle a la grace particulière , telle qu'il plaît à Dieu de la lui donner , soit pour vivre dans le mariage, ou hors le mariage. Car les dons de Dieu dont parle l'Apôtre , étant surnaturels & de pure grace , ils supposent la foi dans celui qui les reçoit. Or l'Apôtre ne veut pas dire que tous les fidelles , sans exception , ait quelqu'un des dons dont il parle ; puisqu'il est visible qu'il y en a plusieurs qui n'ont ni le don de la continence , ni le don de la chasteté conjugale ; mais il veut dire , que tous les fidelles que Dieu a voulu rendre participans de ses dons , ne les ont pas reçû tous ensemble.

Selon qu'il le reçoit de Dieu , qui est l'auteur de tout le bien qui est en l'homme.

L'un d'une maniere & l'autre d'une autre , c'est-à-dire , l'un a le don de la chasteté conjugale , & l'autre celui de la continence & du celibat ; car il ne parle en cet endroit des autres dons purement gratuits , que Dieu a départis differemment aux fidelles selon qu'il lui a plu : *Unicuique sicut divisit Dominus.* Rom. 12. 12. Or comme il ne s'ensuit pas de ce passage , que les mariés , qui n'ont pas le don de la chasteté conjugale , se puissent excuser sur le defaut de ce don , lorsqu'ils s'abandonnent à la fornication ou à l'adultere , parcequ'ils doivent demander ce don à Dieu , & se servir de tous les moyens possibles pour l'obtenir : de même les personnes obligées à la continence , ou par vœu , ou par quelque loi Ecclesiastique , à laquelle ils se sont volontairement soumis , ne sont pas excusables s'ils violent leur vœu , & s'ils

208 I. EPISTRE DE S. PAUL
transgressent la loi qui les oblige à la continence ,
sous prétexte qu'ils n'ont pas le don de continence ,
& sous prétexte de chercher ce remede à leur in-
continence dans le mariage , puisqu'ils peuvent ob-
tenir ce don de Dieu , en le lui demandant comme
il faut , & en se servant des autres remedes plus saints
& plus propres que le mariage , pour se préserver
des pechés d'incontinence , tels que sont le jeûne ,
la priere , le travail , la fuite de l'occasion , &c.

*. 8. *Quant aux personnes qui ne sont point ma-
riées , ou qui sont veuves , je leur declare qu'il leur est
bon de demeurer en cet état , comme j'y demeure moi-
même.*

Quant aux personnes , &c. Quelques - tins ont
voulu conclure de ce passage , que saint Paul avoit
été marié , & qu'il étoit veuf lorsqu'il écrivoit cette
Epître ; mais le commun des saints Peres est d'un
sentiment contraire , & expliquent ces paroles : *Com-
me j'y demeure moi-même* , non de la viduité de saint
Paul , mais de sa continence , qu'il propose ici pour
servir d'exemple à toutes les personnes qui sont ou
dans le celibat , ou qui sont veuves , tant hommes
que femmes.

*. 9. *Que s'ils sont trop faibles pour garder la
continence , qu'ils se marient ; car il vaut mieux se
marier que de brûler.*

Que s'ils sont trop faibles , &c. soit qu'ils ne puif-
fent , soit qu'ils ne veuillent perseverer dans cet état
de continence ;

Qu'ils se marient , pour trouver un remede à leur
incontinence dans l'usage du mariage , qui a cette
vertu de rendre les actions licites , ou pour le
moins venielles , qui seroient mortelles hors du
mariage .

Car il vaut mieux se marier. L'Apôtre ne donne ce conseil qu'aux personnes libres ; car pour ceux qui sont dans les vœux , ou dans un état qui demande la continence , ils sont obligés de chercher d'autres remèdes , plutôt que de violer la foi , & la promesse qu'ils ont faite à Dieu. Voyez 1. Tim. 5. 12.

Que de brûler , que de ressentir en soi des mouvements trop violens de convoitise , & s'y laisser emporter.

¶. 10. *Quant à ceux qui sont déjà mariés , ce n'est pas moi , mais le Seigneur qui leur fait ce commandement ; qui est que la femme ne se sépare point d'avec son mari.*

Quant à ceux , &c. aux fidèles (car il parle ensuite des mariages contractés avec les infidèles) il ne leur conseille pas seulement ; comme il vient de faire à l'égard des personnes libres , mais il dit qu'il leur est commandé.

Ce n'est pas moi , &c. Il ajoute ceci en partie par modestie , pour ne point paroître imperieux envers les Corinthiens ; & en partie pour donner plus de poids au commandement qu'il leur fait de la part de J E S U S - C H R I S T , qui l'a publié lui-même. Voyez Matth. 5. 32. c. 19. 6. 9. & ailleurs.

Qui est que la femme ; &c. J E S U S - C H R I S T fait cette défense à la femme . , Marc. 10. 12. & la raison sur laquelle J E S U S - C H R I S T fonde cette loi commune au mari & à la femme , c'est que l'homme n'a pas droit de séparer ce que Dieu a joint , excepté le cas d'adulterie , que J E S U S - C H R I S T explique , Matth. 5. 32. non pour exclure les autres cas de séparation exprimés en Justice , mais parceque c'est la cause la plus considé-

210 I. EPISTRE DE S. PAUL
table, la plus juste & la plus connue, & celle où il y a moins de remede.

V. 11. Que si elle s'en sépare, qu'elle demeure sans se marier, ou qu'elle se reconcilie avec son mari; & que le mari de même ne quitte point sa femme.

Que si elle s'en sépare, &c. pour cause de fornication, ou pour quelqu'autre sujet legitime.

Ou, si elle ne peut vivre dans la continence, qu'elle se reconcilie avec son mari, vivant avec lui comme auparavant.

Et que le mari ne quitte point sa femme, comme devant être le plus constant.

V. 12. Pour ce qui est des autres, ce n'est pas le Seigneur, mais c'est moi qui leur dis: Que si un fidelle a une femme qui soit infidelle, & qu'elle consent de demeurer avec lui, qu'il ne se sépare point d'avec elle.

Pour ce qui est des autres, c'est-à-dire, de ceux qui sont mariés avec les infidelles.

Ce n'est pas le Seigneur, c'est-à-dire, J E S U S-CHRIST n'en a rien prescrit à leur égard dans son Evangile.

Mais c'est moi, inspiré par le Saint-Esprit. Voyez v. 40. qui leur dis, en qualité d'Apôtre de JESUS-CHRIST, & comme ayant pouvoir de declarer sa volonté, & de la proposer avec certitude aux fidèles.

Que si un fidelle a une femme qui soit infidelle, c'est-à-dire, se trouve marié avec une infidelle, & non chrétienne; car pour les heretiques, il n'en est pas de même, leurs mariages avec les Catholiques ayant toujours été tenus pour valides & indissolubles dans l'Eglise à cause du Batême, qui ôte l'in-

AUX CORINTHIENS. CHAP. VII. 21^e
égalité & la disproportion qui pourroit donner lieu
à la dissolution de leur mariage. Si, dis-je, un fidèle
converti à la foi, se trouve marié avec une infi-
delle dans le temps de sa conversion: car après
la conversion, il n'étoit plus permis à un fidèle de
se marier à une infidelle. Voyez 2. Cor. 6. 14. Ter-
tull. ad uxorem lib. 2.

Et qu'elle consente de demeurer avec lui, en laissant
son mari dans une pleine liberté de sa Religion,
sans entreprendre de le pervertir ni de corrompre
ses mœurs; ce qui seroit une cause legitime de sé-
paration, *qu'il ne se sépare point d'avec elle,* afin
d'éviter les murmures des infidèles; & pour ne leur
pas donner d'aversion de la Religion, & sur-tout,
afin d'attirer à la foi la femme infidèle par son
exemple. On peut objecter, que Nehémie ordonne
aux Juifs de chasser toutes les femmes infidèles
qu'ils avoient épousées pendant la captivité. Mais,
1. comme l'ordonnance de Nehémie n'étoit que
pour les Juifs, on n'en peut tirer nulle conse-
quence à l'égard des Chrétiens, qui ne sont plus
sous la loi. 2. C'est que ces mariages avoient été
contractés contre l'ordonnance expresse de Dieu,
& par consequent qu'ils étoient nuls. 3. Par-
ceque ces femmes infidèles corrompoient les
mœurs des Juifs, & les mettoient en danger de
se pervertir.

V. 13. *Que si une femme fidèle a un mari qui soit*
infidèle, & qu'il consente de demeurer avec elle,
qu'elle ne se sépare point de lui.

Que si, &c. De même comme au verset préce-
dent.

V. 14. *Car le mari infidèle est sanctifié par la*
femme fidèle; & la femme infidèle est sanctifiée par

le mari fidelle : autrement vos enfans seroient impurs ; au-lieu que maintenant ils sont saints.

Car le mari infidelle , qui consent de demeurer avec sa femme fidelle , & qui la laisse dans la pleine liberté de professer sa Religion ; ce qui est déjà une espece de disposition pour sa conversion , est souvent , comme on le voit par experience , sanctifié ; c'est-à-dire , fait Chrétien : car l'Apôtre nomme ordinairement les Chrétiens , saints.

Par la femme fidelle , &c. par son exemple , par ses prières , & par ses entretiens & ses exhortations. Voyez I. Petr. 3. 1.

Autrement ; c'est un autre motif pour les obliger à demeurer ensemble ; c'est-à-dire , que si vous venez à vous séparer , vos enfans seroient impurs ; & il arriveroit souvent qu'ils seroient infidelles , parceque le mari ou la femme infidelle qui se verroient maltraités par cette séparation , attireroient à eux , comme étant les plus forts , les enfans nés de leur mariage , pour les élever dans le paganisme en haine de cette séparation , & de la Religion chrétienne.

Au-lieu que demeurant ensemble , comme vous faites , ils sont saints , c'est-à-dire , Chrétiens ; & l'on voit par experience , qu'ils sont élevés au Christianisme , parceque l'infidelle , soit la femme , soit le mari , n'étant pas ennemi de la Religion , ne s'oppose point à leur éducation chrétienne.

V. 15. Que si le mari infidelle se sépare d'avec sa femme , qui est fidelle , qu'elle le laisse aller ; parcequ'un frere ou une sœur ne sont plus assujettis en cette rencontre : mais Dieu nous a appellés pour visure en paix.

Que si le mari infidelle se sépare d'avec sa femme, &c.
 en haine de la Religion chrétienne : car si c'étoit pour quelqu'autre cause , comme la mauvaise humeur de la femme , ou le peu de soin de conduire sa maison , elle seroit tenue de se corriger , & de rechercher son mari , pourvû qu'il lui laissât la liberté de la Religion ; selon la doctrine du verset précédent & de celui-ci.

Qu'elle le laisse aller , sans le reclamer , si ce n'est que par un excès de zèle pour sa conversion , elle tâche de le gagner , & de se remettre avec lui ; car ce n'est pas ici un précepte , ni un conseil , mais une permission.

Parcequ'un frere ou une sœur , c'est-à-dire , un Chrétien , ou une femme Chrétienne , ne sont plus assujettis , &c. au lien du mariage , parceque Dieu même les en dispense , selon la revelation qu'il m'en a faite : car autrement , cette rupture seroit un sacrilege contraire à l'ordonnance de JESUS - CHRIST . Voyez Matth. 19. 6.

Mais Dieu , &c. Comme la partie fidelle doit prendre garde d'être cause de leur séparation d'avec un infidelle ; les Chrétiens ne sont point obligés de demeurer avec les infidèles , si ceux-ci les troublent notablement dans l'exercice de leur Religion : car il n'y a rien de bon dans ces sortes de mariages , si l'amour reciproque & la paix ne s'y trouvent , dans l'esperance de gagner à J E S U S - C H R I S T celui ou celle des deux qui est infidelle , & d'élever les enfans dans la vraie Religion.

V. 16. Car que savez-vous , ô femme , si vous ne sauverez point votre mari ? Et que savez-vous aussi , ô mari , si vous ne sauverez point votre femme ?

Car que savez-vous , ô femme ? &c. C'est la suite

214 I. EPISTRE DE S. PAUL
& la confirmation du verset 14. puisque le verset 15. est une parenthèse. Le sens : Encore qu'à présent vous ne voyez pas de disposition fort considérable pour la conversion de votre mari , & qu'il n'entre pas encore dans vos sentimens sur le sujet de la Religion , que savez-vous si dans la suite du temps vous ne le gagnerez pas à JESUS-CHRIST , & si Dieu ne se veut pas servir de vous pour le tirer du miserable état où il est , & le mettre en état de salut ? L'exemple de tant d'autres maris infidèles qui ont été convertis par les soins & par le ministere de leurs femmes , ne vous doit-il pas faire espérer la même grace de Dieu pour la conversion du vôtre ?

V. 17. *Mais que chacun se conduise selon le don particulier qu'il a reçû du Seigneur , & selon l'état dans lequel Dieu l'a appellé : & c'est ce que j'ordonne dans toutes les Eglises.*

Mais que chacun , &c. c'est-à-dire , soit que l'infidelle se convertisse , soit qu'il demeure dans son infidélité , cela ne doit pas empêcher que le fidèle ne demeure dans le mariage , où il se trouve engagé par la providence & par l'ordre de Dieu , puisque l'infidelle lui laisse la liberté de sa Religion , & que cet état par consequent n'est pas un obstacle à son salut : & c'est ce qu'on doit observer , non seulement à l'égard du mariage , mais à l'égard de toutes les conditions de la vie qui ne sont pas contraires au salut ; en sorte que chacun demeure dans la même condition & dans le même genre de vie où il s'est trouvé lorsqu'il a été appellé au Christianisme. La Religion chrétienne ne consiste pas dans le changement des conditions , mais dans le changement des mœurs ; elle ne renverse point dans le monde

AUX CORINTHIENS. CHAP. VII. 215
l'ordre de la vie civile, mais seulement le peché , &c
les occasions du peché.

Dans toutes les Eglises, afin que vous ne pensiez pas que je vous traite avec plus de rigueur que les autres ; ou que cette règle que je vous prescris soit de peu d'importance , & ne soit qu'un simple conseil que je donne à votre Eglise.

¶. 18. *Un homme est-il appellé à la foi étant circoncis ? Qu'il n'affiche point de paroître incirconcis. Y est-il appellé n'étant point circoncis ? Qu'il ne se fasse point circoncire.*

Un homme est-il appellé , &c. de quelque nation qu'il soit , Juif, Iduméen, Madianite, Israelite , &c. car la Circoncision étoit connue à tous ces peuples , comme descendans d'Abraham. L'Apôtre dit ceci , parceque les faux-docteurs de Corinthe , & plusieurs autres prétendoient que les Gentils étoient obligés à la Circoncision , & à toutes les observations de la loi. Voyez Act. 15. 1. 5. Galat. 2. 3. &c.

*Qu'il n'affiche point de paroître incirconcis , &c. par l'extension de la pellicule , sur la marque de la Circoncision ; ce qui se faisoit par l'art de Chirurgie , & se praticoit par ceux qui vouloient effacer en eux toutes les marques du Judaïsme. Fece-
runt sibi preputia.* 1. Mach.
1. 16.

¶. 19. *Ce n'est rien d'être circoncis , & ce n'est rien d'être incirconcis ; mais le tout est d'observer les commandemens de Dieu.*

Ce n'est rien d'être circoncis , &c. Cette distinction exteriere de circoncis & d'incirconcis , n'est plus rien dans la loi de grace ; mais ce qui distingue les hommes les uns d'avec les autres , c'est la probité , & l'observation des commandemens de

Dieu : de sorte que celui-là est vraiment circoncis, qui observe les commandemens : comme au contraire celui-là est incirconcis , qui ne les observe pas. Voyez Rom. 2. 25. Galat. 5. 6.

¶. 20. *Que chacun demeure dans l'état où il étoit quand Dieu l'a appellé.*

Que chacun demeure , &c. c'est-à-dire , peut demeurer en conscience , & le doit même , s'il n'a des raisons très-considerables pour en sortir , ou pour en changer ; & encore pourvû que ce soit sans scandale , & par des moyens legitimes.

¶. 21. *Avez-vous été appellés à la foi étant esclave ? Ne portez point cet état avec peine ; mais plutôt faites-en un bon usage , quand même vous pourriez devenir libre.*

Avez-vous.... Ne portez point , &c. n'ayez pas de chagrin de vous voir en cet état , comme s'il étoit indigne de vous , & contraire à votre salut.

Mais plutôt faites-en un bon usage , puisque vous y pouvez servir Dieu , & que l'humilité de cette condition vous rend plus semblable à J E S U S - C H R I S T , qui a préféré la servitude & l'obéissance à sa propre liberté , & au droit qui lui appartennoit de commander à tous les hommes.

Quand même vous pourriez devenir libre , par des moyens legitimes , comme en vous rachetant de la servitude pour être plus libre à servir Dieu , & de vous employer dans toutes les fonctions dont vous pourriez être capable ; ce que vous ne pouvez pas étant esclave , parceque l'Eglise n'admet que les personnes libres dans ses fonctions. Autr. Mais aussi si vous pouvez devenir libre , servez-vous plutôt de cet avantage , Dieu vous en donnant le pouvoir , & vous faisant naître l'occasion , sans l'avoir recher-

AUX CORINTHIENS. CHAP. VII. 217
chée avec empressement ni inquiétude ; car autrement ce seroit vous déplaire dans votre condition : ce que vous ne devez pas.

¶. 22. *Car celui qui étant esclave est appellé au service du Seigneur, devient affranchi du Seigneur ; & de même celui qui est appelé étant libre, devient esclave de J E S U S - C H R I S T.*

Car celui qui étant esclave ; c'est la confirmation de l'exhortation du verset précédent , est appellé , &c. c'est-à-dire, qui obéit à sa vocation , car il parle d'une vocation efficace : devient affranchi du Seigneur , &c. reçoit de Notre-Seigneur la véritable liberté , étant délivré par sa grace , de la servitude du peché , du diable , & de la convoitise ; de sorte qu'il n'a point sujet de s'attrister de sa servitude , puisque la liberté dont il jouit , est infiniment préférable à celle dont il est privé : & puisqu'à cet égard il jouit de la même prérogative , & qu'il est dans la même condition que tous les autres Chrétiens les plus libres.

Devient esclave de J E S U S - C H R I S T ; puisqu'il se dépouille de sa propre volonté , & qu'il y renonce pour suivre J E S U S - C H R I S T ; ce qui est encore un sujet de consolation pour celui qui est esclave , puisque tous les vrais Chrétiens le sont aussi-bien que lui , & que leur servitude ne les oblige pas à une moindre obéissance que la sienne ; & est un sujet d'humiliation pour celui qui est libre , puisqu'encore qu'il jouisse de la liberté du corps , il ne laisse pas d'être esclave en sa maniere aussi-bien que celui qui en est privé. Ainsi il se trouve que toutes les conditions sont égales , quand elles sont considérées en J E S U S - C H R I S T .

¶. 23. *Vous avez été achetés d'un grand prix ,*

ne vous rendez pas esclaves des hommes.

Vous avez été achetéz, &c. voyez ci-dessus chap. 6. 20. Vous appartenez uniquement à J E S U S-C H R I S T qui est votre souverain Seigneur, puisqu'il vous a acquis par le prix de son Sang ; ainsi *ne vous rendez pas esclaves des hommes*, en les servant pour eux-mêmes, ou par la crainte des peines, mais ne les servez que dans la vûe de J E S U S-C H R I S T & pour l'amour de lui, & dans ce qui n'est pas contraire à son service : les servant ainsi vous serez véritablement libres dans votre servitude. Voyez Ephes. 6. 5. Col. 3. 22. Tit. 2. 9. 1. Pet. 2. 18. &c. Autr. Ne devenez pas esclaves de leurs passions & de leurs sentimens particuliers, ce qu'il dit par occasion, à cause des faux-docteurs qui faisoient des sécôtes dans l'Eglise de Corinthe, & qui tyran-nisoient les consciences des fidèles, les voulant assujettir à tous leurs sentimens. Voyez 2. Cor. 11. 20. Galat. 2. 4. Col. 2. 18. Ou, selon l'autre exposition : Si vous êtes libres, n'engagez point votre liberté, conservez-la toute entière pour le service de J E S U S-C H R I S T, ensorte que vous n'ayez rien qui vous en puisse détourner.

¶. 24. *Que chacun, mes frères, demeure donc dans l'état où il étoit lorsqu'il a été appellé, & qu'il s'y tienne devant Dieu.*

Que chacun, &c. C'est pour la troisième fois qu'il fait cette même exhortation, pour en faire voir l'importance, & l'obligation qu'il y a de l'observer.

Et qu'il s'y tienne, quoiqu'il y sente de la repugnance, devant Dieu, c'est-à-dire, dans la volonté & dans l'intention de plaire à Dieu, qui regarde & considere toutes nos actions.

¶. 25. *Quant aux vierges, je n'ai point reçù de*

commandement du Seigneur, mais voici le conseil que je donne comme étant fidèle ministre du Seigneur par la miséricorde qu'il m'en a faite.

Quant aux vierges, c'est-à-dire, aux filles qui ne sont point mariées, ce qui se doit entendre aussi des garçons, je n'ai point reçu, ni par révélation, ni par l'Écriture, de commandement du Seigneur, pour savoir si elles se doivent marier, ou non.

Mais voici le conseil que je donne, non de moi-même, afin que vous ne pensiez pas que je sois l'auteur de ce conseil, qu'il vous est libre de suivre, ou de ne point suivre; mais comme étant fidèle ministre du Seigneur, &c. ne vous conseillant rien qui ne soit selon l'esprit de celui qui m'a appelé au ministère de l'apostolat. Voyez 1. Cor. 7. 40. 1. Thess. 4. 8.

¶. 26. *Je crois donc qu'il est avantageux, à cause des fâcheuses nécessités de la vie présente; qu'il est, dis-je, avantageux à l'homme de ne se point marier.*

Je crois donc qu'il est avantageux, pour le salut, ou pour servir Dieu, à cause des fâcheuses nécessités de la vie présente, &c. c'est-à-dire, des tentations, des perils, des soins & des inquiétudes de cette vie, qui sont inseparables de l'état du mariage, & dont les personnes qui vivent dans la continence sont dégagées.

A l'homme de ne se point marier, non seulement à l'homme, mais aux filles, & généralement à toutes sortes de personnes libres.

¶. 27. *Etes-vous lié avec une femme? Ne cherchez point à vous délier. N'êtes-vous point lié avec une femme? Ne cherchez point de femme.*

Etes-vous lié avec une femme? Ne cherchez point à vous délier, &c. puisque le lien du mariage est in-

220 I. E P I S T R E D E S. P A U L
dissoluble , & qu'il ne se peut rompre que par la mort , & que cet état n'est pas incompatible ni contraire au salut.

¶. 28. *Que si vous épousez une femme , vous ne pechez pas ; & si une fille se marie , elle ne peche pas aussi : mais ces personnes souffriront dans leur chair des afflictions & des peines. Or je voudrois vous les épargner.*

Que si vous épousez une femme , vous ne pechez pas , &c. supposé qu'il n'y ait rien d'ailleurs en vous qui vous rende inhabile à contracter le mariage , comme le vœu de continence , l'Ordre sacré , &c.

*Mais ces personnes souffriront dans leur chair ; c'est-à-dire , en eux-mêmes , selon la façon de parler de l'Ecriture , qui appelle l'homme *chair* , à cause de son corps , & parceque toutes ses operations sont dépendantes du corps. Autr. En l'état de cette vie mortelle , des afflictions & des peines , qui troubleront beaucoup la tranquillité nécessaire pour le service de Dieu , & qu'il vous seroit beaucoup plus avantageux d'éviter par la continence ; il parle des inquiétudes & des embarras ordinaires du mariage.*

Or je voudrois , &c. c'est-à-dire , Ce qui me porte à vous exhorter à la continence , est le desir que j'aurois de vous épargner tant de maux , & tant de sujets de distraction dans le service de Dieu.

Autr. Je veux vous épargner ; c'est-à-dire , je m'abstiens de vous en dire davantage sur les incommodités du mariage , pour ne vous en point détourner tout-à-fait , parceque j'ai pitié de votre foiblesse qui ne vous permet pas à tous de vous en abstenir.

¶. 29. *Voici donc , mes frères , ce que j'ai à vous dire : Le temps est court ; & ainsi , que ceux mêmes*

AUX CORINTHIENS. CHAP. VII. 221
qui ont des femmes soient comme n'en ayant point.

Voici donc, mes frères, ce que j'ai à vous dire, non pas comme un simple conseil, mais comme une chose d'obligation étroite.

Le temps de cette vie, ou le temps qui reste d'ici au jugement général ou particulier, est court, & ne mérite pas par conséquent que nous nous y attachions, ni que nous y cherchions notre bonheur. Il est donc bien juste de l'employer soigneusement, & de n'en point abuser, puisque la perte en sera irr^{Joan. 91} reparable : *Venit nox quando nemo potest operari.* 4.

-*Et ainsi, que ceux mêmes qui ont des femmes*, qui sembleroient en quelque maniere être en droit de goûter les plaisirs du monde, parcequ'ils n'en sont pas tout-à-fait séparés, soient comme n'en ayant point; n'y ayant non plus d'attache, que s'ils n'en avoient point, étant toujours prêts d'en souffrir la séparation, quand il plaira à Dieu de l'ordonner, soit par la mort, soit par la violence de la persécution : qu'ils se comportent avec elles dans l'usage du mariage avec tant de moderation & de retenue, qu'ils ne donnent rien à leur propre volupté ; mais que leur unique fin dans cette action soit, ou, de rendre le devoir conjugal, ou d'avoir des enfans pour les élever dans la crainte de Dieu.

¶. 30. *Et ceux qui pleurent, comme ne pleurant point ; ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant point ; ceux qui achettent, comme ne possédant point.*

Et ceux qui pleurent, &c. qui sont dans l'adversité, ne s'abandonnent point à la tristesse, mais qu'ils se conforment à la volonté de Dieu, & qu'ils se consolent par l'esperance de leur délivrance prochaine, & d'un bonheur qui n'aura point de fin.

Voyez Joan. 16. 20.

Ceux qui se réjouissent, &c. que ceux qui sont dans la prosperité ne s'en élèvent point, & qu'ils n'y mettent pas leur cœur, mais qu'ils se tiennent toujours dans l'humilité, & dans la disposition de recevoir les afflictions qu'il plaira à Dieu de leur envoyer, ou ; qu'ils ne mettent point leur bonheur dans une chose si trompeuse & si inconstante, mais en Dieu seul, & dans la gloire éternelle qu'il nous promet.

Ceux qui achètent, &c. c'est-à-dire, que ceux qui acquerent des biens de ce monde, les possèdent sans attaché, & comme les devant bien-tôt quitter, donnant dès-à-présent aux pauvres tout ce qui n'est point nécessaire pour leur honnête subsistance, ou , que ceux qui sont engagés dans le commerce par leur condition , s'y conduisent sans attaché & sans avarice.

¶. 31. *Enfin ceux qui usent de ce monde, comme n'en usant point ; car la figure de ce monde passe.*

Enfin ceux qui usent de ce monde, &c. c'est-à-dire, des choses de ce monde n'y mettent point leur affection , mais n'en usent que pour la seule nécessité , rapportant tout cet usage à la pure gloire de Dieu.

Car la figure du monde passe. Ce qui nous doit porter à dégager ainsi notre affection des choses de ce monde, est, qu'elles n'ont rien de solide, & qu'elles ne sont qu'une fausse & passagere image du bien.

¶. 32. *Pour moi je désire de vous voir dégagés de soins & d'inquiétudes. Celui qui n'est point marié, s'occupe du soin des choses du Seigneur, & de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu.*

Pour moi je désire de vous voir dégagés, &c. non seulement d'affection & d'attaché, selon la règle

AUX CORINTHIENS. CHAP. VII. 223
que je vous viens de prescrire ; mais effectivement.

S'occupe du soin des choses du Seigneur, &c. c'est-à-dire, des choses spirituelles & divines, & qui regardent le service de J E S U S-C H R I S T.

¶. 33. *Mais celui qui est marié s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme, & ainsi il se trouve partagé.*

Mais celui qui est marié s'occupe ; c'est-à-dire, est contraint de s'occuper par la nécessité de sa condition, des choses du monde ; c'est-à-dire, des choses extérieures & temporelles, sans lesquelles sa famille ne peut subsister.

Et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme, soit par l'ornement du corps, pour ne lui pas être désagréable ; soit par l'ornement de sa maison, pour satisfaire à sa faiblesse ; soit en condescendant à sa mauvaise humeur, pour avoir la paix dans sa famille.

Et ainsi il se trouve partagé entre JESUS-CHRIST & sa femme ; de sorte qu'il se voit obligé de servir à deux maîtres, & de négliger souvent ce qu'il doit à J E S U S-C H R I S T, pour rendre ce qu'il croit devoir à sa femme.

¶. 34. *De même une femme qui n'est point mariée, & une vierge, s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps & d'esprit ; mais celle qui est mariée, s'occupe du soin des choses du monde, & de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari.*

De même afin d'être sainte, par excellence ; c'est-à-dire, entièrement consacrée à Dieu, de corps, en le conservant dans l'intégrité pour son amour, & d'esprit, en ne l'occupant qu'à penser à lui ; ce n'est pas que les personnes qui vivent chrétientement dans le mariage, ne soient aussi

224 I. EPISTRE DE S. PAUL
saintes de corps & d'esprit , mais c'est dans un degré inferieur.

Mais celle qui est mariée s'occupe ; &c. aussi-bien que son mari avec qui elle partage le soin de la famille , sur-tout en ce qui regarde l'éducation des enfans & l'ordre interieur de la maison.

Pour plaire à son mari , en sorte qu'elle ne lui soit point désagréable ni de corps , ni d'esprit : ce qui la porte souvent à la vanité , & à de grandes distractious.

¶. 35. *Or je vous dis ceci pour votre avantage ; non pour vous tendre un piege ; mais pour vous porter seulement à ce qui est de plus saint , & qui vous donne un moyen plus facile de prier Dieu sans empêchement.*

Or je vous dis ceci pour votre avantage , si vous pouvez & voulez le pratiquer , non pour vous tendre un piege ; c'est-à-dire , en faire une loi qui vous lie & vous contraigne à l'observation de la continence ; ce qui seroit à plusieurs une occasion de tomber dans la fornication à cause de leur incontinence.

Mais pour vous porter seulement à ce qui est de plus saint , &c. Car encore que l'état du mariage soit saint & honnête , celui du celibat l'est encore davantage.

De prier Dieu sans empêchement ; c'est-à-dire , sans être distrait , & détourné de son service par les soins des choses temporelles , dont les personnes mariées ne peuvent se dispenser.

¶. 36. *Que si quelqu'un croit que ce lui soit un deshonneur que sa fille passe la fleur de son âge sans être mariée ; & qu'il juge la devoir marier , qu'il fasse ce qu'il voudra ; il ne pechera point si elle se marie.*

Que.... ce lui soit un deshonneur ; parcequ'il semble que personne ne l'a voulu rechercher en mariage. Que sa fille passe la fleur de son âge , &c. qui est le temps où les inclinations se font mieux connoître , & où le désir du mariage paroît davantage.

Et qu'il juge la devoir marier , parceque sa fille ne paroît point appellée à la continence , ou , ne veut pas la garder. Qu'il fasse ce qu'il voudra , &c: qu'il execute le dessein qu'il a de la marier , & qu'il satisfasse au désir qu'elle a de se marier , sans craindre de commettre en cela aucun peché.

¶. 37. *Mais celui qui n'étant engagé par aucune nécessité , & qui se trouvant dans un plein pouvoir de faire ce qu'il voudra , prend une ferme résolution dans son cœur , & juge en lui-même qu'il doit conserver sa fille vierge , fait une bonne œuvre.*

Mais celui , &c. dont la fille ne se soutie point de se marier , & qui veut bien demeurer dans le célibat.

Prend une ferme résolution dans son cœur , de sacrifier son intérêt temporel & celui de sa famille , en laissant sa fille dans l'état de virginité qu'elle a choisi pour la gloire de Dieu. Ceci fait voir que les peres ne doivent pas empêcher que leurs enfans ne consacrent à Dieu leur virginité , lorsqu'ils jugent en conscience , que cet état leur est plus convenable que celui du mariage.

Et juge en lui-même : après avoir sérieusement examiné devant Dieu une affaire de cette importance ; qu'il doit conserver sa fille vierge ; parceque cet état lui est plus convenable , & qu'elle y aura plus de facilité pour faire son salut.

Fait une bonne œuvre , tant à l'égard de Dieu , à qui il consacre sa fille , qu'à l'égard de sa fille , à qui il procure un état si avantageux.

¶. 38. *Ainsi celui qui marie sa fille fait bien , & celui qui ne la marie point , fait encore mieux.*

Ainsi. C'est la conséquence qu'il tire des deux versets précédens , pour servir de conclusion & de règle générale sur la matière qu'il traite.

Celui qui marie sa fille , sur-tout lorsqu'il y a nécessité de la marier , fait bien ; c'est-à-dire , fait une chose qui est commandée , & conforme à l'institution & à l'ordre de Dieu , & même nécessaire pour le salut de sa fille ; supposé qu'elle ne puisse , ou ne veuille point vivre dans le célibat , ou dans la continence.

Et celui qui ne la marie point , lorsqu'il n'y a point de nécessité de la marier ; fait encore mieux : Le sens n'est pas qu'il fasse mieux que celui qui marie sa fille , lors même qu'il croit la devoir marier ; puisqu'en ce cas tous les deux font également bien , parcequ'ils le font en suivant ce qu'ils croient de plus conforme à la gloire de Dieu , & au salut de leur fille.

¶. 39. *La femme est liée à la loi du mariage , tant que son mari est vivant ; mais si son mari meurt , elle est libre ; qu'elle se marie à qui elle voudra , pourvu que ce soit selon le Seigneur.*

L'Apôtre avoit déclaré aux Corinthiens , que la femme qui est séparée de son mari , est obligée de demeurer dans la continence , ou de se reconcilier avec lui : il pouvoit rester là-dessus une difficulté ; sçavoir , si elle étoit toujours obligée de demeurer en cet état , même après la mort de son mari :

il en donne ici la resolution.

La femme : ce qui se doit aussi entendre du mari , puisque la loi est commune à l'un & à l'autre ; est liée , à son mari de telle sorte , qu'il n'est point en son pouvoir de s'en séparer , & moins encore de rompre le lien du mariage.

À la loi du mariage , &c. qui est une confirmation de la loi que Dieu en a faite dans la première institution du mariage : cette loi néanmoins peut souffrir quelques exceptions , selon le sentiment même des Pères , & la pratique ancienne de l'Eglise.

Pourvu que ce soit selon le Seigneur ; c'est-à-dire , selon les règles qu'il prescrit par sa loi touchant l'usage , & la fin du mariage ; & non par un esprit de convoitise , & d'incontinence. Autr. à un mari chrétien qui fasse profession du christianisme , & non pas à un infidèle séparé du corps mystique de JESUS-CHRIST. Voyez 2. Cor. 6. 14.

¶. 40. *Mais elle sera plus heureuse , si elle demeure veuve , comme je le lui conseille ; & je crois que j'ai aussi l'Esprit de Dieu.*

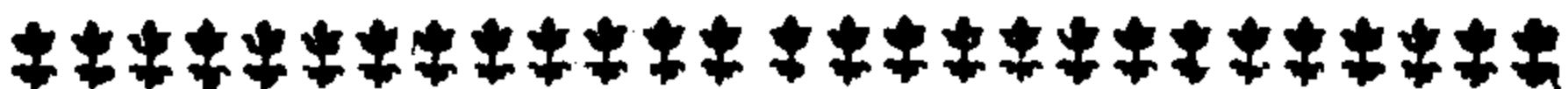
Mais elle sera plus heureuse , si elle demeure veuve ; parcequ'elle sera plus libre pour servir Dieu.

Comme je le lui conseille ; c'est-à-dire , selon le conseil que je lui donne. Voyez le verset 25.

Et je crois. L'Apôtre use de ce terme par modestie , non qu'il doute de ce qu'il dit , mais pour reprimer par cet exemple l'insolence de ses adversaires , qui vouloient faire passer toutes leurs decisions pour des oracles & pour des révélations.

Que j'ai aussi ; c'est-à-dire , aussi-bien que les autres Apôtres , quoiqu'en disent mes adversaires , pour me rabaisser , & pour avilir mon ministère.

228 I. EPISTRE DE S. PAUL
L'Esprit de Dieu, pour ne vous rien conseiller qui ne soit conforme à sa loi & à sa gloire, & qui ne soit avantageux pour votre salut. Voyez verset 25.



SENS SPIRITUEL.

¶. 1. jusqu'au 17. *P*our ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit, je vous ditai qu'il est avantageux à l'bonne de ne toucher aucune femme ; neanmoins pour éviter la fornication, que chaque homme vive avec sa femme, & chaque femme avec son mari, &c.

Notre saint Apôtre, qui donne aux Corinthiens dans cette Epître divers avis suivant les besoins de leur Eglise, leur donne ici des règles sur le sujet du mariage ; matière qui a toujours paru des plus difficiles qui soit dans toute la Théologie morale. Nous ferons ici quelques reflexions sur deux vérités importantes, qui renferment ce qu'en a dit saint Paul ; & nous ferons voir, 1. l'excellence du mariage chrétien au-dessus de celui des Gentils & des Juifs ; 2. Que le mariage chrétien, dès lors qu'il est contracté selon les règles, devient indissoluble ; & s'il arrive quelque cause de séparation entre le mari & la femme, qu'ils doivent, ou se réconcilier, ou demeurer sans se marier.

Il y a bien des choses qui sont communes au mariage des payens & des Juifs avec celui des Chrétiens. Les hommes ne peuvent gueres subfister sans former entr'eux une société civile, dont le lien le plus étroit est l'alliance de l'homme & de la femme, qui ne consiste pas tant dans l'union

des corps que des esprits, & dans l'affection reciproque, qui leur fait prendre les intérêts l'un de l'autre ; qui les engage à prendre soin de leurs enfans, & à se garder l'un à l'autre la fidélité qu'ils se doivent ; c'est de-là que se forment les alliances qui font les villes & les républiques.

Tous les peuples éclairés de la seule lumière de la raison ont reconnu l'engagement dans le mariage pour une chose honnête, & ont fait des loix très-severes pour punir ceux qui en violeroient la sainteté. Mais parcequ'ils ne reconnoissoient pas le vrai Dieu ni la pureté de sa loi, ils commettoient dans le mariage plusieurs defordres dont ils n'appercevoient pas la laideur & la difformité. Ne lit-on pas dans l'histoire, qu'un des plus sages Romains a donné sa femme à un autre pour en avoir des enfans ? Car comme ceux qui ne connoissent pas Dieu, *ont*, comme dit saint Paul, *l'esprit plein de ténèbres*, & sont entièrement éloignés de la vie de Dieu, à cause de l'ignorance où ils sont, & de l'aveuglement de leur cœur, & n'ayant point l'espérance des biens à venir, ils s'abandonnent à la dissolution pour se plonger avec une ardeur insatiable dans toutes sortes d'impuretés. C'est pourquoi le même Apôtre avertit les fidèles, de *ne point suivre les mouvements de la concupiscence, comme les payens qui ne connoissent point Dieu*. Ainsi quoique ces mariages produisissent de grands avantages pour le bien de la société civile, ils étoient néanmoins fort imparfaits par le mauvais usage qu'ils en faisoient.

Parmi les Juifs le mariage étoit plus saint, & ils avoient des motifs bien plus purs & plus honnêtes dans l'usage qu'ils en devoient faire. Ils connoissoient Dieu, & en avoient reçû une loi sainte, dont

230 I. EPISTRE DE S. PAUL
les préceptes leur servoient pour régler leurs actions ; la crainte de Dieu les retenoit dans de certaines bornes pour ne point suivre demesurément les mouvements de leurs convoitises. De plus Dieu avoit promis à leurs ancêtres , que le Messie qui seroit envoyé pour sauver le monde , naîtroit de leur race ; ainsi c'étoit parmi eux une chose honorable & sainte de se marier , dans l'esperance qu'ils avoient que le C H R I S T naîtroit de leurs familles ; & ils s'y portoient même *par un motif de pieté* , dit saint Augustin , pour multiplier le peuple de Dieu de qui devoit naître le Sauveur de tous les peuples : c'est aussi dans ce dessein que quelques-uns ont épousé plusieurs femmes pour avoir plusieurs enfans ; & quoique cet usage soit contrairé à l'institution du mariage , Dieu néanmoins l'a permis ou inspiré à ceux qui usoient de plusieurs femmes dans le dessein d'avoir des enfans par rapport à J E S U S - C H R I S T , qui *de suis nuptiis filios propter Christum quarebant.* Ainsi le mariage des Juifs étoit bien élevé au-dessus de celui des payens , quoique beaucoup au-dessous du mariage chrétien.

*Auguſt.
de bono
e njug.
ap. 19.*
Pour comprendre cette vérité , il faut remarquer que Dieu dès le commencement du monde a établi le mariage pour trois raisons : Premierement , pour unir d'amitié & de société les hommes entre eux , & les entretenir dans une affection mutuelle ; secondement , pour conserver & multiplier le genre humain par la naissance des enfans ; en troisième lieu , ç'a été après le péché pour donner un frein à la concupiscence , & la retenir dans de justes bornes : ces avantages sont communs à toutes sortes de mariages ; mais le mariage chrétien en a de bien

AUX CORINTHIENS. CHAP. VII. 231
plus excellens , sur-tout en ce que c'est un Sacrement qui représente par l'union du mari & de la femme celle de JESUS - CHRIST avec son Eglise. C'est en effet ce que Dieu avoit en vûe , lorsque dans le paradis terrestre il unit l'homme avec la femme , avec des circonstances tout-à-fait extraordinaires & mysterieuses : car , selon l'Apôtre , le premier Adam est la figure du second , comme Eve l'est de l'Eglise : ainsi Dieu ayant envoyé un sommeil dans Adam , & pendant qu'il dormoit ayant tiré de son côté une de ses côtes , dont il forma la femme qu'il lui présenta , il a voulu nous représenter ce qui devoit arriver à J E S U S - C H R I S T sur la croix , où cet Epoux celeste étant endormi du sommeil de la mort , il fit naître de son côté ouvert par la lance d'un soldat , l'Eglise qu'il forma du sang & de l'eau qui en coulerent , & la lui présenta pour son épouse. C'est pour cela que saint Paul faisant allusion aux paroles qu'Adam prononça par un esprit prophétique , pour marquer dans son mariage celui de J E S U S - C H R I S T avec son Eglise , dit , que nous sommes les membres de son corps , formés de sa chair & de ses os : c'est pourquoi l'homme abandonnera son pere & sa mere pour s'attacher à sa femme , & de deux qu'ils étoient ils deviendront une même chair : ce sacrement est grand , continue le saint Apôtre , je dis en J E S U S - C H R I S T & en l'Eglise.

C'est la doctrine de l'Eglise que le grand S. Augustin a parfaitement bien exprimée par ces paroles dans l'instruction qu'il fait aux Cathecumenes ; Que notre Epoux , dit-il , monte sur son lit , qu'il y dorme en mourant , que l'on ouvre son côté , & que l'Eglise vierge en sorte comme Eve sortit du côté d'Adam durant son sommeil. Car l'Evangile rapporte que le côté

lui fut ouvert d'une lance après qu'il fut mort, & qu'il en coula de l'eau & du sang , qui sont deux sacremens de l'Eglise ; l'eau qui a servi à purifier l'Epouse ; le sang , dont elle est dorée. O combien grand & mystérieux est ce mariage de ce divin Epoux avec cette épouse sainte ! Il est donc clair que le mariage chrétien est un véritable Sacrement en ce qu'il représente l'intime union de JESUS-CHRIST & de l'Eglise , & que c'est le mystère qui fut révélé dès le commencement au premier homme ; parceque l'amour chaste dont Dieu remplit les cœurs des deux personnes mariées durant toute leur vie , les lie d'une amitié sainte & d'une affection cordiale & reciproque , semblable à celle qui est entre JESUS-CHRIST & son Eglise. Ainsi pour juger de la grandeur & de la sainteté de ce Sacrement , il suffit de considerer l'éminence & la sainteté de ce qu'il représente.

Mais le mariage chrétien a encore un avantage qui lui donne une sainteté que tous les mariages des autres nations n'ont point : c'est l'union indissoluble qu'il a reçue de J E S U S - C H R I S T par l'établissement qu'il a fait de ce Sacrement. En effet , le Sauveur s'est déclaré nettement sur cette matière : car lorsque les Pharisiens lui demanderent ; *s'il étoit permis à un homme de quitter sa femme pour quelque cause que ce fût* , il leur répondit premièrement , qu'au commencement du monde dans la première institution du mariage , l'homme ne devoit s'unir qu'à une seule femme , *qu'il doit abandonner son pere & sa mere pour s'y attacher* ; en sorte qu'ils ne deviennent tous deux *qu'une seule chair* ; qu'ainsi l'homme doit prendre garde de séparer ce que Dieu a joint. J E S U S - C H R I S T ne pouvoit pas établir avec des termes plus précis l'indissolubilité du

mariage : Car comme c'est un crime, dit saint Chrysostome, de diviser un même corps en le séparant d'avec ses membres ; c'en est un de même de séparer une femme d'avec son mari. Que si il permet à un mari de quitter sa femme en cas d'adultere , il ajoute que s'il en épouse alors une autre , il ne contracte pas un mariage , mais *il commet un adultere* lui-même , parceque le lien qu'il a contracté avec sa premiere femme ne se peut rompre que par la mort : cette doctrine est confirmée par le témoignage des Peres & les decisions des Conciles.

Que si , selon l'Ecriture expliquée par la tradition , le lien du mariage est indissoluble , & si le mari & la femme doivent demeurer sans se marier , lorsqu'il arrive quelque sujet de se séparer l'un de l'autre, quelle précaution ne doivent pas prendre ceux qui se marient pour choisir des personnes avec qui ils doivent vivre si inséparablement jusqu'à la mort ? Avec quel soin doivent-ils conserver cet amour conjugal & cette union intime que le Sacrement a mise entr'eux ? Car dès lors que l'on n'a pas en cet état l'un pour l'autre toutes les déferences & les complaisances que l'on doit avoir , & que la crainte de Dieu ne retient point dans le devoir pour supporter les foiblesses les uns des autres ; le mariage qui devroit être un soulagement mutuel & une consolation reciproque parmi les maux qui sont inseparables de cette vie , devient un martyre & un dur esclavage , qui se termine quelquefois par une rupture funeste, très-préjudiciable à eux-mêmes & à leurs enfans. Mais enfin , dit S. Jérôme , c'est une nécessité que vous vous êtes imposée , & dont vous ne pouvez plus vous dégager; le seul moyen d'amollir la dureté de ce lien si terrible qui ne se rompt point ,

234 I. EPISTRE DE S. PAUL
c'est de se reconcilier bien avec Dieu, & d'avoir recours à l'opération de sa grace, qui rend les cœurs souples & dociles, & les dispose à supporter en patience & par esprit de pénitence les fâcheuses nécessités de cet état ; & par ce moyen cette servitude , qui est à plusieurs un sujet de damnation par le mauvais usage qu'ils en font , devient un sujet de merite & de bonheur pour l'éternité. On peut voir dans les Confessions de saint Augustin , l. 9. c. 9. quelle a été en ce point la conduite de sainte Monique envers son mari.

¶. 17. jusqu'au 25. *Que chacun se conduise selon le don particulier qu'il a reçû du Seigneur , & selon l'état dans lequel Dieu l'a appellé , &c.*

Comme le corps ne peut demeurer toujours dans la même situation ; il en est de même du cœur de l'homme , qui ne pouvant être satisfait de la possession d'aucun bien créé , est continuellement dans le mouvement & l'agitation jusqu'à ce qu'il se soit épuisé dans la poursuite de ces biens perissables dont la jouissance ne fait qu'en irriter le desir ; c'est sans doute que Dieu, qui a créé l'homme pour jouir de sa divine présence dans le ciel , ne veut pas qu'il trouve son repos dans aucune creature : car , comme dit S. Bernard , tout ce qui est moins que Dieu peut bien occuper une ame capable de la jouissance de Dieu, mais ne peut point la contenter: *Animam Deo capacem quicquid Deo minus est occupare potest , satiare non potest.*

Puisqu'il n'y a que l'attachement au souverain bien qui puisse fixer l'instabilité du cœur humain , toute la vie d'un vrai Chrétien consiste à rechercher la voie par laquelle Dieu nous appelle à lui , & à suivre sa vocation ; car comme il a diverses voies

pour sauver les ames , il est de la derniere consequence de connoître celle dans laquelle il veut que nous entrions. Que si nous sommes assez heureux pour prendre le point de notre vocation , & d'entrer dans l'état de vie que la divine providence nous a destiné , tout nous réussira pour le temps & pour l'éternité.

Mais ce n'est pas assez d'avoir trouvé cette voie sûre , il y faut marcher , & y demeurer ferme jusqu'à ce que Dieu en retire , en résistant aux tentations & aux traverses qui peuvent arriver ; c'est de quoi nous avertit dans l'Ecriture le Prince le plus sage qui ait jamais été : *Un homme qui aban-* Prov. *donne son propre lieu , est comme un oiseau qui quitte* ^{17. 8.} *son nid* ; ce que saint Augustin explique de la sorte : Chaque Chrétien , dit-il , a sa voie , son don , confess. & son lieu , où le Saint-Esprit même l'a placé ; ce ^{l. 12.} _{c. 27.} lieu est pour lui *un nid* où il demeure comme *un petit oiseau* qui n'a pas encore ses plumes , & où il a besoin de la chaleur du Saint-Esprit , qui le couvre , comme la mère couvre ses petits , jusqu'à ce que les ailes & les forces lui soient venues. Il doit bien connoître quel est ce lieu où Dieu l'a mis ; & quand il l'a connu , s'il le *quitte* sous prétexte , ou de fuir quelque mal , ou de faire plus de bien ailleurs , il s'expose , dit saint Bernard , à suivre le démon qui se transfigure en un ange de lumière , & il se met en grand danger de se perdre.

Salomon confirme encore la même chose en ces termes : *Si l'esprit de celui qui a la puissance s'élève sur vous , ne quitterez point votre place.* Le lieu ^{4.} de chaque élu , dit saint Grégoire , c'est l'état ^{In. Reg.} où Dieu l'a mis , & la vie sainte dans laquelle il ^{1. 5. 6.} est entré : si donc l'esprit de malice a reçu de

Dieu le pouvoir de s'élever contre nous , & de nous tenter, ou par les mauvaises pensées qu'il nous inspire en secret , ou par les désirs déreglés par lesquels il tâche de corrompre la pureté de notre cœur ; nous ne devons pas abandonner le lieu ni l'état où Dieu nous a mis : Car si nous demeurons fermes dans notre sainte résolution , la main du Tout-puissant nous soutiendra , & sa lumière dissipera bien-tôt les ténèbres par lesquelles le démon s'efforce d'obscurcir notre âme.

C'est ainsi que les Pères parlent après l'Ecriture, pour exhorter les fidèles à considerer avec beaucoup d'attention ce que Dieu demande d'eux dans l'état où ils se trouvent placés par son ordre : car il n'est pas croyable quels funestes effets peuvent faire par rapport au salut, les moindres changemens & les plus légères entreprises , si elles se font inconsidérément & sans consulter la volonté de Dieu. Un changement de logis ; un voyage fait sans nécessité ; une partie de plaisir peut causer de grands inconveniens & de grandes ruines dans la vie spirituelle. Que dire donc de ceux qui (suivant le torrent de la mauvaise coutume & du mauvais exemple) recherchent ou des charges Ecclesiastiques sans vocation , ou , des emplois séculiers sans considerer si Dieu les y appelle ? Croyent-ils être plus sages que Dieu même , & pouvoir régler par leur propre esprit la conduite que Dieu veut tenir sur eux par sa providence ? Suivons plutôt l'avis que nous donne le Saint-Esprit dans ses Ecritures : *Ne vous arrêtez point à ce que font les pecheurs , mettez votre confiance en Dieu , & demeurez fermes dans votre place ; MANE in loco tuo.* N'imitons donc point ceux qui sans être touchés d'aucune crainte de Dieu,

ni d'aucun respect pour ses commandemens , se conduisent au hazard , & prennent les sentimens du monde & leur propre volonté pour la regle de leur vie : mettons notre confiance en Dieu; que lui seul soit la fin de toutes nos actions. *Efforçons-nous*, comme dit saint Pierre , *d'affirmer notre vocation & notre élection par les bonnes œuvres : car agissant de cette sorte nous ne pecherons jamais ; & par ce moyen Dieu nous fera entrer au royaume éternel de notre Seigneur & Sauveur JESUS - CHRIST avec une riche abondance de ses graces.*

V. 25. jusqu'à la fin. *Quant aux vierges , je n'ai point reçu de commandement du Seigneur qui oblige à la virginité , &c.*

Notre saint Apôtre a grande raison de ne point faire un commandement de la virginité , puisque c'est une vertu d'un ordre supérieur qui surpassé les forces naturelles. Les autres vertus sont proposées à tous afin qu'ils les pratiquent ; mais la virginité n'est pas de ce nombre , & tous ne peuvent pas atteindre jusqu'à la grandeur d'un don aussi excellent qu'est celui de vivre dans un corps mortel comme si on n'en avoit point. *Tous ne sont pas capables de cette entreprise ,* dit J E S U S - C H R I S T ; ^{Matth. 19. 11.} c'est pourquoi toute la force de la raison dans ceux mêmes qui étoient les plus éclairés parmi les payens, n'a pu atteindre jusqu'à la connoissance de cette vertu extraordinaire : Aussi saint Augustin , avant ^{L.c. Conf. c. II.} d'être entierement converti , avoue qu'il ne croyoit pas que l'homme fût capable d'une si haute perfection.

Nous considererons donc ici deux choses , pour suivre les instructions que nous donne saint Paul : la premiere , quelle est l'excellence & la dignité de

Il n'y a point d'état dans la Religion chrétienne qui soit plus relevé , & qui approche davantage de la sainteté de Dieu même que l'état des vierges , qui dans un corps terrestre & sujet à la mort , imitent la vie des Anges dans le ciel. Ainsi comme l'or est le plus precieux & le plus excellent de tous les métaux , tous les autres fidèles doivent ceder aux vierges le premier rang dans l'Eglise de J E S U S - C H R I S T , & reconnoître qu'ils ne peuvent leur être comparés , ni approcher de leur merite , dit saint Gregoire Pape. Les veuves & les gens mariés , quoique chastes & vertueux , ne peuvent tenir que la seconde place ; & l'on met dans la dernière les pecheurs convertis , qui travaillent à se purifier de leurs pechés par les travaux de la pénitence.

Il n'est pas hors de propos de rapporter ici ce que Sulpice Severe raconte de saint Martin sur ce sujet dans ses dialogues. Ce grand Saint qui prenoit occasion de tout ce qui se rencontroit pour instruire ses disciples & les porter à Dieu , voyant un jour une prairie dont une partie avoit servi de pâture aux bestiaux ; une autre avoit été labourée & foulée aux pieds par les porcs ; l'autre enfin étoit couverte d'une belle verdure & parsemée de fleurs : Cette partie , disoit-il , qui a servi de pâture , & qui n'ayant plus de fleurs retient encore quelque agrément par sa verdure , nous représente le mariage ; l'autre , que les cochons ces sales animaux ont gâtée & labourée avec leur grouin , marque le vice de la fornication ; mais celle qui est comme un parterre émaillé de fleurs qui brillent comme des pierres précieuses , & y font une pein-

ture la plus agreable qui se puisse voir , *ultra omnem speciem distincta floribus quasi gemmis micantibus ornata radiat* ; Celle-là , disoit-il , nous fait voir la gloire de la virginité : Heureuse beauté , ajouîtoit-il , & bien digne de Dieu , car il n'y a rien de comparable à la virginité. Il faut conclure avec les Sages , que le mariage est pardonnable , la virginité est glorieuse , & la fornication punissable si elle n'est expiée par la pénitence ; *hac à sapientibus tenenda distinctio est , ut conjugium pertineat ad veniam , virginitas spectet ad gloriam ; fornicatio depunitur ad peccatum , nisi satisfactione purgetur.* C'étoit-là le sentiment de ce grand prodige de sainteté ; sentiment qu'il avoit appris de l'Esprit de Dieu dont il étoit animé , & des Saints qui l'avoient précédé. Saint Cyprien avoit dit avant lui , que les *virges* sont des fleurs qui ornent le parterre de l'Eglise ; qu'elles rassemblent en leurs personnes toutes les graces & toutes les vertus des autres fidèles , & qu'elles sont la portion la plus illustre du troupeau de J E S U S - C H R I S T .

C'est ainsi que parlent tous les autres Peres , qui donnent à cette vertu des éloges qui en relèvent merveilleusement la gloire & le mérite. Tous ces Saints conviennent qu'elle élève les hommes à la dignité des Anges , & ne permet pas que ceux qui vivent encore sur la terre soient inférieurs & cedent en rien à ces intelligences spirituelles. Saint Augustin dit que l'intégrité des vierges , & le désir qu'elles ont conçû de renoncer à tout commerce charnel par une pieuse & sainte continence , n'est rien moins que le partage des Anges , & un noble dessein d'imiter dans une chair sujette à la corruption la pureté éternelle & incorruptible de ces

*Cypr. de
discipl.
et habia
virg.*

*Chrysost.
lib. de
Virgin.
cap. 11.*

*August.
lib. de
Virgin.
cap. 134.*

Esprits bienheureux : de sorte que dès ce monde & avant que d'avoir payé par la mort le dernier tribut à la nature , les vierges possèdent déjà un don qui ne sera accordé aux autres hommes , qu'après qu'ils seront ressuscités : Car , comme dit J E S U S - C H R I S T , après la resurrection les hommes & les femmes ne se marieront point ; mais ils seront comme les Anges de Dieu dans le ciel.

Mais ce n'est pas assez de dire que cette excellente vertu égale les hommes aux Anges ; elle est même plus glorieuse & plus admirable en eux que dans ces Esprits bienheureux : car ils ont des combats à soutenir & des victoires à remporter ; au-lieu que les Anges sont vierges sans combattre & sans rien souffrir ; c'est ce qui fait dire à saint Bernard , que si la virginité des Anges est plus heureuse que la virginité des hommes , celle de ceux-ci a au-moins plus besoin de force & de constance : Ainsi on peut dire véritablement , ce que les Stoïciens disoient faussement de leur Sage en le comparant à Jupiter , que les vierges ici-bas ont par vertu ce que les Anges ont par leur nature.

Peut-on donc concevoir assez d'estime pour un état si saint & si parfait qu'il rend semblable à Dieu même qui est incorruptible ; si recommandable & si élevé , que le Fils de Dieu voulant se faire homme ne devoit naître que d'une vierge ? Mais cette profession n'est pas telle que plusieurs se l'imaginent . Il ne suffit pas de vivre dans l'éloignement du mariage pour meriter le nom honorable de vierge : Car ce n'est point par elle-même , dit saint Augustin , que la virginité est digne d'un si grand honneur , mais seulement parcequ'elle est consacrée à Dieu ; & quoiqu'il soit vrai qu'on la garde dans le corps ,

corps, il le faut faire par un mouvement de religion & de pieté qui vienne de l'esprit, en vouant & consacrant à Dieu l'intégrité du corps par une parfaite continence qui porte à garder inviolablement cette pureté de corps & d'esprit pour l'amour de lui : ainsi la virginité doit être mise au nombre des choses spirituelles, puisque c'est l'amour de la continence que la pieté inspire, qui fait qu'on la vole & qu'on la garde fidellement.

Il est donc clair que ceux qui vivent dans le célibat, & qui renoncent au mariage, ne doivent pas tous être mis au rang des vierges pour en recevoir de Dieu la récompense ; mais ceux & celles-là seulement qui rénongant de cœur & d'affection au monde sanctifient leur virginité par la pratique des bonnes œuvres, & par une vie chrétienne & conforme aux plus pures maximes de l'Evangile, *en s'occupant des choses du Seigneur, & de ce qu'ils doivent faire pour plaire à Dieu.*

Si nous considerons maintenant les avantages & les prérogatives des vierges, nous trouverons qu'ils sont très-grands, & que c'est être heureux que d'avoir assez de courage & de force pour atteindre à cet état excellent. Saint Paul, qui *avoit l'Esprit de Dieu*, conseille de ne point user du mariage pour éviter une infinité de peines qui sont inévitables dans cet état. *Je croi, dit-il, qu'il est avantageux, à cause des fâcheuses nécessités de cette vie, de ne se point marier.* Ceux donc qui peuvent vivre dans la continence, étant exempts de tous ces maux, jouissent d'une grande tranquillité d'esprit qui leur donne la liberté de ne s'occuper que de ce qui regarde leur salut, & des moyens de se rendre agréables à Dieu par la pureté du corps & de l'esprit.

Mais il ne faut pas s'imaginer que cette profession ne soit utile que pour la vie présente , en ce que l'état du mariage obligeant ceux qui y sont engagés à beaucoup plus de soins & d'inquiétudes pour les choses de la terre ; les vierges & ceux qui vivent en continence sont exempts de toutes ces misères : ce ne peut être la pensée du grand Apôtre , qui ne tendoit par toutes les fonctions de son ministère qu'à nous inspirer l'amour & le desir de la vie éternelle. Il est donc utile , dit saint Augustin , de se dégager des fâcheuses nécessités de cette vie ; mais ce doit être parcequ'elles nous empêchent de penser uniquement aux biens éternels où nous aspirons : car comme on jouira d'une plus grande gloire dans le royaume de Dieu , ajoute ce grand Docteur , si on s'occupe davantage maintenant de ce que l'on doit faire pour lui être agreable ; il est visible que l'on en aura moins , lorsque ces nécessités qui accompagnent le mariage auront été cause qu'on se soit moins occupé de ce soin unique de ne plaire qu'à Dieu seul , qui fait acquérir ce degré de gloire , qui ne sera pas pour tous ceux mêmes qui auront part au salut & à la felicité éternelle.

Cette vérité qui est constante , nous est attestée par les Ecritures à l'égard des vierges. Dieu dit par son Prophète à ceux qui se rendent eunuques pour le ciel , qu'il *leur donnera sa maison & dans l'enceinte de ses murailles une place avantageuse & un nom qui leur sera meilleur que des fils & des filles , & un nom éternel qui ne perira jamais.* Ce nom éternel , quel qu'il soit , qui est promis à ces eunuques volontaires , & qui certainement , dit saint Augustin , signifie une gloire particulière & plus excellente , ne sera pas commun à plusieurs au-

L. de S.
Virgin.
c. 14.

Isai. 56.
S. Matth.
19. 10.
Gc.

Ib. c. 25.

autres qui ne laisseront pas d'avoir place dans ce royaume & dans la même maison. Le même Pere confirme encore cette vérité par l'endroit de l'Apocalypse , où, ceux qui avoient toujours conservé la virginité de leur corps dans une entiere pureté , *chantoient un cantique tout nouveau qu'il n'y avoit Apôc.* *qu'eux qui pussent chanter , en suivant par-tout l'Agneau où il va.* Où est-ce donc que va cet Agneau , demande ce saint Docteur ; puisque c'est où tout autre que vous n'ose ou ne peut le suivre ? Je croi pour moi , dit-il , que c'est au lieu où l'on goûte des delices ineffables. Les delices & la joie des vierges de JESUS-CHRIST , sera de se réjouir de JESUS-CHRIST. La joie qui sera propre aux vierges de JESUS-CHRIST sera differente de celle des autres Saints, qui ne seront pas vierges , quoiqu'ils soient aussi à JESUS-CHRIST. Il est certain néanmoins que les autres fidèles qui ont perdu la virginité du corps , suivent l'Agneau , non pas par-tout où il va , mais jusques où ils peuvent le suivre. Or ils peuvent le suivre par-tout , excepté lorsqu'il marche dans la beauté & dans l'éclat de la virginité : c'est aux vierges à marcher après lui par le sentier de la virginité , & à le suivre dans ce chemin où il va ; parceque c'est uniquement à cause de cet avantage , qu'il est écrit , qu'ils *le suivent par-tout où il va* ; mais ils ne peuvent le faire , ni conserver avec fidélité la pureté du corps & de l'esprit que par l'humilité, qui est , comme dit un Pere, la virginité du cœur , & la virginité de la virginité même. Saint Augustin emploie une bonne partie de son livre de la sainte Virginité à prouver la nécessité de cette vertu si nécessaire , & à exhorter les vierges à l'embrasser.



CHAPITRE VIII.

1. **Q**uant aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'ignorons pas que nous avons tous sur ce sujet assez de science; mais la science enflle, & la charité édifie.

2. Que si quelqu'un se flatte de savoir quelque chose, il ne fait pas même encore de quelle maniere on doit savoir.

3. Mais si quelqu'un aime Dieu, il est connu & aimé de Dieu.

4. Quant à ce qui est donc de manger des viandes immolées aux idoles, nous savons que les idoles ne sont rien dans le monde, & qu'il n'y a nul autre Dieu, que le seul Dieu.

5. Car encore qu'il y en ait qui soient appellés dieux, soit dans le ciel, ou dans la terre, & qu'ainsi il y ait plu-

*. 2. expl. quel usage il doit faire de sa science.

*. 3. autr. a reçu sa connois- & la fausseté même.

1. **D**e iis autem, quæ idolis sacrificantur, scimus quia omnes scientiam habemus. Scientia inflat, charitas vero edificat.

2. Si quis autem se existimat scire aliquid, nondum cognovit quemadmodum importeat cum scire.

3. Si quis autem diligat Deum, hic cognitus est ab eo.

4. De escis autem, quæ idolis immolantur, scimus quia nihil est idolum in mundo, & quod nullus est Deus, nisi unus.

5. Nam etsi sunt qui dicantur dii, sive in cælo, sive in terra (siquidem sunt dii multi, & domini multi:)

*. 4. expl. que c'est la faiblesse,

sieurs dieux & plusieurs sei-
gneurs ;

6. nobis tamen u-
nus Deus , Pater , ex
quo omnia , & nos in
illum : & unus Domi-
nus Jesus Christus ,
per quem omnia , &
nos per ipsum.

6. il n'y a néanmoins pour
nous qu'un seul Dieu , qui est
le Pere , de qui toutes cho-
ses tirent leur être , & qui
nous a faits pour lui : & il n'y
a qu'un seul Seigneur , qui est
JESUS-CHRIST , par qui // tou-
tes choses ont été faites , com-
me c'est aussi par lui que nous
sommes *tout ce que nous som-
mes.*

7. Sed non in omni-
bus est scientia. Qui-
dam autem cum con-
scientia usque nunc
idoli , quasi idolothy-
rum manducant : &
conscientia ipsorum
cum sit infirma , pol-
luitur.

8. Esca autem nos
non commendat Deo.
Neque enim si man-
ducaverimus , abun-
dabimus : neque si non
manducaverimus , de-
ficiemus.

9. Videte autem ne
fortè hæc licentia ve-
stra offendiculum fiat
infirmis.

10. Si enim quis

¶.6. let. par qui font toutes cho-
ses , & nous par lui , ou , pour lui .

¶. 7. lestr. quelques-uns ayant
envers la conscience de l'idole ,

mangent des viandes comme of-
fertes aux idoles .

¶.9. expl. de manger de tout .

10. Car si l'un d'eux en

voit un de ceux qui sont plus instruits, assis à table dans un lieu consacré aux idoles, // ne sera-t-il pas porté, lui dont la conscience est *encore* foible, à manger aussi de ces viandes consacrées aux idoles ?

Rom. 14.
15.

11. Et ainsi par votre science vous perdrez votre frere encore foible, pour qui JESUS-CHRIST est mort.

12. Or pechant de la sorte contre vos freres, & blessant leur conscience qui est foible, vous pechez contre JESUS-CHRIST.

Rom. 14.
16.

13. Si donc ce que je mange scandalise mon frere, je ne mangerai *plutôt* jamais de chair toute ma vie, pour ne pas scandaliser mon frere,

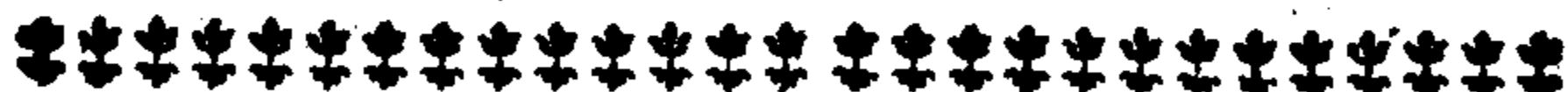
viderit cum, qui habet scientiam in idolio recumbentem: nonne conscientia ejus, cum sit infirma, ædificabitur ad manducandum idolothyta?

11. Et peribit infimus in tua scientia frater, propter quem Christus mortuus est?

12. Sic autem peccantes in fratres, & percutientes conscientiam eorum infirmam, in Christum peccatis.

13. Quapropter si esca scandalizat fratrem meum, non manducabo carnem in æternum, ne fratrem meum scandalizem.

*. 10. *lett.* sa conscience étant portée à manger de ces viandes encore foible, ne sera-t-elle pas des sacrifices aux idoles.



SENS LITTERAL.

*. 1. Quant aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'ignorons pas que nous avons tous sur ce sujet assez de science; mais la science enflle, & la charité édifie.

Quant aux viandes, &c. L'Apôtre répond à la difficulté que les Corinthiens lui avoient proposée;

scéavoit s'il étoit permis de manger des viandes immolées aux idoles , & s'il étoit sûr en conscience de suivre l'exemple de leurs docteurs , qui ne faisoient pas de difficulté d'en manger , sous prétexte que la viande ne pouvoit point être souillée par l'idole , & qu'ainsi elle ne pouvoit point souiller la conscience de ceux qui en mangeoient. Le sens : Nous ne doutons point que vos docteurs , aussi-bien que nous , ne soient fort instruits sur la liberté que l'Evangile donne aux fidèles de manger de toute sorte de viandes ; & qu'ils ne scachent fort bien qu'elles ne peuvent contracter en elles-mêmes , ni communiquer à l'ame aucune impureté pour avoir été sacrifiées aux idoles.

Nous n'ignorons pas , &c. Le sens : Que vos docteurs ne s'empressent point tant pour faire connoître qu'ils sont instruits , comme nous , sur cette matière , c'est ce qu'on ne leur conteste pas ; mais au moins n'ont-ils pas grand sujet de se glorifier de leur science , puisqu'elle est si vuide de la charité , & qu'ils ne s'en servent que pour s'élever , & pour scandaliser leurs frères. Autr. Nous savons que nous en sommes tous instruits ; c'est-à-dire : Que vos docteurs ne croient pas être les seuls qui soient éclairés sur cette matière , puisque nous sommes pour le moins aussi instruits qu'eux.

Mais la science enflé , &c. c'est-à-dire : Cette science , ou quelqu'autre que ce puisse être , est peu de chose , si elle n'est rapportée à l'utilité du prochain ; puisqu'elle ne sert ordinairement qu'à enfler le cœur d'orgueil ; & ainsi il y a plus de sujet de s'en humilier , que de s'en glorifier. Mais il ne suffit pas d'avoir la science , il faut encore avoir la charité , qui inspire le bon usage de la science , & qui nous

porte à rapporter tellement toutes nos actions à l'utilité & au salut de nos frères, que nous nous abstentions même des choses que nous savons être les plus permises, afin de ne leur pas être une occasion de scandale & de ruine.

¶. 2. *Que si quelqu'un se flatte de savoir quelque chose, il ne sait pas même encore de quelle manière on doit savoir..*

Que si quelqu'un se flatte de savoir quelque chose, &c. sans se mettre en peine de rapporter toute sa science à la gloire de Dieu & au salut du prochain ; quoi qu'il sçache, il ignore cependant ce qui est de plus important à savoir ; c'est-à-dire , l'usage qu'il doit faire de sa science ; ce qui est pour lui la même chose que s'il ne savoit rien du-tout.

¶. 3. *Mais si quelqu'un aime Dieu, il est connu & aimé de Dieu.*

Mais si quelqu'un aime Dieu, c'est-à-dire , rapporte toutes ses connaissances & ses lumières à la gloire de Dieu, & au salut de ses frères pour l'amour de Dieu.

Il est connu & aimé de Dieu ; c'est-à-dire , Dieu approuve & agréee sa conduite , & l'usage qu'il fait de sa science ; & le reconnoît pour être vraiment savant dans la science du salut , qui est l'unique & la véritable.

¶. 4. *Quant à ce qui est donc de manger des viandes immolées aux idoles , nous savons que les idoles ne font rien dans le monde , & qu'il n'y a nul autre Dieu que le seul Dieu.*

Quant à ce qui est ; &c. comme s'il disoit : Pour venir donc à la resolution de la difficulté que vous me proposez par votre lettre. Voyez verset 1.

Nous savons , aussi-bien que ces docteurs , que les

idoles ne sont rien dans le monde, &c. c'est-à-dire, ne sont que des figures, & des représentations de fausses divinités; ou, ne sont que de fausses divinités, qui ne subsistent que dans l'imagination de ceux qui les adorent, & qui n'ont d'elles-mêmes aucune vertu ni aucune force, ni de sanctifier, ni de souiller les viandes qui leur sont offertes.

¶. 5. *Car encore qu'il y en ait qui soient appellés dieux, soit dans le ciel, ou dans la terre, & qu'ainsi il y ait plusieurs dieux & plusieurs seigneurs.*

Car encore qu'il y en ait qui soient appellés dieux, & estimés tels par le commun des hommes, c'est-à-dire, par les Payens.

Soit dans le ciel, comme le soleil, la lune, les astres, &c. ou dans la terre, comme Neptune, Pluton, Diane, &c.

Et qu'ainsi il y ait plusieurs dieux, &c. En ce sens, & à juger selon la fausse opinion des hommes, il y avoit plusieurs dieux & plusieurs seigneurs, qui partageoient entr'eux l'empire du monde, les uns au ciel, & les autres sur la terre. Mais ce n'est qu'une conséquence tirée par maniere d'objection, pour appuyer la pluralité des dieux.

¶. 6. *Il n'y a néanmoins pour nous qu'un seul Dieu, qui est le Pere, de qui toutes choses tirent leur être, & qui nous a faits pour lui: & il n'y a qu'un seul Seigneur, qui est J E S U S - C H R I S T, par qui toutes choses ont été faites, comme c'est aussi par lui que nous sommes tout ce que nous sommes.*

Il n'y a néanmoins pour nous, qui faisons profession du Christianisme, qu'un seul Dieu, qui est le Pere, non que le Fils & le Saint-Esprit ne soient Dieu comme le Pere, & un même Dieu avec le Pere, mais le nom de Dieu est attribué principalement au

250 I. EPIS T R E D E S. PAUL

Pere , parcequ'il est le principe & l'origine de la divinité : de sorte que sous ce nom de Pere , on doit entendre tacitement le Fils & le Saint-Esprit.

De qui toutes choses tirent leur être , & ne peuvent par consequent être impures ni souillées en elles-mêmes , comme se l'imaginent les foibles & les ignorans ; puisqu'elles sont très bonnes & très-pures de leur nature. Et erant valdè bona. Omnis creatura Dei bona est.

Et qui nous a faits pour lui , nous ayant accordé cet avantage par-dessus toutes les creatures , de nous avoir faits pour le servir , & pour le posseder un jour par la gloire ; ce qui nous oblige à nous consacrer entièrement à lui , & sur-tout à nous éloigner de l'idolatrie , pour ne point attribuer à la creature la gloire qui n'est dûe qu'à lui seul.

Et il n'y a qu'un seul Seigneur de toutes les creatures visibles & invisibles , qui est JESUS-CHRIST : non que le Pere ne soit aussi le Seigneur ; mais l'Ecriture dans le nouveau Testament , attribue cette qualité au Fils à cause de la redemption , par laquelle il s'est acquis , même selon la nature humaine , un nouveau droit de Seigneur sur tous les hommes & sur toutes les creatures. Unus Dominus. Empti enim estis pretio magno , Pretio empti estis.

Par qui , &c. comme par une cause conjointe , & égale à son Pere. Voyez Col. 1. 16. Hebr. 1. 2.

Que nous sommes , &c. tant selon la nature qu'il nous a donnée par la creation , que selon la grace qu'il nous a meritée par la redemption , & qu'il nous a communiquée par la vertu des Sacremens qu'il a institués : ce qui nous oblige encore plus étroitement à nous consacrer uniquement à son ser-

Genes.

8. 31.

2. Tim.

4. 4.

Ephes.

4. 1.

2. Cor.

6. 20.

7. 23.

AUX CORINTHIENS. CHAP. VIII. 251
vice, & à éviter l'idolatrie ; puisque c'est de lui seul ,
& non pas des idoles qui ne sont rien , de qui nous
tenons toutes choses.

*. 7. Mais tous n'ont pas la science. Car il y en
a qui mangent des viandes offertes aux idoles , croyant
encore que l'idole est quelque chose ; & ainsi leur con-
science , qui est foible , en est souillée.

Mais tous n'ont pas la science ; c'est-à-dire , la con-
noissance que les idoles ne sont rien , & qu'il n'y a
qu'un seul Dieu créateur de toutes choses.

Car il y en a , &c. L'Apôtre ne veut pas dire , que
tous ne savent pas que les idoles ne sont rien ; & ne
peuvent rien , puisque c'étoit la première instru-
ction que recevoient les Chrétiens en se convertis-
sant ; mais seulement qu'il y en avoit qui n'étant
pas assez éclairés , croyoient faussement qu'elles
rendoient impures les viandes qui leur étoient
offertes : de sorte que cette erreur étoit fort par-
donnable , & digne de compassion , puisqu'elle ne
procedoit que de l'horreur qu'ils avoient des idoles ;
& c'étoit un grand péché de n'avoir pas égard à
cette infirmité , puisqu'en pensant les amener à Dieu ,
c'étoit les mettre en danger de se pervertir tout-à-
fait , ou d'agir contre leur conscience.

Et ainsi leur conscience qui est foible , c'est-à-dire ,
scrupuleuse , & dans l'erreur , en est souillée , non par
aucune impureté de la viande , puisqu'il n'y en a
point ; mais par l'opinion de celui qui en mange , &
qui est la règle de sa conscience. Voyez Rom. 14.
23.

*. 8. Le manger n'est pas ce qui nous rend agréa-
bles à Dieu : si nous mangeons , nous n'en aurons rien
davantage devant lui ; ni rien de moins , si nous ne
mangeons pas.

Le manger n'est pas, &c. C'est une chose indifferente de sa nature , de manger des viandes, ou de n'en pas manger, dans la croyance de faire quelque chose fort agreeable à Dieu; & c'est même une chose fort injuste de ne vouloir pas, pour le salut de nos freres, nous priver de la liberté que nous avons d'en manger , puisque *nous n'en aurons rien d'avantage* ; c'est-à-dire , nous n'en aurons pas plus de grace ni de merite.

¶. 9. *Mais prenez garde que cette liberté que vous vous donnez , ne soit aux faibles une occasion de chute.*

Mais prenez garde , &c. C'est une autre raison plus pressante.

Une occasion de chute , c'est-à-dire , ne soit pas seulement aux faibles une occasion de pecher contre leur conscience; (voyez verset 7.) *mais qu'elle ne leur soit une occasion de chute entiere & d'apostasie.*

¶. 10. *Car si l'un d'eux en voit un de ceux qui sont plus instruits , assis à table dans un lieu consacré aux idoles ; ne sera-t-il pas porté , lui dont la conscience est encore foible , à manger aussi de ces viandes sacrifiées aux idoles ?*

Car si l'un d'eux en voit un de ceux qui sont plus instruits , qui sait que les viandes immolées aux idoles ne peuvent par elles - mêmes faire aucune impression , ni souiller la conscience de ceux qui en mangent.

Assis à table , &c. où l'on sert des viandes qui leur ont été immolées.

Ne sera-t-il pas porté , lui qui est encore foible.
Gr. *Etant foible comme il est , c'est-à-dire , n'étant pas capable de discerner la maniere dont vous man-*

Aux Corinthiens. Chap. VIII. 253
gez de ces viandes , & n'étant pas encore bien confirmé dans la foi ; à manger aussi , sans scrupule , de ces viandes en l'honneur des idoles , se persuadant que c'est pour les honorer que vous en mangez ; qu'il imite en cela les personnes les plus éclairées : & ainsi , que l'idolatrie n'est pas un mal. Gr. Des viandes immolées aux idoles , c'est-à-dire , étant qu'immolées , & parcequ'elles sont immolées.

¶. 11. Et ainsi par votre science vous perdrez votre frere encore foible , pour qui JESUS-CHRIST est mort.

Et ainsi par votre science , c'est-à-dire , par l'usage indiscret & peu charitable que vous en faites , & pour avoir la gloire de passer pour plus éclairé que les autres :

Vous perdrez votre frere encore foible , c'est-à-dire , vous serez cause qu'il tombera peut-être dans l'apostasie , ou , renoncera au Christianisme ; parcequ'étant foible , comme il est , il ne résistera point à la persécution , s'il est une fois persuadé que l'idolatrie est une chose indifferente.

Pour qui J E S U S - C H R I S T est mort , aussi-bien que pour vous qui êtes plus forts. Voyez Rom. 14. 15. &c.

¶. 12. Or pechant de la sorte contre vos freres , & blessant leur conscience qui est foible , vous pechez contre J E S U S - C H R I S T .

Or pechant..... & blessant si cruellement leur conscience , en anéantissant ainsi par votre exemple les justes sentiments où ils étoient contre l'idolatrie , & pour la foi de J E S U S - C H R I S T .

Qui est foible , c'est-à-dire , qui n'est point encore assez forte pour se soutenir dans la foi.

Vous pechez contre J E S U S - C H R I S T même ,

254 . I. E P I S T R E D E S. P A U L
puisque vous lui ôtez un disciple , que vous lui ar-
rachez un membre de son corps , & que vous anean-
tissez , autant qu'il est en vous , le fruit de sa mort ;
ce qui lui est très-injurieux.

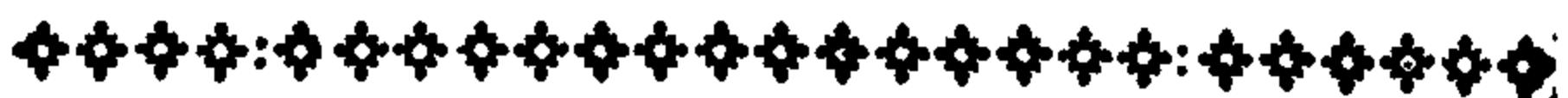
¶. 13. Si donc ce que je mange scandalise mon frere , je ne mangeraï plutôt jamais de chair toute ma vie , pour ne pas scandaliser mon frere.

Si donc ce que je mange scandalise mon frere , c'est-à-dire , lui donne occasion , à cause de sa foiblesse & de son peu d'instruction , de se perdre , & de tomber dans l'idolatrie , s'imaginant que ceux qui en mangent le font en l'honneur de l'idole , & qu'il peut en conscience les imiter.

Je ne mangeraï , &c. c'est une exageration ; c'est-à-dire : Je m'abstiendrai plutôt toute ma vie de manger non seulement des viandes immolées , mais même de toute autre sorte de viande , soit chair , soit poisson , me contentant de manger des herbes , comme le font quelques-uns par scrupule de con-

Rom. 14. sc̄ience ; Qui autem infirmus est , olius manducet , que de causer un tel scandale à mon frere. L'intention de l'Apôtre n'est pas de dire qu'il y ait quelque rencontre où l'on soit obligé de s'abstenir de toute sorte de viandes pour ne pas scandaliser son frere ; mais il veut seulement montrer par cette exagération , qu'il n'y a rien qu'on ne doive souffrir pour son salut , plutôt que de le scandaliser.

L'Apôtre ne blâme ici , & dans tout ce chapitre , ceux qui mangent des viandes offertes aux idoles , qu'à cause du scandale qu'ils donnent à leurs freres ; mais il les blâme encore pour d'autres raisons dans le chapitre 10. qui sont celles du scandale des infidèles , & de la participation qu'ils ont avec les démons , en mangeant de ces sortes de viandes.



SENS SPIRITUEL.

¶. 1. jusqu'au 9. *Vant aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'ignorons pas que nous avons tous sur ce sujet assez de science; mais la science enflé, & la charité édifie.*

L'Apôtre abaisse ici la suffisance de quelques-uns parmi les Corinthiens, qui se piquoient de leur science, & d'être plus éclairés que les autres. Il leur montre donc deux choses; la premiere, que leur science, telle qu'ils l'avoient, destituée de charité, ne pouvoit leur produire que de l'enflure & de la vanité; la seconde, que bien qu'ils se crusset habiles, *ils ne savoient encore rien en la maniere qu'on le doit savoir.*

L'orgueil de l'homme qui cherche à se distinguer par quelque avantage, trouve de quoi se faire dans l'acquisition des connoissances qui le font considerer dans le monde; mais si la science n'est réglée par la charité, comme elle a un mauvais principe & une mauvaise fin, elle est non seulement inutile, mais encore très-pernicieuse. Car comme la connoissance de la loi sans la grace qui la fait accomplir, rend les prévaricateurs pires qu'ils n'étoient, en ne faisant pas le bien qu'ils savent être commandé, & en commettant le mal qu'ils savent être défendu: de même aussi les sciences dont on ne fait point bon usage, selon les règles de la charité, ne font qu'enfler le cœur de vanité; & rendent les hommes superbes & causeurs, fiers & suffisans; & plus ils avancent en connoissances, plus ils devien-

L. 9. de Civ. Dei. nent semblables aux démons, qui sont appellés de la sorte ; comme le remarque saint Augustin , à cause de leur science : car dans les démons la science se trouve sans la charité. C'est pourquoi , dit ce Père , ils sont si enflés de vanité & si orgueilleux , qu'ils ont toujours affecté de se faire rendre les honneurs divins & le culte religieux qu'ils savent n'être dû qu'à Dieu , & se font encore rendre ces honneurs par tous ceux qu'ils peuvent , & sur-tout par les savans qui se remplissent l'esprit de sciences profanes , sans se mettre en peine de servir Dieu comme il faut ; car c'est à leur occasion que le même saint *L. 1. Conf.* Augustin dans ses Confessions , dit , qu'il y a plusieurs manières de sacrifier aux anges prévaricateurs , *non uno modo sacrificatur transgressoribus angelis.*

Epiſt. 95. al. 119. Janua-rio. Quoi donc , faut-il éviter la science & demeurer dans l'ignorance ? Non certes ; mais il faut s'en servir comme d'une machine pour éléver l'édifice de la charité , selon ce grand Docteur : *Adhibetur scientia tanquam machina quadam , per quam struetura caritatis assurgat.* Que si on ne la rapporte pas à cette fin , non seulement elle ne sert de rien , mais elle devient même très-pernicieuse ; *Ad finem caritatis adhibita multum est utilis , per se autem ipsam sine tali fine , non modò superflua est , sed etiam perniciosa.*

Si donc la science est si préjudiciable , lorsqu'elle n'est point rapportée à l'amour de Dieu & du prochain , il faut apprendre avec grand soin , selon l'avis de notre saint Apôtre , la maniere dont on doit savoir pour rendre nos connoissances utiles.

Saint Bernard dans son 36. sermon sur les Cantiques nous donne des regles excellentes pour marcher sûrement dans une route aussi difficile à tenir qu'est

qu'est celle-là. Ce saint Docteur demande trois choses de ceux qui font profession de science : la première , qu'ils gardent de l'ordre dans leurs études ; la seconde , qu'ils s'y portent avec la retenue & la moderation que demande cet exercice si sérieux & si important ; la troisième , qu'ils se proposent une fin convenable à un Chrétien. Pour ce qui est de l'ordre qu'il faut garder dans la recherche de la vérité , il ne s'agit pas seulement de commencer par les choses les plus aisées & qui servent de principes à ce qu'on veut apprendre ; mais il s'agit d'apprendre ce qui a le plus de rapport à l'état d'un chacun pour remplir ses devoirs , en préferant à toute autre connoissance celles qui sont nécessaires pour notre salut : *Ut id prius quod maturius ad salutem.* Car quoique toutes les sciences qui ont la vérité pour leur objet, soient bonnes en elles-mêmes ; néanmoins parceque le temps de la vie est court , & qu'il faut se hâter d'*operer notre salut avec crainte & tremblement* parmi les dangers dont nous sommes menacés de tous côtés , il faut sur-tout apprendre avec plus de soin ce qui a le plus de rapport au salut : *Ea scire prius ampliusquam curato quæ senseris viciniora saltu.* Or il y a deux choses par lesquelles il faut commencer , selon ce saint Docteur ; la connoissance de Dieu , & celle de nous-mêmes ; mais il veut que la connoissance de nous-mêmes precede celle de Dieu. En effet , dès lors que l'homme se considère bien , & qu'il conçoit ses faiblesses & sa misere , il se porte aisément à recourir à Dieu pour en recevoir l'assistance dont il a besoin : ainsi la connoissance de soi-même est un degré pour connoître Dieu , & un moyen pour acquérir l'humilité , qui est le fondement sur lequel on doit bâtit l'édifice spirituel

du salut. De là il conclut , que nul ne peut être sauvé sans la connoissance de soi-même , d'où proccde l'humilité qui est la mere du salut.

Mais il ne suffit pas de se connoître soi-même , il faut aussi connoître Dieu , sans quoi la connoissance de notre misere ne pourroit que nous porter au despoir. Connoissez-vous donc vous-même , dit ce Pere , afin de craindre Dieu ; connoissez Dieu , afin de l'aimer : toutes les autres connoissances sont indifferentes , ajoute ce Pere , & l'on ne sera point sauvé pour les avoir , ni damné pour les ignorer.

Il ne faut donc pas s'étonner si saint Augustin s'écrioit si souvent : *Noverim te , noverim me ; Faites-moi la grace , mon Dieu , de vous connoître , & de me connoître ; que j'aye de très-bas sentimens de moi-même , & une haute estime de la majesté souveraine de Dieu.* Cela n'empêche pas que chacun en particulier ne soit obligé de s'instruire de ce qui regarde son état pour s'en bien acquitter ; mais il faut que ces deux choses dont le salut dépend , *in quibus summa salutis constituitur* , tiennent le premier lieu dans cet ordre.

La seconde chose que saint Bernard demande pour rendre la science utile à soi-même & aux autres ; c'est le ménagement que l'on doit garder dans la recherche de la vérité. Il n'y a personne qui ne sente un ardent désir de savoir & de connoître , & l'on ne trouve rien de plus beau & de plus desirable que d'exceller en quelque science ; mais il faut moderer ce désir & le retenir dans de certaines bornes. La curiosité naturelle qui est toujours inquiette , porte aisément à goûter de toutes sortes de sciences sans s'arrêter à aucune , & à se remplir la mémoire d'une infinité de connoissances inutiles qui

jettent dans l'égarement. Quand même on s'appliqueroit aux sciences qui sont utiles, & qui disposent à remplir les devoirs dans sa profession, il faut néanmoins en user avec la même retenue qu'on use des viandes pour se nourrir : car comme la trop grande quantité de viandes que l'on prend, ne fert qu'à charger l'estomach, & à produire de mauvaises humeurs ; de même aussi cet atmos de connaissances dont on se remplit, quelques bonnes qu'elles soient, sont inutiles, & laissent le cœur vuide & sec, si on n'a soin de les faire passer de l'esprit dans le cœur par le moyen d'une sérieuse reflexion : Et comme ce n'est pas la multitude des viandes, mais le bon usage du peu que l'on prend qui nourrit le corps ; ce ne sont aussi que les vérités sur lesquelles on fait une attention sérieuse, & qu'on goûte intérieurement, qui soient capables de nous nourrir & de nous fortifier ; les autres connaissances qui ne demeurent que dans l'esprit & la mémoire, ne peuvent qu'enfler & causer de la vanité.

La troisième condition, qui est nécessaire pour tirer du fruit de la science qu'on acquiert, c'est la fin que l'on doit se proposer dans ses études. Il y en peut avoir de cinq sortes, selon ce saint Docteur : car les uns, dit-il, veulent savoir pour savoir seulement, & c'est une curiosité honteuse ; il y en a d'autres qui veulent savoir pour se faire connaître & pour acquérir de la réputation dans le monde, & c'est une vanité honteuse ; il y en a d'autres qui veulent acquérir de la science pour faire fortune & pour s'enrichir, & c'est un trafic honteux : mais il y en a aussi qui veulent devenir savans pour l'édition du prochain ; & c'est un effet de la cha-

rité : enfin , il y en a qui veulent se servir de leur science pour leur propre édification ; & pour lors c'est une prudence louable : *Sunt qui scire volunt, ut sciant ; & turpis curiositas est. Et sunt qui scire volunt ut sciantur ipsi, & turpis vanitas est. Et sunt item qui scire volunt, ut scientiam suam vendant, & turpis quaestus est. Sed sunt quoque qui scire volunt ut edificant, & caritas est. Et item qui scire volunt ut edificantur, & prudentia est.*

Rom. 13. 10. Il n'y a donc que les deux derniers qui n'abusent point de leur science , parcequ'ils n'en veulent avoir que pour faire du bien , & pour exercer leur charité à l'égard des autres ou d'eux-mêmes ; cette sainte disposition est, selon saint Paul , l'accomplissement de toute la loi ; & celui qui sait aimer Dieu & le prochain surpassé en science tout ce qu'il y a eu de savans dans l'antiquité ; puisqu'il fait , selon saint Augustin , ce qui est clair & ce qui est obscur dans les Ecritures : *Ille tenet & quod patet & & quod latet in divinis sermonibus, qui caritatem tenet in moribus.* Cette science toute divine est particulière aux vrais Chrétiens ; & ceux qui se proposent d'autre fin que la charité dans leurs études , quelque amas de science qu'ils fassent , sont dans l'erreur & dans une ignorance grossière , ne sachant point quel est le but qu'ils se doivent proposer dans leur occupation : *Non intratur in veritatem nisi per caritatem.*

De ces principes on peut conclure quel juge-
ment on peut faire d'un grand nombre de gens
qui passent leur vie à étudier mille choses vaines &
inutiles , & qui ne s'instruisent pas de ce qui re-
garde leur état pour s'en acquitter comme il faut ;
qui se remplissent la mémoire de tout ce qu'il y a

AUX CORINTHIENS. CHAP. VIII. 261
de plus curieux dans l'histoire & dans les sciences ;
& souvent ne connoissent pas J E S U S-C H R I S T ,
ni les maximes de son Evangile ; ce sont néanmoins
ceux qu'on appelle les beaux esprits & les savans du
siecle : mais si ce n'est pas avoir un bel esprit , c'est
en avoir un bon que de tendre droit à sa fin par les
moyens que Dieu a prescrits , & de se renfermer
dans la connoissance de ses devoirs pour les accom-
plir ; c'est ce que font souvent les gens simples qui
passent pour stupides au goût du monde ; mais ils
sont bien éclairés , parcequ'ils ont *ce bon esprit* que
Dieu donne à ceux qui le lui demandent ; *dabit* Luc. 11.
spiritum bonum 13. *potentibus* *sc.*

¶. 9. jusqu'à la fin. Mais prenez-garde que cette
liberté que vous vous donnez ne soit aux faibles une
occasion de chute , &c.

Dieu qui veut être aimé d'un amour inseparable
de celui du prochain , nous a ordonné à chacun de
nous d'en avoir un pareil à celui que nous avons
de nous-mêmes ; & cette obligation n'est pas seu-
lement un précepte de J E S U S-C H R I S T dans la
loi nouvelle , elle est aussi marquée dans l'ancien-
ne , car Dieu y ordonne à chacun d'avoir soin de
son prochain ; *Mandavit illis unicuique de proximis* Ecli. 17
suo. 11.

Or ce soin ne consiste pas seulement à prendre
ses intérêts & lui procurer des avantages tempo-
rels ; mais autant que l'ame l'emporte sur le corps ,
& les biens éternels sur les biens perissables , autant
doit être grand le soin qu'on doit avoir du salut du
prochain préférablement à toutes les commodités
de la vie. On réduit ordinairement tout le bien
qu'on peut faire au prochain par rapport au salut ,
à sept articles , qui sont : de lui donner conseil ; de

l'instruire ; de le reprendre & le corriger de ses fautes ; de le consoler dans son affliction ; de lui remettre les offenses qu'il commet contre nous ; de supporter ses defauts ; & de prier pour lui ; ce que l'on renferme en ce vers-ci :

Consule, castiga, solare, remitte, fer, ora.

Mais si l'on est obligé de lui faire du bien , on est encore bien plus obligé de ne lui point faire de mal. Le plus grand mal qd'on lui peut faire , ce n'est pas de lui ôter les biens ou la vie : *Nec craqnez point* , dit JESUS-CHRIST , *ceux qui tuent le corps, & qui ne peuvent tuer l'ame* , c'est de lui causer la perte de son ame & de son salut éternel ; ainsi ceux qui scandalisent leurs freres , & qui les portent au mal , sont pires que les voleurs & les meurtriers , & , comme dit saint Gregoire le Grand , ils meritent autant de differens supplices , qu'ils ont donné aux autres d'occasion de tomber dans le péché : *Tat martibus digni, quot perditionis exempla in alios transmittunt.*

Saint Paul , qui nous fait voir ici la grandeur de ce mal , en rapporte deux causes principales ; la premiere , c'est que le scandale fait perir notre frere pour qui JESUS-CHRIST est mort ; la seconde , c'est que ceux qui scandalisent leur frere , pechent contre JESUS-CHRIST même.

Il est clair par ce que nous venons de dire , qu'on ne peut faire un plus grand tort au prochain que de blesser sa conscience par le scandale qu'on lui cause : car , comme dit saint Chrysostome , il n'y a point de plaie dans le corps qui puisse égaler celle que l'on fait à l'ame foible , lorsqu'on lui cause la mort. En effet , quel plus grand mal un Chrétien peut-il faire à son frere , & à son frere pour qui

AUX CORINTHIENS. CHAP. VIII. 26.
JESUS-CHRIST est mort , que de le priver de la grace qui est la vie de son ame , & de lui enlever les merites de ce Sang precieux par lequel il a été racheté , de l'assujettir à l'esclavage du démon , & de le précipiter dans les mêmes peines que ces anges apostats ont méritées ? Le diable avec toute sa malice & la rage qu'il a contre l'homme , ne peut lui faire un plus grand tort , ni lui causer un plus grand dommage , qu'est celui que font les personnes scandaleuses par le mauvais exemple qu'elles donnent.

Mais comment ces personnes pechent-elles contre JESUS-CHRIST , selon que saint Paul le soutient ? C'est qu'elles se revoltent ouvertement contre lui , en retirant de son service ceux qu'il avoit achetés par un grand prix , & les engageant par leur exemple dans le parti de son ennemi : car enfin , celui qui par ses paroles ou ses actions scandaleuses donne occasion à son frere de tomber dans le peché , ne ruine t-il pas , autant qu'il est en lui , les desseins du Fils de Dieu , *qui est venu pour chercher & pour sauver ce qui étoit perdu* ? & ne lui ravit-il pas , autant qu'il lui est possible , la qualité de Sauveur qui lui a tant coûté ?

Saint Bernard , dans son premier sermon de la conversion de saint Paul , dit nettement , que c'est persecuter le Sauveur que de mettre obstacle au salut de ceux qu'il veut sauver : *Manifesta docet ratio , impedire salutem , esse persequi Salvatorem.* Mais ce qui fait voir quel outrage on fait à JESUS-CHRIST , par le scandale qu'on cause aux ames foibles , c'est que ce saint Docteur assure que cette persecution lui est plus sensible & plus fâcheuse que celle qu'il a reçue de la part des Juifs : *Nonne graviorem tibi vita R. iiiij*

Matth.

18. 11.

Luc. 19.

10.

264 I. EPISTRE DE S. PAUL
detur ab ea sustinere persecutionem , qui suggestione
malignâ , exemplo pernicioſo , scandali occasione ,
averit ab eo animas quas redemit quâm à Iudeo ,
qui *Sanguinem illum fudit* ? C'est que le Sauveur
du monde a donné sa vie avec joie & avec un
saint empressement pour le salut des ames , comme
il le dit lui-même : *Je dois être baptisé d'un Baptême* ;
c'est-à-dire , je dois répandre sur la croix mon
sang , qui sera le bain où les pechés du monde se-
ront lavés ; & *combien me sens-je pressé* , jusqu'à ce
qu'il s'accomplisse ? Mais pour ce qui regarde la per-
secution qui lui est suscitée par les personnes scanda-
leuses , il ne la souffre qu'à regret , comme étant
opposée à sa volonté & à tous ses desseins. Et ce
qui rend encore cette persecution plus injurieuse
au divin Sauveur , c'est qu'elle lui vient de la part
de ses amis & de ses proches , qui sont devenus par
le Baptême ses frères & ses coheritiers : *Et nunc*
quod gravius est , ipsi Christum persequuntur , qui
ab eo utique Christiani dicuntur ; amici tui , Deus ,
adversum te appropinquaverunt & steterunt. Con-
cluons donc avec le même Pere , que le peché par
lequel on scandalise son frere , est plus énorme que
le crime de ceux qui ont porté leurs mains sacrile-
ges sur le Seigneur de la gloire ; *Horrendum peni-*
tius sacrilegium , quod & ipsorum videtur excedere
facinus , qui Domino majestatis manus sacrilegas
injecerunt .

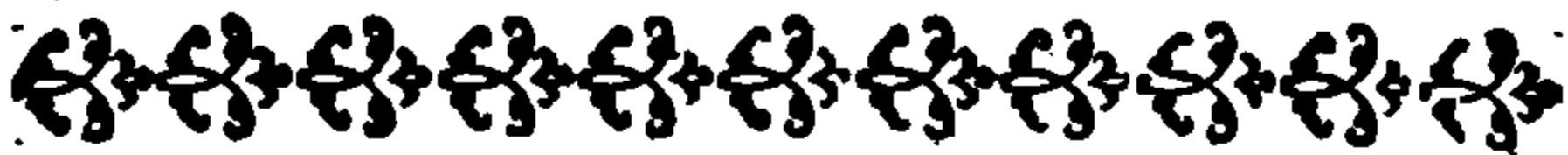
Il ne faut donc pas s'étonner si JESUS-CHRIST
a prononcé sa malediction contre l'homme par qui
le scandale arrive ; *Va homini illi per quem scan-*
dalum venit ; & qu'il vaudroit mieux pour lui que
l'on lui pendît au cou une meule de moulin , & qu'on
le jettât au fond de la mer ; sans doute qu'il vau-

Luc. 12.
50.

Math.
18.7.

AUX CORINTHIENS. CHAR. VIII. 265
droit bien mieux être précipité au fond de la
mer qu'au fond des enfers. Mais quoique ce pé-
ché soit si horrible , au sentiment de JESUS-CHRIST
& des Saints , il n'y a toutefois rien de si commun ;
le scandale dont parle saint Paul , & contre lequel il
s'éleve avec tant de force , n'étoit causé que par la
foiblesse de ceux qui se scandalisoient ; mais il en
est autrement en nos jours. Il semble , dit saint Ber-
nard , que les Chrétiens ayant conjuré , comme de
concert , de persécuter le Sauveur du monde par
une infinité de scandales dont ils se rendent coupa-
bles. Qui voit-on qui ne méprise les pauvres & les
foibles , & qui prénne garde de ne les point scan-
daliser par la conduite qu'ils gardent à leur égard ?
On voit les méchants , la tête levée , donner mau-
vais exemple par leurs actions & leurs paroles
scandaleuses , sans en être repris. Craignons d'être
nous-mêmes de ce nombre , & déplorons le mi-
ferable état où se trouve l'Eglise remplie de tant de
scandales , qui par une nécessité malheureuse doi-
vent durer jusqu'à la fin des siecles ; alors le Fils
de l'homme envoiera ses Anges , qui ramasseront & Mailler
enleveront hors de son royaume tout ce qu'il y a de 13. 41.
scandaleux , & tous ceux qui commettent l'iniqui-
té , & ils les précipiteront dans la fournaise de feu.
C'est-là qu'il y aura des pleurs & des grincemens
de dents.





CHAPITRE IX.

1. **N**E suis-je pas libre ? Ne suis-je pas Apôtre ? N'ai-je pas vu J e s u s - C h r i s t notre Seigneur ? N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en notre Seigneur ?

2. Quand je ne serois pas Apôtre à l'égard des autres , je le suis au moins à votre égard : car vous êtes le sceau de mon apostolat en notre Seigneur.

3. Voici ma défense / contre ceux qui me reprennent.

4. N'avons-nous pas droit d'être nourris à vos dépens // ?

5. N'avons-nous donc pas le pouvoir de mener par-tout avec nous une femme qui soit notre sœur en JESUS-CHRIST , comme font les autres Apôtres , & les frères // de notre Seigneur , & Cephas ?

6. Serions-nous donc seuls Barnabé & moi , qui n'au-

1. **N**on sum liber ? Non sum Apostolus ? Nonne Christum Jesum Dominum nostrum vidi ? Nonne opus meum vos estis in Domino ?

2. Et si aliis non sum Apostolus , sed tamen vobis sum : nam signaculum apostolatus mei vos estis in Domino :

3. mea defensio apud eos qui me interrogant , hæc est :

4. Nunquid non habemus potestatem manducandi , & bibendi ?

5. Nunquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi , sicut & ceteri Apostoli , & fratres Domini , & Cephas ?

6. Aut ego solus , & Barnabas , non ha-

*. 3. i. e. Vous êtes ma défense. à qui nous prêchons.

*. 4. i. e. aux dépens de ceux | * 5. expl. les parens.

AUX CORINTHIENS. CHAP. IX. 167
bemus potestatem hoc rions pas le pouvoir d'en user
operandi ? de la sorte //?

7. Quis militat suis stipendiis tuncquam ? Quis plantat vineam, & de fructu ejus non edit ? Quis pascit gregem, & de lacte gregis non manducat ?

8. Nunquid secundum hominem hæc dico ? An & lex hæc non dicit ?

9. Scriptum est enim in lege Moysi : Non alligabis os bovi tritauranti. Nunquid de boibus cura est Deo ?

10. An propter nos utique hoc dicit ? Nam propter nos scripta sunt : quoniam debet in spe, qui arat, arare : & qui triturat, in spe fructus percipiendi.

rions pas le pouvoir d'en user de la sorte //?

7. Qui est-ce qui va jamais à la guerre à ses dépens ? Qui est-ce qui plante une vigne, & n'en mange point du fruit ? Ou qui est celui qui mène paître un troupeau, & n'en mange point du lait ?

8. Ce que je dis ici n'est-il qu'un raisonnement humain // ? La loi même ne le dit-elle pas aussi ?

9. Car il est écrit dans la *Dex.* loi de Moïse : Vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf qui foule les grains. Dieu se met-il en peine de ce qui regarde les bœufs ? *2 Tim. 4. 18.*

10. Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance ? Ouy sans doute, c'est pour nous que cela a été écrit. En effet, celui qui laboure, doit labourer avec esperance de participer aux fruits de la terre ; & aussi celui qui bat le grain, doit le faire avec esperance d'y avoir part.

¶. 6. Grec. de ne point tra-
vailler, c'est-à-dire, de vivre de l'Evangile, sans travailler de nos mains.

¶. 8. autr. par un mouvement humain, c'est-à-dire, n'est-il ap-
puyé que de la courroux des hom-
mains.

Rom. 15. 11. Si donc nous avons semé parmi vous des biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels ?

Deut. 18. 12. Si d'autres usent de ce pouvoir à votre égard, pourquoi n'en pourrons-nous pas user plutôt qu'eux ? Mais nous n'avons point usé de ce pouvoir, & nous souffrons au contraire toutes sortes d'incommodités, pour n'apporter aucun obstacle à l'Evangile de JESUS-CHRIST.

Deut. 18. 13. Ne savez-vous pas que les ministres du temple mangent de ce qui est offert dans le temple ; & que ceux qui servent à l'autel ont part aux oblations de l'autel ?

14. Ainsi le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile, de vivre de l'Evangile.

15. Mais pour moi je n'ai usé d'aucun de ces droits. Et encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en use ainsi envers moi ; puisque j'aimerois mieux mourir, que

II. Si nos vobis spiritualia seminavimus, magnum est, si nos carnalia vestra metamus ?

11. Si alii potestatis vestræ participes sunt, quare non potius nos ? sed non usi sumus hac potestate : sed omnia sustinemus, ne quod offendiculum demus Evangelio Christi.

13. Nescitis quoniam qui in sacrario operantur, quæ de sacrario sunt, edunt : & qui altari deserviunt, cum altari participant ?

14. Ita & Dominus ordinavit iis, qui Evangelium annuntiant, de Evangelio vivere.

15. Ego autem nullo horum usus sum. Non autem scripsi hæc ut ita fiant in me : bonum est enim mihi magis mori, quam et gloriam meam quis evacuet.

*. 15, i.e. afin qu'on contribue à ma subsistance.

de souffrir que quelqu'un me fit perdre cette gloire.

16. Nam si evange-
lizavero, non est mihi
gloria: necessitas enim
mihi incumbit: va-
enim mihi est, si non
evangelizavero.

16. Car si je prêche l'E-
vangile, ce ne m'est point un
sujet de gloire, puisque je suis
obligé nécessairement à ce
ministère; & malheur à moi,
si je ne prêche pas l'Evan-
gile.

17. Si enim volens
hoc ago, mercedem
habeo: si autem invi-
tus, dispensatio mihi
credita est.

17. Que si je le prêche de
bon cœur, j'en aurai la ré-
compense: mais si je ne le fais
qu'à regret, je dispense seu-
lement ce qui m'a été con-
fié //.

18. Quæ est ergo
merces mea? Ut Evan-
gelium prædicans, sine
sumptu ponam Evangelium,
ut non abutar
potestate mea in Evan-
glio.

18. En quoi trouverai-je
donc un sujet de récom-
pense? En prêchant de telle
sorte l'Evangile //, que je
le prêche gratuitement, sans
abuser // du pouvoir que j'ai
dans *la prédication de l'Evan-*
gile.

19. Nam cùm liber
essem ex omnibus, om-
nium me servum feci,
ut plures Iucri-face-
rem.

19. Car étant libre à l'é-
gard de tous, je me suis ren-
du le serviteur de tous, pour
gagner à Dieu plus de per-
sonnes.

20. Et factus sum
Iudæis tanquam Ju-
dæus, ut Judæos lu-
crarer:

20. J'ai vécu avec les Juifs
comme Juif, pour gagner les
Juifs;

†. 17. expl. comme un mau- | terest. Aug.
vais ministre qui ne fait son de- |
voir que par crainte ou par in- |

†. 18. Grec. de Jesus-Christus |
Ibid., i.e. sans me servir.

21. avec ceux qui sont sous la loi , comme si j'eusse encore été sous la loi, quoique je n'y fusse plus assujetti , pour gagner ceux qui sont sous la loi ; avec ceux qui n'avoient point de loi, comme si je n'en eusse point eu moi - même , (quoique j'en eusse une à l'égard de Dieu , ayant celle de J E S U S - C H R I S T) pour gagner ceux qui étoient sans loi.

22. Je me suis rendu foible avec les foibles , pour gagner les foibles. Enfin , je me suis fait tout à tous , pour les sauver tous. //

23. Or je fais toutes ces choses pour l'Evangile , afin d'avoir part à ce qu'il promet //.

24. ¶ Ne savez-vous pas que quand on court dans la carrière , tous courent , mais un seul remporte le prix ? Courez donc de telle sorte que vous remportiez le prix.

25. Or tous les athletes gardent en toutes choses une exacte temperance ; & cependant ce n'est que pour gagner une couronne corruptible ; au-lieu

[†] Dim.
de la
Septuag.

21. iis qui sub lege sunt , quasi sub lege essem (cum ipse non essem sub lege) ut eos , qui sub lege erant , lucrifacerem : iis qui sine lege erant , tanquam si ne lege essem (cum sine lege Dei non essem : sed in lege essem Christi) ut lucrifacerem eos , qui sine lege erant .

22. Factus sum infirmis infirmus, ut infirmos lucrifacerem. Omnibus omnia factus sum , ut omnes facerem salvos.

23. Omnia autem facio propter Evangelium, ut particeps ejus efficiar.

24. Nescitis quod ii qui in stadio currunt , omnes quidem currunt , sed unus accipit bravium ? Sic currite ut comprehendatis.

25. Omnis autem , qui in agone contendit , ab omnibus se abstinet : & illi quidem ut corruptibilem coronam accipient ; nos

¶.12. Grec. pour en sauver quelques-uns à quelque prix que ce fût,

¶.13. i.e. aux biens éternels.

autem incorruptam.

que nous *en attendons* une incorruptible.

- 26. Ego igitur sic curro, non quasi in incertum: sic pugno, non quasi aerem verberans:

27. sed castigo corpus meum, & in servitutem redigo: ne forte cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiat.

26. Pour moi je cours, & je ne cours pas au hazard. Je combats, & je ne donne pas de coups en l'air;

27. mais je traite rudement mon corps, & je le reduits en servitude : depeur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois reçouvé moi-même.



SENS LITTERAL.

I. I. *N*e suis-je pas libre? Ne suis-je pas Apôtre? N'ai-je pas vu JESUS-CHRIST notre Seigneur? N'êtes-vous pas vous-mêmes mon ouvrage en notre Seigneur?

L'Apôtre confirme par son exemple en d'autres matières plus importantes, la doctrine qu'il vient d'établir dans le chapitre précédent, touchant l'obligation qu'il y a de s'abstenir des viandes immolées aux idoles, quoique l'usage en soit même indifférent, afin d'éviter le scandale des fidèles.

Ne suis-je pas libre, aussi-bien que vos docteurs, qui font tant valoir la liberté que leur donne l'Evangile? N'aurois-je pas aussi-bien qu'eux, le pouvoir de manger, comme eux, indifféremment de toute sorte de viandes; & cependant je m'en prive volontiers, pour ne point donner de scandale à mes frères?

Ne suis-je pas Apôtre? C'est-à-dire: N'ai-je pas

Tome II.

par-dessus eux la dignité d'Apôtre ; & en cette qualité, n'ai-je pas un pouvoir bien plus ample que le leur, pour agir en toutes choses avec une pleine liberté ? Je ne m'en sers pas néanmoins.

N'ai-je pas vu JESUS-CHRIST notre Seigneur dans sa gloire, qui m'a lui-même instruit de toutes les vérités de l'Evangile ? Ce qui m'éleve non seulement au-dessus de vos docteurs, mais même au-dessus du commun des Apôtres. Autr. *Ce qui non seulement m'éleve au-dessus de vos docteurs, mais même m'égale aux autres Apôtres, d'avoir vu JESUS-CHRIST dans sa gloire, & d'avoir été instruit immédiatement par lui-même d'une manière extraordinaire.*

N'êtes vous pas vous-même mon ouvrage en notre Seigneur ? N'ai-je pas cet avantage par-dessus tous vos docteurs, que vous êtes mon ouvrage, puisque je suis le seul qui vous ai converti à la Religion Chrétienne ? Qui pourroit donc me contester le droit d'en user parmi vous avec toute sorte de liberté, si je voulois l'entreprendre ?

¶. 2. *Quand je ne serois pas Apôtre à l'égard des autres, je le suis au moins à votre égard : car vous êtes le sceau de mon apostolat en notre Seigneur.*

Quand je ne serois pas, &c. c'est-à-dire : Quand les faux-docteurs pourroient me contester la qualité d'Apôtre ; à votre égard vous ne sauriez en douter : Ainsi je pourrois user, au moins en votre Eglise, du pouvoir & de toute la liberté que cette charge & cette dignité me donne.

Vous êtes le sceau, &c. c'est-à-dire, une preuve authentique que mon apostolat est légitime, & approuvé de JESUS-CHRIST, qui en a fait l'impression par son Esprit en vous convertissant à la foi. Voyez 2. Cor. 5. 2.

¶. 3. Voici ma défense contre ceux qui me reprennent.

Voici ma défense, &c. c'est-à-dire : J'apporte ordinairement pour preuve de mon pouvoir & de ma vocation , à ceux qui en doutent , l'état de votre Eglise , que j'ai convertie & formée à J E S U S - C H R I S T .

¶. 4. N'avons-nous pas droit d'être nourris à vos dépens ?

L'Apôtre continue de montrer par son propre exemple , l'obligation qu'il y a de s'abstenir de manger des viandes immolées , pour ne point scandaliser ses frères ; & pour prouver plus fortement cette vérité , il fait voir qu'il s'est privé , & se privoit tous les jours de plusieurs choses bien plus importantes que celles-là , pour procurer le salut de ses frères.

N'avons-nous pas droit , c'est-à-dire , le pouvoir moi & Barnabé , qui avons travaillé le jour & la nuit de nos propres mains pour subvenir à nos nécessités , & n'être à charge à personne , d'être nourris ? Lett. de manger & de boire ; c'est-à-dire , que pour suivre exactement l'exemple des Apôtres , les ministres n'ont droit de prendre des fidelles que le pur nécessaire.

¶. 5. N'avons-nous donc pas le pouvoir de mener par-tout avec nous une femme qui soit notre sœur en J E S U S - C H R I S T , comme font les autres Apôtres , & les frères de notre Seigneur , & Céphas ?

N'avons-nous donc pas ? &c. Le but de l'Apôtre est de montrer qu'il ne s'est privé du secours des femmes , qu'afin de n'être point à charge à l'Eglise , & pour ne point scandaliser les Gentils ; puisque ce seroit accuser les autres Apôtres de n'avoir pas évité le

274 I. EPISTRE DE S. PAUL
scandale, en menant, comme ils faisoient, des femmes avec eux.

Une femme qui soit notre sœur en JESUS-CHRIST,
c'est-à-dire, une femme fidèle & chrétienne, pour nous accompagner, non en qualité de femme, mais en qualité de sœur, afin de nous servir dans nos besoins.

Comme font les autres Apôtres; puisqu'étant Apôtres, aussi-bien qu'eux, nous pouvions user du même droit & de la même liberté.

Et les frères de notre Seigneur, & Céphas, c'est-à-dire, ceux mêmes d'entre les Apôtres qui passent pour les plus illustres & les plus parfaits, tels que sont saint Jacque le Mineur & Jude frères, enfants d'Alphée & de Marie cousine de la sainte Vierge; mais sur-tout saint Pierre, qui est le chef & le prince du Collège Apostolique, dont l'exemple seul étoit capable de nous mettre à couvert de tout reproche, si nous avions voulu l'imiter. Voyez verset 18.

¶. 6. *Serions-nous donc seuls Barnabé & moi, qui n'aurions pas le pouvoir d'en user de la sorte?*

Serions-nous donc seuls Barnabé & moi, &c. L'Apôtre fait voir qu'il n'ignoroit nullement le droit qu'il avoit de vivre aux dépens des Eglises; & que s'il en avoit usé autrement que les autres, ce n'avoit été ni par ignorance de son droit, ni par impuissance; mais parcequ'il l'avoit bien voulu, & qu'il avoit cru que cela étoit plus utile & plus expédient pour le salut de ses frères. Barnabé étoit le compagnon de l'Apôtre dans la prédication de l'Evangile.

D'en user de la sorte, c'est-à-dire, de vivre sans travailler de nos propres mains.

¶. 7. Qui est ce qui va jamais à la guerre à ses dépens? Qui est-ce qui plante une vigne, & n'en mange point du fruit? Où qui est celui qui mène paître un troupeau, & n'en mange point du lait?

Qui est-ce, &c. L'Apôtre fait voir par diverses raisons tirées tant de la coutume & de l'équité naturelle, que de la loi même de Moïse, qu'il pouvoit vivre aux dépens des Eglises.

A la guerre, &c. Il se sert de cette comparaison, parceque le ministere de la prédication est une guerre spirituelle qui se fait contre le diable, & contre toutes les puissances du siecle. Voyez 2. Cor. 10. 4.

Qui plante une vigne, &c. Comme l'équité naturelle ne permet pas qu'on refuse un peu de raisin d'une vigne à celui qui l'a plantée: de même il n'est pas juste que les fidelles privent du nécessaire les Apôtres qui les ont convertis, & plantés, pour ainsi dire, comme une vigne, dans le champ de l'Eglise.

¶. 8. Ce que je dis ici n'est-il qu'un raisonnement humain? La loi même ne le dit-elle pas aussi?

Ce que je dis, &c. touchant le droit que les Prédicateurs de l'Evangile ont de vivre aux dépens des fidèles; la loi ne le dit-elle pas aussi, qui est une règle de justice bien plus infaillible que la coutume, & qui ne peut être soupçonnée d'injustice, puisqu'elle est de Dieu même?

¶. 9. Car il est écrit dans la loi de Moïse; Vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf qui foule les grains. Dieu se met-il en peine de ce qui regarde les bœufs?

Car.... Vous ne tiendrez point la bouche liée au bœuf, pour l'empêcher de manger des grains qu'il,

276 I. EPIS TRE DE S. PAUL
foule ; parceque c'est une espece d'injustice & d'inhumanité, n'y ayant rien de plus juste que de le laisser vivre de son travail.

Qui foule les grains ; car c'est la coutume des pays chauds, de faire fouler les gerbes dans l'aire, ou par des bœufs, ou par des chevaux ou des mullets.

Dieu se met-il en peine, c'est-à-dire, s'est-il mis en peine en faisant cette loi ; car il ne s'agit pas ici de la providence de Dieu, laquelle s'étend absolument sur chacune des creatures en particulier, quoique plus spécialement sur les hommes. Voyez Ps. 35. 7.

De ce qui regarde les bœufs? C'est-à-dire, de la maniere de nourrir & de gouverner le bétail ; parceque c'est une chose purement temporelle, & dont les hommes sont assez instruits d'ailleurs, sans que Dieu prenne le soin de les instruire par sa loi, qu'il ne leur donne que pour les rendre meilleurs & plus justes, & non pour les rendre plus instruits dans le ménage.

¶. 10. *Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance?* Ouy sans doute, c'est pour nous que cela a été écrit. En effet, *celui qui laboure, doit labourer avec esperance de participer aux fruits de la terre ; & aussi celui qui bat le grain, doit le faire avec esperance d'y avoir part.*

Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes, &c. c'est-à-dire, pour notre instruction spirituelle, & pour nous enseigner par cette loi mysterieuse, combien nous devons être équitables envers ceux qui travaillent pour nous, & sur-tout à l'égard des ministres de l'Evangile qui travaillent à notre salut, comme il l'explique ensuite.

En effet, celui qui laboure ; c'est-à-dire, le Prédicateur de l'Evangile qui cultive le champ du Seigneur.

gneur, qui est l'Eglise, & qui a soin d'y semer, d'arroser, & de faire croître le bon grain, c'est-à-dire, les fidèles, dans ce champ mystique. *Dei 1. Cor. agricultura estis, &c.* 3. 9.

Doit labourer avec esperance, &c. c'est-à-dire, a droit d'espérer de recueillir quelque fruit, même temporel, de son travail, pour subvenir à ses nécessités.

Et aussi celui qui bat le grain, &c! c'est-à-dire, le Prédicateur qui explique les figures de la loi, qui développe les mystères de la Religion, qui interprète les prophéties, qui rend raison de la foi, qui aplaniit les difficultés de l'Ecriture, qui sépare le vrai d'avec le faux, le vice d'avec la vertu; mérite d'être récompensé.

¶. 11. *Si donc nous avons semé parmi vous des biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels?*

Si donc nous avons semé, par la prédication de la parole de Dieu, l'administration des Sacrements, & l'imposition de nos mains; parmi vous des biens spirituels, c'est-à-dire, les vertus, la grâce, & les dons gratuits, qui sont des biens d'un prix inestimable; est-ce une grande chose que nous recueillions un peu de vos biens temporels, qui ne sont rien du-tout en comparaison des spirituels?

¶. 12. *Si d'autres usent de ce pouvoir à votre égard, pourquoi n'en pourrons-nous pas user plutôt qu'eux? Mais nous n'avons point usé de ce pouvoir, & nous souffrons au-contraire toutes sortes d'incommodités, pour n'apporter aucun obstacle à l'Evangile de J E S U S - C H R I S T.*

Si d'autres; c'est-à-dire: Si vos docteurs, qui sont les derniers venus, & dont plusieurs ne ser-

vent qu'à troubler votre Eglise ; *usent de ce pouvoir*, &c. c'est-à-dire, du droit de recevoir de vous des choses temporelles, pour le peu de soin qu'ils prennent de vous administrer les spirituelles.

Plutôt qu'eux, &c. puisque c'est nous qui avons fondé votre Eglise, & qui l'avons fondée avec tant de peines & tant de travaux. On ne voit point néanmoins ni dans les Actes, ni dans les Epîtres, que saint Barnabé ait travaillé avec saint Paul à la fondation de l'Eglise de Corinthe ; de sorte qu'il ne faut entendre ceci que de saint Paul, qui parle ici, comme en beaucoup d'autres endroits, en nombre pluriel ; si ce n'est qu'il voulût parler de Silas & de Timothée, qui étoient ses cooperateurs lorsqu'il fendoit l'Eglise de Corinthe. Voyez Act. 18. 5.

Et nous souffrons au contraire, plutôt que de vous être à charge, toutes sortes d'incommodités, &c. Car si nous vous obligions à contribuer à notre subsistance, cela pourroit vous rebuter de la foi, à cause de l'attache que vous avez encore au bien ; & nos adversaires pourroient en prendre occasion de nous accuser d'intérêt, & se glorifier de ce que nous ne prêchons pas l'Evangile plus gratuitement qu'eux.

*. 13. *Ne savez-vous pas que les ministres du temple, mangent de ce qui est offert dans le temple ; & que ceux qui servent à l'autel, ont part aux oblations de l'autel ?*

Ne savez-vous pas que les ministres du temple, c'est-à-dire, les Levites, dont la principale fonction étoit de tuer les victimes, *mangent de ce qui est offert dans le temple*, c'est-à-dire, des dixmes, des prémisses, & des autres oblations, selon l'ordre établi par la loi de Dieu.

Et que ceux qui servent à l'autel, c'est-à-dire, les Prêtres, dont la propre fonction est d'offrir les sacrifices sur l'autel, ou d'offrir les victimes, & les autres oblations. ; ont part, &c. c'est-à-dire, partagent aux sacrifices avec l'autel même. Gr. Brûlant une partie du sacrifice sur l'autel, & se réservant l'autre pour eux-mêmes.

¶. 14. *Ainsi le Seigneur a aussi ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile, de vivre de l'Evangile.*

Ainsi le Seigneur a aussi ordonné, &c. c'est-à-dire, leur a donné le droit de tirer leur subsistance des fidèles à qui ils annonceroient l'Evangile, & obligé en même-temps ces mêmes fidèles à la leur fournir ; puisqu'il est de l'équité naturelle, que celui qui travaille puisse au moins vivre de son travail.

¶. 15. *Mais pour moi je n'ai usé d'aucun de ces droits : & encore maintenant je ne vous écris point ceci, afin qu'on en usé ainsi envers moi ; puisque j'aimerois mieux mourir, que de souffrir que quelqu'un me fit perdre cette gloire.*

Mais pour moi, &c. c'est-à-dire : Quelque droit que j'eusse d'exiger ma subsistance de vous, je n'en ai néanmoins reçû aucun aliment, ni aucun présent.

Et encore maintenant, &c. c'est-à-dire : Ce que je vous écris de mon désintérêttement, n'est pas afin de vous exciter d'une manière plus touchante & plus pressante à me secourir dans mes besoins, selon le style & la coutume des faux-apôtres, qui ne parlent de leur désintérêttement que pour s'attirer avec plus d'adresse les liberalités des fidèles.

Puisque j'aimerois mieux mourir, &c. que d'être privé de la joie que j'ai en moi-même de prêcher gratuitement l'Evangile.

¶. 16. *Car si je prêche l'Evangile, ce ne m'est*

point un sujet de gloire , puisque je suis obligé nécessairement à ce ministere : O malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile.

Car si je prêche l'Evangile , &c. L'Apôtre fait voir , que comme le serviteur n'a point sujet de se glorifier d'avoir fait la volonté de son maître , lorsqu'il en a reçû un commandement exprès , & qu'il ne peut , à proprement parler , tirer cet avantage que des services qu'il lui rend volontairement & de son propre mouvement : qu'ainsi il n'avoit pas lieu de se glorifier envers Dieu , de prêcher simplement l'Evangile , Dieu lui ayant imposé l'obligation de ce ministere par un commandement exprès ; mais que pour le pouvoir faire avec quelque sujet , persuadé comme il étoit que ç'auroit été un obstacle à la prédication de l'Evangile d'exiger sa subsistance des Corinthiens , il s'étoit résolu de son propre mouvement , & sans y être obligé , de leur prêcher gratuitement , afin de rendre son ministere & plus utile & plus agréable à Dieu. De même qu'un serviteur est d'autant plus digne de gloire , lorsque sans attendre le commandement de son maître , il fait de lui-même ce qu'il croit être convenable à son service ; car encore qu'il soit obligé , en qualité de serviteur , de faire tout ce qu'il peut pour son service , cependant la maniere dont il s'acquitte de cette obligation étant purement volontaire , & non servile , il mérite que son maître ait une particulière reconnoissance pour lui.

Et malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile , parce que j'encourrai la disgrâce de Dieu & la damnation éternelle , ayant manqué à l'ordre & au commandement précis que j'en ai reçû

¶. 17. Que si je le prêche de bon cœur , j'en aur-

AUX CORINTHIENS. CHAP. IX. 281
rai la récompense ; mais si je ne le fais qu'à regret ,
je dispense seulement ce qui m'a été confié.

Que si je le prêche de bon cœur , avec affection , &
comme un serviteur fidèle qui aime son maître ,
& qui emploie avec zèle pour son service les talents
qu'il a reçus de lui .

Fen aurai la récompense , c'est-à-dire , la gloire éternelle , telle que Dieu l'a promise aux docteurs , qui brilleront comme des étoiles dans toute l'éternité . Voyez Dan. 12. 3. Matth. 5. 19.

Mais si je ne le fais qu'à regret , c'est-à-dire , non pour la gloire de Dieu , mais pour éviter les peines dont Dieu menace les serviteurs infidèles , ou pour mon intérêt particulier ; je dispense seulement ce qui m'a été confié ; c'est-à-dire , je ne fais en cela que m'acquitter de mon devoir ; ainsi je n'ai nul droit d'en attendre aucune récompense particulière . Autr. Que si je le prêchois de mon propre mouvement , j'en aurois la récompense : mais puisque c'est par obligation que j'ai reçû le ministère qui m'a été confié , je n'en dois pas attendre de récompense .

¶. 18. *En quoi trouverai-je donc un sujet de récompense ? En prêchant de telle sorte l'Evangile , que je le prêche gratuitement , sans abuser du pouvoir que j'ai dans la prédication de l'Evangile .*

En quoi trouverai-je donc un sujet de récompense , &c. L'Apôtre ne prétend pas avoir plus de récompense que les autres Apôtres ; car encore qu'ils ne prêchassent pas si gratuitement que lui , ils pouvoient faire , & faisoient en effet beaucoup d'autres œuvres de surerogation qui leur meritoient une récompense particulière ; ainsi saint Paul meritoit cette récompense d'une manière , & ses collègues

282 I. EPISTRE DE S. PAUL
d'une autre ; & il ne faut pas même douter qu'ils ne
prêchassent quelquefois l'Evangile aussi gratuitement que saint Paul, quand ils le jugeoient nécessaire ; mais cela ne leur étoit pas si ordinaire qu'à lui.

¶. 19. *Car étant libre à l'égard de tous, je me suis rendu le serviteur de tous, pour gagner à Dieu plus de personnes.*

Car ; c'est-à-dire : Bien loin d'avoir usé de mon pouvoir & de mon autorité , au-contraire je me suis dépouillé de ma liberté , pour procurer le salut des fidèles.

Etant libre à l'égard de tous , c'est-à-dire , n'étant sujet à aucune personne particulière ; car il ne parle point ici des Puissances , ausquelles il s'est toujours soumis ; *je me suis rendu le serviteur de tous* , me comportant envers tous les hommes avec toute sorte d'humilité & de déference , préferant leurs volontés à la mienne , souffrant pour leur service toute sorte d'incommodités & de fatigues , & rapportant toutes les actions de ma vie à leur salut. Voyez Rom. 1. 14. Galat. 5. 13.

Pour gagner à Dieu plus de personnes que je n'aurois fait , si j'avois voulu vivre dans toute la liberté dont je pouvois jouir, selon les règles même de l'Evangile.

¶. 20. *J'ai vécu avec les Juifs comme Juif, pour gagner les Juifs.*

J'ai vécu avec les Juifs , de nation & de Religion , comme Juif , pratiquant sans aucune dissimulation , plusieurs de leurs cérémonies & observations , sans croire néanmoins , comme eux , qu'elles fussent nécessaires ni utiles pour le salut. Voyez Act. 21. 22. 23. 24. 25. 26.

Pour gagner les Juifs à JESUS-CHRIST , pré-

AUX CORINTHIENS. CHAP. IX. 28;
voyant bien que je les aurois rebuté si j'en avois usé
d'une autre maniere , parcequ'ils auroient cru que
j'étois contraire à la loi de Moïse , & que j'en blâ-
mois les observations.

¶. 21. *Avec ceux qui sont sous la loi , comme si
j'eusse encore été sous la loi (quoique je n'y fusse plus
assujetti) pour gagner ceux qui sont sous la loi : avec
ceux qui n'avoient point de loi , comme si je n'en eusse
point eu moi-même , (quoique j'en eusse une à l'égard
de Dieu , ayant celle de JESUS-CHRIST) pour
gagner ceux qui étoient sans loi.*

*Avec ceux qui sont sous la loi ; c'est-à-dire , les
Proselytes , qui étoient Juifs de Religion , & qui
faisoient , aussi-bien qu'eux , profession d'observer
la loi de Moïse. Voyez Act. 16. 3. Autr. Avec les
Juifs nouvellement convertis au Christianisme , qui
par tendresse de conscience , & à cause du respect
qu'ils avoient pour Moïse , se croyoient encore obli-
gés à l'observation de ses ceremonies , quelque in-
struction qu'on leur pût donner du contraire.*

*Comme si j'eusse encore été sous la loi , c'est à-dire ,
aussi exactement que si j'eusse encore fait profes-
sion de la loi ; car il ne veut pas dire qu'il usât de
dissimulation dans les ceremones qu'il en prat-
quoit.*

*Quoique je n'y fusse plus assujetti , en ayant été
délivré par la loi de JESUS-CHRIST.*

*Pour gagner ceux qui sont sous la loi ; par con-
descendance en une chose indifferente , & per-
mise dans les commencemens de la loi nouvelle :
car à présent que la Religion chrétienne est établie ,
l'usage de ces ceremones est devenu mortel ; & il
ne seroit pas même permis de les observer , quand
ce seroit pour convertir les Juifs.*

Avec ceux qui n'avoient point de loi ; c'est-à-dire, les Payens, à qui la loi de Moïse n'avoit point été donnée.

Comme si je n'en eusse point eu moi-même , usant de la même liberté en toutes choses , que ceux qui ne sont point obligés à la loi de Moïse , soit à l'égard de l'usage des viandes , soit à l'égard de toutes les autres observations & ceremonies legales. Il ajoute ceci , pour ne point donner lieu de croire qu'il vecût comme un impie , & comme un homme sans loi.

Quoique j'en eusse une à l'égard de Dieu , c'est-à-dire , une loi interieure , spirituelle & divine , quoique differente de celle des Juifs , qui est toute exterieure.

Ayant celle de J E S U S - C H R I S T , qui est la loi de Dieu même , pour gagner , &c. plus aisément les Payens par cette liberté conforme à l'esprit de l'Evangile , & proportionnée à la maniere dont ils avoient toujours vécu.

¶. 22. *Je me suis rendu foible avec les faibles , pour gagner les faibles. Enfin je me suis fait tout à tous , pour les sauver tous.*

Je me suis rendu foible avec les faibles ; en condescendant & compatissant à leurs faiblesses , m'accommodant à leur portée dans mes instructions , n'usant point avec eux de rigueur , ni de toute mon autorité , ne les portant point tout-d'un-coup à la perfection , évitant avec soin tout ce qui auroit pu les scandaliser. Voyez 2. Cor. 11. 24.

Pour gagner les faibles , pour ménager leurs esprits par cette adresse , & pour faciliter leur conversion,

Enfin je me suis fait tout à tous , c'est-à-dire : Je me suis mis à la portée de tous ; ou : Je me suis

tenu complaisant , & je me suis conduit selon le besoin & l'utilité de tous ceux avec qui je me suis rencontré , n'ayant rien omis de ce que j'ai cru nécessaire pour leur salut , & n'ayant point même affecté de règle uniforme de vivre, pour ce qui est de l'exterieur ; mais vivant & agissant , selon les rencontres , tantôt d'une maniere , tantôt d'une autre , pour les gagner plus facilement à JESUS-CHRIST.

Voyez Philip. 4. 12. *Autr.* Je me suis conformé , autant que je l'ai pu , aux inclinations & à la maniere de vivre de tous ceux avec qui j'ai conversé , *pour les sauver tous* , c'est-à-dire , tous ceux à qui j'ai prêché ; car il ne s'agit pas ici de tous les hommes en general , ni du desir que saint Paul avoit pour le salut de chacun des hommes en particulier . Le Grec porte : *Afin d'en sauver au moins quelques-uns* : ce qui fait encore mieux voir la grande charité de l'Apôtre , de s'être exposé à tant de peines & de travaux , quoiqu'il fût bien qu'il ne sauveroit qu'un petit nombre de ceux pour qui il travailloit .

¶. 23. *Or je fais toutes ces choses pour l'Evangile , afin d'avoir part à ce qu'il promet .*

Or je fais toutes ces choses , ne me contentant pas d'en faire moins , comme il semble que je pourrois le faire , puisque je n'ai point reçû de commandement exprès de faire tout ce que je fais .

Pour l'Evangile , pour l'établissement de l'Evangile , afin d'avoir part à ce qu'il promet ; c'est-à-dire , d'avoir part à la gloire qui est promise dans l'Evangile à ceux qui l'observeront .

¶. 24. *Ne savez-vous pas que quand on court dans la carrière , tous courrent , mais un seul remporte le prix ? Courez donc de telle sorte que vous remportiez le prix .*

Ne savez-vous pas, &c. c'est-à-dire: Quoique je puisse avoir part à la gloire de celui qui remporte le prix , en faisant moins que je ne fais ; cependant comme la chose dont il s'agit est d'une si grande importance , je ne me contente pas de m'acquitter simplement des devoirs d'obligation précise , mais je fais absolument tout ce que je croi pouvoir y contribuer , sachant bien que quoiqu'on fasse pour obtenir cette gloire , il est toujours à craindre de n'y pas réussir , & de n'être pas du nombre de ceux qui y parviendront ; & que comme dans le grand nombre de ceux qui courrent dans la carrière , il n'y en a qu'un seul qui obtienne le prix ; ainsi dans le grand nombre de ceux même qui travaillent à leur salut , il n'y en aura qu'un très-petit nombre qui aura le bonheur d'être sauvé.

Courez donc , c'est-à-dire : Avancez donc , à mon imitation , dans la pratique des vertus chrétiennes , puisque vous y avez le même intérêt , & que vous aspirez à la même gloire que moi ; *de telle sorte, &c.* que vous ne vous contentiez pas de vivre d'une maniere commune , en vous acquittant simplement de vos obligations précises ; ce qui pourroit peut-être vous mettre en danger de votre salut ; mais vous efforçant de pratiquer tout le bien qui vous sera possible , quoiqu'il ne vous soit pas commandé , afin de vous assurer par ce moyen le prix de la vie éternelle , & de ne vous pas mettre en danger de le perdre , en vivant d'une maniere plus relâchée.

Voyez 2. Petr. 1. 10.

V. 25. Or tous les athlètes gardent en toutes choses une exacte temperance , & cependant ce n'est que pour gagner une couronne corruptible : au-lieu que nous en attendons une incorruptible.

Or tous. L'Apôtre continue de montrer par une autre comparaison , pourquoi il ne se contente pas de faire les choses d'obligation précise , & pourquoi il se conduit dans toutes les parties de son ministere avec tant de circonspection & de retenue , lors même qu'il avoit la liberté de pouvoir agir autrement.

Les athletes, c'est-à-dire , ceux qui s'occupent aux exercices des jeux & des combats publics , *garden;* d'eux-mêmes , & sans qu'on les y oblige , *en toutes choses* , même en celles qui sont permises , comme dans l'usage des viandes , & de leurs femmes , *une exacte temperance* , pour n'avoir rien qui les empêche de combattre , & de remporter la victoire.

Et ce n'est que pour gagner une couronne corruptible , de laurier , ou d'olivier , ou de l'arbre d'où degoutte la poix-raifine.

Au-lieu que , &c. c'est-à-dire : Combien plus volontiers devons-nous nous abstenir des choses mêmes que nous pourrions croire être permises , comme de l'usage indifferent des viandes immolées , & généralement de tout ce qui nous peut causer quelqu'empêchement dans le combat spirituel que nous avons à rendre pour remporter la couronne à laquelle nous aspirons , qui est incorruptible & éternelle.

¶. 26. *Pour moi je cours , & je ne cours pas au hasard ; je combats , & je ne donne pas des coups en l'air.*

Pour moi je cours , &c. c'est-à-dire , je prends si bien mes mesures dans la course spirituelle de la vie chétienne , que je puisse arriver sûrement au but de la vie éternelle que je me suis proposé , sans me

288 I. EPISTRE DE S. PAUL
mettre au hazard d'y manquer ; & pour cela je me
sers de tous les moyens les plus certains & les plus
sûrs pour y arriver , sans considerer s'ils sont ou s'ils
ne sont pas d'obligation.

Je combats , comme un athlete spirituel , par
l'exercice de la mortification ; *& je ne donne pas
des coups en l'air* , par maniere de simple exercice ,
& sans dessein de combattre , comme faisoient les
athletes avant que de venir au combat , & comme
font , à leur imitation , les Chrétiens , qui ne pra-
tiquent que par coutume , ou par maniere d'acquit ,
les exercices de la pénitence , sans un véritable des-
sein de se mortifier .

v. 27. *Mais je traite rudement mon corps , & je
le reduits en servitude ; de-peur qu'ayant prêché aux
autres , je ne sois reprocué moi-même.*

Mais je traite rudement mon corps , lui faisant
souffrir toutes sortes d'incommodeités. Voyez ci-
dessus ch. 4. v. 11. L'Apôtre fait toujours allusion
au combat des athletes , qui traitoient le plus rude-
ment qu'ils pouvoient leurs adversaires , jusqu'à les
meurtrir de coups. Aussi le mot Grec porte : *Lividum facio.*

Et je le reduits en servitude , c'est-à-dire , je le
soumets à l'obeissance qu'il doit à l'esprit , repri-
mant en lui tous les mouemens qui s'elevent con-
tre la raison. Il a égard à la coutume qu'avoient les
athletes , de traîner leurs adversaires comme des
esclaves après les avoir vaincus.

De-peur qu'ayant prêché aux autres , &c. c'est-à-
dire , qu'ayant enseigné le chemin du salut aux au-
tres , je n'en sois moi-même exclus , pour avoir ne-
gligé l'exercice de la mortification , & pour n'a-
voir point marché par la voie que j'ai montrée .

SENS

SENS SPIRITUEL.

V. i. jusqu'au 15. *N*e suis-je pas libre? Ne suis-
je pas Apôtre? N'ai-je pas
vu notre Seigneur J E S U S - C H R I S T ? N'êtes-
vous pas vous-mêmes mon ouvrage en Notre-Sei-
gneur, &c.

S. Paul, qui tâchoit de se soutenir contre les faux-
Apôtres, pour gagner à Dieu le peuple de Corin-
the, l'emportoit au-dessus d'eux par son desinteresse-
ment , en travaillant de ses mains pour vivre , sans
user du droit qu'il avoit de subsister aux dépens de
ceux qu'il instruisoit. Ainsi il prouve aux Corin-
thiens qu'il peut user de ce droit , & fait voir par
la loi naturelle , par la loi de Moysé , & par le com-
mandement exprès de J E S U S - C H R I S T , que
les peuples sont indispensablement obligés d'entre-
tenir la vie temporelle de tous ceux qui par la pré-
dication de l'Evangile , ou par les autres fonctions
Ecclesiastiques , travaillent à leur procurer la vie
éternelle.

Il est certain que dans l'Eglise on a toujours eu
foin de procurer aux Pasteurs & aux autres mini-
stres des autels leur subsistance , par les dixmes , les
prémiées ; ou les offrandes ; quoique la diversité
des temps & des pays ait causé quelque différence
dans la maniere de s'acquitter de cette obligation.
En effet , saint Thomas a remarqué , que quoique
ce devoir soit de droit naturel & de l'institution mê-
me de J E S U S - C H R I S T , néanmoins la déter-
mination de la quantité , de la qualité & des per-

**Quodl.
2. 44**

290 I. EPISTRE DE S. PAUL
sonnes a été laissée à la sagesse de l'Eglise. Et quoique le précepte des dixmes, dit-il ailleurs, ait passé du vieux Testament au nouveau, avec les autres préceptes moraux, ce qu'il y avoit de ceremonial, sçavoit la taxation de la dixième partie, n'y a pas passé de même ; mais cette taxation a été déterminée par l'Eglise, qui peut s'en relâcher, ou en partie, ou entierement.

Si nous considerons ce qui s'est passé depuis le commencement de l'Eglise établie par J E S U S - C H R I S T jusqu'à présent, nous verrons que cette sainte Mere a toujours eu soin que ses enfans pourvussent de leurs biens temporels aux besoins de leurs Pasteurs, qui leur communiquoient les biens spirituels. Nous voyons que JESUS-CHRIST. même, accompagné de ses Apôtres, avoit avec lui plusieurs saintes femmes, qui fournisoient de leurs biens pour sa subsistance & celle de ses Apôtres, sans parler des aumônes qui étoient mises en réserve, & dont Judas étoit le dépositaire. Après l'Ascension du Fils de Dieu, les fidelles étoient si zelés pour procurer l'entretien de ceux qui leur prêchoient l'Evangile, & la nourriture des pauvres, qu'ils vendoient leurs biens & en mettoient le prix aux pieds des Apôtres : ce saint usage a continué de se pratiquer dans les siecles suivans, puisque Tertullien dit, que de son temps tout étoit encore commun entre les fidelles, quoique tous ne vendissent pas leurs fonds & leurs maisons pour en donner le prix aux pauvres : de sorte que plusieurs ministres de J E S U S - C H R I S T , animés de cet esprit de pauvreté, exerçoient quelque métier, pour gagner leur vie, à l'imitation de saint Paul, non seulement pour laisser aux pauvres la portion

AUX CORINTHIENS. CHAP. IX. 291
des distributions qui leur étoit dûe, mais aussi pour leur faire part de ce qu'ils autoient gagné du travail de leurs mains.

Ces premiers fidèles, instruits par des hommes apostoliques, se croyoient obligés de donner abondamment de leurs biens pour la subsistance des ministres de l'Eglise & des pauvres ; c'est ce qui fait dire à saint Irenée, que tout ce que les fidèles offroient au temple & aux Prêtres de l'ancienne loi, n'étoit qu'une ombre & une image des liberalités sans comparaison plus grandes que les fidèles font à l'Eglise & aux pauvres : ainsi, autant que le nouveau Testament est plus parfait que l'ancien, autant les offrandes qui s'y font à l'autel doivent être plus abondantes, parcequ'elles viennent d'une plus parfaite charité.
tib. 4. 34.

Mais depuis que la paix a été donnée à l'Eglise, & qu'elle s'est accrue en puissance & en richesses, la charité des fidèles à l'égard des Pasteurs s'est diminuée, peut-être parceque celle des Pasteurs n'a pas ordinairement été si ardente que dans le temps de la persecution : les laïques payoient les dixmes au Clergé ; mais ce n'étoit souvent qu'à regret. Quelque desinteresse que fût saint Augustin, il n'a pas *In Ps.* laissé de remontrer aux fidèles l'obligation qu'ils avoient de donner, & le droit que le Clergé avoit d'exiger d'eux son entretien, soit par les dixmes, soit par quelque maniere encore plus liberale.

Saint Gregoire de Nazianze met au rang des plus grands crimes l'injustice & l'ingratitude de ceux qui refusent à Dieu & à ses ministres les premices de ce qui leur est si justement dû ; & saint Celseire Archevêque d'Arles declare aussi aux laïques, que les dixmes de leurs biens ne sont point à

292 I. EPISTRE DE S. PAUL.
eux, mais à l'Eglise, & qu'ils ne peuvent les retenir sans se rendre coupables de larcin & de sacrilege tout-ensemble.

L'Eglise dans ses Conciles a ordonné aux fidèles de s'acquitter de ce devoir de religion ; & pour y engager plus expressément, elle a employé les châtiments spirituels, comme les Rois & les Magistrats ont employé les peines temporelles pour contraindre les esprits mal-faits à s'acquitter d'une dette si légitime & si indispensable. On a défini dans ces saintes assemblées ces vérités importantes, 1. Que les dixmes sont de droit divin; 2. Qu'elles ont toujours été payées dans les siècles passés de l'Eglise; 3. Qu'elles doivent être payées au Clergé pour son entretien ; afin qu'il ait la liberté de s'employer tout entier au ministère sacré; 4. Que tout ce qui reste après l'entretien frugal & modeste des Ecclesiastiques, est dû aux pauvres. Ces preuves ne laissent aucun lieu de douter, que les peuples ne soient obligés à fournir les choses nécessaires à ceux qui leur prêchent l'Evangile, comme prétend notre saint Apôtre; & l'on peut croire avec grande raison, que la famine & les autres malheurs publics proviennent souvent de l'irreligion, de l'ingratitude, & de l'avarice de ceux qui refusent de rendre à Dieu dans la personne des pauvres & de ses ministres une partie des biens qu'ils reçoivent de sa liberalité. N'est-ce pas ce que Dieu nous montre par le reproche qu'il fait aux Juifs dans Aggée : *Vous avez espéré de grands biens, & vous en avez trouvé beaucoup moins, si vous les avez porté à votre maison; & mon souffle a tout dissipé : Et pourquoi, dit le Seigneur des armées ? C'est parceque ma maison est déserte, pendant que chacun de vous ne s'empresse que pour la*

Conc. 2.
de Ma-
con.

Agg. 1.

9. 10. 11.

sienne : c'est pour cela que j'ai commandé aux ciens de ne point verser leur rosée , & que j'ai défendu à la terre de former le grain : c'est pour cela que j'ai fait venir la sécheresse & la sterilité sur la terre , sur le blé , sur le vin , sur l'huile , sur tout ce que la terre produit de son sein , sur les hommes , sur les bêtes , & sur tous les travaux de vos mains.

L'entretien des ministres de J E S U S - C H R I S T , & celui des pauvres qui sont ses membres , n'est-il pas sans comparaison préférable au culte extérieur que Dieu demandoit des Juifs , qu'il punissoit pour l'avoir negligé ? Et peut - on excuser ceux qui se dispensent de contribuer à la subsistance des ministres de J E S U S - C H R I S T , qui travaillent pour leur salut ; ou ceux qui par des devotions mal entendues abandonnent leurs Paroisses , & ne prennent point de part à l'entretien du service qui s'y fait , & des pauvres qui s'y trouvent souvent en grand nombre ?

¶. 15. jusqu'au 19. Mais pour moi je n'ai usé d'aucun de ces droits. Et encore maintenant je ne vous écris point ceci , afin qu'on en usé ainsi envers moi , &c.

Que si les Ecclesiastiques ont droit de subsister des biens de l'Eglise , ils doivent bien prendre-garde de ne point abuser de ce pouvoir : car comme ces biens sont destinés à l'usage & à l'entretien des pauvres , ils n'en doivent user que comme pauvres eux-mêmes ; & se contentant du nécessaire , selon la loi de l'Evangile , donner aux pauvres tout le superflu.

On sera bien persuadé de cette vérité , si l'on considere quelle a été la conduite de J E S U S - C H R I S T & celles des Apôtres ; l'usage de l'Eglise , & les sain-

tés regles qu'elle a établies pour confirmer ce point important de la discipline. Le Fils de Dieu , qui s'est fait pauvre des biens de ce monde pour nous enrichir des biens du ciel , n'a voulu rien posséder en propre; mais il a été entretenu , en prêchant l'Evangile , par les soins de quelques saintes femmes , qui fournisoient à sa dépense & à celle des disciples qui l'accompagnoient ; c'est pour cela qu'il répondit à un Docteur de la loi qui le vouloit suivre , qu'il n'avoit pas où reposer sa tête. Lorsqu'il envoya ses Apôtres annoncer son Evangile , il leur ordonna de ne se mettre point en peine de prendre quoi que ce soit pour leur subsistance , & de se reposer entièrement sur la providence divine , eux d'ailleurs qui avoient tout quitté pour se mettre à la suite de J E S U S - C H R I S T , comme le témoigne l'Evangile en plusieurs endroits.

C'est dans cet esprit de pauvreté que l'Eglise , par sa pratique & par ses reglemens , veut que ses enfans qui se consacrent à son service , renoncent de cœur & d'affection aux biens de ce monde , & à toutes les satisfactions de la vie , en leur faisant déclarer solennellement que *le Seigneur est leur partage & l'héritage qu'ils choisissent.* Que si le Chrétien doit non seulement renoncer à l'argent & aux autres biens ; mais se renoncer soi-même s'il veut être disciple de J E S U S - C H R I S T , comme parle l'Evangile ; si ayant de quoi se nourrir & de quoi se vêtir il doit être content , selon l'Apôtre ; à plus forte raison les Ecclesiastiques doivent-ils être dans ces saintes dispositions , eux qui font profession d'un détachement particulier , & d'un entier dévouement au service de Dieu. Cette maxime est d'une tradition incontestable dans toute l'antiquité Eccle-

*Luc. 9.
§ 2. 18.*

V. 15.

AUX CORINTHIENS. CHAP. IX. 295
siaistique , confirmée par les Conciles & les senti-
timens des Peres.

Saint Augustin établit la desappropriation comme une loi inviolable parmi les Ecclesiastiques de son Eglise ; & en les ordonnant il les engageoit à cette profession particulière de renoncer à toute propriété de biens. Saint Jerôme écrivant à Heliodore , lui declare qu'il ne peut rien posseder en propre , s'il veut être le disciple de J E S U S - C H R I S T ; & il lui met devant les yeux l'exemple du Fils de Dieu , & des Apôtres qui abandonnerent tout , & conclut de même , qu'il faut renoncer ou à l'héritage de J E S U S - C H R I S T , ou à celui du siecle : il dit à-peu-près la même chose dans sa lettre à Nepotien . C'est selon ce principe que les Paulins , les Hilaires & tant d'autres se sont dépouillés des biens de la terre pour se consacrer tout entiers au service de J E S U S - C H R I S T & de son Eglise.

Que si dans les siecles suivans cette sainte pratique n'a pas toujours été observée , la diversité des usages ne peut jamais préjudicier à la loi immuable qui oblige tous les Ecclesiastiques à se contenter d'un entretien frugal , & à distribuer le reste aux pauvres. Les pratiques exterieures ne sont pas toujours les mêmes dans l'Eglise ; mais les regles de la morale , de la pieté , du desinteressement , de la modestie dans les habits , & de la distribution du superflu aux pauvres , sont toujours les mêmes ; parceque la loi éternelle de l'Evangile est invariable.

De plus , l'état Ecclesiastique est un état consacré à la croix & à la pauvreté de J E S U S - C H R I S T , dont le Fils de Dieu même , & les Apôtres après lui , ont fait le premier établissement , dans un dépouillement entier de toutes les choses de la terre.

296 I. EPISTRE DE S. PAUL
Les Evêques & les Ecclesiastiques les plus saints en
ont usé de la sorte. Les uns renonçoient à leur pa-
trimoine pour vivre d'aumônes avec l'Eglise ; les
autres se privoient des revenus de l'Eglise qu'ils ser-
voient, & s'entretenoient de leur patrimoine ; d'aut-
res après avoir quitté leur patrimoine renonçoient
aussi à leur part des revenus de l'Eglise, qu'ils con-
tinuoient néanmoins de servir avec la même ferveur
& avec plus de succès ; plusieurs d'entr'eux même
exerçoient quelque métier pour gagner leur vie,
non seulement afin de laisser aux autres pauvres la
portion des distributions qui leur étoit dûe ; mais
aussi pour leur faire part de ce qu'ils auroient gagné
du travail de leurs mains ; en quoi ils imitoient la
haute perfection de notre saint Apôtre, qui leur
avoit laissé ce grand exemple.

¶. 19. jusqu'au 24. *Car étant libre à l'égard
de tous, je me suis rendu le serviteur de tous pour
gagner à Dieu plus de personnes, &c.*

¶. 19. *¶. 8.* Comme notre saint Apôtre avoit un amour ar-
dent pour J E S U S - C H R I S T , il étoit aussi en-
flammé d'un zèle incroyable pour le salut de tous
les hommes , & dans l'affection qu'il ressentoit pour
eux il auroit souhaité , dit-il , de leur donner non
seulement la connoissance de l'Evangile de Dieu ,
mais aussi sa propre vie , tant étoit grand l'amour
qu'il leur portoit ; cet excès d'amour le faisoit en-
trer avec une condescendance merveilleuse dans
tous les besoins de ceux qu'il instruisoit , comme
une mere qui nourrit & qui aime tendrement ses
propres enfans , & sans considerer ni l'âge , ni le
sexé , ni la condition , ni la naissance ; il n'y avoit
rien de si pénible ni de si bas à quoi il ne se por-
tât pour les gagner à Dieu .

Lorsque le Fils de Dieu l'appella à son service , & qu'il le changea tout-d'un-coup de loup ravissant en agneau , il le dépouilla de sa fierté naturelle , & le revêtit de son esprit , qui est un esprit de douceur & d'humilité : *Apprenez de moi* , dit-il , *Math.*
que je suis doux & humble de cœur. Cet esprit est le ^{11. 19.} principal caractère du ministère apostolique , & tous les Pasteurs en doivent être remplis , s'ils veulent se rendre conformes au bon Pasteur par excellence qui a donné sa vie pour ses brebis , & qui *Ioan. 10.*
pour les sauver s'est si prodigieusement aneanti & ^{11.} rabaissé lui-même en se rendant obéissant jusqu'à la mort. Ce profond aneantissement où J E S U S - C H R I S T s'est rabaissé dans son Incarnation , en unissant à sa Personne divine la nature humaine pour lui rendre la vie qu'elle avoit perdue par le peché de notre premier pere , nous est bien représenté , selon le sentiment des Peres , par ce rabaissement mystérieux d'Elie lorsqu'il ressuscita l'enfant d'une veuve , *en se raccourcissant & se mesurant à son petit corps.* Elisée , qui étoit animé du même esprit ^{17.} qu'Elie , a aussi représenté le grand mystère de l'Incarnation du Fils de Dieu & de la redemption des hommes , en redonnant la vie de la même manière à un enfant qu'il avoit obtenu par ses prières à une femme de Sunam : ce saint Prophète étant en- ^{4. Reg. 4.} tré dans la chambre où étoit cet enfant mort , monta sur le lit , & se coucha sur l'enfant , *mettant ses yeux sur ses yeux , ses mains sur ses mains* , pour le pouvoir ressusciter. Voyez , mes freres , dit saint *Ser. 207.* Augustin , combien cet homme arrivé à l'âge ^{de temp.} *Serm. 11.* d'un homme parfait se retressit pour ajuster tous ^{de verb.} ses meibres à ceux d'un enfant qui étoit mort *Apostoli.* & couché ; & considerez ce que fit Elisée à l'é-

298 I. EPISTRE DE S. PAUL
gard de cet enfant , la figure de ce que J E S U S -
C H R I S T même a accompli à l'égard de toute
la nature humaine ; parceque nous étions petits , le
Sauveur s'est fait lui-même petit ; parceque nous
étions morts & couchés par terre , ce Medecin
charitable s'est rabaislé jusqu'à nous ; nul ne pou-
vant effectivement relever un homme qui est abat-
tu , s'il ne veut auparavant se pancher & s'abaisser
jusqu'à lui..

Que si ce profond abaissement du Fils de Dieu
étoit nécessaire , comme dit l'Ecriture , pour sauver
les hommes ; & si J E S U S - C H R I S T en attachant
le vieil homme sur sa croix , s'y est lui-même com-
me racourci & mesuré d'une maniere étonnante à
la bassesse de notre nature , pour y faire renaître
l'homme nouveau ; combien est-il plus nécessaire
que ceux qu'il a appellés à la participation de ce
grand œuvre du salut des hommes , y travaillent
avec un dévouement entier , en se faisant tout à tous ,
comme S. Paul , qui s'est fait un parfait imitateur de
la charité de JESUS-CHRIST ? Ne doit-on pas admi-
rer , dit S. Chrysostome , que le Prédicateur de toute
la terre , cet Ange visible , qui étoit toujours d'esprit
dans le ciel , qui avoit reçû de Dieu de si grands
dons de graces , descendît néanmoins dans un ra-
baissement si prodigieux , que de se *rendre le serva-*
teur de tous pour gagner à Dieu plus de personnes ?
On a vu , dit-il , son extrême condescendance , en ce
qu'étant dans la loi de JESUS-CHRIST , dans la loi de
l'esprit & de la grace , il a vécu avec ceux qui étoient
sans loi , comme s'il n'eût point eu de loi , & avec
les Juifs , comme s'il eût été Juif . Il s'est rendu foi-
ble avec les foibles pour gagner les foibles ; enfin
il s'est fait tout à tous pour les sauver tous . Si les

Pasteurs croient que l'exemple de JESUS-CHRIST soit trop relevé pour le pouvoir suivre , peuvent-ils se dispenser d'imiter ce grand Apôtre ? Ne peut-il pas leur dire , comme il disoit autrefois aux Corinthiens avec quelque sorte de reproche : *Soyez mes imitateurs , comme je le suis moi-même de J E S U S-CHRIST , & rabaissez-vous en vous accommodant & vous proportionnant à la foiblesse & à la portée de tous ceux du salut desquels Dieu nous demandera un compte exact à son jugement redoutable ?*

¶. 24. jusqu'à la fin. *Ne savez-vous pas que quand on court dans la carrière , tous courent , mais un seul remporte le prix ? &c,*

Ce qu'on doit considerer en cet exemple , que l'Apôtre nous donne pour notre instruction , c'est qu'il ne suffit pas de marcher dans la voie de Dieu pour arriver au bonheur éternel ; mais qu'il y faut courir , & courir de telle sorte , qu'on remporte le prix entre plusieurs qui courrent. En effet , un Chrétien qui connoît ses obligations , ne peut jamais s'acquitter assez dignement de ce qu'il doit à Dieu , qu'en désirant de faire continuellement de nouveaux progrès dans la vertu , & de se rendre de jour en jour plus parfait , sans dire jamais : C'est assez. Et c'est en cela , dit saint Bernard , que consiste la perfection de cette vie , à faire de perpetuels efforts " pour y atteindre , & s'y avancer incessamment sans " se lasser jamais : Jamais le vrai & parfait Chrétien , " continue ce Pere , ne croit avoir atteint le but , il a " toujours faim & soif de la justice , en sorte que s'il " vivoit toujours , il s'efforceroit toujours de devenir " plus juste qu'il n'est , & emploieroit toutes ses for- " ces à s'avancer de bien en mieux : car ce n'est pas "

» seulement pour un an , ni pour un certain temps ;
 » qu'il s'est voué & consacré au service de Dieu , mais
 » pour toute sa vie , & jusques à l'éternité . Ainsi il
 » conclut , que vouloir s'arrêter dans le chemin de
 » la vertu chrétienne , c'est reculer . S. Prosper avoit
 dit avant lui la même chose , dans cette belle sen-
 tence : *Qu'aucun des fidèles , quelque avancement*
qu'il ait fait dans la pièce , ne dise : C'est assez ; car
s'il le dit , il s'arrête , & demeure en chemin au mi-
*lieu de sa course , & ainsi il ne perseverera pas jus-
 qu'à la fin.*

Ces deux Saints avoient appris cette vérité im-
 portante du grand saint Augustin , qui dans le livre
 qu'il a fait de la perfection de la justice , declare :

August. lib. de perf. just. c. 3. Que , selon les paroles de J E S U S - C H R I S T , nul
 ne devait prétendre d'être rassasié dans le ciel
 de la plénitude de la justice , si en ce monde il n'a-
 voit une faim & une soif continue pour elle , qui le
 portât à s'avancer vers la perfection . Dieu , dit-il ,
 donnera aux fidèles après cette vie la souveraineté
 perfection pour récompense ; mais il ne la donnera
 qu'à ceux qui auront travaillé pour mériter cette
 récompense durant cette vie : car nul en sortant de
 la terre n'arrivera dans le ciel pour y être rassasié
 d'une éternelle justice , s'il n'a une faim & une soif
 divine qui le fasse courir vers elle tant qu'il est dans
 ce monde . La justice que nous possédons dans le pe-
 lerinage de cette vie , consiste proprement à tendre
 toujours par la rectitude & la perfection de notre
 course vers cette perfection souveraine & cette pleni-
 tude de la justice en laquelle la charité sera parfaite
 & accomplie par la claire vûe de la beauté de Dieu ;
 & nous y tendons de la sorte en châtiant notre corps ,
 & le tenant dans la soumission & la servitude , &

AUX CORINTHIENS. CHAP. IX. 301
faisant toutes choses selon les règles de la doctrine „
de la vérité, sur laquelle la foi véritable, l'espérance „
ferme, & la charité pure & sincère sont établies : „
C'est-là maintenant notre justice, par laquelle nous „
courons avec une faim & une soif divine vers la „
perfection & la plénitude de la justice du ciel, pour „
être un jour entièrement rassasiés.

Les preuves de cette vérité sont répandues de tous côtés dans l'Ecriture : *Le sentier des justes*, dit *Prov.* 4 :
le Sage, est comme une lumière brillante qui s'avance^{18.}
& qui croît jusqu'au jour parfait : cette *lumière brillante* est la foi éclairée & animée par la charité ; si elle ne croît pas en nous, l'on peut dire qu'il y a quelque secret obstacle dans notre cœur qui en arrête le cours, & qui l'empêche de croître & de subsister. Ne voyons-nous pas que dans la nature tous les corps animés qui ne croissent point ne peuvent pas durer long-temps ? *Pratiquons donc*, selon l'avis de notre saint Apôtre, *la vérité par la charité* ; *& croissons en toutes choses dans JESUS-CHRIST*, qui est notre chef & notre tête.

Ezechiel ne dit-il pas que les quatre animaux mystérieux, qui représentent les quatre Evangeli- *Ezechiel*
stes, qui nous ont annoncé les saintes maximes de la ^{19.} loi nouvelle, ne retournoient point lorsqu'ils marchoient, & que chacun d'eux alloit devant soi ? pour marquer ce que David avoit dit auparavant, que quand Dieu par sa grâce nous élargit le cœur pour accomplir sa loi, nous courons dans la voie de ses commandemens sans nous arrêter : *Viam mandato- Ps. 113.
rum tuorum cucurri cù n dilatasti cor meum.* Je pour- ^{20.}
rois rapporter plusieurs autres passages des livres saints, pour montrer la nécessité d'avancer toujours pour arriver à la perfection que demande l'é-

tat du Chrétien ; je me contenterai de rapporter deux exemples qu'on ne peut pas se dispenser de suivre.

Le premier est celui de J E S U S - C H R I S T même , qui, étant très-parfait dès le moment de sa conception , n'a pas laissé de donner à tous les âges des exemples du progrès qu'ils doivent faire *en sagesse & en grace devant Dieu & devant les hommes : J E S U S proficiebat sapientiam & astutiam & gratiam apud Deum & homines ;* & comme le prédit P S. 18. 6. David : *Il est sorti plein d'ardeur pour courir comme un geant dans sa carriere : Exultavit ut gigas ad currendum viam.* Il a paru comme un geant qui sur-passe infiniment tous les autres hommes en force , mais qui leur montre néanmoins l'exemple qu'ils doivent suivre , en fournissant leur carrière pour remporter le prix. *Le Createur de l'homme & le Sauveur du monde s'est-il arrêté , dit S. Bernard , tandis qu'il a conversé avec les hommes ? Allant de lieu en lieu il faisoit du bien par-tout , comme rapporte S. Pierre dans les Actes , & l'a fait plein d'ardeur , comme un geant qui fournit sa carriere. Or celui qui ne court point ne peut pas atteindre J E S U S - C H R I S T qui court ; & que sert-il de le suivre , si l'on ne peut l'atteindre ? C'est pourquoi S. Paul disoit : Courez de telle sorte que vous remportiez le prix ; il est devenu obéissant jusqu'à la mort : Ainsi , continue ce Pere , vous avez beau courir , si vous ne courez jusqu'à la mort , vous ne remporterez point le prix ; or le prix & la récompense c'est J E S U S - C H R I S T même.*

Le second exemple est celui du saint Apôtre , qui exhorte à cette course spirituelle non seulement par ses paroles mais aussi par son exemple. S'il y eut jamais homme qui ait pu se dispenser d'ajouter à ses

fonctions ordinaires de nouvelles mortifications pour se rendre agreable à Dieu, & assurer son salut, ç'a été sans doute ce grand Apôtre , qui étoit sans cesse engagé à des voyages pénibles & à des fatigues continues : neanmoins *il traite rudement son v. 22 corps & le reduit en servitude, de-peur qu'après avoir*
prêché aux autres il ne soit reprocéré lui-même, s'il n'en
ufoit de la sorte ; & quoiqu'il eût été ravi dans le
paradis pour y être instruit des mystères les plus re-
levés qu'il n'est pas permis à un homme de rappor-
ter, il se croyoit toutefois imparfait , & poursui-
voit sa course pour tâcher d'atteindre où le Sei-
gneur JESUS-CHRIST l'avoit destiné en le prenant. Philip. 3.
Tout ce que je fais maintenant , dit-il , c'est qu'ou- 12. 13,
bliant ce qui est derrière moi & m'avancant vers
ce qui est devant moi , je cours incessamment vers
le bout de la carrière , pour remporter le prix de la
felicité du ciel , à laquelle Dieu nous a appellés par
J E S U S - C H R I S T .

Si un homme qui travailloit jour & nuit pour procurer le salut des peuples , n'a pas cru être dispensé de faire de nouveaux efforts pour s'assurer de la vie éternelle , que peuvent espérer ceux qui vivent dans une oisiveté molle ; dans l'aversion des mortifications & dans la negligence de leur salut.





CHAPITRE X.

Exod. 13. 1. **O**R vous ne devez pas ignorer , mes frères,
21. que nos peres ont tous été sous la nuée ; qu'ils ont tous
Num. 9. passé la mer *rouge* ;
21.

Exod. 14. 2. qu'ils ont tous été batisés sous la conduite de Moïse //, dans la nuée & dans la mer ;
21.

Exod. 16. 3. qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle ;
15.

Exod. 17. 4. & qu'ils ont tous bu d'un même breuvage spirituel ; car ils buvoient de l'eau de la pierre spirituelle qui les suivait ; & **J**ESUS-CHRIST étoit cette pierre //.

5. Mais il y en avoit peu d'un si grand nombre qui fussent agréables à Dieu , étant presque tous peris // dans le désert.
Num. 26.

4. 65. 6. † Or toutes ces choses ont été des figures de ce qui nous regarde , afin que nous

9. Dim.
après la
Pentcc.

¶. 2. *lestr.* en Moïse.

¶. 4. *autr.* la pierre étoit le Christ.

Nolo enim vos ignorare , fratre , quoniam patres nostri omnes sub nube fuerunt ; & omnes mare transierunt ;

2. & omnes in Moyse baptizati sunt , in nube , & in mari :

3. & omnes eandem escam spiritalem man-ducaverunt ,

4. & omnes eundem potum spiritalem bibe- runt : (bibebant autem de spirituali conse- quente eos petrā : petra autem erat Christus)

5. sed non in pluri- bus cōrum beneplaci- tum est Deo : nam pro- strati sunt in deserto .

6. Hæc autem in figura facta sunt no- stri , ut non simus con-

¶. 5. *lestr.* car ils furent éten- dus morts dans le désert.

AUX CORINTHIENS. CHAP. X. 305

cupiscentes malorum , sicut & illi concupierunt :

7. neque idololatræ efficiamini , sicut quidam ex ipsis : quemadmodum scriptum est : Sedit populus manducare & bibere , & sufficerunt ludere.

8. Neque forniscmur , sicut quidam ex ipsis fornicati sunt , & ceciderunt unâ die vingt tria millia.

9. Neque tentemus Christum , sicut quidam eorum tentaverunt , & à serpentibus perierunt.

10. Neque murmuraveritis , sicut quidam eorum murmura- verunt , & perierunt ab exterminatore.

11. Hæc autem omnia in figura contingebant illis : scripta sunt autem ad correptionem nostram , in quos fines sæculorum deve- sterunt.

11. Itaque qui se exi-

✓. 7. autr. danser.

ne nous abandonnions pas aux mauvais desirs , comme ils s'y abandonnerent.

7. Ne devenez point aussi idolâtres , comme quelques-uns d'eux , dont il est écrit : Le peuple s'assit pour manger *Exod.* & pour boire , & ils se levèrent pour se divertir *Num. 11^o*. *6.* *1. 9.*

8. Ne commettons point de fornication , comme quelques-uns d'eux commirent ce crime , pour lequel il y en eut vingt-trois mille qui furent frappés de mort en un seul jour. *Num. 25^o*. *1. 9.*

9. Ne tentons point JESUS-CHRIST , comme le tenterent *Num. 21^o* quelques-uns d'eux , qui furent tués par les serpens. *5. 6.*

10. Ne murmurez point , comme murmurerent quelques-uns d'eux , qui furent frappés de mort par l'Ange exterminateur. *Num. 14^o*. *4.*

11. Or toutes ces choses qui leur arrivoient , étoient des figures ; & elles ont été écrites pour nous servir d'instruction à nous autres , qui nous trouvons à la fin des temps.

12. Que celui donc qui

croit être ferme, prenne bien garde à ne pas tomber.

13. Vous n'avez eu *encore* que // des tentations humaines & ordinaires. Dieu est fidèle, & il ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces ; mais il vous fera tirer de l'avantage de la tentation même, afin que vous puissiez perseverer §.

14. C'estpourquoi , mes très-chers frères , fuyez l'idolatrie.

15. Je vous parle comme à des personnes sages ; jugez vous-même de ce que je dis.

16. N'est-il pas vrai que le calice de bénédiction que nous benissons, est la communion du sang de J E S U S - C H R I S T ; & que le pain que nous rompons, est la communion du corps du Seigneur ?

17. Car nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain & un seul corps ; parceque nous participons tous à un même pain.

18. Considerez les Israélites selon la chair : ceux d'entre eux qui mangent de la victi-

†. 13. Lett. Je souhaite qu'il ne vous arrive que , &c.

stimat stare , videat ne cadat.

13. Tentatio vos non apprehendat nisi humana : fidelis autem Deus est , qui non patietur vos tentari supra id quod potestis , sed faciet etiam cum tentatione proventum ut possitis sustinere.

14. Propter quod , carissimi mihi , fugite ab idolorum cultura.

15. Ut prudentibus loquor , vos ipsi judecate quod dico.

16. Calix benedictionis , cui benedicimus , nonne communio sanguinis Christi est ? & panis , quem frangimus , nonne participatio corporis Domini est ?

17. Quoniam unus panis , unum corpus multi sumus , omnes qui de uno pane participamus.

18. Videte Israël secundum carnem : nonne qui edunt hostias ,

participes sunt altaris ? me immolée, ne prennent-ils pas ainsi part à l'autel ?

19. Quid ergo ? dico quod idolis immolatum sit aliquid ? aut quod idolum sit aliquid ?

20. Sed quae immolant gentes, dæmoniis immolant, & non Deo. Nolo autem vos socios fieri dæmoniorum; non potestis calicem Domini bibere, & calicem dæmoniorum :

21. Non potestis mensæ Domini participes esse, & mensæ dæmoniorum.

22. An æmulamur Dominum ? Nunquid fortiores illo sumus ? Omnia mihi licent, sed non omnia expedient.

23. Omnia mihi licent, sed non omnia ædificant.

24. Nemo quod suum est querat, sed quod alterius.

*. 19. *lett.* quoi donc, dis-je, que ce qui est immolé à l'idole soit quelque chose, ou que l'idole même soit quelque chose.

19. Est-ce donc que je veuille dire que ce qui a été immolé aux idoles ait quelque vertu, ou que l'idole soit quelque chose //?

20. Non : mais je dis que ce que les payens immolent, ils l'immolent aux démons, & non pas à Dieu. Or je desire que vous n'ayez aucune société avec les démons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur, & le calice des démons.

21. Vous ne pouvez pas participer à la table du Seigneur //, & à la table des démons //.

22. Est-ce que nous voulons irriter Dieu en le piquant de jalouse ? Sommes-nous plus forts que lui ? Tout *Supr. c.* m'est permis, mais tout n'est // pas avantageux.

23. Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas.

24. Que personne ne cherche sa propre satisfaction, mais le bien des autres.

*. 21. *expl.* par l'Eucharistie. *Ibid.* en mangeant de ce qui leur est offert.

25. Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous enquérir d'où il vient // par *un scrupule de conscience*;

Pf. 13. 1. 26. car la terre & tout ce *Eadi. 17.* qu'elle contient est au Seigneur.

27. Si un infidelle vous prie à manger chez lui ; & que vous y vouliez aller, mangez de tout ce qu'on vous servira, sans vous enquérir d'où il vient par *un scrupule de conscience* //.

28. Que si quelqu'un vous dit : Ceci a été immolé aux idoles, n'en mangez pas à cause de celui qui vous a donné cet avis, & aussi de peur de blesser non votre conscience, mais celle d'un autre //.

29. Car pourquoi m'explerois-je à faire condamner par un autre cette liberté que j'ai de manger de tout //?

30. Si je prends avec action-

¶. 25. i. e. s'il a été offert aux idoles.

¶. 27. & 28. lett. à cause de la conscience. *Grec.* car la terre & tout ce qu'elle contient est au Seigneur.

¶. 28. & 29. autr. mais quand

25. Omne, quod in macello vñnit, manducate, nihil interrogantes propter conscientiam.

26. Domini est terra & plenitudo ejus.

27. Si quis vocat vos infidelium, & vultis ire : omne quod vobis apponitur, manducate, nihil interrogantes propter conscientiam.

28. Si quis autem dixerit: Hoc immolatum est idolis: nolite manducare, propter illum qui indicavit, & propter conscientiam :

29. conscientiam autem dico, non tuam, sed alterius. Ut quid enim libertas mea judicatur ab aliena conscientia ?

30. Si ego cum gra-

je dis la conscience, je ne dis pas la vôtre, mais celle d'un autre :

car pour vous vous pourriez dire : Pourquoi ma liberté est-elle condamnée par la conscience d'un autre.

tia participo, quid blasphemor pro eo quod gratias ago?

31. Sive ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis: omnia in gloriam Dei facite.

32. Sine offensione estote Judæis, & Gentibus, & Ecclesiæ Dei:

33. sicut & ego per omnia omnibus placebo, non querens quod mihi utile est, sed quod multis, ut salvi fiant.

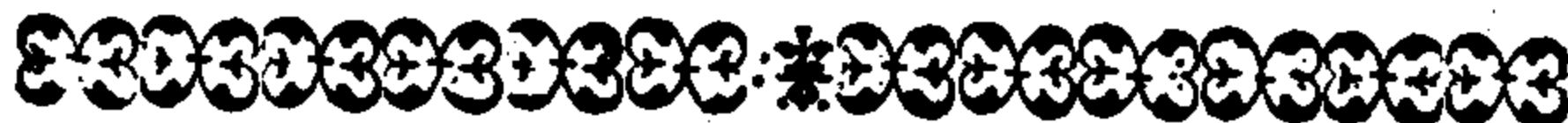
de graces ce que je mange, pourquoi donnerai-je sujet à un autre de parler mal de moi, pour une chose dont je rends graces à Dieu?

31. Soit donc que vous mangiez, ou que vous buviez, Coloss. 3. & quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu.

32. Ne donnez occasion de scandale ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Eglise de Dieu:

33. comme je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choses, ne cherchant point ce qui m'est avantageux *en particulier*, mais ce qui est avantageux à plusieurs pour être sauvés //.

*. 33. autr. afin qu'ils soient sauvés.



SENS LITTERAL.

*. 1. *O* R vous ne devez pas ignorer, mes frères, que nos pères ont été sous la nuée; qu'ils ont tous passé la mer rouge.

Or. Saint Paul, après avoir fait voir par son propre exemple, la nécessité qu'il y a de s'exercer sérieusement à la mortification pour parvenir au salut, prévient la pensée dont pouvoient se flatter les

Corinthiens, & dont se flattent ordinairement les Chrétiens lâches & peu éclairés ; que Dieu les ayant fait Chrétiens, rendu participants de ses Sacremens & de ses graces, c'est une espece d'assurance pour eux , qui semble les exempter de l'obligation de se faire tant de violence pour être sauvés. Ne vous flattez pas , dit-il , de cette pensée , qui n'est propre qu'à vous précipiter dans la damnation ; & pour vous en desabuser , faites une sérieuse reflexion sur l'exemple des anciens Israelites , dont la plûpart , après les faveurs qu'ils avoient reçues de Dieu , ne laisserent pas de perir miserablement. Cet exemple doit faire voir aux Corinthiens , dont ce peuple étoit la figure , que toutes les graces qu'ils ont reçues de Dieu ne les fçauroient mettre à couvert de la damnation , s'ils n'ont soin d'y correspondre par une vie toute sainte.

Vous ne devez pas ignorer , mes freres. L'Apôtre parle aux Corinthiens qui avoient lu les livres de Moïse , qui ne se souvenoient pas de tout , & n'en penetraient pas le sens.

Que nos peres , c'est-à-dire ; les premiers Israelites , dont saint Paul & tous les Juifs étoient descendants , & dont l'Eglise chrétienne même tire l'origine de sa foi , & à laquelle elle a succédé dans l'alliance de Dieu.

Ont tous , tant bons que mauvais , été sous la nuée , que Dieu avoit étendue au-dessus d'eux , pour les garder pendant le jour des ardeurs du soleil ; ce qui figuroit la protection de J E S U S - C H R I S T , qui met son peuple à couvert de la colere de Dieu , mais avec obligation de suivre les préceptes de son Evangile.

Qu'ils ont tous passé la mer rouge ; ce qui figu-

roit, que les Chrétiens qui ont commencé à quitter le monde en y renonçant, doivent encore passer le desert, c'est-à-dire, les souffrances & les tentations de cette vie, sans quoi ils ne sçauroient arriver à la terre - promise, qui est la vie éternelle.

V. 2. Qu'ils ont tous été batisés sous la conduite de Moïse, dans la nuée & dans la mer.

Qu'ils ont tous, &c. La pensée de l'Apôtre n'est pas qu'ils ayent tous été effectivement batisés; mais que la foi qu'ils eurent aux paroles de Moïse, fut cause qu'ils entrepritent le chemin du desert.

Dans la nuée & dans la mer. C'étoient des figures de notre Batême: La nuée qui étoit au-dessus de leur tête, marquoit la grace du Saint-Esprit, qui est communiquée aux batisés: La mer qui les entouroit à droit & à gauche, figuroit que c'est par les eaux sacrées du Batême que les fidèles commencent à croire en JESUS-CHRIST, & que leurs pechés sont lavés & détruits.

V. 3. Qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle.

Qu'ils ont tous; tant ceux qui perirent, que ceux qui furent conservés, comme Josué & Caleb, mangé d'une même viande spirituelle; c'est-à-dire, d'une manne divine & celeste, que Dieu, qui est Esprit par excellence, a produite, & dans laquelle il operoit par un continual miracle des goûts differens, selon le desir de chacun de ceux qui en mangioient: ou, une viande mystique & figurative de l'Eucharistie, qui est la viande des fidèles.

V. 4. Et qu'ils ont tous bu d'un même breuvage spirituel: Car ils buvoient de l'eau de la pierre spirituelle qui les suivoit, & JESUS-CHRIST étoit cette pierre.

Et qu'ils ont tous bu d'un même breuvage, &c. c'est-à-dire, d'une eau spirituelle, produite miraculeusement par la toute-puissance de Dieu ; *de la pierre spirituelle qui les suivait* ; c'est-à-dire, qui leur fournissoit de l'eau par-tout où ils se trouvoient ; ce n'est pas que la pierre les suivît effectivement, mais que l'eau qu'ils buvoient dans le desert découloit de cette pierre comme de sa source, en quelque lieu qu'ils se trouvassent.

Et JESUS-CHRIST étoit cette pierre ; c'est-à-dire, que cette pierre représentoit JESUS-CHRIST, laquelle étant frappée par Moysé produisoit de l'eau pour étancher la soif des Israelites : Ainsi, JESUS-CHRIST, étant battu & crucifié par les Juifs, figuré par Moysé, a répandu son propre sang pour servir de breuvage spirituel aux fidèles, afin de les faire passer du desert de cette vie mortelle à la terre de promission, qui est le ciel.

¶. 5. *Mais il y en avoit peu d'un si grand nombre, qui fussent agréables à Dieu, étant presque tous peris dans le désert.*

Mais il y en avoit peu, &c. C'est une maniere de parler hebraïque, qui signifie que Dieu les avoit en aversion, à cause de leurs murmures, & des autres pechés, dont l'Apôtre fait mention dans les versets suivans.

Etant presque tous peris dans le désert ; c'est-à-dire, que du nombre de six cent mille combattans, qui sortirent d'Egypte sous la conduite de Moysé, il n'y eut que Josué & Caleb que Dieu ne fit point mourir dans le desert, & qui entrerent dans la terre-promise.

¶. 6. *Or toutes ces choses ont été des figures de ce qui nous regarde, afin que nous ne nous abandonnions*

pas aux mauvais desirs, comme ils s'y abandonnerent.

Or toutes ces choses; c'est-à-dire, toutes les grâces que les anciens Israélites ont reçues, & les punitions qu'ils ont souffertes pour en avoir abusé; ont été des figures, &c. c'est-à-dire, des exemples qui doivent servir d'instruction aux Chrétiens, de ne point mépriser les dons & les grâces qu'ils reçoivent de Dieu, s'ils veulent éviter sa justice.

Aux mauvais desirs, &c. c'est-à-dire, d'éviter les désirs déreglés du boire & du manger, &c. & de nous contenter de ce qui peut satisfaire notre nécessité.

¶. 7. *Ne devenez point aussi idolâtres, comme quelques-uns d'eux, dont il est écrit: Le peuple s'assit pour manger & pour boire, & ils se leverent pour se divertir.*

Ne devenez point aussi idolâtres, &c. en vous trouvant aux festins qui se font devant les idoles, ce qui est une espece d'idolatrie, semblable à celle que les Juifs commirent devant le veau d'or.

Et ils se leverent pour se divertir. L'Apôtre rapporte cette circonstance, pour faire voir que ces sortes de festins sont toujours accompagnés & suivis de dissolutions & de désordres, & qu'ainsi on les doit encore éviter avec plus de soin, puisqu'ils sont si dangereux, & si contraires à la modestie chrétienne.

¶. 8. *Ne commettons point de fornication, comme quelques-uns d'eux commirent ce crime, pour lequel il y en eut vingt-trois mille qui furent frappés de mort en un seul jour.*

Ne commettons point de fornication, &c. L'Apôtre dit ceci par rapport au crime de l'incestueux. Voyez ch. 5. v. 1.

Pour lequel il y en eut vingt-trois mille ; l'Hebreu, & le Grec portent vingt-quatre mille ; mais il semble qu'il ne parle ici que de ceux qui moururent par la main de Dieu , & que les autres mille furent mis à mort par Phinées , & par les Judges. D'autres veulent qu'il se soit glissé quelque erreur dans le nombre de l'un ou de l'autre de ces passages.

Qui furent frappés de mort , par quelque maladie mortelle que Dieu leur envoya , outre l'exécution faite par la main des hommes : en un seul jour. Cette circonstance n'est point marquée par Moïse dans le livre des Nombres , ce qui pourroit donner lieu à croire que les mille de surplus auroient été mis à mort le jour de devant.

V. 9. Ne tentons point J E S U S - C H R I S T , comme le tenterent quelques-uns d'eux , qui furent tués par les serpens.

Ne tentons point J E S U S - C H R I S T , en continuant dans nos désordres & dans nos dérèglements , sans nous mettre en peine si nous irritons la patience , & voulant éprouver jusqu'où elle peut aller.

Comme le tenterent quelques-uns deux : Les Israélites ont souvent commis ce crime , mais sur-tout lorsqu'ils s'éleverent contre Moïse. Voyez Nomb.

21. 5. Le manuscrit Alexandrin porte : Ne tentons point Dieu ; peut-être pour mieux marquer la divinité de JESUS-CHRIST , qui conduissoit lui-même en personne les Israélites dans le désert , & leur paroissoit de temps en temps pour leur figurer par là son Incarnation future. Voyez Exod. 23. 21. & 33.

I4.

Qui furent tués par les serpens ; l'Ecriture dit , que c'étoit des serpens brûlans ; c'est-à-dire , des serpens dont la morsure causoit des inflammations mortel-

les & douloureuses par tout le corps. Nous devons craindre que le diable figuré par le serpent , ne fasse spirituellement la même chose dans nos ames , si nous tentons J E S U S-C H R I S T , & qu'il ne nous blesse mortellement.

¶. 10. *Ne murmurez point , comme murmurèrent quelques-uns d'eux , qui furent frappés de mort par l'Ange exterminateur.*

Ne murmurez point de la conduite de vos supérieurs , comme murmurerent , &c. Voyez Nomb. 14. 1. 2. &c. & 16. 1. &c.

Frappez de mort , &c. Voyez Nomb. 14. 36. 37. & 16. 49. par l'Ange exterminateur. Cette circonstance n'est pas remarquée dans le livre des Nombres : mais l'Apôtre l'a lçue , ou par tradition , ou par revelation. On n'est pas certain quel étoit cet Ange ; car Dieu se sert pour executer ses jugemens , tantôt des bons Anges. Voyez Exod. 12. 29. 2. Reg. 24. 16. 4. Reg. 19. 35. Heb. 11. 28. tantôt des mauvais , comme il se voit dans Tobie & dans Job.

¶. 11. *Or toutes ces choses qui leur arrivoient , étoient des figures , & elles ont été écrises pour nous servir d'instruction à nous autres , qui nous trouvons à la fin des temps.*

Or , &c. C'est-à-dire : Puisque les anciens Israélites ont été si rigoureusement punis pour s'être abandonnés aux pechés , ces punitions exemplaires étoient des figures , & des images grossières des afflictions qui devoient arriver aux Chrétiens qui tomberoient dans ces crimes.

A la fin des temps ; c'est-à-dire , dans le temps du nouveau Testament , auquel sont accomplis les figures de l'ancien. Voyez Gal. 4. 4. Eph. 1. 10.

¶. 12. Que celui donc qui croit être ferme , prenne bien garde à ne pas tomber.

Que celui donc , &c. c'est-à-dire : Quiconque croit avoir assez de force pour se soutenir contre la tentation , & se préserver de tomber dans le peché.

Prenne bien garde , quelque estime qu'il ait de ses forces ; à ne pas tomber ; de-peur que s'il se neglige , & qu'il prélume de lui-même , Dieu ne l'abandonne à la tentation. L'Apôtre dit ceci contre le relâchement & la présomption des faux-docteurs de Corinthe , & de leurs sectateurs , qui sous prétexte d'être plus forts que les autres , & mieux instruits , en ce qui regardoit l'usage des viandes , en mangeoient indifferemment , même de celles qui avoient été immolées aux idoles , sans aucune crainte , & sans aucun égard à la foiblesse des autres fidèles ; traitant ceux qui ne vivoient pas comme eux de foibles & de scrupuleux.

¶. 13. Vous n'avez eu encore que des tentations humaines & ordinaires. Dieu est fidèle , & il ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces , mais il vous fera tirer de l'avantage de la tentation même , afin que vous puissiez perseverer.

Vous n'avez , &c. Ne présumez pas de vos propres forces , sous prétexte que vous avez déjà souffert quelques incommodités pour la foi ; car ces sortes de tentations ont été très-legeres , en comparaison de celles où vous pourrez tomber par la persécution des tyrans : *Nondum usque ad sanguinem restititis* ; mais que cette crainte ne vous jette pas dans le desespoir.

Dieu est fidèle , dans les promesses qu'il a faites de n'abandonner jamais ses élus ; & il ne permettra pas , &c. Ceci ne s'entend proprement que des

éclus ; car il n'en est pas de même des réprouvés , Dieu ne leur accorde pas la grace qui fait surmonter la tentation de l'impénitence finale , c'est-à-dire, la grace de la perseverance , dont ils sont toujou rs privés par leur propre faute , selon le sentiment de la plûpart des Peres , & particulierement de saint Augustin.

Mais il vous fera tirer de l'avantage de la tentation même ; c'est-à-dire , vous en rendra victorieux , plus forts , & plus saints que vous n'étiez auparavant.

Afin que vous puissiez perseverer ; c'est-à-dire , qu'il ne permettra pas que la tentation dure long- temps , & qu'il vous empêchera de succomber à sa violence.

¶. 14. *C'est pourquoi , mes très-chers frères , fuyez l'idolatrie.*

C'est pourquoi , &c. c'est-à-dire , puisque les plus fermes sont obligés de se défier de leurs propres forces , & de prendre garde à ne point tomber ; & puisque vous êtes à la veille de vous voir exposés à la persecution ; fuyez l'idolatrie ; c'est-à-dire , éloignez-vous-en si loin , que vous en évitez même toutes les apparences & toutes les occasions , ne vous contentant pas de vous préserver de l'idolatrie formelle , comme d'adorer les idoles , & leur offrir des sacrifices ; mais vous abstenant même de manger des viandes qui leur sont immolées , & de vous trouver aux festins qui se font dans leurs temples : ce qui est une espece d'idolatrie qui pourroit peu-à-peu vous disposer à tomber tout-à-fait dans ce crime , sur - tout dans le temps de la persecu- tion , où vous auriez moins de force pour y re- sister.

¶. 15. Je vous parle comme à des personnes sages ; jugez vous-mêmes de ce que je dis.

Je vous parle comme à des personnes sages ; c'est-à-dire , fort instruits , & fort éclairés sur la matière dont je vais vous parler.

Jugez &c. Ainsi , je ne fais point de difficulté de m'en rapporter à votre jugement même ; de ce que je dis ; c'est-à-dire , ce que je veux conclure des exemples que je vais vous rapporter.

¶. 16. N'est-il pas vrai que le calice de bénédiction que nous benissons , est la communion du Sang de J E S U S - C H R I S T ; & que le pain que nous rompons , est la communion du Corps du Seigneur ?

N'est-il pas vrai que ; c'est-à-dire , l'usage du calice que nous appellons par excellence le calice de bénédiction , pour le distinguer du breuvage commun que nous benissons aussi ; mais non pas avec la même solemnité , ni avec les mêmes prières ; que nous benissons ; c'est-à-dire , sur lequel nous qui sommes les ministres de Dieu , faisons des prières solennelles , afin qu'il lui plaise de le changer au Sang de J E S U S - C H R I S T .

Est la communion , réelle , véritable , non figurative , ou imaginaire du Sang de J E S U S - C H R I S T ; c'est-à-dire , rend tous ceux qui communient , réellement participants du Sang de J E S U S - C H R I S T ? D'où il s'ensuit , que ceux qui boivent le sang des idoles , se rendent par cette communion profane , participants de l'idolatrie ; puisqu'ils font par cet acte une profession tacite de les honorer.

Et que le pain de l'Eucharistie que nous rompons ; c'est-à-dire , les signes & les accidens ; qui porte toujours le nom de pain à cause qu'il en a toutes les apparences. (Cette rupture figure les meurtris ,

AUX CORINTHIENS. CHAP. X. 319
seures , & les blessures que J E S U S - C H R I S T a
reçues sur son Corps.)

Est en vérité la communion, &c. c'est-à-dire, rend
tous ceux qui communient vraiment & non seule-
ment par la foi participans au Corps de J. C.

¶. 17. *Car nous ne sommes tous ensemble qu'un seul
pain , & un seul corps : parceque nous participons tous
à un même pain.*

Car nous ne sommes , &c. c'est-à-dire : Comme
un pain est composé de plusieurs grains de blé unis
ensemble , & un corps de plusieurs membres ; de
même tous les fidèles unis par la charité , font un
seul corps & comme *un seul pain ; un seul corps* my-
stique dont J E S U S - C H R I S T est le Chef , &
nous les membres , & la cause de cette unité , consi-
ste en ce que nous participons tous à un même pain ,
qui nous transforme réellement en lui , & les uns aux
autres par la charité ; c'est-à-dire , que comme les
fidèles ne font tous ensemble qu'un même corps
avec J E S U S - C H R I S T par la participation au
pain de l'Eucharistie ; de même tous ceux qui man-
gent avec les infidèles de la viande immolée aux
idoles , font avec eux & avec l'idole un certain
corps & une certaine société qui les divise de la so-
ciété du corps mystique de JESUS-CHRIST. Voyez
2. Cor. 11. 24.

¶. 18. *Confiderez les Israélites selon la chair : ceux
d'entr'eux qui mangent de la victime immolée, ne pren-
nent-ils pas ainsi part à l'autel ?*

Confiderez les Israélites selon la chair , &c. c'est-
à-dire , les Israélites naturels qui observent encore
à la lettre les cérémonies de la loi de Moïse. L'A-
pôtre les oppose aux Israélites selon l'esprit , dont il
parle Rom. 4. 12. Gal. 3. 9. & 6. 16.

Ne prennent-ils pas , &c. c'est-à-dire , ne témoignent-ils pas par cette action , qu'ils approuvent les sacrifices , & qu'ils font profession de la religion Juive ? Il en est de même de ceux qui mangent des viandes offertes aux idoles ; ils approuvent par là leurs sacrifices , & font en certaine maniere profession de l'idolatrie. On ne voit dans aucun endroit de l'Ecriture , que les Apôtres ni aucun des Juifs convertis ait pratiqué d'autres ceremonies de la loi que la circoncision ; s'étant toujours abstenus de l'immolation , comme de la marque la plus essentielle du Judaïsme.

¶. 19. Est-ce donc que je veuille dire , que ce qui a été immolé aux idoles ait quelque vertu , ou que l'idole soit quelque chose ?

Est-ce donc . . . Ou que l'idole soit quelque chose ? c'est-à-dite , qu'il y ait quelque vertu capable de souiller la viande qui lui est immolée , ou de souiller l'ame de celui qui en mange ? C'est une objection que pouvoient lui faire ses adversaires les docteurs de Corinthe. Le sens : Puisque vous détournez les hommes avec tant de soin de manger des viandes immolées , vous voudriez donc dire , contre votre propre doctrine , que ce qui est immolé à l'idole est quelque chose.

¶. 20. Non ; mais je dis , que ce que les payens immolent , ils l'immolent aux démons , & non pas à Dieu. Or je desire que vous n'ayez aucune société avec les démons. Vous ne pouvez pas boire le calice du Seigneur & le calice des démons.

Non : &c. Mon dessein n'est pas de dire , ni d'avouer , que l'idole ou les viandes immolées ayant d'elles-mêmes aucune vertu ; mais ce qui me porte à détourner les fidèles de manger de ces viandes , c'est

AUX CORINTHIENS. CHAP. X. 321
c'est qu'elles sont offertes au démon , & qu'on n'en
fçauroit manger sans avoir quelque sorte de com-
merce , & de société avec lui.

*Ils l'immolent aux démons , &c. Voyez Deut.
32. 17. 18.* Tant parceque les démons résident or-
dinairement dans les idoles , d'où ils rendent leurs
réponses & leurs prétendus oracles à ceux qui les
consultent , que parceque c'est eux-mêmes qui sont
les auteurs de l'idolatrie , & qui l'ont inspirée aux
hommes pour les détourner du service de Dieu :
de sorte que le culte qu'on rend aux idoles se
rapporte toujours ou directement ou indirectement
à leur honneur.

*Or je desire que vous n'ayez , &c. c'est-à-dire ,
aucun commerce en matière de religion avec les
démons ; parceque ce sont des esprits abominables ,
ennemis de Dieu & du salut des hommes.*

*Vous ne pouvez pas boire ; c'est une chose indi-
gne que vous buviez le calice du Seigneur & le ca-
lice des démons ; c'est-à-dire , d'assister aux festins
des idolâtres , de boire en l'honneur des idoles , ou
du diable qui y réside , & à qui se rapporte tout
l'honneur qui est rendu à l'idole.*

*¶. 21. Vous ne pouvez pas participer à la table du
Seigneur , & à la table des démons.*

*Vous ne pouvez pas participer , &c. c'est-à-dire ,
à la chair sacrée qui est offerte & mangée par les
fidèles à l'autel du Seigneur.*

*Et à la table des démons ; c'est-à-dire , à la chair
qui a été offerte au diable sur l'autel des idoles ; &
qui se mange à la table des festins qui se font en
l'honneur des idoles.*

*¶. 22. Est-ce que nous voulons irriter Dieu , en le
picquant de jalouſie ? Sommes-nous plus forts que lui ?*

Tout m'est permis, mais tout n'est pas avantageux.

Est-ce que nous voulons irriter Dieu, &c. En craignant si peu de l'offenser, & en le traitant avec tant de mépris, que de rendre aux démons le même honneur qu'à lui, & de les vouloir associer avec lui ?

Sommes-nous plus forts que lui, &c. pour penser pouvoir nous mettre à couvert de sa colere, lorsqu'il nous voudra punir ? Voyez Job. 9. 19. Ezech. 22. 14.

¶. 23. *Tout m'est permis, mais tout n'édifie pas.*

Tout m'est permis ; c'est-à-dire, qu'il n'y a rien de tout ce qui n'est pas mauvais de soi-même, dont l'usage ne soit permis sous la loi de l'Evangile, & qu'il n'y a plus de distinction de viandes profanes, & non profanes, de pures, & d'impures ; mais il ne s'ensuit pas de là, qu'il soit toujours expedient d'user indifferemment de ce pouvoir, & qu'il n'y ait quelquefois des raisons de prudence, ou de charité, qui nous doivent porter à nous en abstenir.

Mais tout n'édifie pas ; c'est-à-dire : il y a telle occasion où l'usage de ce pouvoir est préjudiciable au bien du prochain, & contraire à la charité que nous lui devons ; & pour lors il est expedient, & juste de s'en priver, &c. Voyez ci-dessus versets 6. & 12.

¶. 24. *Que personne ne cherche sa propre satisfaction, mais le bien des autres.*

Que personne ne cherche sa propre satisfaction, préférablement au bien & au salut de son prochain.

Mais le bien des autres plutôt que son intérêt particulier, qui doit toujours céder, selon l'ordre de la charité, au salut de son prochain. C'est pour marquer aux Corinthiens, qu'ils doivent renoncer au pouvoir qu'ils croient avoir, de manger des viand

des immolées, quand il n'y auroit point d'autre raison que celle de contribuer par là au salut de leurs frères, & de leur ôter l'occasion de se scandaliser.

¶. 25. *Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, sans vous enquerir d'où il vient par un scrupule de conscience.*

Mangez sans vous enquerir d'où il vient ; c'est-à-dire, s'il a été offert aux idoles, ou non ; par un scrupule de conscience ; c'est-à-dire, croyant par une conscience erronée, que vous êtes obligés à cette recherche de-peur d'encourir quelque peché, si par hazard vous veniez à manger de la viande immolée, puisqu'il n'y a nul peché d'en manger, & ne peut y en avoir que lorsqu'il y a lieu de scandaliser les infirmes, ou de faire croire qu'on approuve l'idolatrie.

¶. 26. *Car la terre & tout ce qu'elle contient est au Seigneur.*

Car la terre, &c. c'est-à-dire, Puisque Dieu est le Createur & le Seigneur de toutes choses, elles sont toutes bonnes, & pures ; & le diable, ni les idoles, n'ont aucun pouvoir de les rendre impures ; de sorte que l'usage qu'on en peut faire ne scauroit jamais être mauvais à ceux qui en usent selon les règles de la prudence & de la charité.

¶. 27. *Si un infidelle vous prie à manger chez lui, & que vous y vouliez aller, mangez de tout ce qu'on vous servira, sans vous enquerir d'où il vient par un scrupule de conscience.*

Si un infidèle . . . chez lui, & non pas au temple des idoles ; (car ces sortes de festins sont profanes & défendus.) & que vous y vouliez aller, vous le pouvez, quoiqu'il seroit mieux de vous en dispenser, s'il n'y a point de nécessité.

324 I. EPISTRE DE S. PAUL
Mangez de tout, &c. c'est-à-dire, sans scrupule, & sans vous inquieter.

¶. 28. *Que si quelqu'un vous dit : Ceci a été immolé aux idoles, n'en mangez pas à cause de celui qui vous a donné cet avis, & aussi de-peur de blesser, non votre conscience, mais celle d'un autre.*

Que si quelqu'un vous dit ; ou celui qui vous invite, ou qui que ce soit : Ceci, &c. c'est-à-dire : Voici le reste du sacrifice que j'ai offert à Cerès, à Bacchus, &c. je vous prie d'en venir manger votre part avec nous.

N'en mangez pas à cause de celui, &c. parceque vous lui feriez croire, ou que les Chrétiens n'ont point tant d'horreur de l'idolatrie, qu'ils font semblant d'en avoir ; ou bien qu'ils préfèrent le plaisir de la bonne-chere aux devoirs les plus essentiels de leur Religion.

Non votre conscience, puisque vous êtes persuadé que l'idole n'est rien ; mais celle d'un autre ; c'est-à-dire, de celui qui vous voyant manger de ces viandes, comme lui, seroit confirmé dans le sentiment où il est que l'idole est quelque chose.

¶. 29. *Car pourquoi m'exposerois-je à faire condamner par un autre cette liberté que j'ai de manger de tout ?*

Car pourquoi, &c. C'est la raison du verset 27. c'est-à-dire : Car encore que quelqu'un des assistants fache que ce que je mange est immolé aux idoles, il ne peut pas justement condamner mon action, ni m'accuser de communiquer à l'idolatrie, supposé que personne ne m'en ait averti.

Cette liberté, &c. que me donne l'Evangile d'user indifferemment de toute sorte de viandes.

¶. 30. *Si je prends avec action-de-graces ce que je*

mange, pourquoi donnerai-je sujet à un autre de parler mal de moi pour une chose dont je rends grâces à Dieu?

Si je prends, &c. n'étant pas averti que ce que je mange est immolé aux idoles ; car autrement je serais blamable ; pourquoi donnerai-je sujet, &c. puisque Dieu a fait toutes choses pour les fidèles, afin qu'ils s'en servent avec action-de-grâces.

¶. 31. Soit donc que vous mangiez, ou que vous buviez, & quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu.

Soit donc, &c. L'Apôtre conclut tout ce qu'il vient de dire sur le sujet de l'usage des viandes immolées, par cette sentence générale :

Faites tout pour la gloire de Dieu ; c'est-à-dire, comportez-vous en tout ce que vous ferez de telle manière que Dieu ne soit pas offensé, & que vous n'ayez point d'autre vûe, ni d'autre fin que celle de lui plaire, & de procurer sa gloire ; ce que vous ne scauriez faire qu'en lui rapportant toutes vos actions, & sur-tout en vous privant dans l'usage des viandes de tout ce qui peut scandaliser vos frères.

¶. 32. Ne donnez occasion de scandale ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Eglise de Dieu.

Ne donnez en aucune manière occasion de scandale ; c'est-à-dire, sujet d'offenser Dieu, ou de tomber dans un plus grand péché, ni aux Juifs, ni aux Gentils, en leur donnant lieu de croire que les Chrétiens ne désapprouvent pas l'idolatrie ; puisqu'ils se trouvent comme eux aux festins qui se font en l'honneur des idoles ; ni à l'Eglise de Dieu ; c'est-à-dire, aux fidèles infirmes, qui font une partie de l'Eglise : leur donnant sujet de croire que vous êtes idolâtres, & que l'idolatrie n'est pas un si grand mal qu'ils ne

326 I. EPISTRE DE S. PAUL
ne s'y puissent laisser aller , sur-tout dans le temps
de la persecution.

¶. 33. *Comme je tâche moi-même de plaire à tous en toutes choses , ne cherchant point ce qui m'est avantageux en particulier ; mais ce qui est avantageux à plusieurs pour être sauvés.*

Comme je tâche moi-même de plaire ; c'est-à-dire , de profiter & d'être utile à tous les hommes , en toutes choses ; c'est-à-dire , dans chacune de mes actions , prenant-garde qu'il n'y en ait pas une qui ne les édifie.

Ne cherchant point , &c. mon intérêt propre ni ma satisfaction particulière , comme font ceux qui préfèrent le plaisir d'assister aux festins des idolâtres , au préjudice du salut de leur prochain , qu'ils scandalisent par leur exemple.



SENS SPIRITUEL.

¶. 1. jusqu'au 12. *O R vous ne devez pas ignorer , mes frères , que nos peres ont tous été sous la nuée ; qu'ils ont tous passé la mer rouge.... Mais il y en avoit peu d'un si grand nombre qui fussent agréables à Dieu , &c.*

Rom. 3.
2.
2. 9. 4.

Les avantages que Dieu a fait aux Juifs préférablement à tous les autres peuples , sont grands en toutes manières , comme dit saint Paul. Il leur avoit confié ses oracles , il les avoit adoptés pour ses enfants ; il les avoit honorés de son alliance , leur avoit donné sa loi , son culte , & ses promesses ; ils avoient eu pour peres les Patriarches , & c'est d'eux qu'est sorti selon la chair JESUS-CHRIST même ; mais

au-lieu que ces grands avantages devoient les ren-
plus humbles & plus reconnoissans à l'égard de
de Dieu , ils s'en sont tellement élevés , qu'ils ont
prétendu que les autres nations ne devoient avoir
aucune part aux graces de Dieu , & croyoient qu'en
qualité d'enfans d'Abraham ils étoient infiniment
au-dessus des autres. Cet orgueil insupportable , &
cette ingratitudo a attiré sur eux la colere de leur
Bienfaïteur , & en ont été punis avec d'autant plus
de severité qu'ils ont été plus rebelles & plus deso-
beissans à ses ordres. Leur temple , leurs ceremo-
nies , leur sacrifices , la qualité de peuple de Dieu ,
dont ils se prévaloient , ne leur ont servi qu'à les
rendre plus incurables & plus incorrigibles.

La vengeance que Dieu a tirée de leur perfidie a
été si éclatante , que JESUS-CHRIST dit lui-même ,
que l'affliction qui devoit les accabler feroit telle
qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde , & qu'il n'y en auroit jamais. En effet ^{Matth. 24. 21.}
leur temple sur la sainteté duquel ils se confioient a
été entierement démoli, ensorte qu'il *n'en est pas demeuré pierre sur pierre* ; leur ville , cette cité sainte
qui faisoit leur force, a été tout-à-fait ruinée ; tous
les habitans reduits à des extremités presque incon-
cevables ; tout leur pays desolé , & tous les Juifs ou
massacrés ou exterminés , de sorte que ceux qui en
sont restés sont errans & vagabonds par tout le mon- ^{Ostie 3. 4.}
de , sans demeure fixe, *sans roi, sans prince, sans sacrifi-
fice, sans autel* ; c'est l'état où ils se trouvent aujour-
d'hui , & où ils demeureront jusqu'à la fin du monde.

Que si Dieu a traité les Juifs avec tant de seve-
rité après leur avoir fait tant de graces ; si J E S U S-
C H R I S T declare aux villes au milieu desquelles
il a fait tant de miracles sans en être touchées ,

328 I. EPISTRE DE S. PAUL
qu'elles feront abaissées jusqu'au fond des enfers ;
& qu'elles feront traitées avec plus de rigueur au
jugement de Dieu que les villes de Sodome & de
Gomorrhe ; que doivent attendre les mauvais Chré-
tiens, à qui Dieu a fait des grâces incomparablement
plus grandes & plus excellentes que n'ont été celles
qu'il a faites aux Juifs ? En effet , il n'est pas aisément
comprendre jusqu'où va la liberalité de Dieu à no-
tre égard , & la magnificence avec laquelle il nous
traite ; il n'épargne rien non seulement de ce qu'il
a ; mais encore de ce qu'il est , pour faire un Chré-
tien , & l'élever à un degré de grandeur incompa-
rable. Car si l'on considère la sainteté où le Chré-
tien est établi par le Baptême , on admirera les ex-
cellentes qualités qu'elle enferme , & à quel degré
de gloire elle l'élève ; après avoir reçû une pleine &
entière remission de ses pechés , il devient membre
de JESUS-CHRIST , il entre dans son corps , il vit de
son Esprit , & devient son frere & son coheritier
dans la possession de l'héritage céleste & des biens
éternels , parceque Dieu l'adopte & le reçoit au
nombre de ses enfans & de ses heritiers en l'associant
à son Fils unique. Peut-on s'imaginer rien de plus
grand & de plus éminent que la dignité du Chré-
tien , qui étant sanctifié & renouvelé en esprit par
la grace de son Baptême , entre en société avec les
trois Personnes divines qui habitent en lui , & y éta-
bissent leur demeure comme dans leur temple &
leur sanctuaire ?

Après donc que Dieu a répandu sur les Chrétiens
une si grande abondance de grâces , qui peut dou-
bler que ceux qui vivent dans le dérèglement ne
soient plus criminels devant Dieu que les payens &
les Juifs ? Ainsi leur punition doit être incompara-

blement plus grande que celle de tous les autres ennemis de J E S U S - C H R I S T & de son Eglise. Car si les châtimens rigoureux que Dieu a exercés contre son peuple , lorsqu'il s'est abandonné à ses mauvais desirs , n'ont été que *des figures* , & des images grossieres des punitions qui devoient arriver aux Chrétiens qui en useroient de même , avec quelle severité Dieu traitera-t-il ceux qui auront abusé des faveurs extraordinaires dont il les aura comblés ? La rigueur des supplices doit repondre à la grandeur des fautes. *Qui sont les plus méchans* , *August.*
dit saint Augustin , ou ceux qui ont fait mourir *Celui* <sup>tr. 2.
in Jean.</sup>
qu'ils ont trouvé en la terre , & qu'ils croyoient seulement bonne , ou ceux qui reconnoissent & adorent JESUS-CHRIST comme Seigneur & comme Dieu , & en font néanmoins un sujet d'opprobre & de mépris , en abusant de ses mystères & de ses Sacremens ? Concluons donc avec notre saint Apôtre écrivant aux Hebreux , *Que c'est une chose terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant qui s'est reservé la vengeance* , <sup>Hebr. 10.
28. 29.</sup> & qui la fçaura bien faire : *Celui* , dit-il , ^{30. 31.}
qui a violé la loi de Moysé , est condamné à mort sans misericorde sur la déposition de deux ou de trois témoins ; combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu , qui aura tenu pour une chose vile & profane le Sang de l'alliance par lequel il aura été sanctifié , & qui aura fait outrage à l'esprit de la grace ?

¶. 12. & 13. *Que celui donc qui croit être ferme , prenne bien garde à ne pas tomber. Vous n'avez eu encore que des tentations humaines & ordinaires , &c.*
Saint Paul scâchant qu'il étoit impossible d'éviter toute sorte de tentations en l'état où la nature

330 I. EPIS TRE DE S. PAUL
a été reduite par le peché ; il avertit de ne se pas troubler , si l'on tombe en quelques-unes de ces infirmités humaines , & ne douter point pour cela des promesses que Dieu nous a faites, de *ne permettre pas que nous soyons tentés au-dissus de nos forces* : car si nous lui sommes fidèles pour ne point commettre de grandes fautes, les petites ne pourront nous nuire , & il nous en fera tirer avantage , n'y ayant que notre infidélité , & le manquement de confiance en Dieu qui le puisse obliger de nous abandonner à la tentation , & nous en laisser surmonter. Pour lui il ne peut manquer aux promesses qu'il nous a faites de nous assister , si nous faisons ce qui est en notre pouvoir : ainsi c'est une marque assurée qu'on ne lui a pas été fidèle , s'il arrive qu'on soit vaincu de la tentation , comme il arriva à saint Pierre , lorsqu'il demanda à J E S U S-C H R I S T , qu'il lui commandât d'aller à lui : *Fube me venire ad te* ; ce que J E S U S-C H R I S T lui ayant accordé , il marcha sur les eaux sans enfoncer : mais voyant qu'un grand vent s'étoit élevé , cela lui fit perdre la confiance qu'il avoit eue auparavant : c'est pourquoi Notre-Seigneur le laissa enfoncer dans les eaux , & y seroit péri , si J E S U S-C H R I S T par un mouvement de sa grace ne lui eût fait implorer son secours ; mais après l'avoir délivré de ce danger , il lui reprocha son manquement de foi ; *Modice fidei , quare dubitasti ?* Jamais ne nous abandonnant que nous ne commencions les premiers à l'abandonner.

*Gregor.
Moral. in
Job. l. 9.
ch. 22.*

Il est vrai , dit saint Gregoire , que les démons forment des desseins contre tous les gens-de-bien , & ils font tous leurs efforts par la violence des afflictions pour les obliger à se précipiter dans le peché ; mais Dieu renverse les desseins de ces impies ;

parceque temperant les maux & les proportionnant aux forces de ceux qui les souffrent, il fait en sorte que le mal n'est point au-dessus de la vertu, & empêche que la foiblesse de ses élus ne succombe aux violences & aux artifices des méchans. Si Dieu, continue ce saint Docteur, ne gardoit cette moderation dans les maux pour les compasser avec nos forces, il n'y auroit personne qui ne succombât sous les efforts de ces esprits de tenebres: Et si ce juste Juge n'imposoit des bornes aux tentations, elles nous accableroient infailliblement, en nous surchargeant au-delà de notre pouvoir.

V. 14. jusqu'à la fin. C'est pourquoi, mes très-chers frères, fuyez l'idolatrie. Je vous parle comme à des personnes sages, &c.

L'Apôtre entreprend ici de détruire la liberté que prenoient quelques esprits forts parmi les Corinthiens, non seulement de manger des viandes immolées aux idoles en présence des faibles, mais encore d'assister aux festins que les payens faisoient de ces mêmes viandes en l'honneur de leurs dieux.

Il n'y a rien de plus fort & de plus pressant, que les moyens qu'il emploie pour les convaincre, que c'est un attentat contre la majesté divine, & une impieté détestable que de prendre part à la table des idolés, quoique d'ailleurs elles ne fissent aucune impression sur les viandes qui leur étoient immolées. La principale raison est l'étroite union que nous avons avec JESUS-CHRIST: car il a voulu que nous fussions si intimement unis, que nous ne fissions tous qu'un même corps en lui & avec lui; c'est ce que l'Apôtre exprime dans l'Epître aux Galates en ces termes: *Vous n'êtes tous qu'un en JESUS-CHRIST;* Gal. 3: c'est-à-dire, selon l'explication des Pères, *un même*¹⁶.

332 I. EPISTRE DE S. PAUL
corps & une même personne avec JESUS-CHRIST,
& enfin JESUS-CHRIST même. Cette union in-
time nous est représentée & se fait par la commu-
nion du corps de JESUS-CHRIST : car non seu-
lement nous entrons en union avec lui , mais nous
sommes son corps même. Et comme plusieurs
grains unis ensemble pour faire un seul pain ne sont
plus distingués les uns des autres ; il en est de mê-
me de l'union que nous avons avec JESUS-CHRIST ,
qui est lui-même le pain dont nous sommes nourris ,
& transformés en lui. Car il y a cette différence
entre la nourriture du corps & celle de l'esprit , que
celle du corps est changée & rendue conforme au
corps qui la reçoit , mais celle de l'esprit , qui est
JESUS - CHRIST même , nous change & nous
transforme en lui-même , en nous unissant tous en-
semble , pour ne faire qu'un tout avec lui & un mêm-
e corps dont il est le chef. C'est ce qui nous est
marqué dans la priere que Notre-Seigneur fait

Joan. 17. pour nous à Dieu son Pere dans son Evangile : *Pere
saint* ; dit-il , *conservez en votre nom ceux que vous
m'avez donnés , afin qu'ils soient un comme nous.* Ce-
*la veut dire , felon saint Augustin , que comme le
Pere , le Fils , & le Saint-Esprit dans l'éternité ayant
une même essence n'ont qu'une même volonté ; ainsi le
Sauveur demande à son Pere , que les Chrétiens , qui
étant de même nature composent avec lui le corps de
son Eglise , soient un entr'eux , par une même société
d'amour , *P E R eandem dilectionis societatem.**

S'il est vrai que nous soyons aussi étroitement
unis aux trois Personnes divines , & à JESUS-
CHRIST dans la communion de son Corps & de
son Sang , & dans toute la conduite de notre vie , qui
doit être une communion en esprit & par une foi

continuelle , fortifiée toujours de plus en plus par la sacramentelle ; s'il est vrai , dis-je , que cette liaison soit si intime , se peut-il faire , que nous soyons d'intelligence avec ses plus grands ennemis . Lorsqu'un Prince invite à sa table quelqu'un de ses sujets , & qu'il lui fait l'honneur de manger avec lui des mêmes viandes qu'on lui sert , ne seroit-ce pas une perfidie détestable de lier amitié avec ses ennemis , & de se mettre à table avec eux pour se réjouir ensemble ? JESUS-CHRIST nous invite à sa table pour y manger non pas une viande qui soit distinguée de lui-même , mais son propre corps , pour nous donner une preuve de son ardente charité : après cela , peut-on *boire le calice des démons* , & peut-on *participer à leur table* ? *Le calice des démons* , dit S. Bernard , n'est pas seulement la part que l'on prend à ce qui est offert aux idoles comme faisoient les Corinthiens ; c'est plus particulierement l'orgueil , c'est l'envie , c'est la médisance entre les Catholiques mêmes : celui qui boit ce calice détestable , ne peut avoir de part au calice de JESUS-CHRIST qu'à sa propre condamnation ; c'est par cette sorte d'idolatrie que le Chrétien , qui doit être un même esprit avec JESUS-CHRIST , devient un même esprit avec le démon , en lui prêtant son consentement & sa volonté .

Mais comme l'Apôtre ne défend pas seulement l'idolatrie formelle , qui consiste à sacrifier aux idoles & à leur offrir de l'encens , mais aussi tout ce qui peut en approcher & s'y rapporter ; il faut aussi avoir soin d'éviter non seulement les pechés griefs , qui tuent notre ame ou celle du prochain par le mauvais exemple , & la séparent du corps de JESUS-CHRIST qui lui donnoit la vie , mais encore tout ce qui pourroit la blesser ou la défigurer le moins du monde , en

1. Thess.
5. 22.

nous abstenant de tout ce qui a quelque apparence de mal. Le profond respect que nous devons avoir pour notre divin Chef , & notre reconnoissance pour ses bontés infinies , doivent nous tenir dans une attention continue , pour ne causer aucune rupture dans les membres de ce corps sacré : Ainsi toutes les choses qui sont permises d'elles-mêmes , & qui n'édifient point , deviennent illicites , & l'on s'en doit abstenir. Ce n'est pas assez de ne vouloir point de mal à son prochain , il faut avoir pour lui toute la complaisance & tous les égards que l'on peut avoir légitimement pour le satisfaire , *en ne cherchant point ce qui nous est avantageux à nous-mêmes , mais ce qui est utile aux autres pour leur salut.*

v. 33.

Apprenez donc d'ici , dit S. Chrysostome , que quand vous jeûneriez , quand vous coucheriez sur la dure , quand vous passeriez toute votre vie dans les larmes , vous ne feriez rien en cela qui fût considérable , si en même-temps vous n'étiez utile à personne , & si vous n'aviez soin de vos frères. Il n'y a point de véritable vertu , quand elle n'est pas jointe au bien du prochain. Le serviteur qui rendit tout entier à son maître le talent qu'il avoit reçû de lui , & qui fut si sévèrement puni , parcequ'il ne l'avoit pas fait multiplier , le fait assez voir par son exemple.



CHAPITRE XI.

1. **Mitatores** **mei**
Iestote, sicut & ego
Christi.

2. **Laudo autem vos,**
fratres, quod per om-
nia mei memores estis :
& sicut tradidi vobis,
præcepta mea tenetis.

3. **Volo autem vos**
scire, quod omnis viri
caput Christus est : ca-
put autem mulieris,
vir : caput verò Chri-
sti, Deus.

4. **Omnis vir orans**
aut prophetans velato
capite, detur pat caput
suum.

5. **Omnis autem mu-**
lier orans aut prophe-
tans non velato capite,
detur pat caput suum :
unum enim est ac si de-
calvetur.

6. **Nam si non vela-**
tur mulier, tondeatur.
Si verò turpe est mu-
lieri tonderi, aut decal-

7. **s. expl. parce que c'étoit contre la modestie.**

1. **S**oyez mes imitateurs ,
comme je le suis moi-
même de JESUS-CHRIST.

2. Je vous loue , mes fré-
res , de ce que vous vous sou-
venez de moi en toutes cho-
ses , & que vous gardez les
traditions & les règles que je
vous ai données.

3. Mais je désire que vous *Ephes.*
sfâchiez que JESUS-CHRIST *s. 23.*
est le chef & la tête de tout
homme ; que l'homme est le
chef de la femme ; & que
Dieu est le chef de J E S U S-
C H R I S T.

4. Tout homme qui prie ou
qui prophétise ayant la tête
couverte, deshonore sa tête.

5. Mais toute femme qui
prie ou qui prophétise n'ayant
point la tête couverte *d'un*
voile, deshonore sa tête // ; car
c'est comme si elle étoit ra-
fée.

6. Que si une femme ne se
voile point la tête , elle de-
vroit donc avoir aussi les che-

336 EPISTRE DE S. PAUL
veux coupés. Mais s'il est vari, velet caput suum;
honteux à une femme d'avoir
les cheveux coupés, ou d'être
rasée, qu'elle se voile la tête.

*Gen. 1.
26.*
7. Pour ce qui est de l'hom-
me, il ne doit point se couvrir
la tête, parcequ'il est l'image
& la gloire de Dieu , au-lieu
que la femme est la gloire de
l'homme.

*Gen. 2.
23.*
8. Car l'homme n'a point
été tiré de la femme , mais la
femme a été tirée de l'hom-
me //:

9. & l'homme n'a pas été
créé pour la femme ; mais la
femme pour l'homme.

10. C'estpourquoi la fem-
me doit porter sur sa tête à
cause des Anges //, la marque
de la puissance que l'homme a
sur elle.

11. Toutefois ni l'homme
n'est point sans la femme , ni
la femme sans l'homme en
notre Seigneur//.

12. Car comme la femme *au
commencement* a été tirée de
l'homme, aussi l'homme *main-
tenant* naît de la femme , &

¶. 8. ainsi elle doit être assu- aux asséablées des Chrétiens &c
jettie. qui portent leurs prières à Dieu.

¶. 10 expl. du respect qu'el- August.
les doivent ou aux Prêtres qui ¶. 11. i. e. ils ont besoin l'un
sont les Anges de l'Eglise, ou aux de l'autre.

Anges mêmes qui sont présens

7. Vir quidem non
debet velare caput
suum , quoniam ima-
go & gloria Dei est ,
mulier autem gloria
viri est.

8. Non enim vir ex
muliere est , sed mu-
lier ex viro :

9. etenim non est
creatus vir propter mu-
lierem, sed mulier pro-
pter virum.

10. Ideò debet mu-
lier potestatem habere
supra caput propter
angelos.

11. Veruntamen ne-
que vir sine muliere ,
neque mulier sine viro ,
in Domino.

12. Nam sicut mulier
de viro , ita & vir per
mulierem : omnia au-
tem ex Deo.

aux asséablées des Chrétiens &c
qui portent leurs prières à Dieu.

¶. 11. i. e. ils ont besoin l'un
de l'autre.

13. Vos

l'un & l'autre vient de Dieu //,

13. Vos ipsi judicate: decet mulierem non velatam orare Deum?

14. Nec ipsa natura docet vos, quod vir quidem si comam nutriat, ignominia est illi:

15. mulier verò si comam nutriat, gloria est illi: quoniam capilli pro velamine cedati sunt.

16. Si quis autem videtur contentiosus esse: nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei.

17. Hoc autem præcipio: non laudans, quod non in melius, sed in deterius convatis.

18. Primum quidem convenientibus vobis in Ecclesiam, audio scissuras esse inter vos, & ex parte credo:

13. Jugez vous-mêmes, s'il est bien-séant à une femme de prier Dieu sans avoir un voile sur la tête?

14. La nature même ne vous enseigne-t-elle pas, qu'il seroit honteux à un homme de laisser toujours croître ses cheveux;

15. & qu'il est au-contreire honorable à une femme de les laisser toujours croître, parcequ'ils lui ont été donnés comme un voile qui la doit couvrir?

16. Que si quelqu'un aime à contester, il nous suffit de répondre, que ce n'est point là notre coutume, ni celle de l'Eglise // de Dieu.

17. Mais je ne puis vous louer en ce que je m'en vais vous dire, qui est que vous vous conduisez de telle sorte dans vos assemblées, qu'elles vous nuisent au-lieu de vous servir.

18. Premierement, j'apprends que lorsque vous vous asseyez dans l'Eglise, il y a des partialités parmi vous, & je le croi en partie:

¶. 11. lett. tout vient de Dieu. ¶ condamne en ce lieu, ou de contester.

333 I. EPISTRE DE

19. car il faut qu'il y ait même des heresies, afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée //.

20. ¶ Lors donc que vous vous assembliez comme vous faites, ce n'est plus manger la Cene du Seigneur;

21. car chacun y mange son souper particulier sans attendre les autres. Et ainsi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le font avec excès //.

22. N'avez-vous pas vos maisons pour y boire & pour y manger? Ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu? Et voulez-vous faire honte à ceux qui sont pauvres //? Quic vous dirai-je sur cela? Vous en louerai-je? Non certes, je ne vous en loue point.

23. ¶ Car c'est du Seigneur que j'ai appris ce que je vous ai aussi enseigné; qui est, que le Seigneur Jesus la nuit même qu'il devoit être livré à la mort, prit du pain,

24. & ayant rendu graces,

v. 19. *lestr.* qui sont bons & *est* un hebraïsme, qui signifie de mise, métaphore prise de la monnoie.

v. 21. *lestr.* s'enivrent, ce qui

S. PAUL

19. Nam oportet & hæreses esse, ut & qui probati sunt, manifestantur in vobis.

20. Convenientibus ergo vobis in unum, jam non est Dominicam cœnam manducare.

21. Unusquisque enim suam cœnam præsumit ad manducandum. Et alius quidem esurit, aliis autem ebrius est.

22. Nunquid domos non habetis ad manducandum & bibendum? aut Ecclesiam Dei contemnitis, & confunditis eos, qui non habent? Quid dicam vobis? Laudo vos? in hoc non laudo.

23. Ego enim acceperī a Domino quod & trādidi vobis, quoniam Dominus Jesus in qua nocte tradebatur, accepit panem,

24. & gratias agens

taite grande chere.

v. 22. *lestr.* n'ont pas le moyen de se traîter comme vous,

† Jeudi
Saint.

† Le jour
du saint
Sacrem.

fregit & dixit: Accipite, & manducate: HOC EST CORPUS MEUM, quod pro vobis tradetur: hoc facite in meam commemorationem.

25. Similiter & calicem, postquam coenavit, dicens: HIC CALIX NOVUM TESTAMENTUM EST IN MEO SANGUINE; hoc facite quotiescumque bibetis, in meam commemorationem.

26. Quotiescumque enim manducabis painem hunc, & calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis dominum veniat.

27. Itaque quicunque manducaverit painem hunc, vel biberit calicem Domini indignè, reus erit corporis & sanguinis Domini.

28. Probet autem seipsum homo: & sic de pane illo edat & de calice bibat.

29. Qui enim man-

ψ. 24. Grec. qui est rompu.

ψ. 25. Lettr. le nouveau Testa-
ment.

ψ. 26. Grec. annoncez.

le rompit, & dit à ses disciples: Prenez, & mangez: *Matth. 26. 26.* CECI EST MON CORPS, *Marc. 14. 22.* qui sera livré // pour vous; faites ceci en mémoire de *Luc. 22. 17.* moi.

25. Il prit de même le calice après avoir soupé, en disant: CE CALICE EST LA NOUVELLE ALLIANCE // EN MON SANG; faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous le boirez.

26. Car toutes les fois que vous mangerez ce pain, & que vous boirez ce calice, vous annoncerez // la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.

27. C'est pourquoi quiconque mangera ce pain, ou boira le calice du Seigneur indignement, il sera coupable du corps & du sang du Seigneur //.

28. Que l'homme donc s'é-
prouve lui-même //, & qu'il mange ainsi de ce pain & boive de ce calice. *1. Cor. 13. 5.*

29. Car quiconque en mang-

ψ. 27. i. e. de l'avoir livré à

à la mort.

ψ. 28. i. e. s'examine soigne-
sement,

ge & en boit indignement , mange & boit sa propre condamnation , ne faisant pas le discernement *qu'il doit* du corps du Seigneur // §.

30. C'est pour cette raison qu'il y a parmi vous beaucoup de malades & de languissans , & que plusieurs dorment *du sommeil de la mort*.

31. Que si nous nous jugeons nous-mêmes , nous ne serions pas jugés // *de Dieu*.

32. Mais lorsque nous sommes jugés de la sorte , c'est le Seigneur qui nous châtie , afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde §,

33. C'est pourquoi , mes frères , lorsque vous vous assembliez // pour ces repas , attendez-vous les uns les autres.

34. Si quelqu'un est pressé de manger , qu'il mange chez lui ; afin que vous ne vous assembliez pas à votre condamnation. Je réglerai les autres choses lorsque je serai venu.

¶. 29. expl. avec les autres viandes.

ducat & bibit indigne , judicium sibi manducat & bibit : non judicans corpus Domini.

30. Ideò inter vos multi infirmi & imbecilles & dormiunt multi.

31. Quòd si nosmet ipsos dijudicaremus , non utique judicemur.

32. Dum judicamur autem , à Domino corripimur , ut non cum hoc mundo damnamur.

33. Itaque fratres mei , cùm convenitis ad manducandum , invicem expectate.

34. Si quis esurit ; domi manducet : ut non in judicium conveniatis. Cetera autem , cùm venero , disponam.

¶. 31. i. e. punis , châties .
¶. 33. expl. dans l'Eglise .

~~~~~

## SENS LITTERAL.

V. 1. *Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de JESUS-CHRIST.*

*Soyer mes imitateurs, en toutes choses, mais surtout en ce qui regarde l'édification du prochain ; ceci se rapporte à ce que l'Apôtre vient de dire au chapitre précédent.*

*Comme je le suis moi-même de JESUS-CHRIST; c'est-à-dire, puisque j'imiter moi-même JESUS-CHRIST pourquoi ne me pourriez - vous pas imiter ? L'Apôtre dit ceci pour montrer qu'il ne propose point d'autre modèle de perfection que JESUS-CHRIST même ; & que s'il demande d'être imité, c'est afin que JESUS-CHRIST le soit à plus forte raison.*

V. 2. *Je vous loue, mes frères, de ce que vous vous souvenez de moi en toutes choses, & que vous gardez les traditions & les règles que je vous ai données.*

*Je vous loue, &c. Quoique cette louange soit générale, elle ne comprend néanmoins que ceux qui en étoient véritablement dignes.*

*De ce que vous vous souvenez de moi en toutes choses ; c'est-à-dire, de tout ce que vous avez appris de moi pendant le séjour que j'ai fait à Corinthe pour y établir votre Eglise ; & que vous gardez pour la plupart, les traditions & les règles que je vous ai données de vive voix, ou par écrit ; c'est-à-dire, de la modestie que vous devez avoir dans vos assemblées, sur-tout en ce qui regarde la maniere dont les femmes doivent paroître dans l'Eglise ; c'est de quoi il est ici principalement question.*

¶. 3. Mais je desire que vous sachiez que JESUS-CHRIST est le chef & la tête de tout homme ; que l'homme est le chef de la femme , & que Dieu est le chef de JESUS-CHRIST.

Mais , afin de vous confirmer dans l'observation de mes reglemens , & sur-tout de ceux que je vous ai laissés touchant la modestie & la bienseance des femmes dans l'Eglise , & pour vous aider à reformer les abus qui se sont glissés sur cette matière parmi quelques-uns.

*Je desire que vous sachiez* , comme une vérité fondamentale sur laquelle est appuyé le règlement que je vous ai donné , que JESUS-CHRIST est le chef & la tête de tout homme ; c'est-à-dire , que l'homme , selon l'ordre de Dieu , releve immédiatement de JESUS-CHRIST , & lui doit être soumis , comme n'ayant point de supérieur plus grand que lui sur la terre ; & est à son égard ce qu'est la tête dans le corps humain à l'égard des autres membres.

*Que l'homme est le chef* ; c'est-à-dire , le supérieur immédiat , selon l'ordre de la nature & l'institution divine , de la femme ; c'est-à-dire , du sexe féminin ; car il ne s'agit pas ici de la seule supériorité du mari par-dessus la femme , mais même de l'autorité que Dieu a donnée à l'homme sur celles qui ne sont pas mariées.

*Et que Dieu est le chef de JESUS-CHRIST* , selon la nature humaine ; car à l'égard de la nature divine il est égal à son Père : Ceci est dit par parenthèse , pour faire voir l'ordre de ces diverses dépendances , & pour montrer qu'elles se rapportent toutes à Dieu , qui est le souverain Seigneur de toutes choses.

¶. 4. *Tout homme qui prie ou qui prophétise ayant la tête couverte , deshonore sa tête.*

*Tout homme qui prie publiquement dans l'Eglise ; ou qui prophétise ; c'est-à-dire , qui explique aux fidèles les revelations qu'il a reçues de Dieu sur les mystères de la religion , ou sur les difficultés de l'Ecriture sainte.*

*Ayant la tête couverte d'un voile , qui est une marque de sujetion , deshonore sa tête ; c'est-à-dire , qu'en se couvrant la tête comme font les femmes , il se deshonore lui-même , & méprise JESUS-CHRIST . Il n'est pas ici question ni du chapeau ni du bonnet , qui n'ont pas été institués pour être des marques de sujetion ; mais seulement pour l'ornement & la commodité de l'homme . Or l'Apôtre ne veut pas dire que les Corinthiens se fussent avisés de se voiler comme les femmes , ni qu'ils fussent en peine de savoir s'ils devoient prier la tête découverte , puisque c'étoit la coutume de toutes les Eglises ; mais c'est pour répondre à certaines femmes qui s'imaginoient avoir le droit de faire la même chose , & de se pouvoir dispenser de l'obligation que l'Apôtre leur avoit imposée d'être voilées dans l'Eglise . Il montre qu'il y a bien de la différence entre l'un & l'autre sexe , & que le voile ne convient nullement à l'homme qui n'est soumis à personne sur la terre , mais à la femme à cause de l'état d'assujetissement où elle est née , & où elle doit vivre selon l'ordre de Dieu .*

¶. 5. *Mais toute femme qui prie , ou qui prophétise , n'ayant point la tête couverte d'un voile , deshonore sa tête ; car c'est comme si elle étoit rasee.*

*Mais toute femme , &c. qui expose les révélations . Voyez ci-dessus : Car il y avoit des Prophétesses dans l'ancien Testament , comme Marie sœur*

344 I. EPIS TRE DE S. PAUL  
de Moysé , Exod. 15. 20. Debora , Judic. 5. la  
femine d'Isaïe , 8. 3. Anne mere de Samuel , 1.  
Rois 2. Holda , 2. Rois 22. 14. Il y en avoit aussi  
dans le commencement de l'Eglise, comme Anne la  
Prophetesse , Luc. 2. 36. les filles de Philippe le  
Diacre , Act. 21. 9. & d'autres qui parurent dans  
la suite du temps dans diverses Eglises. Cependant  
l'Apôtre le défend , voyez 1. Tim. 2. 12. mais cette  
défense doit s'entendre avec cette limitation , si ce  
n'est qu'elles en ayent une inspiration speciale de la  
part de Dieu reconnue par l'Eglise.

*Deshonore sa tête* , parceque c'est contre la mo-  
destie ; c'est-à-dire, se deshonore elle-même, se pri-  
vant de la marque de sa sujettion naturelle envers  
l'homme , & renonçant par cette conduite à l'hon-  
neur qu'elle a de l'avoir pour son chef ; ainsi tou-  
te la gloire de la femme consiste à être soumise à  
l'homme.

*Car c'est comme si elle étoit rasée* ; c'est-à-dire ,  
que si elle perd la marque naturelle de sa sujettion ,  
quand elle est rasée , elle en perd la marque vo-  
lontaire lorsqu'elle est dévoilée , & fait voir par  
cette posture indécente qu'elle renonce , autant  
qu'il est en elle , à cette soumission qui est toute sa  
gloire , puisqu'elle n'en veut point porter la mar-  
que.

*¶. 6. Que si une femme ne se voile point la tête ,  
elle devroit donc avoir aussi les cheveux coupés ; mais  
s'il est honteux à une femme d'avoir les cheveux cou-  
pés , ou d'être rasée , qu'elle se voile la tête.*

*Que si une femme , &c. quitte la marque volon-  
taire de sa soumission , qui est le voile , elle en doit  
aussi quitter la marque naturelle , qui est la longue  
chevelure.*

*Mais s'il est honteux à la femme , selon l'aveu de tout le monde , d'avoir les cheveux coupés ; parce qu'ils sont l'ornement naturel de sa beauté , & la marque glorieuse de sa soumission , & de son obéissance , qu'elle se voile la tête , afin de ne point tomber dans une contrariété ridicule , telle que seroit celle de vouloir conserver la marque naturelle de sa soumission en conservant sa chevelure , & de renoncer en même-temps à celle qui est artificielle & volontaire en quittant le voile ; puisqu'il n'y a rien de plus juste que la volonté suive la nature. Tout ce raisonnement de l'Apôtre suppose que le voile est une marque reçue parmi les hommes pour témoigner la soumission de ceux qui le portent ; de sorte que si cette marque venoit une fois à être abrogée , ou changée en quelque autre , alors ce raisonnement ne concluroit plus rien pour le voile des femmes , non plus qu'il ne conclut rien contre la pratique des Religieuses à qui l'on coupe les cheveux.*

*¶. 7. Pour ce qui est de l'homme , il ne doit point se couvrir la tête , parcequ'il est l'image & la gloire de Dieu , au-lieu que la femme est la gloire de l'homme.*

*Pour . . . il ne doit point se couvrir la tête ; c'est-à-dire , porter le voile , si ce n'est par nécessité , ou incommodité ; parcequ'il est l'image & la gloire de Dieu ; c'est-à-dire , le Seigneur immédiat de toutes les créatures visibles , & une émanation glorieuse de la majesté de Dieu , qu'il ne doit point cacher , ni obscurcir par le voile , ni par le signe de sujettion , & de soumission ; mais tenir à découvert , afin qu'il soit honoré & reconnu par ceux qui le voyent : cette manière de parler est hébraïque. Voyez Exod. 16. 10. & 24. 16. 17. & 33. 18. 22. & 40. 34. & ailleurs.*

*Au lieu que la femme est la gloire de l'homme, comme un rayon de sa dignité, & le miroit auquel elle est représentée ; de sorte qu'elle est envers l'homme ce que la lumiere de la lune est envers celle du soleil, ce qui l'oblige à reconnoître qu'elle lui est inférieure, & qu'elle ne peut refuser de porter le voile, qui est la marque extérieure de la soumission.*

¶. 8. *Car l'homme n'a point été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme.*

L'Apôtre prouve que la femme est la gloire de l'homme, & non pas l'homme de la femme ; parce que la femme a été tirée de l'homme, & non l'homme de la femme ; c'est une nouvelle raison pour montrer que la femme est inférieure à l'homme. Voyez Genes. 1. 26. 27. c. 2. 21. 22.

¶. 9. *Et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.*

*Et . . . . mais la femme pour la compagnie de l'homme, c'est-à-dire ; pour lui servir d'aide dans la propagation de sa postérité ; ce qui fait voir l'excellence de l'homme au-dessus de la femme, & qu'elle ne doit pas refuser de lui paroître inférieure.*

¶. 10. *C'est pourquoi la femme doit porter sur sa tête à cause des Anges, la marque de la puissance que l'homme a sur elle.*

*C'est pourquoi, &c. Puisqu'il est si clair que les femmes sont inférieures aux hommes, & qu'elles ne doivent jamais refuser de porter la marque de leur sujection en quelque lieu que ce soit ; il est encore plus juste qu'elles la portent dans l'Eglise, à cause du respect qu'elles doivent aux Prêtres, qui en sont les Anges, & auxquels l'immodestie des femmes pourroit être un sujet de chute & de ruine ; ou aux Anges mêmes, qui sont présens aux assémbées des*

Chrétiens & qui portent leurs prières à Dieu.

¶. 11. *Toutefois ni l'homme n'est point sans la femme, ni la femme sans l'homme en Notre-Seigneur.*

*Toutefois, &c.* c'est-à-dire : Quoiqu'à l'égard de la creation il y ait de la difference, & de l'inégalité entre l'homme & la femme , il n'en est pas de même à l'égard de la rédemption , puisque J E S U S - C H R I S T a souffert indifferemment pour l'homme & pour la femme ; de sorte que l'un & l'autre sexe ont également part au salut. *Non est masculus neque Gal. 3:28. femina, &c.* Ainsi l'homme ne doit point mépriser la femme à cause de l'autorité qu'il a sur elle , ni la femme s'affliger de la soumission qu'elle lui doit , puisque cette inégalité qui est entr'eux est abondamment récompensée par là part qu'ils ont à la grace du salut , qui est également commune à l'un & à l'autre sexe.

*En Notre-Seigneur* ; c'est-à-dire, ils ont besoin l'un de l'autre, en vivant ensemble selon les regles de l'Evangile. D'autres l'expliquent de la vertu que Dieu leur donne pour la production des enfans.

¶. 12. *Car comme la femme au commencement a été tirée de l'homme; aussi l'homme maintenant naît de la femme, & l'un & l'autre vient de Dieu.*

*Car comme la femme , &c.* C'est une autre raison pour montrer que l'homme ne doit point s'élever avec orgueil au-dessus de la femme,& que la femme ne doit point se fâcher de ce qu'elle est inférieure à l'homme ; c'est-à-dire : *Quoique l'homme à l'égard de la creation ait cet avantage au-dessus de la femme, qu'elle a été tirée de lui , la femme a cet avantage au-dessus de lui à l'égard de la propagation, que c'est elle dont il tire son origine & sa naissance.*

*Et l'un & l'autre vient de Dieu;* c'est-à-dire, l'homme

ne doit point se prévaloir de ce que la femme a été tirée de lui , ni la femme de ce que les hommes naissent d'elle maintenant ; mais toute la gloire en est dûe à Dieu , puisque c'est lui qui est la première cause & l'auteur souverain de l'être de l'homme & de la femme.

¶. 13. *Jugez vous-même s'il est bien-féant à une femme de prier Dieu sans avoir un voile sur la tête.*

*Jugez . . . . . s'il est bien-féant à une femme de prier, &c. puisque c'est en cette action , où elle doit témoigner plus de modestie & d'humilité.*

¶. 14. *La nature même ne vous enseigne-t-elle pas qu'il seroit honteux à un homme de laisser toujours croître ses cheveux.*

*La nature même, c'est-à-dire ; le jugement que la plupart des hommes raisonnables portent d'une chose, & ce qu'ils autorisent par leur coutume , ne vous enseigne-t-elle pas qu'il seroit honteux à un homme, &c. d'affecter par là de se rendre semblable à la femme, & dégenerer de la dignité qu'il a au-dessus d'elle. L'Apôtre veut tacitement conclure , qu'à plus forte raison il seroit honteux à l'homme de porter un voile artificiel comme la femme , puisqu'il tomberoit dans le même inconvenient , que s'il laissoit croître ses cheveux , & que ce seroit témoigner par cette marque , qu'il cede au droit de l'autorité qu'il a sur la femme. Cet usage regarde le temps où vivoit saint Paul parmi les nations les plus polies.*

¶. 15. *Et qu'il est au-contraire honorable à une femme de les laisser toujours croître , parcequ'ils lui ont été donnés comme un voile qui la doit couvrir.*

*Et.... parcequ'ils, &c. c'est-à-dire , qu'en laissant croître ses cheveux elle suit l'intention de Dieu & de la nature , qui les lui ont donnés pour lui servir.*

de voile. D'où l'Apôtre laisse à conclure , que si le voile naturel des cheveux est glorieux à la femme , le voile artificiel ne lui est pas moins honorable , parce qu'en le portant elle témoigne qu'elle suit volontairement l'ordre de Dieu & de la nature ; au-lieu qu'en refusant de le porter , c'est renverser cet ordre , puisque Dieu lui ayant donné un voile pour se couvrir , elle fait ce qu'elle peut au contraire pour se découvrir , & pour s'exposer aux yeux des hommes.

*¶. 16. Que si quelqu'un aime à contester , il nous suffit de répondre , que ce n'est point là notre coutume , ni celle de l'Eglise de Dieu.*

*Que si quelqu'un aime à contester , &c.* Car en une matière telle que celle-ci , il est aisé de trouver des subtilités pour combattre les raisons de l'Apôtre , qui n'étoient pas des démonstrations évidentes , ni plus que morales.

*Que ce n'est point là notre coutume , de souffrir que les femmes soient dévoilées dans l'Eglise ; il parle de la coutume des Apôtres. Voyez I. Cor. 14. 33.*

*Ni celle de l'Eglise de Dieu ; Gr. des Eglises ; ce n'est donc pas un nouveau règlement de l'Apôtre , comme quelques-uns croient , puisque cette coutume étoit déjà reçue par toutes les Eglises ; mais c'étoit seulement une confirmation du règlement qu'il avoit déjà fait sur cette matière , pendant son séjour à Corinthe , comme il a été remarqué ci-dessus. Cette réponse de l'Apôtre fait voir que la coutume des Apôtres , & la pratique universelle de l'Eglise sont des règles infaillibles pour servir de réponse à toutes les difficultés qu'on peut faire sur quelque matière de discipline que ce soit.*

*¶. 17. Mais je ne puis vous louer en ce que je m'en*

350 I. EPISTRE DE S. PAUL  
vais vous dire , qui est que vous vous conduisez de telle sorte dans vos assemblées , qu'elles vous nuisent au lieu de vous servir.

*Mais , &c.* quoique je vous loue de ce que vous observez les reglemens que je vous ai laissés , je ne puis vous louer dans vos assemblées Ecclesiastiques. Comme l'Apôtre a loué les Corinthiens en termes généraux , verset 2. sans en exclure aucun de ceux qui n'étoient point louables , il les blâme ici tout de même , sans en excepter aucun de ceux qui ne sont point blâmables : Ce qu'il observe ordinairement dans les louanges & dans les corrections qu'il adresse aux Eglises dans le dessein de les rendre plus utiles , & afin que les imparfaits , voyant d'une part qu'ils ne sont pas si positivement exclus du nombre des plus parfaits , ils s'encouragent par là à les imiter , & à meriter les louanges qui leur sont données ; & voyant de l'autre qu'on les épargne , & qu'on rejette en quelque maniere par cette adresse une partie de la faute sur les autres , ils conçoivent moins de confusion de leur état , & en ayant plus de facilité à se corriger.

¶. 18. *Premierement , j'apprens que lorsque vous vous assemblez dans l'Eglise , il y a des partialités parmi vous ; & je le croi en partie.*

*Premierement . . . . dans l'Eglise , au lieu destiné pour l'assemblée des fidèles , il y a des partialités parmi vous , en ce que les riches affectent de se distinguer d'avec les pauvres , les rebutant , & ne les voulant point souffrir à leur table , ce qui cause de grands murmures & de grandes dissensions parmi vous , & ce qui rompt l'unité de l'Eglise , & ruine l'égalité qu'on y doit observer à l'égard des riches & des pauvres. Voyez ci-dessus 1. 10. & Rom. 16. 17.*

*Et je le croi en partie ; c'est-à-dire , je n'ai pas grande peine à le croire.*

¶. 19. *Car il faut qu'il y ait même des heresies , afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée.*

*Car il faut qu'il y ait même des heresies ; c'est-à-dire , cela est moralement inévitable , supposé la malice du diable & le vice des hommes , les prédictions & la permission de Dieu , qui ne veut pas empêcher par sa toute-puissance la naissance des heresies , parcequ'elles sont utiles en quelque chose.*

Voyez Matth. 18. 7. & Luc. 17. 1.

*Afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous ; c'est-à-dire , que ceux qui ne sont à lui qu'en apparence , soient reconnus pour tels qu'ils sont , afin qu'ils ne puissent point infecter le corps de l'Eglise , en y demeurant inconnus.*

*Qui ont une vertu éprouvée , tant à l'égard des mœurs que de la doctrine. Gr. bons & de mise ; métaphore prise de la monnoie.*

¶. 20. *Lors donc que vous vous assemblez comme vous faites , ce n'est plus manger la Cene du Seigneur.*

*Lors . . . . ce n'est plus manger la Cene du Seigneur. C'étoit le souper que les premiers fidèles avoient accoutumé de faire tous ensemble avant la célébration du mystère de l'Eucharistie , en mémoire du souper que J E S U S - C H R I S T fit avec ses Apôtres lorsqu'il institua ce Sacrement. Ce souper se nommoit *Agape* , c'est-à-dire , charité , parceque les pauvres y étoient sustentés aux dépens des riches , & parceque tous les fidèles s'y assembloient pour témoigner & pour renouveler l'union & la charité qui étoit entr'eux , & même pour imiter en quelque maniere cette communauté de biens qui*

étoit dans l'Eglise de Jerusalem. L'Apôtre reprend ici l'abus qui commençoit à s'y introduire par les riches, qui pour se distinguer d'avec les autres, & ne pouvant souffrir la frugalité qu'on observoit dans ce repas, faisoient des tables à part où ils faisoient grand' chere, sans se mettre en peine des pauvres qui n'avoient que leurs restes. Il dit que d'agir de cette sorte ce n'est pas manger la Cene du Seigneur, puisque cette Cene étoit frugale, & qu'il la rendit commune à tous les fidelles, sans en exclure personne, non pas même celui qui le trahissoit. Voyez Act. 2. 42. 2. Pier. 2. 13. Jud. 12.

¶. 21. *Car chacun y mange son souper particulier, sans attendre les autres : & ainsi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le font avec excès.*

*Car chacun, &c. c'est-à-dire, les riches pour la plûpart font grand-chere, sans attendre les autres, qui sont les pauvres : & ainsi les uns n'ont rien à manger, ou n'ont que les restes des riches, pendant que les autres, &c. s'enivrent.*

¶. 22. *N'avez-vous pas vos maisons pour y boire & pour y manger ? Ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu ? & voulez-vous faire honte à ceux qui sont pauvres ? Que vous dirai-je sur cela ? vous en louerai-je ? Non certes, je ne vous en loue point.*

*N'avez-vous pas vos maisons pour y boire & pour y manger ? Si vous desirez manger à part, & vous regaler avec vos semblables, pourquoi ne le faites-vous pas dans vos maisons particulières, plutôt que dans l'Eglise, où on ne doit manger qu'en commun & dans la dernière frugalité ?*

*Ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu ; c'est-à-dire, l'assemblée des fidelles qui est consacrée à Dieu, & qu'on ne peut mépriser, que le mépris ne retombe sur*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XI. 353  
sur Dieu même, ou le temple où s'assemblent les fidèles, qui est consacré à Dieu, vous y comportant avec si peu de respect, & n'en faisant pas différence d'avec vos maisons particulières?

*Et voulez-vous faire honte à ceux qui font parures, vous séparant d'avec eux, comme s'ils étoient indignes de votre compagnie, & faisant remarquer leur nécessité & leur pauvreté à tout le monde, ce qui ne peut pas manquer de leur causer de la confusion.*

*Que vous dirai-je; c'est-à-dire, que vous puis-je dire sur cela? Vous en louerais-je? Non certes, je ne vous en loue point; mais au-contraire je vous en blâme, comme d'une action directement contraire à l'institution du mystère que vous devez célébrer après ce souper, comme il l'explique dans le verset suivant.*

V. 23. *Car c'est du Seigneur que j'ai appris te que je vous ai aussi enseigné; qui est, que le Seigneur JESUS la nuit même qu'il devoit être livré à la mort, prit du pain.*

*Car; Je ne fçaurois louier votre procédé; puisqu'au-lieu de vous servir de ce souper mystérieux, pour vous disposer à la réception de l'Eucharistie, qui en est comme la fin & la conclusion, vous vous en servez au-contraire pour la profaner, en rompant l'unité de l'Eglise, & blessant la charité de vos frères, dont ce Sacrement est le signe, étant institué pour vous unir tous ensemble à JESUS-CHRIST par la charité.*

*C'est du Seigneur que j'ai appris, &c. comme un point de foi des plus importans;*

*Qui est que le Seigneur JESUS, c'est-à-dire, par révélation du Seigneur, & non par une simple tra-*

354 I. EPISTRE DE S. PAUL  
dition. L'Apôtre, exprime cette circonflance pour affermir davantage les Corinthiens dans la foi de ce mystere.

*La nuit même qu'il devoit être livré*; c'est-à-dire, dans un temps où il étoit si plein de tristesse, & sur le point d'être livré à la mort volontairement par Judas , Dieu l'ayant ainsi ordonné.

*Prit*, sur la fin du souper , avant que la table & les viandes mêmes fussent ôtées , *du pain* sans levain , puisque c'étoit au temps de Pâque , pendant lequel l'usage du levain étoit interdit , selon la loi.

¶. 24. *Et ayant rendu graces , le rompit , & dit à ses disciples : Prenez , & mangez : Ceci est mon corps , qui sera livré pour vous ; faites ceci en mémoire de moi.*

*Et ayant rendu graces* ; à son Pere , de l'institution qu'il alloit faire de ce Sacrement , qui est ce que vous devriez faire aussi , pour participer dignement à ce mystere , au-lieu de vous abandonner aux excès de bouche & à la dissolution.

*Le rompit* , en autant de parties qu'il y avoit de personnes à table , après l'avoir consacré.

*Et dit à ses disciples : Prenez , dans vos mains :* c'est pour cela que les premiers fidelles recevoient l'Eucharistie dans leurs mains avant que de communier.

*Et mangez : Ceci* , c'est-à-dire ; Ce que je vous donne à manger ; *est véritablement & proprement mon corps* ; cette partie exterieure de moi-même qui est composée d'organes ; il ne veut pas dire que ce qu'il tient soit encore du pain , & que ce pain soit son corps , comme le prétendent les herétiques , afin de détourner le sens propre & littéral de ces paroles contre le sentiment unanime

AUX CORINTHIENS CHAP. XI. 355  
de l'Eglise & le consentement de tous les Pe-  
res.

*Qui sera livré ; Gr. qui est rompu dès-à-présent ,  
non en soi-même, mais dans son signe , c'est-à-dire,  
dans les especes du pain qui sont rompues dans ce Sa-  
crement en signe des douleurs extrêmes que je m'en  
vais endurer : pour vous , pour la remission de vos  
pechés , & pour vous acquerir la grace & le salut.*

*Faites ceci ; c'est-à-dire , faites ce que vous me  
voyez faire à-présent , celebrez ce mystere comme  
vous voyez que je le celebre : consaciez , rompez ,  
mangez , distribuez ce sacrement de mon corps de  
la même manieré que je le consacre , que je le romps ,  
que je le mange , & que je vous le donne à man-  
ger.*

*En memoire de moi ; c'est-à-dire , en memoire & en  
reconnoissance de la mort cruelle que je m'en vais  
volontairement souffrir pour votre salut , & de l'a-  
mour extrême qui me porte à la souffrir.*

*¶. 25. Il prit de même le calice après avoir soupé ,  
en disant : Ce calice est la nouvelle alliance en mon  
'sang ; faites ceci en memoire de moi toutes les fois que  
vous le boirez .*

Il prit de même le calice , &c. &c avec les mêmes  
ceremonies qu'il venoit d'observer sur le pain ; le  
consacrant après avoir rendu graces , & en buvant ,  
& en donnant à boire à tous ses disciples : il y avoit  
dans ce calice du vin mêlé d'eau , selon la coutume  
du pays , ce qui fait que l'Eglise l'observe encore  
aujourd'hui.

*En disant : Ce calice est la nouvelle alliance ; c'est-  
à-dire , le signe confirmatif de la nouvelle allian-  
ce. Voyez Gen. 17. 11. 13. Eccl. 44. 21. Autr.  
Nouvelle , parcequ'elle ne s'est accomplie que dans*

la fin des temps , & qu'elle a succédé à l'alliance de la loi , n'étant plus comme la première , fondée sur les œuvres serviles de la loi & sur les seuls efforts de l'homme ; mais sur la pure grâce de Dieu , qui justifie tous ceux qui sont compris dans cette alliance par la foi vive aux merites de son Fils ; ce qui leur inspire efficacement tous les moyens nécessaires pour parvenir à l'unique fin & à l'unique objet de cette alliance , qui est le salut ; parce que le propre effet de cette alliance est de renouveler l'homme par la charité , au-lieu que la première ne lui inspirant que la crainte , est plus capable d'augmenter la corruption que de l'ôter .

*En mon sang , &c.* qui sera par son effusion la cause meritoire & effective de cette alliance . Voyez Heb. 8. 9.

*Toutes les fois que vous le boirez.* Il semble que l'Apôtre , par cette expression , laisse à entendre qu'il n'est pas d'une nécessité absolue de boire le calice , & que l'Eglise en peut dispenser pour des causes legitimes ; car il ne dit pas absolument : Faites ceci en memoire de moi , comme il l'a dit du Sacrement de son corps ; mais : Faites ceci , &c. toutes les fois que vous le boirez : Ce qui marque qu'il y a telle occasion où l'Eglise pourroit en dispenser , ou n'en pas user .

¶. 26. *Car toutes les fois que vous mangerez ce pain , & que vous boirez ce calice , vous annoncerez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne.*

*Car.* Ce sont les paroles de l'Apôtre qui explique le sens de celles de Notre - Seigneur : Vous ferez ceci en memoire de moi .

*Toutes les fois que vous mangerez ce pain , &c.* qui est le corps de J e s u s - C h r i s t , ou le

AUX CORINTHIENS. CHAP. XI. 357  
Sacrement de son corps , qui retient les apparences  
du pain.

*Vous annoncerez , &c.* c'est-à-dire : Vous devez  
celebrer solennellement par cette action la memo-  
ire de la mort de J E S U S - C H R I S T avec toute  
la foi , tout l'amour & toute la reconnoissance que  
vous lui devez pour un si grand bienfait. L'Eglise  
s'acquitte fort exactement de ce précepte dans le  
sacrifice de la Messe , puisqu'elle y reitere souvent  
cette memoire , non seulement dans ses oraisons ,  
& dans les paroles de l'oblation ; mais même dans  
toutes les ceremonies de ce sacrifice , qui n'aboutis-  
sent toutes qu'à représenter vivement & sensible-  
ment aux fidelles la mort & la Passion de J E S U S-  
C H R I S T , jusqu'à ce qu'il vienne , visiblement  
pour juger le monde : ce qui fait voir que ce sa-  
crifice doit durer jusqu'à la fin des siecles. *Juge sa-* Dan. 11.  
31. ob.  
12. 11.  
*cificium , &c.*

¶. 27. C'est pourquoi quiconque mangera ce pain ,  
ou boira le calice du Seigneur indignement , il sera  
coupeable du corps & du sang du Seigneur.

C'est pourquoi quiconque mangera ce pain mystique  
de l'Eucharistie , qui est en vérité le corps de No-  
tre-Seigneur par le changement qui en a été fait  
par la consécration , ou boira le calice du Seigneur  
indignement ; c'est-à-dire , sans se disposer à la di-  
gne reception de ce sacrement par une vive ressou-  
venance de la mort de J E S U S - C H R I S T ; ou , se  
peut prendre ici pour *et* , comme *et* , se peut  
prendre pour *ou* , dans le verset 26. car les parti-  
cules conjonctives se confondent quelquefois avec  
les disjonctives , & les disjonctives avec les conjon-  
ctives.

*Il sera coupable du corps , &c.* c'est-à-dire , d'a-

voir profané , non de simple pain , mais le corps & le sang de J E S U S-C H R I S T , ausquels le pain & le vin ont été changés ; & fera à proportion aussi coupable que s'il avoit tué le Seigneur , qui est un crime semblable à celui que commirent les Juifs en le mettant à mort. Voyez Heb. 6. 6. & 10. 29. Si l'Eucharistie ne contient pas véritablement le corps & le sang de J E S U S-C H R I S T , tout ce raisonnement de l'Apôtre est équivoque , & ne conclut rien de ce qu'il prétend ; ce qui ne se peut dire sans impiété.

¶. 28. *Que l'homme donc s'éprouve lui-même , & qu'il mange ainsi de ce pain & boive de ce calice.*

*Que l'homme donc s'éprouve , s'examine sérieusement pour voir s'il a les dispositions requises , & qu'il travaille à les avoir pour recevoir dignement ce sacrement , s'il ne les a pas ; lui-même , sans attendre que l'Eglise procede contre lui , & qu'elle use de la rigueur de sa discipline pour l'obliger à ce devoir ; car il parle ici principalement des défou- dres extérieurs.*

*Et qu'il mange ainsi , &c. c'est-à-dire , qu'il se garde bien d'en manger autrement.*

¶. 29. *Car quiconque en mange & en boit indi- gnement , mange & boit sa propre condamnation , ne faisant pas le discernement qu'il doit du corps du Seigneur.*

*Car... , mange & boit sa propre condamnation : c'est-à-dire , attire sur soi la condamnation , en mangeant de ce pain céleste & en buvant de ce calice ; ou , mange & boit le sujet & la cause de sa condamnation.*

*Ne faisant pas le discernement qu'il doit du corps du Seigneur d'avec le pain commun , ou traitant le*

corps du Seigneur comme une chose commune & impure , dont on ne fait aucun cas ; *Et sanguinem testamenti pollutum duxerit.*

Hebr. 10.

29.

*¶. 30. C'est pour cette raison qu'il y a parmi vous beaucoup de malades & de languissans , & que plusieurs dorment du sommeil de la mort.*

*C'est pour cette raison ; c'est-à-dire , en punition de cette profanation du corps & du sang du Seigneur ; qu'il y a parmi vous beaucoup , &c. de ceux mêmes qui ont reconnu leur faute , & qui ont commencé à s'en corriger : car il est visible par la suite qu'il ne parle pas ici des impénitens ;*

*Et que plusieurs dorment , &c. c'est-à-dire , avant le temps & subitement , comme Ananie & Saphire. L'Ecriture se sert de ce mot à cause de la ressemblance qu'il y a entre ceux qui dorment & ceux qui sont morts , & peut-être parceque la mort doit être suivie de la résurrection , comme le dormir est suivi du réveil.*

*¶. 31. Que si nous nous jugions nous-mêmes , nous ne serions pas jugés de Dieu.*

*Que si nous nous jugions , &c. c'est-à-dire : Nous nous condamnions nous-mêmes à quelque peine pour les crimes que nous avons commis en recevant indignement le corps & le sang du Fils de Dieu : le Seigneur JESUS-CHRIST ne nous condamneroit pas à des peines aussi rigoureuses que sont celles qu'il nous envoie. Autr. Si nous avions soin de nous examiner sérieusement avant que d'approcher de ce Sacrement, nous éviterions par ce moyen les châtimens que JESUS-CHRIST nous envoie en punition de nos communions indignes. L'Apôtre parle ici , selon sa coutume , de même que s'il étoit du nombre des coupables , pour donner moins de confusion à ceux qui le sont véritablement , & pour les persua-*

360 I. EPIS TRE DU S. PAUL  
der plus vivement de la charité qu'il a pour eux, & du desir qu'il avoit de les décharger de leur faute, & de porter une partie de leur peine, & aussi pour faire voir ce qu'il seroit lui-même sans la grace de Dieu.

¶. 32. *Mais lorsque nous sommes jugés de la sorte, c'est le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde.*

*Mais . . . c'est le Seigneur, c'est-à-dire, JESUS-CHRIST même, que l'Apôtre appelle ordinairement le Seigneur, qui nous châtie comme un père châtie ses enfans, selon la force du mot Grec.*

*Afin que nous ne soyons pas condamnés à la mort éternelle, avec le monde, c'est-à-dire, avec les infidèles.*

¶. 33. *C'est pourquoi, mes frères, lorsque vous vous assembliez pour ces repas, attendez-vous les uns les autres.*

*C'est pourquoi, mes frères : Puisque le peché de ceux qui communient indigneusement est si énorme, & qu'il est suivi de punitions si terribles en ceux-mêmes qui s'en sont corrigés ; afin de prévenir tous ces maux : lorsque vous vous assemblez pour ces repas ; c'est - à - dire, pour le souper qui précède l'Eucharistie, & qui vous doit servir d'une préparation pour ce Sacrement, attendez-vous les uns les autres ; que les riches attendent les pauvres, & que le repas soit commun aux uns & aux autres, sans aucune différence de personnes, de peur de profaner l'Eucharistie par vos partialités & par vos désordres, & d'attirer sur vous la colere & la vengeance de Dieu.*

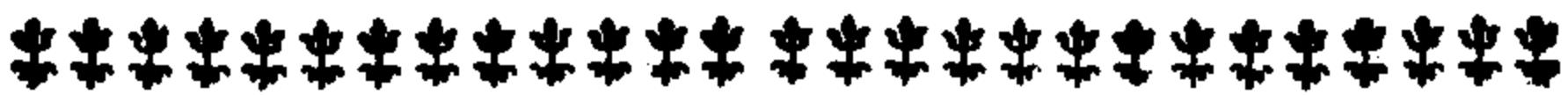
¶. 34. *Si quelqu'un est pressé de manger, qu'il mange chez lui ; afin que vous ne vous assembliez pas à votre condamnation. Je réglerai les autres choses, lorsque je serai venu,*

*Si quelqu'un est pressé de manger, &c. ne pouvant à cause de son infirmité attendre jusqu'au soir, qui étoit le temps de ce repas; ou bien, c'est une espece de reproche & de raillerie, comme s'il disoit, si quelqu'un est si fort sur sa bouche, qu'il ne puisse ou qu'il ne veuille attendre les autres à manger, & qu'il ait peur de n'en point avoir assez pour lui, qu'il mange plutôt chez lui, où il n'aura personne à attendre, & où il mangera à son aise ce qu'il voudra & autant qu'il voudra.*

*Afin que vous, &c. c'est-à-dire; Afin que ce souper auquel vous vous assemblez, qui est institué pour vous unir dans la charité, ne vous serve pas d'un sujet & d'une matiere de condamnation.*

*Je reglerai les autres choses, moins essentielles que celles que je vous écris, comme sont les cérémonies, & les autres préparations nécessaires pour célébrer ce mystère avec plus de bienfaisance & de majesté.*

*Lorsque je serai venu. Il differe ce règlement jusqu'à son arrivée, afin d'avoir tout le temps & le loisir de prescrire chaque chose en détail; ce qui seroit trop long & trop difficile à faire dans une lettre, & même afin qu'étant sur les lieux il lui soit plus aisë de prescrire des cérémonies conformes aux pratiques & aux usages déjà reçus dans l'Eglise, & de les y introduire par son exemple,*



### SENS SPIRITUEL.

V. 1. jusqu'au 17. *Soyez mes imitateurs. . . . .*

*Mais je desire que vous sachiez que JESUS-CHRIST est le chef & la tête de tout homme, que l'homme est le chef de la femme, &c.*

Saint Paul veut ici corriger un abus qui s'étoit introduit dans l'Eglise de Corinthe , qui est que les femmes s'y trouvoient la tête découverte , ce qu'elles faisoient ou bien en suivant la coutume des femmes payennes de cette ville , qui y paroissoient la tête levée & découverte , ou à l'imitation des hommes qui devoient prier & parler dans les assemblées des fidèles sans avoir la tête couverte . Quoi qu'il en soit , l'Apôtre prouve par la soumission où les femmes sont à l'égard des hommes , qu'elles doivent porter sur leur tête le voile , qui eût la marque de cet assujettissement.

*1. Petr.  
3. 7.*

*Quæst.  
in Genes.  
c. 153.*

*August.  
de bono  
conjug.  
c. 17.*

La nature même suggere aux femmes , qu'elles doivent ceder aux hommes la préférence au-dessus d'elles ; mais les hommes doivent les traiter avec beaucoup de déference & de ménagement , en s'accommodant à leur foiblesse , comme saint Pierre nous l'enseigne ; cette suje tion de la femme à l'égard de l'homme est établie par toutes sortes de loix naturelles , divines & humaines . *L'ordre naturel qui se doit garder parmi les hommes* , dit saint Augustin , *demande que les femmes soient soumises à leurs maris* , parcequ'il est juste que la raison qui est plus foible cede à celle qui est plus forte . C'est pour cela que si dans le temps de la loi de Moïse il a été permis à un homme d'avoir plusieurs femmes , il n'a jamais été permis à une femme d'avoir plusieurs maris : *Ce qui vient* , dit le même Pere , *de ce que ceux qui sont nés pour commander , naturellement aiment la singularité ; un maître peut bien avoir plusieurs serviteurs , mais un serviteur ne peut servir plusieurs maîtres* .

Mais la principale raison pour laquelle la femme a été assujettie à l'homme , c'est parcequ'elle a séduit le premier homme , & qu'elle l'a fait consentir au peché & à la desobeissance contre l'ordre de leur

Createur, ce qui a causé la ruine universelle du genre humain : Ce fut alors que Dieu lui déclara qu'elle seroit sous la puissance & la domination de son mari : *Sub viri potestate eris, & ipse dominabitur*<sup>Genes. 3. 16.</sup> *tui.* Il est vrai que Dieu l'ayant tirée du côté de l'homme elle fut formée pour être sa compagnie , comme l'homme le reconnut , en disant qu'elle étoit *Pos de ses os & la chair de sa chair :* mais lorsqu'au-lieu d'aider son mari , comme c'étoit pour ce sujet qu'elle avoit été faite , elle le porta au péché , & fut cause de sa perte , & de tous les maux dont ses descendans se trouvent encore accablés ; ce fut avec justice que la femme a été soumise & assujettie à l'homme.

Dans l'état où l'homme se trouve maintenant depuis le péché , cet assujettissement de la femme à l'égard du mari est devenu nécessaire , puisque l'égalité en dignité & en honneur causeroit certainement des différends & des disputes entre deux personnes qui doivent être si fort unies. Saint Jean Chrysostome en apporte encore une autre raison : C'est , dit-il , que Dieu prévoyant la suite funeste de ce péché , étouffa par cet arrêt qui assujettissoit la femme au mari , toutes les inimitiés qui seroient arrivées entr'eux dans la suite , par le souvenir que l'homme auroit eu du tort qu'il auroit reçû de sa femme.

La femme ne doit donc point trouver mauvais cet ordre que Dieu a établi dès le commencement du monde , d'autant plus que cet assujettissement est bien adouci par le Sacrement de la loi nouvelle , qui rend cette soumission toute sainte & toute volontaire. *Que les femmes , dit saint Paul , soient soumises à leurs maris comme au Seigneur , parceque le mari est le chef de la femme , comme JESUS-CHRIST*

364 I. EPISTRE DE S. PAUL  
est le chef de l'Eglise , qui est son corps. Comme donc  
l'Eglise est soumise à J E S U S - C H R I S T , les fem-  
mes aussi doivent être soumises en tout à leurs maris.

L'Apôtre fournit ici aux femmes un grand sujet de consolation dans l'état où elles se trouvent par justice & par punition : car comme dit saint Augustin , cet état ne leur est point naturel , mais c'est par la faute de la première femme qu'elles sont obligées d'être soumises à leurs maris. Dieu a converti cette punition en grace , & cette nécessité en mérite , puisqu'il a voulu se mettre lui-même en la place de leurs maris , & que leur obéissance étant toute volontaire & toute sainte , représentât celle que toute l'Eglise rend à J E S U S - C H R I S T comme à son chef & à son Epoux. Ainsi , bien-loin de croire que leur condition leur soit pénible & désavantageuse , elles doivent se tenir heureuses de n'avoir qu'à obeir , sans être exposées aux dangers où engage l'obligation de commander.

Saint Pierre exhorte aussi les femmes chrétiennes à s'acquitter de ce devoir , à l'égard de leurs maris , par l'exemple des femmes saintes d'autrefois , & en particulier de Sara , qui appelloit Abraham son seigneur & son maître , & le suivit toujours sans se plaindre dans tous ses voyages qui étoient pénibles & fâcheux ; & a mérité par la sagesse de sa conduite , d'être proposée pour exemple d'obéissance à toutes celles de son sexe , comme Abraham l'a été à tous les fidèles par la grandeur de sa foi. Comme donc la marque de cet assujettissement de la femme au mari c'est le voile qu'elle doit avoir sur la tête , saint Paul a grande raison d'exiger d'elles qu'elles ne le quittent point. Ce voile qui avertit les femmes d'avoir les yeux baissés en terre , & de se conserver dans la modestie , est , dit saint Chrysostome , un

1. Petr.

2. 5. 6.

signe que Dieu a voulu mettre dans le monde pour établir un ordre admirable parmi les hommes , en faisant voir à l'œuil , ce qui doit commander , & ce qui doit obeïr.

Que la femme se tienne donc dans les bornes de la modestie & de la soumission qui lui sont préscrites par le droit naturel & la loi de Dieu , & qu'elle porte sur sa tête le voile qui marque son assujettissement à l'homme , & son obeissance à l'égard de Dieu.

¶. 17. jusqu'à la fin. *Mais je ne puis vous louer en ce que je m'en vais vous dire , qui est , que vous vous conduisez de telle sorte dans vos assemblées , qu'elles vous nuisent plutôt que de vous servir , &c.*

S. Paul combat ici deux très-grands déreglemens dans les Corinthiens ; le mépris qu'ils faisoient des pauvres , & le peu de soin qu'ils avoient de se préparer pour participer à la communion du corps de JESUS-CHRIST. On ne voyoit déjà plus du temps de saint Paul cette ferveur des premiers Chrétiens , soit pour l'assistance des pauvres , soit pour la disposition à recevoir la sainte Eucharistie : ce sont deux choses inseparables ; & c'est communier indigne-ment que de ne pas aimer les pauvres , & de n'être point touché de compassion de leurs nécessités pour les soulager.

Que si dès le temps de l'Apôtre la charité étoit si refroidie , que pouvons - nous dire de ces derniers temps , que l'on peut appeller avec saint Jerôme , la lie des siecles , où l'on ne reconnoît point l'obligation indispensable de faire l'aumône , & où l'on ignore les préparations qu'il faut apporter à la participation des sacrés mystères ? On s'imagine satisfaire à cette première obligation en donnant peu , quoiqu'on vive dans l'abondance de toutes choses ;

mais pour ce qui regarde la préparation à la sainte Eucharistie , il est si rare qu'on s'en approche avec les dispositions nécessaires , que si entre les douze Apôtres il y en eut un qui communia indignement , on se trouveroit heureux de voir maintenant un de douze qui communiât dignement, ou qui fut disposé à le faire.

Il n'y a rien qui soit plus dangereux que de se tromper en ce point , de se croire disposé à recevoir la sainte Eucharistie , il n'y a rien neanmoins en quoi on se trompe plus aisément qu'en cela , parcequ'on veut bien s'y tromper.

La plûpart s'imaginent que pour communier dignement il suffit de se confesser des pechés mortels ausquels on est sujet , sans se mettre en peine de s'en corriger , & de les purifier par la pénitence : cet abus pernicieux est trop commun pour en pouvoir douter . Qui vid jamais plus de confessions & de communions , qu'on en voit maintenant ? Les déreglements en sont-ils moins frequens pour cela ; & la corruption moins ordinaire ? S'il y a dans quelque Eglise une Indulgence pleniere , ou une solennité , on se presse au-tour des confessionnaux pour se confesser , & au-tour des autels pour communier , sans qu'on croie qu'il soit besoin d'autre préparation pour meriter la grace de l'Indulgence ; n'est-ce pas une profanation visible des Sacremens , & sur-tout de celui de l'Eucharistie , que cette devo-  
tion mal entendue que l'on allie avec les desordres secrets & les mauvaises habitudes dont on ne se corrigé point ? Est-il rien de plus énorme & de plus déréglé que la conduite de ceux qui reçoivent J E-  
S U S - C H R I S T dans un cœur impur ?

Ce malheur déplorable ne seroit pas si commun , s'il n'étoit peut-être trop souvent entretenu par

l'ignorance ou la lâche complaisance des Directeurs de conscience , & même des Confesseurs ; qui , au lieu de conduire les ames selon les regles de l'Evangile & la tradition de l'Eglise , suivent des pratiques arbitraires & des usages pernicieux en s'accommo- dant aux inclinations de ceux qu'ils conduisent. Ainsi l'on croit être en sûreté de conscience , lors- que sans aucun sentiment de ses fautes on a déclaré ses pechés à un Prêtre tel qu'on se l'est choisi à sa bienseance : C'est un abus effroyable qu'un excel- lent Auteur de ce dernier siecle représente en ces termes : *Pulchrè defunctorum se confessione putant , si in 20. Masius in Jos. c. 7. v.*

*Sacerdotis cujuspiam aures , quem sibi vel vita im- probitate parem nebulonem , vel beneficiis obstrictum assentatorem , vel alioqui in doctrina ecclesiastica ru- dem ad id delegerunt , sua sclera turbide & genera- tim voceque obscurâ & confusâ mussarunt , & si- mul atque impositam suo capiti manum sensere , quasi omni reatu soluti sint , ita sibi blandiuntur ipsi.*

Une autre source féconde de communions indigues , c'est l'état de ceux qui croient n'être pas en peché mortel , soit par une ignorance affectée , soit par negligence faute de s'examiner eux-mêmes. En effet , qui pourra se persuader que ce grand nombre de personnes qui ne pensent à autre chose qu'à s'aveugler elles-mêmes , & à trouver des excuses à leurs crimes , soient excusables devant Dieu de toutes leurs communions sacrileges pour ne s'être pas crués en peché mortel ? Peut-on croire que tant d'avares qui se croient honnêtes-gens avec un attachement prodigieux à leur bien , communient en bon état ? Ne peut-on pas en dire de même de tous ceux qui croient en conscience pouvoir courir après les honneurs & les charges , & faire leur fortune

368      I. E P I S T R E S D E S P A U L  
dans le monde ? Peut-on croire que tant d'Ecclesiastiques qui ne pensent point offenser Dieu , lorsque sans vocation, sans capacité, & sans vertu ils s'ingèrent dans le ministere ecclesiastique , soient bien disposés pour communier ? Qui oseroit soutenir , que tant d'autres personnes qui vivent dans le luxe, la bonne-chere & les autres divertissemens du siecle , & qui se persuadent neanmoins qu'elles ne sont point en peché mortel , évitent la condamnation terrible dont sont menacés ceux qui s'approchent de la sainte Eucharistie avec une conscience impure ?

Pour ce qui est de la negligence à se préparer à la sainte communion par un bon examen de l'état de sa conscience , c'est la cause la plus ordinaire des mauvaises communions. La plûpart des gens s'imaginent qu'il n'y a point d'autre épreuve que de rechercher les pechés qu'on a commis , ils ne sondent point le fond de leur conscience , & n'examinent pas s'ils ont un regret sincere de leurs pechés , & une ferme resolution de ne les plus commettre , que tout pénitent doit avoir pour en obtenir la remission ; & cependant faute de cet examen ils s'approchent des redoutables mysteres avec confiance , ne s'apercevant pas qu'en les recevant dans cette disposition ils se rendent coupables de la profanation du Corps de JESUS-CHRIST , & sont jugés de Dieu, parcequ'ils ne se jugent pas eux-mêmes.

Pour recevoir donc avec fruit le plus grand & le plus saint de tous nos Sacremens, il faut sur-tout, selon le précepte de l'Apôtre , s'éprouver soi-même , pour voir si nous sommes vraiment convertis, si nous ne retombons plus dans les mêmes fautes , si nous aimons Dieu de tout notre cœur , & si nous avons une volonté effective de lui plaire en tout. Trouvons-nous

nous en nous-mêmes ces dispositions , approchons avec confiance de cet auguste Sacrement ; que si nous ne les trouvons pas , ne nous en approchons point sans nous être bien examinés & sans nous être purifiés par les exercices de la pénitence. Mais ce n'est pas là l'usage de la plûpart des gens dans le monde. S. Jean Chrysostome se plaint de ce désordre dans son siecle : Notre but, dit-il, n'est pas de communier après nous y être bien préparés , après avoir expié nos pechés , ayant le cœur brisé de componction ; mais de satisfaire à un jour de fête & de suivre la coutume des autres qui approchent de ces saints mystères. Ce n'est pas toutefois le temps , ni la rencontre d'une fête qui nous donne le droit de communier ; la seule pureté du cœur nous en rend dignes , avec elle , dit ce Pere , approchez-vous-en toujours ; sans elle ne vous en approchez jamais.



## CHAPITRE XII.

1. DE spiritualibus autem , nolo vos ignorare , frères.

2. Scitis quoniam cùm gentes essetis , ad simulacra muta prout ducebamini cunctes.

3. Ideò notum vobis  
Tome II.

1. Pour ce qui est des dons spirituels , mes frères , je ne veux pas que vous ignoriez ce que vous devez savoir.

2. † Vous vous souvenez † 10. Dimanche après la Pentecôte bien , qu'étant payens vous vous laissiez entraîner , selon qu'on vous menoit vers les idoles muettes.

3. Je vous déclare donc ,  
A a

*Marc. 9.* que nul homme parlant par l'Esprit de Dieu ne dit anathème à J E S U S ; & que nul ne peut confesser que J E S U S est le Seigneur , sinon par le Saint Esprit.

4. Or il y a diversité de dons spirituels //; mais il n'y a qu'un même Esprit.

5. Il a diversité de ministères ; mais il n'y a qu'un même Seigneur.

6. Et il y a diversité d'opérations *surnaturelles* ; mais il n'y a qu'un même Dieu qui opere tout en tous.

7. Or les dons // du Saint-Esprit , qui se font connaître au-dehors , sont donnés à chacun pour l'utilité *de l'Eglise*.

8. L'un reçoit du Saint-Esprit *le don* de parler dans une *haute sagesse* //; un autre reçoit du même Esprit *le don* de parler avec science :

9. un autre reçoit la foi par le même Esprit : un autre reçoit du même Esprit la grace de guerir les maladies ;

¶. 4. *lett. graces.*

¶. 7. *lett.* La manifestation de l'Esprit est donnée à chacun pour l'utilité *commune*.

¶. 8. *lett.* à l'un est donnée par l'Esprit la parole de sagesse , à l'autre par le même Esprit la parole de science .

4. Divisiones verò gratiarum sunt , idem autem Spiritus.

5. Et divisiones ministracionum sunt , idem autem Dominus.

6. Et divisiones operationum sunt , idem verò Deus , qui operatur omnia in omnibus.

7. Unicuique autem datur manifestatio Spiritus ad utilitatem.

8. Alii quidem per Spiritum datur sermo sapientiae : alii autem sermo scientiae secundum eundem Spiritum :

9. alteri fides in eodem Spiritu : alii gratia sanitatum in uno Spiritu :

## AUX CORINTHIENS. CHAP. XII. 371

10. alii operatio virtutum, alii prophetia, alii discretio spirituum, alii genera linguarum, alii interpretatio sermonum.

11. Hæc autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis prout vult.

12. Sicut enim corpus unum est, & membra habet multa, omnia autem membra corporis cum sint multa, unum tamen corpus sunt: ita & Christus.

13. Etenim in uno Spiritu omnes nos in unum corpus baptizati sumus, sive Judæi, sive Gentiles, sive servi, sive liberi: & omnes in uno Spiritu potatis sumus.

14. Nam & corpus non est unum membrum, sed multa.

15. Si dixerit pes: Quoniam non sum

\*. 13. autr. nous avons été divinement abreuvés de ce même Esprit.

10. un autre le don de faire des miracles: un autre le don de prophétie: un autre le discernement des esprits: un autre le don de parler diverses langues: un autre l'interprétation des langues.

11. Or c'est un seul & même Esprit qui opere toutes ces choses, distribuant à chacun ces dons selon qu'il lui plaît. Rom. 12. Eph. 4.

12. Et comme notre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres, & qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne font tous néanmoins qu'un même corps; il en est de même de JESUS-CHRIST.

13. Car nous avons tous été batisés dans le même Esprit, pour n'être tous ensemble qu'un même corps, soit Juifs ou Gentils, soit esclaves ou libres: & nous avons tous reçû un *divin* bruvage pour n'être qu'un même esprit //.

14. Aussi le corps n'est pas un seul membre, mais plusieurs.

15. Si le pied disoit: Puis que je ne suis pas la main, je

\*. 13. autr. nous avons été divinement abreuvés de ce même Esprit.

372 I. EPISTRÆ DE  
ne suis pas du corps ; ne seroit-il point pour cela du corps ?

16. Et si l'oreille disoit : Puisque je ne suis pas œuil , je ne suis pas du corps ; ne seroit-elle point pour cela du corps ?

17. Si tout le corps étoit œuil , où seroit l'ouie ? Et s'il étoit tout ouie , où seroit l'odorat ?

18. Mais Dieu a mis dans le corps *plusieurs* membres , & il les y a placés comme il lui a plu.

19. Que si tous les membres n'étoient qu'un seul membre , où seroit le corps ?

20. Mais il y a plusieurs membres , & *tous* ne font qu'un seul corps.

21. Or l'œuil ne peut pas dire à la main : Je n'ai pas besoin de votre secours ; non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds : Vous ne m'êtes point nécessaires.

22. Mais au-contraire les membres du corps qui paroissent les plus faibles , sont les plus nécessaires.

23. Nous honorons même davantage *par nos vêtemens* , les parties du corps qui pa-

S. PAUL

manus , non sum de corpore : num ideo non est de corpore ?

16. Et si dixerit auris : Quoniam non sum oculus , non sum de corpore : num ideo non est de corpore ?

17. Si totum corpus oculus , ubi auditus ? Si totum auditus , ubi odoratus ?

18. Nunc autem posuit Deus membra , unumquodque eorum in corpore sicut voluit.

19. Quod si essent omnia unum membrum , ubi corpus ?

20. Nunc autem multa quidem membra , unum autem corpus.

21. Non potest autem oculus dicere manui : operâ tuâ non indigo ; aut iterum caput pedibus : Non estis mihi necessarii.

22. Sed multò magis quæ videntur membra corporis infirmiora esse , necessaria sunt :

23. & quæ putamus ignobiliora membra esse corporis , his honorem abundantiores

AUX CORINTHIENS. CHAP. XII. 373.  
circumdamus : & quæ  
inhonesta sunt nostra ,  
abundantiorem honestatem habent.

24. Honesta autem nostra nullius egent : sed Deus temperavit corpus ei , cui deerat , abundantiorum tribuendo honorem ,

25. ut non sit schisma in corpore , sed id ipsum pro invicem sollicita sint membra.

26. Et si quid patitur unum membrum , compatiuntur omnia membra : sive gloriatur unum membrum , congaudent omnia membra.

27. Vos autem estis corpus Christi , & membra de membro.

28. Et quosdam quidem posuit Deus in Ecclesia , primūm Apostolos , secundò Prophetas , tertio Doctores ; deinde virtutes ,

V. 24. i. e. qu'on couvre avec plus de soin. Voyez v. 23.

V. 27. Lettr. membra de membro. Gr. membra ex parte , c'est-à-

croissent les moins honorables : & nous couvrons avec plus de soin & d'honnêteté , celles qui sont moins honnêtes.

24. Car pour celles qui sont honnêtes , elles n'en ont pas besoin : mais Dieu a mis un tel ordre dans tout le corps , qu'on honore davantage / ce qui est moins honorable de soi-même :

25. afin qu'il n'y ait point de schisme ni de division dans le corps ; mais que tous les membres conspirent mutuellement à s'entr'aider les uns les autres.

26. Et si l'un des membres souffre , tous les autres souffrent avec lui ; ou si l'un des membres reçoit de l'honneur , tous les autres s'en réjouissent avec lui.

27. ¶ Or vous êtes le corps + s. Bar. de JESUS-CHRIST , & membres les uns des autres // thelemi.

28. Ainsi Dieu a établi Eph. 4. dans son Eglise , premièrement des Apôtres , secondelement des Prophetes , & troisièmement des Docteurs ; en-

dire , membre faisant partie du tout , ou , comme on a traduit , membres les uns des autres.

suite ceux qui ont la vertu de faire des miracles ; puis ceux qui ont la grace de guerir les maladies ; ceux qui ont le don d'assister les freres // ; ceux qui ont le don de gouverner ; ceux qui ont le don de parler diverses langues ; ceux qui ont le don de les interpreter.

29. Tous sont-ils Apôtres ?  
Tous sont - ils Prophetes ?  
Tous sont-ils Docteurs ?

30. Tous font-ils des miracles ? Tous ont-ils la grace de guerir les maladies ? Tous parlent-ils plusieurs langues ? Tous ont-ils le don de les interpreter ?

31. Entre ces dons, ayez plus d'empressement pour les meilleurs §. Mais je m'en vais vous montrer encore une voie beaucoup plus excellente.

¶. 28. soit dans la maladie ou dans leurs autres necessités.



### SEN S L I T T E R A L.

¶. 1. *P*our ce qui est des dons spirituels, mes freres, je ne veux pas que vous ignoriez ce que vous devez savoir.

*P*our ce qui est des dons spirituels, mes freres,

exinde gratias curationum, opitulationes, gubernationes, genera linguarum, interpretationes sermonum,

29. Nunquid omnes Apostoli ? nunquid omnes Prophetæ ? nunquid omnes Doctores ?

30. nunquid omnes virtutes ? nunquid omnes gratiam habent curationum ? nunquid omnes linguis loquuntur ? nunquid omnes interpretantur ?

31. Æmulamini autem charismata meliora. Et adhuc excellentiorem viam vobis demonstro.

AUX CORINTHIENS. CHAP. XII. 375.  
c'est-à-dire, des dons du Saint-Esprit que vous avez reçus dans votre Batême; ces dons étoient celui des langues, de prophetie, des miracles, & autres semblables, dont Dieu remplittoit les fidèles en ces premiers temps, pour l'établissement de son Eglise.

*Je ne veux pas que vous ignoriez, &c. c'est-à-dire, que vous demeuriez sans être instruits de l'excellence de ces dons & de l'usage que vous en devez faire.*

¶. 2. *Vous vous souvenez bien, qu'étant payens vous vous laissiez entraîner, selon qu'on vous menoit, vers les idoles muettes.*

*Vous vous souvenez bien, qu'étant payens.* Il montre aux Corinthiens par l'expérience de ce qui leur est arrivé par le passé, l'importance qu'il y a de bien discerner ceux qui sont mûs par l'esprit du diable, d'avec ceux qui sont inspirés de l'Esprit de Dieu, & le danger qu'il y a pour eux d'être emportés tout de nouveau à l'idolatrie, s'ils n'ont soin de faire ce discernement.

*Vous vous laissiez entraîner, comme des bêtes, vous laissant abuser par les fausses merveilles de ceux qui étoient agités par l'esprit du diable, qui vous persuadoient par leurs signes trompeurs d'adorer les idoles.*

*Selon qu'on vous menoit, c'est-à-dire, sans résistance, & sans discernement de l'imposture d'avec la vérité, vers les idoles muettes.* Voyez Habac. 2. 18. Il ajoute cette épithète pour faire voir plus sensiblement aux Corinthiens le prodigieux aveuglement où ces imposteurs les avoient jettés, en leur persuadant d'adorer comme de vrais dieux, des statues qui n'avoient aucun mouvement ni aucun

376 I. EPISTRE DE S. PAUL  
signe de vie , pour leur faire connoître ainsi l'im-  
portance qu'il y a de les bien discerner , afin de ne  
s'y laisser plus abuser. Ces imposteurs , au rapport  
d'Eusebe , se mêloient quelquefois dans les assem-  
blées des Chrétiens , & tâchoient , pour les se-  
duire , d'imiter les merveilles qu'ils voyoient parmi  
ceux qui étoient remplis de l'Esprit de Dieu.

¶. 3. Je vous declare donc , que nul homme par-  
lant par l'Esprit de Dieu , ne dit anathème à  
J E S U S ; & que nul ne peut confesser que J E S U S  
est le Seigneur , sinon par le Saint-Esprit.

Je vous declare donc , que nul homme parlant par  
l'Esprit de Dieu , c'est-à-dire , prophetisant , ou par-  
lant les langues ; car il ne parle ici que des Pro-  
phètes , & de ceux qui avoient le don des lan-  
gues ; mais sous ces deux especes , il comprend  
tous ceux qui avoient quelque don miracu-  
leux.

Ne dit anathème à J E S U S , c'est-à-dire , ne pro-  
fere des blasphèmes contre sa Personne , ou contre  
son Incarnation , ou contre sa Religion. Voyez  
1. Cor. 16. 22. Galat. 1. 8. Ainsi dès que vous  
voyez quelqu'un contraire à J E S U S - C H R I S T ,  
regardez-le & traitez-le comme un imposteur , &  
comme un ministre de l'esprit impur , encore qu'il  
parle les langues , & qu'il prédise des choses futu-  
res , & qu'il fasse beaucoup d'autres merveilles.  
Cette règle de l'Apôtre , pour discerner les vrais  
miracles d'avec les faux , & les ministres de Dieu  
d'avec les ministres du diable , est toute conforme  
à celle que Moïse donne. Voyez Deut. 13. 1. 2. 3.  
4. 5. & 18. 21. 22. 1. Jean. 2. 22. & 4. 2. 3. & 5. 1.  
& 2. Jean. 7.

Et que nul ne peut confesser de bouche que J e s u s

*est le Seigneur, ni confirmer cette vérité par ses œuvres, sin: n par le Saint - Esprit, qui l'inspire, & qui est l'auteur des merveilles qu'il opere; car si celui qui opere des merveilles parmi vous, fait profession de reconnoître JESUS-CHRIST pour son Seigneur, & qu'il continue de lui obeir, c'est une marque certaine que ce n'est pas le démon, qui est l'auteur des merveilles qu'il opere; mais le Saint-Esprit qui agit en lui.*

\*. 4. *Or il y a diversité de dons spirituels, mais il n'y a qu'un même Esprit.*

Outre l'instruction que je vous viens de donner pour vous préserver de l'erreur, en voici une autre qui est nécessaire pour vous garantir de l'orgueil & de l'envie, & pour conserver parmi vous l'union & la charité, qui est l'âme & le fondement de la vie chrétienne.

*Or il y a parmi vous diversité de dons spirituels, comme ceux de la prophetie, de l'interpretation, &c. dont les uns sont plus excellens que les autres.*

*Mais il n'y a qu'un même Esprit; c'est-à-dire: Mais si d'un côté il y a diversité de dons dans les fidèles, ce qui semble leur être une matière de division & de jalousie, considerez de l'autre qu'il n'y a en eux tous qu'un même Esprit, qui anime tout le corps de l'Eglise, & qui est auteur de tous ces dons; & qu'ainsi ils doivent tous n'avoir que les mêmes sentimens d'amour & d'affection les uns pour les autres, quelque diversité de dons & de graces qu'il y ait parmi eux. Les dons des fidèles sont différents en espece & en excellence, mais l'Esprit de charité qui leur est commun à tous, doit unir leurs cœurs, & les empêcher de se prévaloir de ces dons*

378 I. EPIS TRE DE S. PAUL  
les uns contre les autres, & de se les envier les uns aux autres.

¶. 5. *Il y a diversité de ministères ; mais il n'y a qu'un même Seigneur.*

*Il y a diversité de ministères , comme l'Episcopat, le Sacerdoce , le Diaconat , &c. qui sont des ministères differens subordonnés les uns aux autres.*

*Mais il n'y a qu'un même Seigneur , qui est J E S U S - C I R I S T , dont tous les ministres , tant superieurs qu'inferieurs , relevent également , & auquel ils doivent tâcher de plaire & d'obeir chacun dans son ministère ; au-lieu d'y chercher leur propre gloire , & leur intérêt particulier.*

¶. 6. *Et il y a diversité d'operations surnaturelles ; mais il n'y a qu'un même Dieu qui opere tout en tous.*

*Et il y a diversité d'operations surnaturelles , c'est-à-dire , diverses sortes de pouvoirs & de facultés de faire des miracles ; les uns ayant le pouvoir de ressusciter les morts , les autres n'ayant que celui de guérir les maladies , les autres celui de chasser les diables , &c.*

*Mais il n'y a qu'un même Dieu. L'Apôtre donne le nom de Dieu au Père , parcequ'il est la source & le principe de toute divinité , qui opere tout en tous , c'est-à-dire , qu'il opere ces miracles aussi-bien en ceux qui en font de moindres , qu'en ceux qui en font de plus grands & de plus éclatans ; de sorte que les uns & les autres ont également l'avantage d'avoir été choisis de Dieu pour être les instrumens de ses merveilles : ainsi quelque diversité de dons & de graces qu'ils ayent reçus , ils ne doivent point s'en glorifier , & se les envier les uns aux autres ; au-contraire ils doivent tous avoir les mêmes sen-*

timens d'amour & d'affection, puisque les uns & les autres n'ont ces dons que par une pure grace, à laquelle ils n'ont pas même cooperé. Il faut remarquer que dans l'énumération que l'Apôtre fait ici, versets 4. 5. & 6. il met le Saint-Esprit le premier, & le Pere le dernier, pour montrer l'égalité parfaite qu'il y a entre les trois Personnes : il attribue les dons gratuits au Saint-Esprit, parcequ'il est personnellement l'amour & la bonté ; le ministere au Fils, parcequ'il est le maître & le seigneur des hommes qu'il a rachetés ; les operations surnaturelles au Pere, à cause de sa toute-puissance.

¶. 7. *Or les dons du Saint-Esprit, qui se font connoître au-dehors, sont donnés à chacun pour l'utilité de l'Eglise.*

*Or les dons, &c.* Le Saint-Esprit fait paroître sa grace en chacun de ceux qu'il a gratifiés & comblés de ses dons, pour l'utilité de l'Eglise, c'est-à-dire, pour l'instruction, consolation & confirmation des fidèles dans la foi, & pour la conversion des infidèles, qui sont convaincus de la vérité de la Religion, par la vûe des miracles qui s'opèrent par ceux qui sont remplis de ces dons ; & non pas pour leur propre satisfaction, ni pour les en rendre plus vains, & plus insolens contre leurs frères.

¶. 8. *L'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler dans une haute sagesse : un autre reçoit du même Esprit le don de parler avec science.*

*L'un.* L'Apôtre parle principalement des Docteurs, qui sont les dépositaires de la sagesse & de la science divine, & dont la propre fonction est d'instruire les peuples, & de répandre sur eux par leurs instructions les trésors de la sagesse & de la science.

*Reçoit du Saint-Esprit.* On ne reçoit pas moins ces dons du Pere & du Fils , que du Saint-Esprit ; mais on en attribue la communication au Saint-Esprit , parcequ'il est lui-même l'amour , & la bonté du Pere & du Fils.

Le don *de parler* , c'est-a-dire , de discourir des plus saints mysteres de la Religion d'une maniere sublime , & qui surpassé la capacité ordinaire des hommes.

*Dans une haute sagesse* , c'est-à-dire , de professer des sentences graves , élevées & mysterieuses , telles que sont celles des Proverbes de Salomon , de l'Ecclesiaste , de la Sagesse , &c. L'Apôtre ne parle pas ici de la sagesse ni de la science acquise par l'étude & par le travail , quoique ce soit aussi un don de Dieu , mais qui n'est pas au-dessus de la nature. La vraie marque de l'infusion de ce don surnaturel , est lorsque ceux qui en sont gratifiés sont d'ailleurs personnes sans lettres & sans études , tels qu'étoient la plûpart des Apôtres & des premiers Chrétiens.

*Un autre reçoit du même Esprit* ; c'est-à-dire : Encore que les dons soient differens & inégaux , il doit y avoir une union parfaite entre ceux qui les reçoivent , puisqu'ils sont animés d'un même Esprit.

Le don *de parler avec science* : Le don de la science ne differe de la sagesse , que par la maniere de connoître les mysteres de Dieu , étant plus haute & plus sublime dans la sagesse que dans la science.

¶. 9. *Un autre reçoit la foi par le même Esprit* ; *un autre reçoit du même Esprit la grace de guérir les malades.*

*Un autre reçoit la foi, &c.* L'Apôtre ne parle pas ici de la foi qui est nécessaire à tous les Chrétiens; mais d'une foi spéciale & toute particulière, par laquelle l'homme qui l'a reçue croit fermement que Dieu se veut servir de lui pour opérer quelque miracle prodigieux & extraordinaire, comme de transporter une montagne, ou quelque autre chose semblable: *Si habueras omnem fidem,* <sup>Matth. 17. 19.</sup> *&c.* <sup>1. Cor.</sup>

*Un autre reçoit du même Esprit la grâce de guérir les malades.* Ce don étoit particulièrement accordé aux Prêtres, & il n'a pas tout - à - fait cessé dans l'Eglise, puisque les Prêtres y guérissent encore les malades par l'imposition de leurs mains en l'administration du Sacrement d'Extrême-Onction. *Super agros manus imponunt, &c. Inducat Presby-* <sup>Marc. 16.</sup> *teros, &c.* <sup>18. Fac. 5.</sup>

\*. 10. *Un autre le don de faire des miracles: un autre le don de prophétie: un autre le discernement des esprits: un autre le don de parler diverses langues: un autre l'interprétation des langues.*

*Un autre le don de faire des miracles, par excellence, c'est-à-dire, certains miracles plus signalés que d'autres; comme de ressusciter les morts, rendre la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, le marcher aux boiteux, la parole aux muets, chasser les diables des corps, &c.*

*Un autre le don de prophétie, c'est-à-dire, le don de prédire les choses à venir, & d'expliquer les mystères cachés de l'Ecriture & de la Religion.*

*Magis autem ut prophetetis.* <sup>1. Cor.</sup>

*Un autre le discernement des esprits, c'est-à-dire, le don de connoître quels sont les vrais ou les faux prophètes.* <sup>14. 1.</sup>

382 I. EPISTRE DE S. PAUL  
faux - prophetes , ceux qui parlent , ou qui agissent  
par l'Esprit de Dieu , ou par l'esprit du démon.

*Un autre le don de parler diverses langues , selon la diversité des nations , & des langues de ceux qu'il faut instruire des mystères de la foi.*

*Un autre l'interpretation des langues ; car il arrivoit quelquefois , que celui qui parloit ne pouvoit se faire entendre à tous les assistans , non qu'il parlât sans entendre ce qu'il disoit , comme l'estiment quelques-uns , mais parceque la langue dont il se servoit étant étrangere à plusieurs de ceux qui l'écoutoient ; il falloit nécessairement que celui qui avoit le don d'interpretation leur expliquât en une langue vulgaire , ce qui à leur égard avoit été dit en une langue étrangere. Voyez 1. Cor. 14. 27. 28.*

*¶. II. Or c'est un seul & même Esprit qui opere toutes ces choses , distribuant à chacun ces dons selon qu'il lui plaît.*

*Or , &c. C'est cet Esprit que nous venons de dire être l'unique auteur de tous ces dons differens , & qui est le même dans tous ceux qui en sont remplis , qui opere toutes ces choses dans les fidèles par sa propre vertu , aussi-bien que le Pere ; & non comme un simple ministre qui auroit reçû ces dons de Dieu pour les communiquer aux autres.*

*Distribuant par lui-même , & comme une Personne distincte de celle du Pere , & du Fils. Car quoiqu'on puisse attribuer l'operation des dons à un simple instrument , on ne sauroit en attribuer la distribution qu'à la cause principale , c'est-à-dire , à la Personne qui en est le premier principe.*

*A chacun ces dons , c'est-à-dire , aux uns le don*

de prophetie , aux autres celui des langues ; en sorte que les uns ont un don , les autres un autre , n'y en ayant aucun en particulier qui soit commun à tous. Voyez verset 30. *Nunquid omnes , &c.*

*Selon qu'il lui plaît* ; de sorte qu'il ne faut point trouver à redire par envie ou autrement , à l'inégalité qui paroît dans cette même distribution , puisque sa volonté qui en est la cause , est très-juste : il n'y a pas plus de sujet de se glorifier de l'avantage qu'on peut avoir par-dessus les autres dans cette distribution , puisqu'elle ne vient pas des merites , mais d'une grace toute pure , que de s'attribuer d'en avoir moins reçû que les autres ; mais il n'y a rien de plus avantageux pour nous que de nous soumettre avec plaisir à une volonté si juste , qui ordonne de tout pour le mieux & pour notre plus grand bien.

¶. 12. *Et comme notre corps n'étant qu'un , est composé de plusieurs membres ; & qu'encore qu'il y ait plusieurs membres , ils ne sont néanmoins qu'un même corps ; il en est de même de J E S U S - C H R I S T.*

*Et comme notre corps , &c.* C'est la raison du verset précédent. L'Apôtre montre par la comparaison qu'il fait du corps humain avec l'Eglise , qui est le corps mystique de JESUS-CHRIST , qu'il doit y avoir diversité de dons & d'operations , & que l'unité de ce corps ne répugne pas à cette diversité de dons , non plus que la diversité des dons à son unité.

*Est composé de plusieurs membres* ; c'est-à-dire , ne laisse pas , encore qu'il ne soit qu'un corps , d'être composé de plusieurs parties différentes ; *ils ne sont néanmoins qu'un même corps* , de sorte que la pluralité des membres ne détruit pas l'unité du

384 I. EPIS TRE DE S. PAUL  
corps, mais contribue au-contreire, & conspire à son unité, par l'union qu'ils ont les uns avec les autres.

*Il en est de même de J E S U S - C H R I S T* considéré comme chef de son Eglise, laquelle ne fait avec lui qu'un même corps mystique, composé de plusieurs membres, & qui porte même le nom de J E S U S - C H R I S T. Voyez Rom. 9. 3.

*¶. 13. Car nous avons tous été batisés dans le même Esprit, pour n'être tous ensemble qu'un même corps, soit Juifs ou Gentils, soit esclaves ou libres: & nous avons tous reçû un divin breuvage pour n'être tous qu'un même esprit.*

*Car.* L'Apôtre fait voir pourquoi la diversité des dons & des opérations ne détruit point l'unité de l'Eglise; la raison qu'il en donne est que tous les fidèles, de quelque nation, & de quelle condition qu'ils soient, quoique differens en grâces & en fonctions, sont animés d'un même Esprit, qui les unit tous d'affection & de charité, & leur inspire à tous une même volonté.

*Nous avons tous*, aussi-bien ceux qui ont reçû de moindres dons, que ceux qui en ont reçû de plus excellens; été batisés dans le même Esprit; c'est-à-dire, reçû le même Esprit par le Batême; pour n'être tous qu'un même corps mystique parfaitement uni dans tous ses membres. Car où il n'y a qu'un même esprit, il ne peut y avoir qu'un même corps; & dès lors qu'un membre du corps se divise d'avec les autres, il cesse d'être animé de son esprit.

*Soit Juifs ou Gentils, soit esclaves ou libres.* C'est pour montrer que la diversité des dons & des opérations n'est pas incompatible avec l'unité du corps

AUX CORINTHIENS. CHAP. XII. 385  
de l'Eglise , puisque la diversité des nations , & l'inégalité des conditions n'y est pas contraire.

*Et nous avons tous reçû un divin breuvage au sacrement d'Eucharistie , en y recevant le sang precieux de JESUS-CHRIST , qui communique à ceux qui le reçoivent dignement , la vie & la force , & par consequent l'Esprit de Dieu qui en est le principe ; comme l'ame est le principe de la vie , & de la force que le sang communique au corps humain .*

*Pour n'être qu'un même esprit ; c'est-à-dire , comme il le vient d'exprimer parlant du Batême .*

¶. 14. *Aussi le corps n'est pas un seul membre , mais plusieurs .*

*Aussi : C'est la confirmation de ce qui est dit au verset 12 .*

*Le corps , considéré tout entier & renfermant toutes les parties dont il est composé , n'est pas un seul membre , quelque excellent qu'il soit , mais plusieurs ; c'est-à-dire , qu'il faut qu'il y en ait plusieurs de differente & d'inégale perfection ; & sans cette pluralité & cette diversité , ce seroit plutôt un monstre qu'un corps . Il veut insinuer , que ceux qui sont ornés de dons plus excellens que les autres , ne doivent pas s'attribuer l'honneur de tout le corps de l'Eglise , ni traiter ceux qui leur sont inferieurs comme s'ils n'en étoient pas les membres ; puisqu'ils ont cet honneur aussi-bien qu'eux , & que le corps de l'Eglise ne pourroit pas même subsister sans eux .*

¶. 15. *Si le pied disoit : Puisque je ne suis pas la main , je ne suis pas du corps , ne seroit-il point pour cela du corps .*

*Si . L'Apôtre prouve ce qu'il vient de dire au verset précédent , qu'un membre , pour excellent qu'il soit , ne peut pas tout seul faire le corps ; parce que ceux qui sont moins excellens contribuent aussi de*

leur part à l'intégrité du corps , & que pour être moins excellens , ils ne sont pas pour cela exclus de l'union qu'ils ont avec tout le corps . Il marque tacitement , que les inferieurs n'ont pas sujet de porter envie aux superieurs ; puisqu'ils ont aussi-bien qu'eux l'honneur d'être du corps de l'Eglise , & qu'ils sont aussi nécessaires qu'eux pour le faire subsister .

*Le pied* , qui est le membre le moins noble , & , pour ainsi dire , le plus servile de tout le corps , disoit : Il attribue la parole au pied & aux membres , qui n'ont pas l'organe de la parole ; de même que Joas fait parler le chardon . Voyez 4. Rois 14. 10.

*Puisque je ne suis pas la main* ; c'est-à-dire , puisque je ne suis pas placé aussi avantageusement que la main , & que je ne fais pas des fonctions aussi nobles que les siennes , *je ne suis pas du corps* , &c. Cette raison , quoiqu'il pût dire , suffiroit-elle pour persuader qu'il ne fût pas du corps ? Et n'est-il pas visible au contraire , qu'étant uni au corps , il en fait une partie , & que cet avantage lui est commun avec tous les autres membres , quelqu'excellens qu'ils puissent être ?

¶. 16. *Et si l'oreille disoit : Puisque je ne suis pas œuil , je ne suis pas du corps ; ne seroit-elle point pour cela du corps ?*

Ce verset se doit entendre comme le précédent .

¶. 17. *Si tout le corps étoit œuil , où seroit l'ouïe ? Et s'il étoit toute ouïe , où seroit l'odorat ?*

*Si* ; &c. c'est-à-dire : Si toutes les parties du corps ne faisoient qu'une même fonction , quoique très-excellente , comme la fonction de l'œil , ou de l'ouïe , qui sont les plus nobles de tout le corps ; que seroit-ce que ce corps , & comment pourroit-il subsister , puisqu'il seroit privé de tant d'autres fonc-

AUX CORINTHIENS. CHAP. XII. 387  
tions, qui ne sont pas moins nécessaires pour sa subsistance & pour sa conservation que celles de la vue & de l'ouïe ? Le but de l'Apôtre est de montrer à ceux qui ont des dons plus excellens que les autres, que c'est une folle présomption à eux de croire qu'ils sont les seuls considérables & nécessaires dans l'Eglise ; & de faire voir à ceux qui leur portent envie, que leur désir est très-mal réglé, puisqu'il va à confondre l'ordre des fonctions, & par conséquent à la destruction de tout le corps de l'Eglise, & d'eux-mêmes qui en font partie ; puisque ce corps, non plus que celui de l'homme, ne peut subsister sans la diversité des fonctions. *Autr.* S'il n'y avoit qu'un seul membre dans le corps, quelque noble & excellent que fût ce membre, comme s'il n'y avoit que l'organe de la vue, ou l'organe de l'ouïe, ce corps ne seroit-il pas monstrueux, & seroit-il même un corps, puisqu'il manqueroit de tous les autres organes nécessaires pour sa subsistance & pour sa conservation ?

¶. 18. *Mais Dieu a mis dans le corps plusieurs membres, & il les y a placés comme il lui a plu.*

*Mais Dieu a mis dans le corps plusieurs membres :* c'est-à-dire : Dieu est l'auteur de la pluralité, & de cette diversité de membres dans le corps de l'homme dont je viens de parler : Ainsi ce n'est pas un effet ni du hazard, ni de la nature, mais de sa sagesse ; de sorte que ce seroit une étrange folie d'y trouver à redire, & de s'imaginer qu'il pût y avoir quelque chose de mieux, & qu'il seroit plus avantageux au corps, que tous les membres fissent la même fonction.

*Et il les y a placés comme il lui a plu.* Un membre inférieur ne doit pas ambitionner la place de celui qui lui est supérieur, puisque ce seroit avoir une vo-

lonté directement contraire à celle de Dieu; comme aussi le membre qui est supérieur ne doit pas mépriser celui qui lui est inférieur, & se prévaloir du degré de supérieur qui ne vient pas de lui, & qu'il ne tient que de la pure grâce de Dieu, & de sa seule volonté.

¶. 19. *Que si tous les membres n'étoient qu'un seul membre, où seroit le corps?*

*Que.* Cette conduite de Dieu dans la disposition du corps paroît bien conforme à la raison; car *si tous les membres, &c.* étoient réduits à un seul, quelque noble qu'il fût, comme l'œil, l'oreille, le nez, &c. *Où seroit le corps;* c'est-à-dire, que sans cette diversité de membres unis ensemble qui font le corps, ce seroit une masse sans distinction.

¶. 20. *Mais il y a plusieurs membres, & tous ne font qu'un seul corps.*

*Mais, &c.* c'est-à-dire: Les choses étant comme elles sont, & telles que Dieu les a disposées; tous ne font qu'un seul corps, composé de tous ses membres; car sans cette pluralité il n'y auroit point de corps: il en est de même à proportion du corps de l'Eglise, qui ne subsiste que dans la diversité des fonctions & des ministères.

¶. 21. *Or l'œil ne peut pas dire à la main: Je n'ai pas besoin de votre secours; non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds: Vous ne m'êtes point nécessaires.*

*Or.* L'Apôtre veut dire, qu'encore qu'il y ait de l'inégalité dans les membres du corps, les uns étant ou plus beaux, ou plus nobles dans leurs fonctions, ou placés dans des degrés plus éminens que les autres, cette inégalité est temperée par la dépendance mutuelle de tous les membres, qui ont tous besoin les uns des autres quelque degré de prééminence que quelques-uns ayent dans le corps; ce qui fait que les

AUX CORINTHIENS. CHAP. XII. 38,  
membres superieurs n'ont pas sujet de s'élever avec orgueil par dessus ceux qui leur sont inferieurs, puis qu'ils en dépendent, ni les inferieurs de s'affliger du degré de leur condition, puisque cette dépendance rend leur condition en quelque maniere égale à celle des superieurs : il est aisé d'en faire l'application aux membres du corps mystique de l'Eglise.

*L'œuil ne peut pas dire à la main : Je n'ai, &c.* C'est la main qui préserve l'œuil de mal s'il est sain, qui le panse s'il est malade ; qui le nettoye & le lave s'il est sale : en un mot, c'est elle qui lui conserve la vie , en conservant celle de tout le corps par les alimens qu'elle porte dans la bouche. C'est ainsi que les Docteurs , qui sont les yeux de l'Eglise , parce qu'ils contemplent & qu'ils penetrent les verités sublimes de la religion , ne sçauroient se passer du ministere de ceux qui vacquent aux œuvres de la vie active , qui sont comme les mains de l'Eglise , par ce qu'ils dépendent des Docteurs pour la conduite spirituelle ; les Docteurs aussi dépendent d'eux pour les nécessités de la vie.

*Non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds , &c.* Je n'ai pas besoin de vous , puisqu'elle ne peut se transporter avec son corps d'un lieu à l'autre que par le ministere & l'aide des pieds. Ainsi les superieurs dépendent tellement des inferieurs , qu'ils ne sçauroient rien executer que par leur ministere.

¶. 22. *Mais au-contraire , les membres du corps qui paroissent les plus faibles sont les plus nécessaires.*

*Mais au-contraire , &c.* L'Apôtre veut dire , que l'inégalité qui se trouve entre les membres du corps , n'est pas seulement temperée par la dépendance qu'il y a des membres superieurs aux inferieurs ; mais qu'elle l'est encore davantage , en ce

que les membres les plus faibles, comme le cerveau, le poûmon, le foie, le cœur, &c. ont cette prérogative pardessus ceux qui sont les plus forts, qu'ils sont plus nécessaires qu'eux, puisque le corps peut bien vivre sans mains, sans bras, & sans jambes, mais non pas sans foie, sans cœur, &c. Il semble que le but de cette reflexion soit d'insinuer,

1. Que les dons qui paroissent le moins au-dehors, comme la foi, l'espérance, la charité, &c. qui sont des dons purement interieurs, sont beaucoup plus nécessaires à l'Eglise, que les dons exterieurs, qui ne servent qu'à lui donner du lustre, & à lui attirer plus d'admiration ; 2. Ces dons interieurs se rencontrent dans les moindres des fidèles, (quoiqu'ils n'ayent pas reçû la grace des dons miraculeux), qui sont des membres bien plus nécessaires à l'Eglise, puisqu'ils contribuent de leur part à faire vivre le corps de l'Eglise, au-lieu que les autres ne contribuent qu'à conserver sa beauté & sa forme extérieure : étant visible que le corps de l'Eglise peut bien vivre sans ceux qui ont le don des miracles ; mais qu'il ne le peut nullement sans ceux qui sont remplis de foi, d'espérance & de charité.

*V. 23. Nous honorons même davantage par nos vêtemens les parties du corps qui paroissent les moins honorables, & nous couvrons avec plus de soin & d'honnêteté celles qui sont moins honnêtes.*

*Nous honorons, &c.* c'est-à-dire, que cette inégalité de membres est encore partagée, en ce que nous prenons plus de soin de couvrir & d'ornier les membres qui sont destitués de beauté, que ceux qui en sont naturellement ornés ; car il est visible que nous n'en usons de cette maniere, que pour donner aux uns par le moyen de l'art, ce que les autres ont reçû de la nature, & contrebalancer ainsi

l'avantage que les uns ont au-dessus des autres par quelque sorte d'uniformité.

*Qui sont moins honnêtes*, telles que sont celles qui nous donnent naturellement de la confusion, à cause du dérèglement que nous sentons, & qui y paraît depuis le peché.

¶. 24. *Car pour celles qui sont honnêtes, elles n'en ont pas besoin : mais Dieu a mis un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage ce qui est moins honorable de soi-même.*

*Car pour celles qui sont honnêtes ; qui n'ont rien qui choque la pudeur, comme le visage, elles n'en ont pas besoin, par quelles portent leur ornement avec elles ; c'est ainsi que les Supérieurs n'ont pas besoin d'autre honneur que de celui qui est attaché à leur dignité, comme un ornement inseparable de leur caractère.*

*Mais Dieu a mis, c'est-à-dire, a inspiré naturellement à l'homme de mettre un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage, &c. C'est ce qu'on doit faire à proportion dans le corps de l'Eglise à l'égard des inférieurs, des pauvres, & des imparfaits, en leur témoignant en quelque manière dans les occasions plus de déférence & de charité, qu'à ceux qui sont élevés au-dessus d'eux.*

¶. 25. *Afin qu'il n'y ait point de schisme ni de division dans le corps ; mais que tous les membres conspirerent mutuellement à s'entr'aider les uns les autres.*

*Afin qu'il n'y ait, &c. c'est-à-dire, qu'en prenant ce soin charitable des moindres membres, toutes les parties du corps demeurent étroitement unies ensemble ; au-lieu que si on en négligeoit quelqu'un, le mal qui lui arriveroit par cette négligence iroit peut-être ou à l'en séparer, ou à troubler l'harmonie & l'union qu'il auroit avec tous*

les autres ; ce qui produiroit enfin la destruction de tout le corps. La même chose arrive souvent dans l'Eglise, où les pauvres & les inferieurs se voyant negligés & méprisés des autres , abandonnent la communion , & y causent de grandes divisions.

*Conspirent mutuellement , étant ainsi unies , à s'entr'aider , &c. car il n'y a pas de membre , pour fort & pour noble qu'il soit , qui n'ait besoin du secours de l'autre ; comme au contraire il n'y en a pas un , pour foible & imparfait qu'il soit , dont le secours ne soit nécessaire au plus fort. Il en est de même de la disposition du corps de l'Eglise ; le foible sert au fort pour exercer sa patience ; le pauvre au riche pour exercer sa charité ; l'inferieur au supérieur pour executer ses volontés , &c. & tout ce commerce reciproque ne peut s'entretenir que par l'union étroite des uns avec les autres.*

V. 26. *Et si l'un des membres souffre , tous les autres souffrent avec lui ; ou si l'un des membres reçoit de l'honneur , tous les autres s'en réjouissent avec lui.*

*Et si l'un des membres souffre , tous les autres souffrent avec lui , se mettant en peine de le secourir , & participant à sa douleur par la diminution de leur vigueur , & de leur repos qui est attaché à celui de chaque membre particulier.*

*Ou si l'un des membres reçoit de l'honneur ; c'est-à-dire , est couvert de quelque vêtement qui serve ou à l'orner ou à le conserver dans sa vigueur , ou reçoit quelque bien , & quelque avantage qui augmente sa santé , & son embonpoint.*

*Tous les autres s'en réjouissent avec lui ; c'est-à-dire , participent à la gloire & à la force qu'il reçoit ; paroequ'en effet , l'ornement & la vigueur d'un membre contribue à l'ornement & à la force de tout le corps. Le but de ce verset est de montrer*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XII. 393  
que les membres du corps mystique de J E S U S -  
C H R I S T doivent s'entr'aider tendrement les uns  
les autres de telle sorte , que ceux qui ont plus reçû  
de graces , condescendent & compatissent aux foi-  
blesseS de ceux qui en ont moins reçû , & que  
ceux-ci au-contraire se réjouissent des graces que  
Dieu a faites aux plus forts , comme d'un bien &  
d'un avantage commun à toute l'Eglise , & dont  
l'utilité se répand & se communique à chacun de  
ses membres en particulier.

¶. 27. *Or vous êtes le corps de JESUS-CHRIST ,*  
*& membres les uns des autres.*

*Or vous , &c.* c'est-à-dire : Tout ce que je  
viens de dire du corps naturel , depuis le verset 12 ,  
est pour vous porter à en faire l'application à vous-  
mêmes , qui êtes le corps mystique de J E S U S -  
C H R I S T , & dont chacun de vous en particulier  
est le membre. Cette application s'est faite sur cha-  
que verset.

*De JESUS-CHRIST ;* c'est-à-dire , le corps dont  
JESUS-CHRIST est la tête , & auquel par consequent  
il communique sa vie & son Esprit , pour n'en faire  
qu'une même chose avec lui.

*Et membres les uns des autres ,* aussi-bien les foi-  
bles que les forts , aussi-bien ceux qui n'ont que  
des dons & des graces communes , que ceux qui  
en ont d'extraordinaires.

¶. 28. *Ainsi Dieu a établi dans son Eglise :* Pre-  
mierement des Apôtres ; Secondement des Prophetes  
Troisièmement des Docteurs ; ensuite ceux qui ont la  
vertu de faire des miracles ; puis ceux qui ont la grâce  
de guérir les malades ; ceux qui ont le don d'assister  
les frères ; ceux qui ont le don de gouverner ; ceux qui  
ont le don de parler diverses langues ; ceux qui ont le  
don de les interpréter ,

*Ainsi Dieu a établi*, les membres dans le corps de l'homme; c'est-à-dire: Voici l'ordre que Dieu a mis entre les membres de ce corps mystique, & dont par consequent ils doivent être contens, sans aspirer aux degrés les uns des autres, puisque c'est Dieu même qui a établi cet ordre *dans son Eglise*, qui est ce corps mystique, dont il vient de parler dans le verset précédent: *Premièrement les Apôtres*, dont le degré surpasse en dignité & en pouvoir celui de tous les autres, parcequ'ils sont après JESUS-CHRIST, les chefs, les colonnes & les fondemens de l'Eglise, & qu'ils possèdent en éminence les perfections de tous les autres.

*Secondement les Prophetes*, dont le degré est immédiatement après celui des Apôtres. Voyez Ephes. 2. 20. & 4. 11. parcequ'ils sont remplis de l'Esprit de Dieu d'une maniere plus excellente que tous les autres ministres, puisque cet esprit les éclaire par lui-même, & leur inspire la prédiction des choses futures, aussi-bien que la connoissance certaine des mysteres les plus cachés, ce qui ne convient, après les Apôtres, qu'à eux seuls, préferablement à tous les autres ministres de l'Eglise.

*Troisièmement les Docteurs*. Il semble que par les Docteurs, il entende généralement tous les Pasteurs de l'Eglise, tant inferieurs que superieurs, puisque la propre fonction de tous les Pasteurs Ephes. 4. est d'enseigner les peuples: *Pastores & Doctores, &c.* Ils sont inferieurs aux Prophetes, & aux Apôtres, parceque leur doctrine est tirée de la revelation faite par le Saint-Esprit aux Apôtres, & aux Prophetes, qui sont les Docteurs des Docteurs, ou les maîtres des Docteurs, & qui n'ont pour maître que le Saint-Esprit même.

*Ensuite ceux qui ont la vertu de faire des mira-*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XII. 393  
cles. Le degré de Docteur est plus relevé que celui de l'opération des miracles , parceque les miracles ne sont que des moyens pour établir la doctrine , au-lieu que la doctrine est la fin dernière où aboutissent les miracles.

*Puis ceux qui ont la grace de guerir les maladies ;* c'est-à-dire , surnaturellement & sans art. Ce degré est inférieur à l'opération des miracles , parceque la puissance de Dieu paroît davantage dans les miracles , qui sont toujours des effets purement surnaturels , que dans la guérison des maladies , qui , quoique surnaturelle , peut être néanmoins quelquefois un véritable effet de la nature.

*Ceux qui ont le don d'assister les frères dans leurs maladies & dans leurs nécessités , comme ceux qui servent aujourd'hui dans les Hôpitaux.*

*Ceux qui ont le don de gouverner , tels qu'étoient les Diacres qui avoient l'administration des biens de l'Eglise pour les distribuer aux pauvres , & tels que sont aujourd'hui les Administrateurs des Hôpitaux ; ces deux dernières fonctions , quoique purement naturelles en elles-mêmes , ne laissent pas d'être misées ici au rang des dons gratuits , parcequ'il est besoin d'une grace surnaturelle & extraordinaire pour s'en acquitter dignement.*

*Ceux qui ont le don de parler diverses langues ;* ce don est mis le dernier de tous par l'Apôtre , pour desabuser les Corinthiens qui l'estimoient & qui le prisoient plus que tous les autres , quoiqu'enfin ce fût le moins utile de tous pour les fidèles , puisqu'étant seul il ne leur produissoit rien de soi-même que l'admiration , au-lieu que les autres servent ou à les instruire , ou à leur communiquer quelque bien corporel .

*Ceux qui ont le don de les interpréter .* Ces paroles ne se trouvent ni dans le Grec vulgaire , ni dans

les plus anciens manuscrits Latins , non plus que dans le Syriaque , l'Arabe , & l'Ethiopien . Il est vrai - semblable que c'est une addition tirée du verset 30. *Nunquid omnes interpretantur , &c.*

¶. 29. & 30. *Tous font - ils Apôtres ? Tous font - ils Prophètes ? Tous font - ils Docteurs ? Tous font - ils des miracles ? Tous ont - ils la grace de guerir les maladies ? Tous parlent - ils plusieurs langues ? Tous ont - ils le don de les interpreter ?*

*Tous font - ils Apôtres , &c.* c'est - à - dire : Puisque vous ne pouvez pas être tous Apôtres , ni Prophètes ; pourquoi ambitionner , comme vous faites , toutes sortes de dons , & ne vous pas contenter de ceux qu'il a plu à Dieu de vous accorder ? Tous ces dons appartiennent en commun au corps de J E S U S - C H R I S T ; mais chaque membre n'a que le don que le Saint - Esprit a mis en lui.

*Tous ont - ils le don de les interpreter ,* quoique le don de l'interpretation soit mis ici après le don des langues , ce n'est pas qu'il ne soit plus éminent dans l'Eglise que celui des langues , qui dépend tellement de l'interprete , que sans son secours il seroit obligé de se taire ; mais l'Apôtre le met après pour suivre l'ordre naturel des choses.

¶. 31. *Entre ces dons ayez plus d'empressement pour les meilleurs : mais je vais vous montrer encore une voie beaucoup plus excellente.*

*Entre ces dons ayez plus d'empressement , &c.* c'est - à - dire : Puisque vous aspirez encore à de nouveaux dons , aspirez au moins à ceux qui sont les plus utiles à l'Eglise , & non pas à ceux qui sont les plus éclatans , comme au don des langues que vous ambitionnez si fort , & que vous recherchez avec tant d'empressement , quoiqu'il soit le moindre de tous , & le moins utile à l'Eglise & à vous - mêmes .

*Mais je vais vous montrer encore une voie , &c.*  
 c'est-à-dire , un moyen très-sûr & incomparable ;  
 (c'est ce qu'il va dire dans le Chapitre suivant) pour  
 montrer qu'aucun de ces dons n'est rien pour celui  
 qui les possède sans la charité ; mais qu'ils sont plus  
 ou moins parfaits , selon qu'on en use avec plus ou  
 moins de charité ; d'où il s'ensuit clairement que  
 c'est la charité qui fait la mesure de leur excellence ,  
 & qu'elle est l'unique règle sur laquelle il en faut ju-  
 ger , & non pas précisément sur ce que les dons sont  
 en eux-mêmes , & sur ce qu'ils paroissent au-de-  
 hors , comme faisoient les Corinthiens qui n'en  
 jugeoient que par leur éclat & par leur lustre exte-  
 rieur ; ce qui leur faisoit préférer les moindres dons ,  
 comme celui des langues , à ceux qui étoient in-  
 comparablement plus solides & plus parfaits , tels  
 qu'étoient ceux du gouvernement & du soin des  
 pauvres , & les autres devoirs qui attachent les  
 Chrétiens aux exercices de la charité .



### SENS SPIRITUEL.

V. 1. jusqu'au 12. *Pour ce qui est des dons spiri-  
 tuels , mes frères , je ne veux  
 pas que vous ignoriez ce que vous devez savoir.*

Il n'y a rien au monde qui puisse long-temps sub-  
 sister sans conserver l'ordre & la dépendance mu-  
 tuelle que Dieu a établie dans tout l'univers. Nous  
 voyons dans la nature que les éléments y tiennent  
 chacun leur rang , & qu'il s'y fait un bouleverse-  
 ment dangereux , si ceux qui doivent être au-dessus  
 se trouvent au-dessous ; c'est ainsi que les tremble-

mens de terre arrivent lorsque les vents sont entrés au-dessous , & qu'ils cherchent quelque ouverture pour en sortir . Ne voit-on pas dans le gouvernement politique , que le trouble & la confusion ne viennent que de ce que les sujets ne se tiennent pas dans le rang & la situation où ils doivent être , & qu'ils veulent occuper la place les uns des autres ? Il en est de même dans l'ordre merveilleux que Dieu a établi dans son Eglise , où il veut que chacun y demeure dans son rang , & y fasse les fonctions convenables à l'état , & aux talens qu'il a reçus . Notre Saint Apôtre reprend ici les Corinthiens de pervertir cet ordre , parcequ'il y en avoit parmi eux quelques-uns , qui n'étant pas biens contens des dons qu'ils avoient reçus , portoient envie à ceux qui en avoient reçus de plus excellens ou de plus éclatans : ces dons étoient alors surnaturels , & Dieu les donnoit visiblement pour établir son Eglise : les talens que Dieu donne maintenant aux fidèles pour les rendre propres les uns à un ministere , les autres à un autre , ne sont pas moins réels & effectifs , quoiqu'ils ne soient pas si sensibles ; il veut que ceux à qui il les donne en soient contens , & qu'ils les emploient pour l'édification de l'Eglise dans l'ordre de la divine hierarchie que J E S U S - C H R I S T a établie . Saint Paul se sert fort à propos de la comparaison du corps humain pour montrer la subordination & la dépendance mutuelle qui se doit trouver dans tous les ministres de l'Eglise & dans les autres fidèles pour en conserver l'unité : car comme tous les membres du corps n'ont pas la même fonction ; de même aussi dans l'Eglise , qui est le corps dont J E S U S - C H R I S T est le chef , tous les fidèles qui en sont les membres , n'ont pas tous reçû de

Dieu les mêmes dons pour conspirer ensemble à son édification. Parmi les fidèles il y en a qui sont appellés à la participation du ministère Ecclesiastique; les autres demeurent dans l'état commun des Chrétiens, pour y vivre dans l'exercice des devoirs communs du christianisme, & doivent demeurer dans cet état, tant que Dieu ne les en tire point pour les appliquer à quelques fonctions publiques dans l'Eglise. Ceux donc qui sans vocation, & souvent sans les talens nécessaires s'ingèrent d'eux-mêmes dans les ministères, troublent par leur présomption l'ordre & l'oeconomie de ce corps mystique, & attirent sur eux la colere du pere-de-famille, à qui il appartient de placer dans sa maison ceux qu'il lui plaît d'y appeler, comme JESUS-CHRIST a choisi entre tous ses Disciples ceux qu'il a fait Apôtres: *Vocavit ad se quos voluit ipse.* Il en est de même de *Matth.* 30. 13. ceux qui étant placés aspirent à un degré plus élevé, & n'attendent pas, selon l'avis de JESUS-CHRIST, que le pere-de-famille les fasse monter plus haut, & leur donne le rang qu'il jugeroit à propos de leur donner. JESUS-CHRIST ne les reconnoît pas comme ses veritables ministres, ne les ayant pas choisis pour tenir ce rang dans son corps, & ainsi ne sont dans l'Eglise que comme les mauvaises humeurs sont dans le corps, ou comme des parties monstrueuses & des excrèscences inutiles qui lui sont à charge, & qui nuisent à la justesse & à la proportion de tous ses membres, dont ils gâtent la beauté & dérangent l'uniformité. Ne seroit-ce pas une chose monstrueuse, dit S. Bernard, d'ôter un doigt de la main & le faire pendre à la tête? C'est ce qui arrive, ajoute ce Pere, lorsqu'on veut placer dans le corps de JESUS-CHRIST ses membres autrement Bern. de confid. l. 3. 14.

400 . I. EPISTRE DE S. PAUL  
qu'il ne les a rangés lui-même; & que ceux qui doivent demeurer dans la dépendance , ne gardent point la subordination , mais veulent se mettre à la place de ceux à qui ils doivent obeir : Ainsi leur ambition confondant tout , fait dans le corps de l'Eglise des renversemens qui paroissent monstrueux aux yeux de Dieu & des Anges ; & par leur précipitation temeraire , en s'élevant au-dessus de leur rang , ils perdent , dit saint Gregoire , la vertu & le merite qu'ils avoient conservé dans cekui où Dieu les avoit placés.

¶. 12. jusqu'à la fin. *Et comme mon corps n'étant qu'un est composé de plusieurs membres , & qu'encore qu'il y ait plusieurs membres , ils ne font tous néanmoins qu'un même corps , il en est de même de JESUS-CHRIST.*

Il n'y a point de vérité plus importante dans la religion , ni de connoissance plus nécessaire aux fidèles , que d'être bien persuadés de l'étroite union qui ne fait de tous ensemble qu'un seul corps en *Rom.12.* JESUS-CHRIST , & qui les rend *tous reciprocquement les membres les uns des autres.* Car comme notre corps n'est qu'une seule chose , quoiqu'il soit composé de plusieurs membres ; ainsi dans l'Eglise , quoique nous soyons plusieurs , nous ne sommes tous néanmoins qu'une même chose : Et comme dans le corps , c'est même cette multitude de parties si différentes qui le compose , & qui en fait l'unité , puisque sans cette différence il n'y auroit point de corps ; de même aussi dans cette diversité de tant de personnes , de nation , de sexe , d'état & de condition différentes qui se trouve dans l'Eglise , le Saint-Esprit unit ensemble par l'union la plus étroite un corps , dont les membres , qui sont les ames saintes ,

dans

dans leur plus grande séparation sont animées de ce même Esprit, & vivent d'une vie toute divine, dont les mouvements sont bien plus actifs que ceux du corps , & surpassent non seulement tous les sentiments de la nature , mais encore tous les mouvements de notre esprit.

Si donc tous ces differens membres ne sont qu'une même chose non en idée , mais dans la plus grande unité , & forment ensemble le même corps , ne peut-on pas dire avec saint Jean Chrysostome, qu'en nous regardant comme un corps il n'y a point de difference entre nous , & que c'est même proprement la difference qui se trouve entre nous qui nous rend égaux : car comme dans le corps tous les membres ont reciproquement besoin du secours les uns des autres , il en est de même dans le corps de l'Eglise , les dons des plus faibles sont nécessaires. Il y a des personnes retirées & méprisées du monde qui rendent souvent plus de service à l'Eglise par leurs prières que ceux qui y travaillent avec le plus d'éclat ; les pauvres sont plus nécessaires aux riches en toute maniere que les riches ne le sont aux pauvres , & l'Eglise a plus grand besoin des pauvres , que des riches pour se maintenir dans l'ordre. Aussi le Fils de Dieu , qui en se faisant homme a choisi cet état , & nous assure dans son Evangelie , que ce qui est grand devant les hommes est abominable devant Dieu , s'est servi , pour former son Eglise , de personnes qui paroisoient les plus viles & les plus méprisables selon le monde , & a toujours favorisé de ses graces ceux qui sont le moins estimés des hommes. Ne rend-il pas gloire à son Pere de ce qu'il a caché ses mystères aux sages & aux prudens , & les a revelés aux simples &

aux petits ? N'est-il pas le Pasteur qui quitte les quatre-vingt-dix-neuf brebis pour aller chercher celle qui est égarée , & qui après l'avoir retrouvée , la porte sur ses épaules sans la contraindre de marcher ? N'a-t-il pas parcouru les villages de la Judée pour y faire du bien à de pauvres peuples , qui étoient comme des troupeaux de brebis abandonnées de leurs pasteurs ? N'a-t-il pas bénit les pauvres , & déclaré heureux ceux qui sont affligés & méprisés des hommes ? N'a-t-il pas au contraire maudit les riches & déclaré malheureux ceux qui sont honorés & estimés dans le monde ? Enfin , pour faire voir qu'entre tous les hommes il donne la préférence aux pauvres & aux infirmes , & qu'il a pour eux une prédisposition & un penchant qu'il n'a point pour les autres , c'est qu'il a voulu se mettre à leur place , & tenir comme fait à lui-même le bien qu'on leur ferroit : *Je vous dis en vérité , qu'autant de fois que vous avez rendu ces devoirs de charité aux moindres de mes frères , c'est à moi-même que vous les avez rendus.*

Si donc J E S U S - C H R I S T même nous a voulu montrer par son exemple à garder l'ordre que *Dieu a mis dans tout le corps , qui est d'honorer davantage ce qui est moins honorable de soi-même , c'est-à-dire , que les faibles reçussent plus d'honneur & de considération que les forts , puisque Dieu a réglé les choses de telle sorte , afin qu'il y eût entre tous les fidèles une union d'amour & de charité :* Quelle excuse peuvent avoir ceux qui s'élevent au-dessus des autres , & qui méprisent ceux qui par leur naissance ou leur condition leur sont inférieurs ? Peuvent-ils dire que c'est par le mouvement de cet Esprit saint qui anime tout le corps de l'Eglise , qu'ils en usent ainsi ? Il est rare que ceux qui ont quelque

rang dans le monde, ou quelque avantage singulier qui les releve, ne s'en prévalent, & gardent à l'égard de leurs inferieurs la moderation que demande l'humilité chrétienne. Il est juste à la vérité, & Dieu l'ordonne ainsi, de rendre l'honneur à qui on le doit. Il faut honorer la Majesté divine dans ceux qui ont reçû de Dieu le pouvoir de commander aux autres & de les conduire. Il est raisonnable de respecter la vertu des ancêtres dans leurs descendants, sur-tout lorsqu'ils se rendent respectables par leur conduite, & qu'ils ne degenerent pas; on doit considerer le merite particulier de ceux qui sont distingués par leur vertu, leur sagesse, ou leur capacité peu commune : Car pour ce qui est des riches, dont l'orgueil est l'apanage ordinaire, ils ne meritent aucune considération à cause de leurs richesses; autrement les usuriers & les autres usurpateurs du bien d'autrui en meriteroient plus que d'autres. Voyez ce qui est dit, Jac. 2.

Quoiqu'il en soit, tous ceux à qui l'on rend ces devoirs, doivent se considerer comme membres du même corps, s'accommorder, comme dit notre Apôtre, *à ce qui est de plus bas & de plus humble,*  
*& croire les autres au-dessus de soi*, afin de conserver cette unité si nécessaire, sans laquelle ce qu'il y auroit de plus considerable dans les membres ne pourroit subsister. Ainsi c'est se retrancher soi-même de la communion des fidèles que de s'élever au-dessus des autres, & de s'en distinguer par une vaine présomption, d'insulter à ses frères, de les outrager, de leur porter envie, & de blesser en quelque manière que ce soit la charité que nous leur devons. La grace de notre Batême nous rend tous égaux devant Dieu, & nous n'avons aucun sujet de nous

élever les uns au-dessus des autres , de quelque condition que nous soyons. C'est la cupidité qui est la source de tous les vices & de tous les déreglemens des hommes , qui met entr'eux cette séparation & cette inégalité effroyable qu'on y apperçoit : c'est pour remedier à ce grand mal que JESUS - CHRIST s'est fait homme & qu'il a publie la loi de l'Evangile. Il n'est point venu pour troubler ou renverser l'ordre du monde visible, il y a laissé l'inégalité des conditions & des biens ; mais il y établit par la vertu de sa grace une égalité parfaite , non dans les fortunes & dans les conditions des hommes , mais dans les cœurs des fidelles , en leur inspirant la charité qui éteint peu-à-peu dans eux la cupidité.

Confiderons donc avec saint Chrysostome , que l'Apôtre demande de nous trois choses : la premiere , Que nous ne nous séparions point d'avec nos freres, de peur de nous perdre nous-mêmes; mais que nous soyons parfaitement unis avec eux ; la seconde , Que nous conspirions tous mutuellement à nous entr'aider les uns les autres ; la troisième , Que nous regardions les biens & les maux des autres, comme étant les nôtres mêmes : Ce sont-là les marques les plus assurées qu'on est membre vivant du corps de l'Eglise , & de cette heureuse societé qui se forme ici-bas par la charité , & qui se perfectionne pour recevoir son accomplissement dans toute l'éternité.



## CHAPITRE XIII.

1. Si linguis hominum loquar, & angelorum, charitatem autem non habeam, fatus sum velut æs sonans, aut cymbalum tinniens.

2. Et si habuero prophetiam, & noverim mysteria omnia, & omnem scientiam: & si habuero omnem fidem, ita ut montes transferram, charitatem autem non habuero, nihil sum.

3. Et si distribuero incibos pauperum omnes facultates meas, & si tradidero corpus meum ita ut ardeam, charitatem autem non habuero, nihil mihi prodest.

4. Charitas patiens est, benigna est: charitas non æmulatur, non agit perperam,

\*. 2. expl. aux yeux de Dieu qui pese tout au poids de la charité.

1. Si je parle toutes les langues des hommes, & le language des Anges, & que je n'aye point la charité, je ne suis que comme un airain sonnant, & une cymbale retentissante.

2. Et quand j'aurois le don de prophetie; que je penetraisois tous les mysteres, & que j'aurois une parfaite science de toutes choses: quand j'aurois encore toute la foi *possible*, jusqu'à transporter les montagnes, si je n'ai point la charité, je ne suis rien !!.

3. Et quand j'aurois distribué tout mon bien pour nourrir les pauvres, & que j'aurois livré mon corps pour être brûlé, si je n'ai point la charité, tout cela ne me sert de rien.

4. La charité est patiente, elle est douce & bien-faisante. La charité n'est point envieuse, elle n'est point temere-

raire & précipitée //, elle ne non inflatur,  
s'enfle point d'orgueil,

5. elle n'est point dédaigneuse //, elle ne cherche point ses propres intérêts , elle ne se pique & ne s'aigrit de rien //, elle n'a point de mauvais soupçons ,

6. elle ne se réjouit point de l'injustice , mais elle se réjouit de la vérité . ;

7. elle tolère tout , elle croit tout , elle espère tout , elle souffre tout.

8. La charité ne finira jamais : Les prophéties n'auront plus de lieu , les langues cesseront , & la science sera abolie :

9. Car ce que nous avons maintenant de science & de prophétie est très - imparfait //.

10. Mais lorsque nous serons dans l'état parfait , tout ce qui est imparfait sera aboli.

11. Quand j'étois enfant , je parlois en enfant , je jugeois en enfant ; je raiso-

¶. 4. autr. vaine , inconstante , ou curieuse , ou dissimulée.

¶. 5. expl. elle ne croit rien de vil ni au-dessous d'elle , pour servir ceux qu'elle aime. Chrys.

¶. non est ambitiosa , non querit quæ sua sunt , non irritatur , non cogitat malum ,

6. non gaudet super iniurias , congaudet autem veritati :

7. omnia suffert , omnia credit , omnia sperat , omnia sustinet.

8. Charitas nunquam excidit ; sive prophetiae evanescunt , sive linguæ cessabunt , sive scientia destruetur.

9. Ex parte enim cognoscimus , & ex parte prophetamus.

10. Cum autem venerit quod perfectum est , evanescitur quod ex parte est.

11. Cum essem parvulus , loquebar ut parvulus , sapiebam ut par-

Ibid. elle ne compte pour rien le mal qu'on lui fait.

¶. 9. lett. nous connoissons en partie , & nous prophétisons en partie.

valus, cogitabam ut parvulus. Quando autem factus sum vir, evacuavi quæ erant parvuli.

11. Videmus nunc per speculum in ænigmata: tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte: tunc autem cognoscam sicut & cognitus sum.

13. Nunc autem manent, fides, spes, charitas, tria hæc: major autem horum est charitas.

nois en enfant; mais lorsque je suis devenu homme, je me suis défait de tout ce qui tenoit de l'enfant.

12. Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir, & en des énigmes; mais alors nous verrons *Dieu* face à face. Je ne connois maintenant *Dieu* qu'imparfaitement; mais alors je le connoîtrai comme je suis moi-même connu *de lui*.

13. Or ces trois *vertus*, la foi, l'esperance, & la charité, demeurent //; mais la charité est la plus excellente des trois §.

¶. 13. i. e. maintenant, autr. ne sont pas les dons gratuits, en cette vie. Parcequ'elles sont qui sont donnés pour les autres, nécessaires à chaque Chrétien, & qui peuvent cesser. & essentielles à l'Eglise: ce que



## SENS LITTERAL.

¶. 1. Si je parle toutes les langues des hommes, & le langage des Anges, & que je n'ajoute point la charité, je ne suis que comme un airain sonnant, & comme une cymbale retentissante.

Tout ce chapitre n'aboutit qu'à confirmer ce qu'il vient de dire: Que la charité est plus excellente que tous les dons surnaturels, & gratuits, dont il a parlé, & qu'il la faut préférer à tous ces dons,

408 I. EPIS TRE DE S. PAUL  
& la rechercher sur toutes choses. Il prouve cette vérité par induction, & par l'énumération de chacun de ces dons en particulier, faisant voir en détail, que pas un d'eux n'est rien sans la charité.

*Si je parle toutes les langues des hommes*, c'est-à-dire, de toutes sortes de nations; ce qui seroit une chose fort extraordinaire, & que Dieu n'accorde pas même à tous ceux qui ont le don des langues, puisqu'ils ne parlent ordinairement que celles de ceux qui les écoutent; ce don étant limité selon les diverses sortes de personnes à qui ils ont à parler.

*Et le langage des Anges*, c'est-à-dire, quand j'aurois le don de me faire entendre sans aucun signe extérieur, comme font les Anges, qui se communiquent immédiatement leurs conceptions les uns aux autres; ce qui seroit encore plus admirable, que le don de parler de toutes sortes de langues. *Autr.* Quand je serois le plus éloquent, de tous les hommes, & que je parlerois le langage des Anges mêmes, s'ils parloient comme nous; ce qui n'est pas.

*Et que je n'aye point la charité*, c'est-à-dire; si au-lieu de rapporter ce don à la gloire de Dieu & à l'édification du prochain, je n'en usois que pour me satisfaire moi-même, & pour m'attirer de l'admiration & de la gloire, comme faisoient entr'autres les Corinthiens.

*Je ne suis que comme un airain sonnant*, c'est-à-dire, une sonnette qu'on sonne par plaisir, & sans dessein de rien signifier; car comme elle ne fait que battre l'air inutilement, aussi celui qui parle les langues sans en rapporter l'usage à la gloire de Dieu à & l'édification de l'Eglise, profère des

AUX CORINTHIENS. CHAP. XIII. 409.  
paroles en l'air , qui sont inutiles à Dieu , au prochain , & à lui-même. Il appelle une sonnette , *airain sonnant* , parcequ'ordinairement la matière de cet instrument est d'airain.

*Et une cymbale retentissante.* L'Apôtre distingue les cymbales , de l'airain sonnant , parcequ'il y avoit dès ce temps-là plusieurs cymbales qui étoient d'argent : il veut dire , qu'au-lieu de rendre un son agreable & mélodieux , étant touchée distinctement & artistement , elle ne faisoit que retentir confusément , & rendre un son desagreable aux oreilles : de même il n'y a rien de moins agreable à Dieu & aux hommes fidèles que de parler les langues , quand on ne les parle que pour les parler , & qu'on ne s'en fert pas pour glorifier Dieu , & pour instruire & édifier le prochain.

¶. 2. *Et quand j'aurois le don de prophétie ; que je penetrerois tous les mystères , & que j'aurois une parfaite science de toutes choses ; quand j'aurois encore toute la foi possible , jusqu'à transporter les montagnes , si je n'ai point la charité , je ne suis rien.*

*Et quand j'aurois le don de prophétie , comme Balaam & Caïphe , & plusieurs autres reçus , qui diront à J E S U S - C H R I S T au jour du jugement : Seigneur n'avons-nous pas prophétisé en votre nom ?*

*Que je penetrerois tous les mystères , tant de l'ancien que du nouveau Testament ; ce qui n'a jamais été accordé à aucun Prophète , ni peut-être à aucun des hommes ; ce don se rapporte à la sagesse , qui est le propre don des premiers Pasteurs : *Alii Cor. sermo sapientiae.**

*Et que j'aurois une parfaite science de toutes choses , c'est-à-dire , de toutes les vérités contenues*

410 I. EPISTRE DE S. PAUL  
dans l'Ecriture & dans la tradition ; ce don est  
propre aux Pasteurs ordinaires , quoique pas un ne  
le possède en un degré si éminent ; *Alli sermo  
scientiae.*

*Quand j'avois encore toute la foi possible ,*  
c'est-à-dire , une foi capable d'operer toute sorte  
de miracles , même les plus grands prodiges.  
Voyez Rom. 12. 6. 1. Cor. 12. 9. 30. L'Apôtre  
parle non de la foi nécessaire à tous les Chrétiens ,  
mais de celle des miracles seulement.

*Jusqu'à transporter les montagnes :* c'est ce qui se  
rapporte à la foi des miracles ; à-moins que ce ne  
soit une maniere de parler allegorique & prover-  
biale usitée parmi les Juifs , qui signifie faire  
des choses tout-à-fait prodigieuses & surprenan-  
tes ; ce qui n'empêche pas néanmoins qu'on ne  
puisse vérifier ce passage à la lettre , aussi-bien que  
P. Gr. in Matth. 17. celui de saint Matthieu , *Habere fidem , sicut gra-  
num scropis , &c.* puisqu'il y a eu des saints qui ont  
en effet transporté les montagnes , & qui ont operé  
d'autres semblables prodiges.

*Si je n'ai point la charité ,* c'est-à-dire , si je  
n'use de tous ces dons par un principe de charité ;  
en les rapportant à la gloire de Dieu , & à l'édifica-  
tion du prochain , *je ne suis rien ,* c'est-à-dire , je  
ne suis de nulle considération devant Dieu , qui  
n'estime pas les hommes pour la grandeur des  
actions ni des dons gratuits , mais parcequ'il a  
mis en eux la pureté de leurs intentions , & à pro-  
portion de l'amour qui les fait agir.

*¶. 3. Et quand j'avois distribué tout mon bien*  
*pour nourrir les pauvres , & que j'avois livré mon*  
*corps pour être brûlé , si je n'ai point la charité ,*  
*tout cela ne me fera de rien .*

*Et quand j'aurois distribué tout mon bien, &c. c'est-à-dire, pris le soin de l'employer pour la nourriture des pauvres ; ce qui comprend non seulement le don de les soulager dans leurs nécessités, & celui de les servir, & d'administrer leurs biens ; mais le don de l'administration, dont il est parlé au verset 38. du chapitre précédent.*

*Et que j'aurois livré mon corps, en considération des pauvres, & plutôt que de manquer à la fidélité du ministère que j'exerce envers eux, pour être brûlé, &c. comme le fut saint Laurent : on entend ordinairement ces paroles du martyre que l'on souffriroit sans la charité, par vanité, & avec la haine du prochain.*

*Tout cela ne me sert de rien, pour le salut, ni pour obtenir la grâce de Dieu.*

\*. 4. *La charité est patiente, elle est douce & bienfaisante. La colère n'est point envieuse, elle n'est point temeraire & précipitée, elle ne s'enfie point d'orgueil.*

Comme l'Apôtre exhorte les Corinthiens dans le chapitre précédent, à rechercher la charité par-dessus tous les autres dons, qui sont sans elle, de nul prix & de nulle valeur pour ceux qui les ont ; il leur en fait ici maintenant une description très-exacte, pour leur ôter tout sujet de se tromper dans une chose de cette importance ; afin qu'ils ne prennent pas la charité fausse & apparente, pour la véritable. Or toutes les qualités admirables qu'il attribue ici à la charité, sont autant de vertus qu'il oppose tacitement aux vices les plus ordinaires des Chrétiens de l'Eglise de Corinthe, & particulièrement à ceux de leurs faux-docteurs, qui étoient pleins d'impatience, de murmure, d'aigreur, d'en-

vie , d'entreprises teméraires ; & en un mot , de tous les vices opposés à la vraie charité , quoiqu'ils fissent profession d'en être remplis pour le prochain . Cette description est proprement la pierre-de touche de la charité .

*La charité est patiente* , dans les maux qu'on lui fait souffrir ; elle aime mieux endurer le tort qu'on lui fait , que de se fâcher , ou de rendre le mal pour le mal , parcequelle ne sçauoit vouloir à personne que du bien . *Gr.* lente à se fâcher .

*Elle est douce & bien faisante* , s'accommodant autant qu'elle peut , aux inclinations des autres , & faisant son possible pour ne déplaire jamais à personne ; parcequ'elle est pleine d'affection & de bonté pour tout le monde .

*La charité n'est point envieuse* , parcequ'elle regarde le bien des autres comme le sien propre , & qu'elle n'en possede aucun que pour le communiquer à ses frères .

*Elle n'est point temeraire & précipitée* , &c. parcequ'elle aime , non par emportement ni avec passion , mais par le mouvement & par la lumiere de l'Esprit de Dieu . *Autr.* Elle n'est point vaine , ni dissimulée dans ses discours , ni dans ses gestes , ni dans ses actions ; parcequ'elle ne pense pas à se faire aimer ni estimer elle-même , mais à édifier ses frères : elle n'est ni inconstante , ni curieuse , ni orgueilleuse , parceque Dieu qui est le motif de son amour , est toujours le même à son égard ; & que son objet , qui est le prochain , lui paroît toujours aimable , en quelque état qu'il se trouve , n'ayant pour ses frères que de la tendresse & de la bonne volonté , & s'appliquant plutôt à leur faire du bien , qu'à satisfaire sa propre curiosité .

¶. 5. Elle n'est point dédaigneuse , elle ne cherche point ses propres intérêts , elle ne se pique & ne s'agrit de rien , elle n'a point de mauvais soupçons.

Elle n'est point dédaigneuse ; c'est-à-dire , elle ne croit rien au-dessous d'elle , pour servir ceux qu'elle aime , parcequ'elle fait consister tout son bonheur à les servir , n'ayant point d'autre ambition que de les rendre véritablement heureux ; ou , plutôt elle ne refuse point de s'abaisser aux choses les plus abjectes & les plus viles , pour procurer le salut de ceux qu'elle aime , elle ne dédaigne & ne néglige rien de tout ce qui est capable de le procurer . D'autres traduisent selon le Grec : *Elle ne fait rien contre les règles de la bienfaisance ; car comme elle ne pense & n'aspire qu'à édifier le prochain , elle évite avec soin tout ce qui peut être capable de le choquer.*

*Elle ne cherche point ses propres intérêts , &c. n'en ayant point de plus cher que celui de la gloire de Dieu , qu'elle aime par-dessus toutes choses ; & celui de ses frères , qu'elle aime avec autant de tendresse qu'elle-même : & c'est ce désintéressement qui fait toute la matière de sa gloire & de sa récompense.*

*Elle n'a point de mauvais soupçons ; c'est-à-dire , elle ne juge & ne soupçonne temérairement de personne ; elle ne condamne jamais les actions qu'elle peut excuser , & qui se peuvent prendre en bonne part ; comme elle aime le prochain , elle aime aussi son honneur & sa réputation , & elle s'abstient de tout ce qui peut la flétrir , ou de ce qui peut la diminuer.*

¶. 6. *Elle ne se réjouit point de l'injustice , mais elle se réjouit de la vérité.*

*Elle ne se réjouit point de l'injustice ; c'est-à-dire ,*

414 I. EPISTRE DE S. PAUL  
elle est fort touchée de tout le mal qu'elle voit faire : c'est une maniere de parler , qui dit moins pour signifier plus.

*Mais elle se réjouit de la vérité , c'est-à-dire , se réjouit de tout le bien qui arrive au prochain , mais particulièrement de son innocence & de son intégrité , ou de ses bonnes actions , les regardant comme le moyen très-assuré de son salut , qui est l'unique objet de ses désirs .*

¶. 7. *Elle tolère tout , elle croit tout , elle espère tout , elle souffre tout .*

*Elle tolère tout , c'est-à-dire , elle ne se rebute point à cause des imperfections du prochain & de ses faiblesses , telles qu'elles soient , mais elle les tolère pour un temps , dans l'espérance de le gagner à Dieu par une sainte condescendance .*

*Elle croit tout , c'est-à-dire , elle aime mieux croire le bien dans les choses indifférentes , que de l'accuser temerairement de mensonge , sur-tout quand il ne s'agit pas de la créance à l'égard des mœurs , ou de la doctrine .*

*Elle espère tout , elle ne desespère jamais de sa correction , ni de son salut ; mais elle espère toujours que Dieu lui fera miséricorde , & qu'elle flétrira sa justice par ses prières .*

*Elle souffre tout , rien n'étant capable de la séparer de ceux qu'elle aime ; mais elle s'expose à toute sorte de souffrances pour contribuer à leur salut .*

¶. 8. *La charité ne finira jamais . Les prophéties n'auront plus de lieu ; les langues cesseront , & la science sera abolie .*

*La charité ne finira jamais , non pas même dans le ciel , puisque les Saints ne cesseront jamais d'y aimer Dieu , & de s'entr'aimer les uns les autres .*

*Les propheties n'auront plus de lieu dans le ciel, parcequ'on y verra clairement la vérité de tous les mystères, & l'accomplissement de toutes les prédictions.*

*Les langues, le don des langues, cesseront, parcequ'il n'y aura plus de confusion, ni de diversité de langage parmi les Saints.*

*Et la science, c'est-à-dire, le don de savoir par étude les vérités chrétiennes, & d'en instruire les fidèles, sera abolie, ne sera plus daucun usage ; & Dieu ne les communiquera plus à personne, parcequ'il n'y aura plus personne à instruire, & que tous auront une parfaite connoissance de Dieu ; & comme il n'y aura que la charité seule qui subsistera toujours, c'est à elle seule que nous nous devons attacher.*

¶. 9. *Car ce que nous avons maintenant de science & de prophétie, est très-imparfait.*

*Car, &c. C'est-à-dire; puisque ceux qui ont le don de science, aussi-bien que ceux qui ont le don de prophétie ne voyent la vérité des mystères que confusément; & qu'ils en ignorent infiniment plus qu'ils n'en savent, ce qui est cause qu'ils ne sauroient éclaircir que fort imparfaitement les fidèles par ces dons ; c'estpourquoi comme les lampes & les chandelles sont inutiles en plein midi ; ces dons aussi seroient inutiles dans le ciel, où tous les bienheureux auront une très-claire & très-parfaite connoissance de la vérité, par la contemplation & la vision bienheureuse de Dieu.*

¶. 10. *Mais lorsque nous serons dans l'état parfait, tout ce qui est imparfait sera aboli.*

*Mais lorsque nous serons dans l'état parfait, c'est-à-dire, dans la beatitude : Il n'est pas ici question*

de savoir si les connoissances acquises en ce monde par les dons de science & de prophetie subsisteront, ou, si elles feront abolies en l'autre vie ; mais l'Apôtre veut dire seulement que ces dons n'auront plus leur usage parmi les bienheureux, & que Dieu ne continuera plus de les accorder aux fidèles pour en éclairer les autres.

*Tout ce qui est imparfait sera aboli*, c'est-à-dire, l'usage de ces dons & de tous les autres semblables, cesseront, & Dieu ne les communiquera plus à personne, parcequ'on possédera par la claire vûe qu'on aura de sa Majesté divine toutes les perfections qui conviennent à ces dons.

¶. i i. *Quand j'étois enfant, je parlois en enfant, je jugeois en enfant, je raisonneois en enfant ; mais lorsque je suis devenu homme, je me suis défait de tout ce qui tenoit de l'enfant.*

*Quand j'étois enfant, &c.* Il explique ce qu'il vient de dire par une comparaison : De même, dit-il, qu'il y a une grande différence entre la manière de parler d'un enfant d'avec celle d'un homme parfait ; il y a aussi sans comparaison, bien plus de différence entre la manière de connoître des fidèles de ce monde, & celle des bienheureux dans le ciel.

*Mais lorsque je suis devenu homme, &c.* J'ai cessé de parler, de juger, & de raisonner en enfant ; c'est-à-dire, que les hommes ayant atteint la plénitude de la perfection, ils expliqueront & connoîtront les choses d'une manière plus parfaite : Ainsi les bienheureux ne connaissent plus & ne s'expliquent plus d'une manière imparfaite, comme ils faisoient pendant cette vie, par les dons de prophetie & de science.

¶. 12 *Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir, & en des énigmes ; mais alors nous verrons Dieu face à face. Je ne connois maintenant Dieu qu'imparfaitement ; mais alors je le connoîtrai comme je suis moi-même connu de lui.*

*Nous ne voyons maintenant Dieu , & la vérité de ses mystères qu'il nous révèle , que comme en un miroir , non directement & dans leur propre essence , mais comme par réflexion dans ses Ecritures , dans ses Sacremens , & dans ses ouvrages , qui nous représentent , comme un miroir , l'image des choses que nous ne pouvons voir en ce monde.*

*Et en des énigmes , c'est-à-dire : Nous ne voyons pas cette image aussi distinctement que celle qui se voit dans un miroir ; mais nous la voyons seulement comme enveloppée de beaucoup d'obscurités , de paroles , & de signes : cette expression est prise des Nombres , ch 12. v. 8.*

*Mais alors , c'est - à - dire , après cette vie nous verrons Dieu & la vérité de ses mystères , face-à-face , c'est-à-dire , clairement , & distinctement & dans leur objet.*

*Je ne connois maintenant Dieu qu'imparfaitement. Tout Apôtre que je suis je ne penetre que fort imparfaitement dans la connaissance de Dieu , & dans la vérité de ses mystères.*

*Mais alors , &c. Je connoîtrai parfaitement & distinctement en Dieu la vérité & la raison des mystères les plus cachés , comme de la prédestination , reprobation , &c. de la même manière que Dieu conçoit clairement tout ce qui est de plus caché en moi , quoiqu'en un degré fort différent ; car il n'y a que Dieu seul qui se connoisse aussi parfaitement qu'il nous conçoit.*

¶. 13. Or ces trois vertus, la foi, l'esperance, & la charité demeurent; mais la charité est la plus excellente des trois.

Or ces trois vertus &c. C'est à ces vertus solides qu'il faut s'attacher préférablement à tous les dons spirituels de langues, de science, & de prophétie, parcequ'elles seules nous peuvent mériter le ciel, & non pas ces dons, puisque plusieurs de ceux qui les auront ne laisseront pas d'être damnés. *Nonne in nomine tuo demonia ejecimus*, &c.

22. Mais la charité est la plus excellente des trois; parcequ'elle doit subsister éternellement, non seulement à l'égard de son effet qui est la gloire; mais à l'égard même de sa nature & de son action: car les bienheureux aimeront toujours Dieu; parcequ'ils verront & posséderont l'objet de leur foi, & de leur esperance. *Quod enim videt quis quid sperat?*  
*Spes que videtur, non est spes.* De plus la foi & l'esperance nous disposent & nous conduisent à la charité, comme à leur dernière fin; mais la charité nous unit à Dieu; & sans la charité, la foi & l'esperance ne servent de rien, & sont devant lui comme des choses mortes. *Fides sine operibus mortua est.*



### SENS SPIRITUEL.

¶. 1. jusqu'au 12. Si je parle toutes les langues des hommes, & le langage des Anges, & que je n'aye point la charité, je ne suis que comme un airain sonnant, & une cymbale retentissante, &c.

Il n'y a rien de plus ordinaire dans le monde que de vouloir se conduire par ses propres lumières, & de choisir pour se rendre heureux les moyens les moins propres pour y réussir : Ainsi il arrive assez souvent qu'on aime mieux se tromper dans ce choix, & vivre dans l'illusion , que de s'éclaircir pour se désabuser. Les hommes ne regardent que les apparences , & souvent ne considèrent point quand il s'agit de leur salut , si le parti qu'ils prennent est sûr pour eux , & utile aux autres. Saint Paul avoit instruit les Corinthiens ; mais il leur restoit à la plupart encore bien des défauts ordinaires à ceux qui n'ont pas entièrement renoncé au monde : ils en aimoient l'estime & l'approbation , & se laisseoient entraîner au torrent de la coutume , & à l'exemple du commun des hommes , qui n'estimoient grand que ce qui paroissoit tel devant les hommes.

Dieu distribuoit aux fidèles des dons spirituels pour l'établissement de son Eglise ; parmi ces dons les Corinthiens affectoient ceux que le monde estimoit le plus , & qui frappoient davantage les sens , tels qu'étoit celui de parler de langues différentes. Notre saint Apôtre leur montre ici , que ni ce don - là , ni tous les autres qui sont plus excellens , ne sont rien sans la charité. En effet , la prédication de la parole de Dieu , les dons de prophétie & de faire des miracles , la distribution de tous ses biens aux pauvres , & la souffrance du martyre même ne peuvent donner à personne aucune assurance de n'être pas devant Dieu un pur néant vuide de tout mérite. Que les hommes ne mettent donc point leur confiance en quoi que ce soit qui les fasse estimer & admirer dans le monde ; les grands talents que l'on emploie pour le salut des ames , & la con-

420 I. EPISTRE DE S. PAUL  
version des peuples ; les aumônes abondantes , &  
l'assistance des pauvres ; la regularité dans une com-  
pagnie dont on porte l'habit ; les pratiques de pieté  
reglées ; enfin l'exercice des vertus les plus éclatan-  
tes ne peuvent servir qu'à entretenir la vanité , si  
*t. Tim.  
P. 1.*  
elles ne procedent *d'un cœur pur, d'une bonne con-  
science & d'une foi sincère.*

Or , qui nous assûrera que nous avons dans le  
cœur ce fond invisible qui rend agreable à Dieu ?  
Sera - ce nous mêmes qui nous en rendrons té-  
moignage ? Nous sommes les premiers qui nous  
trompons nous - mêmes ; & nous croyons souvent  
avoir les sentimens & les bonnes qualités que nous  
n'avons point. *Il y a* , dit le Sage , *une voie qui pa-  
roît droite à l'homme , dont la fin néanmoins conduit  
à la mort.* Nous en rapporterons - nous au jugement  
des autres ? Ils peuvent bien estimer & louer les  
vertus qui paroissent en nous ; mais ils ne peuvent  
assûrer pour cela si nous sommes louables & estimables ,  
parcequ'ils ne savent pas de quel principe elles  
partent , & si l'arbre qui porte ces fruits est  
bon ou mauvais ; nous pouvons néanmoins en avoir  
quelques marques moralement certaines , & l'on  
peut voir par les caractères que saint Paul donne à la  
charité si elle se trouve dans nous ou dans les autres ;  
si elle se trouve effectivement dans le cœur , elle y  
produira les qualités que décrit ici saint Paul ; elle  
rend patient , bienfaisant , desinteressé , & enrichit  
l'ame de toutes les vertus : si elles sont vives &  
agissantes , & qu'elles continuent de se faire remar-  
quer par une conduite uniforme & perseverante ;  
on ne se trompera pas , si on juge que ce sont des  
fruits qui procedent de la racine de la charité .

*Augst.* *Soyons donc , dit notre grand Apôtre , enracinés*

¶ fondés en la charité ; ayons cette racine dans le cœur. La charité est la racine de tous les biens , comme la cupidité est la racine de tous les maux : ces deux racines sont plantées en deux champs par deux differens laboureurs. JESUS-CHRIST plante la premiere dans le cœur des bons ; le diable plante la seconde dans le cœur des méchans. La premiere, fait les bons arbres qui portent toujours de bons fruits , & n'en scauroient produire de mauvais ; la seconde, fait les mauvais arbres qui portent toujours de mauvais fruits , & n'en scauroient porter de bons.

C'est par ces deux racines que l'on distingue les vrais enfans de Dieu , non seulement des herétiques & des schismatiques , mais encore des faux-catholiques. C'est ce que le même saint Augustin declare sur le Pseaume 54. *Nous avons les uns & les autres le Batême qui nous est commun. Nous avons le même Evangile. Ils célébrent comme nous les fêtes des Martyrs. Nous faisons tous la solennité de Pâque. Mais toutes ces choses leur sont inutiles , une seule est nécessaire ; & si celle-là manque , tout le reste ne sert de rien.* C'est la charité qui seule est nécessaire , & qui ne finira jamais. Car comme les dons n'ont été communiqués d'abord aux fidèles que pour fortifier la foi , maintenant que la foi est établie , ils ne sont plus nécessaires , au-lieu qu'on ne cessera jamais de s'aimer les uns les autres , & que la charité dans le ciel sera bien plus ardente qu'elle ne l'est maintenant. Suivons donc l'avis que donne saint Paul , de la rechercher avec ardeur. *Secta-  
mini caritatem.*

¶. i i . jusqu'à la fin. *Quand j'étois enfant , je parlois en enfant . . . . mais lorsque je suis devenu hom-*

422 I. EPISTRE DE S. PAUL  
me, je me suis défait de tout ce qui tenoit de l'enfant, &c.

Lorsque Dieu crea l'homme, il grava dans son cœur une loi qui lui donnoit la connoissance du bien & du mal, & lui declaroit interieurement ce qu'il devoit faire & ce qu'il devoit éviter. Mais il s'est fait connoître plus particulierement au peuple Juif, en lui donnant une loi écrite qui l'instruisoit de tous les préceptes qu'il falloit pratiquer pour plaire à Dieu, & de toutes les ceremonies qu'il falloit observer pour lui rendre le culte qui lui est dû. Cependant cette loi écrite, quoique pleine de gloire & de majesté, n'étoit qu'un crayon de la loi nou-

*Hebr. 10. 1.* velle, n'ayant, comme dit saint Paul, que l'ombre

des biens à venir, & non la solidité même des choses qui y étoient représentées; & les Chrétiens ont le bonheur de posseder les vérités dont cet ancien peuple n'avoit que les ombres. C'est pourquoi le même Apôtre, dans sa seconde Epître aux Corinthiens, dit

*2. Cor. 3. 10.* que cette gloire même de la loi n'est point une véritable gloire, si on la compare avec la sublimité de celle de l'Evangile.

Nous voyons maintenant à découvert les mystères qui étoient cachés sous le voile des cérémonies & des autres pratiques dont l'observance étoit prescrite dans la loi: Et comme le peuple Juif n'agissoit que par le motif d'une crainte servile, & n'avoit en vue que les biens de la terre, aussi ne connoissoit-il qu'en figure & d'une manière fort obscure les vérités que J e s u s - C h r i s t est venu lui-même découvrir au monde. C'est cette obscurité qui étoit marquée par le voile que Moïse mettoit sur son visage: Mais, comme dit notre grand

*Ibid. 3. 18.* Apôtre, nous tous n'ayant point de voile qui nous couvre le visage, & contemplant la gloire du Seigneur,

AUX CORINTHIENS. CHAP. XIII. 423  
nous avançons de clarté en clarté par l'illumina-  
tion de l'Esprit du Seigneur, & nous croissons  
toujours en lumière jusqu'à ce que nous parvenions  
à ce jour parfait, où J E S U S - C H R I S T se montrant <sup>1. Joan.</sup>  
dans sa gloire nous serons semblables à lui, parceque <sup>1. 2.</sup>  
nous le verrons tel qu'il est.

Mais, quoique la connoissance des mystères dans  
la loi nouvelle surpassé celle de l'ancienne loi, autant  
que la vérité l'emporte sur les figures qui la repré-  
sentent, elle est néanmoins encore fort obscure par  
rapport à la claire vûe dont jouissent les Bienheureux  
dans le ciel ; puisque, selon la pensée de notre saint  
Apôtre, il en est de la science dans cette vie compa-  
rée avec celle que nous aurons dans le ciel, comme  
de la connoissance d'un petit enfant, par rapport à  
celle qu'il aura dans un âge parfait. Car, pendant <sup>2. Cor. 5.</sup>  
que nous habitons dans ce corps, dit saint Paul, nous <sup>6. 7.</sup>  
sommes éloignés du Seigneur, & comme hors de notre  
patrie, parceque nous marchons vers lui par la foi,  
& que nous n'en jouissons pas encore par la claire vûe.  
Il faut donc approcher de lui pour être éclairés, <sup>Pf. 335.</sup>  
selon le Psalministe ; mais comme on ne peut pas y  
parvenir tout-d'un-coup, voyons par quels degrés  
& de quelle manière on en peut approcher, jusqu'à  
ce que nous le voyons avec évidence, & le posse-  
dions à découvert & sans voile.

Premièrement, il y a une manière de connaître  
Dieu, qui est commune à tous les hommes. Il  
fait éclater dans la beauté de ses créatures des  
rayons de sa toute-puissance & de sa divinité ; & les  
cieux sont un grand livre ouvert, qui rend visibles <sup>Rom. 1.</sup>  
*ses grandeurs invisibles.* <sup>20.</sup>

Secondement, il s'est fait connaître aux Patriar-  
ches de l'ancienne loi & aux Prophètes, & les a

honorés de sa présence avec beaucoup de familiarité ; mais il ne s'est pas déclaré à tous de la même manière : car , comme dit saint Paul , *Dieu leur a parlé autrefois en diverses occasions & en diverses manières* , & ne s'est manifesté à eux que sous des figures & des images , ou par des voix qui se faisoient entendre au-dehors . Lors même que J E S U S - C H R I S T est venu dans le monde pour donner aux hommes la connoissance de Dieu son Pere , il ne l'a fait connoître à la plûpart de ceux qui l'ont entendu , que sous le voile obscur des paraboles & des discours figurés : Mais Dieu a une autre manière excellente de se manifester , d'autant plus différente des précédentes , qu'elle est plus intérieure & plus intime ; c'est de remplir l'ame de ses fidèles serviteurs des dons de son Saint-Esprit , d'éclairer leur entendement , & d'échauffer leur cœur , & de faire dans eux sa demeure comme dans un temple qui lui est consacré ; c'est de cette sorte de manifestation dont J E S U S - C H R I S T parle , quand il dit que *celui qui l'aime sera aimé de son Pere , & qu'il l'aimera aussi , & qu'il se découvrira à lui : Si quelqu'un m'aime , dit-il encore , il gardera ma parole , & mon Pere l'aimera , & nous viendrons à lui , & nous ferons en lui notre demeure.*

Cette manière si tendre & si affectueuse par laquelle Dieu se communique & se découvre en cette vie aux ames saintes , n'est pas égale en tous ; mais elle est d'autant plus vive & plus forte que l'ame est plus pure , & , pour ainsi dire , plus divinisée & rendue plus semblable à Dieu même . Car il faut remarquer , que pour parvenir à cette union intime dans cette vie , & à la claire vision de Dieu dans l'autre ; il faut , comme dit saint Paul , que *nous*

*soyons transformés en la même image du Seigneur, & que nous soyons revêtus de J E S U s-C H R I S T même, en représentant dans toute notre conduite son humilité, sa patience, sa charité & toutes ses autres divines vertus. C'est alors que Dieu nous reconnoîtra pour ses enfans, qu'il a prédestinés pour Rom. 8. être conformes à l'image de son Fls.*

29.

Or le moyen d'aspirer à cette divine ressemblance, & à cette vûe bienheureuse ; c'est, dit saint Jean, de se conserver pur comme JESUS-CHRIST <sup>1. Joan.</sup> est pur lui-même. Il faut qu'il y ait de la conformité entre deux sujets qui se ressemblent ; J E S U s-C H R I S T est saint, innocent, sans tache, séparé <sup>Hebr. 7.</sup> des pecheurs, & la pureté même. Qui peut donc <sup>16.</sup> espérer de lui ressembler sans veiller sur soi avec grand soin pour acquérir dès cette vie l'innocence & la pureté nécessaire pour parvenir à ce bonheur ? Le Fils de Dieu ne dit-il pas lui-même, que la claire vûe de Dieu est réservée à ceux qui ont <sup>Math. 5. 8.</sup> le cœur pur, parcequ'il n'entre rien de souillé dans cette cité glorieuse où nous espérons arriver ?

Concluons donc avec l'Apôtre saint Jean en ces termes : *Nous sommes déjà enfans de Dieu, mais ce que nous serons un jour ne paroît pas encore. Nous savons que lorsque JESUS-CHRIST se montrera dans sa gloire, nous serons semblables à lui, parceque nous le verrons tel qu'il est. Et quiconque a cette esperance en lui se conserve pur, comme lui-même est pur.* Purifions-nous donc de plus en plus, & soyons fidèles à avancer de clarté & de vertu en vertu, en croissant toujours en lumiere, jusqu'à ce que nous parvenions à cette entière conformité à l'image de J E S U s-C H R I S T dans la gloire celeste.



## CHAPITRE XIV.

1. R Echerchez avec ardeur la charité ; désirez les dons spirituels , & surtout de prophétiser.

2. Car celui qui parle une langue *inconnue* , ne parle pas aux hommes , mais à Dieu ; puisque personne ne l'entend , & qu'il parle en esprit des choses cachées *¶*.

3. Mais celui qui prophétise , parle aux hommes pour les édifier , les exhorter , & les consoler .

4. Celui qui parle une langue *inconnue* , s'édifie lui-même *¶* ; au lieu que celui qui prophétise édifie l'Eglise de Dieu .

5. Je souhaite que vous ayez tous le don des langues , mais encore plus celui de prophétiser ; parceque celui qui prophétise est préférable à celui qui parle une langue *inconnue* , si ce n'est qu'il in-

*¶*. 2. expl. par le mouvement du Saint-Esprit , ou par un mouvement de pieté qu'il ressent dans son cœur , sans qu'il com-

1. S etamini charitatem , æmula-mi spiritualia ; magis autem ut prophete-tis.

2. Qui enim loqui-tur lingua , non homini-bus loquitur , sed Deo : nemo enim au-dit , spiritu autem lo-quitur mysteria .

3. Nam qui prophe-tat , hominibus loqui-tur ad ædificationem , & exhortationem , & consolationem .

4. Qui loquitur lin-gua , semet ipsum ædi-ficat : qui autem pro-phetat , Ecclesiam Dei ædificat .

5. Volo autem om-nes vos loqui linguis ; magis autem prophe-tare : nam major est qui prophetat , quam qui loquitur linguis : nisi forte interpre-te-tur , ut Ecclesia ædifi-

prenne ce qu'il dit *autr* sans que les autres y comprennent rien .

*¶*. 4. n'est utile qu'à lui-même .

cationem accipiat.

6. Nunc autem, fratreſ, ſi venero ad vos linguis loquens, quid vobis prodero, niſi vobis loquar aut in revelatione, aut in ſcien- tia, aut in prophetia, aut in doctrina?

7. Tamen quæ ſine anima ſunt vocem dan- tia, ſive tibia, ſive ci- thara, niſi diſtinctio- nem ſonituum dede- xint, quomodo ſcietur id quod canitur, aut quod citharizatur?

8. Etenim ſi incer- tam vocem det tuba, quis parabit ſe ad bel- lum?

9. Ita & vos per lin- guam niſi maniſtum ſermonem dederitis, quomodo ſcietur id quod dicitur? eritis enim in aera loquen- tes.

10. Tam multa, ut- puta, genera lingua- rum ſunt in hoc mun-

terprete ce qu'il dit //, afin que l'Eglise en soit édifiée.

6. Aussi, mes frères, quand je viendrois vous parler en des langues *inconnues*, quelle utilité vous apporterois-je, si ce n'est que je vous parle en vous instruisant, ou par la re- velation, ou par la science, ou par la prophetie, ou par la doctrine?

7. Ne voyons - nous pas aussi dans les choses inani- mées qui rendent des sons, comme les hauts-bois & les harpes, que ſi elles ne for-ment des tons differens, on ne peut distinguer ce que l'on joue ſur les hauts - bois, ou ſur la harpe?

8. Que ſi la trompette ne rend qu'un ſon confus, qui ſe préparera au combat?

9. De même, ſi la langue que vous parlez n'est intelli- gible, comment pourra-t-on ſavoir ce que vous dites? Vous ne parlerez qu'en l'air.

10. En effet, il y a tant de diverses langues dans le mon- de, & il n'y a point *de peuple*

¶. 5. expl. qu'il ait le don d'interpreter; parceque ces deux dons étoient ſouvent ſéparés.

do, & nihil sine voce  
est.

11. Si ergo nesciero  
virtutem vocis, ero ei,  
cui loquor, barbarus:  
& qui loquitur, mihi  
barbarus.

12. Sic & vos, quo-  
niam æmulatores estis  
spiritum, ad ædifica-  
tionem Ecclesie qua-  
ritate ut abundetis.

13. Et ideo qui lo-  
quitur lingua, oret ut  
interpretetur.

14. Nam si orem lin-  
guâ, spiritus meus  
orat, mens autem mea  
sine fructu est.

15. Quid ergo est?  
Orabo spiritu, orabo  
& mente: psallam spi-  
ritu, psalam & mente.

16. Ceterum si be-  
nedixeris spiritu, qui

¶. 11. Le Grec. Si donc je n'en-  
tends pas ce que signifie ce qu'on | fait ostentation.  
dit, je serai barbare à celui qui, |  
parle, & celui qui parle me sera |  
barbare.

¶. 12. expl. & non pour en |

¶. 14. lett. mon esprit, ce que  
quelques-uns entendent du Saint- |  
Esprit qui prie en nous., Voyer |  
Rom. 8. 26.

AUX CORINTHIENS. CHAP. XIV. 42,

Supplet locum idiotæ,  
quomodo dicet, Amen,  
super tuam benedictionem , quoniam quid  
dicas , nescit ?

17. Nam tu quidem  
benè gratias agis : sed  
alter non ædificatur.

18. Gratias ago Deo  
meo , quòd omnium  
vestrūm linguā loquor:

19. sed in Ecclesia  
volo quinque verba  
sensu meo loqui , ut &  
alios instruam , quām  
decem millia verbo-  
rum in lingua.

20. Fratres , nolite  
pueri effici sensibus, sed  
malitiâ parvuli estote :  
sensibus autem perfecti  
estote.

21. In lege scriptum  
est : Quoniam in aliis  
linguis & labiis aliis lo-  
quar populo huic ; &  
nec sic exaudient me ,  
dicit Dominus.

¶. 18. Gr. J'ai le don des lan-  
gues plus que vous tous

¶. 19. autr. n'ayez non plus de  
malice que des enfans.

celui qui n'est que du sim-  
ple peuple , répondra - t - il ,  
Amen , à la fin de votre ac-  
tion - de - graces , puisqu'il  
n'entend pas ce que vous  
dites ?

17. Ce n'est pas que votre  
action-de-graces ne soit bon-  
ne ; mais les autres n'en sont  
pas édifiés.

18. Je loue mon Dieu de  
ce que je parle toutes les  
langues que vous parlez //;

19. mais j'aimerois mieux  
ne dire dans l'Eglise que cinq  
paroles dont j'aurois l'intelli-  
gence , pour en instruire aussi  
les autres , que d'en dire dix  
mille en une langue *inconnue*,

20. Mes frères , ne soyez  
point enfans pour n'avoir  
point de sagesse ; mais soyez  
enfans pour être sans mali-  
ce //, & soyez sages comme  
des hommes parfaits.

21. Il est dit dans l'Ecri-  
ture : Je parlerai à ce peuple *Isaï. 19.*  
en des langues étrangeres &  
inconnues // ; & après cela  
même ils ne m'entendront  
point , dit le Seigneur..

¶. 18. Gr. J'ai le don des lan-  
gues plus que vous tous

¶. 19. autr. n'ayez non plus de  
malice que des enfans.

¶. 21. expl. comme il a fait par  
les Apôtres ; ce qui n'a pas au-  
moins converti les Juifs.

22. Ainsi la diversité des langues est un signe , non pour les fidèles , mais pour les infidèles , & le don de prophétie au-contraire n'est pas pour les infidèles , mais pour les fidèles.

23. Que si toute une Eglise étant assemblée en un lieu , tous parlent diverses langues , & que des ignorans ou des infidèles entrent dans cette assemblée , ne diront-ils pas que vous êtes des insensés ?

24. Mais si tous prophétisent , & qu'un infidèle ou un ignorant entre dans votre assemblée , tous le convainquent , tous le jugent :

25. le secret de son cœur est découvert ; de sorte que se prosternant le visage contre terre il adorera Dieu , rendant témoignage que Dieu est véritablement parmi vous.

26. Que faut-il donc , mes frères , que vous fassiez ? Si lorsque vous êtes assemblés , l'un est *inspiré de Dieu* pour composer un cantique , l'autre pour instruire , un autre pour reveler les secrets de Dieu , un autre pour parler une langue *inconnue* , un au-

12. Itaque linguae insignum sunt non fidelibus , sed infidelibus : prophetiae autem non infidelibus , sed fidelibus.

23. Si ergo conveniat universa Ecclesia in unum , & omnes linguis loquantur , intrent autem idiotæ aut infideles , nonne dicent quòd insanitis ?

24. Si autem omnes prophetent , intret autem quis infidelis , vel idiota , convincitur ab omnibus , dijudicatur ab omnibus :

25. occulta cordis ejus manifesta fiunt , & ita cadens in faciem adorabit Deum , pronuncians quòd verè Deus in vobis sit.

26. Quid ergo est ; fratres ? cùm convenitis , unusquisque vestrum psalmum habet , doctrinam habet , apocalypsim habet , linguam habet , interpretationem habet : omnia ad ædificationem fiant.

tre pour l'interpreter , que tout se fasse pour l'édification //.

27. Sive lingua quis loquitur , secundum duos , aut ut multum tres , & per partes , & unus interpretetur.

28. Si autem non fuerit interpres , taceat in Ecclesia , sibi autem loquatur , & Deo.

29. Prophetæ autem duo , aut tres dicant , & ceteri dijudicent.

30. Quod si alii revelatum fuerit sedenti , prior taceat.

31. Potestis enim omnes per singulos prophetare : ut omnes discant , & omnes exhortentur.

32. Et spiritus pro-

¶. 26. expl. que tout le monde en puisse tirer quelque fruit.

¶. 30. expl. pour laisser parler l'autre. autr. que l'autre attende que le premier se soit tué.

27. S'il y en a qui ayent le don des langues , qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent en une langue *inconnue* , & qu'ils parlent l'un après l'autre ; & qu'il y ait quelqu'un qui interprete ce qu'ils auront dit.

28. Que s'il n'y a point d'interprete , que *celui qui a ce don* se taise dans l'Eglise ; qu'il ne parle qu'à soi-même & à Dieu.

29. Pour ce qui est aussi des Prophetes , qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent , & que les autres en jugent.

30. Que s'il se fait quelque révélation à un autre de ceux qui sont assis *dans l'assemblée* , que le premier se taise //.

31. Car vous pouvez tous prophétiser l'un après l'autre , afin que tous apprennent , & que tous soient consolés //.

32. Et les esprits des Pro-

¶. 31. autr. exhortez. expl. afin que tous les Prophetes , non seulement enseignent , mais aussi apprennent les uns des autres.

432 I. EPISTRE DE S. PAUL  
phetes sont soumis aux Pro-  
phetes //;

phetarum prophetis  
subjecti sunt.

33. car Dieu est un Dieu de paix & non de desordre ; & c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises des saints //.

33. Non enim est dissensionis Deus , sed pacis : sicut & in omnibus Ecclesiis sanctorum doceo.

1. Tim. 2.  
11.  
Gen. 3.  
16.

34. Que les femmes *parmi vous* se taisent dans les Eglises , parcequ'il ne leur est pas permis d'y parler ; mais elles doivent être soumises , selon que la loi l'ordonne.

34. Mulieres in Ecclesiis taceant , non enim permittitur eis loqui , sed subditas esse,sicut & lex dicit.

35. Que si elles veulent s'instruire de quelque chose , qu'elles le demandent à leurs maris lorsqu'elles seront dans leurs maisons : car il est honteux aux femmes de parler dans l'Eglise.

35. Si quid autem volunt discere , domi viros suos interrogent ; turpe est enim mulieri loqui in Ecclesia.

36. Est-ce de vous que la parole de Dieu est *premierement* sortie ; ou n'est-elle venue qu'à vous seuls ?

36. An à vobis verbum Dei processit ; aut in vos solos pervenit ?

37. Si quelqu'un croit être Prophete ou spirituel , qu'il reconnoisse que les choses que je vous écris sont des ordonnances du Seigneur.

37. Si quis videtur propheta esse , aut spiritualis,cognoscat quæ scribo vobis , quia Domini sunt mandata.

38. Que si quelqu'un le  
Juges les uns des autres : ou , l'es-  
prit de prophetic est fournis aux  
Prophetes , pour ne dire ce qui voit dans toutes les Eglises..

38. Si quis autem ignorat

¶. 32. expl. Les Prophetes sont leur est revelé que quand ils veulent.

¶. 33. Gr. i.e. comme on

AUX CORINTHIENS. CHAP. XIV. 431  
ignorat, ignorabitur. Veut ignorer, il sera lui-même ignoré //.

39. Itaque', frères, emulamini propheta-re : & loqui linguis nolite prohibere.

40. Omnia autem honeste, & secundum ordinem fiant.

39. Pour conclure donc, mes frères, desirez sur-tout le don de prophetie, & n'empêchez pas l'usage du don des langues :

40. mais que tout se fasse dans la bienséance, & avec ordre.

¶. 38. expl. il sera ignoré & rejeté de Dieu. Gr. qu'il demeure dans son ignorance ; mais à son malheur.



## SENS LITTERAL.

¶. 1. *R* Echerchez avec ardeur la charité ; desirez les dons spirituels, & sur-tout de prophétiser.

*Recherchez, &c.* c'est-à-dire : Puisque la charité est si excellente, & qu'elle a de si grands avantages par-dessus tous les dons, & même par-dessus toutes les vertus chrétiennes, recherchez-là de tout votre cœur, & préférablement à toutes choses. Demandez aussi à Dieu les dons spirituels, puisque vous en pouvez faire un bon usage par le moyen de la charité.

*Et sur-tout de prophétiser*, c'est-à-dire, le don d'expliquer aux fidèles les mystères de la Religion, & les difficultés de l'Ecriture sainte, plutôt que de rechercher avec tant d'empressement, comme vous faites, le don des langues.

¶. 2. *Car celui qui parle une langue inconnue,*  
*Tome II.*

432 I. EPISTRE DE S. PAUL  
ne parle pas aux hommes, mais à Dieu ; puisque personne ne l'entend, & qu'il parle en esprit des choses cachées.

*Car celui qui parle une langue inconnue, c'est-à-dire, qui n'est point entendue en un lieu où il n'y a point d'étrangers, comme dans votre Eglise, où il n'y en vient que très-rarement, ne parle pas aux hommes ; car ce n'est point parler aux hommes, que de leur proferer des paroles qu'ils n'entendent pas : c'est les amuser, en abusant de leur patience ; c'est parler devant eux, mais ce n'est point parler à eux, mais à Dieu, &c. puisqu'il n'y a que lui seul qui l'entende. Or il est fort inutile de se servir du don des langues pour parler à Dieu, puisque toutes les langues lui sont également connues, & que ce don n'est point institué pour parler à Dieu, mais pour se faire entendre aux hommes, & sur-tout aux étrangers, à qui la langue vulgaire est inconnue*

*Et qu'il parle en esprit des choses cachées, c'est-à-dire, que par le don des langues qu'il a reçû de Dieu, il leur parle en langue inconnue ; ce qui est abuser de leur patience, & même de ce don, qui n'est accordé que pour se faire entendre, & pour instruire ceux à qui on parle. Le but de l'Apostre est de faire voir aux Corinthiens, que l'usage frequent du don des langues, qu'ils estimoient si fort, n'étoit pas de grande utilité dans leur Eglise, parce que les étrangers y abordoient rarement : qu'ainsi l'usage de ce don ne pouvoit servir qu'à produire de l'admiration ; au-lieu que celui de prophétie servoit à édifier tout le monde.*

*¶. 3. Mais celui qui prophétise, parle aux hommes pour les édifier, les exhorter, & les consoler.*

*Mais celui qui prophétise, c'est-à-dire, qui ex-*

plique les mystères cachés de la Religion , & les difficultés de l'Ecriture , *parle aux hommes* , pour l'utilité desquels tous les dons de Dieu ont été accordés à l'Eglise , *pour les édifier* , les instruire & les établir dans la foi , *les exhorter* à s'y avancer & à y perseverer , & *les consoler* dans les afflictions & dans les difficultés qui leur surviennent , qui pourroient troubler leur avancement , & empêcher leur perseverance.

¶. 4. *Celui qui parle une langue inconnue , s'édifie lui-même ; au-lieu que celui qui prophétise , édifie l'Eglise de Dieu.*

*Celui qui parle une langue inconnue , en un lieu où il n'y a point d'étranger , ni peut-être personne qui l'entende , s'édifie lui-même , &c.* se confirme dans la foi , & excite sa devotion envers Dieu , par les raisons , les actions-de-graces , & les louanges qu'il profere en son honneur par le mouvement extraordinaire de l'Esprit saint. Ce n'est pas que le don des langues fit cet effet en tous ceux qui les parloient ; mais l'Apôtre parle de l'effet qu'il produit en ceux qui n'y mettent point d'obstacle : car le bon ou le mauvais usage de ces dons dépendoit tellement de la liberté de ceux qui les avoient reçus , qu'il arrivoit quelquefois qu'au-lieu d'en devenir meilleurs , ils en prenoient occasion de se corrompre , & d'en devenir pires , sur-tout lorsque dans l'usage de ces dons ils se portoient à la recherche de l'intérêt , ou à la vanité , comme on le peut voir dans le chapitre précédent.

*Edifie l'Eglise de Dieu* , c'est-à-dire , ou l'Eglise particulière qui l'entend parler , ou toutes celles qui ont la communication de ses revelations ; comme cela se pratiquoit communément , lorsque les

434 I. E P I S T R E D E S. PAUL  
chooses étoient jugées de grande importance. Il veut dire , que le bien qui provient du don de prophetie étant plus étendu que celui qui provient du don des langues , quand il est seul & séparé du don de l'interpretation ; il est juste de préférer le don de prophetie au don des langues , & que les Corinthiens avoient tort de préférer , comme ils faisoient , ce don à celui de prophetie , ou à tous les autres dons.

¶. 5. *Je souhaite que vous ayez tous le don des langues , mais encore plus celui de prophetiser ; parce que celui qui prophetise est préférable à celui qui parle une langue inconnue , si ce n'est qu'il interprete ce qu'il dit , afin que l'Eglise en soit édifiée.*

*Je souhaite que vous ayez tous , &c. c'est-à-dire : Je souhaiterois , autant qu'il est en moi , si cela étoit expedient pour le bien de l'Eglise , & compatible avec la conservation de l'ordre qui y est établi , que tous ceux qui sont parmi vous reçussent ce don , & qu'ils parlissent toutes les langues ; puisque vous avez tant d'estime pour ce don , je ne desirerois rien tant que votre satisfaction particulière , pourvû qu'elle ne fût pas contraire au bien commun de l'Eglise.*

*Est préférable , &c. c'est-à-dire , qu'il est plus utile à l'Eglise , par l'instruction , l'édification , & la consolation qu'elle en reçoit , que celui qui ne parle que les langues , si ce n'est qu'il interprete ce qu'il dit , &c. c'est-à-dire , qu'ayant le don d'interpretation il peut servir à l'Eglise , & expliquer à tous les fidèles ce que le Saint-Esprit lui suggere ; au-lieu que celui qui n'a que le don de prophetie , ne peut instruire que ceux dont la langue lui est naturellement commune , ou ceux qui parlent une*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XIV. 435  
même langue que lui. On doit remarquer ici, que le don des langues étoit quelquefois seul, & quelquefois accompagné de celui de l'interprétation.

¶. 6. *Aussi, mes frères, quand je viendrois vous parler en des langues inconnues, quelle utilité vous apporterois-je, si ce n'est que je vous parle en vous instruisant, ou par la révélation, ou par la science, ou par la prophétie, ou par la doctrine.*

*Aussi, mes frères, &c. si je ne vous parlois en une langue vulgaire, en vous proposant les mystères que Dieu m'a révélés par le don de la sagesse, ou les lumières & les connaissances que j'ai acquises par la science, ou l'explication des difficultés que j'ai apprises par le don de prophétie, ou les vérités de la morale que je saï par le don de la doctrine ; quelle utilité vous apporterois-je, &c. si je n'ajoutois au don des langues celui de vous expliquer les difficultés qui se trouvent dans les mystères, & dans les endroits les plus obscurs de l'Ecriture; ou même en vous découvrant les secrets des cœurs, & les choses cachées, présentes & à venir ; & en vous enseignant les vérités les plus importantes de la Religion ?*

¶. 7. *Ne voyons-nous pas aussi dans les choses inanimées qui rendent des sons, comme les haut-bois & les harpes, que si elles ne forment des tons differens, on ne peut distinguer ce que l'on joue sur les haut-bois, ou sur la harpe.*

*Ne voyons-nous pas.... comme les haut-bois, &c. c'est-à-dire : Si celui qui joue de ces instruments n'observe les mesures & les tons differens, il ne fera jamais entendre à ceux qui l'écoutent quel est l'air qu'il joue.*

¶. 8. Que si la trompette ne rend qu'un son confus, qui se préparera au combat?

Que si la trompette, &c. c'est-à-dire: Si celui qui sonne la trompette n'en distingue les sons pour appeler & exciter les soldats; qui se préparera au combat, puisqu'autrement ils demeureroient dans l'inaction?

¶. 9. De même, si la langue que vous parlez n'est intelligible, comment pourra-t-on savoir ce que vous dites? Vous ne parlerez qu'en l'air.

De même.... Vous ne parlerez qu'en l'air; c'est-à-dire, ce seront toutes paroles vaines & inutiles; car la fin des paroles est de faire entendre les pensées.

¶. 10. En effet, il y a tant de diverses langues dans le monde, & il n'y a point de peuple qui n'ait la sienne.

En effet, &c. L'Apôtre prouve par un autre exemple plus connu, plus universel & plus proportionné à son sujet, la nécessité qu'il y a que celui qui parle les langues, se rende intelligible à ses auditeurs.

¶. 11. Si donc je n'entends pas ce que signifient les paroles, je serai barbare à celui à qui je parle: & celui qui me parle, me sera barbare.

Si donc, &c. c'est-à-dire, que celui qui parle une langue étrangère, passe pour barbare auprès de celui qui ne l'entend pas; de même celui qui ne l'entend pas, passe pour barbare auprès de celui qui la parle. L'intention de l'Apôtre est de conclure par cet exemple, que comme toutes les différentes langues qui sont dans le monde, ont besoin d'explication pour être entendues par ceux qui sont de diverses nations, & que sans cette explication elles

ne produisent point d'autre effet parmi eux, que de se faire passer pour ridicules les uns auprès des autres. Or , l'exercice du don des langues doit être accompagné de l'interpretation ; parceque sans cela il n'est propre qu'à exposer celui qui les parle à la risée des auditeurs , & reciproquement à faire passer les auditeurs dans son esprit pour des personnes ignorantes & sans lettres : Ainsi l'usage frequent de ce don , quand il est seul , n'est propre qu'à alterer la charité , de même que la diversité des langages parmi les hommes ne produit ordinairement que de la division & du mépris parmi eux , lorsqu'ils ne s'entendent pas.

*¶. 12. Ainsi , mes frères , puisque vous avez tant d'ardeur pour ces dons spirituels , desirez d'en être enrichis pour l'édification de l'Eglise.*

*Ainsi , mes frères , &c. afin d'éviter les inconveniens qui sont d'ordinaire attachés à l'exercice du don des langues , & pour empêcher que ce ne vous soit une occasion de division & de discorde : desirez d'en être enrichis , &c. pour en édifier les fidèles ; ne les demandez pas à Dieu pour vous en rendre plus recommandables , ni pour votre satisfaction particulière.*

*¶. 13. C'est pourquoi , que celui qui parle une langue , demande à Dieu le don de l'interpreter.*

*C'est pourquoi , &c. Que celui qui a le don surnaturel de parler quelque langue étrangere , demande à Dieu le don de l'interpreter à ses auditeurs , afin que l'Eglise en soit édifiée.*

*¶. 14. Car si je prie en une langue que je n'entends pas , mon cœur prie , mais mon esprit & mon intelligence est sans fruit.*

*Car. L'Apôtre prouve que l'Eglise ne peut être*

*Si je prie en une langue* , dans l'Eglise devant les fidèles par un mouvement extraordinaire de l'Esprit de Dieu , sans concevoir ce que je dis : *mon cœur prie* , par un sentiment de pieté.

*Mais mon esprit* , &c. ne tire aucun avantage des paroles que je profere ; parceque je n'en comprends pas le sens : ainsi ma priere est sans fruit pour moi.

¶. 15. *Que ferai-je donc ? Je prierai de cœur* , mais je prierai aussi avec intelligence : je chanterai de cœur des cantiques ; mais je les chanterai aussi avec intelligence.

*Que ferai-je donc* ; c'est-à-dire : *Que faut-il que je fasse ? Je prierai de cœur* , &c. par un mouvement de zèle & de devotion ; & je me servirai pour prier & pour louer Dieu , de paroles dont j'aie l'intelligence , afin que mon esprit soit éclairé de la vérité , en même-temps que mon cœur sera dans la ferveur.

¶. 16. *Que si vous ne louez Dieu que du cœur* , comment celui qui n'est que du simple peuple , répondra-t-il , *Amen* , à la fin de votre action-de-graces , puisqu'il n'entend pas ce que vous dites ?

*Que si vous ne louez Dieu que du cœur* , &c. c'est-à-dire , sans rien prononcer des lèvres , & sans rien dire d'intelligible. Autr. sans qu'on puisse entendre le sens des paroles dont vous vous servez en vos prières : c'est ici encore une autre preuve de la nécessité du don de l'interpretation des langues.

*Répondra-t-il* , *Amen* , &c. Car dès ce temps-là le peuple avoit coutume de répondre , *Amen* ,

à la fin de la priere , & dès qu'il avoit entendu proferer ces paroles : *Per Dominum , &c.* qui étoient la conclusion ordinaire de toutes les oraisons. Ce mot, *Amen*, qui est Hebreu , signifie *verité*, & celui qui le profere , marque qu'il approuve la priere , qu'il y prend part , qu'il desire , & qu'il espere d'en obtenir l'effet par la misericorde de Dieu.

*Puisqu'il n'entend pas ce que vous dites* ; c'est-à-dire, que votre langage lui est inconnu. Ce passage ne conclut rien contre la pratique où est aujourd'hui l'Eglise , de celebrer le service public en une langue inconnue au peuple : parceque ce n'est que par accident qu'elle leur est devenue étrangere , & que d'ailleurs les Pasteurs qui font leur devoir , ont soin de lui interpreter , autant qu'il en est capable , le sens des prieres ecclesiastiques ; & lorsque ces mêmes Pasteurs y manquent , les fidelles ne laissent pas au-moins de savoir par les termes ordinaires qu'ils entendent prononcer au commencement & à la fin de toutes les oraisons , que c'est l'Eglise qui prie , & qu'ainsi elle demande à Dieu des choses utiles pour son salut; ce qui lui doit suffire pour pouvoir répondre, *Amen*. Il n'en étoit pas de même des prieres qui se faisoient par le don miraculeux des langues ; puisque le peuple non seulement n'y entendoit pas prononcer les termes , qui doivent commencer & finir toutes les oraisons ecclesiastiques; mais qu'ils ne pouvoient pas même savoir si c'étoient des prieres ; & il ne savoir pas même en general, si les oraisons de ceux qui prioient en langues étrangeres , étoient telles qu'ils y pussent répondre , *Amen* ; n'ayant pas encore été approuvées de l'Eglise.

¶. 17. *Ce n'est pas que votre action-de-graces ne*

440 I. EPIS TRE DE S. PAUL ;  
soit bonne ; mais les autres n'en sont pas édifiés.

Ce n'est pas .... ne soit bonne , pour vous , puis-  
qu'elle se fait par un sentiment de pieté.

*Mais les autres , &c. que vous devez plutôt re-  
garder que vous-mêmes dans l'usage que vous fai-  
tes des dons de Dieu , puisqu'ils ne vous sont don-  
nés que pour l'utilité du prochain.*

¶. 18. *Je loue mon Dieu de ce que je parle toutes  
les langues que vous parlez.*

*Je loue , &c. c'est-à-dire ; je rends graces à  
Dieu. L'Apôtre use de cette expression , non pour  
témoigner sa joie de ce qu'il parle les langues , mais  
plutôt pour s'humilier & pour reconnoître que ce  
don ne vient point de lui , & que ce qu'il en dit ici  
n'est pas pour se glorifier. Grec. De ce que j'ai le don  
des langues plus que vous tous ; de sorte qu'il me  
feroit plus aisément , qu'à vous , d'entretenir tous les  
jours les fidèles en langue étrangère , si je croyois  
que cela leur fût utile.*

¶. 19. *Mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Eglise  
que cinq paroles dont j'aurois l'intelligence , pour en  
instruire aussi les autres , que d'en dire dix mille en  
une langue inconnue.*

*Mais j'aimerois mieux ne dire dans l'Eglise , devant  
l'assemblée des fidèles , qui pour la plupart n'enten-  
dent que leur langue , que cinq paroles ; c'est une ma-  
niere de parler hébraïque , comme nous dirions en  
Français , ne dire que trois mots , dont j'aurois l'intel-  
ligence , &c. Grec. En me faisant entendre par mon  
intelligence , c'est-à-dire , l'intelligence de ce que  
je dis ; que d'en dire dix mille , &c. c'est-à-dire , un  
très-grand nombre. L'Apôtre ne parle pas de la  
prolixité des paroles de la priere ; mais de celles qui  
sont destinées pour l'instruction.*

¶. 20. Mes frères, ne soyez point enfans pour n'avoir point de sagesse ; mais soyez enfans pour être sans malice , & soyez sages comme des hommes parfaits.

Mes frères, ne soyez point enfans , &c. c'est-à-dire, ne jugez pas des choses comme les enfans , qui font ordinairement plus de cas de celles qui sont extraordinaires & éclatantes , que de celles qui sont nécessaires & solides : ne préferez pas ce qu'il y a d'éclatant & d'extraordinaire dans le don des langues , à ce qu'il y a de plus solide & de plus nécessaire dans les autres dons spirituels.

*Mais soyez enfans pour être sans malice ; c'est-à-dire , que si vous imitez les enfans , ce que je n'empêche pas , puisque J E S U S-C H R I S T même l'a commandé , ( Voyez Matth. 19. 3. ) que ce soit dans leur innocence , en vous exemptant par vertu de toute malice , comme ils en sont parfaitement exempts à cause de leur âge.*

*Et soyez sages comme des hommes parfaits ; c'est-à-dire : Imitez dans vos jugemens ceux qui ont atteint l'état de perfection dans le christianisme , préferant toujours ce qui est solide & utile à l'Eglise , à ce qui est extraordinaire & éclatant.*

¶. 21. Il est dit dans l'Ecriture : Je parlerai à ce peuple en des langues étrangères & inconnues ; & après cela même , ils ne m'entendront point , dit le Seigneur.

*Il est dit dans l'Ecriture ; c'est-à-dire , dans l'Ancien Testament : Voyez Isa. 28. 11.*

*Je parlerai , &c. c'est-à-dire : Je ferai que ce peuple conversera parmi les barbares , dont il n'entendra point la langue ; mais nonobstant ce châtiment ils ne se convertiront pas à moi , & ne reconnoîtront pas que je leur envoie cette peine , afin*

442 I. E P I S T R I D E S. P A U L  
qu'ils se corrigent de leurs désordres ; ils demeureront dans leur endurcissement. L'Apôtre fait une application mystique de ce passage au don des langues , lorsqu'il est séparé de l'interprétation , & dit que ce don est aussi inutile pour l'édification des auditeurs , que les langues étrangères le furent autrefois pour la correction du peuple Juif. Quelques-uns entendent cette prophétie des Apôtres , qui parloient les langues aux Juifs le jour de la Pentecôte.

¶. 22. *Ainsi la diversité des langues est un signe , non pour les fidèles , mais pour les infidèles ; & le don de prophétie au contraire n'est pas pour les infidèles , mais pour les fidèles.*

*Ainsi , &c.* c'est-à-dire , que Dieu n'emploie pas l'usage du don des langues étrangères & inconnues , pour servir aux fidèles de signe & de marque de ses volontés , mais seulement aux infidèles , afin de punir leur incredulité par ce signe , qui est incapable de les convertir , & qui ne peut produire en eux qu'un étonnement lorsqu'il n'est pas suivi de l'interprétation. Voyez Matth. 13. 13. 14. 15. *Autr.* Est un signe merveilleux que Dieu donne à son Eglise , plutôt pour convertir des infidèles à la foi , que pour confirmer les fidèles dans leur créance.

*Mais pour les infidèles ;* qui sont obstinés , tels qu'étoient les Juifs , dont il est parlé dans le passage d'Isaïe,c. 6. v. 9. Car pour les autres que Dieu veut convertir , il les fait instruire par ses ministres en une langue intelligible.

*Et le don de prophétie au contraire ,* par lequel on explique clairement les mystères & les vérités de la religion ; *n'est pas pour les infidèles ,* à qui Dieu

veut cacher sa vérité en punition de leurs pechés : mais pour les fidèles , à qui il la veut manifester , parcequ'ils sont plus capables d'entendre l'explication de ces mystères , que les infidèles qui n'en ont pas encore la creance. *Vobis datum est nosse mysteria regni , &c.*

¶. 23. Que si toute une Eglise étant assemblée en un lieu , tous parlent diverses langues , & que des ignorans ou des infidèles entrent dans cette assemblée , ne diront-ils pas que vous êtes des insensés ?

*Que si toute une Eglise étant assemblée , &c.* C'est pour montrer , que l'usage du don des langues , sans l'interpretation , au-lieu d'être utile à l'Eglise pour la conversion des infidèles & pour l'instruction des ignorans , selon qu'il a été institué de Dieu , l'expose au-contraire au mépris des uns & des autres. Ainsi il faut préférer le don de la prophetie , comme étant plus propre à l'instruction des ignorans , à la conversion des infidèles , & à l'éducation de toute l'Eglise.

*Tous parlent , &c.* c'est-à-dire : Si ceux qui sont préposés pour instruire le peuple , ou spécialement inspirés de parler dans l'Eglise , au-lieu de s'exprimer en langue vulgaire , s'avisent de parler en langue étrangere , & qu'il n'y en ait pas un d'eux qui rende son langage intelligible , comme cela arriveroit si vous en étiez crus , & si l'usage du don des langues étrangeres étoit aussi commun . & aussi frequent dans l'Eglise que vous le souhaiteriez : & que des ignorans ou des infidèles ; c'est-à-dire , de simples fidèles peu instruits des mystères de la religion , & qui n'entendent que la langue vulgaire , entrent , soit par curiosité , ou par un desir de s'instruire , & de s'éclaircir de la vérité , comme cela arrivoit quel-

quefois; parceque l'entrée de l'Eglise ( particulièrement à Corinthe où il n'y avoit point de persecution ) étoit libre à tous ceux qui venoient entendre la parole de Dieu, quoiqu'ils fussent exclus de la célébration des mysteres; *ne diront-ils pas*, tant à ceux qui parleront, qu'à ceux qui écouteront parler un langage inconnu: *que vous êtes des insensés*, de proferer des paroles inconnues, & que c'est être insensés de les écouter avec attention?

*V. 24. Mais si tous prophetisent, & qu'un infidele ou un ignorant entre dans votre assemblée, tous le convainquent, tous le jugent.*

*Mais si tous*, ceux qui sont proposés pour l'instruction des fidèles, *prophetisent*, &c. non en même-temps, ce qui seroit une confusion; mais l'un après l'autre, chacun à son rang, & selon l'ordre prescrit dans l'Eglise: c'est ainsi que s'entendent les paroles du verset précédent, *tous parlent les langues étrangères*, &c.

*Tous ces prophètes le convainquent*, &c. c'est-à-dire, disent des vérités capables de convaincre l'infidèle de son infidélité; & celui qui est ignorant, du mauvais état où il pourroit être; ce qui pourroit porter l'un & l'autre à reconnoître sa faute, & à en faire pénitence. Ainsi le don de prophétie ne peut jamais produire que du bien dans l'Eglise; au-lieu que si celui des langues n'est suivi de l'interprétation, il peut être fort préjudiciable, & fort nuisible à la conversion des infidèles.

*V. 25. Le secret de son cœur est découvert; de sorte que se prosternant le visage contre terre il adorera Dieu, rendant témoignage que Dieu est véritablement parmi vous.*

*Le secret de son cœur*, &c. c'est-à-dire, qu'il fera

AUX CORINTHIENS. CHAP. XIV. 445  
un aveu sincere & une confession publique de ses pechés , même de ceux qui sont les plus cachés.  
Voyez Matth. 3. 6. Act. 19. 18.

*Il adorera Dieu qu'il ne connoissoit point , & qu'il n'adoroit point encore en esprit dans l'ignorance où il étoit de la veritable religion.*

*Rendant témoignage que Dieu est , &c. parmi les Chrétiens , & non parmi les idolâtres , confessant publiquement que c'est son Esprit , & non celui du démon , qui vous fait operer toutes ces merveilles : ce qui est contraire au jugement que les infidelles porteroient de vous , s'ils vous entendoient parler les langues inconnues.*

¶. 26. *Que faut-il donc , mes freres , que vous fassiez ? Si lorsque vous êtes assemblés , l'un est inspiré de Dieu pour composer un cantique , l'autre pour instruire , un autre pour reveler les secrets de Dieu , un autre pour parler une langue inconnue , un autre pour l'interpreter ; que tout se fasse pour l'édification.*

*Que faut-il donc , mes freres , que vous fassiez , &c. c'est-à-dire : Si vous avez le don de l'Esprit pour instruire & reveler les secrets de Dieu ; & par un mouvement tout divin , composer sur le champ des cantiques , comme firent Simeon , Anne , la sainte Vierge , Moïse , & Marie sa sœur , Isaïe , &c.*

*Que tout se fasse pour l'édification , & non par aucun interêt particulier , soit de gloire , soit de satisfaction propre ; puisque ces dons n'ont été accordés à l'Eglise que pour l'utilité des fidèles , & que hors cet usage , ils ne lui sont nullement nécessaires , & ne servent même qu'à perdre ceux qui les possèdent , par l'abus qu'ils en font.*

¶. 27. *S'il y en a qui ayent le don des langues ,*

446 I. EPISTRE DE S. PAUL  
qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent  
en une langue inconnue , & qu'ils parlent l'un après  
l'autre ; & qu'il y ait quelqu'un qui interprete ce  
qu'ils auront dit.

*S'il y en a..... qui parlent une langue incon-  
nue , afin de ne point arrêter trop long - temps  
les fidelles dans l'Eglise , & qu'il y ait assez de temps  
pour satisfaire à toutes les autres fonctions.*

*Et qu'ils parlent l'un après l'autre , &c. pour évi-  
ter la confusion qu'il y auroit , s'ils parloient tous  
ensemble , en même-temps , en même lieu , en di-  
vers endroits de l'Eglise , & à diverses bandes de  
fidelles.*

*¶. 28. Que s'il n'y a point d'interprete , que celui  
qui a ce don , se taise dans l'Eglise ; qu'il ne parle  
qu'à soi-même & à Dieu.*

*Que s'il n'y a point d'interprete , que celui qui a ce  
don , se taise , pour ne point occuper les fidelles inu-  
tilement dans l'Eglise : car hors de ce lieu , il  
peut faire ce qu'il lui plaira.*

*Qu'il ne parle qu'à soi même & à Dieu ; c'est-à-  
dire , à voix basse , en sorte que personne ne l'en-  
tende que Dieu , en la présence duquel il parle ,  
& qui est témoin de son action.*

*¶. 29. Pour ce qui est aussi des Prophetes , qu'il  
n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent ,  
& que les autres en jugent.*

*Pour ce qui est aussi des Prophetes , &c. L'Apôtre  
ne veut pas dire , que , par quelque juste raison , le  
nombre de deux ou trois ne puisse exceder.*

*Et que les autres Prophetes en jugent ; c'est-à-dire ,  
que l'Evêque avec les Prêtres , jugent par le don du  
discernement , & par les regles de l'Ecriture ou de  
la parole de Dieu , si ce qu'ils disent vient de  
l'Esprit*

l'Esprit de Dieu , ou de l'esprit du démon , de-peur que les fidelles ne soient trompés par les illusions des faux-prophetes , qui s'introduisent quelquefois dans les assemblées ecclesiastiques, ou dans l'Eglise.

*¶. 30. Que s'il se fait quelque revelation à un autre de ceux qui sont assis dans l'assemblée , que l'autre se taise.*

*Que s'il se fait quelque revelation à un autre , & n'avant que celui qui parle ait achevé , que le premier se taise pour laisser parler l'autre , ou après avoir achevé ce qu'il a à dire. C'étoit la coutume des anciens Prophetes , de se tenir debout , lorsqu'ils parloient. Voyez Jeremie 7. 2. 17. 19. 26. 2.*

*¶. 31. Car vous pouvez tous prophetiser l'un après l'autre , afin que tous apprennent , & que tous soient consolés.*

*Car vous pouvez tous prophetiser ; c'est-à-dire : Quel besoin y a-t-il de parler tous à la fois , au-lieu de le faire l'un après l'autre , c'est-à-dire , à divers jours , ou à diverses assemblées ? afin que tous apprennent , &c. ce qu'on doit dire : ce qu'il seroit impossible , si plusieurs parloient en même-temps , parceque les auditeurs seroient divisés , ou partagés les uns d'un côté , les autres de l'autre.*

*¶. 32. Et les esprits des Prophetes sont soumis aux Prophetes.*

Ce verset se peut rapporter au verset 29. où au 31. Si on le rapporte au verset 29. le sens est : Les Prophetes sont juges les uns des autres , pour distinguer ensemble si les revelations d'un particulier sont véritables & conformes à la parole de Dieu , & s'il n'est pas un faux-prophète ; car , supposé qu'il soit reconnu pour vrai Prophète , ses revelations

tions ne sont soumises au jugement de qui que ce soit. Mais si on le rapporte au verset 31. ce qui est encore plus probable, le sens est : Cet ordre de parler l'un après l'autre, n'est pas impossible à observer, puisque les vrais Prophetes ne disent ce qui leur est revelé que quand ils veulent ; & qu'ils ne sont pas excités comme les faux-prophetes, par des mouvemens violens, à produire leurs revelations au-dehors.

*V. 33. Car Dieu est un Dieu de paix, & non de desordre ; & c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises des Saints.*

*Car, vous devez éviter cette confusion de prophetiser tous à la fois dans une même Eglise à diverses personnes, & en differens lieux, Dieu est un Dieu de paix, & non de desordre, & ne peut par consequent souffrir aucune division parmi vous ; ce qui arriveroit neanmoins, si les fidelles venoient à se partager dans une même Eglise pour entendre des differens Prophetes. Si on rapporte ce verset au précédent, le sens est : Car l'Esprit de Dieu n'est pas comme celui du démon, plein de violence, de trouble & de confusion ; mais plein de douceur & de paix, laissant une pleine liberté d'action aux Prophetes qu'il inspire.*

*Et c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises des Saints, c'est-à-dire, celles où je prêche, afin que vous ne pensiez pas que je vous prescris des reglements plus severes qu'aux autres, & que vous n'ayez pas de prétexte de vous dispenser d'y obeir.*

*V. 34. Que les femmes parmi vous se taisent dans les Eglises, parcequ'il ne leur est pas permis d'y parler ; mais elles doivent être soumises, selon que la loi l'ordonne.*

*Que les femmes parmi vous se taisent dans les Eglises ; c'est-à-dire , ne s'ingerent pas d'enseigner publiquement ; & prennent-garde de n'interrompre pas ceux qui enseignent. Il y a apparence que les docteurs de Corinthe souffroient ce desordre dans leur Eglise ; parcequ'il ne leur est pas permis d'y parler avec autorité , comme doivent parler ceux qui enseignent.*

*Mais elles doivent être soumises à leurs maris , & généralement aux hommes , & par consequent s'abstenir de toutes les fonctions , qui marquent de la superiorité & de l'indépendance , comme de parler en public , selon que la loi l'ordonne , non seulement la loi de nature , la loi positive , & la pratique universelle des nations , mais la loi de Dieu même qui est indispensable. Voyez Genes. 3. 6. & ci-dessus chapitre 11. verset 7.*

*V. 35. Que si elles veulent s'instruire de quelque chose , qu'elles le demandent à leurs maris , lorsqu'elles seront dans leurs maisons ; car il est bontéux aux femmes de parler dans l'Eglise.*

*Que si elles veulent s'instruire de quelque chose , qu'elles n'auront pas bien compris dans les discours de celui qui enseigne , qu'elles le demandent à leurs maris , qui les en instruiront , ou , qui en consulteront de plus habiles pour le faire : d'où il semble qu'on pourroit conclure , qu'une femme devroit préférer l'instruction de son mari , à celle de tous les autres hommes , & qu'elle ne devroit consulter personne pour sa conduite , lorsque son mari est capable de lui donner des conseils salutaires , & de resoudre ses difficultés.*

*Lorsqu'elles seront dans leurs maisons ; parceque dans l'Eglise , elles ne doivent pas même parler à*

leurs maris : *car il est honteux aux femmes* ; c'est-à-dire , il est contre la pudeur naturelle de leur sexe , *de parler dans l'Eglise* , en présence de tout le monde ; puisque c'est une action pleine de liberté & de hardiesse : Que s'il lui est honteux d'y parler même des choses de Dieu , combien plus d'y paroître avec effronterie , comme plusieurs d'elles le font aujourd'hui ?

¶. 36. *Est-ce de vous que la parole de Dieu est premierement sortie : Ou , n'est-elle venue qu'à vous seuls ?*

*Est-ce de vous , &c.* pour croire vous pouvoir dispenser de suivre l'exemple des premières Eglises , puisque la vôtre n'est ni la première , ni la seule ? Pourquoi vous éloigner de la pratique universelle des autres , qui observent toutes ce que je vous prescris & ce que je vous ordonne , en ce qui regarde l'usage des dons , & l'ordre qu'il faut garder dans l'Eglise ?

*Ou n'est-elle venue qu'à vous seuls ?* c'est-à-dire : N'y a-t-il pas encore d'autres Eglises , autre la vôtre , auxquelles vous êtes obligés de vous conformer , à moins de vouloir rompre l'unité , & préférer vos pratiques particulières à celles de toutes ces Eglises ? L'Apôtre n'a pas seulement égard à ce qu'il vient de régler touchant les femmes , mais à tout ce qu'il a prescrit touchant l'usage des dons spirituels ; & veut dire , que comme les Corinthiens ne sont ni les premiers , ni les seuls Chrétiens , il n'est pas juste qu'ils se conduisent à leur mode ; mais qu'ils se doivent conformer aux premières Eglises , comme à celles de Jérusalem & de Rome , & qu'ils doivent céder à la pratique universelle des autres , comme une partie le doit à son tout .

¶. 37. Si quelqu'un croit être Prophète, ou spirituel, qu'il reconnoisse que les choses que je vous écris, sont des ordonnances du Seigneur.

*Si quelqu'un croit être Prophète, ou doué de l'Esprit de Dieu, qu'il reconnoisse ; c'est-à-dire, faites-lui savoir, que les choses que je vous écris touchant l'usage & l'exercice des dons spirituels, sont des ordonnances du Seigneur, conformes à sa loi, faites par son autorité, & soutenues par la conduite infaillible de son Esprit, qui est en moi, & pratiquées par son Eglise par l'inspiration de ce même Esprit.*

¶. 38. Que si quelqu'un le veut ignorer, il sera lui-même ignoré.

*Que si quelqu'un de ceux qui passent pour Prophètes ou spirituels ; après lui avoir fait savoir tout ce que je vous écris ; le veut ignorer ; c'est-à-dire, doute encore que ce soit des ordonnances du Seigneur qu'il m'ait commandé de publier ; il sera lui-même ignoré ; c'est-à-dire, rejeté de Dieu, pour avoir sans raison & malicieusement résisté à la vérité ; puisqu'on ne sçauroit mépriser l'autorité des Apôtres, sans attirer sur soi la colere & la vengeance de Dieu.*

¶. 39. Pour conclure donc, mes frères ; desirez sur-tout le don de prophétie, & n'empêchez pas l'usage du don des langues.

*Pour conclure... desirez sur-tout le don de prophétie : c'est-à-dire, préferez ce don à celui des langues, comme étant plus excellent & plus utile : & n'empêchez pas l'usage du don des langues ; pourvu qu'on n'en use modestement, & pour l'édification de l'Eglise : car quoique ce don soit moins utile que celui de la prophétie, il n'est pas inutile néanmoins, & ainsi on ne le doit pas abolir, ni le mépriser,*

mais en faire un usage legitime.

¶. 40. *Mais que tout se fasse dans la bienfiance & avec ordre.*

*Mais, &c.* c'est-à-dire, observez dans l'usage de ces dons & de tous les autres, la bienfiance, en bannissant d'entre vous toute sorte d'ostentation, de jalousie, d'immodestie ; que ceux qui parlent les langues ,n'excedent pas le nombre que j'ai préscrit , & qu'ils ne les parlent pas sans interprete ; & que ceux qui prophétisent , le fassent chacun à leur tour. En un mot , que tous ceux qui ont des dons spirituels , en usent selon l'ordre qui est établi dans l'Eglise , & que chacun se renferme dans l'usage du don qu'il a reçû de Dieu , sans entreprendre sur celui des autres.



## SEN S SPIRITUEL.

¶. 1. jusqu'au 20. *R* Echerchez avec ardeur la charité : desirez les dons spirituels , & sur-tout de prophétiser , &c.

Saint Paul montre aux Corinthiens de quelle maniere ils devoient recevoir les dons exterieurs du Saint-Esprit , en ne recherchant dans ces dons que leur propre édification & celle du prochain. Les Corinthiens affectoient de parler des langues étrangeres & inconnues, quoique ce don fût tout-à-fait inutile sans celui de les interpreter ; mais leur vanité les faisoit aspirer à ce qui étoit plus singulier & qui attiroit plus l'estime du monde , qu'à ce qui étoit plus solide & plus édifiant. Nous voyons regner parmi les hommes ce même vice , & c'est le principal déreglement de leur conduite , & la cor-

ruption de l'esprit la plus commune & la moins apperçue : car comme ils jugent des choses non sur la vérité, mais sur l'opinion d'autrui ; leur vanité leur fait souvent rechercher ce qui ne sert de rien à personne & ce qui leur nuit à eux-mêmes , & cela se rencontre dans les occupations qui paroissent même les plus innocentes. Qu'y a-t-il de moins blâmable & même de plus admirable aux yeux du monde , que de s'appliquer à la connoissance des langues , & y consumer la meilleure partie de sa vie ? Si néanmoins ce n'est point pour l'utilité du public & pour l'édification de l'Eglise que l'on travaille , qu'y a-t-il de plus vain & de plus inutile que de se remplir la memoire d'une infinité de mots differens , sans avoir d'autre but qu'une vaine curiosité ou une honteuse vanité, qui tend à se faire estimer des ignorans, qui admirent ordinairement cette sorte de science, qui de soi-même n'est daucun prix ni d'aucune utilité ? N'en est-il pas à-peu-près de même de ceux qui passent leur vie à recueillir des faits , & qui ne laissent rien échapper de tout ce qui s'est passé dans les siecles précédens ? Qui ne scait point quelle est l'incertitude de tous ces évemens, dont on ne scait ordinairement ni les circonstances , ni les veritables causes ? On peut donc juger quelle est l'inutilité de ces sortes de connoissances , à moins qu'on n'en fasse profession pour le bien public , en rapportant tout à Dieu comme on est obligé de faire. Que sert-il aussi de rechercher par tant de veilles les opinions des Philosophes sur toutes sortes de matieres pour en découvrir la vérité ? Après qu'on a usé sa vie & qu'on s'est affaibli le corps & l'esprit dans la recherche de toutes ces connoissances , il se trouve qu'on n'est pas plus

456 I. EPISTRE DE S. PAUL  
heureux de les savoir que de les ignorer. Car il n'en reste autre chose, comme dit le Sage, que *vanité & affliction d'esprit*, pour ceux qui n'en ont point fait l'usage qu'ils devoient.

Quel abus ne fait-on pas souvent de l'éloquence, sur-tout de celle de la chaire ? Combien voit-on de Prédicateurs, qui pour vouloir trop travailler à polir leurs discours & à les embellir de figures & d'ornemens recherchés, les rendent inintelligibles au commun du monde ? Est-ce là, selon que l'ordonne notre grand Apôtre, *bien couper le pain de la parole de Dieu* pour en nourrir le peuple, en l'accommo<sup>2. Tim.  
2: 15.</sup>dant à son usage ? N'est-ce pas plutôt parler des langues inconnues, qui auroient besoin d'un nouveau don d'interpretation pour être entendues ? Et si c'est un effet de la colere de Dieu sur les Juifs, de les avoir dispersés parmi les peuples dont ils ne devoient point entendre le langage, comme l'affûre saint Paul sur le témoignage du Prophete Isaïe; ne peut-on pas dire que ceux qui annoncent la parole de Dieu avec des discours étudiés & une afféstation de paroles que les peuples n'entendent pas, sont des instrumens de vengeance pour punir ces mêmes peuples de l'abus qu'ils ont fait de cette sainte parole ? Il en est de même de tous les autres talens d'esprit, quelque estime que le monde en fasse, ils perdent tout leur prix & leur valeur, si on ne les emploie pour la gloire de Dieu & pour l'édification du prochain : Et pendant que le monde relevé par ses éloges ces belles qualités, Dieu les méprise & les déteste par le mauvais usage qu'on en fait.

Ne recherchons donc point dans les emplois de la vie ceux qui paroissent les plus honorables & les plus

AUX CORINTHIENS. CHAP. XIV. 457  
avantageux, mais recherchons précisément ceux où Dieu nous engage pour y vivre selon les règles qu'il nous prescrit dans ses Ecritures, & non selon les maximes corrompues du monde, qui rapporte tout à son intérêt particulier, & non à l'utilité du prochain. Prenons-garde que nos soins & nos veilles ne soient perdues pour nous ; mais travaillons pendant que nous en avons le temps, à nous acquerir dans l'autre vie un repos éternel : C'est à quoi nous exhorte le Sage par l'exemple de la fourmi, qui travaille pour avoir de quoi subsister pendant le temps qu'elle ne peut plus travailler. *Vade ad formicam, opiger : ALLEZ à la fourmi, ô paresseux, considerez sa conduite, & apprenez à devenir sages ; elle fait sa provision durant l'été, & amasse pendant la moisson de quoi se nourrir.* Les plus laborieux & les plus empêtrés sont souvent devant Dieu les plus paresseux ; ils ne font rien pour eux-mêmes, en ne pensant qu'à eux-mêmes, & n'ayant point pour but ce qui peut être utile aux autres ; & par là ils s'attirent le reproche que leur fait le Prophète en ces termes : *Pourquoi employez-vous votre argent à ce qui ne peut vous nourrir, & vos travaux à ce qui ne peut vous rassasier ?* C'est une imprudence aveugle de rechercher des biens perissables, ou des honneurs qui passent comme la fumée, & négliger des biens qui nous peuvent rendre heureux éternellement, & par cette négligence attirer sur soi des peines qui ne finiront jamais.

\*. 20. jusqu'au 34. Mes frères, ne soyez point enfans pour n'avoir point de sagesse ; mais soyez enfans pour être sans malice, & soyez sages comme des hommes parfaits, &c.

Le Prophète dit, qu'il y a des enfans de cent Isa. 65<sup>e</sup>  
20,

*ans*: En effet, il y a des gens qui pendant toute leur vie, quelque longue qu'elle soit, non seulement ne vivent pas de la foi, mais non pas même selon la lumiere de la raison; ils admirent souvent de fort petites choses, & n'ont que de l'indifference pour d'autres bien plus considerables; & ce defaut se trouve même dans ceux qui paroissent aux yeux des hommes les plus spirituels & les plus sages; parceque souvent ils ne recherchent que des biens perissables & même pernicieux; ainsi on peut leur appliquer ce que dit le Sage: *Jusqu'à quand, ô enfans, aimerez-vous l'enfance, & recherchez-vous tout ce qui vous perd?*

Prov. 1.

Saint Paul recommande aux Corinthiens de n'avoir point des sentimens semblables à ceux des enfans qui ne regardent que ce qui leur paroit beau & agreable aux sens; mais pour eux, qu'ils devoient faire toutes leurs actions par raison & par la foi, & s'élever au-dessus de tout ce qui est temporel & de peu de durée, pour ne penser qu'aux biens éternels, au-lieu que les enfans ne pensent qu'aux choses qui sont présentes à leurs yeux. Mais si nous évitons de ressembler aux enfans en ce qu'ils ont de défectueux, l'Apôtre veut que nous leur ressemblions en ce qu'ils ont de bon & de louable. Le Fils de Dieu a eu une si grande tendresse pour les enfans, qu'il a voulu que ceux-mêmes qui sont plus avancés en âge les prissent pour modelle de leur conduite, & les a menacés de les exclure du royaume du ciel, s'ils ne devenoient comme de petits enfans: *Car, dit-il, le royaume du ciel est pour ceux qui leur ressemblent.* JESUS-CHRIST a voulu que ce bas âge fût la figure de l'enfance chrétienne, à cause des vertus dont on voit pa-

Math.  
18. 3. C  
19. 14

AUX CORINTHIENS. CHAP. XIV. 45,  
soître la ressemblance dans les enfans. On y voit  
une simplicité innocente qui ne s'inquiète de rien,  
& qui ne s'embarrasse nullement du soin de ce qui  
les regarde ; ils se reposent sur l'affection qu'ont  
pour eux leurs parens, & mettent en eux toute leur  
confiance ; ils leur sont soumis, & leur obeissent  
en tout, sans examiner les raisons de ce qu'ils leur  
commandent. C'est ainsi que doivent vivre les  
Chrétiens, comme des enfans à l'égard de Dieu,  
*en jettant dans son sein*, comme dit saint Pierre,<sup>1. Pier</sup>  
*toutes leurs inquiétudes*, & se reposant sur les soins<sup>2. 7.</sup>  
de sa Providence.

Mais sur-tout l'Apôtre veut, que nous soyons com-  
me des enfans pour être sans malice, & que nous  
soyons sensés comme des hommes parfaits : les enfans  
sont pour l'ordinaire humbles & innocens, mais  
imprudens & indiscrets ; les personnes plus avan-  
cées en âge sont ordinairement prudentes & avi-  
sées, mais non exemptes de finesse & de fierté. Or  
quelle est, dit saint Augustin, cette malice qui ne se  
trouve point dans les enfans, si ce n'est l'orgueil ? Il  
faut donc, ajoute ce saint Docteur, joindre l'en-  
fance avec la vieillesse, & tenir de l'un & de l'autre  
de ces deux états, afin que notre prudence ne soit  
pas superbe, & que notre humilité ne soit point im-  
prudente & indiscrete : *Sit senectus vestra puerilis* <sup>Aug. in Ps. 112.</sup>  
*& sit pueritia senilis.*

¶. 34. jusqu'à la fin. Que les femmes parmi vous  
se taisent dans les Eglises, parcequ'il ne leur est pas  
permis d'y parler, mais elles doivent être soumises,  
selon que la loi l'ordonne, &c.

Quoique le silence soit une vertu excellente qui  
convient à tous les Chrétiens, qui veulent vivre  
dans la retenue & la discréction, cette vertu re-

garde néanmoins particulierement les femmes , & tous ceux qui sont sous la conduite & la direction des autres. Les femmes par leur état doivent être dans le silence & dans un tremblement semblable à celui d'une servante qui se tient avec respect dans la présence de sa maîtresse , dit saint Chrysostome. La loi de Dieu , qui dès le commencement du monde a assujetti la femme à l'homme , l'oblige de se tenir dans cette réserve & dans cette modestie : la pudeur de leur sexe qui doit les retenir dans l'humilité , les engage à ne rien entreprendre qui ressente la domination & la superiorité. D'ailleurs ce sexe n'ayant pas ordinairement l'esprit ni le jugement si solide que celui de l'homme , la legereté naturelle des femmes & la pente qu'elles ont à parler beaucoup , ne leur permet pas d'exercer des fonctions publiques qui demandent de la prééminence & les obligent à une vie plus retirée : Mais enfin ce qui doit beaucoup humilier la femme & la tenir dans la soumission où Dieu l'a mise , c'est la faute qu'elle a faite de porter l'homme à defaire obéir à Dieu , & à commettre un peché qui a attiré ce deluge de maux qui sont venu fondre sur le genre humain. Ainsi , c'est avec grande raison , dit saint Anselme , que l'Apôtre ordonne aux femmes de se taire dans les Assemblées ; & bien qu'elles eussent le don de prophetie , de ne point s'ingérer d'y parler pour instruire , mais d'y être dans le respect & le silence qui convient à leur état & à leur sexe ; c'est ce qui doit aussi porter toutes les femmes à se souvenir que si elles sont obligées par leur état à la soumission & à la retenue , elles doivent considerer que ce leur est un avantage d'être moins exposées au danger de se perdre dans l'élevement de la domination ,

AUX CORINTHIENS. CHAP. XIV. 461  
& de vivre dans la soumission à l'exemple de JESUS-CHRIST , qui a voulu s'y tenir plus de trente ans , & de la sainte Vierge , qui a toujours vécu dans un état humble & caché hors du commerce & de la vue du monde.



## CHAPITRE XV.

1. **N**Oturn autem vobis facio, fratres, Evangelium, quod prædicavi vobis , quod & accepistis, in quo & statis ,

2. per quod & salvmini : quâ ratione prædicaverim vobis , si teneris nisi frustra credidistis.

3. Tradidi enim vobis in primis , quod & accepi : quoniam Christus mortuus est pro peccatis nostris secundum scripturas :

4. & quia sepultus est , & quia resurrexit

1. **T**E croi maintenant , † II. DIS-  
**J**. mes frères , vous de- manche après la Pentec. *Gal. 1.11*  
voir faire souvenir de l'Evan- gile que je vous ai prêché , que vous avez reçû , dans lequel vous demeurez fermes ,

2. & par lequel vous êtes sauvés ; afin que vous voyiez si vous l'avez retenu comme je vous l'ai annoncé , puisqu'autrement ce seroit en vain que vous auriez embrassé la foi.

3. Car premierement je vous ai enseigné , & comme donné en dépôt ce que j'avais moi-même reçû : sc̄avoir *1. Cor. 15. 3* que Jesus - Christ est mort pour nos pechés , selon les Ecritures ;

4. qu'il a été enseveli , & *1. Cor. 15. 4* qu'il est ressuscité le troisième

462 I. EPISTRE DE S. PAUL  
jour , selon les *mêmes* Ecritures.

tertiâ die secundum scripturas :

*Ioan. 10.  
19.* 5. qu'il s'est fait voir à Céphas, puis aux onze // Apôtres :

6. qu'après il a été vu en une seule fois de plus de cinq cens frères //, dont il y en a plusieurs qui vivent encore aujourd'hui, & quelques-uns sont déjà morts ,

7. qu'ensuite il s'est fait voir à Jacque , puis à tous les Apôtres ;

*Act. 9. 5.* 8. & qu'enfin après tous les autres , il s'est fait voir à moi-même, qui ne suis qu'un avorton.

*Ephes.  
5. 8.* 9. Car je suis le moindre des Apôtres , & je ne suis pas digne d'être appellé Apôtre, parceque j'ai persécuté l'Eglise de Dieu.

10. Mais c'est par la grace de Dieu que je suis ce que je suis , & sa grace // n'a point été sterile en moi ¶ : mais j'ai travaillé plus que tous les autres; non pas moi toutefois , mais la grace de Dieu qui est avec moi.

¶. 5. Le Grec porte douze, qui étoit le nom du College Apostoli- que. Anges avoient fait annoncer par les femmes.

¶. 6. dans l'apparition que les Anges avoient fait annoncer par les femmes.

5. & quia visus est Cephæ, & post hoc undecim :

6. deinde visus est plusquam quingentis fratribus simul : ex quibus multi manent usque adhuc, quidam autem dormierunt.

7. Deinde visus est Jacobo , deinde Apostolis omnibus :

8. Novissime autem omnium tanquam abortivo , visus est & mihi.

9. Ego enim sum minimus Apostolorum , qui non sum dignus vocari Apostolus, quoniam persecutus sum Ecclesiam Dei.

10. Gratiâ autem Dei sum id quod sum , & gratia ejus in me vacua non fuit : sed abundantius illis omnibus laboravi : non ego autem , sed gratia Dei mecum.

¶. 10. Il parle de la grace de l'Apostolat .

# AUX CORINTHIENS. CHAP. XV. 46;

ii. Sive enim ego,  
sive illi ; sic prædicamus, & sic credidistis.

12. Si autem Christus prædicatur quod resurrexit à mortuis, quomodo quidam dicunt in vobis, quoniam resurrectio mortuorum non est?

13. Si autem resurrectio mortuorum non est: neque Christus surrexit.

14. Si autem Christus non resurrexit, inanis est ergo prædicatione nostra, inanis est & fides vestra:

15. invenimur autem & falsi testes Dei: quoniam testimonium diximus adversus Deum, quod suscitaverit Christum; quem non suscitavit, si mortui non resurgunt.

16. Nam si mortui non resurgunt, neque

ii. Ainsi, soit que ce soit moi, ou eux *qui vous prèchent*, voilà ce que nous prêchons, & voilà ce que vous avez cru.

12. Puis donc qu'on vous a prêché que J E S U S - C H R I S T est ressuscité d'entre les morts //, comment se trouve-t-il parmi vous des personnes qui osent dire que les morts ne ressuscitent point //?

13. Que si les morts ne ressuscitent point, J E S U S - C H R I S T n'est donc point ressuscité.

14. Et si J E S U S - C H R I S T n'est point ressuscité, notre prédication est vaine, & votre foi est vaine aussi.

15. Nous sommes même convaincus d'être de faux témoins à l'égard de Dieu, comme ayant rendu ce témoignage contre Dieu même, qu'il a ressuscité J E S U S - C H R I S T, qu'il n'a pas néanmoins ressuscité, si les morts ne ressuscitent pas.

16. Car si les morts ne ressuscitent point, J E S U S -

¶. 12. expl. & que vous avez cru, Voyez le verset précédent.  
Ibid, lestr. qu'il n'y a point de resurrection des morts,

464 I. EPISTRE DE S. PAUL  
CHRIST n'est pas non plus Christus resurrexit.  
ressuscité.

17. Que si JESUS-CHRIST n'est point ressuscité, votre foi est donc vaine ; vous êtes encore engagés dans vos péchés ;

18. ceux qui sont morts en JESUS-CHRIST //, sont donc peris *sans ressour-  
ce.* //

19. Si nous n'avions d'espérance en JESUS-CHRIST que pour cette vie, nous serions les plus misérables de tous les hommes.

20. Mais maintenant JESUS-CHRIST est ressuscité d'entre les morts, & il est devenu les premices de ceux qui dorment.

21. Ainsi parceque la mort est venue par un homme, la résurrection des morts doit venir aussi par un homme.

22. Car comme tous meurent en Adam //, tous revivront // aussi en JESUS-CHRIST ;

23. & chacun en son rang;

\*. 18. expl. dans la foi de JESUS-CHRIST.

Ibid. expl. car s'il n'y a point de résurrection il n'y a pas de salut à espérer.

17. Quod si Christus non resurrexit, vana est fides vestra; adhuc enim estis in peccatis vestris.

18. Ergo & qui dormierunt in Christo, périrunt.

19. Si in hac vita tan-tum in Christo sperantes sumus, miserabiliores sumus omnibus hominibus.

20. Nunc autem Christus resurrexit à mortuis primitæ dormientium.

21. Quoniam quidem per hominem mors, & per hominem resurrectio mortuorum.

22. Et sicut in Adam omnes moriuntur, ita & in Christo omnes vivificabuntur.

23. unusquisque au-

\*. 22. i. e. en conséquence du péché d'Adam.

Ibid. expl. ressusciteront par la vertu de JESUS-CHRIST.

Col. 1.  
18.  
Apoc. 1.  
5.

1. Thess.  
4. 15.

tem in suo ordine, primitiae Christus, deinde ii, qui sunt Christi, qui in adventu ejus crediderunt.

24. Deinde finis; cùm tradiderit regnum Deo & Patri, cùm eva-  
cuaverit omnem prin-  
cipatum, & potesta-  
tem, & virtutem.

25. Oportet autem illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus.

26. Novissima au-  
tem inimica destrue-  
tur mors: Omnia enim subjecit sub pedibus ejus. Cùm autem di-  
cat:

27. Omnia subiecta sunt ei; sine dubio præter eum, qui sub-  
jecit ei omnia.

28. Cùm autem sub-  
iecta fuerint illi omnia:  
tunc & ipse Filius sub-  
iectus erit ei, qui sub-  
jecit sibi omnia, ut sit

¶. 24. i. e. son Eglise.  
Ibid. lett. à Dieu & au Pere.  
¶. 25. i. e. les demons & les  
reprovés.

JESUS-CHRIST le pre-  
mier comme les premices de  
tons; puis ceux qui sont à lui,  
qui ont cru en son avene-  
ment.

24. Et alors viendra la con-  
sommation *de toutes choses*, lorsqu'il aura remis son royaume // à son Dieu & son Pere //, & qu'il aura détruit tout em-  
pire, toute domination, &  
toute puissance:

25. car JESUS-CHRIST doit regner, jusqu'à ce que le *Pere* Ps. 109: lui ait mis tous ses ennemis // <sup>Hebr. 1.</sup>  
<sup>13. 10.</sup> sous les pieds.

26. Or la mort sera le der-  
nier ennemi qui sera détruit:  
car l'*Ecriture dit que Dieu* lui Ps. 8. 8.  
<sup>Heb. 2. 8.</sup> a mis tout sous les pieds, &  
lui a tout assujetti. Et quand elle dit,

27. que tout lui est assujetti;  
il est indubitable qu'il en faut excepter celui // qui lui a assu-  
jetti toutes choses.

28. Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils // sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses,

¶. 27. expl. Dieu le Pere.

¶. 28. expl. selon son huma-  
nité.

29. Autrement, que feront ceux qui sont batisés pour les morts //, s'il est vrai que les morts ne ressuscitent point ? Pourquoi sont - ils batisés pour les morts ?

30. Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous à toute-heure à tant de perils ?

31. Il n'y a point de jour que je ne meure //, je vous en assure, mes frères, par la gloire que je reçois de vous en JESUS-CHRIST notre Seigneur.

32. Si, pour parler à la manière des hommes, j'ai combattu à Ephese contre des bêtes farouches //, quel avantage en tirerai-je, si les morts ne ressuscitent point ? Ne pensons qu'à boire & à manger, puisque nous mourrons demain.

33. Ne vous laissez pas séduire. Les mauvais entretiens gâtent les bonnes-mœurs //.

ψ. 29. expl. pour procurer le salut ou le repos aux morts.

ψ. 31. expl. que je ne sois exposé à la mort.

29. Alioquin quid facient qui baptizantur pro mortuis, si omnino mortui non resurgunt ? ut quid & baptizantur pro illis ?

30. ut quid & nos periclitamur omni horâ ?

31. Quotidie morior per vestram gloriam, fratres, quam habeo in Christo Iesu Domine nostro.

32. Si ( secundum hominem ) ad bestias pugnavi Ephesi, quid mihi prodest, si mortui non resurgunt ? manducemus & bibamus, cras enim moriemur.

33. Nolite seduci : Corrumptunt mores bons colloquia mala.

ψ. 32. i. e. contre des hommes aussi cruels que des bêtes.

ψ. 33. C'est un vers du Poëte Menandre.

34. Evigilate, justi,  
& nolite peccare: igno-  
rantiam enim Dei qui-  
dam habent: ad rever-  
tentiam vobis loquor.

35. Sed dicet aliquis:  
Quomodo resurgunt  
mortui? qualive cor-  
pore venient?

36. Insipiens, tu  
quod seminas non vi-  
vificatur, nisi prius  
moriatur?

37. Et quod semi-  
nas, non corpus, quod  
futurum est, seminas,  
sed nudum gramum, ut  
puta tritici, aut alicu-  
jus ceterorum.

38. Deus autem dat  
ihi corpus sicut vult,  
& unicuique seminum  
proprium corpus.

39. Non omnis caro,  
eadem caro: sed alia  
quidem hominum, alia  
verò pecorum, alia vo-  
luctum, alia autem pif-  
cium.

\* 34. Lettr. Eveillez-vous, justes.

34. Justes, tenez-vous dans  
la vigilance //, & gardez-  
vous du péché: car il y en a  
quelques-uns *parmi vous* qui  
ne connaissent point Dieu; je  
vous le dis pour vous faire  
honte.

35. Mais quelqu'un me  
dira: En quelle manière les  
morts ressusciteront-ils, &  
quel sera le corps dans lequel  
ils reviendront?

36. Insensé que vous êtes,  
*ne voyez-vous pas que ce que*  
vous semez ne prend point de  
vie, s'il ne meurt auparavant?

37. Et quand vous semez,  
vous ne semez pas le corps  
*de la plante* qui doit naître,  
mais la graine seulement,  
comme du blé, ou de quel-  
qu'autre chose.

38. Mais Dieu lui donne  
un corps tel qu'il lui plaît, &  
il donne à chaque semence  
le corps qui est propre à cha-  
que plante.

39. Toute chair n'est pas  
la même chair; mais autre  
est la chair des hommes, au-  
tre la chair des bêtes, autre  
celle des oiseaux, autre celle  
des poissons.

40. Il y a aussi des corps célestes & des corps terrestres ; mais les corps célestes ont un autre éclat // que les corps terrestres.

41. Le soleil a son éclat , la lune le sien , & les étoiles le leur ; & entre les étoiles , l'une est plus éclatante que l'autre.

42. Il en arrivera de même dans la resurrection des morts. Le corps comme une semence est maintenant mis en terre// plein de corruption , & il ressuscitera incorruptible.

43. Il est mis en terre tout difforme , & il ressuscitera tout glorieux. Il est mis en terre privé de mouvement , & il ressuscitera plein de vigueur.

44. Il est mis en terre *comme* un corps animal // , & il ressuscitera *comme* un corps spirituel // . Comme il y a un corps animal , il y a aussi un corps spirituel , selon qu'il est écrit :

45. Adam le premier homme a été créé avec une ame

*Genes.  
2. 7.*

¶. 40. une autre gloire.

¶. 42. lestr. est semé plein &c.

40. Et corpora cœlestia , & corpora terrestria : sed alia quidem cœlestium gloria , alia autem terrestrium.

41. Alia claritas solis , alia claritas lunæ , & alia claritas stellarum. Stella enim à stella differt in claritate :

42. sic & resurrectio mortuorum. Seminatur in corruptione , surget in incorruptione.

43. Seminatur in ignobilitate , surget in gloria : Seminatur in infirmitate , surget in virtute :

44. Seminatur corpus animale , surget corpus spiritale. Si est corpus animale , est & spiritale , sicut scriptum est :

45. Factus est primus homo Adam in

¶. 44. i. e. Mortel.

Ibid. i. e. immortel.

animam viventem, novissimus Adam in spiritum vivificantem.

46. Sed non prius quod spiritale est, sed quod animale: deinde quod spiritale.

47. Primus homo de terra, terrenus: secundus homo de celo, celestis.

48. Qualis terrenus, tales & terreni: & qualis celestis, tales & celestes,

49. Igitur sicut portavimus imaginem terreni, portemus & imaginem celestis.

50. Hoc autem dico, fratres, quia caro & sanguis regnum Dei possidere non possunt: neque corruptio incorruptelam possidebit.

51. Ecce mysterium vobis dico: Omnes quidem resurgentur,

vivante; & le second Adam // a été rempli d'un esprit vivifiant.

46. Mais ce n'est pas le *corps* // spirituel qui a été formé le premier; c'est le *corps* // animal, & ensuite le spirituel.

47. Le premier homme est le terrestre *formé de la terre*; & le second homme est le céleste //, qui est du ciel.

48. Comme le premier homme a été terrestre, ses enfans sont aussi terrestres; & comme le second homme est céleste, ses enfans sont aussi célestes.

49. Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, portons // aussi l'image de l'homme céleste.

50. Je veux dire, mes frères, que la chair & le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu, & que la corruption ne possèdera point cet héritage incorruptible //.

51. † Voici un mystère † Le jeu des Morts.

†. 45. expl. JESUS-CHRIST. C'est-à-dire, le premier Adam,

†. 46. lett. ce qui est spirituel, ou premier homme.

C'est-à-dire, le second Adam ou second homme.

Ibid. lett. ce qui est animal,

†. 47. Grec. le Seigneur.

†. 49. Grec. nous porterons.

†. 50. lett. l'incorruptibilité.

470 I. EPIS TRE DE  
nous ne serons pas tous chan-  
gés //.

52. En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette//: car la trompette sonnera, & les morts ressusciteront en un état incorruptible, & alors nous serons changés.

53. Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, & que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité.

54. Et quand ce corps mortel aura été revêtu de l'immortalité, alors cette parole de l'Ecriture sera accomplie: La mort a été absorbée par la victoire //.

55. O mort, où est ta victoire //? ô mort, où est ton éguillon?

56. Or le péché est l'éguillon de la mort, & la loi est la force du péché.

57. C'est pourquoi rendons grâces à Dieu qui nous donne la victoire par notre Seigneur

\*. 51. expt. Le Grec porte: Nous ne tomberons pas tous dans le sommeil de la mort, mais nous serons tous changés.

\*. 52. autr. dernier son de la trompette.

\*. 54. lett. en victoire. autr.

S. PAUL  
sed non omnes immu-  
tabimur.

52. In momento, in ictu oculi, in novissima tuba: canet enim tuba, & mortui resurgent incorrupti: & nos immutabimur.

53. Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem & mortale hoc induere immortalitatem.

54. Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo, qui scriptus est: Absorpta est mors in victoria.

55. Ubi est, mors; victoria tua? ubi est, mors, stimulus tuus?

56. Stimulus autem mortis peccatum est: virtus vero peccati lex.

57. Deo autem gratias, qui dedit nobis victoriam per Domini-

\*. 51. expt. Le Grec porte: Nous ne tomberons pas tous dans le sommeil de la mort, mais nous serons tous changés.

\*. 52. autr. dernier son de la trompette.

\*. 54. lett. en victoire. autr.

\*. 51. expt. Le Grec porte: Nous ne tomberons pas tous dans le sommeil de la mort, mais nous serons tous changés.

\*. 52. autr. dernier son de la trompette.

\*. 54. lett. en victoire. autr.

58. Itaque, fratres, mei dilecti, stabiles estote, & immobiles : abundantes in opere Domini semper, scientes quod labor vester non est inanis in Domino.

58. Ainsi, mes chers frères, demeurez fermes & inébranlables, & travaillez sans cesse de plus en plus à l'œuvre de Dieu, sachant que votre travail ne sera pas sans récompense en notre Seigneur.



### SENS LITTERAL.

V. 1. *J'E croi maintenant, mes freres, vous devoir faire souvenir de l'Evangile que je vous ai prêché, que vous avez reçû, dans lequel vous demeurez fermes.*

*Je croi maintenant, mes freres, ayant que de fini cette Epître, vous devoir faire souvenir, que puisque de vous-mêmes vous faites si peu d'attention aux points principaux de l'Evangile, & sur-tout à celui de la Resurrection, j'ai lieu d'aprehender que les faux docteurs qui sont parmi vous, ne corrompent votre foi, & la pureté de cet Evangile que je vous ai prêché, en qualité d'Apôtre de JESUS-CHRIST, lorsque j'ai fondé votre Eglise, & qui est l'unique par consequent que vous devez croire ; & que vous ne vous laissiez aller à leurs persuasions temeraires.*

*Que vous avez reçû, à la creance duquel vous vous êtes engagés, & que vous ne pourriez quitter sans legereté, à moins que de manquer à la foi que vous avez promise à Dieu en le recevant. L'Apô-*

471 I. EPISTRE DE S. PAUL  
tre ajoute ceci , pour faire voir l'étroite obligation que les Corinthiens ont de ne point souffrir , après s'être engagés si solennellement à recevoir l'Evangile , & ayant comme ratifié leur engagement par leur perseverance , qu'on en corrompe la vérité parmi eux.

*Dans lequel vous demeurez fermes , c'est-à-dire , dont vous continuez de faire profession , & auquel vous êtes toujours fermement attachés pour la plupart. L'Apôtre dit ceci , pour faire voir que ce qu'il écrit n'est que par précaution à l'égard de la plus grande partie des fidèles , dont la foi n'avoit encore reçû aucune atteinte.*

¶. 2. *Et par lequel vous êtes sauvés ; afin que vous voyez si vous l'avez retenu comme je vous l'ai annoncé , puisqu'autrement ce seroit en vain que vous auriez embrassé la foi.*

*Et par lequel , par la créance & par l'observation duquel vous êtes sauvés , au moins par l'espérance. Voyez Rom. 8. 24.*

*Afin que vous voyez si vous l'avez retenu , &c. sans y rien alterer , ni ajouter , ni diminuer , puisqu'autrement il vous seroit inutile , pour le salut , d'avoit embrassé la foi de J E S U S - C H R I S T . Autr. C'est en vain que vous faites profession du Christianisme ; puisqu'on ne peut être sauvé que par une foi pure & intégrée.*

¶. 3. *Car premierement je vous ai enseigné , & comme donné en dépôt ce que j'avois moi-même reçû : savoir , que J E S U S - C H R I S T est mort pour nos pechés , selon les Ecritures.*

*Car premierement je vous ai enseigné . L'Apôtre par cette expression , insinue visiblement aux Corinthiens , qu'ils doivent avoir un extrême soin de*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XV. 473  
conserver sa doctrine, & qu'il ne la leur a pas communiquée pour eux seuls , ni pour en faire tout ce qu'il leur plaira , comme d'une chose qui leur est propre , mais pour la transmettre dans toute son étendue & dans toute sa pureté à leurs successeurs ; cette transmission de doctrine qui s'est faite par tous les Pasteurs successivement jusqu'à nous , & qui durera jusqu'à la fin du monde , est ce qu'on appelle proprement , Tradition.

*Et comme donné en dépôt.* Il veut leur faire comprendre qu'il n'est pas l'auteur de cette doctrine ; mais que c'est JESUS-CHRIST même , de qui il l'a reçue. *Neque enim ab homine didici illud , sed per revelationem* ; ce qu'il faut entendre principalement de la mort de J E S U S - C H R I S T pour les pechés des hommes, de sa sepulture, & de sa resurrection : car pour ce qui regarde les diverses operations de J E S U S - C H R I S T ressuscité , comme ce sont des faits purement historiques, il pourroit les avoir appris par les autres Apôtres , sans une revelation speciale.

*Ce que j'avois moi même reçu d'Ananias , ensuite des autres Apôtres , & de JESUS-CHRIST même.* Il veut dire , que ce qu'il leur a enseigné n'est pas une fable , ni une idée de son imagination , & qu'il ne le leur a proposé qu'après en avoir été très-persuadé lui-même , par des témoins irreprochables.

*Sçavoir , que J E S U S - C H R I S T est mort réellement , & non pas seulement en apparence , comme quelques-uns ont osé l'enseigner pour détruire le mystere de la Redemption , pour nos pechés , c'est-à-dire , pour satisfaire à la peine due à nos pechés , pour nous obtenir la grace d'en faire pé-*

474 I. EPIS TRE DE S. PAUL  
nitence & de les éviter à l'avenir, & pour nous en-  
meriter la remission.

*Selon les Ecritures*, selon qu'il avoit été pré-  
dit par les Prophetes : ce que saint Paul ajoute,  
pour montrer que cette vérité est incontestable,  
puisque n'est pas seulement appuyée sur le té-  
moignage des personnes dignes de foi qui l'affir-  
ment, mais qu'elle se trouve encore conforme aux  
prédictions de l'Ecriture. Voyez Isaïe 53. Luc. 24.:  
26. 27. Act. 26. 22. 23.

¶. 4. *Qu'il a été enseveli, & qu'il est ressuscité le  
troisième jour, selon les mêmes Ecritures.*

*Qu'il a été enseveli, &c.* Ce que l'Apôtre dit  
ici de la mort & de la sépulture de J E S U S-  
C H R I S T, n'est que par rapport au mystère de la  
Résurrection, & pour faire voir que comme il est  
véritablement mort, & a été véritablement mis  
dans le tombeau, il est aussi véritablement ressus-  
cité.

- *Selon les mêmes Ecritures*, qui prédisent claire-  
ment la sépulture & la résurrection de J E S U S-  
C H R I S T: Voyez Isaïe 53. mais elles ne disent  
qu'en un sens mystique & figuré, qu'il dût ressus-  
citer le troisième jour. Autr. De même que Jonas  
après avoir été comme enseveli dans le ventre de  
la baleine, en fut délivré le troisième jour par  
une espèce de résurrection ; ainsi J E S U S-C H R I S T  
après avoir demeuré enseveli dans le tombeau l'es-  
pace de trois jours, en ressuscita effectivement le  
troisième jour. L'image donc de la Résurrection  
se trouve en Jonas, mais la vérité n'est qu'en  
J E S U S-C H R I S T. C'est pourquoi il est à propos  
de remarquer, que le sens mystique n'est pas moins  
certain ni moins assuré pour prouver les vérités de

nos mystères, que le sens littéral même, puisque l'un & l'autre sont également inspirés du Saint-Esprit. Les Rabbins demeurent d'accord, que le sens spirituel de l'Ecriture est le plus noble; & que tout ce qui arrive aux pères, n'est qu'une image de ce qui doit arriver spirituellement aux enfants: ce qui se trouve vérifié dans le nouveau Testament à l'égard de l'ancien, puisque l'ancien n'est qu'une figure du nouveau, & que ce qui s'est passé dans celui-là à la lettre, se trouve spirituellement accompli dans celui-ci. *Omnis patres nostri sub nube fuerunt, &c.* & ailleurs.

*1. Cor.  
10. 1.*

5. Qu'il s'est fait voir à Céphas, puis aux onze Apôtres.

Qu'il s'est fait voir à Céphas. L'Apôtre ne s'est attaché ni au nombre, ni à l'ordre exact des apparitions de J E S U S - C H R I S T après sa résurrection: celles qu'il rapporte sont attestées par des personnes dont le témoignage est incontestable, tant à l'égard de leur probité & de leur sagesse, qu'à l'égard de leur multitude. Il produit tous ces témoignages, à cause de l'importance de cette vérité, & de la difficulté qu'il y a de la croire.

Puis aux onze Apôtres, c'est-à-dire, au Collège des Apôtres, qui portoit le nom d'onze depuis la mort de Judas: mais dans l'apparition dont parle ici saint Paul, il n'y en avoit que dix, Judas étant mort, & saint Thomas étant absent. Son unique dessein dans tout ce chapitre, est de confirmer les Corinthiens dans la foi du mystère de la Résurrection; & il s'arrête pour cela à leur montrer, que si J E S U S - C H R I S T est ressuscité, la résurrection des morts n'est donc pas impossible, comme

476 | L'ÉPISTRE DE S. PAUL  
quelques faux-docteurs prétendoient de leur per-  
suader. Or il s'est fait voir non seulement à Cé-  
phas, mais encore à tous les Apôtres dans la  
chambre où ils étoient assemblés. Il ne fait pas  
mention des apparitions faites aux femmes,  
craignant peut-être que leur témoignage ne  
fût suspect, comme il le parut, quoique sans  
raison, aux Apôtres mêmes au temps de la resur-  
Inc. 24.  
24.  
rection : *Mulieres quedam ex nostris terruerunt  
nos, &c.*

¶. 6. Qu'après il a été vu en une seule fois de  
plus de cinq cens frères, dont il y en a plusieurs qui  
vivent encore aujourd'hui, & quelques-uns sont  
déjà morts.

Qu'après il a été vu, &c. ce qui ôte tout sujet de  
croire qu'il y ait eu de l'illusion ou de la trompe-  
rie dans cette apparition, ni que ceux qui la rap-  
portent se soient entendus pour rendre un faux té-  
moignage.

Dont il y en a plusieurs, &c. qui peuvent par  
conséquent rendre un fidèle témoignage de cette  
vérité, à ceux qui voudroient s'y confirmer da-  
vantage, & à ceux mêmes qui en pourroient  
douter.

*Et quelques-uns sont déjà morts.* Cette addition,  
qui paroît d'abord superflue, fait voir que le  
plus grand nombre de ces témoins étoit encore  
vivant; autrement il auroit dit: Dont plusieurs sont  
morts, & dont quelques-uns vivent encore aujour-  
d'hui. De sorte que cette preuve de témoins ocu-  
laires, devoit être tout au moins de plus de trois  
cens personnes, dont la lumiere & le désintéresse-  
ment étoit connu de tout le monde: & il falloit  
être dans une opiniâreté & dans un aveuglement

AUX CORINTHIENS. CHAP. XV, 47  
effroyable, pour ne se pas rendre à une telle autorité.

¶. 7. Qu'ensuite il s'est fait voir à Jacque; puis à tous les Apôtres.

Qu'ensuite il s'est fait voir à Jacque, aussi-tôt après sa résurrection, selon l'ancienne tradition. Plusieurs estiment que ce Jacque n'est pas le frère de Jean: mais le fils d'Alphée, cousin de notre Seigneur, & Evêque de Jérusalem.

Puis à tous les Apôtres, c'est-à-dire, à tous ses disciples, à qui le nom d'Apôtre est quelquefois attribué par saint Paul dans ses Epîtres. Quelques-uns croient que cette apparition fut au jour de l'Ascension même de J E S U S - C H R I S T.

¶. 8. Et qu'enfin après tous les autres, il s'est fait voir à moi-même, qui ne suis qu'un avorton.

Et qu'enfin.... il s'est fait voir à moi-même: qui vous écris, & qui en suis le témoin oculaire; car cette sorte de preuve est ordinairement plus forte & plus touchante que d'autres, qui pourroient être d'ailleurs également véritables.

Qui ne suis qu'un avorton, qu'un homme vil & méprisable, & indigne par consequent d'une si grande faveur. L'Apôtre s'appelle ainsi par humilité, & pour rapporter à la miséricorde de Dieu & à la grâce de J E S U S - C H R I S T, toute la gloire que cette apparition lui devoit attirer, n'ayant point d'autre vûe que d'affermir par son témoignage une vérité si importante. Quelques-uns veulent qu'il ait égard à la maniere subite de sa conversion, & de son élévation à l'apostolat.

¶. 9. Car je suis le moins digne des Apôtres, & je ne suis pas digne d'être appellé Apôtre, parceque j'ai persécuté l'Eglise de Dieu.

*Car.* A considerer ce que je suis de moi-même , & ce que j'étois avant ma conversion , je suis la moindre des Apôtres ; puisque je suis le seul de tous qui ait été persecuteur de l'Eglise.

- *Et je ne suis pas digne d'être appellé Apôtre , &c.* c'est-à-dire , d'en avoir la qualité : car quoiqu'il ne fût plus persecuteur , & qu'il eût obtenu la remission de son peché , il ne laissoit pas de le rendre indigne de l'apostolat , si Dieu n'avoit usé envers lui d'une grace & d'une misericorde extraordinaire.

*L'Eglise de Dieu.* L'Apôtre l'appelle l'Eglise de Dieu , parcequ'elle est différente de toutes les autres Sociétés , qui quoiqu'elles fassent profession d'adorer un Dieu , ne sont néanmoins que des Eglises , ou *Apoc. 3. 9.* plutôt des Synagogues du diable. *Synagoga satanae , &c.*

*¶. 10. Mais c'est par la grace de Dieu que je suis ce que je suis , & sa grace n'a point été sterile en moi : mais j'ai travaillé plus que tous les autres ; non pas moi toutefois , mais la grace de Dieu qui est avec moi.*

*Mais c'est par la grace de Dieu , &c.* c'est-à-dire : Comme Dieu m'a fait la grace de m'élever à la dignité d'Apôtre , il m'a accordé celle d'en remplir dignement les fonctions , sans quoi là dignité de l'apostolat seroit demeurée inutile en moi.

*Mais j'ai travaillé à l'établissement de la foi , plus que tous les autres , Dieu m'en ayant inspiré la volonté , & donné la force & les moyens efficaces pour y réussir.* En effet , on ne voit point qu'aucun des Apôtres ait plus converti de nations , & plus fondé d'Eglises , ni qui ait plus souffert de travaux pour les édifier , que ce saint Apôtre : c'est aussi

celui de tous qui a le plus écrit , & dont les instructions sont plus étendues & plus profondes. Voyez Rom. 15. 19. 20.

*Non pas moi toutefois , mais la grace de Dieu qui est avec moi , est la cause principale & operante des bonnes actions ; c'est à elle qu'on en doit rapporter toute la gloire ; l'homme n'y a rien de lui-même , que ce qu'il reçoit de Dieu ; & s'il a le merite de la coöperation , c'est Dieu même qui en est l'auteur , ainsi que des actions de pieté ; & à plus forte raison de celles qui regardent les principales fonctions de l'apostolat , comme du don de la parole , de l'opération des miracles , de la remission des pechés , & de l'infusion du Saint-Esprit par l'imposition des mains , qui sont de simples instrumens dont Dieu se sert pour operer toutes ces merveilles .*

¶. 11. *Ainsi , soit que ce soit moi , ou eux qui vous prêchent , voilà ce que nous prêchons , & voilà ce que vous avez cru .*

*Ainsi , soit que ce soit moi , ou eux qui vous prêchent , c'est-à-dire , qui vous annoncent l'Evangile , & vous instruisent des mystères de la Religion ; voilà , &c. il parle des articles qu'il vient de proposer .*

*Et voilà ce que vous avez cru , c'est-à-dire , la foi dont vous avez fait profession quand vous vous êtes convertis : ainsi c'est une chose qui ne doit plus être mise en question parmi vous , & contre laquelle vous ne devez plus écouter personne .*

¶. 12. *Puis donc qu'on vous a prêché que JESUS-CHRIST est ressuscité d'entre les morts , comment se trouve-t-il parmi vous des personnes qui osent dire , que les morts ne ressuscitent point ?*

*Puis donc qu'on vous a prêché ; c'est-à-dire :*

480 I. EPISTRE DE S. PAUL  
Puisque les Apôtres, que vous reconnoissez pour les vrais docteurs de l'Eglise, & dont vous avez embrassé la doctrine, vous ont annoncé que JESUS-CHRIST *est ressuscité d'entre les morts*; & que vous l'avez reconnu comme un article fondamental de votre foi, & comme une doctrine incontestable parmi vous & parmi tous les Chrétiens; car ce qui a été déjà fait, ne peut pas être impossible; *comment se trouve-t-il parmi vous*, c'est-à-dire, de ceux mêmes qui font profession de la doctrine chrétienne, *des personnes*, &c. c'étoit des faux-docteurs qui s'étoient glissés dans l'Eglise de Corinthe, disciples d'Hymenée & de Phileté, qui n'admettoient point d'autre résurrection que celle du péché à la grâce: *Dicentes resurrectionem esse jam factam.*  
*2. Tim. 2. 18.* L'Apôtre ne dit pas, quelques-uns d'entre vous; mais, quelques-uns parmi vous; pour faire voir que ce n'étoient pas les Corinthiens mêmes qui enseignoient cette mauvaise doctrine, mais ceux qui s'étoient introduits parmi eux.

¶. 13. *Que si les morts ne ressuscitent point, Jesus-Christ n'est donc point ressuscité.*

*Que si les morts ne ressuscitent point*; c'est-à-dire, si, selon eux, la résurrection des corps est impossible, *Jesus-Christ n'est donc point ressuscité*, puisqu'il est certain & de notoriété publique, qu'il est mort, & que c'est la créance certaine de tous les fidèles.

¶. 14. *Et si Jesus-Christ n'est point ressuscité, notre prédication est vaine, & votre foi est vaine aussi.*

*Et si Jesus-Christ n'est point ressuscité*, tout ce que nous vous avons prêché touchant la résurrection de Jesus-Christ, n'est qu'une fable

fable de notre invention ; ce qui est cependant directement opposé à la connoissance que vous avez de notre sincérité & de notre probité ; & ce qui est incompatible avec les miracles & les prodiges par lesquels nous avons appuyé la vérité de notre prédication.

*Notre prédication est vaine*, puisqu'elle est fondée sur la résurrection de J E S U S - C H R I S T , qui est cependant la principale preuve dont nous nous servons pour persuader aux hommes de croire à sa doctrine. Voyez Act. 1. 22.

*Et votre foi est vaine aussi*, c'est-à-dire, que si notre prédication n'est qu'une fable, il s'ensuit aussi que la foi que vous avez de ce mystère n'est fondée que sur une fable ; ce qui est néanmoins très-faux, comme vous en êtes convaincus vous-mêmes après notre témoignage, qui est irreprochable & après tant de miracles visibles dont nous l'avons appuyé : car comme la résurrection de J E S U S - C H R I S T est la preuve évidente de tous les mystères qu'il a annoncés dans l'Evangile, n'étant pas possible de ne pas croire celui qui appuie la vérité de sa doctrine par un tel miracle ; il est certain aussi que la plus grande preuve de la fausseté de sa doctrine, seroit de montrer qu'il n'est pas ressuscité, après l'avoir promis, & après avoir proposé la Résurrection comme un signe convaincant de la vérité de sa mission & de sa doctrine.

¶. 15. *Nous sommes même convaincus d'être de faux-témoins à l'égard de Dieu, comme ayant rendu ce témoignage contre Dieu même, qu'il a ressuscité J E S U S - C H R I S T , qu'il n'a pas néanmoins ressuscité, si les morts ne ressuscitent pas.*

*Nous sommes même convaincus, & a que notre*

prédition se trouvera fausse par le defaut de la preuve fondamentale , qui est la Resurrection de JESUS-CHRIST : nous serons encore nous - mêmes convaincus d'impostures & de fausseté , d'avoir abusé du nom de Dieu pour rendre un faux témoignage ; ce qui est un énorme sacrilège , que vous ne voudriez & que vous ne pourriez pas croire de nous , étant persuadés , comme vous l'êtes de l'innocence de notre vie , & de la sincérité de notre conduite.

*Contre Dieu même, &c.* c'est-à-dire , ayant assûré qu'il a fait ce qu'il n'a pas fait , encore que la chose qu'on assure semble lui être avantageuse , parce qu'il ne peut être honoré que par la vérité ; & ce n'est pas moins offenser sa Majesté , de proposer en son nom un faux miracle , que celle du Roi , en faisant passer une fausse monnoie revêtue de sa marque & de sa figure. Les miracles sont la monnoie de Dieu.

¶. 16. *Car si les morts ne ressuscitent point , JESUS-CHRIST n'est pas non plus ressuscité.*

*Car , &c.* comme ci-dessus , versets 13. & 14. L'Apôtre ne repete ce verset , que pour faire voir aux Corinthiens l'importante vérité de la résurrection , & la leur imprimer davantage dans l'esprit.

¶. 17. *Que si JESUS-CHRIST n'est point ressuscité , votre foi est donc vaine ; vous êtes encore engagés dans vos pechés.*

*Que si JESUS-CHRIST n'est point ressuscité , &c.* c'est-à-dire , s'il n'a pu lui-même se délivrer de la mort du corps , comment pourra-t-il délivrer vos âmes de la mort spirituelle ? Il semble que l'Apôtre veuille dire , qu'il n'y a pas plus de

raison de croire la resurrection spirituelle du péché à la grace, que celle de la mort à la vie corporelle; & que ceux qui entreprennent de nier la corporelle, détruisent par leur principe la spirituelle, qu'ils paroissent confesser exterieurement.

*Vous êtes encore engagés dans vos pechés, c'est-à-dire, qu'il n'y a que la vraie foi qui soit capable de purifier l'ame de ses pechés.*

¶. 18. *Ceux qui sont morts en JESUS-CHRIST, sont donc peris sans ressource,*

*Ceux qui sont morts en JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, dans la foi, comme les Martyrs, sont donc peris sans ressource, puisqu'ils sont déchus de leur unique esperance, qui étoit de ressusciter dans la gloire avec JESUS-CHRIST; ce qui n'est pas possible de croire des personnes dont la vie a été si sainte & si agreeable à Dieu: ou, peris comme des bêtes, sans esperance d'une meilleure vie; ce qui seroit indigne de la justice & de la bonté de Dieu. Ce raisonnement suppose, que ceux qui nioient la resurrection des corps, nioient aussi l'immortalité de l'ame, comme les Sadducéens. Voyez Matth. 22. 32. Il faut faire la même supposition pour l'intelligence du verset suivant.*

¶. 19. *Si nous n'avions d'esperance en JESUS-CHRIST que pour cette vie, nous serions les plus miserables de tous les hommes.*

*Si nous n'avions d'esperance, &c. c'est-à-dire: Si nous n'espérions de JESUS-CHRIST d'autres biens que ceux de cette vie pour récompense des services que nous lui rendons, nous serions les plus miserables de tous les hommes, puisque nous serions privés des biens de l'une & de l'autre vie; car l'Evangile nous oblige à nous priver de tous les*

484 I. EPISTRE DE S. PAUL  
plaisirs illicites , pour suivre J E S U S - C H R I S T ;  
& à souffrir toutes sortes de tourmens , plutôt que  
de violer la foi de sa resurrection. Or il n'y a nulle  
apparence que Dieu voulût rendre les Chrétiens fi-  
dèles plus malheureux que tous les autres hommes  
qui s'éloignent de son service ; au-contraire il faut  
conclure qu'ils doivent espérer de la bonté divine,  
d'autres biens pour l'autre vie , où la Resurrection  
de J E S U S - C H R I S T les rendra participants de  
sa gloire & de son immortalité.

¶. 20. *Mais maintenant J E S U S - C H R I S T*  
*est ressuscité d'entre les morts , & il est devenu les*  
*prémices de ceux qui dorment.*

*Mais maintenant.* Il assure qu'il est indubitable  
que J E S U S - C H R I S T *c'est ressuscité d'entre les*  
*morts , & qu'en ressuscitant , il est devenu les prémices ,* c'est-à-dire , le premier en ordre , & le gage  
assuré de la resurrection des fidèles , qui sont les  
membres du corps mystique dont il est le chef ;  
n'étant pas juste que le chef étant ressuscité , le reste  
du corps demeure dans la mort. Voyez Rom. 8. 11.  
L'Apôtre fait allusion aux prémices de la loi , qui  
étoient une assurance de la benédiction de Dieu  
pour toute l'année. Voyez Rom. 11. 16.

*De ceux qui dorment , c'est-à-dire , des morts , ou des fidèles qui sont morts , & qui mourront jusqu'à la fin des siècles.* L'Ecriture exprime la mort par le dormir , à cause de la ressemblance qu'il y a entre un mort & un homme qui dort ; & peut-être pour marquer , que comme le dormir est suivi du réveil , la mort sera suivie de la résurrection , qui est dans les fidèles une espèce de réveil.

¶. 21. *Ainsi parce que la mort est venue par un*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XV. 485  
homme, la resurrection des morts doit venir aussi par un homme.

Ainsi, &c. c'est-à-dire : Puisque le premier homme a communiqué par son peché la mort à ses descendants, il est bien juste que le second, qui est J E S U S - C H R I S T , communique la vie à ses fidèles par le merite de sa justice, puisqu'il en est le chef dans l'ordre de la grace, comme Adam étoit le chef des hommes dans l'ordre de la nature.

¶. 22. *Car comme tous meurent en Adam, tous revivront aussi en J E S U S - C H R I S T .*

*Car comme tous les hommes, sans exception, meurent en Adam, c'est-à-dire, à cause du peché d'Adam qui est leur chef, & qui étoit de la même nature mortelle que celle qu'ils ont reçue de lui ; tous les vrais fidèles, sans exception, revivront aussi en J E S U S - C H R I S T , c'est-à-dire, par le merite de J E S U S - C H R I S T qui est leur chef, & à cause de l'esprit qu'ils ont reçû de lui en qualité de membres, pour ne faire qu'un même corps avec lui, & pour vivre de la même vie que lui.*

¶. 23. *Et chacun en son rang, J E S U S - C H R I S T le premier comme les premices de tous, puis ceux qui sont à lui, qui ont cru à son avènement.*

*Et chacun en son rang, c'est-à-dire, selon l'ordre & le degré de leurs merites ; en sorte que les plus saints ressusciteront les premiers, quoique tout cela se doive faire en un moment. L'Apôtre ne parle pas ici de la resurrection des méchans ; mais en assurant que les fidèles doivent ressusciter pour être glorifiés, il suppose par une même conséquence, que les reprovés doivent ressusciter pour être condamnés & tourmentés.*

¶. 24. *Et alors viendra la consommation de toutes*

chooses, lorsqu'il aura remis son royaume à son Dieu & son Pere, & qu'il aura détruit tout empire, toute domination, & toute puissance.

*Et alors viendra la consommation, &c.* c'est-à-dire, la fin du monde & de toutes les choses temporales, l'accomplissement des propheties & des promesses de Dieu, & du salut des fidelles : *au*, la fin du gouvernement & de l'état présent de l'Eglise, qui ne subsistera plus par le ministere extérieur des Pasteurs, ni par le moyen des Sacremens & des Ecritures, mais par la seule communication immédiate & intime qu'elle aura avec Dieu.

*Lorsqu'il aura remis son royaume*, c'est-à-dire, l'Eglise, dont Dieu l'a établi le chef & le roi même en tant qu'homme, pour la gouverner, la soutenir, & la défendre en ce monde jusqu'à la fin des siecles.

*A son Dieu & son Pere*, qui la gouvernera en se communiquant à elle par la gloire, non que le Fils, à l'égard même de son humanité, cesse d'en être le Roi, mais parcequ'alors il n'y exercera plus les fonctions qu'il y exerce à présent ; puisqu'il ne soutiendra plus de combats, & qu'il ne remportera plus de victoire pour elle ; qu'il ne l'instruira plus, ne la secourera plus, ne la purifiera plus, ne la reconciliera plus, ne lui pardonnera plus ; qu'il ne prierai plus pour elle, qu'il ne l'a comblera plus de dons, ni de graces gratuites ; ne l'assujetira plus à ses ministres, ni à l'usage des Sacremens, ni aux pratiques, ni aux observations qu'il a ordonnées : toutes ces choses n'étant que des moyens pour la conduire à la fin qu'elle possédera.

*Et qu'il aura détruit*, &c. toutes les Puissances visibles & invisibles qui s'opposoient à l'avancement

AUX CORINTHIENS. CHAP. XV. 487  
& à la perfection de son regne. Les Puissances visibles sont les empires, les royaumes, les principautés, & les autres magistratures du siècle, qui sont pour l'ordinaire opposées à J E S U S - C H R I S T. Les invisibles, sont les démons, qui exercent leur tyrannie sur les fidèles, & qui font tous leurs efforts pour empêcher la perfection & l'accomplissement du regne de J E S U S - C H R I S T. Il détruira toutes ces choses avant que de remettre son royaume à son Pere : *Adversus principes & potestates, &c.* Dan. 7.

¶. 25. Car J E S U S - C H R I S T doit regner jus-<sup>14.</sup>  
qu'à ce que le Pere lui ait mis tous ses ennemis sous <sup>Ephes.</sup> 6. 12.  
les pieds.

L'Apôtre rend raison pourquoi JESUS-CHRIST ne remettra son royaume à Dieu son Pere, qu'après avoir détruit tout empire, toute puissance, &c.

*Car J E S U S - C H R I S T doit regner* sur son Eglise de la part de son Pere, c'est-à-dire, exercer toutes les fonctions qu'il exerce à présent, en qualité de Mediateur; puisque tant que l'Eglise est sujette au peché, elle a toujours besoin de Mediateur, & ne peut être unie immédiatement au Pere, ni régie immédiatement par le Pere.

*Jusqu'à ce que* le Pere, &c. l'ait fait triompher pleinement de tous ses ennemis; c'est-à-dire, qu'il changera cette manière de regner en un autre plus sublime & plus spirituelle, cessant d'agir sur ses élus en qualité de Mediateur, pour y agir en tant que Dieu, & pour être conjointement avec son Pere, & le Saint-Esprit l'unique objet de leur bonheur.

¶. 26. *Or la mort sera le dernier ennemi, qui sera détruit;* car l'Ecriture dit que Dieu lui a mis tout sous les pieds & lui a tout assujetti : *Et quand elle dit:*

*Or la mort*, ceci est dit par parenthèse, *sera le dernier ennemi*, &c. parcequ'elle ne sera détruite que par la Resurrection, qui rendra tous les hommes immortels, après quoi il n'y aura plus d'ennemis à combattre: la mort est un des ennemis des fidèles, parcequ'elle empêche la perfection de leur beatitude, qui ne peut être accomplie pendant que leur ame est séparée de leur corps; c'est aussi l'ennemi de JESUS-CHRIST, parcequ'elle empêche la consommation & la perfection de son regne, qui ne peut être accompli que par la felicité parfaite des fidèles; car l'Apôtre prouve par le passage du psaume entendu mystiquement, que le Pere doit assujettir à JESUS-CHRIST tous ses ennemis.

¶. 27. *Que tout lui est assujetti, il est indubitable qu'il en faut excepter celui qui lui a assujetti toutes choses.*

*Que tout lui est assujetti, &c.* L'Apôtre ajoute ceci pour prévenir l'erreur grossière de ceux qui pourroient douter, si le Pere en soumettant toutes choses à JESUS-CHRIST ne s'y seroit pas soumis lui-même: il dit qu'il est évident que cette manière de parler ne va pas jusqu'à comprendre le Pere, & que l'exception y est assez sous-entendue par l'intelligence commune, sans qu'il ait été besoin de l'exprimer. Il prévient ce qu'on pourroit lui objecter, que le psaume ne parle pas des ennemis de JESUS-CHRIST, & dit que les termes, de toutes choses, ne peuvent souffrir d'exception qu'à l'égard du Pere.

¶. 28. *Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses, afin que Dieu soit tout en tous.*

*Lors donc, &c.* Voyez Hebr. 2. 8.

*Alors le Fils sera lui-même assujetti, &c.* A l'égard de sa nature humaine, de son corps mystique qui est l'Eglise, & de la maniere présente de la gouverner, qui doit ceder à une plus sublime & plus spirituelle ; non que le Fils ne soit dès à présent assujetti à Dieu selon tous ces égards, mais cet assujettissement paroîtra davantage, lorsqu'il n'exercera plus les mêmes fonctions de Souverain qu'il exerce à présent sur son Eglise.

*Afin que Dieu soit tout en tous* ; c'est-à-dire, soit l'objet accompli & unique du bonheur de tous ses élus & de JESUS-CHRIST même ; ce qui ne seroit pas, si le regne présent de JESUS-CHRIST subsistoit toujours, puisque les fonctions, les qualités & les conditions de ce regne sont incompatibles avec la beatitude, & ne sont que des moyens pour y parvenir. *Autrement.* Qu'il agisse & regne immédiatement par lui-même en l'unité du Fils & du Saint-Esprit dans tous ses fidèles, sans aucun ministere exterieur ; qu'il les remplisse, les possède, & les gouverne éternellement ; ce qui ne seroit pas si JESUS-CHRIST regnoit toujours sur son Eglise en qualité de Mediateur.

¶. 29. *Autrement, que feront ceux qui sont batisés pour les morts ; s'il est vrai que les morts ne ressuscitent point ? Pourquoi sont-ils batisés pour les morts ?*

*Autrement, que feront ceux, &c.* c'est-à-dire, de quelle utilité fera le Sacrement de Batême à ceux qui le reçoivent à l'heure de la mort, s'il est vrai qu'après cette vie il n'y ait point de resurrection, ni par consequent d'immortalité à espérer : ( car ceux qui nioient la resurrection, nioient aussi l'immortalité, comme il a été observé ci-dessus. ) Il faut

490 I. EPIS TRE DE S. PAUL  
supposer cependant , que ce Sacrement est pour vo-  
tre utilité , puisque vous l'accordez à cette heure-là  
à ceux qui n'ont pas été batisés . Vous ne sauriez  
donc sans une manifeste contradiction , vous dis-  
penser de croire l'immortalité , & la resurrection  
des morts , ou de cesser de batiser les moribons , &  
les laisser mourir comme les infidelles , puisque la  
condition des uns & des autres est égale ; & qu'a-  
près la mort ils n'ont rien à craindre ni à espérer .  
Trois sortes de personnes se faisoient batiser à la  
mort , les Infideles ; les Cathecumenes qui n'a-  
voient pas encore achevé le temps de leur épreuve ;  
& ceux qui l'ayant achevé , différoient leur Batême  
jusqu'à leur mort , pour n'être pas obligés de vivre  
avec autant de retenue & d'austerité que les autres  
Chrétiens qui étoient batisés : car dès le temps de  
l'Apôtre , c'étoit une pratique & une coutume re-  
çue dans plusieurs Eglises , & sur tout dans celle de  
Corinthe , même par les heretiques qui nioient la  
resurrection , que lorsqu'un Catechumene avoit été  
prévenu inopinément de la mort sans recevoir le  
Batême , quelqu'un de ses amis ou de ses parens  
étoit batisé en son nom , dans la croyance que ce  
Batême lui seroit imputé , comme s'il l'avoit reçû  
lui-même , & qu'il le mettroit en état de profiter  
des prières des fidèles , & de parvenir à la bien-  
heureuse résurrection . L'Apôtre , sans approuver ni  
improuver cette pratique , qui ce semble étoit abu-  
sive , en tire un argument qu'on appelle *Ad homi-  
num* , contre les Corinthiens , & sur tout contre les  
faux-docteurs de cette Eglise , qui nioient le my-  
stère de la Resurrection . S'il est vrai , dit-il , que  
les morts ne doivent point ressusciter , que faites-  
vous donc , quand vous vous faites batiser pour les

morts, puisque cette pratique n'est fondée, & ne s'est introduite que sur l'esperance de parvenir à la bienheureuse Résurrection? Il est visible, ou que cette cérémonie est vaine, ce que vous ne croyez point; ou que si elle ne l'est pas, vous ne pouvez refuser d'admettre la creance à la resurrection des morts, qui en est le fondement unique.

*Pourquoi sont-ils batisés pour les morts?* Cette cérémonie n'est-elle pas une pure illusion, & ceux qui en sont les ministres, des trompeurs; puisqu'elle n'aboutit à rien, & qu'elle ne sert de rien à ceux en faveur desquels on la pratique, supposé qu'il n'y ait point d'immortalité, ni de resurrection? Cette addition n'est pas une repetition, mais une nouvelle raison, qui sert à fortifier l'argument de l'Apôtre.

¶. 30. *Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous à toute heure à tant de perils.*

*Et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous, &c.* Pour la défense de la religion chrétienne, s'il n'y a point de resurrection; ce qui est une grande imposture: car vous êtes assez convaincus, tant par notre doctrine que par notre procédé rempli de sagesse, que nous ne sommes pas si fous que de nous exposer temérairement à tant de persecutions, si nous n'étions très-assurés de la vérité de la resurrection.

¶. 31. *Il n'y a point de jour que je ne meure, je vous en assure, mes frères, par la gloire que je reçois de vous, en J E S U S - C H R I S T notre Seigneur.*

*Il n'y a point de jour que je ne meure.* C'est l'explication du verset précédent; c'est-à-dire, je suis bien éloigné de douter de la resurrection, puisque tous les jours je n'aspire qu'à la mort, afin de me rériter d'y parvenir; car pourquoi désirai-je de mou-

rir s'il n'y a point d'autre vie à esperer.

*Je vous en assure, mes freres, par la gloire, &c.* c'est-à-dire, que je me glorifie & me réjouis de votre avancement en JESUS-CHRIST dans la pieté. L'Apôtre use de ces termes pleins d'amour pour les toucher plus vivement, & pour les exciter à ne le point affliger par leur incredulité, parmi tant d'afflictions. *Aut.* Par la gloire que j'ai en notre Seigneur JESUS-CHRIST de vous avoir acquis à lui.

¶. 32. *Si, pour parler à la maniere des hommes, j'ai combattu à Ephese contre des bêtes farouches, quel avantage en tirerai-je, si les morts ne ressuscitent point? Ne pensons qu'à boire & à manger, puisque nous mourrons demain.*

*Si pour parler, &c.* Peut-être que l'Apôtre veut dire, que le combat dont il parle n'étoit pas contre des bêtes farouches, mais contre des hommes cruels, qu'on appelle des bêtes farouches, selon la maniere ordinaire de parler. Voyez Deut. 32.

33. 2. Tim. 4. 17.

*J'ai combattu à Ephese.* J'ai soutenu au peril de ma vie, & au milieu des plus cruelles persecutions, l'Evangile de J E S U S-C H R I S T.

*Contre des bêtes farouches,* c'est-à-dire, contre les Payens & les Juifs, qui m'ont persecuté avec fureur: peut-être qu'il parle de la sedition qui s'éleva contre lui à Ephese. Voyez Act. 20. 19. 2. Cor. 1. 8. &c.

*Quel avantage en tirerai-je, &c.* Puisque s'il n'y a point de resurrection, l'Evangile pour lequel j'ai tant combattu n'est qu'une chimere & une fable? Quel avantage peut-on esperer d'avoir combattu pour une chose si vaine, & si mal fondée? Quelques-uns croient que l'Apôtre parle ici d'un véritable combat contre des bêtes farouches, qui fu-

rent lâchées sur lui à l'entrée du theatre d'Ephèse, lorsqu'il y voulut entrer ?

*Ne pensons, &c.* c'est-à-dire, Supposé qu'il n'y ait point d'autre vie à espérer après celle-ci, la plupart des hommes & des Chrétiens mêmes ne diront-ils pas comme les impiés ? Ne pensons qu'à faire grand-chere & à nous donner du bon temps, puisque le temps de cette vie est si court, & si incertain ? Voyez Isaïe 22. 13. L'Apôtre ne prétend pas assurer que cette conséquence soit vraie, quand il n'y auroit pas de résurrection, mais seulement que la pluspart des hommes & des Chrétiens mêmes, l'estimoient vraie ; & qu'ainsi cette doctrine qui nie la résurrection, va à renverser toutes les bonnes mœurs, & à établir la dissolution.

\*. 33. *Ne vous laissez pas seduire : Les mauvais entretiens gâtent les bonnes mœurs.*

*Ne vous laissez pas seduire par les discours de ceux qui nient la résurrection des morts.*

*Les mauvais entretiens, &c.* c'est-à-dire, les séducteurs qui combattent la résurrection, puisqu'il n'y a rien qui porte plus à la dissolution & au libertinage, que leur doctrine ; comme il n'y en a point qui porte plus à la réformation des mœurs, & à l'intégrité de la vie, que la doctrine contraire à la croyance de cet article. *Cette sentence est un vers de Menandre.*

\*. 34. *Justes, tenez-vous dans la vigilance, & gardez-vous du péché : car il y en a quelques-uns parmi vous qui ne connaissent point Dieu, je vous le dis pour vous faire honte.*

*Justes, &c.* Il s'adresse à ceux qui étant persuadés du mystère de la résurrection, vivoient de la foi dans la pratique des bonnes œuvres, dans la vi-

494 I. EPISTRE DE S. PAUL  
gilance, dans la retenue & la réserve à l'égard de ces seducteurs qui pourroient vous corrompre.

*Et gardez-vous du peché ; c'est-à-dire, des defordres que vous voyez commettre à ces seducteurs, qui vivent & s'abandonnent à tous les plaisirs de la vie, comme des Epicuriens.*

*Car il y en a quelques-uns parmi vous, &c qui sont des Athées, & qui vivent comme s'il n'y avoit point de Dieu, s'abandonnant à toutes sortes de defordres.*

*Je vous le dis pour vous faire honte ; de ce que vous souffrez de telles pestes parmi vous, & de ce qu'au-moins vous ne fuyez pas leur conversation.*

*V. 35. Mais quelqu'un me dira : En quelle maniere les morts ressusciteront-ils ; & quel sera le corps dans lequel ils reviendront ?*

*Mais quelqu'un me dira : Après avoir établi la doctrine de la Resurrection, il refute les objections que les Philosophes faisoient contre ce mystère.*

*En quelle maniere les morts ressusciteront-ils ? c'est la premiere objection. Sera-ce dans le même corps, ou dans un autre ? Si c'est dans le même, à quoi bon cela, puisqu'on ne mangera plus, qu'on ne boira plus, qu'on n'engendrera plus ? Si c'est dans un autre, ceux qui ressusciteront, ne seront donc plus les mêmes qu'ils étoient pendant leur vie ? L'Apôtre répond, que le corps en une maniere sera le même, & qu'en l'autre il ne sera pas le même ; qu'il sera le même quant à la substance & à la chair, & qu'il ne sera pas le même quant aux qualités ; ce qu'il montre par une similitude.*

*Et quel sera le corps, &c. c'est la seconde objection. Sera-t-il tel qu'il est à-présent, ou non ? S'il est tel qu'il est à-présent, il sera donc passible &*

mortel, comme il est ; ce qui est incompatible, selon vous , avec la resurrection ; s'il est autre , & qu'il soit impassible & immortel , ce ne sera donc plus le même corps, ni par consequent une vraie resurrection ; il ne peut donc y avoir de resurrection. L'Apôtre répond , que le corps ne sera pas tel qu'il est à-présent quant aux qualités ; parceque les qualités corruptibles seront changées en incorruptibles ; mais qu'il ne laissera pas pour cela , nonobstant ce changement de qualités , d'être le même quant à la substance ; ce qu'il éclaircit par une comparaison prise de la nature.

*¶. 36. Insensé que vous êtes , ne voyez-vous pas que ce que vous semez ne prend point de vie , s'il ne meurt auparavant ?*

*Insensé que vous êtes ; c'est être insensé que de ne vouloir pas accorder à la puissance de Dieu à l'égard des corps , ce que l'on voit dans la nature à l'égard de la semence.*

Ne voyez-vous pas que *ce que vous semez , &c.* c'est la réponse à la première objection. Le sens : Pourquoi donc ce qui se fait naturellement à l'égard de la semence , sera-t-il impossible à Dieu à l'égard de l'homme ? La semence ne peut point revivre qu'elle ne soit mise dans la terre , & qu'elle n'y soit corrompue , pourquoi sera-t-il impossible à Dieu de ressusciter l'homme après sa mort , & après avoir été mis dans le tombeau ? L'Apôtre n'apporte pas cet exemple pour prouver que le corps de l'homme ait en soi après la mort une vertu naturelle pour ressusciter , comme il reste au grain après être corrompu , une vertu naturelle pour revivre dans la plante , mais seulement pour montrer que ce qui se fait naturellement à l'égard de la semence ,

ne peut pas être impossible à Dieu à l'égard du corps de l'homme ; & que comme la semence retrouve la vie , & ressuscite en quelque maniere dans la plante par la vertu naturelle qui est en elle , le corps de l'homme à plus forte raison peut bien ressusciter par la vertu & par la puissance de Dieu.

*V. 37. Et quand vous semez , vous ne semez pas le corps de la plante qui doit naître , mais la graine seulement , comme du blé , ou de quelque autre chose.*

*Et quand vous semez ; c'est la réponse à la seconde objection , verset 35.*

*Vous ne semez pas le corps de la plante tel qu'il doit naître , &c. car si la plante n'a pas de vertu & de substance , comme la semence , elle a d'autres qualités différentes de la semence , comme la couleur , la figure , le goût , &c. L'Apôtre veut inferer de cet exemple , qu'encore que les corps qui ressusciteront , soient mis en terre dénués de vie , de sentiment , de beauté , d'agilité , &c. il ne s'ensuit pas pour cela , que ces corps demeurerans les mêmes quant à la substance , ne ressuscitent tout autres quant aux qualités , & qu'ainsi ils ne ressuscitent pleins de vie , de beauté , de vivacité , d'agilité , &c.*

*V. 38. Mais Dieu lui donne un corps tel qu'il lui plaît , & il donne à chaque semence le corps qui est propre à chaque plante.*

*Mais Dieu lui donne ; car les œuvres de la nature viennent de Dieu qui en est l'auteur , & qui coope re avec elles dans toutes ses productions : *Incre-  
mentum dat Deus.**

*Un corps ; c'est-à-dire , la plante produite de la graine , & qui est en substance le corps même de*

la graine ; mais different de la graine dans ses qualités, dans sa forme, dans sa couleur , & dans la disposition de ses parties , &c.

*Tel qu'il lui plaît* de le former dans sa première origine , & dans la creation ; c'est-à-dire , plus ou moins beau , grand , fort , &c. selon qu'il lui plaît d'y verser sa benédiction , & d'y donner l'accroissement ; ce qu'il dit , pour insinuer que la difference de gloire qui sera entre les corps glorieux , sera l'effet de la grace de Dieu , & que c'est elle qui fait le different merite des saints , comme c'est elle qui fait par sa benédiction la difference de perfection & de beauté entre les plantes d'une même terre. C'est aussi pour montrer qu'il n'est pas moins puissant pour revêtir ce corps , quoique mort & corrompu pour un temps , de gloire , d'immortalité , & de toutes les qualités qu'il lui plaira.

*Et il donne à chaque semence , &c.* un corps convenable à l'espèce de la semence : de sorte qu'il ne donne pas une plante d'orge à la semence de blé , ni une plante de blé à la semence d'orge : ce qu'il semble ajouter pour restreindre ce qu'il vient de dire , que Dieu lui donne un corps tel qu'il lui plaît quant à la perfection , & non quant à l'espèce de la plante , qui est toujours proportionnée à celle de la semence , quoiqu'elle soit plus ou moins belle , selon qu'il plaît à Dieu de lui donner l'accroissement.

¶. 39. *Toute chair n'est pas la même chair ; mais autre est la chair des hommes , autre la chair des bêtes , autre celle des oiseaux , autre celle des poissons.*

*Toute chair , &c.* L'Apôtre montre par un autre exemple , que cette diversité de qualités dans les corps ressuscités & non ressuscités , n'est pas impossible à Dieu , puisqu'elle se trouve dans la nature ;

498      I. EPISTRE DE S. PAUL  
car si la chair des animaux ne laisse pas d'être tou-  
jours de vraie chair , encore qu'elle ait des quali-  
tés différentes ; pourquoi le corps de l'homme ,  
conservant toujours la nature de corps , ne pour-  
ra t-il pas être susceptible de qualités différentes ?  
*Autr.* Si Dieu a donné des qualités & des perfe-  
ctions différentes aux chairs des animaux , selon la  
diversité de leur espece : il a mis d'autres perfe-  
ctions dans les corps célestes , & d'autres dans les  
corps terrestres , selon la diversité de leur situation ;  
& parmi les célestes , il en a rendu les uns plus &  
les autres moins parfaits & lumineux , selon la di-  
versité de leur grandeur ; il ne faut donc pas trou-  
ver étrange qu'il donne des qualités différentes au  
corps de l'homme , selon la diversité des états où  
il se trouve : car pendant qu'il est en ce monde , il  
est mortel & infirme ; & après sa résurrection étant  
dans le ciel , il est immortel & impassible : Et de  
même que toutes les chairs des animaux ne laissent  
pas d'être de vraie chair , & que tous les corps ina-  
nimés , tant célestes que terrestres , ne laissent pas  
d'être de vrais corps , nonobstant la différence  
de leurs qualités & de leurs propriétés ; ainsi les  
corps ressuscités ne laisseront pas d'être de vrais  
corps , quoiqu'ils ayent des qualités différentes de  
celles qu'ils avoient avant leur résurrection . Si Dieu  
peut d'une même matière faire des chairs différen-  
tes en espece , & des corps de différente nature , &  
de différente beauté , combien plus pourra - t - il  
faire qu'une même chair , sans changer de nature ,  
de corruptible , devienne incorruptible ; de ma-  
térielle , spirituelle ; de massive , penetrable & le-  
gere ? &c. Cette exposition comprend les deux ver-  
sets suivans .

¶. 40. Il y a aussi des corps célestes, & des corps terrestres; mais les corps célestes ont un autre éclat que les corps terrestres.

¶. 41. Le soleil a son éclat, la lune le sien, & les étoiles le leur; & entre les étoiles l'une est plus éclatante que l'autre.

*Il y a aussi, &c.* Si Dieu fait d'une même matière des corps de différente nature, tels que sont les corps célestes, & les corps terrestres; & s'il donne aux célestes, qui sont tous d'une même substance, de différentes beautés; faut-il trouver étrange, que sans changer la nature des corps des fidèles, il rende ces mêmes corps de corruptibles, incorruptibles; de matériels, spirituels; de passibles, impassibles? En un mot, s'il peut faire qu'une matière soit susceptible de diverses formes, il peut bien faire qu'un même corps soit susceptible de qualités toutes différentes, sans perdre pour cela sa nature de corps.

¶. 42. Il en arrivera de même dans la résurrection des morts. Le corps comme une semence est maintenant mis en terre plein de corruption, & il ressuscitera incorruptible.

*Il en arrivera, &c.* Les exemples que je viens d'apporter tendent à montrer, que Dieu dans la résurrection, sans changer la nature des corps des fidèles, en changera les qualités, & qu'il n'y aura rien d'impossible en cela.

¶. 43. Il est mis en terre tout difforme, & il ressuscitera tout glorieux. Il est mis en terre privé de mouvement, & il ressuscitera plein de vigueur.

¶. 44. Il est mis en terre comme un corps animal, & il ressuscitera comme un corps spirituel. Comme il y a un corps animal, il y a aussi un corps spirituel, selon qu'il est écrit.

*Il est mis . . . . . Comme il y a un corps animal , c'est-à-dire , mortel , qui n'a de vie que par son ame , & autant de temps que l'ame y doit demeurer.*

*Il y a aussi un corps spirituel ; &c. c'est-à-dire , immortel , qui vivra de l'Esprit de Dieu dont il sera rempli , sans avoir besoin de nourriture , ou parfaitement soumis à l'Esprit. Cette distinction de corps animal avant la resurrection , & de corps spirituel après la resurrection , est très-certaine , & fondée sur la difference qu'il y a entre Adam & J E S U S - C H R I S T ; car comme Adam n'ayant reçû dans sa creation qu'un corps animal , a communiqué par la génération ce même corps à ses descendants ; J E S U S - C H R I S T au contraire ayant reçû en sa resurrection un corps spirituel , doit d'une maniere surnaturelle communiquer ce même corps à tous les fidèles dont il est le chef.*

. ¶. 45. *Adam le premier homme a été créé avec une ame vivante ; & le second Adam a été rempli d'un esprit vivifiant.*

*Adam le premier homme a été créé avec une ame qui communiquoit la vie à son corps par la faculté & l'action de la nutrition : ce qui exprime la vie du corps animal. Ces deux mots , Adam le premier homme , ne sont pas en termes exprès dans la Genèse , mais ils y sont sous-entendus. L'Apôtre les exprime ici pour mieux faire l'opposition du premier & du second Adam*

*Avec une ame vivante ; c'est-à-dire , devint un animal vivant , composé d'un corps & d'une ame qui faisoit vivre ce corps par le moyen des alimens : d'où il s'ensuit que tous ses descendants ont comme lui un corps avec une ame qui le fait vivre par*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XV. 50

le moyen des alimens ; ce que l'Apôtre appelle un corps animal.

Et le second *Adam* ; c'est-à-dire , J E S U S-CHRIST figuré par Adam ; parcequ'il est le premier principe de la generation spirituelle , comme Adam est le premier principe de la generation naturelle.

A été rempli d'un *Esprit vivifiant* ; c'est-à-dire , a été fait au jour de sa resurrection un homme tout spirituel , dont le corps ne vit plus par l'action nutritive de l'ame ; mais par la vertu de son esprit qui communique immédiatement la vie à son corps : d'où il s'ensuit que tous ses descendants doivent avoir comme lui un corps spirituel , qui ne vive plus dépendamment des alimens , mais par la vertu de l'Esprit , lorsqu'ils seront ressuscités comme lui . Ce n'est pas qu'avant la resurrection l'Esprit de J E S U S-CHRIST ne pût communiquer la vie à son corps immédiatement & indépendamment des alimens ; mais cette vertu étoit suspendue , parcequ'il s'étoit revêtu de toutes les misères & de la fragilité de notre nature , pour operer le mystere de notre Redemption.

¶. 46. Mais ce n'est pas le corps spirituel qui a été formé le premier ; c'est le corps animal , & ensuite le spirituel.

Mais ce n'est pas , &c. Comme Dieu a gardé cet ordre du corps animal & du corps spirituel , qu'il a formé le corps animal d'Adam avant le corps spirituel de J E S U S-CHRIST ; & qu'il a commencé par ce qui étoit de moins parfait , pour finir par ce qui étoit de plus parfait ; il veut observer le même ordre à notre égard ; il nous donne donc le corps animal en ce monde avant la

502. I. EPISTRE DE S. PAUL  
résurrection , & nous donnera le spirituel en l'autre au temps de la resurrection.

v. 47. *Le premier homme est le terrestre formé de la terre ; & le secand homme est le celeste , qui est du ciel.*

*Le premier homme , qui est Adam, est le terrestre , quant à son corps, c'est-à-dire corruptible, formé de la terre , comme son nom même le fait voir , puisqu'il signifie , formé de terre.*

*Et le secand homme , c'est-à-dire , JESUS-CHRIST, est le celeste , quant à son corps , dont les qualités sont toutes celestes & spirituelles depuis sa resurrection , qui est du ciel , à cause de sa nature divine , qui est comme descendue du ciel , en s'unissant par l'Incarnation à la nature humaine de JESUS-CHRIST , & lui communiquant l'incorruptibilité & l'immortalité en vertu de cette union.*

v. 48. *Comme le premier homme a été terrestre , ses enfans sont aussi terrestres ; & comme le secand homme est celeste , ses enfans sont aussi celestes.*

L'Apôtre montre que la resurrection tirera toute sa vertu de l'union que nous avons avec JESUS-CHRIST incarné.

*Comme le premier homme a été terrestre , c'est-à-dire , formé du limon de la terre. Voyez Genef. 2. 7.*

*Ses enfans , ceux qui sont descendus de lui dans toute la suite des siecles , sont aussi terrestres , étant fortis de la race de celui qui fut le premier formé de terre , dit le Sage , leur corps mortel & corruptible prend sa figure dans le ventre de la mere ; & sont formés d'un sang épais. Voyez Sap. 7. verset 1. 2.*

*Et comme le second homme est céleste , à cause de son origine ; car quoiqu'il ait un corps formé de sang dans le sein d'une Vierge , néanmoins par l'union hypostatique de la Personne divine à la nature humaine, il est vraiment Fils de Dieu , né du Père céleste de toute éternité ; & par sa résurrection il est en quelque façon céleste dans son corps , qui est devenu immortel , impassible ; avec toutes les qualités d'un corps glorieux.*

*Ses enfans , ceux qui lui appartiennent , & qui sont adoptés par le Père pour lui être conformes , sont aussi célestes , auront aussi par la Résurrection les qualités des corps glorieux , étant immortels & impassibles , &c.*

¶. 49. *Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre , portons aussi l'image de l'homme céleste.*

*Comme donc nous avons porté , &c. c'est-à-dire , comme nous avons imité Adam en péchant , & l'avons exprimé en nous par notre péché ; portons aussi , &c. c'est-à-dire , imitons J E S U S - C H R I S T , & revêtons-nous de sa ressemblance par une vie nouvelle & exempte de péché ; & comme nous avons porté dans cette vie mortelle l'image de l'homme terrestre , ayant un corps mortel , passible & corruptible comme lui ; nous porterons aussi , si nous perseverons dans la justice , l'image de l'homme céleste , ayant un corps doué des mêmes qualités que celui de J E S U S - C H R I S T .*

¶. 50. *Je veux dire , mes frères , que la chair & le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu , & que la corruption ne possèdera point cet héritage incorruptible.*

*Je veux dire , mes frères ; il explique plus claire-*

ment ce qu'il vient de dire touchant l'ordre que Dieu veut garder à l'égard de l'homme avant & après sa résurrection ; que la chair & le sang ; c'est-à-dire, l'état du corps , tel qu'il est en cette vie caduque & mortelle ; ne peuvent posséder le royaume de Dieu , &c. parcequ'il est incompatible avec l'état de la vie bienheureuse , telle que nous l'aurons après la résurrection.

*¶. 51. Voici un mystère que je m'en vais vous dire : Nous ressusciterons tous , mais nous ne serons pas tous changés.*

*Voici un mystère que je m'en vais vous dire , touchant la maniere de la resurrection ; qui est que nous ressusciterons tous , & tous tant que nous sommes de fidelles , passerons de l'état de corruption à l'état d'incorruption ; mais nous ne serons pas tous changés ; c'est-à-dire , nous ne ressusciterons pas tous de la même maniere , parceque nous ne mourrons pas tous ; & quelques-uns de nous passeront , sans mourir , à l'immortalité bien-heureuse. Cette exposition est d'autant plus naturelle , qu'elle concilie parfaitement la contrariété qui paroît être entre le texte Grec & celui de la Vulgate ; & qu'elle convient entierement à la suite du discours de l'Apôtre , qui veut declarer un mystère & un secret qui n'a point encbre été découvert , lorsqu'il dit , que nous ressusciterons tous , mais que nous ne serons pas tous changés ; au-lieu que , selon l'exposition ordinaire de ce passage , qui suppose que l'Apôtre entend parler de la difference qu'il y aura entre la resurrection des prédestinés & celle des reprobés ; ce n'est plus un mystère ni un secret caché ; puisqu'on savoit déjà avant que l'Apôtre en eût parlé , qu'il y avoit une difference entière en-*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XV. 505  
tre la resurrection des reprovez , & celle des pré-  
destinés ; que l'une seroit suivie d'un bonheur ,  
& l'autre d'un malheur éternel. Le Grec porte :  
*Nous ne dormirons pas tous* ; c'est - à - dire : Nous  
fidelles ne mourrons pas tous ; il y en aura quel-  
ques - uns d'exceptés de la loi generale ; mais  
nous passerons tous de l'état de corruptibilité à  
celui d'incorruptibilité ; ce qui nous tiendra lieu  
de mort.

V. 52. *En un moment , en un clin d'œil , au  
son de la dernière trompette : car la trompette sonnera ,  
& les morts ressusciteront en un état incorruptible , &  
alors nous serons changés.*

*En un moment , en un clin d'œil.* Ces mots se  
rapportent à ceux du précédent verset : Nous res-  
susciterons subitement & imperceptiblement , étant  
aussi aisément à Dieu de ressusciter les hommes , qu'il lui  
a été aisément de les créer ; *au son de la dernière trom-  
pette* : cette maniere de parler est metaphorique ,  
& prise de la coutume des soldats , qui s'assemblent  
au même moment que la trompette a sonné pour  
la dernière fois , sans que pas un ose y manquer ,  
& puisse s'en absenter : *car la trompette sonnera* ;  
c'est-à-dire , un signe paroîtra , ou une voix se  
fera entendre par le ministere d'un Archange.  
Voyez 1. Thess. 4. 16.

*Et les morts ressusciteront en un état incorrupti-  
ble.* Il parle principalement de la resurrection des  
fidelles en cet endroit ; *Et alors nous serons changés* :  
Ces paroles conviennent fort naturellement au  
texte Grec du précédent verset , & ne se peuvent  
accorder qu'à peine à celui de la Vulgate ; ce  
qui fait que plusieurs l'abandonnent en cet en-  
droit , trouvant de la contrariété dans ces deux

306 I. EPIS TRE DE S. PAUL  
versets , selon cette version ; on peut toutefois éviter la contrariété en les exposant ainsi : *Et alors*, cette resurrection des fidèles étant accomplie de cette manière , *nous serons changés* , c'est-à-dire , notre état sera tout différent de l'état corruptible auquel nous sommes à présent.

¶. 53. *Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité , & que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité.*

*Car il faut* , Dieu l'a ainsi ordonné , *que ce corps corruptible* , qui est à présent sujet à la corruption , *soit revêtu de l'incorruptibilité* : Il ne dit pas , soit changé en un autre de diverse nature qui soit incorruptible , mais *revêtu* : ce qui suppose que le même corps corruptible de sa nature , demeure toujours , mais qu'il deviendra incorruptible , ou exempt de corruption par la grace.

*Et que ce corps mortel de sa nature , soit revêtu de l'immortalité* , n'y ayant nulle repugnance , qu'un corps mortel devienne exempt de la mort par la puissance de Dieu même.

¶. 54. *Et quand ce corps mortel aura été revêtu de l'immortalité , alors cette parole de l'Ecriture sera accomplie : La mort a été absorbée par la victoire.*

*Et quand ce corps , &c.* Ces mots sont expliqués au verset précédent.

*Alors cette parole de l'Ecriture. Voyez Osée , 13. 14. sera accomplie mystiquement & en un sens plus éminent.*

*La mort a été absorbée par la victoire* ; c'est-à-dire , pleinement & parfaitement , la vie ayant surmonté la mort , qui s'étoit emparée de l'homme par le peché. Voyez Isaïe 25. 8. Ce passage porte , selon l'Hebreu : Il précipitera la mort pour

AUX CORINTHIENS. CHAP. XV. 507  
jamais, sçavoir dans les fidelles , puisqu'ils en feront délivrés pour toujours , & qu'ils vivront d'une vie immortelle.

¶. 55. O mort , où est ta victoire ? O mort , où est ton aiguillon ?

O mort : Ce sont encore les paroles du prophete Osée , que l'Apôtre continue d'expliquer spirituellement en un sens convenable à la matière dont il traite.

Où est ta victoire ? c'est-à-dire , qu'est devenu l'avantage que tu avois remporté sur la vie , en privant l'homme de l'immortalité , & en le rendant mortel d'immortel qu'il avoit été créé ?

O mort , où est ton aiguillon ? c'est-à-dire , que sont devenus les armes & les instrumens de ta victoire que tu avois remportée sur la vie ? N'en as-tu pas été dépouillée par la vie , comme un ennemi qui n'est pas seulement vaincu , mais qui est entièrement désarmé , & à qui on ôte le moyen de revenir jamais au combat ?

¶. 56. Or le peché est l'aiguillon de la mort , & la loi est la force du péché.

Or le péché est l'aiguillon de la mort . Il explique ce qu'il entend par l'aiguillon de la mort , dont il parle dans le verset précédent , & dit que c'est le péché , parceque c'est par lui qu'elle s'est emparée des hommes , & qu'elle les a privés de l'immortalité , & qu'elle a en quelque maniere remporté la victoire sur la vie : de sorte que ce que l'Apôtre veut proprement dire dans le verset précédent , est que le péché étant pleinement banni de l'état de la vie immortelle , il ne reste plus aucun moyen à la mort de rétablir son regne sur l'homme , & qu'elle est vaincue , & , pour ainsi dire , précipitée pour jamais .

*Et la loi est la force du peché.* On pouvoit demander à l'Apôtre , comment le peché a eu la force de causer la mort à l'homme , & de servir ainsi d'agillon à la mort ; mais il prévient cette demande , qui est fort naturelle , & répond que le peché n'a eu cette force que par le moyen de la loi , qui lui a fait connoître sa malice , & qui l'a rendu prévaricateur , & digne par consequent du supplice de la mort , qu'il n'auroit jamais méritée ni encourue , s'il n'avoit volontairement transgressé cette loi ; de sorte que la loi , quoique bonne & sainte , a servi d'occasion au peché pour nous causer la mort . Tant s'en faut que les hommes y puissent mettre leur confiance , & qu'elle leur puisse servir pour s'en préserver , n'y ayant pas d'autre moyen de remporter la victoire sur elle , que par la grace de Dieu & les merites de J E S U S - C H R I S T .

¶. 57. *C'est pourquoi rendons graces à Dieu , qui nous donne la victoire par notre Seigneur J E S U S - C H R I S T .*

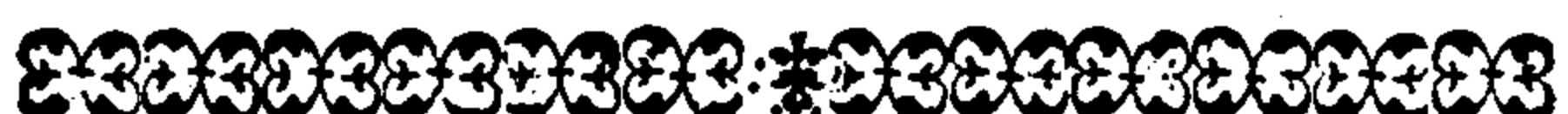
*C'est pourquoi rendons graces à Dieu , nous autres fidèles , qui aspirons après le bienheureux état de la resurrection ; qui nous donne la victoire sur le peché , & par consequent sur la mort dans l'état de l'Evangile ; ce qu'il n'a pas fait aux séctateurs de la loi ancienne ; par notre Seigneur J E S U S - C H R I S T , par ses merites & par sa grace .*

¶. 58. *Ainsi , mes chers frères , demeurez fermes & inébranlables ; & travaillez sans cesse de plus en plus à l'œuvre de Dieu , sachant que votre travail ne sera pas sans récompense en Notre-Seigneur .*

*Ainsi , mes chers frères ; il les appelle ailleurs ses enfans , parcequ'il les avoit engendrés en J E S U S - C H R I S T , il les appelle ici ses frères , parcequ'il*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XV. 509  
les regarde tous originairement engendrés , comme lui , d'un même Pere , qui est JESUS - CHRIST même , dont les Apôtres ne sont que les ministres dans la regeneration.

*Demeuriez fermes & inébranlables dans la foi , & sur-tout dans celle de la resurrection , malgré toutes les raisons qui paroissent s'opposer à ce mystere , & travaillez sans cesse de plus en plus , en sorte que votre foi ne soit point vaine & sterile , à l'œuvre de Dieu , c'est-à-dire , aux bonnes œuvres qui sont agréables à Dieu , & nécessaires à votre salut , qui est son propre ouvrage ; sachant , &c. de certitude de foi ; qu'agissant ainsi , le travail & la peine que vous prenez à exercer les bonnes œuvres , ne sera pas sans récompense ; puisque par la resurrection en Notre - Seigneur vous obtiendrez la vie incorruptible & éternelle moyennant sa grace.*



## SEN S SPIRITUEL.

¶. i. jusqu'au 35. *J'E croi maintenant , mes freres , vous devoir faire souvenir de l'Evangile que je vous ai prêché , &c.*

Il n'y a point eu de dogme qui ait paru plus incroyable à toute la Philosophie , que celui de la resurrection des morts ; car quoique les Philosophes disconvinsent entr'eux ordinairement dans tous les autres points de doctrine , ils convenoient néanmoins tous , de ne point croire celui-ci . C'est pour cela que quand S. Paul fit dans l'Areopage , ce beau discours que S. Luc rapporte dans les Actes : tous ces Philosophes de sectes différentes qui l'en-

tendoient, ne purent souffrir qu'il leur parlât de la resurrection des morts. Il y avoit à Corinthe plusieurs de ces Philosophes, qui corrompoient la pureté de la doctrine, & qui s'opposoient principalement à celle de la resurrection des morts : c'est ce qui a porté l'Apôtre à employer tout ce chapitre pour prouver cet article de la foi chrétienne ; mais sur-tout il établit la resurrection de J E S U S - CHRIST , parceque ce fait est de la dernière conséquence , & que c'est le fondement sur lequel notre religion est bâtie : de sorte que saint Paul ne craint pas de dire, que *si Jesus-Christ n'est pas ressuscité , sa prédication & celle des autres Apôtres étoient vaines , & que la foi des fidèles étoit vaine aussi.* Cen'est pas grand' chose de croire que Jesus-Christ est mort , les payens & les Juifs le croient aussi bien que nous , dit saint Augustin ; mais le grand point est de croire qu'il est ressuscité , c'est en cela que consiste la foi des Chrétiens.

C'est pourquoi le Sauveur lui-même , pour en persuader les Apôtres, leur en a souvent parlé dans son Evangile , & quand les Juifs lui demandoient quelque miracle pour prouver sa mission , il leur déclare qu'il ne leur en donnera point d'autre que celui de Jonas , qui étoit la figure corporelle de sa resurrection , montrant par-là , que tout dépendoit de la creance de cet article.

Après sa resurrection , pour donner des preuves sensibles & indubitables de ce mystère , il s'est fait voir à ses disciples plusieurs fois , & en particulier , & en commun, il a bu & mangé avec eux , il leur a montré ses plaies , & les leur a fait toucher : que s'il a permis qu'ils aient été incredules , ce n'a été que pour affirmer davantage la foi de cette vérité fon-

*Aug. in  
Pj. 120.*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XV. 51  
damentale de notre religion. S'ils avoient cru sans hésiter , ils n'auroient pas été eux-mêmes si croyables dans le témoignage qu'ils devoient rendre de la resurrection du Sauveur. Un si grand événement devoit être appuyé sur des fondemens inébranlables, & pour cela il falloit des témoins peu credules au rapport d'autrui , & qui n'eussent voulu croire qu'après avoir vu de leurs propres yeux celui qu'ils assuroient être ressuscité: ces témoins qui déposent que ce fait est véritable , ce sont plus de cinq cent personnes , qui ont presque tous souffert la mort pour en attester la vérité ; toutes ces personnes qui avoient vu J e s u s - C h r i s t ressuscité , & qui le témoignoient hautement , étoient des gens simples & timides , qui n'auroient pas osé former entr'eux une entreprise aussi hardie & aussi dangereuse pour eux , que d'affirmer un fait qui fut faux , & d'exposer leur vie pour l'affirmer contre leur conscience. Il n'y avoit que la force de la vérité qui put les obliger à publier un événement si incroyable , & qui devoit leur attirer tant de persécutions. Les Apôtres qui avoient toujours été si faibles & si peu credules aux avertissemens que J e s u s - C h r i s t leur avoit donné pendant sa vie , sont inébranlables après sa mort ; ils accusent publiquement les Princes des Prêtres , les Senateurs & le peuple Juif , d'avoir fait mourir le Messie que Dieu avoit promis à leurs pères , & qu'ils attendoient ; & avancent hardiment , que ce J e s u s qu'ils avoient crucifié , est ressuscité , qu'ils l'ont vu , qu'ils ont bu & mangé avec lui. Les Princes des Prêtres offensés de cette liberté , en font mettre deux en prison ; mais en ayant été délivrés par un Ange , ils secommencent tout-de-nouveau à prêcher que Jesus est ressuscité ,

512 I. EPIS TRE DE S. PAUL

et déclarent à ceux qui le leur défendent avec menace , qu'il ne leur est pas permis de taire ce qu'ils ont vu de leurs yeux. Ainsi les *Apôtres* , comme dit Saint Luc, *rendoient témoignage avec grande force à la résurrection de notre Seigneur J E S U S - C H R I S T.* Et quoiqu'ils ayent été persécutés , fouettés , bannis , lapidés , & mis à mort , les uns d'une maniere , les autres d'une autre , ils ont tous scellé de leur sang cette vérité importante , sans qu'aucun d'eux se soit démenti. Ajoutez à cette fermeté & cette constance une conduite irreprochable dans leurs mœurs , une humilité & une patience à tout souffrir ; ajoutez à cela les miracles & les prodiges qu'ils faisoient éclater à la vûe de tout le monde pour obliger à croire un fait qui paroissoit si incroyable. Qui peut dire le nombre des Juifs qui furent convertis par la prédication des Apôtres ? N'est-ce pas aussi en prêchant la résurrection de JESUS-CHRIST , qu'ils ont fait renoncer les nations infidèles à leur idolatrie , malgré l'opposition de toutes les puissances de la terre ? Toutes ces preuves suffisent pour convaincre les incredules les plus opiniâtres de la vérité de cet article fondamental de notre foi : Ce seroit sans doute un grand prodige qu'un homme qui refuseroit de croire ce que tout le monde croit par tout l'univers.

Pour nous qui croyons , sans hésiter , que J E S U S - C H R I S T est vraiment ressuscité , nous n'avons pas besoin de toutes ces preuves ; mais nous devons bien prendre-garde s'il est ressuscité pour nous-mêmes , parceque sa résurrection doit operer en nous une vie nouvelle qui la représente. Il doit y avoir entre J E S U S - C H R I S T & nous une entière ressemblance , aussi-bien dans la résurrection

AUX CORINTHIENS. CHAP. XV. 513  
& dans la vie, que dans la croix & dans le sepulcre; c'est l'Apôtre qui nous l'enseigne : *Ne savez-vous pas, dit-il, que nous qui avons été batisés en JESUS-CHRIST, nous avons été batisés en sa mort ? Nous Rom. 6 avons été ensevelis avec lui par le Batême pour mourir au peché ; afin que comme JESUS-CHRIST est ressuscité d'entre les morts, nous marchions aussi dans une nouvelle vie.* C'est donc une obligation pour nous de mourir au peché, & de mener une vie nouvelle qui représente la resurrection de JESUS-CHRIST : car comme la mort au peché nous rend semblables à la mort de JESUS-CHRIST, la nouvelle vie des Chrétiens nous représente l'état de JESUS-CHRIST ressuscité, & en est même l'effet & la suite. Mais il faut remarquer que comme JESUS-CHRIST est ressuscité à une vie immortelle, & que la mort n'aura plus d'empire sur <sup>Rom. 6</sup> lui, il est aussi nécessaire qu'un Chrétien régénéré par la grâce du Batême ne meure plus par le peché : car il ne faut pas s'imaginer que la grâce chrétienne soit un état si sujet au changement; comme on ne passe pas aisément du peché à la grâce, & de la mort à la vie , quand une fois aussi on est vraiment converti , & que l'Esprit de Dieu fait sa demeure dans une ame, il n'y fait pas seulement une visite passagere ; mais il y établit sa demeure pour s'en rendre le possesseur & le maître , & pour y regner. Ainsi ceux qui sont morts avec JESUS-CHRIST, & qui ont dans eux la grâce de sa résurrection, qui est toute-puissante pour soutenir leur faiblesse, vivront avec lui , sans que le peché les assujettisse de nouveau à sa tyrannie; c'est ce que S. Paul nous apprend en écrivant aux Romains : *car le peché, dit-il, ne vous dominera plus, parceque vous* <sup>Rom. 6</sup> *serez*

*n'êtes plus sous sa loi, mais sous la grace.* Ce n'est pas qu'on ne puisse retomber & perdre la grace après l'avoir reçue ; mais lorsque nous avons acquis par la pratique des commandemens de Dieu & par l'exercice des bonnes œuvres une ferme consistan-  
 ce dans le bien , il n'est pas si ais  de d choir  
 Chrys. „ de cet  tat. Avant l'Incarnation du Fils de Dieu ,  
 ser. 11. dit saint Chrysostome , notre corps  toit tr s-facile  
 in Rom. „ à vaincre ; il n'avoit ni le secours du Saint-Esprit ,  
 „ qui l'anim t , ni du Bat me qui le rendit comme  
 „ mort : mais depuis J E S U S - C H R I S T il nous a  
 „  t  plus ais  de nous d fendre ; la loi ne faisoit que  
 „ d fendre le pech  , sans donner la force de l' vi-  
 „ ter ; mais la grace efface les pech s pass s , & nous  
 „ fortifie contre les autres.

Ainsi il ne se fait pas, comme on se le peut imagi-  
 ner, un cercle continuel de ch tes par le pech , & de  
 resurrections par les Sacremens : mais la marque  
 d'o  nous pouvons reconnoître si nous en profi-  
 tons, c'est , dit saint Augustin , de considerer , *si le  
 Sauveur demeure en nous , & nous en lui ; s'il habite  
 en nous , & si nous habitons en lui ; s'il se joint à nous  
 de telle sorte qu'il ne s'en s pare point : Si haret ut non  
 deseratur.* Or cela se reconnoît par la pureté de la  
 vie, par l'innocence des m urs, par la pratique des  
 bonnes œuvres , par le d gagement de la corrup-  
 tion du monde , & par l' tat ferme & persistant  
 dans la vertu chr tienne , c'est par ces marques que  
 l'on doit juger si notre resurrection est stable  
 comme celle de J E S U S - C H R I S T , & si nous  
 avons lieu d'esperer que nous ressusciterons dans  
 nos corps à une vie glorieuse & immortelle dans  
 toute l' ternit .

\*. 35. jusqu'au 52. Mais quelqu'un me dira :

*En quelle maniere les morts ressusciteront-ils, & quel sera le corps dans lequel ils reviendront ? &c.*

Ce n'est pas seulement contre les payens, ni contre ceux qui parmi les Juifs ne croyoient pas la resurrection des morts , que l'Apôtre en prouve la certitude & la vérité ; mais c'est aussi contre les libertins qui disent avec les payens : *Ne pensons qu'à boire & à manger , puisque nous mourrons demain* Il se trouve encore en ce temps parmi les Chrétiens des impies , dont le cœur plein de corruption leur fait dire la même chose , & qui *ne connoissent point Dieu* , séduisent par leurs mauvais entretiens ceux qui vivent avec eux.

Notre saint Apôtre qui a prouvé ci-dessus amplement , que J E S U S - C H R I S T est ressuscité , prouve ici par des exemples sensibles , que nos corps ressusciteront , & ôte aux incredules , qui veulent y faire attention , tout lieu d'en douter. Car ceux qui n'ont pas assez d'obéissance pour se soumettre à la foi de la resurrection , au moins doivent-ils se laisser persuader aux lumieres de la raison naturelle . En effet , dit saint Gregoire , ne voyons-nous pas *Greg. L.* une image de notre resurrection dans toutes les <sup>14. mor.</sup> choses qui se présentent à nos yeux dans le monde ? <sup>6. 17.</sup> La lumiere temporelle ne meurt-elle pas tous les jours lorsque les tenebres de la nuit la viennent dérober à notre vue ? Et ne ressuscite elle pas tous les jours aussi , lorsque les ombres de la nuit se dissipant elle revient à nous avec un nouvel éclat ? Nous voyons les arbres en de certaines saisons perdre la verdure de leurs feuilles & la fecondité de leurs fruits ; & que dans une autre saison il se fait comme une espece de resurrection dans leurs feuilles , lorsqu'elles repoussent de nouveau des branches qui

516 I. EPIS TRE DE S. PAUL  
paroissent séches ; dans les fruits qui en ressortent ,  
& qui grossissent peu-à-peu , & dans tout ce renou-  
vellement général de verdeur & de vie , qui paroît  
dans tout cet arbre .

Nous voyons , dit ce Pere , de petits grains jettés  
dans la terre produire quelque temps après des ar-  
bres entiers chargés de branches & de fruits . Con-  
cevons , s'il est possible , comment un arbre d'une  
hauteur & d'une étendue si prodigieuse , a pu être  
renfermé dans un si petit grain de semence . Apper-  
cevoit-on dans cette petite graine la solidité du  
bois , la rudesse de l'écorce , la verdeur des feuil-  
les , la grosseur & le goût des fruits ? Cependant le  
souverain Auteur de tous les êtres a disposé ses  
ouvrages d'une maniere si admirable , & que la  
rudesse de l'écorce est cachée dans la mollesse de  
la semence , & que la dureté du bois se trouve  
dans ce grain si tendre , & que la fecondité des  
fruits est renfermée dans sa sécheresse .

Pourquoi donc , continue ce saint Docteur , s'é-  
tonnera-t-on , si Dieu de cette poussiere si de-  
liée , & qui même est retournée en ses premiers  
élemens , en reforme quand il veut un homme ,  
puisque nous voyons que de très-petits grains de  
semence il en reproduit de très-grands arbres ?  
Le souverain Seigneur des creatures , qui a tiré du  
neant les corps , & qui leur a donné des ames pour  
les faire vivre , ne sera-t-il pas assez puissant pour  
r'animer ces mêmes corps , & pour les faire revivre  
de nouveau , comme il fait reprendre une vie nou-  
velle au printemps à tout ce qui croît sur la terre ?  
*Pour moi , dit saint Augustin , ce que je voi dans un  
petit grain de semence , qui contient toutes les parties  
d'un grand arbre , ne me paroît pas une chose moins*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XV. 517  
admirable que cette restitution que fera un jour le vaste  
sein de la nature de toutes les parties de nos corps,  
qui se trouveront en leur entier après avoir été disper-  
sées par leur dissolution.

Laissons donc douter de la résurrection de nos corps les incrédules, qui doutent que Dieu soit tout-puissant, & qui ne croient point ce qu'il a révélé dans ses Ecritures : Pour nous, pouvons-nous en douter, puisque nous savons qu'il peut tout ce qu'il veut, & qu'ayant promis de nous ressusciter au dernier jour, il ne peut ni tromper, ni mentir ? Cette vérité nous est attestée dans l'ancien & le nouveau Testament : *Je suis*, dit Job, *que mon Rédempteur est vivant, & qu'au dernier jour je ressusciterai de la terre.* Quiconque désespere que la résurrection s'accomplisse en lui, doit considérer avec beaucoup de confusion la parole d'un homme si plein de foi parmi les Gentils ; & penser quelle punition il mérite, s'il doute encore de sa résurrection, après avoir appris celle de JESUS-CHRIST son maître, puisque celui qui ne faisoit alors qu'espérer cette résurrection du Médiateur, a eu une créance si assurée de la sienne.

Daniel, inspiré de l'Esprit de Dieu, a prédit, que toute cette multitude de ceux qui dorment dans la poussière de la terre, se réveilleront, les uns pour la vie éternelle, & les autres pour un opprobre éternel : c'est ce que JESUS-CHRIST dit aussi ; Que le temps viendra que tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de Dieu : que les bons en sortiront pour ressusciter à la vie, & les méchants pour ressusciter à leur condamnation.

Qu'est-il besoin de rapporter, pour confirmer cette vérité, tant d'autres témoignages tirés de l'E-

518 I. EPISTRE DE S. PAUL  
vangelie & des Ecrits des Apôtres? Qu'est-il besoin  
d'ajouter à ceci les morts ressuscités par les Pro-  
phètes, par les Apôtres , & les autres Saints dans la  
suite des siecles? Ne suffiroit-il pas de savoir que  
J e s u s - C h r i s t , au temps de sa resurrection  
glorieuse , a voulu que plusieurs corps des Saints  
ressuscitassent avec lui , afin que nous ayant montré  
l'exemple de la resurrection en sa personne , lui qui  
étoit Dieu & homme , il nous fortifiât dans l'espe-  
rance de ressusciter aussi nous-mêmes par la resur-  
rection des autres , qui n'étoient que purement  
hommes aussi-bien que nous.

Mais outre cela , peut-on croire que Dieu ne  
soit pas juste pour récompenser les bonnes œuvres,  
& punir les mauvaises? Combien y a-t-il de mé-  
chans qui meurent sans avoir été punis dans leur  
corps des crimes qu'ils avoient commis par leur  
corps ? Et combien au-contraire y a-t-il de Saints  
qui meurent après avoir fait toute leur vie une in-  
finité de bonnes œuvres , sans que leurs corps ayent  
reçû de Dieu la récompense qu'ils meritent en ver-  
tu de ses promesses ? Il faut donc que les corps res-  
suscitent , pour avoir part au bonheur ou au mal-  
heur de l'ame ; puisqu'ils ont eu part au bien ou au  
mal qu'elle avoit fait. Croyons donc , sans hesiter ,  
que nous ressusciterons tous , comme dit l'Apôtre ,  
mais avec une difference qui doit donner beaucoup  
de consolation aux bons , & doit bien faire trem-  
bler les méchans : car les corps des Bienheureux  
seront tout brillans de gloire , incapables de souf-  
frir , & capables , comme les esprits , d'aller en un  
instant par-tout où ils voudront , & de penetrer les  
corps les plus durs ; les corps des reprobés au-con-  
traire seront difformes , capables de souffrir , &

très-sensibles aux douleurs, & condamnés à des tourmens inimaginables, & à des peines qui ne finiront jamais.

Ces vérités étant aussi constantes qu'elles sont, quel parti prendrons nous pendant que nous sommes encore dans cette vie ? Dirons-nous avec les incredules : Passons notre vie dans les festins, puisque nous mourrons demain ; vivons dans les délices, puisque la vie est courte & que la mort est inévitable ? Mais plutôt au-lieu d'un discours si extravagant & si impie, ne dirons-nous pas avec les Saints : Vivons dans la pratique de l'Evangile ; usons avec modération des biens de ce monde, combattons l'intemperance par le jeûne ; craignons Dieu qui est notre Createur, & qui sera indubitablement notre Juge ; mettons notre gloire à l'aimer, & à le servir, afin que notre misère se termine avec notre vie, & que la mort, qui est si certaine & si proche, soit pour nous un passage à une éternité bienheureuse.

V. 51. jusqu'à la fin. *Voici un mystère que je m'en vais vous dire : Nous ressusciterons tous ; mais nous ne serons pas tous changés, &c.*

C'est un terrible mystère que celui de la résurrection générale & du jugement dernier ! Tous les infidèles & les incredules, dans quelque religion qu'ils se trouvent, qui ne suivent que les sentiments de la nature, & non les lumières de la foi, ne reconnaissent rien de plus redoutable que la mort. Mais on peut leur dire ce que J E S U S - C H R I S T dit à ses Apôtres : *Ne craignez point ceux qui Martin. tuent le corps, & qui ne peuvent tuer l'ame ; mais craignez plutôt celui qui peut perdre dans l'enfer & le corps & l'ame. Il est arrêté que les hommes meurent 10. 28. Hebr. 9. 27.*

rent une fois ; mais il faut qu'ensuite ils soient jugés , dit l'Apôtre; *Statutum est hominibus semel mori ; post hoc autem judicium :* C'est ce jugement qui

*Ibid. 10.* doit être infiniment redoutable aux ennemis de

*Dieu , à qui il ne reste qu'une attente effroyable du jugement de Dieu , & l'ardeur du feu qui doit les devorer ,* dit le même Apôtre. Ainsi , si les méchans craignent la mort comme le plus grand de tous les maux , ils se trompent ; ce sont les suites qui sont à craindre.

Durant cette vie les hommes , tout occupés des objets de leurs passions , & de tout ce qui frappe leurs sens , n'entrent point ordinairement dans eux-mêmes , de peur d'y voir les reproches de leurs consciences : ainsi , quand l'ame n'est point attachée à Dieu , elle s'appuie sur les creatures , s'y repose , & trouve sa consolation & son contentement dans la recherche ou la jouissance de tous ces biens extérieurs qui l'amusent : mais dès lors que par la séparation du corps tous ces liens qui la tenoient attachée à tous ces objets , viennent à se rompre , elle tombe dans un vuide affreux , & un abysme de misères , se voyant abandonnée des creatures , & réduite au desespoir de se voir entre les mains de Dieu , dont la justice inexorable les précipitera dans le lieu destiné pour jamais à la punition de ses crimes. Quel horrible spectacle sera-ce à un pecheur , lorsqu'au moment de la mort la justice de Dieu lui découvrira cette multitude innombrable de péchés , qui étoient demeurés comme assoupis , & qu'il ne sentoit pas pendant cette vie? Que de mauvaises pensées ; que de paroles libres & médisantes ; que de mouvements déreglés ; que de mauvaises actions ; que d'omissions & de negligences ; que de

AUX CORINTHIENS. CHAP. XV. 521  
scandales & d'autres desordres se présenteront alors  
à ses yeux, & se feront voir à lui malgré qu'il en ait.  
Mais ce ne sont pas seulement les pecheurs qui  
ont à craindre le jugement redoutable de la sou-  
veraine Majesté de Dieu, les plus justes mêmes  
ont grand sujet d'apprehender le rigoureux exa-  
men de toute leur conduite. *Si vous examinez, Sei- ps. 12, 24  
gneur, nos iniquités, qui subsistera devant vous ?*  
Qui peut s'assurer d'avoir toujours bien usé de tou-  
tes les graces qu'il a reçues de Dieu, & d'avoir  
employé pour sa gloire ; tout son temps, ses sens,  
sa langue, & toutes les puissances de son corps &  
de son ame ? Quiconque est aussi soigneux qu'il le <sup>"Mor. in  
Job. l."</sup>  
doit de son salut, dit saint Gregoire, doit penser <sup>"24. c. 8,</sup>  
sans cesse en lui-même, avec quelle rigueur vien-  
dra un jour le Juge éternel ; il doit jeter tous les  
jours les yeux sur son dernier terme, & considerer  
continuellement quel compte de sa vie il pourra  
rendre devant le divin tribunal d'une si severe ju-  
stice. Quoiqu'il ait évité tout le mal qu'il a pu con-  
noître, comme il doit comparaître devant un Juge  
si rigoureux, il ne laisse pas de beaucoup craindre  
pour les choses les plus secrètes qu'il ne voit pas en  
soi-même. Et en effet, qui peut découvrir combien  
de mal nous commettons à tous momens par les  
mouvements inconstants & déreglés de nos pensées ?  
Car. encore que l'on puisse facilement éviter les  
actions criminelles, il est très difficile de purifier  
entièrement son cœur de toute mauvaise pensée.  
Et cependant il est écrit dans un Prophète: *Malheur Mich.*  
*à vous qui pensez à des choses vaines & inutiles.* C'est <sup>2. 1.</sup> *August.*  
ce qui fait dire à saint Augustin & à saint Gregoire <sup>conf. l. 9.</sup>  
après lui : Malheur à la vie des hommes la plus <sup>c. 13.</sup> *Gregor.*  
louable, si Dieu la juge sans miséricorde ; puisque <sup>moral. in</sup>  
lorsqu'il l'examinera avec rigueur, elle sera peut- <sup>Job. l. 22.</sup> *• 2.*

## §22. I. EPISTRE DE S. PAUL

être condamnée dans son jugement, par cela même que l'on s'Imagine lui devoir être plus agreable. Nous voyons que S. Paul, après avoir été tiré d'entre les persecuteurs de l'Eglise, pour être élevé à la gloire de l'Apostolat d'une maniere si extraordinaire, ne laisse pas d'apprehender tellement les jugemens cachés de son Dieu, qu'il craint encore d'être reprouvé : *je traite, dit-il, rudement mon corps, & je le reduis en servitude, de-peur qu'ayant prêché aux autres, je ne sois reprouvé moi-même.*

- Zodc. 9.** En effet, comme nous ne savons si nous sommes dignes d'amour ou de haine, nous ne savons aussi qu'imparfaitement si nous avons quelques œuvres vraiment bonnes ; ce n'est pas que chacun ne puisse connoître par le témoignage de sa propre conscience le bien & le mal qu'il fait : mais, comme **Prov. 20.** dit le Sage, *il ne peut connoître sa voie*, parcequ'encore que nous fassions de bonnes œuvres, nous ignorons néanmoins quel jugement Dieu dans son examen si sévere fait de l'intention dans laquelle **L. 3. conf. 6. 19.** nous les pratiquons. *Car il y a cette difference,* dit saint Augustin, *entre le jugement de Dieu & ceux des hommes, que les hommes jugent souvent que certaines actions meritent d'être condamnées, lesquelles néanmoins Dieu autorise par son approbation; & au contraire il y en a plusieurs que les hommes approuvent & relevent par leurs louanges, que Dieu condamne en secret par son juste jugement; parceque souvent l'intention de celui qui agit, rend une action toute autre qu'elle ne semble être à ceux qui ne la considerent que par l'apparence.*

Quels remedes y a-t-il donc pour nous assurer contre la rigueur d'un jugement si redoutable ? C'est de nous défier extrêmement de nous mêmes, & de toutes nos œuvres, quelques bonnes qu'elles

nous paroissent ; c'est de nous tenir continuellement sur nos gardes , & de faire toutes nos actions en vûe de ce jugement terrible : car comme notre pénitence doit être continue , nous devons être continuellement penetrés de cette crainte salutaire, qui produit la véritable sûreté ; c'est enfin de nous juger nous-mêmes , & de nous examiner sérieusement , selon l'avis de l'Apôtre , afin de n'être point jugés devant Dieu. J'examinerai toutes mes voies , „ *In. Cor. 4. 5. n. 3.*  
 dit saint Bernard , afin que celui qui viendra examiner , non la Babylone du monde qui est déjà jugée , „  
 mais la Jerusalem même & qui la jugera à la lumiere „  
 de ses lampes , ne trouve rien en moi qui n'ait été „  
 examiné. Qui me fera la grace de découvrir & de „  
 penetrer maintenant de telle sorte ce grand nom- „  
 bre de dettes dont je suis redevable , que je n'aye „  
 plus sujet de craindre les yeux si perçans de Dieu ? „  
 Mais , helas ! il me voit , & moi je ne le vois pas , & „  
 je ne me vois pas moi-même. C'est donc ce Juge „  
 secret de ce qu'il y a de plus secret dans nos ames , „  
 que je dois craindre : c'est ce Juge qui dit lui-même „  
 qu'il jugera les justices , & qui voit dès mainte- „  
 nant ce nombre infini de dettes que je ne connois „  
 pas.

Notre Seigneur nous recommande si expressément de veiller & prier , & de nous tenir sur nos gardes dans l'attente de ce jugement , qu'il n'y a point de devoir plus indispensable à un Chrétien qui pense sérieusement à son salut. *Veillez donc , parceque vous ne savez pas à quelle heure votre Seigneur doyt venir ,* <sup>Matth. 24. 42.</sup> *Prenez-garde à vous , veillez & priez , parceque vous ne savez pas quand ce temps viendra ; ce que je vous dis , je le dis à tous : veillez ,* <sup>Marc. 13. 33.</sup> *Quod autem vobis dico , omnibus dico ; vigilate .* <sup>v. 37.</sup>



## CHAPITRE XVI.

1. Quant aux aumônes qu'on recueille pour les saints //, faites la même chose que j'ai ordonnée aux Eglises de Galatie.

2. Que chacun de vous mette à part chez soi le premier jour de la semaine // ce qu'il voudra, l'amassant peu à peu selon sa bonne volonté, afin qu'on n'attende pas à mon arrivée à recueillir les aumônes.

3. Et lorsque je serai arrivé, j'envierai ceux que vous m'aurez marqués par vos lettres, porter vos charités à Jérusalem.

4. Que si la chose merit que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi //.

5. Or je vous irai voir quand j'aurai passé par la Macédoine; car je passerai par cette province;

6. & peut-être que je m'ar-

1. De collectis autem quæ sunt in sanctos, sicut ordinavi Ecclesiis Galatæ, ita & vos facite.

2. Per unam sabbati, unusquisque vestrum apud se seponat, recondens quod ei bene placuerit: ut non, cum venero, tunc collecte fiant.

3. Cum autem praefens fuero: quos probaveritis per epistolas, hos mittam perferre gratiam vestram in Jérusalem.

4. Quod si dignum fuerit ut & ego eam, mecum ibunt.

5. Veniam autem ad vos, cum Macedoniam pertransiero: nam Macedonia pertransibo.

6. Apud vos autem

\*. i. i. e. pour les pauvres fidèles de la Judée. ¶. 4. Il les excite par là à faire une queste abondante.

\*. 2. expl, que nous appelons

le Dimanche.

AUX CORINTHIENS. CHAP. XVI. 525  
fortan manebo, vel  
etiam hiemabo : ut  
vos me deducatis quo-  
cunque ero.

7. Nolo enim vos  
modò in transitu vide-  
re, spero enim me ali-  
quantulum temporis  
manere apud vos ; si  
Dominus permiserit.

8. Permanebo autem  
Ephesi usque ad Pente-  
costen.

9. Ostium enim mihi  
apertum est magnum,  
& evidens : & adver-  
sarii multi.

10. Si autem venerit  
Timotheus, videte ut  
sine timore sit apud  
vos : opus enim Do-  
mini operatur sicut &  
ego.

11. Ne quis ergo il-  
lum spernat : deducite  
autem illum in pace,  
ut veniat ad me : ex-  
pecto enim illum cum  
fratribus.

12. De Apollo au-  
tem fratre vobis notum  
facio, quoniam mul-  
tum rogavi cum ut ve-

¶. 8. d'ou l'Apôtre écrivoit  
cette lettre,

¶. 9. Lettre évidente ou efficace,

rêterai chez vous, & que  
même j'y passerai l'hiver,  
afin que vous me conduisiez  
au lieu où je pourrai aller.

7. Car je ne veux pas cette  
fois vous voir seulement en  
passant, & j'espere que je de-  
meurerai assez long - temps  
chez vous, si le Seigneur le  
permet.

8. Je demeurerai à Ephé-  
se // jusqu'à la Pentecôte.

9. Car Dieu m'y ouvre vi-  
siblement une grande por-  
te //, & il s'y élève contre moi  
plusieurs ennemis.

10. Que si Timothée vous  
va trouver, ayez soin qu'il  
soit en sûreté parmi vous,  
parcequ'il travaille à l'œuvre  
du Seigneur aussi - bien que  
moi.

11. Que personne donc né-  
le méprise //; mais conduisez-  
le en paix, afin qu'il vienne  
me trouver, parceque je l'at-  
tend avec nos frères.

2. Tim.  
4. 12.

12. Pour ce qui est de  
mon frère Apollon, je vous  
assure que je l'ai fort prié de  
vous aller voir avec quelques-

¶. 8. d'ou l'Apôtre écrivoit  
cette lettre,

¶. 9. Lettre évidente ou efficace,

¶. 11. expl. à cause de sa jeu-  
nelle,

526 I. EPISTRE DE  
uns de nos frères; mais enfin  
il n'a pas cru le devoir faire  
présentement. Il *vous* ira voir  
lorsqu'il en aura la comino-  
dité.

13. Soyez vigilans //, de-  
meurez fermes dans la foi;  
agissez courageusement; soyez  
pleins de force :

14. faites avec amour tout.  
tout ce que vous faites.

15. Vous connoissez, mes  
frères, la famille de Stephanas,  
de Fortunat, & d'Achäique :  
Vous savez qu'ils ont été  
les premices de l'Achaïe //, &  
qu'ils se sont consacrés au ser-  
vice des saints //.

16. C'est pourquoi je vous  
supplie d'avoir pour eux la  
déference due à des person-  
nes de cette sorte; & pour  
tous ceux qui contribuent par  
leur peine & par leur travail  
à l'œuvre de Dieu.

17. Je me réjouis de l'arri-  
vée de Stephanas, de Fortu-  
nat, & d'Achäique, parce-  
qu'ils ont supplié ce que vous  
n'étiez pas à portée de faire  
par vous-mêmes;

\*. 13. i. e. veillez sur vous  
mêmes.

\*. 15. i. e. les premiers convertis  
à la foi.

S. PAUL

nitet ad vos cum fra-  
tribus: & utique non  
fuit voluntas ut nunc  
veniret: veniet autem,  
cum ei vacuum fuerit.

13. Vigilate, state  
in fide, viriliter agite,  
& confortamini.

14. Omnia vestra in  
caritate fiant.

15. Obsccro autem  
vos, fratres, nostis do-  
mum Stephanæ, &  
Fortunati, & Achaii:  
quoniam sunt primi-  
ties Achaiae, & in mi-  
nisterium sanctorum  
ordinaverunt scipios:

16. ut & vos sub-  
diti sitis ejusmodi, &  
omni cooperanti, &  
laboranti.

17. Gaudeo autem  
in præsentia Stephanæ,  
& Fortunati, & Achaii:  
quoniam id, quod  
vobis decerat, ipfi sup-  
plererunt:

Ibid. expl. principalement en  
exerçant envers les pauvres l'hos-  
pitalité.

18. refecerunt enim  
& meum spiritum, &  
vestrum. Cognoscite  
ergo qui hujusmodi  
sunt.

19. Salutant vos Ec-  
clesias Asie. Salutant  
vos in Domino mul-  
tum, Aquila & Pris-  
cilla, cum domestica  
sua Ecclesia: apud quos  
& hospitor.

20. Salutant vos om-  
nes fratres. Salutate in-  
vicem in osculo sancto.

21. Salutatio, mea  
manu Pauli.

22. Si quis non amat  
Dominum nostrum Je-  
sus Christum, sit ana-  
thema, Maran Atha.

23. Gratia Domini  
nostrri Jesu Christi vo-  
biscum.

24. Charitas mea  
cum omnibus vobis in  
Christo Jesu. Amen.

18. car ils ont consolé mon  
esprit aussi-bien que le vôtre.  
Honorez // donc de telles per-  
sonnes.

19. Les Eglises d'Asie vous  
saluent. Aquilas & Priscille,  
chez qui je demeure, & l'E-  
glise qui est dans leur maison,  
vous saluent avec beaucoup  
d'affection en notre Sei-  
gneur.

20. Tous nos frères vous  
saluent. Saluez-vous les uns  
& les autres par le saint baiser.

21. Moi Paul, j'ai écrit de  
ma main cette salutation.

22. Si quelqu'un n'aime  
point notre Seigneur JESUS-  
CHRIST, qu'il soit ana-  
thème, Maran, Atha //.

23. Que la grace de notre  
Seigneur JESUS-CHRIST  
soit avec vous.

24. J'ai pour vous tous une  
charité sincere en JESUS-  
CHRIST. // Amen.

\*. 18. Connaissez. *Hebreüs.* | soit avec vous tous en JESUS-

\*. 22. expl. notre Seigneur | CHRIST. autr. ayez tous cha-  
vient qui sera son juge. *Siriaque.* | rité pour moi en JESUS-CHRIST.

\*. 24. lett. ma charité est, ou



## SENS LITTERAL.

¶. 1. *Q*uant aux aumônes qu'on recueille pour les saints , faites la même chose que j'ai ordonnée aux Eglises de Galatie.

*Quant aux aumônes qu'on recueille dans les Eglises de Corinthe , pour les saints , c'est-à-dire , pour soulager la pauvreté des fidèles de Jerusalem & de la Judée , qui sont un modèle de sainteté pour toutes les autres Eglises.*

*Faites la même chose que j'ai ordonnée aux Eglises de Galatie , lorsque j'ai passé en ce pays : Voyez Act. 16. 6. afin qu'il y ait une entière uniformité dans les Eglises : car il n'est point fait mention de cette ordonnance dans l'Epître aux Galates.*

¶. 2. *Que chacun de vous mette à part chez soi le premier jour de la semaine ce qu'il voudra , l'amassant peu-à-peu selon sa bonne volonté , afin qu'on n'attende pas à mon arrivée à recueillir les aumônes.*

*Que chacun de vous , pauvres & riches : car les pauvres mêmes ne sont pas dispensés de toute aumône , telle qu'elle soit.*

*Mette à part chez soi , c'est-à-dire , sépare ce qu'il jugera à propos de la masse qui doit servir pour sa dépense , consacrant cette portion à Dieu & aux pauvres.*

*Le premier jour de la semaine , le Dimanche , qui est le jour auquel les Chrétiens s'assemblent pour le service de Dieu.*

*L'amassant peu-à-peu , c'est-à-dire , la somme qu'il*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XVI. 529  
qu'il doit donner, selon sa bonne volonté; afin que l'aumône d'un côté n'excède pas son pouvoir, & que de l'autre elle ait quelque proportion à la quantité du bien que Dieu lui a donné, ne se contentant pas de faire de petites aumônes, si ses richesses sont abondantes. Vulg. *Selon qu'il l'aura agréable*, à l'égard du plus ou du moins, afin que sa charité soit purement volontaire, & non forcée: *Unusquisque prout destinavit in corde suo.* D'autres traduisent sur le Grec: *Selon le bon succès que Dieu aura donné à ses affaires*; c'est-à-dire, selon & à proportion du profit & du gain licite qu'il aura fait par son travail, & par la bénédiction de Dieu.

*Afin qu'on n'attende pas*, &c. c'est-à-dire, afin qu'elles soient plus considérables en les recueillant quelque-temps auparavant; & qu'elles ne se fassent pas en ma considération, ce qui pourroit arriver, si on les recueilloit en ma présence; mais par le pur motif de la charité, & avec toute liberté.

¶. 3. *Et lorsque je serai arrivé, j'envoierai ceux que vous m'aurez marqués par vos lettres, porter vos charités à Jérusalem.*

*Et lorsque je serai arrivé parmi vous, j'envoierai*, selon la commission que j'ai reçue d'avoir soin des pauvres de la Judée. Voyez Gal. 2. 10. *ceux que vous m'aurez marqués vous-mêmes par vos lettres*, qui m'instruiront des noms & des bonnes qualités de ceux que vous aurez chargés du soin de porter vos charités à Jérusalem; & ainsi vous n'aurez aucun sujet de soupçon touchant ma fidélité & mon dé-sintéressement.

¶. 4. *Que si la chose mérite que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi.*

*Que si la chose*, &c. c'est-à-dire: Si votre cha-

530 I. EPISTRE DE S. PAUL  
rité & votre aumône est assez considérable, & vaut bien la peine que j'y aille moi-même, *ils viendront avec moi*, pour être les témoins de ma fidélité; ou: Je les accompagnerai moi-même, au-lieu de leur donner des lettres de recommandation, afin qu'ils fassent le voyage avec plus d'assurance, lorsqu'ils me verront dans leur compagnie.

¶. 5. *Or je vous irai voir quand j'aurai passé par la Macédoine; car je passerai par cette province.*

*Or je vous irai voir, &c.* Il les avertit du temps de son arrivée, afin qu'ils tiennent leurs aumônes toutes prêtes pour ce temps-là, & qu'ils ne négligent pas de les recueillir dans cet intervalle.

*Car je passerai.* Gr. *Car je passe par la Macédoine;* le présent pour le futur.

¶. 6. *Et peut-être que je m'arrêterai chez vous, & que même j'y passerai l'hiver; afin que vous me conduisiez au lieu où je pourrai aller.*

*Et peut-être, si c'est la volonté de Dieu, que je m'arrêterai chez vous; &c.* L'Apôtre n'a point executé ce dessein, en ayant été empêché par d'autres affaires plus importantes, comme il paroît par l'excuse qu'il leur en fait. Voyez 2. Cor. 1. 15. &c.

*Afin que vous me conduisiez, &c.* C'étoit la coutume des Eglises, lorsque les Apôtres en sortoient, de leur donner des personnes pour les accompagner jusqu'au lieu où ils alloient, comme il paroît par plusieurs endroits. Voyez Act. 15. 3. 17. 14. 20. 38. & 21. 5.

¶. 7. *Car je ne veux pas cette fois vous voir seulement en passant; & j'espere que je demeurerai assez long-temps chez vous, si le Seigneur le permet.*

*Car je ne veux pas cette fois vous voir seulement en passant ; ce qui semble supposer qu'il y avoit passé depuis quelque-temps, sans y sejourner long-temps, & que ce passage si prompt avoit fait peine aux fidèles de Corinthe , qui eussent désiré de le posséder plus long-temps.*

*Et j'espere que je demeurerai assez long-temps chez vous , ensorte que vous aurez sujet d'être satisfaits , si le Seigneur J E S U S - C H R I S T ; car l'Apôtre lui donne ordinairement le nom de Seigneur , comme il donne le nom de Dieu au Pere ; le permet , ce qui est la condition ordinaire de tous les vrais Chrétiens , qui soumettent toutes leurs actions & tous leurs desseins à la conduite de la Providence , comme il est marqué dans saint Jacque : Si Domini voluerit : &c. & en divers autres endroits.*

¶. 8. *Je demeurerai à Ephese jusqu'à la Pentecôte.*

*Je demeurerai à Ephese. L'Apôtre fut obligé de puis de changer de resolution , par d'autres raisons qui lui firent presser son voyage pour se trouver à Jerusalem.*

*Jusqu'à la Pentecôte ; il parle de la fête même célébrée par les Chrétiens , & non seulement du cinquantième jour après Pâque , & moins encore de la fête des Tabernacles , qui étoit la Pentecôte des Juifs.*

¶. 9. *Car Dieu m'y ouvre visiblement une grande porte , & il s'y élève contre moi plusieurs ennemis.*

*Car Dieu m'y ouvre , &c. c'est-à-dire : Il y a toutes les apparences possibles que j'aurai occasion de travailler utilement dans cette ville pour l'établissement de l'Evangile.*

*Et il s'y élève , &c. C'est une autre raison pour*

laquelle il croit être obligé d'aller à Ephèse, afin de s'opposer aux ennemis de la vérité, qui sont les siens, & qui tâchent de renverser l'Evangile de J E S U S - C H R I S T. Ces adversaires étoient les Gnostiques.

**V. 10.** *Que si Timothée vous va trouver, ayez soin qu'il soit en sûreté parmi vous, parcequ'il travaille à l'œuvre du Seigneur aussi-bien que moi.*

*Que si Timothée vous va trouver.* Il paroît par le chap. 4. vers. 17. de cette Epître, que saint Paul avoit fait partir Timothée pour les aller trouver ; mais l'Apôtre n'étoit pas certain s'il arriveroit à Corinthe, à cause des perils qu'il prévoyoit qui pourroient lui arriver dans le chemin, en visitant les autres Eglises.

*Ayez soin qu'il soit en sûreté, &c.* c'est-à-dire : Faites votre possible pour qu'il ne lui arrive point de mal de la part de ceux dont il reprendra les vices ou la doctrine, qui sont en grand nombre à Corinthe, & n'ayez pas moins de zèle pour sa conservation que pour la mienne.

*A l'œuvre du Seigneur,* qui est l'avancement de l'Evangile & l'établissement du Christianisme.

**Act. 13. 2. & 14. 26. & 15. 28.**

**V. 11.** *Que personne donc ne le méprise, mais conduisez-le en paix, afin qu'il vienne me trouver, parceque je l'attend avec nos frères.*

*Que personne donc d'entre vous autres fidèles, ne le méprise,* sous prétexte qu'il est encore jeune. **Voyez 1. Timoth. 4. 12.** *Nemo adolescentiam tuam contemnat.*

*Mais conduisez-le en paix, &c.* Faites en sorte qu'il s'en revienne avec toute sorte de satisfaction de votre part, lui rendant tous les bons offices qu'un-

si fidelle Ministre peut attendre de vous.

*Parce que je l'attend de jour en jour , ayant grand besoin de son service dans la prédication de l'Evangile ; avec nos frères , c'est-à-dire , non seulement je l'attend , mais il est attendu de toute l'Eglise , ou de tous les disciples qui sont avec moi ; où plutôt je l'attend avec les frères qui sont avec lui , & qui l'accompagnent dans son voyage ; car il paroît dans la suite , qu'il n'étoit pas allé seul à Corinthe.*

V. 12. *Pour ce qui est de mon frere Apollon , je vous assure que je l'ai fort prié de vous aller voir avec quelques-uns de nos frères ; mais enfin il n'a pas cru le devoir faire présentement ; il vous ira voir lorsqu'il en aura la commodité.*

*Pour ce qui est de mon frere Apollon , dont le mérite vous est si connu , pour avoir prêché l'Evangile avec tant de succès dans votre Eglise.*

*Je vous assure que je l'ai fort prié ; il ne dit pas : Je lui ai ordonné , quoiqu'il lui fût inférieur ; ce qui fait voir de quelle maniere les Apôtres usoient de leur autorité. De vous aller voir avec quelques-uns de nos frères ; c'est - à - dire , avec Timothée , & ceux qui l'accompagnoient , croyant que sa présence seroit nécessaire pour les autoriser davantage , à cause du credit qu'il a parmi vous . Mais enfin il n'a pas cru le devoir faire présentement . Lettr. il n'en a nullement eu la volonté ; c'est-à-dire , il n'a pu s'y resoudre , à cause des autres occupations plus nécessaires qui le retiennent . Il vous ira voir , &c. c'est-à-dire , lorsqu'il ne sera plus occupé au travail qui le retient à présent ; ce que l'Apôtre ajoute , pour faire voir aux Corinthiens , que ce n'est point qu'il manque d'amitié pour eux , de ce qu'il n'a pu se resoudre à les aller*

voir, mais seulement faute de loisir & de commodeité, & pour ne point abandonner un travail & une occupation qu'il estimoit plus nécessaire pour la gloire de Dieu, que la visite qu'il auroit pu leur rendre, Vulg, *lorsqu'il en aura le loisir.*

¶. 13. *Soyez vigilans, demeurez fermes dans la foi. Agissez courageusement; soyez pleins de force.*

*Soyez vigilans à ne vous laisser point surprendre par les adresses & les subtilités des herétiques qui sont parmi vous.*

*Demeurez fermes dans la foi, & sur-tout dans celle de la résurrection, malgré toutes les raisons contraires des herétiques & des Philosophes, quelques évidentes qu'elles vous paroissent.*

*Agissez courageusement contr'eux, les repoussant & les retranchant de votre Eglise, sans rien craindre de leur part, quoi qu'ils puissent faire.*

*Soyez pleins de force pour n'agir pas faiblement dans cette occasion où il s'agit de la conservation du troupeau de JESUS-CHRIST, & de le préserver de la fureur des loups qui le veulent dévorer.*

¶. 14. *Faites avec amour tout ce que vous faites,*

*Faites avec amour, &c. c'est-à-dire, n'agissez pas dans ces rencontres par le motif d'un zèle indiscret, ou de partialité, mais par le pur mouvement de la charité; que toutes vos actions ayant pour principe l'amour de Dieu & la charité du prochain, & non celui de l'amour-propre.*

¶. 15. *Vous connaissez, mes frères, la famille de Stephanus, de Fortunat, & d'Achaïque; vous savez qu'ils ont été les premiers de l'Achaïe, & qu'ils se sont consacrés au service des saints.*

*Vous connaissez, mes frères, comme étant de vos*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XVI. 535  
tre Eglise & de votre ville, la famille de Stephanas.  
Voyez 1. Cor. 1. 16. de Fortunat & d'Achaïque,  
ce sont des noms latins qui étoient en usage parmi  
les Grecs en ce temps-là.

*Vous savez qu'ils ont été les premices de l'Achaïe,*  
c'est-à-dire, qu'ils ont été des premiers qui se sont  
convertis au Christianisme dans l'Achaïe, dont  
étoit la ville de Corinthe ; ce qui les doit rendre  
plus considérables auprès de vous.

*Et qu'ils se sont consacrés au service des saints,*  
tant pour les instruire à la pieté, que pour soulager  
leurs misères. Il y a apparence que c'étoient des  
principaux Ministres de l'Eglise de Corinthe, qui  
s'étoient plaints à saint Paul du peu de déference  
& de respect que quelques-uns des fidèles de cette  
Eglise avoient pour leurs avertissements, & pour  
leurs personnes ; peut-être à cause de la fermeté de  
leur conduite : c'est ce qui lui fait ajouter.

¶. 16. *C'est pourquoi je vous supplie d'avoir pour*  
*eux la déference due à des personnes de cette sorte ; &*  
*pour tous ceux qui contribuent par leur peine & par*  
*leur travail à l'œuvre de Dieu.*

*C'est pourquoi, &c. c'est-à-dire : Il est juste que le*  
merité de telles personnes soit particulièrement re-  
connu, honoré & respecté.

¶. 17. *Je me réjouis de l'arrivée de Stephanas,*  
*de Fortunat, & d'Achaïque, parcequ'ils ont sup-*  
*plié ce que vous n'étiez pas à portée de faire par vous-*  
*mêmes.*

*Je me réjouis..... parcequ'ils ont supplié par leurs*  
services ce que vous n'étiez pas, &c. c'est-à-dire,  
en me rapportant au vrai l'état de votre Eglise, ce  
que vous auriez dû faire vous-mêmes auparavant.  
Quelques - uns croient que ce sont les enfans de

336 I. EPISTRE DES S. PAUL  
Chloé qui firent savoir à saint Paul l'état de l'Eglise de Corinthe, & les divisions qui la partageoient. Voyez 1. Cor, 1. 11.

¶. 18. *Car ils ont consolé mon esprit aussi-bien que le vôtre. Honorez donc de telles personnes.*

*Car ils ont consolé mon esprit*, c'est une autre raison que l'Apôtre avoit de recommander ces saints personnages aux Corinthiens.

*Aussi-bien que le vôtre. Par tous les services temporels & spirituels qu'ils ont rendus jusqu'à présent à votre Eglise.*

*Honorez donc de telles personnes*. puisque leurs actions les rendent si dignes d'être honorées. Lettr. *Connoissez*, qui est une manière de parler hébraïque.

¶. 19. *Les Eglises d'Asie vous saluent, Aquilas & Priscille, chez qui je demeure, & l'Eglise qui est dans leur maison, vous saluent avec beaucoup d'affection en notre Seigneur.*

*Les Eglises d'Asie*; il parle de l'Asie mineure, *vous saluent*. Voyez Rom. 16. 5. vous souhaitent toute sorte de biens. Ceci fait croire que l'Apôtre a plutôt écrit cette lettre à Ephese, selon que portent les Manuscrits Arabes & Syriaques, qu'en Macédoine, comme portent les Manuscrits Grecs.

*Aquilas & Priscille*; Voyez Rom. 16. 3. *chez qui je demeure* ordinairement à Corinthe, & avec qui je suis présentement à Ephese; car ils avoient suivi l'Apôtre en cette ville, comme il paroît par les Actes, ch. 18. v. 19.

*Et l'Eglise qui est dans leur maison d'Ephese*, comme il est vrai-semblable. Voyez l'explication de ces mots, Rom. 16. 3. où leur famille est une vraie Eglise, tant elle est réglée, *vous saluent avec beau-*

*équip d'affection ; c'est-à-dire, très-particulièrement, en notre Seigneur, d'une affection toute spirituelle & chrétienne.*

¶. 20. *Tous nos frères vous saluent ; Saluez-vous les uns & les autres par le saint baiser.*

*Tous nos frères vous saluent ; il parle particulièrement des disciples qui étoient avec lui.*

*Saluez-vous de ma part les uns & les autres, tout tant que vous êtes sans en oublier aucun ; puisque je vous aime & considere tous sans exception ; & ceux mêmes que je n'ai pas le plaisir de connoître, par le saint baiser, qui soit accompagné d'une ardente charité, & d'un amour chaste & spirituel.*

¶. 21. *Moi Paul, j'ai écrit de ma main cette salutation.*

*Moi Paul, &c, c'est-à-dire, M'étant servi du ministère d'un autre pour vous écrire tout ce qui précède ; j'ai ajouté cette salutation de ma propre main, pour vous être une preuve certaine que cette épître est de moi, & qu'elle n'est pas contrefaite.*

¶. 22. *Si quelqu'un n'aime point notre Seigneur JESUS-CHRIST qu'il soit anathème ; Maran Atha.*

*Si quelqu'un, de quelque condition qu'il soit, n'aime point notre Seigneur JESUS-CHRIST, ne le reconnoissant point pour son Seigneur & son Dieu, & ne vivant point selon les maximes de son Evangile ; qu'il soit anathème, & retranché de la communion du corps immortel de JESUS-CHRIST, Maran Atha ; c'est-à-dire que le Seigneur vienne pour être son juge, & pour se venger de lui, selon toute sa rigueur.*

¶. 23. Que la grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec vous. Voyez Rom. 16. 24.

¶. 24. Fai pour vous tous une charité sincere en JESUS-CHRIST. Amen.

Fai pour vous tous , &c. c'est - à - dire : Je sens dans mon cœur une affection très-ardente , que l'éloignement des lieux n'est pas capable de refroidir.

Amen. Voyez Rom. 16. & ailleurs.



## SENS SPIRITUEL.

¶. 1, jusqu'au 8.

*Q*uant aux aumônes qu'on recueille pour les Saints de Jérusalem , faites la même chose que j'ai ordonnée aux Eglises de Galatie , &c.

L'assistance des pauvres a été de tout temps dans l'Eglise le principal soin des Pasteurs. Les Apôtres qui étoient trop occupés à la prédication de l'Evangile , ne pouvant se charger du soin de la subsistance des pauvres par eux-mêmes , choisirent des Diacones pour vacquer à cette fonction , & dans la suite des temps cet Ordre sacré a été destiné particulièrement à ce ministère. Lorsque saint Paul alla à Jérusalem pour conferer de sa mission avec les Apôtres qui s'y trouverent , après avoir approuvé sa doctrine ils ne lui recommanderent autre chose que de se ressouvenir des pauvres dans le cours de sa prédication ; *Tantum ut pauperum mémores essemus* ; c'est ce que ce saint Apôtre a eu soin de pratiquer avec beaucoup de tendresse , comme il paroît en plusieurs endroits de ses Epîtres.

Les successeurs des Apôtres , qui ont hérité de leur charité pour les pauvres , ont été si persuadés de l'obligation indispensable de pourvoir à leurs besoins , qu'ils ont établi cette maxime fondamentale : Que tous les biens de l'Eglise sont le patrimoine des pauvres ; parceque les fidèles les ayant donnés à l'Eglise comme à la mère de tous les pauvres , l'Eglise les a confiés aux Beneficiers pour en être les administrateurs , en prenant pour eux simplement ce qui leur est nécessaire , s'ils sont véritablement pauvres : car si les Ecclesiastiques ont du patrimoine qui leur soit propre , dont ils puissent subsister , ils ne doivent point toucher à celui des pauvres.

Saint Ambroise se croyoit tellement obligé de pourvoir aux besoins des indigens , qu'après avoir distribué dans des nécessités pressantes tous les revenus de l'Eglise , & tout ce qu'elle pouvoit avoir en réserve d'or & d'argent ; il brisa les vases sacrés , & ne crut pas que ce fût les profaner , que de les faire servir à la nourriture des pauvres ou au rachat des captifs : voici comme il s'en explique dans ses Offices. L'Eglise , dit ce Père , n'a pas de l'or pour le garder , mais pour en assister les pauvres dans leur nécessité , & il n'est utile que lorsqu'on l'emploie , ainsi c'est le rendre inutile que de le garder . Les Assyriens pillerent autrefois tout l'or du temple ; mais les trésors qu'on a mis entre les mains des pauvres , ne sont plus sujets au pillage . Il vaut mieux , quand les autres moyens manquent , fondre tout l'or de l'Eglise pour en secourir les pauvres , que de le laisser exposé à l'avarice & à la profanation des impies . Il ajoute , que saint Laurent avoit fait voir

au tyran les pauvres de l'Eglise, & l'avoit assuré que  
c'étoient-là ses veritables tressors.

Saint Augustin étoit aussi très-persuadé de cette vérité, que tout le bien de l'Eglise est le bien des pauvres ; aussi prenoit-il un très-grand soin de les secourir ; Possidius, qui a été témoin de la conduite de ce saint Docteur, rapporte, qu'il n'a jamais voulu acheter de maisons ni de terres, pour augmenter les revenus de son Eglise , aimant beaucoup mieux en consuimer tous les revenus à nourrir les pauvres , qu'à enrichir le Clergé; & qu'après avoir épuisé tous les tressors de l'Eglise , il faisoit briser & vendre les vases sacrés pour racheter les esclaves & pour secourir les indigens ; & tout désintéressé qu'il étoit, il ne laissoit pas de réveiller la charité des fidèles par ses exhortations, pour les faire contribuer à l'assistance & à l'entretien des pauvres.

C'est ainsi qu'en ont usé tous les saints Prélats & Pasteurs de l'Eglise , qui ont cru n'avoir point de devoir plus important que celui de pourvoir aux besoins des pauvres, de quelque maniere que ce puisse être. Avec quelle force saint Jean Chrysostome pressoit-il ses auditeurs de donner de leur bien pour la subsistance des pauvres? Je sai, leur disoit-il, que la plûpart de ceux qui sont ici voudroient me fermer la bouche, & me dire : Je vous prie, ne nous parlez plus sur ce sujet : ne soyez plus à charge à ceux qui vous écoutent , laissez chacun libre sur cela. Je vous déclare , leur répondoit-il , que je n'écoute pas même ces remontrances. Saint Paul lui-même ne rougissoit pas de parler continuellement de l'aumône , & de se rendre importun pour les pauvres . . . . . Non , je ne cesserai point de le redire , & je me

rendrai importun à ceux qui ne donneront pas l'aumône , je reprendrai sans cesse leur dureté. Il leur prescrit ensuite ce qu'ils doivent faire pour s'acquitter de ce devoir ; il veut que les ouvriers & les artisans , qui gagnent leur vie du travail de leurs mains , détachent une petite partie de ce qu'ils reçoivent de leur travail , pour en offrir à Dieu les prémisses ; il donne le même avis à ceux qui reçoivent des rentes & des revenus , ou enfin quelque argent par des voies justes & legitimes ; mais il ne veut pas que l'on en détache moins que la dixième partie , pour ne point céder en ce point aux Juifs , qui étoient , dit ce saint Docteur , les plus méchantes gens du monde.

L'obligation d'assister les pauvres étant d'une nécessité aussi absolue qu'elle l'est en effet ; c'est sans doute une chose bien avantageuse & fort utile pour le salut , de s'accoutumer de bonne heure à donner & à faire l'aumône ; & c'est une pratique très-louable , sur-tout aux personnes riches & accommodées , de donner à leurs enfans quelque somme fixe pour faire leurs aumônes par eux-mêmes , & prendre garde qu'ils s'en acquittent fidellement ; c'est un moyen d'attirer sur eux la bénédiction de Dieu , & de leur rendre facile dans tout le cours de leur vie ce devoir indispensable de soulager les pauvres , qui paroît si pénible à ceux qui n'aiment qu'eux-mêmes & s'attachent trop à leurs biens : Cependant *celui* <sup>Jac. 12.</sup> *qui n'aura point fait miséricorde , sera jugé sans miséricorde* , dit l'Apôtre saint Jaque ; au-contraire , <sup>Job. 31.</sup> *ceux avec qui la compassion est crûe dès leur enfance ,* <sup>18.</sup> *& qui s'étant appliqués dès long-temps au mépris de l'argent , ont arraché peu-à-peu de leurs coeurs*

542 I. EPISTRE DE S. PAUL  
cette racine de tous les maux , passeront ici leur vie dans une paix tranquille , & jouiront ensuite d'une autre qui sera éternelle.

V. 8. jusqu'au 13. Je demeurerai à Ephese jusqu'à la Pentecôte : Car Dieu m'y ouvre visiblement une grande porte , & il s'y élève contre moi plusieurs ennemis , &c.

Dieu qui veut que ses élus dépendent continuellement de sa sage providence , entremèle tellement les biens & les maux dans la conduite qu'il tient sur eux , que si d'un côté il les élève par des succès favorables , de l'autre il les humilie par des afflictions & des troubles qu'il leur suscite. Ce ménagement est nécessaire pour conserver en eux les grâces qu'il leur fait ; sur-tout les Pasteurs qui travaillent au salut des peuples , ont besoin d'être traversés par des contradictions & des évenemens fâcheux , & d'être aussi relevés par des consolations & des secours extraordinaires de la part de Dieu : car si tout leur réussissoit sans peine , ils pourroient s'en attribuer la gloire , & n'auroient pas soin d'avoir recours à Dieu par la priere , pour rompre les obstacles qui s'opposent à leurs bons desseins ; si au contraire ils ne trouvoient aucun adoucissement dans leurs peines & leurs travaux apostoliques , ils pourroient se décourager & s'abattre ; or il est également dangereux de se laisser aller à un excès d'abattement , & de présumer de ses propres forces ; de sorte que le bien & le mal qui se succèdent l'un à l'autre , rend également soigneux de n'avoir confiance qu'en Dieu seul. C'est pour cela qu'en même temps que Dieu ouvroit à saint Paul une entrée favorable pour faire beaucoup de fruit dans la ville d'Ephese ,

il lui suscita des ennemis pour l'obliger à implorer continuellement son secours : c'est aussi dans ce dessein qu'après l'avoir élevé jusqu'au troisième ciel pour lui communiquer des secrets ineffables, Dieu l'abaissa de la maniere la plus humiliante, en lui faisant ressentir une tentation honteuse, que le diable avoit pouvoir d'exciter en lui, pour rabattre par la confusion qu'il en recevoit, les sentimens d'orgueil qu'il auroit pu tirer de la grandeur de ses revelations.

C'est ainsi que Dieu en use à l'égard de tous ses Saints, il les releve & les abaisse pour les conserver dans l'attachement à son service ; mais c'est principalement l'affliction qui les soutient : car plus ils sont affligés, plus aussi leur vertu se fortifie, la grace s'accroît en eux, & la cupidité diminue ; & au-lieu que les consolations spirituelles ne peuvent d'elles-mêmes produire que de mauvais effets, & causer de l'élevement, les afflictions & les tentations rendent plus humbles & plus susceptibles de la grace de Dieu : Ainsi, comme dit l'Apôtre, ils ne sont point plus forts que lorsqu'ils éprouvent des humiliations & des traverses ; c'est un effet propre de la grace de Dieu, de faire trouver de la force dans la foiblesse, & de la joie dans les maux.

¶. 13. jusqu'au 22. Soyez vigilans ; demeurez fermes dans la foi : Agissez couragusement ; soyez pleins de force, &c.

Toute la conduite de la vie chrétienne est renfermée dans ces paroles, & ceux qui pratiqueront bien les vertus qui sont exprimées dans ce seul verset, s'acquitteront parfaitement de tous les devoirs du christianisme ; au-lieu que sans cela, quelque

La première de ces quatre vertus que saint Paul recommande aux Corinthiens, qui est la vigilance, est opposée au sommeil, & à ce repos oisif qui nous rend negligens à nous acquitter de nos devoirs envers Dieu, le prochain, & nous-mêmes. Cet assoupiissement spirituel peut venir de deux sources, ou du desespoir de pouvoir vaincre les obstacles qui se rencontrent dans notre course, en nous laissant abattre aux difficultés qui nous paroissent insurmontables ; ou de la possession tranquille de ce qu'on aime ici-bas, & de l'oubli de Dieu : ainsi il faut prendre-garde de ne jamais desespérer, en quelque état de misere que nous soyons reduits, & ne nous point assurer dans cette vie, quelque bonheur que nous possédions, mais nous tenir toujours sur nos gardes, & veiller.

Mais si notre veille ne se fait avec une foi qui soit ferme, elle est insuffisante & inutile ; cette condition consiste à regarder Dieu en toutes nos actions, & ne rien faire, ni dire que dans la vûe de lui plaîte, & en sa présence. Il faut, dit saint Basile, veiller à la garde de son cœur, & ne pas souffrir que le souvenir de Dieu, qui doit être continuel en nous, s'efface de notre esprit : C'est par ce moyen que l'on acquiert ordinairement la charité, qui nous excite à observer les commandemens, & qui se conserve en les observant.

De plus, parcequ'il ne suffit pas de veiller, non pas même par une foi vive, si elle n'est agissante, saint Paul veut qu'on travaille courageusement à faire de bonnes œuvres, & qu'on ne se contente pas de

de regarder Dieu en esprit , & n'avoir que de belles pensées en speculation sans les mettre en pratique, & qu'on ne se conduise pas lâchement comme des femmes , mais en hommes qui ont accoutumé d'être robustes, & d'agir avec chaleur & avec zèle; parceque si nos bonnes œuvres ne sont pas faites de la sorte , elles ne pourront plaire à Dieu , que nous sommes obligés d'aimer de tout notre cœur & de toutes nos forces. Comme donc toute notre vie n'est pas capable de satisfaire parfaitement à ce précepte , quelque vertu qu'on ait acquise , nous devons travailler à croître toujours en force, comme notre saint Apôtre nous excite à le faire par ces paroles , *soyez pleins de force.* Si nous le faisons , nous ne pouvons pas douter que Dieu , qui ne nous commande rien d'impossible , ne soit content de nous , & ne récompense notre fidélité , c'est le même Apôtre qui nous l'assûre : *Demeurez fermes & inébranlables , & travaillez sans cesse de plus en plus à l'œuvre de Dieu , sachant que votre travail ne sera pas sans récompense en Notre-Seigneur.*

¶. 22. jusqu'à la fin. *Si quelqu'un n'aime point J e s u s - C H R I S T , qu'il soit anathème.*

L'obligation d'aimer Dieu , & par conséquent J e s u s - C H R I S T , qui ayant la forme & la nature de Dieu , n'a point cru que ce fût une usurpation d'être égal à Dieu, est un devoir si indispensable & si essentiel à l'homme , qu'il faut renoncer aux lumières de la raison & aux sentimens de la nature pour en disconvenir. Mais les Ecritures nous instruisent en tant de manières de cette vérité , qu'on ne peut douter que toute la religion ne soit renfermée dans ce commandement : car *comme toutes les créatures , dit*

*Aug. ep. fort bien saint Augustin, ne sont qu'une seule & même charité, qui se diversifie en plusieurs manières, & prend divers noms, selon les differens objets où elle s'attache; aussi toutes les bonnes œuvres que font les vrais enfans de Dieu, ne sont qu'un même acte d'amour de Dieu, qui prend diverses formes, & tout cela*

*Rom. 13. fondé sur cette parole de l'Apôtre: Que l'amour de Dieu & du prochain est l'accomplissement de la loi. Ainsi ce n'est pas pour nous un simple conseil, mais un commandement absolu; autrement ce seroit en vain que Dieu nous auroit ordonné de l'aimer de tout notre cœur, de toute notre ame, de tout notre esprit, & de toutes nos forces.*

*Et quoique nous ne puissions accomplir parfaitement qu'en l'autre vie ce grand commandement, il nous est néanmoins ordonné absolument, pour nous apprendre à quoi nous oblige la foi d'aspirer, où doit tendre notre esperance, & où nous devons tendre par tous les efforts de notre vie. Ainsi nous devons nous procurer par nos prières & nos bonnes œuvres l'accroissement de cet amour, & nous y avancer de plus en plus; ce que nous ne pouvons faire, s'il n'est la passion dominante de notre cœur, & s'il ne règle nos pensées, nos paroles, & nos actions, pour les rapporter à ce souverain Bien, dont la possession*

*Aug. de nous doit rendre heureux. C'est à ce Bien que ceux civ. Dei. qui nous aiment doivent nous conduire, & que nous devons nous-mêmes conduire ceux que nous aimons: c'est ainsi qu'on accomplit ces deux commandemens*

*Math. 22. 37. qui renferment toute la loi & les Prophetes. Vous aimeriez le Seigneur votre Dieu, &c. & votre prochain comme vous-mêmes: car afin que l'homme scîse de quelle manière il doit s'aimer, Dieu lui a marqué une*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XVI. 547.  
fin à laquelle il doit rapporter toutes ses actions pour  
être heureux.

Qui pourroit donc assez estimer combien nous  
sommes obligés à Dieu de nous avoir commandé  
de l'aimer ? *Qu'est-ce que vous m'êtes, ô mon Dieu,* Aug. I. 1.  
disoit le même saint Docteur, & moi qui vous conf. c. 5.  
fuis-je, pour m'honorer d'un commandement aussi doux,  
& aussi agreable qu'est celui de vous aimer, & pour  
ne pouvoir souffrir que j'y manque, sans vous mettre  
en colere contre moi, & sans me menacer de grandes  
miseres ? *Helas ! Seigneur, n'en est-ce pas une assez*  
*grande, que de ne vous pas aimer, ou plutôt, n'est-*  
*ce pas le comble de la misere, comme c'est le comble de*  
*la felicité, que de vous aimer de tout notre cœur ?*

Notre saint Apôtre n'a-t-il donc pas raison de  
frapper d'anathème ceux qui refusent d'aimer  
J E S U S - C H R I S T ? Et se peut-il trouver des  
Theologiens qui puissent avancer qu'on n'est pas  
obligé de l'aimer ? N'est-ce pas aneantir le des-  
sein de l'Incarnation de J E S U S - C H R I S T , lui  
qui ne s'est fait homme que pour nous donner la  
grâce & la force d'aimer Dieu ? N'est-ce pas ruiner  
d'un seul coup la loi , les Prophetes & l'Evangile ?  
La loi n'avoit jamais pu donner aux Juifs un si  
grand avantage que d'aimer celui qui nous a créés,  
qui nous a rachetés , qui nous comble tous les jours  
de ses grâces , & qui nous glorifiera dans l'éternité,  
pourvu seulement que nous l'aimions ; ces Docteurs  
veulent néanmoins que le privilége de l'Evangile  
qui élève les Chrétiens au-dessus des Juifs , soit  
de les dispenser d'aimer Dieu. Comment ose-t-on  
proférer un tel blasphème ? Je renonce de tout mon  
cœur à cette dispense : quand un Ange du ciel me

M m ij

l'apporteroit, je l'anathematise, je veux aimer mon Dieu, & J E S U S - C H R I S T mon Sauveur ; anathème à qui veut m'en dispenser. Mais, mon Dieu, je ne puis vous aimer que par vous même , secouez ma faiblesse , & faites-moi accomplir ce que vous me commandez par une loi aussi juste que nécessaire , parceque cette loi est vous-même , c'est la justice essentielle , qui ne peut ne me point ordonner que je l'aime , & que je lui rapporte toutes mes actions.



# A R G U M E N T DE LA II. EPISTRE DE S. PAUL AUX CORINTHIENS.

**S**aint Paul ayant appris à Macedoine , par le retour de Timothée son disciple qu'il avoit envoyé à Corinthe, le fruit qu'il y avoit fait par ses Prédications , le desir que les peuples avoient de le revoir, la soumission avec laquelle ils avoient séparé de leurs assémblées celui qui les avoit scandalisés par son inceste ; qu'ils étoient dans la disposition de contribuer à soulager les Eglises de Jerusalem par leurs aumônes ; que cependant sa première lettre en avoit attristé & refroidi plusieurs ; que d'autres méprisoient la simplicité de ses discours , & élévoient beaucoup le merite , l'éloquence , le désinteressement & les dons des faux apôtres ; qu'ils se plaignoient de ce qu'il n'étoit pas venu les voir comme il le leur avoit promis ; que ces faux-apôtres en prenoient occasion de le décrier & de le mépriser ; qu'ils répandoient partout que s'il paroissait de la hauteur & de la fermeté dans ses lettres , sa présence le rendoit vil , foible , & méprisable ; qu'ils se vantoient de leurs revelations , & de l'éclat de leur vocation au ministere apostolique. L'Apôtre se crut obligé d'écrire cette seconde lettre , non seulement aux Corinthiens & à tous les fidèles de l'Asie , en son nom , mais aussi au nom de Timothée , par laquelle desirant se concilier leur amitié ; il les temercie d'abord du desir qu'ils avoient de le re-

550 ARGUMENT.

voir , & de l'attache particulière qu'ils avoient à sa doctrine ; ensuite il s'excuse de leur avoir écrit une lettre pleine d'amertume , & de ce qu'il étoit venu en Macédoine préferablement à Corinthe , & il leur dit , qu'une des principales raisons étoit , qu'il craignoit de leur causer de la tristesse par sa présence & par les reprimandes qu'il auroit été obligé de faire à quelques-uns d'eux ; mais il leur promet qu'il les ira voir incessamment , & les assûre de son amitié : Il leur fait part de la persécution qu'il avoit soufferte en Asie ; il loue la soumission & le zèle qu'ils avoient fait paroître , en retranchant de leur assemblée & de leur société l'incestueux qui étoit parmi eux ; mais il les exhorte à user envers lui d'indulgence , & à le reconcilier , de crainte que le démon ne se servît de son humiliation pour le jeter dans une entiere apostasie. Ensuite il fait son apologie , & refute les calomnies que les faux-Apôtres avoient repandues contre lui , il oppose sa vocation , ses dons , ses révélations , ses travaux , ses souffrances , son desinteressement aux fausses vertus de ces prétendus Apôtres , & aux vaines louanges qu'ils se donnoient ; & il avoue en même temps qu'il n'y a que la seule nécessité de se défendre qui lui ait pu permettre de parler avec tant d'avantage des dons & des grâces dont Dieu avoit honoré son ministère , & de crainte de s'être trop élevé , il affecte de s'humilier par le récit de ses foiblesses & de ses misères. Cette lettre a été écrite de Macédoine , & envoyée par Tite & saint Luc aux fidèles de Corinthe , la 24. année après la mort de JESUS-CHRIST , & l'an 57. de l'Ere vulgaire.



# II. EPISTRE DE S. PAUL AUX CORINTHIENS.

---

## CHAPITRE PREMIER.

1. **P**AULUS  
Apostolus  
Jesu Christi per vo-  
luntatem Dei, & Ti-  
motheus frater, Eccle-  
siaz Dei, quæ est Co-  
rinthi, cum omnibus  
Sanctis, qui sunt in  
universa Achaia.

2. Gratia vobis &  
pax à Deo Patre no-  
stro, & Domino Jesu  
Christo.

3. Benedictus Deus  
& Pater Domini no-

1. **P**AUL Apôtre de  
JESUS - CHRIST  
par la volonté  
de Dieu //, &  
Timothée son frere, à l'E-  
glise de Dieu qui est à Co-  
rinthe, & à tous les saints //  
qui sont dans toute l'Achaie.

2. Que Dieu notre Pere,<sup>V. Rom.</sup>  
& J E S U s - C H R I S T n o - 1.7.  
tre Seigneur vous donnent la  
grâce & la paix.

3. † Beni soit le Dieu &  
le Pere de notre Seigneur  
<sup>+ Un S.</sup>  
<sup>Martyr</sup>  
<sup>Pontife.</sup>

\*. i. expl. non par mon propre choix.  
Ibid. expl. les fidèles.

Ephes.  
i. 3.  
i. Petr.  
i. 3.

552 I. EPISTRE DE JESUS-CHRIST,

le Pere des misericordes, & le Dieu de toute consolation,

4. qui nous console dans tous nos maux, afin que nous puissions aussi consoler les autres dans tous leurs maux, par la même consolation // dont nous sommes nous-mêmes consolés de Dieu.

5. Car à mesure que les souffrances de JESUS-CHRIST s'augmentent en nous, nos consolations aussi s'augmentent par JESUS-CHRIST.

6. Or soit que nous soyons affligés, c'est pour votre instruction & pour votre salut; soit que nous soyons consolés, c'est aussi pour votre consolation; soit que nous soyons encouragés //, c'est encore pour votre instruction & pour votre salut, qui s'accomplice dans la souffrance des mêmes maux que nous souffrons.

7. Ce qui nous donne une ferme confiance pour vous //, sachant qu'ainsi que vous

¶. 4. *let.* par l'exhortation dont Dieu nous exhorte nous-mêmes. Le mot Grec signifie également consolation & exhortation.

¶. 6. *lettr.* exhortez.

S. PAUL  
stri Jesu Christi, Pa-  
ter misericordiarum,  
& Deus totius conso-  
lationis,

4. qui consolatur nos  
in omni tribulatione  
nostra: ut possimus &  
ipsi consolari eos, qui  
in omni pressura sunt,  
per exhortationem, quâ  
exhortamur & ipse à  
Deo.

5. Quoniam sicut  
abundant passiones  
Christi in nobis: ita  
& per Christum abun-  
dat consolatio nostra.

6. Sive autem tri-  
bamur pro vestra ex-  
hortatione & salute,  
sive consolamur pro ve-  
stra consolatione, sive  
exhortamur pro vestra  
exhortatione & salute,  
quæ operatur toleran-  
tiam earumdem passio-  
num, quas & nos pati-  
mur:

7. ut spes nostra fir-  
ma sit pro vobis: scien-  
tes quod sicut socii pas-

¶. 7. *lett.* afin que l'esperance que nous avons de vous soit ferme, ou, en sorte que l'esperance.... est ferme. Ce qui revient au Grec,

sionum estis, sic eritis  
& consolationis.

8. Non enim volu-  
mus ignorare vos, fra-  
tres , de tribulatione  
nostra quæ facta est in  
Asia , quoniam supra  
modum gravati sumus  
supra virtutem , ita ut  
tæderet nos etiam vi-  
vere.

9. Sed ipsi in no-  
bis metipsis responsum  
mortis habuimus , ut  
non simus fidentes in  
nobis , sed in Deo , qui  
suscitat mortuos :

10. qui de tantis pe-  
riculis nos eripuit , &  
eruit : in quem spera-  
mus quoniam & ad-  
huc eripiet ,

11. adjuvantibus &  
vobis in oratione pro  
nobis : ut ex multorum  
personis , ejus qui in  
nobis est donationis ,

¶. 8. Gr. de sorte que nous ne  
voiyons plus le moyen de pou-  
voir même sauver notre vie.

¶. p. lett. nous avons eu en  
nous - mêmes une réponse de

avez part aux souffrances ,  
vous aurez part aussi à la con-  
solation ¶.

8. Car je suis bien aise , mes  
frères , que vous sachiez l'af-  
fliction qui nous est survenue  
en Asie , qui a été telle , que  
les maux dont nous nous  
sommes trouvé accablés ont  
été excessifs , & au-dessus de  
nos forces , jusqu'à nous ren-  
dre même la vie ennuyeuse ¶.

9. Mais nous avons com-  
me entendu prononcer en  
nous-mêmes l'arrêt de notre  
mort ¶ , afin que nous ne met-  
tions point notre confiance  
en nous , mais en Dieu qui  
ressuscite les morts ;

10. qui nous a délivrés  
d'un si grand peril ¶ ; qui  
nous en délivre encore , &  
nous en délivrera à l'avenir ,  
comme nous l'espérons de sa  
bonté .

11. Et les prières que vous  
faites pour nous , y contri-  
bueront aussi ; afin que la gra-  
ce que nous avons reçue en

mort . aut . toutes mes pensées en  
cet état ne me representoient que  
la mort .

¶. 10. Gr. d'une telle mort .

334 I. EPISTRE DE S. PAUL  
consideration de plusieurs personnes, soit aussi recon-  
nue par les actions-de-graces que plusieurs en rendront pour nous.

12. Car le sujet de notre gloire est le témoignage que nous rend notre conscience, de nous être conduits dans ce monde, & surtout à votre égard, dans la simplicité de cœur, & dans la sincérité de Dieu, non avec la sagesse de la chair, mais dans la grace de Dieu.

13. Je ne vous écris que des choses dont vous connoissez la vérité en les lisant <sup>1</sup>. Et j'espere qu'à l'avenir vous connoîtrez entierement,

14. ainsi que vous l'avez déjà reconnu en partie, que nous sommes votre gloire, comme vous *serez* la nôtre au jour du Seigneur JESUS-CHRIST.

15. C'est dans cette confiance que j'avois résolu auparavant de vous aller voir, afin que vous reçussiez une seconde grace <sup>2</sup>.

per multos gratia a-  
gantut pro nobis.

12. Nam gloria no-  
stra hæc est, testimo-  
nium conscientiæ no-  
stræ, quod in simpli-  
citate cordis & since-  
ritate Dei, & non in  
sapientia carnali, sed  
in gratia Dei conver-  
sati sumus in hoc mun-  
do: abundantius au-  
tem ad vos.

13. Non enim alia  
scribimus vobis, quam  
quæ legistis, & cognovistis. Spero autem  
quod usque in finem  
cognoscetis,

14. sicut & cognovistis nos ex parte,  
quod gloria vestra su-  
mus, sicut & vos no-  
stra, in die Domini  
nostrí Jesu Christi.

15. Et hac confiden-  
tia volui prius venire  
ad vos, ut secundam  
gratiam haberetis:

<sup>1</sup>. i. e. expl. dans ma lettre, soit celle-ci, ou la première;  
<sup>2</sup>. i. e. des graces plus abondantes;

16. & per vos transire in Macedoniam , & iterum à Macedonia venire ad vos , & à vobis deduci in Judæam.

17. Cùm ergo hoc voluissem , nunquid levitate usus sum ? Aut quæ cogito secundum carnem cogito ; ut sit apud me EST & NON ?

18. Fidelis autem Deus , quia sermo noster , qui fuit apud vos , non est in illo .EST & NON.

19. Dei enim filius Jesus Christus , qui invobis per nos prædicatus est , per me , & Silvanum , & Timotheum , non fuit EST & NON , sed EST in illo fuit.

20. Quotquot enim promissiones Dei sunt , in illo EST : ideo & per ipsum Amen Deo ad

16. Je voulois passer par chez vous en allant en Macédoine , revenir ensuite de Macédoine chez vous , & de là me faire conduire par vous en Judée.

17. Ayant donc pour lors ce dessein , est-ce par inconstance que je ne l'ai point exécuté ? Ou , quand je prends une resolution , cette resolution n'est-elle qu'humaine ; & trouve-t-on ainsi en moi le ouy & le nom //?

18. Mais Dieu , qui est véritable , m'est témoin qu'il n'y a point eu de oui & de non dans la parole que je vous ai annoncée.

19. Car JESUS - CHRIST Fils de Dieu , qui vous a été prêché par nous , c'est-à-dire , par moi , par Silvain , & par Timothée , n'est pas tel , que le oui & le non se trouve en lui : mais tout ce qui est en lui est très-ferme //.

20. C'est en lui que toutes les promesses de Dieu ont leur vérité , & c'est par lui aussi que tout s'accomplit // à l'hon-

¶. 17. expl. le vrai & le faux.

¶. 19. lettr. le ouy est en lui ,

¶. 20. lett. Amen. expl. qu'elles sont stables , & qu'elles s'accompagnent.

556 I. EPISTRE DE S. PAUL  
neur de Dieu : ce qui fait la gloria nostram.  
gloire de notre ministere ?.

21. Or celui qui nous confirme & nous affermit avec Jesus-Christ, & qui nous a oints *de son onction*, c'est Dieu même.

22. Et c'est lui aussi qui nous a marqués de son sceau, & qui pour arthes // nous a donné le Saint-Esprit dans nos cœurs.

23. Pour moi je prends Dieu à témoin, & je veux bien qu'il me punisse // si je ne dis la vérité, que c'a été pour vous épargner, que je n'ai point encore voulu aller à Corinthe. Ce n'est pas que nous dominions sur votre foi ; mais nous tâchons au contraire de contribuer à votre joie, puisque vous demeurez fermes dans la foi //.

¶. 20. Le Grec porte ce qui s'execute par notre ministere *Deo ad gloriam per nos*. La prédication des Apôtres étant le moyen dont Dieu se sert pour accomplir ses promesses.

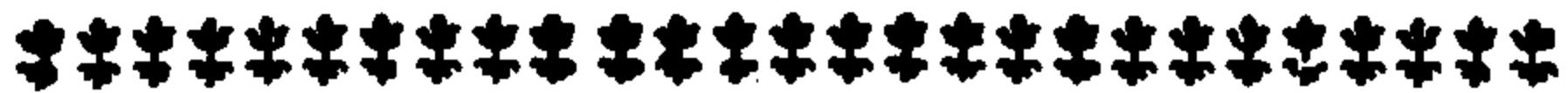
¶. 22. expl. des biens qu'il nous a promis.

¶. 23. lett. contre mon ame. Ibid. austr. car c'est par la foi que vous demeurez fermes.

21. Qui autem confirmat nos vobiscum in Christo, & qui unxit nos Deus :

22. qui & signavit nos, & dedit pignus Spiritus in cordibus nostris.

23. Ego autem testimoniū Deum invoco in animam meam, quod parcens vobis, non veniam ultrā Corinthum : non quia dominamur fidei vestræ, sed adiutores sumus gaudii vestri : nam fide statis.



## SENS LITTERAL.

¶. 1. *Paul Apôtre de J E S U S - C H R I S T par la volonté de Dieu, & Timothée son frere, à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, & à tous les saints qui sont dans toute l'Achaïe.*

*Paul Apôtre de J E S U S - C H R I S T par la volonté de Dieu. Par sa pure volonté, sans aucun mérite de ma part. Voyez Rom. 1. 1. 1. Cor. 1. 1. Gal. 1. 1. Ephese 1. & ailleurs.*

*Et Timothée. Voyez Philip. 1. 1. Coloss. 1. 1. 1. & 2. Thess. 1. 1. Philem. 1. Son frere, non seulement dans la profession du Christianisme, comme sont tous les autres Chrétiens, mais dans le ministere de l'Evangile qui étoit commun à saint Paul & à Timothée, quoique Timothée lui fût inférieur en autorité.*

*A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, c'est-à-dire, à tous les Chrétiens, ou, à tous les fidèles. Voyez Rom. 1. 1. 1. Cor. 1. 2. Ephese 1. 2. Col. 1. 2.*

*Qui sont dans toute l'Achaïe, Province du Péloponèse, dont Corinthe étoit la capitale.*

¶. 2. *Que Dieu notre Pere & J E S U S - C H R I S T notre Seigneur vous donnent la grace & la paix.*

*Que Dieu..... vous donnent, c'est-à-dire, vous augmentent. Voyez 1. Pier. 1. 2. La grace & la paix. Voyez Rom. 1. 7. 1. Cor. 1. 3. Gal. 1. 3. Ephese 1. 2.*

¶. 3. *Beni soit le Dieu & le Pere de notre Seigneur J E S U S - C H R I S T, le Pere des misericordes, & le Dieu de toute consolation.*

*Beni soit le Dieu.* C'est une formule solennelle de louanges & d'actions-de-graces. Voyez Rom. 1. 25. & 9. 5. Ephese 1. 3. 1. Pier. 1. 3.

*Et le Pere de notre Seigneur J e s u s - C H R I S T.* L'Apôtre donne souvent à Dieu cette qualité, pour établir la foi de la divinité de J e s u s - C H R I S T, pour montrer qu'encore qu'il soit Pere de tous les hommes par la creation, & de tous les fidèles par la grace, il est Pere de J e s u s - C H R I S T d'une façon qui ne convient qu'à lui seul, c'est-à-dire, qu'il est son Pere par nature.

*Le Pere des misericordes,* c'est une façon de parler hebraïque, c'est-à-dire, Pere dont la miséricorde est infinie. Voyez Exod. 34. Ephese 2. 4. & en plusieurs autres endroits. Il l'appelle plutôt *le Pere des misericordes*, que le Dieu de misericorde; parceque l'inclination naturelle des peres, est de faire misericorde, & d'avoir pitié de leurs enfans.

Pf. 102.  
13. *Quomodo miseretur pater filiorum misertus est Domi-  
nus timentibus se.*

*Et le Dieu de toute consolation,* c'est-à-dire, qui est l'auteur & l'objet de toute consolation, hors duquel il n'y en a point de véritable, & dont la consolation est ineffable, & au-delà de tout ce qu'on peut penser. Voyez Philip. 4. 7.

V. 4. *Qui nous console dans tous nos maux;* afin que nous puissions aussi consoler les autres dans tous leurs maux, par la même consolation, dont nous sommes nous-mêmes consolés de Dieu.

*Qui nous console;* nous Apôtres & ministres de l'Evangile. Il semble qu'il ne parle pas ici en general: car cette sorte d'action-de-graces suppose manifestement, que l'Apôtre avoit reçû des nouvelles de la correction des desordres de l'E-

glise de Corinthe, & qu'ayant été ravi de joie de cette nouvelle au milieu de ses persecutions , il commence son Epître par cette insigne louange de Dieu , comme s'il disoit : Beni soit Dieu , de ce qu'il ne nous abandonne jamais dans l'affliction , & de ce que dans celle où je suis , il me comble de consolation par la nouvelle que j'ai reçue de l'heureux état de votre Eglise.

*Dans tous nos maux* , c'est-à-dire , dans toutes les afflictions que nous souffrons pour la prédication de l'Evangile.

*Afin que nous puissions aussi consoler les autres* , &c. c'est-à-dire , afin qu'ayant été consolés nous-mêmes dans nos afflictions , nous nous portions plus volontiers en reconnaissance de cette grace à consoler les fidelles dans les leurs ; & qu'étant pleins de l'esprit de consolation , qui est le Saint-Esprit même , nous soyons capables de les consoler par nos paroles , qui seroient sans effet , si elles n'étoient animées de cet Esprit. *Autr.* L'Apôtre veut dire , qu'il ne considere pas sa propre satisfaction dans cette consolation , mais seulement l'intérêt de l'Eglise , & le bien de ses freres , particulièrement ce à lui des Corinthiens , à qui il écrit.

¶. 5. *Car à mesure que les souffrances de J E S U S-CHRIST s'augmentent en nous , nos consolations aussi s'augmentent par J E S U S-CHRIST.*

*Car.* C'est la preuve de ce qu'il dit au verset précédent , que Dieu le console dans tous ses maux.

*A mesure que les souffrances de J E S U S-CHRIST s'augmentent en nous* , c'est-à-dire , les maux que nous souffrons à cause de son nom en prêchant l'Evangile. *Nos consolations aussi s'augmentent.* Il entend principalement parler de la consolation qu'il

360 I. EPISTRE DE S. PAUL  
venoit de recevoir de la nouvelle de l'état de l'Eglise de Corinthe , comme s'il disoit : Nos consolations s'accroissent & se multiplient comme j'en ai l'experience toute recente par la consolation que je reçois de votre part au milieu de mes afflictions.

*Par Jesus-Christ, qui est la cause efficiente & meritoire , comme il est l'occasion & le sujet de notre persecution , & de nos souffrances.*

¶. 6. *Or soit que nous soyons affligés , c'est pour votre instruction & pour votre salut ; soit que nous soyons consolés , c'est aussi pour votre consolation ; soit que nous soyons encouragés , c'est encore pour votre instruction & pour votre salut , qui s'accomplit dans la souffrance des mêmes maux que nous souffrons.*

*Or soit que nous soyons affligés , c'est-à-dire , qu'en quelque état que nous nous trouvions de souffrances ou de consolations : C'est pour votre instruction & pour votre salut : Pour vous apprendre par notre exemple , à supporter ces états differens , avec la même patience , & avec la même paix que nous les supportons , afin que souffrant comme nous , vous puissiez parvenir au salut éternel , qui n'est promis qu'à ceux qui auront souffert en ce monde.*

*Soit que nous soyons consolés ; c'est aussi , &c. c'est-à-dire , il le permet encore , afin que vous ayez de quoi vous consoler , voyant que Dieu n'abandonne jamais ses fidèles , & qu'il ne manque jamais de les consoler dans leurs afflictions.*

*Soit que nous soyons encouragés , c'est-à-dire , excités à souffrir.....*

*C'est encore pour votre instruction , &c. C'est afin que nous vous y excitions aussi pour procurer votre*

tre salut, que vous vous assûrerez, en supportant avec patience les maux que nous souffrons.

¶. 7. Ce qui nous donne une ferme confiance pour vous, sachant qu'ainsi que vous avez part aux souffrances vous aurez part aussi à la consolation.

Ce qui nous donne, &c. c'est-à-dire, ce courage avec lequel vous souffrez me donne une ferme esperance de votre salut.

Sachant qu'ainsi que, &c. Voyez ceci expliqué. Rom. 8. 17. 2. Cor. 4. 10. 1. Pier. 4. 13. Jac. 1. 12.

Vous aurez part aussi à la consolation dans le ciel, par la beatitude éternelle. Voyez Isaïe 25. 8. Matth. 5. 5. Luc. 16. 25. Jean 16. 20. Apoc. 7. 17. & 21. 4.

¶. 8. Car je suis bien aisé, mes frères, que vous sachiez l'affliction qui nous est survenue en Asie, qui a été telle que les maux dont nous nous sommes trouvés accablés, ont été excessifs, & au-dessus de nos forces, jusqu'à nous rendre même la vie ennuyeuse.

Car, &c. Il rend raison de ce qu'il s'étend sur le sujet de ses souffrances dès l'entrée de cette lettre, comme s'il disoit : Ce n'est pas sans sujet que je vous parle de mes souffrances ; car pour ne vous point dissimuler ce qui en est, je veux bien, que vous sachiez, &c. Il semble qu'il parle de ce qu'il lui arriva à Ephèse. Voyez Act. 19. 23. &c. au moins il ne paroît pas qu'on puisse rapporter ces paroles à une autre affliction qu'à celle-là.

¶. 9. Mais nous avons comme entendu prononcer en nous-mêmes l'arrêt de notre mort, afin que nous ne mettions point notre confiance en nous, mais en Dieu qui ressuscite les morts.

Mais nous avons, &c. c'est-à-dire, nous étions

362 **II. EPISTRE DE S. PAUL**  
au même état, dans les mêmes peines, & dans les mêmes apprehensions que sont ceux qui sont condamnés à la mort, à qui on a prononcé la sentence ou l'arrêt de mort.

*Afin que nous ne mettions point notre confiance en nous-mêmes,* &c. c'est-à-dire, Dieu a permis que nous soyons tombés dans cet extrême danger, & que nous nous soyons trouvés dépourvus de tout secours humain, pour en sortir, afin de convaincre les hommes de leur impuissance par cet exemple, & pour leur montrer qu'ils doivent mettre toute leur confiance en Dieu seul, dont la puissance est si grande, qu'il ressuscite même les morts. L'Apôtre ne parle pas ici de la puissance que Dieu a de ressusciter effectivement les morts, parceque cela se-  
roit hors de son sujet.

**V. 10.** *Qui nous a délivrés d'un si grand peril, qui nous en délivre encore, & nous en délivrera à l'avenir, comme nous l'espérons de sa bonté.*

**Hebr. 11.** *Qui nous a délivrés, comme par une espece de résurrection, c'est-à-dire, préservés & garantis de la mort, qui étoit toute présente, comme s'il nous avoit ressuscités d'un si grand peril, ayant été en danger d'être tués dans la sédition, s'ils ne s'étoient échappés des mains d'une populace irritée. Voyez Act. 19. 29.*

**2. Cor. 11. 23.** *Qui nous en délivre encore, c'est-à-dire, qui nous délivre tous les jours de semblables perils : In mortibus frequenter.*

*Et qui nous en délivrera à l'avenir, de cette sorte de mort, & même de la mort, telle qu'elle soit ; non pas qu'il crût ne devoir pas mourir, ou qu'il craignît la mort, mais parcequ'il favoit qu'il étoit encore nécessaire à l'Eglise. Voyez Philip. 1. 24.*

Comme nous l'espérons de sa bonté : de sorte qu'il n'en étoit pas entierement assuré.

¶. II. Et les prières que vous faites pour nous y contribueront aussi ; afin que la grâce que nous avons reçue en considération de plusieurs personnes , soit aussi reconnue par les actions-de-graces que plusieurs en rendront pour nous.

*Et les prières , &c.* Il paroît par la suite de ce verset , qu'il comprend sous le mot de *prières* , l'*action-de-graces*, comme en étant la principale partie , & comme en étant inseparable : & en effet , il ne recommande presque jamais la prière sans l'*action-de-graces*.

*Afin que la grâce que nous avons reçue , d'avoir été préservé d'une mort si funeste & si présente , soit le motif pour lequel ils doivent tous s'unir dans la prière.* C'est comme s'il leur disoit : La demande que je vous fais de prier pour moi , n'est pas tant pour mon intérêt & pour la conservation de ma vie , que pour la gloire de Dieu ; afin qu'il soit glorifié pour les bienfaits que j'ai reçus de lui.

*En considération de plusieurs personnes , c'est-à-dire , en vue de leur bien , pour leur utilité particulière , & à cause du besoin qu'ils avoient encore de moi.* *Autr.* En considération de leurs prières ; si l'entend parler des Corinthiens. Ceci fait voir l'humilité de l'Apôtre , qui étoit bien éloigné d'attribuer sa délivrance à ses propres merites , puisqu'il ne croyoit avoir été délivré que par la seule considération des autres.

*Soit aussi reconnue par les actions-de-graces , &c.* c'est-à-dire , nous aide à reconnoître dignement les grâces que Dieu nous a faites , qui étant ainsi

multipliées, répondront mieux à la grandeur & à la multitude des biensfaits que nous avons reçus : car il est bien juste que ceux en considération desquels le bienfait a été accordé, rendent grâces, aussi bien que celui qui l'a reçû.

- ¶. 12. *Car le sujet de notre gloire est le témoignage que nous rend notre conscience, de nous être conduits dans ce monde, & sur-tout à votre égard, dans la simplicité de cœur & dans la sincérité de Dieu, non avec la sagesse de la chair, mais dans la grace de Dieu.*

*Car.* Il rend raison de ce qu'il leur demande leurs prières ; & le sens est : Je m'adresse à vous avec cette confiance & cette liberté ; parceque je suis assuré par le témoignage de ma propre conscience, d'avoir été très-fidèle dans toutes les fonctions de mon ministere, & qu'ainsi vous ne sauriez me refuser la grace que je vous demande. L'Apôtre se sert de cette raison, parceque ses adversaires avoient rendu son ministere & sa fidélité suspecte auprès des Corinthiens, l'ayant même fait passer pour un homme double & léger, qui avoit manqué à la parole qu'il leur avoit donnée dans sa première lettre, de venir à Corinthe. Cela se verra encore mieux dans la suite.

*Le sujet de notre gloire ; c'est-à-dire : Tant s'en faut que nous nous trouvions coupables de quelque faute dans notre ministere, comme on voudroit vous le persuader, qu'au contraire nous mettons toute notre gloire à y avoir été fidèles.*

*Est le témoignage que nous rend notre conscience, non pas l'estime que le monde peut avoir conçû de notre fidélité ; ce qui seroit une pure vanité, mais*

le témoignage de notre conscience , qui n'est fondé Rom. 9.  
que sur la vérité : *Testimonium mihi perhibente con-*  
*scientiam meam.*

*De nous être conduits dans ce monde , c'est-à-dire ;*  
dans tous les lieux du monde où nous avons prê-  
ché : & *sur-tout à votre égard :* il s'en rapporte à  
leur propre jugement , celui des autres pouvant leur  
être inconnu ou suspect ; *dans la simplicité , sans*  
aucun déguisement dans nos paroles , n'ayant ja-  
mais rien promis sans le dessein de l'accomplir ,  
quoiqu'en disent nos adversaires. Voyez 1. Thess.  
2. 5.

*Et dans la sincérité de Dieu , c'est-à-dire , que*  
nos actions & notre conduite ont été sans finesse  
& sans artifice devant Dieu , ayant parlé & agi  
avec une simplicité & une sincérité non seule-  
ment morale , mais surnaturelle & divine , con-  
formes aux règles du Christianisme : d'autres ex-  
pliquent , une simplicité & une sincérité très-  
grande. C'est la manière de parler des Hébreux ,  
qui pour exprimer la grandeur & l'excellence de  
quelque chose , disent que c'est une chose de Dieu.  
Voyez Ps. 35. 7. & 79. 11.

*Non avec la sagesse de la chair , c'est-à-dire , la*  
philosophie & l'éloquence humaine. Voyez 1. Cor.  
2. 1. 4.

*Mais dans la grâce de Dieu , c'est-à-dire , dans la*  
lumière & dans la force toute divine qu'il m'a  
inspirée pour persuader les esprits incredules , &  
convertir les cœurs rebelles à la vérité. Il taxe cou-  
vertement l'ostentation de ses adversaires , qui fai-  
soient grande montre de leur philosophie & de leur  
éloquence dans leurs discours , mais qui cependant  
étoient destitués du don des miracles , & de cette

366 II. EPISYRE DU S. PAUL  
vertu divine & nécessaire pour la conversion des auditeurs.

¶. 13. Je ne vous écris que des choses dont vous connoissez la vérité en les lisant. Et j'espere qu'à l'avenir vous connoîtrez entierement.

Je ne vous écris que des choses , touchant la simplicité & la sincérité de ma conduite , & les miracles que Dieu a opérés dans votre Eglise par mon ministère , dont vous reconnoissez la vérité , par la longue expérience que vous avez eu de la droiture de ma conduite , en les lisant , c'est-à-dire , par les rapports que vous y trouvés en lisant ma lettre. Ainsi qu'on ne m'objecte donc plus que je porte témoignage dans ma propre cause.

Et j'espere qu'à l'avenir vous connoîtrez entièrement , c'est-à-dire , vous ferez une scrupuleuse réflexion sur la sincérité de ma conduite , & sur les merveilles que vous m'avez vu opérer parmi vous. Ainsi lorsque je serai parmi vous. L'Apôtre les reprend tacitement de ce qu'ils avoient prêté l'oreille à ses adversaires , & qu'ils étoient entrés en quelque soupçon touchant sa conduite.

¶. 14. Ainsi que vous l'avez déjà reconnu en partie , que nous sommes votre gloire , comme vous lerez la nôtre au jour du Seigneur JESUS-CHRIST.

Ainsi que vous l'avez déjà reconnu , ensuite de la lecture de ma première lettre , en partie : il use de ce terme , pour montrer qu'il restoit encore en quelques-uns d'eux , quelque levain des fausses impressions que ses adversaires leur avoient données de sa conduite , que nous sommes votre gloire , c'est-à-dire , que c'est toute la gloire de votre Eglise de m'avoir pour docteur & pour apôtre. Il reprend encore tacitement les Corinthiens , de ce qu'ils s'é-

AUX CORINTHIENS. CHAP. I. 567  
toient laissé surprise par l'éclat extérieur de ses  
adversaires, & qu'ils avoient fait gloire de s'atta-  
cher à eux, comme si c'eussent été de véritables  
Apôtres, & comme s'ils eussent surpassé saint Paul  
en mérite & en science.

*Comme vous serez la nôtre.* Le sens : Je vous suis  
à présent un sujet de gloire ; mais aussi vous serez  
au jour du jugement le sujet de la mienné, lorsque  
je vous verrai récompensés du même bonheur que  
moi pour avoir suivi mes conseils, & vous être  
rendu obéissans à la doctrine que je vous ai annon-  
cée ; puisque les travaux que je souffre, & les soins  
que je prends pour votre Eglise seront la cause de  
ma récompense, &c pour ainsi dire, le plus riche  
& le principal ornement de ma couronne : *Gaudium Philip.*  
*& corona mea.*

4. 1.

*Au jour du Seigneur JESUS-CHRIST*, c'est-  
à-dire, au jour du jugement universel, qui doit  
être exercé par JESUS-CHRIST.

V. 15. *C'est dans cette confiance que j'avois résolu*  
*auparavant de vous aller voir, afin que vous reçus-  
siez une seconde grâce.*

*C'est dans cette confiance*, c'est-à-dire, dans  
cette assurance que j'avois, que vous me regardiez  
comme votre Apôtre, & comme la gloire & l'hon-  
neur de votre Eglise ; & qu'ainsi vous vous estime-  
riez heureux de m'avoir parmi vous.

*Que j'avois résolu auparavant de vous aller voir,*  
lorsque j'écrivis ma première lettre. Voyez 1. Cor.  
16. 5. &c.

*Afin que vous reçusiez une seconde grâce*, c'est-  
à-dire, une nouvelle joie & une nouvelle faveur,  
de me voir pour la seconde fois dans votre Eglise ;  
ce qu'il explique plus clairement au verset suivant.

¶. 16. Je voullois passer par chez vous en allant en Macédoine, revenir ensuite de Macédoine chez vous, & de là me faire conduire par vous en Judée.

*Je voullois passer par chez vous.* Il est vraisemblable que l'Apôtre leur avoit promis par Tite, de les aller voir ayant de passer en Macédoine ; mais il changea de dessin, de peur qu'il ne fût obligé d'agir avec plus de sévérité qu'il n'eût voulu, contre ceux qui ayant commis des crimes, n'en avoient pas fait pénitence.

*En allant en Macédoine, pour y prendre les aumônes qui y étoient préparées.*

*Revenir ensuite de Macédoine chez vous, pour y prendre aussi les vôtres, & les porter à Jérusalem, après avoir donné les ordres nécessaires pour régler votre Eglise.*

*Et de là me faire conduire par vous en Judée.* C'étoit la coutume des Chrétiens dans ces premiers temps, de conduire les fidèles qu'ils recevoient chez eux, en leur fournissant les choses nécessaires jusqu'au lieu où ils vouloient aller.

¶. 17. Ayant donc pour lors ce dessin, est-ce par inconstance que je ne l'ai point exécuté? Ou, quand je prends une resolution, cette resolution n'est-elle qu'humaine; & trouve-t-on ainsi en moi le ouy & le non?

*Ayant donc pour lors ce dessin, de prévenir même le temps auquel j'avois résolu de vous aller voir; ce qui est bien plus qu'une confirmation de mon premier dessin.*

*Est-ce par inconstance? &c. c'est-à-dire: Vous ai-je promis à l'avanture, sans faire réflexion à ce que je vous promettois, & sans avoir une ferme resolution de l'accomplir, comme vous veulez persuader mes adversaires, pour vous ôter l'estime*

AUX CORINTHIENS. CHAP. I. 569  
que vous avez de ma sincérité, & de la constance  
de ma conduite?

Cette resolution n'est-elle qu'humaine? C'est-à-dire, n'est-elle fondée que sur des motifs de pur intérêt, lequel venant à changer est capable de me faire changer aussi, & de me faire prendre de nouvelles résolutions?

Et trouve-t-on en moi le ouy & le non? c'est-à-dire: Trouve-t-on que je promets une chose, & que j'en fais une autre; ou, que je dis & fais tantôt d'une façon, tantôt d'une autre?

\*. 18. Mais Dieu, qui est véritable, m'est témoin, qu'il n'y a point en de ouy & de non dans la parole que je vous ai annoncée.

Mais, Quoi que les hommes puissent dire, & quelque sentiment désavantageux qu'ils aient de la sincérité de mon procédé, Dieu, qui est véritable, m'est témoin; c'est-à-dire: Je puis dire devant Dieu, sans blesser la vérité. Autr. Ma conscience me rend témoignage devant Dieu, sans craindre d'en être démenti; qu'il n'y a point en de ouy & de non; c'est-à-dire, de fraude, de duplicité, ni d'inconstance, parlant tantôt d'une façon, tantôt de l'autre, dans la parole que je vous ai annoncée. L'Apôtre leur déclare avec serment, que pour avoir manqué de les aller voir, sa doctrine ne devoit pas leur être suspecte, comme les faux-apôtres tâchoient d'en tirer cette conséquence.

\*. 19. Car JESUS-CHRIST Fils de Dieu, qui vous a été prêché par nous, c'est-à-dire, par moi, par Silvain, & par Timothée, n'est pas tel, que le ouy & le non se trouve en lui, mais tout ce qui est en lui est très-ferme.

Car JESUS-CHRIST, &c. dont nous sommes.

370 II. EPISTRE DE S. PAUL  
les Disciples , & que nous faisons profession d'ad-  
miter , ne nous a pas donné cet exemple , ni en-  
seigné cette doctrine , comme vous le devez savoir  
vous-mêmes par tout ce que nous vous en avons  
Epb. 4. prêché : *Non ita didicistis Christum.*

20. *Par Silvain & par Timothée.* On croit que Sil-  
vain est le même que Silas.

*N'est pas tel , &c.* c'est-à-dire , n'a jamais été ni  
inconstant , ni menteur. Voyez 1. Pierre 2. 22. Il  
feroit donc bien étrange , que nous , qui sommes  
ses propres Disciples , fissions profession de trom-  
per & de déguiser.

*Mais tout ce qui est en lui , dans sa personne ,*  
dans ses paroles , & dans ses actions , *est très-ferme ,*  
*c'est-à-dire , stable & permanent.* *Autr.* n'est point  
sujet aux changemens ni aux vicissitudes. Il n'y a  
point d'alternative , de ouy & de non , mais il est  
toujours le même.

¶. 20. *C'est en lui que toutes les promesses de Dieu*  
*ont leur vérité , & c'est par lui aussi que tout s'accom-  
plit à l'honneur de Dieu ; ce qui fait la gloire de notre*  
*ministère.*

*C'est en lui , &c.* que Dieu accomplit par JESUS-  
CHRIST dans le nouveau Testament toutes les pro-  
messes de grace & de gloire qu'il a faites dans  
l'ancien ; c'est pour montrer combien JESUS-  
CHRIST est véritable , & éloigné de toute le-  
gereté & d'inconstance : *Lex per Moysen data est ,*  
*gratia & veritas per Jesum - CHRISTUM facta est.*  
*Autr.* C'est en lui. Lettr. *In illo est , supp. sunt :*  
que toutes ses promesses sont , Lettr. *Est , ouy ,*  
*c'est-à-dire , véritable.*

*Et c'est par lui , &c.* Let. *Ideò & per ipsum amen :*  
qu'elles sont , *amen , c'est-à-dire , fermes & im-*

AUX CORINTHIENS CHAP. I. 371  
mables : car JESUS-CHRIST, dans tout son ministere , n'a point cherché sa propre gloire , mais celle de son Pere. Voyez Jean. 8. 50.

*Ce qui fait la gloire de notre ministere ; car c'est par le ministere des Apôtres , selon la promesse de Dieu , que l'Eglise a été fondée , & qu'elle a reçû tous les dons & toutes les graces que Dieu lui avoit promises , & qu'il lui a communiquées par le merite de JESUS-CHRIST ; de sorte que c'est par eux que Dieu paroît véritable dans ses promesses. Il ajoute ceci , pour faire voir qu'il seroit fort étrange que Dieu voulût se servir des Apôtres pour un ministere de cette nature , s'ils n'étoient eux-mêmes constans & fermes dans la vérité, exempts de toute feinte & de toute legereté.*

¶. 21. *Or celui qui nous confirme & nous affermie avec vous en JESUS-CHRIST , & qui nous a oints de son onction , c'est Dieu même.*

*Or celui qui nous confirme , &c. dans cet esprit de constance & de vérité , & qui nous donne la grâce & la force de vous prêcher l'Evangile de JESUS-CHRIST , sans erreur & sans changement , comme à vous d'y croire fermement.*

*Et qui nous a oints ; c'est-à-dire , qui nous a consacrés à cette haute charge d'Apôtre , & qui nous a remplis de tous les dons nécessaires pour l'exercer. Voyez Ps. 44. 8. Hebr. 1. 2.*

*C'est Dieu même ; c'est pourquoi toute la gloire lui en est due , & non pas à nous. Autr. Il ne se faut donc pas étonner , que nous soyons si fermes & si constans , & que nous exerçions notre ministere avec tant de sincérité.*

¶. 22. *Et c'est lui aussi qui nous a marqués de son sceau , & qui pour arches nous a donné le Saint-Esprit dans nos cœurs.*

*Et c'est lui aussi qui nous a marqués de son sceau ; c'est à-dire : Il ne nous a pas seulement remplis des dons nécessaires pour exercer notre ministère , mais il l'a extérieurement confirmé & autorisé par des miracles & des signes sensibles , pour convaincre tout le monde de la vérité de notre doctrine , & pour montrer que nous étions ses véritables ministres. Voyez Eph. 1. 13. Il dit tout ceci pour faire voir aux Corinthiens , combien ils étoient obligés d'être persuadés de sa sincérité dans toutes les fonctions & dans toutes les parties de son ministère , & combien ils doivent être éloignés de concevoir le moindre soupçon contre sa conduite , puisque Dieu même l'approvoit par des marques si authentiques.*

*Et qui pour arrhes nous a donné le Saint-Esprit dans nos cœurs , avec la plénitude de tous ses dons & de ses grâces intérieures pour nous sanctifier nous-mêmes & nous faire vivre de cet Esprit. Il ajoute encore ceci , pour ôter tout prétexte de pouvoir douter le moins du monde de la sincérité de sa conduite , & de la simplicité de son cœur , qui étoit rempli du Saint-Esprit. Voyez Eph. 1. 14.*

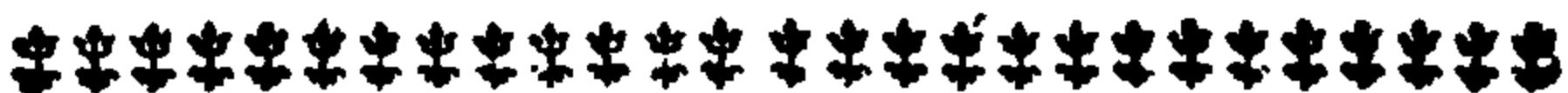
*V. 23. Pour moi , je prends Dieu à témoin , & je veux bien qu'il me punisse , si je ne dis la vérité , que c'a été pour vous épargner , que je n'ai point encore voulu aller à Corinthe. Ce n'est pas que nous dominions sur votre foi ; mais nous tâchons au contraire de contribuer à votre joie , puisque vous demeurez fermes dans la foi.*

*Pour moi , je prends Dieu à témoin. Il emploie le jurement pour se justifier du reproche de légereté & d'inconstance , de peur que cette atteinte ne fût tort à la vérité de l'Évangile qu'il prêchoit.*

*Et je veux bien qu'il me punisse ; c'est-à-dire , je consens qu'il me perde ; si je ne dis pas la vérité , que ça été pour vous épargner , &c. c'est-à-dire , pour vous donner le temps de corriger entièrement les desordres qui sont parmi vous , afin de n'être pas obligé d'exercer sur vous une juste rigueur , quand je serai dans votre Eglise.*

*Ce n'est pas que nous dominions sur votre foi ; &c.*  
**Le sens :** Quoique je vous dise que je vous épargne ne pensez pas pour cela que je m'attribue un empire tyannique sur vos consciences en ce qui regarde les choses de la foi & de la religion , comme si je n'avois point d'autre vûe que d'exercer mon autorité sur vous , & de me faire obeir ; car je suis si éloigné de ce sentiment , que je ne me suis abstenu de vous aller voir , que pour vous donner lieu de prévenir ma correction par votre amandement volontaire , afin que vous eussiez plus de sujet de vous réjouir , & de vous consoler de mon arrivée , que de craindre ma correction ; & que j'eusse lieu de vous faire plutôt paroître la douceur de mon ministère , que de vous en faire ressentir la rigueur , lorsque je serai parmi vous.

*Puisque vous demeurez fermes dans la foi ; c'est-à-dire : Ce qui m'oblige d'user de douceur plutôt que d'autorité & de severité envers vous , c'est qu'encore qu'il y ait des desordres parmi vous , vous êtes cependant demeurés si fermement attachés à la foi , que j'ai sujet d'espérer que vous reviendrez de vous-mêmes de vos égaremens , & que vous ne serez pas rebelles aux avertissemens que je vous donne.*



## SENS SPIRITUEL.

¶. i. jusqu'au 12. *P Aul Apôtre de J esus - Christ .....*

*Beni soit le Dieu & le Pere de notre Seigneur J esus - Christ , le Pere des misericordes & le Dieu de toute consolation , qui nous console dans tous nos maux , afin que nous puissions aussi consoler les autres dans tous leurs maux , &c.*

Comme un Prédicateur ne peut mieux persuader ses auditeurs , que quand il pratique lui-même les avis qu'il leur donne ; ainsi nul ne peut mieux consoler les affligés que ceux , qui étant affligés eux-mêmes , prennent part aux afflictions des autres ; & leur apprennent par leur patience à supporter en paix les maux qui leur arrivent. C'est un devoir des Pasteurs qui sont chargés de la conduite des peuples , de faire de leurs propres souffrances un médicament pour adoucir celles des autres : Car les afflictions étant nécessaires pour acquérir la vie éternelle , comme il est dit dans les Actes : *Que c'est par beaucoup de peines & d'afflictions que nous devons entrer dans le royaume de Dieu ,* les Pasteurs ne pourroient enseigner à ceux qui sont sous leur charge , comment il y faudroit parvenir , si eux-mêmes ne leur montreroient par leur exemple comment il faut endurer les maux qui sont inseparables de cette vie passagere , & les persecutions qui se font aux gens-de-bien. Cette science ne s'apprend pas par de simples discours & des exhortations , mais c'est en imitant la conduite des Supérieurs ; la

plupart des professions ne s'enseignent point autrement , jamais un maître ne pouvant faire des ouvriers qui soient habiles dans leur profession , s'il ne pratique le premier le métier qu'il veut enseigner , de même qu'une nourrice , pour bien nourrir l'enfant qu'elle allaitte , doit être bien nourrie elle-même : C'est pourquoi si les Pasteurs de l'Eglise ne sont remplis de toutes les vertus , ils ne seront pas capables d'en remplir ceux qu'ils conduisent , qui sont leurs enfans , & qui ne doivent recevoir les graces que par leur moyen ; de sorte qu'ils se rendent coupables s'ils en sont privés , comme une nourrice le seroit , si , manque d'avoir assez de lait , elle se chargeoit d'un enfant qui ne recevroit pas la nourriture dont il auroit besoin.

Saint Paul , qui se compare lui-même à une *nourrice* <sup>1. Thess.</sup> qui aime tendrement ses propres *enfans* , avec <sup>2. 7.</sup> toutes les autres qualités d'un bon Pasteur , avoir aussi en perfection celle de pouvoir consoler les affligés , & de les soutenir dans leur affoiblissements & leurs peines ; lui-même étoit continuellement affligé de travaux , de fatigues & de persecutions , & tous les jours exposé à la mort : *Quotidie morior* , dit-il ; de plus , il brûloit d'ardeur de soulager ceux qui étoient dans l'oppression ou dans quelque peine que ce fût : *Qui est foible* , disoit-il , *sans que je m'affoiblissem* <sup>2. Cor.</sup> *avec lui ? Qui est scandalisé sans que je brûle ?* Ajoutez à cela la force & le courage invincible avec lequel il soutenoit le poids de ses afflictions ; puisqu'il dit lui-même , *qu'il sentoit de la satisfaction & de la joie dans les faiblesses , dans les outrages , dans les nécessités où il se trouvoit reduit , dans les persecutions , dans les afflictions , pressantes qu'il souffroit pour Jesus-Christ , qu'il* <sup>3. 11. 10.</sup>

*6. 7. 4.* étoit rempli de consolation & comblé de joie parmi toutes ses souffrances. Ainsi il étoit bien capable de remplir le cœur de ses disciples de la douceur , & , *Isa. 66.* comme parle le Prophète , *du lait des consolations* *3. 1.* *c. 1. 4.* *qui decouloint de son sein :* car , comme il dit ici , Dieu le consoloit dans tous ses maux , afin qu'il pût aussi consoler les autres dans tous leurs maux.

*Job. 16.* En effet , il ne s'agit pas ici des consolations qui viennent de la part des hommes , qui ne sont ordinai- *19.* *rement que des consolateurs ennuieux & importuns ;* la véritable consolation est celle qui nous vient de Dieu ; or cette consolation n'est point exterieure & sensuelle , mais c'est une joie interieure , toute spi- rituelle , telle qu'étoit celle dont l'Apôtre étoit com- blé parmi toutes ses souffrances.

*Amb..* *l. de* *interpell.* *c. 4.* Cette consolation & cette joie interieure se peut remarquer par trois caractères qui la distinguent des consolations sensuelles : Le preinier , c'est la paix de l'ame , & le repos de la bonne conscience , lors- qu'elle rend ce témoignage qu'on souffre innocem- ment : *C'est , dit saint Ambroise , un sujet de conso- lation pour ceux à qui Dieu permet qu'il arrive de grandes afflictions , d'être exemts de fautes , afin qu'il paroisse que les malheurs qui les accablent , ne sont point des peines qu'ils se soient attirées , mais des épreuves & des sujets de merites.*

*Greg.* *mor. l. 2.* *c. 12.* La seconde marque qui nous fait connoître que c'est Dieu qui nous console au milieu de nos af- flictions , c'est quand nous sommes bien persuadés , que c'est Dieu même , & non point les hommes , qui nous affligen. *Car , comme dit saint Gregoire , ce nous est un grand sujet de consolation dans nos af- flictions , de savoir qu'elles n'arrivent que par l'ordre de celui à qui rien ne peut plaire qui ne soit juste : A quoi*

qui on peut ajouter ce grand motif de consolation , qui est que Dieu afflige ceux qu'il aime : & que l'affliction que l'on souffre patiemment est une marque de son affection paternelle , & qu'il nous traite en cela comme ses enfans.

La troisième marque d'une véritable consolation, qui est la plus agreable de toutes , c'est lorsque l'Esprit de Dieu rend ce témoignage à une ame chrétienne , qu'elle souffre pour JESUS-CHRIST , & comme J E S U S - C H R I S T même : *Réjouissez-vous* , disoit saint Pierre , *de ce que vous participez aux souffrances de JESUS-CHRIST , afin que vous soyez aussi comblés de joie dans la manifestation de sa gloire.* C'étoit par cette même considération que saint Paul se consoloit , & avec lui les fidelles que Dieu avoit convertis par son ministere : *Beni soi le Dieu & le Pere de notre Saigneur J E S U S - C H R I S T , leur disoit-il par ces belles paroles de notre texte , qui est le Pere des miséricordes , & le Dieu de toute consolation qui nous console dans tous nos maux , afin que nous puissions aussi consoler les autres dans tous leurs maux , par la même consolation dont nous sommes nous-mêmes consolés de Dieu : car à mesure que les souffrances de J E S U S - C H R I S T s'accroissent & se multiplient en nous , nos consolations s'accroissent & se multiplient par JESUS-CHRIST.*

L'Apôtre appelle les souffrances des fidelles , les souffrances de JESUS-CHRIST , parceque ceux qui se sont dévoués à JESUS-CHRIST , & qui souffrent , ou pour la vérité de sa religion , ou pour la loi de l'Evangile qu'il a établie , souffrent pour JESUS-CHRIST , & JESUS-CHRIST souffre en leurs personnes. Or , qu'y a-t-il de plus glorieux & de plus magnifique , & en même-temps de plus consolant ,

578 II. EPISTRE DE S. PAUL

que de mêler ses souffrances avec celles de JESUS-  
CHRIST , pour avoir part à sa gloire , & être  
*ses coheritiers* , puisque *si nous souffrons avec lui , nous*  
*serons glorifiés avec lui.* C'est ce qui doit bien en-  
courager à souffrir & mépriser dans nos afflictions  
les adoucissements & les consolations que les hom-  
mes nous peuvent donner , qui ne sont capables  
que d'affoiblir la vigueur de l'ame , & la rendre  
plus sensible aux attractions de la convoitise & à l'a-  
mour des creatures.

¶. 12. jusqu'à la fin. *Car le sujet de notre gloire*  
*est le témoignage que nous rend notre conscience , de*  
*nous être conduits dans ce monde , & sur-tout à votre*  
*égard , dans la simplicité de cœur , & dans la sincé-  
rité de Dieu , non avec la sagesse de la chair , mais*  
*dans la grace de Dieu , &c.*

C'est une chose assez surprenante , que saint Paul ait eu besoin de se justifier sur sa sincérité , lui  
qui avoit une candeur d'ame si simple & si sincère ,  
que si elle avoit été exposée aux rayons du soleil ,  
elle auroit paru toute lumineuse , comme lui-même  
le témoigne , selon la force du texte Grec , où il dit  
qu'il *précheoit la parole de Dieu avec une entière sincé-  
rité.* Mais ceux qui ont coutume d'user de finesse &  
d'artifice , tels qu'étoient les lâches émulateurs de  
l'Apôtre , ne peuvent s'imaginer que d'autres puissent  
avoir cette vertu aussi excellente qu'elle est rare :  
*Rara hac beldie in terris avis* , dit le saint Abbé qui  
a continué l'ouvrage de saint Bernard sur les Can-  
tiques : C'est une vertu toute mystérieuse que la  
simplicité de la colombe ; quoiqu'elle soit en elle-  
même agreable & charmante , elle a néanmoins  
dans son fonds de plus grands trésors cachés qu'el-  
*le ne paroît précieuse au-dehors.* Si vous me de-

a. Cor.  
n. 17.

Gilleb.

ferm. 22.

in Can.

mandez ce que c'est , j'avoue , dit cet Auteur , que je n'en sai rien , & j'aime mieux respecter par mon silence les secrets de ce fonds caché , que d'entreprendre de les développer.

Qui donc nous dira ce que c'est que la simplicité chrétienne ? C'est le Saint-Esprit par la bouche du Sage : *Ayez , dit-il , des sentiments dignes de Dieu , & cherchez-le avec un cœur simple ; il n'y a donc que ceux qui ont un cœur simple , qui trouvent Dieu ;* Or le Sage nous les désigne par deux caractères ; ce sont ceux qui ne le tentent point & qui ont confiance en lui ; tenter Dieu , c'est être double , & cacher au fond de notre cœur en présence de Dieu qui voit tout , autre chose que ce que nous faisons paroître au-dehors ; ce qui se fait quelquefois sans y penser , par une hypocrisie qui fait que nous sommes déguisés sans avoir dessein de l'être : *Mens ipsa sibi de se mentitur ,* dit saint Gregoire.

La seconde marque d'un cœur simple , c'est d'avoir en Dieu une confiance filiale , pour s'approcher de lui , comme un enfant bien-né desire être auprès de son pere. Or tout Chrétien doit tâcher non seulement de s'approcher de Dieu , mais de ressembler à Dieu , selon cette parole de l'Apôtre : *Soyez les imitateurs de Dieu comme étant ses enfans bien aimés.* Ainsi la vraie simplicité consiste à s'approcher , à s'unir , & à s'attacher le plus qu'il se peut à son Createur , & le Chrétien doit faire reluire une simplicité dans ses actions , dans ses pensées & dans ses paroles , conformes à la sincérité de Dieu , comme parle l'Apôtre.

La perfection & la simplicité dans les choses naturelles ou artificielles c'est la même chose ; un homme qui excelle dans un art , dans la peinture , par exemple , si ses tableaux ont l'air naturel , c'est

380 . II. EPISTRE DE S. PAUL  
à-dire , la simplicité & la ressemblance de ce que la nature lui présente à imiter , on dit qu'il a atteint la perfection de son art. Il en est de même dans la vie chrétienne ; lorsqu'un Chrétien est simple intérieurement , & qu'il a obtenu de Dieu la parfaite droiture du cœur , ses actions , ses mouvemens & ses démarches seront d'une simplicité incapable de se démentir ; il ne sçauroit avoir la grace interieure de la droiture & de l'uniformité , qu'il n'en fasse les œuvres. C'est en ce sens qu'il est écrit : *La simplicité des justes les regle & les conduit heureusement* ; parce qu'ayant le cœur simple , ils n'ont qu'un desir , qu'ils ne partagent point en diverses affections ; ils n'ont qu'une seule intention , qui est de s'unir entierement à Dieu , & ils ne voyent pour cela qu'un seul moyen , qui est de ne chercher que Dieu seul , à qui ils veulent plaire uniquement , en se dégageant de toute affection terrestre. C'est-là proprement ce que l'on conçoit par la simplicité de cœur & la perfection interieure : c'est cette simplicité qui nous approche de Dieu , nous rend semblables à lui , élève notre ame jusqu'à participer avec lui sa divine essence , si simple , si parfaite , si infinie. Cette vertu excellente est inconnue aux Sages du siecle , qui se mocquent de cette simplicité , & appellent sottise la sincérité de ceux qui ne dissimulent jamais rien , qui découvrent leurs sentimens par leurs paroles , & ils estiment que ce n'est pas savoir vivre que d'en user de la sorte : mais Dieu en juge tout autrement , il declare par la bouche du Sage , que comme *la simplicité des justes les conduira heureusement , les tromperies des méchants seront leur ruine.* Le Saint-Esprit appelle ces Sages du siecle , trompeurs , méchants , malicieux , qui

Prov. 11.  
3.

sont destinés à perir miserablement. *La justice du Prop. 11. simple rendra sa voie heureuse, le méchant perira par sa malice : cette malice*, qui est ici opposée à *la justice du simple*, marque cette damnable duplicité, qui est voilée du nom d'adresse & de savoir vivre.

Soyons donc simples & sincères, si nous voulons que notre conduite soit agréable à Dieu, & évitons la malediction qu'il prononce contre *le cœur double* : *V. & dupli. corde, & labii scel&tis* ; & imitons le *Ecdi. 23* saint Apôtre, dont la conduite irreprochable étoit fort éloignée de toute duplicité ; & la sincérité étoit telle, que *le tuy & le non* ne s'y trouvoit non plus que dans la parole qu'il annonçoit.



## CHAPITRE II.

1. **S**TATUI autem hoc ipsum apud me, ne iterum in tristitia venirem ad vos.

2. Si enim ego contristo vos : & quis est, qui me l&atificet, nisi qui contristatur ex me?

3. Et hoc ipsum scripsi vobis, ut non cum

1. J'E resolus donc en moi-même de ne vous aller point voir de nouveau, de peur de vous causer de la tristesse //.

2. Car si je vous avoiait attristé, qui me pourroit réjouir ; puisque vous, qui le devriez faire, seriez vous-même dans la tristesse que je vous aurois causée //?

3. C'est aussi ce que vous avoist écrit ; afin que venant

¶. 1. expl. par les reprimandes ste, qui est celui qui me réjouira, qu'il auroit été obligé de leur | sinon celui qui aura été attristé faire.

¶. 2. Lettr. Car si je vous attri- | j'aurai attristé ?

582 II. ÉPISTRE DE S. PAUL  
vers vous, je ne reçusse pas tristesse sur tristesse //, de la part même de ceux qui me devoient donner de la joie : ayant cette confiance en vous tous , que chacun de vous trouvera sa joie dans la mien-ne.

4. Et il est vrai que je vous écrivis alors dans une extrême affliction , dans un serrrement de cœur , & avec une grande abondance de larmes ; non dans le dessein de vous attrister , mais pour vous faire connoître la charité toute particulière que j'ai pour vous //.

5. Que si l'un de vous m'a attristé //, il ne m'a pas attristé moi seul , mais vous tous aussi , au moins en quelque sorte : ce que je dis pour ne le point surcharger dans son affliction.

6. Il suffit pour lui en l'état où il est , qu'il ait subi la correction & la peine qui lui a été imposée par votre assemblée ;

7. & vous devez plutôt le

¶. 3. expl. mais que je trou-  
vaille tous les abus corrigés.  
¶. 4. expl. prenant à cœur tout

ce qui regarde votre salut.

¶. 5. Il parle de l'incestueux.

venero , tristitiam super tristitiam habeam , de quibus oportuerat me gaudere : confidens in omnibus vobis , quia meum gaudium omnium vestrum est.

4. Nam ex multa tribulatione & angustia cordis scripsi vobis per multas lacrymas : non ut contristemini , sed ut sciatis , quam charitatem habeam abundanter in vobis.

5. Si quis antem constistavit , non me constistavit : sed ex parte , ut non onus omnem vos.

6. Sufficit illi , qui eiusmodi est , objurgatio hæc , quæ fit à pluri-ribus :

7. ita ut econtrari

magis donetis , & consolemini , ne forte abundantiori tristitia absorbeatur qui ejusmodi est.

8. Propter quod obsecro vos , ut confirmatis in illum charitatem.

9. Ideo enim & scripsi , ut cognoscam experimentum vestrum , an in omnibus obedientes sitis.

10. Cui autem aliquid donastis , & ego nam & ego quod donavi , si quid donavi , propter vos in persona Christi ,

11. ut non circumveniamur à satana : non enim ignoramus cogitationes ejus.

12. Cum venisssem autem Troadem propter Evangelium Christi , & ostium mihi apertum esset in Domino ,

13. non habui requiem spiritui meo ,

¶. 9. expl. aussi bien pour le reconcilier que pour l'excomuniquer.

¶. 10. expl. comme agissant au nom & par l'autorité de Jesus-

Christ. traiter maintenant avec indulgence & le consoler , de peur qu'il ne soit accablé par un excès de tristesse.

11. C'est pourquoi je vous prie de lui donner des preuves effectives de votre charité .

12. Et c'est pour cela même que je vous en écris , afin de vous éprouver , & de reconnoître si vous êtes obéissans en toutes choses //.

13. Ce que vous accordez à quelqu'un par indulgence , je l'accorde aussi : car si j'use moi-même d'indulgence , j'en use à cause de vous ; au nom & en la personne de Jesus-Christ //;

14. afin que satan n'emporte rien sur nous // : car nous n'ignorons pas ses desseins .

15. Or étant venu à Troade pour prêcher l'Evangile de Jesus-Christ , quoique le Seigneur m'y eût ouvert une entrée favorable ,

16. je n'ai point eu l'esprit en repos , parce que je n'y

¶. 11. expl. ne vous ravissons point cette ame , se servant pour le perdre de la pénitence même qui la doit guérir. Ambro.

¶. 12. expl. une grande disposition à recevoir l'Evangile .

584 . II. EPISTRE DE S. PAUL  
avois point trouvé mon frere Tite : mais ayant pris congé d'eux , je m'en suis allé en Macedoine.

14. Je rends grâces à Dieu, qui nous fait toujours triompher en JESUS-CHRIST , & qui répand par nous en tous lieux l'odeur de la connoissance de son nom //.

15. Car nous sommes devant Dieu la bonne odeur de JESUS-CHRIST ; soit à l'égard de ceux qui se sauvent , soit à l'égard de ceux qui se perdent ;

16. aux uns une odeur de mort , qui les fait mourir // ; & aux autres , une odeur de vie , qui les fait vivre // . Et qui est capable d'un tel ministere // ?

17. Car nous ne sommes pas comme plusieurs // , qui corrompent la parole de Dieu ; mais nous la prêchons avec une entiere sincérité , comme de la part de Dieu , en la présence de Dieu , & dans la personne de JESUS-CHRIST // .

¶. 14. lett. de sa connoissance.

¶. 16. lett. pour la mort.

Ibid. pour la vie.

Ibid. lett. de ces choses,

cò quod non invenerim Titum fratrem meum : sed valefaciens eis , profectus sum in Macedoniam.

14. Deo autem gratias , qui semper triumphant nos in Christo Jesu , & odbrem notitiae suæ manifestat per nos in omni loco :

15. quia Christi bonus odor sumus Deo , in iis qui salvi sunt , & in iis qui pereunt :

16. alii quidem odor mortis in mortem : aliis autem odor vitæ in vitam. Et ad hæc quis tam idoneus ?

17. Non enim sumus sicut plurimi , adulterantes verbum Dei , sed ex sinceritate , sed sicut ex Deo , coram Deo , in Christo loquimur.

¶. 17. gr. les autres.  
Ibid. autr. au nom de JESUS-CHRIST.

## SENS LITTERAL.

V. 1. *Je resolus donc en moi-même, de ne vous aller point voir de nouveau, de peur de vous causer de la tristesse.*

*Je resolus donc, &c. c'est-à-dire, je n'ai point eu d'autre vûe dans tout mon ministère que de contribuer à votre joie.*

V. 2. *Car si je vous avois attristés, qui me pourroit réjouir, puisque vous qui le devriez faire seriez vous-même dans la tristesse que je vous avois causée?*

*Car si je vous avoys attristés, par la severité de mes censures, en vous allant voir plutôt que je n'ai fait. Qui me pourroit réjouir? Car comme il n'auroit usé de severité qu'à regret, il auroit lui-même eu besoin d'être consolé?*

*Puisque vous qui le devriez faire, c'est-à-dire, qui devriez m'être un sujet de joie par la satisfaction que je dois attendre de vous; seriez vous-même dans la tristesse, &c. de voir que vous m'aurez donné sujet d'user envers vous de toute ma severité. Le sens. Comment une personne attristée pourroit-elle en réjouir une autre, & sur-tout, si c'est celui-là même qui est cause de sa tristesse?*

V. 3. *C'est aussi ce que je vous avoys écrit; afin que venant vers vous, je ne refusse pas tristesse sur tristesse de la part même de ceux qui me devoient donner de la joie; ayant cette confiance en vous tous, que chacun de vous trouvera sa joie dans la mienne.*

*C'est aussi ce que je vous avoys écrit dans la lettre précédente. Voyez I. Cor. 4, 21.*

*Afin que venant vers vous, & me voyant obligé de punir vos desordres, je ne refusse pas tristesse sur*

386 II. EPIS TRE DE S. PAUL  
tristesse , c'est-à-dire , qu'outre le chagrin que j'aurois d'être obligé d'user de cette rigueur envers vous , jeusse encore celui de ne recevoir aucune consolation dans ma douleur , *de la part même de ceux qui me devoient donner de la joie* ; ce qui me seroit d'autant plus sensible , que de toutes les Eglises il n'y en a pas une qui m'ait plus d'obligation que la vôtre de son avancement dans la piété , par tous les soins & toutes les peines que j'ai prises pour elle.

*Ayant cette confiance en vous tous en general , & non pas de chacun en particulier.* Le sens : Je suis si persuadé de votre affection pour moi , que je suis sûr que vous entrerez dans tous mes sentimens , & que je trouverai votre Eglise en bon état quand je vous irai voir.

*Chacun de vous trouvera sa joie dans la mienne , c'est - à - dire , que la joie que j'en aurois vous en causeroit à vous-même une très-grande.*

¶. 4. *Et il est vrai que je vous écrivis alors dans une extrême affliction , dans un serrrement de cœur , & avec une grande abundance de larmes ; non dans le dessein de vous attrister , mais pour vous faire connaître la charité toute particulière que j'ai pour vous.*

*Et il est vrai que je vous écrivis alors , &c. L'Apostre prévient l'objection que lui pouvoient faire les Corinthiens , sur ce qu'il vient de témoigner qu'il s'est abstenu d'aller à Corinthe , craignant de les attrister. Le sens : Vous pourriez peut-être m'objecter , que je ne crains gueres de vous attrister , puisque je vous ai témoigné si ouvertement dans ma dernière lettre la douleur & l'affliction extrême où j'étois à cause de vos desordres ; mais en vérité ce que j'en ai fait n'a point été pour vous causer de chagrin , au-contraire mon dessein a été de vous*

consoler , & de vous faire voir la part que je prend à vos maux & à vos disgraces ; mais pour vous faire connoître , &c. que j'ai plus d'affection pour votre Eglise que pour aucune autre.

¶. 5. Que si l'un de vous m'a attristé , il ne m'a pas attristé moi seul , mais vous tous aussi , au moins en quelque sorte : ce que je dis pour ne le point surcharger dans son affliction.

*Que si l'un de vous m'a attristé.* Le sens : En effet , j'aurois eu grand tort de vouloir chagrinier toute votre Eglise , puisqu'il n'y en a qu'un parmi vous de qui j'ai particulièrement à me plaindre , & qui m'ait causé de la douleur , & de la tristesse.

*Il ne m'a pas attristé moi seul , mais vous tous , &c.* puisque vous y avez pris quelque part , & que vous avez gemi de ce scandale.

*Ce que je dis pour ne le point surcharger , &c.* L'Apôtre se sert de cet adoucissement , non pour diminuer la faute du coupable , mais pour le consoler dans le repentir & l'abattement où il étoit. Lettr. Pour ne vous point charger tous en vous accusant d'avoir souffert avec indifférence le crime de ce particulier.

¶. 6. Il suffit pour lui , en l'état où il est , qu'il ait subi la correction & la peine qui lui a été imposée par votre assemblée .

*Il suffit pour lui en l'état où il est.* L'Apôtre parle de cet incestueux , dont il n'exprime ni le nom , ni le crime , pour ne lui faire plus de confusion ; & comme il ne l'avoit excommunié que pour le porter à la pénitence , dès qu'il le fait véritablement contrit , il leve l'excommunication & exhorte les Corinthiens à le traiter avec indulgence.

*Qu'il ait subi la correction , &c. c'est-à-dire , les cen-*

sures & les reprehensions publiques. Lettr. par plusieurs, c'est-à-dire, par l'assemblée des Prêtres ou du Clergé, à qui il appartient de punir de l'excommunication les personnes incorrigibles. Voyez Mat. 18. 17. 1. Tim. 5. 20.

¶. 7. *Et vous devez plutôt le traiter maintenant avec indulgence, & le consoler, de peur qu'il ne soit accablé par un excès de tristesse.*

*Et vous devez plutôt, &c.* c'est-à-dire : Vous devez cesser de le regarder comme un membre séparé de l'Eglise, en lui remettant le reste des peines qui seroient dûes à son peché selon la rigueur de la discipline de l'Eglise ; *& le consoler*, en le recevant à la communion des fidèles, & dans votre conversation familière, avec tous les témoignages, d'amitié, de compassion, & de charité chrétienne,

*De peur qu'en prolongeant, ou en augmentant sa peine, il ne soit accablé par un excès de tristesse, & qu'il ne tombe dans le desespoir.*

¶. 8. *C'est pourquoi je vous prie de lui donner des preuves effectives de votre charité.*

*C'est pourquoi, &c.* Le sens : Faites-lui connoître que vous l'aimez, en levant solennellement, & par un décret public en qualité de juges, l'excommunication dont vous l'avez lié.

¶. 9. *Et c'est pour cela même que je vous en écris, afin de vous éprouver, & de reconnoître si vous êtes obéissans en toutes choses.*

*Et c'est pour cela même que je vous en écris, pour vous porter à lui accorder cette grâce.*

*Afin de vous éprouver, & de reconnoître, &c.* si vous serez aussi prêts à lever la sentence d'excommunication, que vous l'avez été à la prononcer. Autr. Afin de reconnoître par cette épreuve,

si vous êtes disposés à m'obeir en toutes choses, sans exception, comme vous feriez à J E S U S-CHRIST même, dont je suis l'Apôtre.

¶. 10. Ce que vous accordez à quelqu'un par indulgence, je l'accorde aussi : car si j'use moi-même d'indulgence, j'en use à cause de vous, au nom & en la personne de J E S U S-CHRIST.

Ce que vous accordez à quelqu'un, &c. L'Apôtre parle encore en termes vagues & obscurs de cet incestueux Corinthien. Voyez ci-dessus verset 7.

*Car si j'use moi-même d'indulgence* envers lui, en vous déclarant par cette lettre, que c'étoit assez de lui avoir fait subir la pénitence & la correction publique. Cette particule *si*, n'est pas mise en un sens douteux, mais en un sens affirmatif.

*J'en use à cause vous* ; c'est-à-dire, c'a été pour vous donner l'exemple, & pour vous porter à le traiter avec douceur, & ainsi vous ne devez point douter que je ne souscrive à tout ce que vous ferez en sa faveur.

Au nom & en la personne de JESUS-CHRIST ; c'est-à-dire, comme ayant pouvoir de J E S U S-CHRIST d'user de cette indulgence, & comme représentant sa personne dans l'usage que je fais de ce pouvoir ; & ainsi après ce que j'ai fait de cette manière, vous ne devez pas craindre de m'imiter, & de suivre mon exemple.

¶. 11. Afin que satan n'emporte rien sur nous : car nous n'ignorons pas ses desseins.

Afin que satan, &c. Le mot Grec signifie en cet endroit, emporter, ou ravir par surprise & par violence. Le sens : Qu'il ne prenne occasion par notre excessive rigueur, de ravir cette ame, & de la jeter dans le desespoir, faisant le sujet de son

590 IL EPISTRE DE S. PAUL  
triomphe , du remede même dont nous nous ser-  
vons pour la guerir , comme parle saint Ambroise ,  
*Lib. 1. de ne remedium nostrum fiat ejus triumphus.*

*panit. c.  
mblim.* Car nous n'ignorons pas , nous autres fidelles , &  
sur-tout nous qui sommes les Pasteurs de l'Eglise ,  
& préposés pour vous enseigner & vous apprendre  
à découvrir les artifices du diable .

Ses desseins ; c'est-à-dire : Nous savons qu'il se  
sert de toutes les occasions pour nous surprendre ,  
& que quand il ne peut pas faire tomber les ames  
dans le relâchement par la trop grande indulgen-  
ce des Pasteurs , il tâche de les porter au desespoir  
par leur trop grande severité . Puis donc que nous  
connoissions les ruses & ses finesse s , faisons en sorte  
de ne nous y laisser pas surprendre .

¶. 12. Or étant venu à Troade pour prêcher l'E-  
vangile de JESUS-CHRIST , quoique le Seigneur m'y  
eût ouvert une entrée favorable .

Or. C'est une confirmation des assurances qu'il  
leur a données ci-dessus , chapitre 1. verset 15 .  
qu'il n'avoit point différé son voyage par legereté ,  
& qu'il n'avoit point tenu à lui de les aller voir  
plutôt ; c'est-à-dire , il est si vrai que je ne souhaitois  
rien tant que de vous aller voir , qu'étant venu à  
Troade , &c. Voyez Act. 20. 6. 2. Tim. 4. 13.

Quoique le Seigneur m'y eût ouvert une entrée fa-  
vorable ; c'est-à-dire , qu'il m'eût donné l'occasion  
& l'esperance d'y faire beaucoup de fruit , & d'y at-  
tirer plusieurs personnes à la foi de JESUS-CHRIST .

¶. 13. Je n'ai point eu l'esprit en repos , parceque  
je n'y avois point trouvé mon frere Tite : mais ayant  
pris congé d'eux , je m'en suis allé en Macédoine .

Je n'ai point eu l'esprit en repos . Il rend aussi-tôt  
raison de son inquiétude ; parceque je n'y avois point

trouvé mon frere Tite. L'Apôtre l'avoit envoyé à Corinthe , pour savoir quel effet sa première lettre avoit produit dans l'esprit des Corinthiens ; & il devoit le venir rejoindre à Troade : mais Tite s'étant arrêté plus long-temps que saint Paul ne pensoit , & ne s'étant pas trouvé au rendez-vous qui lui avoit été donné , l'Apôtre n'eut plus de repos , voyant que par ce retardement il perdoit l'occasion d'aller à Corinthe.

*Mais ayant pris congé d'eux ; c'est-à-dire , de l'Eglise de Troade , après avoir donné tous les ordres nécessaires pour le gouvernement de cette Eglise , & pour l'avancement de l'Evangile ; car le mot Grec ne signifie pas seulement , prendre congé , mais aussi , ordonner & régler les choses . je m'en suis allé en Macédoine , pour m'approcher davantage de Corinthe , afin de savoir des nouvelles de Tite , & de le faire venir auprès de moi pour m'apprendre des vôtres. Voyez ci-après chapitre 8. versets 6. 16.*

¶. 14. *Je rends graces à Dieu , qui nous fait toujours triompher en JESUS-CHRIST , & qui répand par nous en tous lieux l'odeur de la connoissance de son nom.*

*Je rends graces à Dieu , qui nous fait toujours triompher ; c'est-à-dire , de ce qu'ayant perdu l'occasion favorable que j'avois d'avancer l'œuvre de l'Evangile dans la ville de Troade , il me la fait amplement recouvrer par-tout où je me rencontre ; puisqu'il continue toujours de rendre ma prédication puissante & efficace par de nouvelles conversions de pecheurs & d'infidèles , nonobstant toutes les oppositions de mes adversaires ; & de se servir de mon ministere pour faire connoître sa doctrine de*

592 II. EPISTRE DE S. PAUL  
plus en plus , & la rendre recommandable à ceux  
qui l'ignorent.

*En JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, par sa grace.*

*Et qui rép.nd par nous en tous lieux , aussi-bien  
en Macédoine qu'à Troade , l'odeur de la connois-  
sance de son nom ; c'est à-dire, la réputation &  
l'estime de la doctrine de l'Evangile ou de la foi  
chrétienne , par laquelle nous connaissons Dieu.*

Le sens : Je rends grâces à Dieu , de ce qu'il nous  
fait surmonter courageusement toutes ces contra-  
rietés , & de ce qu'en nous transferant ainsi par sa  
providence d'un lieu à un autre , il se sert de nous  
pour faire connaître par-tout la doctrine de son  
Evangile , & faire qu'elle soit en estime & en bonne  
odeur auprès de ceux même qui ne l'ont pas encore  
reçue ; ce qui sert à les disposer à se convertir.

¶. 15. *Car nous sommes devant Dieu la bonne  
odeur de JESUS-CHRIST ; soit à l'égard de ceux  
qui se sauvent , soit à l'égard de ceux qui se perdent.*

*Car nous sommes devant Dieu , &c. c'est-à-dire :*  
Nous proposons la pure doctrine de JESUS-CHRIST ,  
sans aucun mélange de fausseté ni d'intention vi-  
cieuse , à tous les hommes , tels qu'ils soient , aux  
reprouvés & aux prédestinés ; afin de les attirer tous ,  
autant qu'il est en nous , par la pureté de cette do-  
ctrine , & par notre exemple , à se convertir à lui.

¶. 16. *Aux uns une odeur de mort , qui les fait  
mourir ; & aux autres une odeur de vie , qui les fait  
vivre. Et qui est capable d'un tel ministère ?*

*Aux uns une odeur de mort , &c. c'est-à-dire :*  
Cette doctrine , que nous proposons également à  
tous , ne produit pas le même effet en tous ; car elle  
est une occasion de mort & de damnation aux ré-  
prouvés , à cause de leur incredulité & de la rési-  
stance

stance qu'ils y apportent ; & aux prédestinés au contraire qui la reçoivent avec soumission & obéissance, elle est la cause de leur vie & de leur salut. Voyez Luc. 2. 34. Jean. 9. 39. 1. Pier. 2. 7.

*Et qui est capable d'un tel ministère ? Grec. Qui est capable de ces choses ? c'est-à-dire : Combien y a-t-il peu de ministres de l'Evangile qui soient capables d'agir de cette manière , & de proposer également à tous les hommes , comme nous faisons , la pure doctrine de l'Evangile , sans alteration , & sans aucune vûe d'intérêt propre ?*

¶. 17. *Car nous ne sommes pas comme plusieurs, qui corrompent la parole de Dieu; mais nous la prêchons avec une entière sincérité, comme de la part de Dieu, en la présence de Dieu, & dans la personne de JESUS-CHRIST.*

*Car nous ne sommes pas comme plusieurs.* L'Apôtre fait voir par l'intégrité de sa conduite dans le ministère de l'Evangile , combien il est difficile de trouver des personnes qui soient capables d'en faire les fonctions ; c'est comme s'il disoit : Je sais bien, qu'à exercer ce ministère , comme font la plupart , il n'y a rien de plus aisé ; mais à l'exercer , comme nous faisons , il n'y a rien ni de si rare ni de plus difficile.

*Qui corrompent la parole de Dieu.* Le mot Grec ne signifie pas seulement , falsifient , ou sophistiquer les denrées , mais le faire par avarice & dans la vûe du gain , comme font les cabaretiens qui falsifient leur vin pour y gagner davantage ; c'est-à-dire , qui ne prêchent pas l'Evangile dans sa pureté , mais qui y mêlent de fausses interpretations pour complaire à leurs auditeurs , dans la vûe de leur propre intérêt.

*Mais nous la prêchons , &c. sans aucun mélange de fausseté ; comme de la part de Dieu ; c'est-à-dire , comme de simples ambassadeurs , qui n'ajoutent & ne diminuent rien aux paroles dont ils sont chargés de la part de leurs maîtres.*

*En la présence de Dieu ; c'est-à-dire , regardant Dieu présent devant nous comme veillant sur toutes nos actions & nos paroles , pour voir si nous ne proposons aux hommes que ce qu'il nous a ordonné de leur dire : de même qu'un Chancelier qui parle en la présence du Roi , prend bien garde de ne rien dire qui ne soit conforme aux intentions de sa Majesté ; & de préférer ses intérêts aux siens. Et dans la personne de JESUS-CHRIST , tenant sa place & parlant en sa personne. Autr. dans l'Esprit de JESUS-CHRIST , sans nous éloigner jamais de la pureté de sa doctrine , ni de son Esprit , pour suivre le nôtre propre.*



## SENS SPIRITUEL.

¶. 1. jusqu'au 14. *J'E résolu donc en moi-même de ne vous aller point voir de nouveau , de peur de vous causer de la tristesse , &c.*

Notre grand Apôtre nous donne ici une belle leçon de la moderation qu'il faut garder dans les châtimens , & les reprimandes de ceux qui sont sous notre conduite : car on doit tellement ménager leurs esprits , qu'il faut prendre-garde , ou de les rebutter par une trop grande severité , ou de les relâcher par une trop grande indulgence. Il est vrai qu'entre l'une & l'autre extrémité il faut plus

tôt choisir le parti de la douceur que celui de la sévérité , & travailler plutôt à se faire aimer qu'à se faire craindre. Notre - Seigneur nous en a donné l'exemple , en ménageant la foiblesse de ceux qui s'adressoient à lui , & rétablissant ce qu'il a trouvé de foible , tant qu'il est resté quelque esperance de le faire , selon qu'Isaïe l'avoit prédit de lui : *Il ne Isa. 4. 12  
brisera point le roseau cassé , & n'éteindra point la mèche qui fume encore.*

Il a recommandé à ses Apôtres & à ses Disciples cet esprit de douceur , & a voulu qu'ils apprissoient de lui , sur-tout , à être *doux & humbles de cœur*. C'est à la vérité un excellent avantage que d'avoir de la vigilance pour retenir dans le devoir , & empêcher les desordres ; du courage & de la fermeté pour les reprimer ; du zèle pour les punir ; mais ces grandes vertus degenereroient en une sévérité excessive & immoderée , si elles n'étoient tempérées par la tendresse & la compassion , que doivent avoir ceux qui commandent envers ceux qu'ils conduisent. Et cette moderation est fondée sur l'égalité que Dieu avoit mise d'abord entre les hommes : Car il y a , dit saint Gregoire , naturellement une égalité entre les hommes ; mais comme le vice ou la vertu les rendent inégaux , le peché est cause que les uns doivent être soumis aux autres. Ceux donc qui gouvernent ne doivent pas tant considérer la superiorité de leurs charges , qui les distingue des autres , que l'égalité de la nature qui leur est commune avec eux , & ils doivent se réjouir , non de ce qu'ils commandent , mais de ce que leur commandement est utile aux autres. Nous lisons dans l'Ecriture : Que Dieu dit à Noé après le deluge , qu'il se fasse craindre de tous les animaux ; il ne dit pas que Matth. 12. 30. <sup>Greg. Pastor. ap. 1. c. 6.</sup> <sup>Genes. 9. 2.</sup>

„ l'homme se fasse craindre de l'homme , mais des  
 „ animaux; parceque c'est s'élever par un orgueil qui  
 „ est contre la nature , que de vouloir se rendre re-  
 „ doutable à celui qui nous est égal. Il est néanmoins  
 „ nécessaire que ceux qui commandent soient craints  
 „ de ceux qui leur obéissent ; mais c'est seulement  
 „ lorsqu'ils ne craignent point Dieu. Et lorsque ceux  
 „ qui commandent se font craindre des méchants ,  
 „ on peut dire , selon ce premier ordre de Dieu , qu'ils  
 „ ne dominent pas tant sur les hommes que sur les  
 „ animaux ; puisqu'ils ne se rendent redoutables qu'à  
 „ ceux qui par le dérèglement de leur vie passent en  
 „ quelque sorte de la nature & de la condition des  
 „ hommes en celles des bêtes. Ainsi , pour garder ce  
 juste tempérament de force & de douceur , lors-  
 qu'il est besoin d'user quelquefois de sévérité , elle  
 doit être accompagnée d'une tendresse vraiment  
 paternelle ; & que si le supérieur s'éleve par un zèle  
 de la justice contre les pechés & les dérèglements de  
 ceux qu'il conduit , il doit néanmoins les considé-  
 rer comme égaux , & combattre en même-temps  
 par le sentiment d'une humilité sincère l'élevement  
 que lui peut inspirer le pouvoir & l'autorité que sa  
 charge lui donne.

On voit dans notre saint Apôtre un parfait mo-  
 ñelle de cette moderation entre la douceur & la sé-  
 verité. Quand il parle aux fidèles qui craignoient  
 Dieu ; il semble ignorer qu'il fût au-dessus d'eux :

*1. Thess. Nous sommes , leur dit-il , devenus comme de petits  
 2. 7. enfans au-milieu de vous. Et ailleurs : Nous nous re-  
 2. Cor. gardons comme vos serviteurs en J E S U S - C H R I S T .*  
*4. 5. Mais lorsqu'il trouve un desordre qui avoit besoin  
 2. Cor. 4. d'être corrigé ; il se souvient qu'il a le gouvernement  
 3. 1. & l'autorité , & il le déclare , en disant : Que vous*

*lez-vous que je fasse? Voulez-vous que je vienne avec la verge, ou avec un esprit de douceur & de charité;*

C'est ainsi que le même Apôtre en use dans cet endroit. Il ménage de telle sorte la delicateſſe des esprits des Corinthiens, qu'il n'oseroit les aller voir de-peur de les attrister par les reprimandes qu'il auroit été obligé de leur faire; & après les avoir repris un peu rudement dans sa première lettre, il leur donne ici des marques si sensibles de l'affection toute particulière qu'il avoit pour eux, qu'il auroit fallu qu'ils eussent eu le cœur dur comme le marbre, s'ils ne s'étoient pas rendu obeiffans à tous ses avis.

N'en a-t-il pas encore usé de même à l'égard de l'inceſtueux? Il l'avoit traité d'une maniere proportionnée à son crime avec tant de rigueur, qu'il l'avoit livré au démon pour l'affliger; mais ici il témoigne à son égard une compassion vraiment paternelle; & de-peur que ce malheureux ne fût accablé par un excès de tristesse dans son affliction, il le console en lui remettant le reste de sa pénitence, & prie les Corinthiens de le remettre dans leur communion, & de lui rendre tous les devoirs d'une charité fraternelle.

Le saint Apôtre nous fait voir en cela un exemple des peines canoniques, & des indulgences; & en nous donnant des preuves de l'autorité qu'a l'Eglise d'appliquer les peines ou les indulgences, selon le besoin des ames, il nous apprend que dans l'imposition de la pénitence il ne faut pas seulement considerer la nature des péchés, mais encore la disposition des pénitens, de-peur que la trop grande rigueur ne les fasse tourner en arriere, & que le démon ne se serve pour les perdre, de la pénitence

598 II. EPIS TRE DE S. PAUL  
qui les doit guerir. Voyez sur le chapitre 13. le  
même sujet traité.

¶. 14. jusqu'à la fin. *Je rends graces à Dieu.....*  
*qui répand par nous en tous lieux l'odeur de la con-*  
*noissance de son nom : Car nous sommes devant Dieu*  
*la bonne odeur de J E S U S - C H R I S T , soit à l'égard*  
*de ceux qui se sauvent , soit à l'égard de ceux qui se*  
*perdent , &c.*

*L'odeur de la connoissance du nom de JESUS-CHRIST,*  
s'est répandue dans tout le monde par la prédica-  
tion de l'Evangile que les Apôtres y ont annoncée ,  
& sa doctrine a été comme un parfum d'une vertu  
admirable , qui a attiré à son service tous les peu-  
ples de l'univers. Le Saint-Esprit , dans le Cantique  
*Cant. 1.  
2.* sacré , dit que *son nom est comme un parfum qu'on*  
*à répandu*, Le nom de J E S U S - C H R I S T étoit  
avant son avènement comme renfermé dans les  
bornes étroites d'un petit peuple comme en un  
vase où il demeuroit resserré ; mais lorsque ce vase  
a été brisé & ouvert par sa Passion , & que les Apô-  
tres furent remplis de l'odeur de ce parfum excel-  
lent , ils coururent de tous côtés , & en remplirent  
tout l'univers. Le grand saint Paul , ce *vaisseau*  
*d'élection* , étoit vraiment comme un vase rempli de  
parfum , qui , pour ainsi dire , s'entr'ouvrant de  
tous côtés , répandoit bien-loin l'odeur admirable  
de l'onction salutaire dont il regorgeoit.

Mais comment se peut-il faire qu'une vertu si  
puissante pour operer le bien , produise en même-  
temps le mal ; & qu'une seule & même parole de  
Dieu donne aux uns la vie & aux autres la mort ?  
C'est que la disposition des uns & des autres n'est  
pas la même , pour en retirer également le fruit  
qu'ils devroient. La même lumière du soleil qui

éclaire ceux qui ont la vûe saine , incommode ceux qui ont les yeux malades , & l'on voit dans la nature plusieurs autres divers effets d'une même vertu , selon la qualité des sujets sur lesquels elle fait son impression ; ainsi il faut bien prendre-garde de ne pas recevoir mal le bien qu'on reçoit : car , comme dit saint Augustin , les biens nuisent & les <sup>"Aug.</sup> maux servent selon la disposition de ceux à qui ils <sup>"tract. 62. in</sup> sont appliqués. *La loi , d'elle-même ,* dit saint Paul , <sup>"Joan.</sup> étoit sainte , & le commandement étoit saint , juste & <sup>"Rom. 7.</sup> bon. Ce qui étoit bon en soi m'a-t-il donc causé la mort ? <sup>"12. 13.</sup> Nullement ; mais c'est le peché & la concupiscence , qui m'ayant causé la mort par une chose qui étoit bonne , a fait paraître sa corruption ; de sorte qu'elle est devenue par le commandement même , une source plus abondante de peché. Ainsi vous voyez , dit ce Pere , que le mal est causé par le bien , lorsqu'on reçoit mal le bien même. Le même Apôtre dit ailleurs : *De-peur que la grandeur de mes revelations ne me causât de l'élevement , Dieu a permis que je ressentisse dans ma chair un aiguillon , qui est l'ange & le ministre de satan , pour me donner des soufflets ; C'est pour quoi j'ai prié trois fois le Seigneur , afin que cet ange de satan se retirât de moi ; & il m'a répondu : Ma grace vous suffit , car la vertu se perfectionne dans la faiblesse. Vous voyez , continue ce saint Docteur , que le bien est causé par le mal , lorsqu'on reçoit bien ce même mal.*

Le Fils de Dieu , qui est venu au monde pour être une source de salut & de bonheur , ne pouvoit pas par lui-même causer la perte & la ruine des hommes : cependant le saint homme Simeon prédit à la bienheureuse Vierge : Que ce divin Enfant <sup>Luc. 2.</sup> seroit pour la ruine de plusieurs aussi-bien que pour <sup>34.</sup>

la résurrection des autres ; parceque les uns ont cru à sa parole , & se sont soumis à la vérité de son Evangelie ; au-lieu que les autres s'étant scandalisés de sa bassesse apparente , & n'ayant pas voulu le reconnoître pour leur Sauveur , sont peris dans leur incredulité. C'est ce que saint Pierre a expliqué depuis , lorsqu'en rapportant les paroles d'Isaïe , il disoit aux premiers fidèles : *C'est donc une pierre précieuse pour vous qui croyez ; mais pour les incrédules , c'est une pierre contre laquelle ils se heurtent , & une pierre qui les fait tomber , eux qui se heurtent contre la parole de l'Evangile , par une incredulité à laquelle ils ont été abandonnés.*

*L. 29. v.  
Moral. c. 20. v.* Ainsi il arrive par un jugement secret de Dieu , dit S. Gregoire , que cette même parole , qui est aux élus , une étoile du point-du-jour , est un soir tenebreux , aux réprouvés ; parceque la même exhortation qui porte les bons à entrer dans le chemin de la vie , ne sert que d'occasion aux méchants pour se précipiter plutôt dans la mort . Et après avoir rapporté le passage de S. Paul , qui fait le sujet de ce discours , il ajoute : Ce grand Apôtre a donc bien vu , que sa parole étoit tout-ensemble à ses auditeurs , & matin & soir ; c'est-à-dire , vie & mort ; puisqu'il remarquoit , qu'elle ressuscitoit les uns de l'iniquité , & qu'elle ne servoit qu'à y faire abysmer les autres plus profondément . Et parceque cela arrive par des jgements de Dieu , qui nous sont cachés , & que nous ne pouvons jamais découvrir durant cette vie , l'Apôtre ajoute à ces dernières paroles , que nous avons rapportées de lui : *Et qui est capable de cela ? comme s'il disoit : Nous pouvons bien considerer ces choses , lorsqu'elles arrivent ; mais nous sommes incapables de découvrir pourquoi elles arrivent.*



## CHAPITRE III.

1. **I**Ncipimus iterum  
I nosmetipsoſoſ com-  
mendare? aut nunquid  
egemus (ſicut quidam)  
commendatitiis epi-  
ſtoliſ ad vos, aut ex vo-  
biſ?

2. Epifola noſtra.  
vos eſtis, ſcripta in  
cordibus noſtriſ, queſ  
ſcitur & legitur ab omni-  
biſ hominibus:

3. manifestati quod  
epifola eſtis Christi,  
ministrata à nobis, &  
ſcripta non atramen-  
to, ſed Spiritu Dei vi-  
vi: non in tabulis la-  
pideis, ſed in tabulis  
cordis carnalibus.

4. Fiduciam autem  
talem habemus per  
Christum ad Deum:

1. **C**ommencerons-nous  
de nouveau à nous  
relever nous-mêmes; &  
avons-nous besoin, comme  
quelques-uns, que d'autres  
nous donnent des lettres  
de recommandation envers  
vous, ou que vous nous en  
donniez *envers les autres*?

2. Vous êtes vous-mêmes  
notre lettre de *recommenda-*  
*tion* //, qui est écrite dans no-  
tre cœur, qui est reconnue &  
lue de tous les hommes;

3. vos *actions* faisant voir  
que vous êtes la lettre de  
J E S U S - C H R I S T //, dont  
nous n'avons été que les se-  
crets ; & qui est écrite  
non avec de l'encre, mais  
avec l'Esprit du Dieu vivant;  
non sur des tables de pierre,  
mais sur des tables de chair,  
qui sont vos coeurs.

4. † C'est par J E S U S - t i. Di-  
C H R I S T que nous avons  
une si grande confiance en  
Dieu;

manche  
après la  
Pentec.

\*. 1. l'Apôtre les avoit convertis à la foi.

†. 3. lettr. administrées par nous,

5. non que nous soyons capables de former de nous-mêmes aucune *bonne* pensée comme de nous-mêmes ; mais c'est Dieu qui nous en rend capables //.

6. Et c'est lui aussi qui nous a rendu capables d'être les ministres de la nouvelle alliance , non pas de la lettre , mais de l'esprit // : car la lettre tue , & l'esprit donne la vie.

7. Que si le ministere de la lettre gravée sur des pierres , qui étoit un ministere de mort , a été accompagné d'une telle gloire , que les enfans d'Israël ne pouvoient regarder le visage de Moïse à cause de la gloire dont il éclatloit , qui devoit néanmoins finir ;

8. combien le ministere de l'esprit // doit-il être plus glorieux ?

9. Car si le ministere de la condamnation a été accompagné de gloire , le ministere de la justice *en* aura incomparablement davantage.

5. non quod sufficentes simus cogitare aliquid à nobis , quasi ex nobis : sed sufficiencia nostra ex Deo est :

6. qui & idoneos nos fecit ministros novi testamenti , non littera , sed spiritu : littera enim occidit , spiritus autem vivificat.

7. Quod si ministratio mortis , litteris deformata in lapidibus , fuit in gloria ; ita ut non possent intendere filii Israël in faciem Moysi , propter gloriam vultus ejus , quem evacuatur :

8. quomodo non magis ministratio spiritus erit in gloria ?

9. Nam si ministratio damnationis gloria est : multò magis abundant ministerium justitiae in gloria.

\*. 5. *lett.* notre capacité vient [mais par l'esprit.] de Dieu.

\*. 6. *lett.* non par la lettre , à l'Evangile.

\*. 8. *expl.* la prédication de

10. Nam nec glorificatum est, quod clariuit in hac parte, propter excellentem gloriam.

11. Si enim quod evacuatur, per gloriam est: multò magis quod manet, in gloria est.

12. Habentes igitur talēm spem, multā fiduciā utimur:

13. & non sicut Moy-ses ponebat velamen super faciem suam, ut non intenderent filii Israël in faciem ejus, quod evacuatur,

14. sed obtusi sunt sensus eorum. Usque in hodiernum enim diem idipsum velamen in lectio-ne veteris testa-menti, manet non re-velatum, ( quoniam in Christo evacuatur )

¶. 10. *lestr.* car même ce qui a été glorifié en cette partie n'a point été glorifié à l'égard d'une plus excellente gloire.

¶. 11. *expl.* de la loi donnée par Moïse.

*Ibid. lestr.* demeure.

¶. 13. *grec.* ne pourroient ar-

10. Et cette gloire même de la loi n'est point une véritable gloire, si on la compare avec la sublimité de celle de l'Evangile //.

11. Car si le ministère qui devoit finir // a été glorieux, celui qui durera toujours // le doit être beaucoup d'avantage.

12. Ayant donc une telle esperance, nous vous parlons avec toute sorte de liberté;

13. & nous ne faisons pas *Exod.* comme Moïse, qui se mettoit un voile sur le visage, marquant par là que les enfans d'Israël ne pourroient souffrir la lumiere //, figuree par cette lumiere passagere //;

14. & ainsi leurs esprits sont demeurés endurcis & aveuglés. Car jusqu'aujourd'hui même, lorsqu'ils lisent le vieux Testament, ce voile demeure toujours sur leur cœur, sans être levé, parce-

rêter leur vue sur celui qui étoit la fin de la loi.

*Ibid. passagere.* *lestr.* laquelle devoit cesser & disparaître.

*Autr. lestr.* de crainte que les enfans d'Israël, en voyant son visage ne furent éblouis de sa lumiere, quoique passagere.

604 II. EPISTRE DE S. PAUL  
qu'il ne s'ôte que par JESUS-  
CHRIST.

15. Ainsi jusqu'à cette heure, lorsqu'on leur lit Moïse, ils ont un voile sur le cœur.

16. Mais quand *leur cœur* se tournera vers le Seigneur, alors le voile *en sera ôté* //.

*Jean. 4.  
24.*

17. Or le Seigneur est cet Esprit-là //: & où est l'Esprit, là est aussi la liberté.

18. Ainsi nous tous n'ayant point de voile qui nous couvre le visage, & contemplant la gloire du Seigneur //, nous sommes transformés en la même image //, nous avançant de clarté en clarté // par l'illumination de l'Esprit du Seigneur //.

¶. 16. *expl.* ils verront par la foi ce que leur aveuglent leur cachot.

¶. 17. *autr.* l'Esprit est le Seigneur.

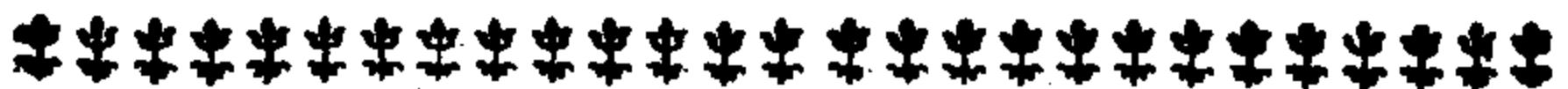
¶. 18. *autr.* recevant comme des miroirs la gloire du Seigneur, ou, contemplant comme en un

miroir.

Ibid. *expl.* en la ressemblance de Dieu.

Ibid. grec. de gloire en gloire., Ibid. L'Esprit qui est le Seigneur. Autr. *lett.* comme par

l'Esprit du Seigneur.



### SENS LITTERAL.

¶. I. **C**ommencerons-nous de nouveau à nous relever nous-mêmes ; & avons-nous besoin, comme quelques-uns, que d'autres nous donnent des lettres de

AUX CORINTHIENS. CHAP. III. 605  
recommandation envers vous , ou que vous nous en  
donniez envers les autres ?

*Commencerons-nous , &c.* Let. *Commençons-nous :*  
c'est-à-dire : Mais à quoi bon m'arrêter de nouveau  
à relever la pureté & l'intégrité de mon ministère,  
est-ce qu'elle ne vous est pas assez connue ? L'Apô-  
tre corrige en quelque façon ce qu'il vient de dire,  
comme malgré lui , à l'avantage de sa personne  
dans les versets précédens. Le sens : Mes adver-  
saires ne manqueront pas de m'objecter , comme  
ils l'ont déjà fait au sujet de ma première Epî-  
tre , qu'en parlant moi-même de mon ministère  
avec tant d'avantage , je porte témoignage dans  
ma propre cause .

*Et avons-nous besoin , comme quelques-uns , &c.* Le  
sens : Les faux apôtres ont accoutumé de dire tout ce  
qu'ils peuvent à leur propre avantage , afin d'obte-  
nir des autres des lettres de recommandation au-  
prés de vous , & d'en obtenir de vous auprès des  
autres ; parcequ'ils manquent de solide vertu , &  
qu'ils n'ont rien de recommandable en eux-mêmes  
pour se faire estimer : mais pour nous , qui ne cher-  
chons pas de ces recommandations , & qui sommes  
assez recommandés par notre vertu , & par les mer-  
veilles que Dieu opere par nous dans notre mini-  
stère , il nous seroit inutile de nous arrêter à vous éta-  
blir nos propres louanges. Autr. Mais nous n'avons  
besoin , nous autres : c'est sa réponse. Le sens est :  
Mais je veux bien qu'ils sachent , ces faux-apôtres ,  
qu'encore qu'ils ayent besoin de mendier le témoi-  
gnage des autres , & des lettres de recomman-  
dation pour s'établir dans l'estime & dans la reputa-  
tion , je ne le fais pas , comme eux , puisque je ne  
dis rien à mon avantage qui ne soit connu de tout  
le monde .

¶. 2. *Vous êtes vous-mêmes notre lettre de recommandation, qui est écrite dans notre cœur, qui est reconnue & lue de tous les hommes.*

*Vous êtes vous-mêmes notre lettre de recommandation.* Le sens : L'état présent de votre Eglise, dont j'ai été l'Apôtre, me rend un témoignage assez fort, & à tout le monde, de la fidélité de mon ministère ; & je n'en scaurois désirer de recommandation plus forte, que l'estime générale que l'on fait de votre foi & de toutes vos vertus, puisqu'elle retombe nécessairement sur moi, qui vous ai formés par mon exemple & par mes travaux : *Opus meum estis in Domino.*

1. Cor.  
5. 8.

*Qui est écrite dans notre cœur, c'est-à-dire, j'ai dans mon cœur le ressouvenir continual de vos vertus, que je regarde comme l'ouvrage & la gloire de mon apostolat, & la preuve invincible de ma fidélité dans mon ministère.*

*Qui est reconnue & lue de tous les hommes, c'est-à-dire, dont les caractères sont si distinctement exprimés, que ceux mêmes qui en sont les plus éloignés les peuvent lire : il veut dire, que leurs vertus étoient si éclatantes, qu'on les connoissoit partout ; & qu'on n'en avoit pas seulement une estime générale & confuse, comme de plusieurs autres Eglises, mais une connoissance spéciale & distincte.* L'Apôtre ne parle pas de l'Eglise de Corinthe, considérée en toutes ses parties, mais de quelquesunes seulement.

¶. 3. *Vos actions faisant voir que vous êtes la lettre de J E S U S - C H R I S T, dont nous n'avons été que les secrétaires, & qui est écrite non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant ; non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, qui sont vos cœurs.*

Vos actions *faisant voir*, &c. que JESUS-CHRIST a imprimé en vous les divins caractères de ses vertus par mon ministere; & qu'ainsi j'ai part à cet ouvrage: quoiqu'il en soit le principal auteur.

*Et qui est écrite non avec de l'encre:* Il semble qu'il taxe couvertement ses adversaires, qui ne pouvoient produire pour leur recommandation que des lettres materielles écrites avec de l'encre; au lieu que les siennes étoient toutes spirituelles & divines.

*Mais avec l'Esprit,* c'est-à-dire, par l'infusion du Saint - Esprit en vos ames, qui a produit en elles efficacement toutes les vertus, & qui l'a ornée de la plenitude de ses dons; de même que l'encre sert à former les caractères d'une lettre: *du Dieu vivant.* Il ajoute le mot de *vivant*, pour mieux exprimer la différence qu'il y a de cette lettre avec les lettres communes & materielles, qui sont destituées de tout sentiment & de toute connoissance.

*Non sur des tables de pierre.* L'Apôtre veut dire, que cette lettre n'est pas seulement préférable aux lettres communes des hommes, mais même à celle que Dieu écrivit autrefois pour son peuple par le ministere de Moïse; parcequ'alors il ne leur marqua ses volontés que sur la pierre. Voyez Deut. 24. 12. & 31. 18. au lieu qu'à présent il marque sa volonté sur les cœurs de ses fidèles.

*Mais sur des tables de chair,* &c. qui ne sont pas insensibles, dures & inflexibles, comme étoient celles de pierre; mais vivantes & animées, traitables, & faciles à recevoir toutes les impressions de l'Esprit de Dieu, selon la prophetie de Jeremie, ch. 31. v. 33. d'Ezechiel, ch. 11. v. 19. & ch. 36. v. 26. *Dabo leges meas,* &c.

¶. 4. C'est par JESUS-CHRIST que nous avons une si grande confiance en Dieu.

C'est par JESUS-CHRIST, &c. c'est-à-dire, la ferme confiance que nous avons en Dieu, fondée sur les merites de JESUS-CHRIST, qui nous fait parler si avantageusement de la vertu de notre ministere, ne vous doit pas surprendre; puisque c'est JESUS-CHRIST même qui nous inspire cette liberté, & que nous n'en usons que pour la gloire de Dieu, & pour faire admirer sa toute-puissance dans les merveilles qu'il opere sur vous par notre ministere.

¶. 5. Non que nous soyons capables de former de nous-mêmes aucune bonne pensée comme de nous-même, mais c'est Dieu qui nous en rend capables.

Non que nous soyons capables de former, &c. Le sens : Mais encore que nous vous parlions si avantageusement de notre ministere, & des merveilles que Dieu opere par nous, nous ne prétendons pas pour cela en rien attribuer à notre propre vertu; puisque de nous-mêmes nous sommes incapables de faire aucun bien, ni de former une bonne pensée, si Dieu ne nous l'inspire, & ne nous en rend capables par l'assistance de sa grace.

¶. 6. Et c'est lui aussi qui nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle alliance; non pas de la lettre, mais de l'esprit: car la lettre tue, & l'esprit donne la vie.

Et c'est lui aussi, &c. c'est-à-dire : C'est Dieu qui nous a élevés à la qualité de ses ministres, & qui nous a donné la grace d'en faire dignement les fonctions, qui consistent à annoncer la parole de Dieu, & à administrer les Sacremens; afin

de rendre par ce moyen les hommes participants de la nouvelle alliance ; c'est-à-dire, de l'alliance de grace, qu'on appelle nouvelle, parcequ'elle est differente de l'ancienne, qui est le pacte que Dieu fit avec son peuple par le ministere de Moïse, de lui donner la vie, pourvû qu'il observât sa loi : mais comme il ne s'engagea pas de lui donner la grace de l'accomplissement , cette premiere alliance fut plus préjudiciable à ce peuple par sa mauvaise disposition , quelle ne lui fut avantageuse. Dans la nouvelle au - contraire , Dieu ne se contente pas de promettre aux fidelles par le ministere des Apôtres , de leur donner la vie , pourvû qu'ils observent ses commandemens ; mais en même- temps il leur donne la grace de l'accomplir : ce qui la rend ferme & inébranlable. *Hec enim sunt duo Testamenta , &c.*

*Non pas de la lettre , mais de l'esprit.* L'Apôtre explique la difference du ministere de la premiere & de la nouvelle alliance. Le sens: Notre ministere ne consiste pas , comme celui de Moïse , à proposer simplement au peuple la loi de Dieu avec ses promesses & ses menaces : mais en annonçant l'Evangile aux fidelles , nous leur conferons en même- temps le Saint-Esprit , qui leur donne la grace de l'accomplir , avec une abondance de dons de l'Esprit de Dieu. Ceci se dit contre les Docteurs judaisans , qui s'efforçoient de rabaisser le ministere de l'Apôtre , & d'introduire le Judaïsme dans l'Eglise.

*Car la lettre tue , c'est-à-dire , la loi écrite , toute seule , & destituée de la grace de Dieu , laisse l'homme dans le peché ; n'ayant pas la force de l'en retirer , & lui est une occasion de tomber dans la transgression & d'encourir ensuite la peine de mort ,*

dont elle menace les transgresseurs. Voyez Rom.

3. 20. 4. 15. & 7. 9. 10. 11.

*Et l'Esprit saint , qui est communiqué par notre ministere, donne la vie , en faisant sortir l'homme de la mort du peché , & en lui inspirant l'amour de la loi de Dieu , en quoi consiste la vie de l'ame , & qui lui est un gage assûré de la vie éternelle.*

*¶. 3. Que si le ministere de la lettre gravée sur des pierres , qui étoit un ministere de mort , a été accompagné d'une telle gloire , que les enfans d'Israel ne pouvoient regarder le visage de Moïse , à cause de la gloire dont il éclatoit , qui devoit néanmoins finir.*

L'Apôtre , après avoir fait voir dans les versets précédens , la difference qu'il y a entre le ministere de l'ancien & du nouveau Testament en tire cette conséquence : *Que si le ministere , &c. comme s'il disoit: Y a-t-il sujet de s'étonner si Dieu honore & autorise dans nos personnes le ministere du nouveau Testament , & qu'il le rende glorieux par des signes & des miracles tels que nous les operons ; mais surtout par cette divine lumiere des verités sublimes & éclatantes de l'Evangile , dont nous sommes les prédictateurs , puisque c'est un ministere tout spirituel , élevé infiniment au-dessus de l'ancien , ayant la vertu d'imprimer la loi de Dieu dans le cœur du fidèle , de lui inspirer la vie de la grace , & de l'assurer de son salut ?*

*Qui devoit néanmoins finir.* Il semble que l'Apôtre ajoute ceci , comme une parenthèse , contre les Juifs , qui pouvoient tirer quelque avantage de ce qu'il disoit de la gloire de Moïse en faveur de l'ancienne loi ; comme s'il eût dit : On ne peut rien conclure de ce que je dis ici de la gloire de Moïse & de la lumiere de son visage , en faveur du Judaïsme ,

pour prétendre que la loi doit encore subsister ; car comme cette lumiere de Moïse n'étoit que passagere sur son visage , elle montroit que tout le ministere de l'ancien Testament devoit cesser. Il n'en est pas de même de la lumiere divine de l'Evangile ; car comme elle est éternelle , le ministere évangélique est aussi éternel.

¶. 8. *Combien le ministere de l'esprit doit-il être plus glorieux ?*

*Combien , &c.* Ainsi après avoir comparé les avantages de ces deux Testamens , il laisse à conclure combien le ministere du Nouveau a d'excellence sur le premier.

¶. 9. *Car si le ministere de la condamnation a été accompagné de gloire , le ministere de la justice en aura incomparablement davantage.*

*Car si le ministere de la condamnation , &c.* c'est à dire , le ministere de la loi qui ne servoit qu'à condamner le pecheur , & qui étoit inutile pour le justifier. *Autrement.* Le ministere de Moïse , dont la principale fonction étoit bien de condamner , mais non pas d'absoudre & de justifier les transgresseurs de la loi.

*Le ministere de la justice , c'est-à-dire , le ministere de l'Evangile dont la fonction & la vertu propre , est d'absoudre les pecheurs plutôt que de les condamner.*

*En aura incomparablement davantage : car il y a bien plus de gloire dans la justification , que dans la condamnation du pecheur.*

¶. 10. *Et cette gloire même de la loi n'est point une véritable gloire , si on la compare avec la sublimité de celle de l'Evangile.*

*Et cette gloire même n'est qu'une figure grossière*

de la gloire de l'Evangile ; or ce qui n'est que simple figure n'est pas vérité, étant comparé avec la chose figurée. L'Apôtre veut dire, que ce petit rayon de gloire passagère & sensible qui parut sur le visage de Moïse, étoit comme rien, si on le compare avec la lumière spirituelle de l'Evangile, qui est pleine, éternelle & immuable.

¶. 11. *Car si le ministere qui devoit finir a été glorieux, celui qui durera toujours le doit être beaucoup davantage.*

*Car si le ministere, &c.* C'est une autre raison pour montrer que le ministere du nouveau Testament surpassé en gloire celui de l'ancien, parce que le salut, qui est le fruit de ce ministere, est éternel.

¶. 12. *Ayant donc une telle esperance nous vous parlons avec toute sorte de liberté.*

*Ayant donc une telle esperance*, c'est-à-dire, nous sommes pleinement persuadés de tout ce que nous venons de dire touchant la gloire & la lumière toute céleste qui accompagne notre ministere ; car le mot d'*esperance* se prend ici par métonymie, pour la chose espérée. Voyez Hebr. 7. 19. Coloss. 1. Le Sens : Comme donc notre ministere est accompagné de cette grande gloire, & de cette lumière qui avoit été promise & attendue dans l'ancien Testament, figurée par la lumière passagère, qui parut sur le visage de Moïse. *Propter spem qua repa-  
sita est vobis in calis.*

*Nous vous parlons avec toute sorte de liberté.* Nous vous découvrons tout à plein les mystères, sans vous rien cacher, & sans rien craindre.

¶. 13. *Et nous ne faisons pas comme Moïse qui mettoit un voile sur le visage marquant par là que les*

*enfans d'Israel ne pourroient souffrir la lumiere , figuree par cette lumiere passagere.*

*Et nous ne faisons pas comme Moïse , &c. c'est-à-dire, nous ne cachons pas la lumiere de l'Evangile , comme il cachoit celle de son visage , en mettant un voile dessus ; marquant par là que les enfans , &c. c'est-à-dire , que les Juifs n'étoient pas capables de voir clairement , ni de penetrer à fonds les mysteres qui étoient signifiés par les figures de la loi , & sur tout celui de l'avenement de JESUS-CHRIST , qui est la fin de la loi. Voyez Rom. 10. 4. Mais qu'il les vouloit entretenir sous les ombres & sous l'obscurité des ceremonies , jusqu'au temps de l'Evangile ; de même que le Pedagogue n'introduit pas tout-d'un-coup ses disciples dans la connoissance des sciences , mais qu'il les instruit quelque temps auparavant des élemens necessaires pour y parvenir. Voyez Galat. 1.*

*¶. 14. Et ainsi leurs esprits sont demeurés endurcis & aveuglés. Car jusqu'aujourd'hui même , lorsqu'ils lisent le vieux Testament , ce voile demeure toujours sur leur cœur sans être levé , parcequ'il ne s'ôte que par JESUS-CHRIST .*

*Et ainsi leurs esprits sont endurcis & aveuglés. Nous ne cachons pas la lumiere de l'Evangile , puisque nous en publions si ouvertement les mysteres , & cependant les Juifs ne l'apperçoivent pas ; parceque leur aveuglement est volontaire , & ne vient que de la mauvaise disposition de leur esprit.*

*Car , &c. L'Apôtre prouve qu'ils sont véritablement endurcis & aveuglés ; parceque depuis le temps que l'Evangile a commencé de leur être annoncé & prêché , le même voile mystique qui couvroit le visage de Moïse , & qui cachoit aux an-*

ciens d'Israël l'intelligence des mystères contenus sous les figures de la loi , demeure toujours sur leur propre cœur , & les empêche de connoître ces mêmes mystères dans la lecture de l'ancien Testament ; & parceque JESUS CHRIST seul peut ôter ce voile mystique de Moïse , c'est-à-dire , l'obscurité de la loi , par l'accomplissement de toutes ces figures , comme ils ne veulent pas le reconnoître , l'impuissance dans laquelle ils sont de voir cette divine lumière de l'Evangile , ne vient pas de l'obscurité même des figures , comme celle des anciens Israélites , mais elle vient de leur propre malice . Voyez l'expl. du vers. 3. ch. 4.

*¶. 15. Ainsi jusqu'à cette heure , lorsqu'on leur lit Moïse , ils ont un voile sur le cœur.*

*Ainsi jusqu'à cette heure , lorsqu'on leur lit Moïse ,* c'est-à-dire , lorsqu'on leur expose , & qu'on leur fait voir l'accomplissement de toutes les figures de la loi Mosaique . Car il semble qu'il parle ici non de la lecture qui étoit faite par les Juifs mêmes , en chaque sabbat ; mais de l'exposition que les Chrétiens , & sur-tout les Apôtres faisoient de la loi ; soit dans les synagogues au jour du sabbat , où ils se rencontraient . Voyez Act. 13. 15. Luc. 4. 16. & ailleurs ; soit dans les autres lieux , tant en public qu'en particulier . Voyez Act. 28. 23. On croit que ce verset n'est qu'une repetition du précédent , que l'Apôtre fait pour mieux faire voir combien l'aveuglement des Juifs est prodigieux , & digne d'étonnement & de compassion .

*¶. 16. Mais quand leur cœur se tournera vers le Seigneur , alors le voile en sera ôté.*

*Mais quand leur cœur se tournera vers le Seigneur , en se convertissant à Dieu par la foi de*

J E S U S - C H R I S T . L'Apôtre fait allusion à ce qui est dit de Moïse, Exod. 34. qu'il ôtoit le voile de dessus son visage quand il retournoit vers Dieu après avoir parlé au peuple. Lettr. *Mais quand il sera converti au Seigneur.* Supp. le peuple.

*Alors le voile en sera ôté*, c'est-à-dire, ils verront à découvert & contempleront la divine lumiere des verités de l'Evangile, qu'ils ne pouvoient appercevoir à cause de leur infidélité, qui étoit comme un voile sur leur cœur, & connoîtront clairemēt l'accomplissement des figures de la loi en J E S U S - C H R I S T .

¶. 17. *Or le Seigneur est cet Esprit-là : & où est l'Esprit, là est aussi la liberté.*

Or. Il semble qu'il rend raison de ce qu'il dit dans le verset précédent ; *le Seigneur est cet Esprit-là*, c'est-à-dire, celui qui donne le Saint-Esprit, & qui communique la vertu du Saint-Esprit, dont il est parlé vers. 6. 7. 8. c'est J E S U S - C H R I S T même.

*Et où est l'Esprit, &c.* L'Apôtre veut dire, que lorsque les Juifs se convertiront, le Saint-Esprit qui sera résident en eux les délivrera de leurs pechés & de leurs fausses opinions, qui les empêchent à présent de voir la lumiere de l'Evangile, comme un voile posé sur leur cœur ; parceque c'est le propre effet du Saint-Esprit, de donner cette sorte de liberté à tous ceux dans lesquels il habite.

¶. 18. *Ainsi nous tous n'ayant point de voile qui nous couvre le visage, & contemplant la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image, nous avançant de clarté en clarté par l'illumination de l'Esprit du Seigneur.*

*Ainsi comme l'Esprit de Dieu est en nous, & que nous jouissons de cette liberté qui est inséparable de sa présence, vers. 17. tous, tant que nous sommes de vrais Chrétiens, soit Juifs, soit Gentils, & principalement les Apôtres.*

*N'ayant point de voile qui nous couvre le visage, c'est-à-dire, n'étant plus empêchés, comme les Juifs, d'apercevoir cette divine lumiere par les ombres & par les figures.*

*Et contemplant la gloire du Seigneur, c'est-à-dire, cette divine lumiere des mystères & des vérités de l'Evangile dont J E S U S-C H R I S T est l'auteur.*

*Nous sommes transformés en la même image, &c. c'est-à-dire, par cette claire contemplation des vérités évangéliques ; d'hommes charnels que nous étions, nous devenons dès à présent tout spirituels, & semblables à J E S U S-C H R I S T en sainteté de vie, en attendant de lui être rendus tout-à-fait conformes par la gloire céleste, à laquelle nous espérons de parvenir par la vertu & par la lumiere de son Saint-Esprit. Voyez Rom. 8. 29. 1. Cor. 15. 48. 49. Col. 3. 10. 2. Tim. 2. 16. Apoc. 5. 10.*



## SENS SPIRITUEL.

¶. 1. jusqu'au 6. *C*ommencerons-nous de nouveau à nous relever nous-mêmes ; & avons-nous besoin, comme quelques-uns, que d'autres nous donnent des lettres de recommandation envers vous, ou que vous nous en donnez envers les autres ? &c.

C'est avec grande raison que le Sage dit : Que le prix de la course n'est point pour ceux qui sont les plus vîtes, ni le pain pour les plus sages, ni les richesses pour les plus habiles, ni la faveur pour les meilleurs ouvriers. N'est-ce pas ce que nous voyons tous les jours par experience ? Quelque habileté qu'ait un homme dans sa profession, s'il ne se produit, & s'il n'a soin de gagner la faveur des grands par des recommandations mandiées, il manquera de pain & sera abandonné. C'est la pensée de saint Jérôme sur cet endroit de l'Ecclesiaste: L'experience nous fait voir tous les jours, dit ce Pere, qu'il y a beaucoup de personnes très recommandables par leur sagesse, qui manquent néanmoins de ce qui leur est nécessaire pour leur subsistance. Les richesses, ajoute ce Saint, ne sont pas pour ceux qui en seroient les plus dignes. On voit souvent dans l'Eglise, que les plus ignorans sont les plus estimés, & qu'ayant une facilité de parler soutenue par une grande hardiesse, ils s'acquerent du credit parmi le peuple, qui se laisse aisément éblouir, & qui est souvent plus touché des apparences que de la vérité même. Il arrive souvent au contraire, qu'un homme vraiment habile, est dans l'indigence & dans l'oubli, & qu'il souffre même des persecutions, bien loin de s'attirer la faveur des hommes.

On ne peut douter que le mérite de notre grand Apôtre ne l'emportât infiniment au-dessus de celui des faux-docteurs; & cependant ils trouvoient les moyens de se relever au-dessus de lui par leurs intrigues & leurs ménagemens; mais notre saint Apôtre en appelle à la source de tout mérite, comme il a déjà fait dans sa première Epître en ces termes : *Je vous irai voir dans peu de temps, & alors je re-*

*connoîtrai non les paroles de ceux qui sont si enflés de vanité , mais les marques de la vertu de l'Esprit de Dieu en eux : car le royaume de Dieu ne consiste pas dans les paroles , mais dans la vertu du Saint-Esprit ; c'est-à-dire , dans l'efficace de l'Esprit de Dieu qui convertit ceux à qui l'on prêche. Qui doit-on estimer le plus , ou celui qui dans l'exercice de ses fonctions produit des fruits dans les cœurs , & conduit au salut , ou ceux qui se font valoir par leurs talens exterieurs , & qui ne tendent qu'à s'acquerir de la reputation ? J E S U S - C H R I S T n'a-t-il pas maudit le figuier qui n'avoit que des feuilles ? C'est par les effets qu'il faut juger des personnes , & le bon arbre se connoit par les fruits qu'il porte. On ne cueille point de figues sur des épines , & on ne coupe point de grappes de raisin sur des ronces ; On ne peut connoître le merite des ministres de J E S U S - C H R I S T que par leurs travaux apostoliques , par la prédication sincere de la parole de Dieu , par la fermeté de la foi des ames qu'ils lui gagnent , & par la sainteté de leurs disciples. Qu'un homme ait de l'éloquence , de l'esprit , de la conduite dans les affaires , de l'honnêteté , & de la liberalité , qu'il ait enfin toutes les plus belles qualités de corps & d'esprit qui puissent gagner les cœurs ; tous ces avantages sont inutiles aux peuples , si ils ne sont soutenus par un zèle véritable pour le salut des ames , par un esprit de prières qui attire la bénédiction de Dieu sur elles , & par de grands sentiments d'humilité , qui ne tende qu'à les détacher d'eux-mêmes pour les attacher à JESUS-CHRIST.*

*Ce sont-là les moyens solides & propres pour opérer le salut des ames , & former de bons disciples : c'est par quoi saint Paul se rend recommandable ; & il semble qu'il défie les faux-apôtres*

Math.

24. 19.

Lnc. 6.

44

de produire leurs disciples , & de montrer leur vertu & leur bonne conduite , pour voir qui de lui ou d'eux doit être plus estimé , & mérite mieux la qualité de Docteur & d'Apôtre ; la vertu des disciples est une grande preuve de l'excellence du maître : Les grands hommes , dit saint Ambroise , *Ambr.*  
 paroissent plus par le courage & la vertu de leurs *l. 1. Offic.*  
 disciples , que par la leur. Ainsi saint Paul avoit *6. 41.*  
 grande raison de dire que les Corinthiens , qui étoient tels par leur vertu qu'ils pouvoient faire voir par leur conduite quelle étoit l'autorité de leur maître , lui tenoient lieu de lettres de recommandation , qu'on n'avoit qu'à les voir & à les entendre , pour lui acquérir de la créance , préférablement à tous ceux qui tâchoient de le décrier.

Les Pasteurs & les Directeurs peuvent tirer de cet endroit de saint Paul une excellente instruction , & apprendre , à l'exemple de ce grand Apôtre , à travailler avec tant de soin à l'édification des personnes qu'ils conduisent , que leur vertu exemplaire soit comme un livre vivant où tout le monde puisse lire la sagesse & l'intégrité de ceux qui les conduisent , afin qu'après que les disciples auront été dans cette vie *la joie & la couronne* de leurs maîtres , *Philipp.*  
 ils en soient aussi *la gloire & la joie devant notre Seigneur J e s u s - C h r i s t* au jour de son *4. 1. Thess. 2. 19. 20.*  
*avènement.*

*¶. 6. jusqu'au 13. Et c'est lui aussi qui nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle alliance , non pas de la lettre , mais de l'Esprit ; car la lettre tue , & l'Esprit donne la vie , &c.*

Comme l'ancienne loi étoit fort imparfaite , le ministère en étoit aussi moins honorable que celui de la loi nouvelle. Cette première loi n'a opéré , selon saint Paul , que la connaissance du péché ,

le desir du peché, l'occasion du peché , sans le pouvoir guerir, & par consequent, le châtiment, la condamnation & la mort : car la corruption des hommes étoit venue à un tel excès, que la défense que la loi faisoit de se porter au mal, leur étoit une occasion de s'y porter avec plus d'ardeur ; parcequ'il arrive ordinairement que la défense du mal irrite la convoitise, & augmente le penchant que nous avons à le desirer. Ainsi elle ne faisoit d'elle-même que des esclaves , & tenoit continuellement le peuple Juif dans la crainte du châtiment , en sorte que quiconque commettoit quelque peché contre ses ordres , il étoit aussi-tôt puni de mort.

La loi nouvelle ne fait pas seulement connoître le peché, elle en montre aussi le remède ; elle nous fait voir que J E S U S - C H R I S T étant mort pour nos pechés , Dieu nous offre en vûe de cette mort precieuse des graces avec lesquelles nous pouvons expier nos pechés & les éviter dans la suite. Ses commandemens ne sont point gravés sur la pierre pour les faire observer par la crainte , mais ils sont écrits dans les cœurs pour les accomplir par amour :

*Rom. 8. Vous n'avez pas reçû l'esprit de servitude pour vivre encore dans la crainte , mais vous avez reçû l'esprit d'adoption des enfans de Dieu , par lequel nous crions : Mon Pere , mon Pere.*

Mais quoique le ministere Evangelique ait au-dessus de celui de la loi ancienne une prééminence aussi grande que l'est la loi de J E S U S - C H R I S T au-dessus de celle de Moïse , l'une étant un ministere de vie , & l'autre un ministere de mort ; néanmoins ceux qui exercent le ministere Evangelique n'en peuvent point tirer avantage , & l'Apôtre ne s'éleve pas pour cela au-dessus de Moïse : Il déclare

AUX CORINTHIENS. CHAP. III. 621  
au-contraire , qu'il ne fait que la fonction d'un ministre ; le ministere , pour être excellent , n'augmente point le merite de celui qui en est revêtu , toute la gloire en appartient à Dieu qui l'a choisi pour cette fonction , toute la part que l'on peut y avoir , c'est d'obeir. Le ministre qui s'acquitte mieux de ce qui lui est commandé par son maître , est le plus digne , quoique son emploi soit beaucoup inferieur : C'estpourquoi , si saint Paul en prêchant l'Evangile donnoit la vie à ceux qui l'entendoient , & Moïse au-contraire donnoit la mort , l'un n'étoit pas préferable à l'autre , l'un & l'autre n'étoit que simple executeur des ordres de Dieu. Et comme tous les hommes lui sont propres pour mettre à exécution ses commandemens , il y a un égal merite à lui obeir dans les moindres choses comme dans les plus grandes.

Quelque sainteté qu'ayent ceux qui annoncent l'Evangile , si Dieu ne communique son Esprit à leurs paroles , pour les faire entrer dans les cœurs de ceux qui les écoutent , au-lieu d'en recevoir la vie de l'ame , ils n'en recevront que la mort ; l'Evangile en leur bouche deviendra une loi de mort , & s'il plaît à Dieu de vouloir sauver quelqu'autre par un méchant ministre , sa parole en la bouche de ce mauvais ministre produira la vie. Il n'y a point de difference de la loi ancienne & de la loi nouvelle pour ce qui est de la lettre. Nous avons le même Decalogue que les Juifs avoient ; mais Dieu ne leur a pas donné son Saint - Esprit , parcequ'ils ne croyoient pas en avoir besoin ; ils étoient si orgueilleux , qu'ils estimoient pouvoir accomplir sa loi sans son secours : Ainsi leur loi par leur mauvaise disposition étoit , pour ainsi dire , une loi de mort , & n'étoit

622 II. EPISTRE DE S. PAUL  
que des lettres & des caractères qui ne donnoient  
aux hommes aucun secours ; au-lieu que cette loi  
accompagnée de l'Esprit de Dieu, qui en est com-  
me l'ame , donne la vie , & rend vivans ceux qui  
étoient morts.

Tâchons donc d'avoir part à cette vie que l'Es-  
prit donne , & si nous sommes assez heureux pour  
être nés sous la loi de grace , profitons de cet avan-  
tage singulier , & n'abusons point à notre perte des  
faveurs que nous y avons reçues, pour n'être Chré-  
tiens que de nom , & Juifs en effet. Mais sur-tout ,  
que les Pasteurs évangéliques se rendent dignes de  
l'honneur d'un si excellent ministere , & qu'ils se  
souviennent que leur vertu doit avoir du rapport à  
leur état , & que plus leur ministere est glorieux ,  
plus aussi leur mérite doit être éminent , & leur  
justice plus parfaite.

¶. 13. jusqu'à la fin. *Et nous ne faisons pas comme Moïse , qui se mettoit un voile sur le visage , mar- quant par là que les enfans d'Israël ne pourroient souffrir la lumiere , figurée par cette lumiere passagere.*

Les Ecritures anciennes & nouvelles sont pleines  
du recit des maux où les Juifs sont tombés pour  
n'avoir pas voulu reconnoître leur Sauveur , en  
s'attachant opiniâtrément & à leur loi & à leur  
Legislateur , préferablement à JESUS-CHRIST & à  
son Evangile : Ainsi le zèle qu'ils avoient pour l'ob-  
servation de leur loi ; le soin merveilleux qu'ils  
avoient d'en pratiquer toutes les ceremonies , ne  
leur a servi de rien ; leur Ecriture , qu'ils conser-  
voient si religieusement , *leur est devenue* , comme  
*dit saint Paul après le Prophete , un filet où ils ont été enveloppés , une pierre de scandale & leur juste punition* , parcequ'ils n'y ont point cherché celui à

AUX CORINTHIENS. CHAP. III. 623  
qui se rapporte tout ce qui est écrit dans la loi , &  
que s'efforçant d'établir leur propre justice , au-lieu <sup>c. 10. v.</sup>  
d'embrasser celle qui vient de Dieu , ils ne se sont <sup>3. 4.</sup>  
point soumis à Dieu pour recevoir cette justice qui  
vient de lui , & qu'il ne donne que par la foi en  
J E S U S - C H R I S T : Car J E S U S - C H R I S T ,  
qu'ils ont rejetté , continue notre saint Apôtre , est  
*la fin de la loi pour justifier tous ceux qui croisent*  
*en lui.* La loi n'a été donnée que comme *un con-*  
*ducteur pour mener à J E S U S - C H R I S T , afin* <sup>Gal. 3:</sup>  
*d'être justifiés par la foi,* qui fait accomplir ce que <sup>24.</sup>  
la loi commande , & obtient de Dieu la grâce  
necessaire pour cela. Chez les Juifs tout se passoit  
en figure , leurs ceremonies , leurs sacrifices , leurs  
actions mêmes , & tout ce qui leur étoit ordonné  
avoit rapport à J E S U S - C H R I S T , & trouvoit  
son accomplissement dans la loi nouvelle : comme  
donc ils s'arrêtent à la lettre de leur loi , qui *n'a-*  
*voit que l'ombre des biens à venir , & non la solidité*  
*même des choses qui y étoient représentées , il ne faut*  
pas s'étonner s'ils ont un voile sur le cœur , lors-  
qu'ils lisent leurs Ecritures , *parce qu'il ne s'ôte que*  
*par J E S U S - C H R I S T .*

Ainsi les Juifs qui écoutoient J E S U S - C H R I S T ,  
étant tout charnels , ne comprenoient rien dans sa  
doctrine ; tantôt ils disoient qu'il étoit possédé ,  
tantôt ils s'étonnoient qu'il fût si savant , sans avoir  
étudié : Et le Fils de Dieu s'accommodant à leur foi-  
blesse , pour les éclairer peu-à-peu , leur disoit :  
*Ma doctrine n'est point ma doctrine , mais la doctrine*  
*de celui qui m'a envoyé. Si quelqu'un veut faire la*  
*volonté de Dieu , il connoîtra si ma doctrine est de lui ,*  
*ou si je parle de moi-même.* Il y a donc , dit saint <sup>a</sup>  
Ambroise , une doctrine qui est de Dieu , & une <sup>a</sup>

„ doctrine qui est de l'homme ; les Juifs cherchoient „ en J E S U S - C H R I S T une doctrine humaine , „ quand ils disoient : *Comment celui-ci peut-il savoir les Ecritures , ne les ayant point étudiées* ; Et JESUS „ leur répond : *Ma doctrine n'est point ma doctrine* , „ voulant dire que , puisqu'il enseignoit sans avoir „ étudié , ils devoient juger qu'il n'enseignoit pas „ comme homme , mais comme Dieu ; puisqu'il en- „ seignoit une doctrine qu'il n'avoit point apprise „ des hommes , mais qu'il avoit lui-même apportée „ du ciel , pour en instruire les hommes.

*Qu'il y a peu de gens au milieu même du chri-*  
*tianisme qui goûtent cette sainte doctrine , & qui*  
*vivent selon les lumières de la foi , parcequ'ils ont,*  
*comme les Juifs , un voile sur le cœur ! Ce cœur*  
*voilé & cet aveuglement dans les Juifs venoit de*  
*l'amour des créatures qui les attachoit à la terre.*  
*C'étoit un peuple grossier & charnel , qui ne respi-*  
*roit que la jouissance des biens de ce monde. N'est-*  
*ce pas dans la plupart des fidèles la même cause de*  
*leur insensibilité pour le ciel & les biens éternels ?*  
*Si vous aimez la terre , dit saint Augustin , vous*  
*devenez terre : *Terram amas , terra es.* Nous de-*  
*venons semblables aux choses que nous aimons ;*  
*ainsi , celui qui demeure attaché au Seigneur , est un*  
*même esprit avec lui. Ostons donc ce voile de dessus*  
*notre cœur , en le détachant des créatures & le*  
*tournant vers le Seigneur ; approchons de lui avec*  
*confiance , afin d'en être éclairés ; & si nous som-  
 mes si heureux que d'être parfaitement unis à Dieu  
 par une charité sincère , c'est alors que nous serons  
 vraiment libres , & que nous découvrirons avec un  
 cœur pur les clartés divines que le monde n'est pas  
 capable de connoître.*

i. Cor.  
4. 17.

Pf. 33.  
s.



## CHAPITRE IV.

1. **I** Deò habentes ad-ministratiōnē , juxta quod misericor-diam consecuti sumus, non deficitus,

2. sed abdicamus oc-tulta dedecoris ; non ambulantes in astutia , neque adulterantes ver-bum Dei , sed in ma-nifestatione veritatis commendantes nos met-ipsos ad omnem con-scientiam hominum coram Deo.

3. Quod si etiam opertum est Evange-lium nostrum ; in iis , qui pereunt , est oper-tum .

4. in quibus Deus hujus sæculi excæcavit

\*. 2. autr. ce que la honte fait ] manifestation de la vérité.  
cacher.

Ibid, lett. nous rendant re-commandables à toute conscience des hommes devant Dieu , par la

1. **C**'Est pourquoи ayant reçù un tel ministe-re , selon la misericorde qui nous a été faite , nous ne nous laissons point abattre ;

2. mais nous rejettions loin de nous les passions qui se cachent , comme étant honteuses // , ne nous conduisant point avec artifice , & n'alterant point la parole de Dieu ; mais // n'employant pour notre recommandation envers tous les hommes qui jugeront de nous selon le sen-timent de leur conscience , que la sincérité avec laquelle nous prêchons devant Dieu la vérité de son Evangile.

3. Que si l'Evangile que nous prêchons , est encore voilé // , c'est pour ceux qui perissent qu'il est voilé ,

4. pour ces infidèles dont le Dieu de ce siècle // a aveu-

\*. 3. expl. si quelques-uns ne le reçoivent pas

\*. 4. expl. le démon.

glé les esprits , afin qu'ils ne soient point éclairés par la lumiere de l'Evangile de la gloire de JESUS-CHRIST : qui est l'image de Dieu.

+ s. A- 5. ¶ Car nous ne nous prêthanase. chons pas nous-mêmes, mais nous prêchons JESUS-CHRIST notre Seigneur ; & quant à nous , nous nous regardons comme vos serviteurs pour JESUS :

*Gen. 1.2.* 6. parceque le même Dieu qui a commandé que la lumiere sortît des tenebres , est celui qui a fait luire sa clarté dans nos cœurs // ; afin que nous puissions éclairer les autres par la connoissance de la gloire de Dieu , selon qu'elle paroît en JESUS-CHRIST.

7. Or nous portons ce trésor // dans des vases de terre // , afin qu'on reconnoisse que la grandeur de la puissance qui est en nous est de Dieu , & non pas de nous. .

8. Nous sommes pressés de toute sorte d'afflictions , mais nous n'en sommes pas

¶. 6. *lett.* pour donner l'illumination de la connoissance de la gloire de Dieu en la face de JESUS-CHRIST , ou , en la per-

mentes infidelium , ut non fulgeat illis illuminatio Evangelii glorie Christi , qui est imago Dei.

5. Non enim nos metipsoz prædicamus , sed Jesum Christum Dominum nostrum ; nos autem servos vestros per Jesum :

6. quoniam Deus ; qui dixit de tenebris lucem splendescere , ipse illuxit in cordibus nostris , ad illuminationem scientiae claritatis Dei , in facie Christi Iesu.

7. Habemus autem thesaurum istum in vasis fictilibus : ut sublimitas sit virtutis Dei , & non ex nobis. '

8. In omnibus tribulationem patimur , sed non angustiamur : apo-

| sonne de JESUS-CHRIST . ,  
mination de la connoissance de la | ¶. 7. expl. l'Evangile .  
gloire de Dieu en la face de JESUS-CHRIST , ou , en la per- | Ibid. expl. nous paroissions villes & méprisables .

riamur , sed non destitui-  
mumur :

9. persecutionem pa-  
timur ; sed non dere-  
linquimur : dejici-  
mumur, sed non perimus:

10. semper mortifi-  
cationem Jesu in cor-  
pore nostro circumfe-  
rentes , ut & vita Jesu  
manifestetur in corpo-  
ribus nostris.

11. Semper enim nos,  
qui vivimus , in mor-  
tem tradimur propter  
Jesum , ut & vita Jesu  
manifestetur in carne  
nostra mortali.

12. Ergo mortis in no-  
bis operatur , vita au-  
tem in vobis.

13. Habentes autem  
eundem spiritum fidei ,  
sicut scriptum est : Credidi , propter quod lo-  
cutus sum : & nos cre-  
dimus propter quod &  
loquimur :

¶. 8. autr. resserrés dans le fond du cœur.

¶. 10. autr. mortification.  
Grec. du Seigneur.

¶. 12. expl. La mort de JESUS-  
CHRIST agit en nous , & est re-

accablés //: nous nous trou-  
vons dans des difficultés in-  
surmontables , mais nous n'y  
succombons pas :

9. nous sommes persecu-  
tés , mais non pas abandon-  
nés ; nous sommes abattus ,  
mais non pas entièrement per-  
dus :

10. portant toujours en no-  
tre corps la mort de JESUS //,  
afin que la vie de JESUS pa-  
roisse aussi dans notre corps.

11. Car nous qui vivons ,  
nous sommes à toute-heure  
livrés à la mort pour JESUS ,  
afin que la vie de JESUS pa-  
roisse aussi dans notre chair  
mortelle.

12. Ainsi sa mort imprime  
ses effets en nous , & sa vie  
en vous //.

13. Et parceque nous avons  
un même esprit de foi /, se-  
lon qu'il est écrit : J'ai cru //, Ps. 1154  
c'est pourquoi j'ai parlé ; nous  
croyons aussi nous autres , &  
c'est aussi pourquoi nous par-  
lons.

¶. présentée en nous par les souf-  
frances , & sa vie en vous par les  
graces qu'il vous donne.

¶. 13. expl. que le Prophete.

Ibid. expl. J'ai eu confiance en  
Dieu.

14. sachant que celui qui a ressuscité JESUS, nous ressuscitera aussi avec JESUS, & nous fera comparoître avec vous *en sa présence* ¶.

15. Car toutes choses font pour vous, afin que plus la grace se répand avec abondance, il en revienne aussi à Dieu plus de gloire par les témoignages de reconnoissance qui lui en seront rendus par plusieurs.

16. C'est pourquoi nous ne perdons point courage ; mais encore que dans nous l'homme extérieur se détruise, néanmoins l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour :

17. car le moment si court & si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie, produit en nous le poids éternel d'une souveraine & incomparable gloire :

18. ainsi nous ne considérons point les choses visibles, mais les invisibles ; parce que les choses visibles sont temporelles, mais les invisibles sont éternelles.

14. scientes quoniam qui suscitavit Jesum, & nos cum Jesu suscitatit, & constituet vobiscum.

15. Omnia enim propter vos : ut gratia abundans, per multos in gratiarum actione, abundet in gloriam Dei.

16. Propter quod nos deficimus : sed licet is, qui foris est, noster homo, corruptur, tamen is, qui intus est, renovatur de die in diem.

17. Id enim, quod in præsenti est momentaneum & leve tribulationis nostræ, supremum in sublimitate æternum gloriæ pondus operatur in nobis,

18. non contemplatibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia sunt : quæ autem non videntur, æterna sunt.

¶. 18. expl. nous ne nous attachons point aux choses visibles, nous ne les cherchons point.



## SENS LITTERAL.

¶. 1. C'est pourquoи ayant reçû un tel ministere ,  
selon la misericorde qui nous a été faite , nous  
ne nous laissons point abattre .

C'est pourquoи ayant reçû un tel ministere , un mini-  
stere si plein de gloire & de lumiere , & si élevé au-  
dessus de celui de Moïse , qui étoit tout dans l'ob-  
scurité des tenebres , & des figures de la loi .

*Selon la misericorde qui nous a été faite . Voyez*  
Rom. 1. 5. 1. Cor. 7. 25. 1. Cor. 15. 3. 7. 8. 9.  
1. Tim. 1. 13. 16.

*Nous ne nous laissons point abattre ; c'est-à-dire :*  
Nous ne nous rebuttons point dans les fonctions de  
notre ministere par les obstacles & les persecutions  
que nous y rencontrons ; mais au-contraire nous y  
apportons toute la diligence , toute la force , & tout  
le soin qui nous est possible .

¶. 2. Mais nous rejettons loin de nous les passions  
qui se cachent , comme étant honteuses , ne nous con-  
duisant point avec artifice , & n'alterant point la  
parole de Dieu ; mais n'employant pour notre recom-  
mandation envers tous les hommes qui jugeront de nous  
selon le sentiment de leur conscience , que la sincérité  
avec laquelle nous prêchons devant Dieu la vérité de  
son Evangile .

*Mais nous rejettons loin de nous , nous tâchons*  
d'éviter tous les vices qui seroient indignes d'un si  
saint ministere , & qu'il n'est pas même à propos de  
nommer . Il semble que saint Paul veuille blâmer  
en passant , ou les vues d'intérêt avec lesquelles les

630 II. EPIS. T.R.E DE S. PAUL  
faux-docteurs de Corinthe agissoient , ou peut-être quelque vices encore plus grossiers qu'ils cachaient sous le voile de l'hypocrisie.

*Les passions qui se cachent comme étant honteuses à tout fidèle , qui doit faire profession de sainteté & de sincérité, mais sur-tout aux ministres de l'Evangile, qui exercent un ministere si auguste & si saint, opposé à celui de la loi qui n'en étoit que la figure.*

*Ne nous conduisant point avec artifice ; c'est-à-dire , ne cachant point sous l'apparence d'un faux zèle l'ambition & l'avarice qui font agir ceux qui cherchent leur gloire plutôt que celle de Dieu.*

*Et n'alterant point la parole de Dieu par aucun mélange de fausseté , ou en faisant quelque partie de la vérité , comme font les faux-docteurs , qui craignent de déplaire aux hommes , & qui n'ont point d'autre vûe que de gagner leurs bonnes - graces. Voyez ci-dessus. Adulteranies verbum Dei, c. 2. 17.*

*Mais n'employant pour notre recommandation. L'Apôtre ne veut pas dire , que ce fût son dessein de se rendre recommandable par la manifestation de la vérité , mais seulement , que la vérité qu'il prêchoit le rendoit recommandable auprès des vrais fidèles : Mibi autem pro minima est ut à vobis judicer , &c.*

*Envers tous les hommes. Lettr. A toute conscience des hommes : c'est une manière de parler hébreuque. Il parle ainsi , parcequ'encore qu'il déclare & qu'il annonce la pure vérité à tous les hommes , il n'y avoit que les personnes de conscience qui en fussent touchés , & qui conçussent de l'estime pour les ministres de l'Evangile : car pour les autres , ce leur étoit une occasion de mépriser davantage cette doctrine & les ministres qui l'annonçaient.*

*Que la sincérité avec laquelle nous prêchons, &c.*  
c'est-à-dire : Nous nous rendons recommandables devant les hommes ; mais en cela nous ne cherchons que la seule gloire de Dieu, & non la nôtre.

*Autr.* Ne cherchant que de plaire à Dieu, & non pas aux hommes , comme font les faux - apôtres , qui falsifient & déguisent la vérité , craignant de leur déplaire. Voyez Galat. 1. 5.

¶. 3. *Que si l'Evangile que nous prêchons est encore voilé , c'est pour ceux qui perissent qu'il est voilé.*

*Que si l'Evangile que nous vous prêchons est encore voilé.* On pouvoit lui objecter : Comment donc , après une manifestation si claire des vérités de l'Evangile , y en a-t-il encore tant qui n'apperçoivent pas cette divine lumière ? Il répond : Ce n'est pas qu'il soit obscurci & voilé de figures & d'obscurités , comme étoit la loi de Moïse ; ni que la dispensation que nous en faisons ne soit très-claire ; mais les méchants qui se plaisent dans leurs pechés , ferment les yeux par leur propre faute à cette lumière ; de sorte que le voile n'est pas sur l'Evangile , comme il étoit sur la loi de Moïse , mais sur les yeux des infidèles ; ce qu'il explique au verset suivant.

*C'est pour ceux qui perissent volontairement , & par leur propre faute , l'ayant ainsi mérité : car il ne parle ici que de ceux ausquels l'Evangile a été prêché , & qui l'ont rejetté ; car pour ceux qui n'en ont jamais ouï parler , on ne peut pas proprement dire qu'il leur soit voilé ; comme on ne dit pas que la loi de Moïse fût voilée à d'autres qu'aux Juifs , parce qu'elle n'étoit annoncée qu'aux Juifs.*

*Pour ces infidèles , dont le Dieu de ce siècle a aveuglé les esprits , afin qu'ils ne soient point éclairés par la lumière de l'Evangile , de la gloire de*

*Pour ces infidèles, dont le Dieu de ce siècle ; c'est-à-dire, le diable, qui est pris pour le vrai Dieu, & adoré comme tel par les infidèles, & qui exerce son pouvoir sur tous les amateurs du monde, qui suivent en tout ses mouvemens, comme s'il étoit leur Dieu. Voyez Jean 12. 31. 1. Cor. 8. 5. Eph. 6. 12. Philip. 3. 19.*

*Aveuglé les esprits par leurs propres pechés & par leur convoitise, qui leur a ôté la connoissance des verités de l'Evangile, de sorte qu'ils ne sont dans cet aveuglement que par leur faute : Exca-  
vavit enim eos malitia eorum ; ou par ses illusions, leur faisant passer l'erreur pour la vérité, & la vérité de l'Evangile, pour une erreur & une fable ; non que le diable ait ce pouvoir de lui-même, mais Dieu le lui donne sur eux en punition de leurs pechés ; de sorte même qu'il ne les aveugle que par leurs propres pechés.*

*Afin qu'ils ne soient point éclairés par la lumiere ; c'est-à-dire, qu'ils ne voient pas cette divine lumiere de l'Evangile qui leur est annoncé : c'est pourquoi il ne dit pas simplement : Afin que la lumiere de l'Evangile ne se leve pas sur eux, mais afin qu'elle ne les éclaire pas ; car cette lumiere se leve bien sur plusieurs des infidèles, mais elle ne les éclaire pas tous ; parcequ'ils sont aveuglés par leurs propres tenebres : ainsi, quoique le soleil se leve également sur tous les hommes, cependant les aveugles ne peuvent point voir sa lumiere :*

*De l'Evangile de la gloire de JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, la fin duquel Evangile est de répandre le nom & la connoissance de JESUS-CHRIST dans tout le monde ; de porter tous les hommes à le glorifier, en manifestant la majesté de sa person-*

AUX CORINTHIENS. CHAP. IV. 533  
ne & de son regne, la splendeur & la sublimité de sa doctrine & de ses préceptes, la vertu toute divine de ses operations, l'excellence & la vérité de ses promesses. Autr. Lequel Evangile est une émanation; & comme un rayon de la gloire incompréhensible de J E S U S - C H R I S T ; parce qu'il nous y fait connoître, quoiqu'avec obscurité, la majesté de sa personne & de son regne, & qu'il nous y découvre la sublimité de sa doctrine.

*Qui est l'image de Dieu.* Voyez l'exposition Coloss. i. 15. L'Apôtre en cet endroit regarde JESUS-CHRIST principalement comme l'image extérieure de Dieu, & considéré par ses actions de dehors & dans un sens mystique, c'est-à-dire, par sa doctrine, par ses œuvres, par ses vertus, par lesquelles Dieu le donne à connoître aux hommes, & c'est par rapport à cette idée que le diable fait tout ce qu'il peut pour empêcher les hommes de faire attention à ces moyens, & de croire à l'Evangile de J E S U S-CHRIST, comme à la voie la plus aisée pour y parvenir.

¶. 3. *Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes ; mais nous prêchons JESUS-CHRIST notre Seigneur ; & quant à nous, nous nous regardons comme vos serviteurs pour J E S U S.*

*Car nous, &c.* c'est la suite & la preuve du verset 2. Le sens : Ce qui nous fait prêcher avec tant de sincérité, c'est que nous ne cherchons ni notre gloire, ni notre intérêt dans la prédication de l'Evangile ; mais nous cherchons la gloire & l'intérêt de J E S U S-CHRIST, dont nous tâchons d'établir le règne, en le faisant reconnaître pour l'unique & le souverain Seigneur, auquel tous les fidèles doivent obeir ; car pour nous, tant s'en faut

634 II. EPISTRE DE S. PAUL  
que nous affections d'avoir aucun empire sur vous  
& sur vos consciences ; au-contraire *nous nous regardons* & nous nous conduissons en toutes choses  
comme *vos serviteurs*, & comme n'ayant été établis en la charge de ministres que *pour* vous acquerir à JESUS-CHRIST, & non pas pour vous attacher à nous, ni pour vous faire dépendre de nous. *Omnia enim vestra sunt, sive Paulus, sive Apollo, &c. Cùm essem liber ex omnibus, omnium me servum feci.*

1. Cor.  
3. 22.  
3. 29.

¶. 6. Parceque le même Dieu qui a commandé que la lumiere sortit des tenebres, est celui qui a fait luire sa clarté dans nos cœurs, afin que nous puissions éclairer les autres par la connoissance de la gloire de Dieu, selon qu'elle paroît en JESUS-CHRIST.

Parceque. Saint Paul montre pourquoi les Apôtres & les Prédicateurs de l'Evangile ne doivent point chercher leur propre gloire dans les fonctions de leur ministere, mais la seule gloire de J E S U S - C H R I S T. 1. Parceque la lumiere de l'Evangile, de laquelle ils sont éclairés, est un pur don de Dieu, dont par consequent ils ne peuvent s'attribuer la gloire. 2. Parceque ce don ne leur a été conferé de Dieu, qu'afin d'annoncer JESUS-CHRIST aux hommes, & de le leur faire reconnoître pour vrai Dieu, égal à son Pere, & digne de tout honneur & de toute gloire, comme lui ; qu'ainsi, en s'attribuant la gloire à eux-mêmes, ce seroit honteusement abuser de leur ministere.

*Le même Dieu qui a commandé que la lumiere sortît des tenebres, &c.* Le sens : De même que Dieu a fait la lumiere visible dans le monde, pendant qu'il étoit encore dans les tenebres & la confusion ; ainsi il a produit en nos cœurs la lumiere invisible de l'Evangile, pendant qu'ils étoient dans,

les tenebres de l'ignorance & de l'infidélité, & dans la confusion du peché ; ce n'a point été par notre mérite que nous avons été éclairés de cette lumière, ainsi nous n'avons aucun sujet de nous en glorifier, puisque nous n'avons de nous-mêmes que les tenebres de l'ignorance & du peché.

*Afin que nous puissions éclairer les autres, & à leur faisant voir par la lumière de la foi, que toute la gloire & la majesté de Dieu réside personnellement en J E S U S-C H R I S T, & leur faisant même appercevoir en lui des rayons visibles de cette gloire, comme sont sa doctrine, ses actions, & ses merveilles qu'il a opérées ; & sur-tout sa transfiguration & sa résurrection, qui l'ont fait reconnoître pour vrai Dieu.*

¶. 7. *Or nous portons ce trésor dans des vases de terre, afin qu'on reconnoisse que la grandeur de la puissance qui est en nous, est de Dieu, & non pas de nous.*

*Or, Le but de l'Apôtre est de montrer, qu'encore que les ministres de l'Evangile fussent assujettis à beaucoup de misères & d'infirmités, & qu'ils soient exposés à tant de persécutions & de calamités, cela ne doit pas rebuter les fidèles, ni leur faire concevoir moins d'estime pour l'Evangile ; mais au-contraire, que ce leur doit être un sujet de l'estimer davantage, & de reconnoître que Dieu seul en est l'auteur, puisque les hommes qui l'annoncent, & qui operent tant de merveilles en le prêchant, sont d'eux-mêmes si faibles, si fragiles & si destitués de tous moyens humains.*

*Nous portons ce trésor de dons & de vertus apostoliques, dont Dieu a honoré notre ministère : Il comprend sous ce mot, tout ce qu'il a dit depuis la*

636 II. EPIS TRE DE S. PAUL  
commencement de cette Epître à l'avantage de son ministere , & sur-tout , cette lumiere & cette clarité qu'il a reçue pour éclairer les autres , dont il parle au verset précédent.

*Dans des vases de terre* ; c'est-à-dire , dans nos personnes foibles , viles & méprisables aux yeux du monde , & sujettes à tant d'infirmités , de miseres & de perils.

*Afin qu'on reconnoisse que la grandeur , &c.* de cette vertu , par laquelle nous operons tant de merveilles dans la prédication de l'Evangile , soit en convertissant un prodigieux nombre d'infidelles , soit en operant toute sorte de prodiges & de miracles , *est de Dieu , & non pas de nous* , qui ne sommes que les ministres de ses volontés.

¶. 8. *Nous sommes pressés de toute sorte d'afflictions , mais nous n'en sommes pas accablés : nous nous trouvons dans des difficultés insurmontables , mais nous n'y succombons pas.*

Après que l'Apôtre a relevé la grandeur de son ministere par les merveilles que la toute-puissance de Dieu opere en des vases si foibles & si vils , il entreprend encore de faire voir ici la même chose , par la protection toute visible dont le ciel favorise les vrais ministres , au milieu des dangers & des perils où les expose la prédication de l'Evangile.

*Nous sommes pressés par toutes sortes d'afflictions , par ceux qui nous persecutent , ou par les persecuteurs de l'Evangile ; mais nous n'en sommes pas accablés ; parceque Dieu nous soutient & nous fortifie par son Esprit dans les plus fortes afflictions , ou qu'il nous en délivre lorsque tout sembloit desespéré.*

*Nous nous trouvons dans des difficultés insurmontables , ou de grandes perplexités d'esprit , & prêts ,*

ce semble, à nous décourager du travail où le ministère de l'apostolat nous engage ; *mais nous n'y succombons pas* ; parceque Dieu nous fait la grace d'en se cir , & de surmonter ces difficultés. On pouvoit traduire : Mais non pas jusqu'à perdre courage , parceque Dieu nous assiste de ses lumieres , lorsque nous sommes les plus destitués des conseils humains.

¶. 9. *Nous sommes persécutés , mais non pas abandonnés : nous sommes abattus , mais non pas entièrement perdus.*

*Nous sommes persécutés , &c.* L'Apôtre continue de montrer , que les miseres & les calamités des ministres de l'Evangile ne doivent pas rebuter les fidelles ; puisque si d'un côté ils sont affligés , Dieu de sa part ne les abandonne point , & les soutient miraculeusement au milieu de leurs plus grandes adversités ; qu'ainsi toutes leurs miseres , bien loin de les rendre méprisables , leur sont au contraire un sujet de gloire , & aux fidelles une preuve visible de la puissance & de la protection de Dieu sur les ministres de son Evangile.

¶. 10. *Portant toujours en notre corps la mort de J E S U S , afin que la vie de JESUS paroisse aussi dans notre corps.*

*Portant toujours en notre corps.* Il dit encore ceci , pour empêcher les fidelles de se rebuter de l'Evangile , à cause des souffrances & des afflictions des Apôtres ; comme s'il disoit : Il est vrai d'une part que nos souffrances sont extrêmes ; mais considerez de l'autre , combien grande sera notre récompense ; car si notre corps participe en ce monde aux afflictions & aux souffrances de JESUS-CHRIST , il participera à sa gloire & à sa vie bienheureuse au jour de la resurrection.

*La mort de JESUS.* Lettr. la mortification de JESUS ; c'est-à-dire , des afflictions & des douleurs semblables aux siennes , & à son exemple , comme de vrais serviteurs & de vrais disciples , qui imitent leur maître en toutes choses.

*Afin que la vie de JESUS* , une vie semblable à la sienne , bienheureuse , immortelle & céleste , paroisse aussi dans notre corps après la résurrection , parcequ' alors ils seront doués de clarté , d'agilité , d'impassibilité , &c.

¶. 11. *Car nous qui vivons , nous sommes à toute heure livrés à la mort pour JESUS , afin que la vie de JESUS paroisse aussi dans notre chair mortelle.*

*Car nous.* Il explique plus particulièrement quelle est cette mort du Seigneur JESUS , que les Apôtres portent en leur corps.

*Qui vivons.* Il ajoute ceci , pour faire voir que leur vie étoit plutôt une mort continue , qu'une vraie vie.

*Nous sommes à toute heure , fort souvent , livrés à la mort ; exposés aux perils de la mort pour JESUS , à cause de lui , & de son Evangile que nous prêchons.*

*Afin que la vie de JESUS paroisse aussi ;* c'est-à-dire , afin qu'on reconnoisse par les maux que nous souffrons avec tant de constance , dans cette chair mortelle , infirme , & si destituée de forces naturelles , que JESUS-CHRIST est vivant en nous , & qu'il agit puissamment en nous par sa grâce.

*Dans notre chair mortelle , de sa nature , & selon l'état présent de cette vie ; mais qui sera un jour rendue immortelle par la résurrection. Voyez 1. Cor. 15. 53. 54.*

¶. 12. *Ainsi sa mort imprime ses effets en nous, & sa vie en vous.*

*Ainsi sa mort, &c.* La mort de JESUS-CHRIST est vivement représentée en nous par la part que nous avons en ses souffrances ; & sa vie agit en vous par les graces qu'il vous donne. *Autr.* Sa mort se perpetue en nous, par les persecutions qu'on nous fait à cause de son nom ; & sa vie se manifeste en vous, par les fruits que son Evangile y produit.

¶. 13. *Et parceque nous avons un même esprit de foi, selon qu'il est écrit : Fai cru, c'est pourquoi j'ai parlé ; nous croyons aussi nous autres, & c'est aussi pourquoi nous parlons.*

*Et parceque nous avons* ; c'est-à-dire : Encore que nous soyons ainsi exposés à tous les perils & à toutes les souffrances de la mort, nous ne laissons pas de prêcher l'Evangile avec toute sorte de liberté ; parceque nous sommes remplis de ce même esprit de foi dont le prophete David étoit animé, & qui le faisoit parler avec hardiesse au milieu de ses plus grands perils & des plus violentes persecutions. *Ore Rom. autem confessio fit, &c.* 10. 10,

*Un même esprit de foi, &c.* non seulement comme il est dans le commun des fidelles, mais même en un degré de perfection ; comme il est dans les Apôtres, & dans ceux à qui il plaît à Dieu de le donner.

¶. 14. *Sachant que celui qui a ressuscité JESUS, nous ressuscitera aussi avec JESUS, & nous fera comparaître avec vous en sa présence.*

*Sachant.* Il explique quelle est cette foi qui fait parler les Apôtres avec tant de liberté, & avec si peu de crainte des persecutions & de la mort même, & dit que c'est la foi du mystere de la Resurrec-

640 II. EPISRE DE S. PAUL  
tion future , & de la gloire éternelle. Le sens :  
Nous sommes interieurement persuadés par ce mème  
esprit de foi , que si nous exposons , & si nous  
perdons cette vie temporelle pour la prédication de  
l'Evangile , Dieu nous en rendra une éternelle en  
nous ressuscitant ; & qu'il nous fera jouir avec  
vous du bonheur ineffable de le contempler éter-  
nellement face-à-face ; c'est ce qui nous fait parler  
sans crainte , & ce qui nous fait mépriser tous les  
dangers où nous exposons nos propres vies. Voyez  
2. Mach. 7. 9. 11. 14. 23. 2. Tim. 2. 9. 10. 11.

*Que celui*; c'est-à-dire, Dieu le Pere. Voyez Act.  
3. 15. & 13. 30. Rom. 4. 24. & 10. 9. 1. Cor. 6.  
14. qui a ressuscité JESUS. Voyez Ephes. 1. 20.

*Nous ressuscitera aussi*, si nous l'imitons dans ses  
souffrances & dans sa mort. Voyez Rom. 8. 17.  
1. Pier. 4. 13. 2. Timot. 2. 11. 12.

*Avec J E S U S*, comme étant les membres du  
corps mystique dont il est le chef , n'étant pas ju-  
ste que les membres d'un corps soient de pire con-  
dition que leur chef , & qu'ils demeurent dans  
la mort pendant que le chef jouit de la vie. Voyez  
1. Cor. 12. 26. Grec, *Par JESUS* ; c'est-à-dire, par  
sa puissance , qui est égale à celle du Pere. Voyez  
Jean 5. 21. & par son merite.

*Et nous fera comparaître*, pour le contempler  
face-à-face. Voyez Eph. 15. 27. *Avec vous* en sa  
présence. Il ajoute ces paroles, pour faire connoître  
aux Corinthiens l'excès de l'amour qu'il avoit pour  
leur Eglise. Le sens : Ce qui nous porte à mépriser  
ainsi la mort , n'est pas seulement l'esperance de  
notre propre salut , mais c'est l'assurance que nous  
avons que vous en serez rendus participans avec  
nous.

¶. 15. Car toutes choses sont pour vous , afin que plus la grace se répand avec abondance , il en revienne aussi à Dieu plus de gloire , par les témoignages de reconnaissance qui lui en seront rendus par plusieurs.

*Car toutes choses sont pour vous ; c'est-à-dire : Car c'est votre salut qui est l'unique objet de notre ministere ; c'est-là où nous rapportons toutes nos actions & toutes nos souffrances.*

*Afin que plus la grace , &c. c'est-à-dire : La dernière fin que nous nous proposons en tout cela , c'est la plus grande gloire de Dieu , qui sera d'autant plus honoré , qu'il y aura plus de personnes qui seront rendues participantes du salut éternel par Rom. 6. notre ministere.*

¶. 16. C'est pourquoi nous ne perdons point courage ; mais encore que dans nous l'homme extérieur se détruise , néanmoins l'homme interieur se renouvelle de jour en jour.

*C'est pourquoi nous ne perdons point courage ; c'est-à-dire : Comme nous n'avons point d'autre fin ni d'autre objet dans tout notre ministere , que le désir de votre salut & de la gloire de Dieu , & qu'ainsi nous n'agissons que par le motif d'une charité très-ardente , nous ne nous lassons pas de souffrir.*

*Omnia suffert, omnia sustinet , omnia sustineo propter 1. Cor. dectes.*

*Mais encore que dans nous l'homme extérieur ; c'est-à-dire , la partie extérieure & animale qui est en nous , composée du corps & de l'ame , entant qu'elle est principe des actions vegetatives & sensitives , se détruise de jour en jour ; c'est-à-dire , se consume par les continues souffrances ; car il ne parle pas ici du déchet auquel tous les corps des*

641 . II. EPIS TRE DE S. PAUL  
hommes sont sujets par la condition de leur nature,  
qui est corruptible , & qui par consequent se consu-  
me peu-à-peu , quelque soin qu'on apporte pour sa  
conservation.

*Neanmoins l'homme interieur*; c'est-à-dire, l'ame  
raisonnable , qui est la partie superieure & spiri-  
tuelle, qui est en nous, parcequ'elle est invisible, &  
que ses operations ne sont pas sensibles , ne se re-  
pandant pas sur les organes du corps , comme celle  
de la partie inferieure.

*Se renouvelle de jour en jour*; prend tous les jours  
de nouvelles forces ; & une nouvelle vigueur spi-  
rituelle par l'exercice de la patience , & des autres  
vertus qui en sont inseparables , comme la foi, l'es-  
perance & la charité. Voyez Rom. 5. 4. Jac. 1. 3.

¶. 17. *Car le moment si court & si leger des affli-  
tions que nous souffrons en cette vie , produit en nous  
le poids éternel d'une souveraine & incomparable  
gloire.*

*Car* : C'est la raison du verset précédent. Le  
*sens* : Ce qui nous empêche de tomber dans le dé-  
couragement , & qui nous maintient dans cette  
continuelle vigueur d'esprit , c'est l'afflûrance que  
nous avons , que nos souffrances seront suivies d'u-  
ne récompense éternelle.

*Le moment si court & si leger des afflictions , &c.  
en comparaison de la gloire celeste.* Voyez Rom.  
8. 18.

*Produit en nous dès-à-présent le poids éternel , &c.*  
c'est-à-dire , nous merite une gloire , dont la soli-  
dité & l'excellence est infinie , éternelle & incom-  
parable. Or l'Apôtre se sert du mot de poids , par  
une metaphorë fondée sur la pesanteur de l'or , qui  
est le plus precieux de tous les métaux ; & il se sert

de cette expression metaphorique , pour opposer plus sensiblement la solidité de la gloire à la legereté des afflictions de ce monde ; de même qu'il oppose l'éternité de ceterre gloire , au peu de durée de ces mêmes afflictions.

V. 18. *Ainsi nous ne considerons point les choses visibles , mais les invisibles ; parceque les choses visibles sont temporelles , mais les invisibles sont éternelles.*

*Ainsi nous ne considerons point , &c.* Le sens : Cette ferme esperance que nous avons de la gloire future est telle , que non seulement elle nous empêche de tomber dans le découragement lors de nos plus grandes afflictions ; mais elle nous dégage encore de toute estime & de toute affection pour les choses de la vie ; ensorte que nous ne faisons pas même de reflexion aux maux que nous y souffrons , pour nous en inquieter le moins du monde ; non plus qu'aux biens dont nous sommes privés , pour nous attrister tant-soit-peu de la perte que nous en faisons. Voyez Philip. 3. 7. 8.

*Sont temporelles , & par consequent indignes que nous y mettions notre affection , puisque nous ne les pouvons pas toujours posseder , & qu'ainsi nous les perdrions de gré ou de force.*

*Mais les invisibles , &c.* c'est-à-dire , la vie future , qui est toute spirituelle & celeste , & que nous ne voyons à présent que par les yeux de la foi.

\* \* \* \* \*

## SENS SPIRITUEL.

¶. i. jusqu'au 7. **C'**Est pourquoи ayant reçu un tel ministere , selon la misericorde qui nous a été faite , nous ne nous laissons point abattre , &c.

Saint Paul nous montre ici dans sa conduite l'idée d'un vrai Pasteur , & nous fait aussi remarquer dans la conduite des faux - apôtres de Corinthe les vices opposés aux bonnes qualités que doit avoir un fidelle ministre de J e s u s - C h r i s t . L'Apôtre qui avoit de grands sentimens de reconnoissance pour la grace que Dieu lui avoit faite de l'avoir élevé à un si haut degré d'honneur , prêchoit la parole de Dieu sans autre vûe que de plaire à Dieu , & sans aucun autre intérêt que celui du salut des ames : Mais les faux-docteurs des Cotinthiens qui aimoient plus la gloire des hommes que celle de Dieu , employoient toute leur adresse pour se maintenir dans les bonnes graces du peuple , & trahissant ainsi leur ministere , cachoient sous l'apparence d'un faux zèle les passions dont ils étoient rongés au-dedans , & pour se faire estimer ils alteroient la pureté de la parole de Dieu par les vains ornemens d'une éloquence profane .

D'où vient cette conduite si différente dans un même ministere & dans les mêmes fonctions pastorales ? C'est sur tout parceque les uns s'y engagent sans avoir les qualités nécessaires , par leur propre cupidité & sans l'ordre de Dieu ; & que les autres , après s'être éprouvés , n'y entrent que

quand Dieu les appelle ; ainsi les uns reconnoissent , comme saint Paul , qu'ils sont dans le ministere sacré , par la misericorde que Dieu leur a faite , c'est-à-dire , par une grace toute pure , sans avoir égard à leur indignité ; au-lieu que ceux qui n'y entrent que d'eux-mêmes , n'y font que par un jugement terrible de sa justice . Faut-il donc s'étonner , si Dieu n'ayant aucune part à la vocation de ces derniers , leur vie n'est qu'une suite & un enchaînement continual de pechés & d'œuvres de tenebres ? Tous les maux de l'Eglise ne viennent principalement que de cette source corrompue , d'entrer sans vocation dans l'état ecclesiastique & dans les charges de l'Eglise . C'est le malheur que S. Bernard déploroit déjà de son temps . On court indiscrettement aux ordres sacrés , disoit ce Pere , & les hommes se portent sans reverence & sans considération dans le ministere spirituel , qui est venerable aux Anges mêmes . Ils ne craignent point de prendre l'enseigne & l'étendart du royaume celeste , ni de porter la couronne de cet empire , quoique l'avatrice regne dans leur cœur , que l'ambition leur commande , que l'orgueil les domine , que l'injustice & l'impudicité les tiennent esclaves , & qu'ils commettent peut-être des abominations horribles dans le lieu saint , lesquelles on découvrira si on perçoit la muraille , comme dit le Prophete Ezechiel . Il semble , dit ailleurs ce saint Docteur , que l'Eglise s'est étendue , & que l'Ordre sacré des Ecclesiastiques s'est multiplié infiniment ; mais , Seigneur , encore que vous ayez multiplié le nombre , vous n'avez pas augmenté la joie , puis-que il paroît que leur mérite est autant diminué , que leur nombre est accru . Combien peu trouve-t-on d'Ecclesiastiques qui imitent saint Paul dans

la grandeur de son courage , & qui ne se laissant point abaisser par les traverses & les contradictions , annoncent avec une sainte liberté la pureté de l'Evangile , & la soutiennent aux dépens de tout avec une constance & une fermeté vraiment sacerdotale ? Combien peu joignent à ce courage une humilité qui les porte à se considerer comme les serviteurs de ceux qu'ils gouvernent ou qu'ils instruisent ? Combien y en a-t-il au contraire qui imitent les faux-apôtres de Corinthe , en se prêchant eux-mêmes , & qui par une hypocrisie pleine d'artifice font valoir leurs talens & leur merite prétendu pour parvenir aux honneurs & aux charges ? Qu'il est rare de voir des Ecclesiastiques assez desinteressés pour n'avoir point en vûe dans le ministere sacré leur établissement ou celui de leurs proches ?

Que les Pasteurs & les autres Ecclesiastiques apprennent de saint Paul & de ses disciples à ne point rechercher ce qui les regarde , mais ce qui regarde JESUS-CHRIST ; & qu'ils se souviennent que s'ils recherchent les biens & les honneurs de cette vie , ils renoncent au sacerdoce de J E S U S - C H R I S T , qui n'est le Pontife que des biens à venir ; *Pontifex futurorum bonorum* : Que les peuples imitent le desinteressement & le courage de leurs Pasteurs , & que tous ensemble , & ceux qui éclairent les autres , & ceux qui sont éclairés par la lumiere de l'Evangile , n'aspirent qu'à ce bonheur & cette gloire qui sera un jour découverte en nous .

Rom. 8.

¶. 7. jusqu'au 17. *Or nous portons ce tresor dans des vases de terre , afin qu'on reconnoisse que la grandeur de la puissance qui est en nous , est de Dieu , & non pas de nous , &c.*

Le premier homme a été formé de terre , &

tous ses descendans sont créés comme des vases d'argile entre les mains d'un potier. *Seigneur, dit le Prophète, vous êtes notre Père, & nous ne sommes que de l'argile.* Souvenez-vous, je vous prie, dit Job, que vous m'avez formé comme d'argile. Mais quoique tout homme qui vit sur la terre ne soit qu'un abysme de vanité, & semblable au néant même, Dieu qui est si grand, ne laisse pas de s'en servir comme d'un instrument pour exécuter ses plus grands desseins, & faire éclater sa puissance incompréhensible ; & parmi les hommes il se sert ordinairement de ceux qui paroissent les plus vils & les plus méprisables, pour operer ses grands ouvrages. C'est ainsi que pour soumettre tout le monde à la foi de Jesus-Christ, il s'est servi de douze hommes ignorans & du commun du peuple, à qui on suscitoit de toutes parts des persecutions & des travers. Comment donc s'est-il pu faire que des hommes sans lettres, & d'une condition qui les rendoit naturellement timides, ayent fait taire & ayant assujetti les Orateurs & les Philosophes ? Comment des gens foibles, sans crédit & sans autorité, ont-ils pu vaincre les Rois & les Princes, & abattre le faste des Grands du monde ? Si ce n'est que Dieu ; pour faire paroître qu'il n'a besoin de personne, *a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages ; & les faibles selon le monde, pour confondre les puissans.*

En effet, c'a toujours été la conduite de Dieu dans l'établissement de l'Eglise & dans la dispensation de ses grâces pour sauver ses élus. Le Fils de Dieu est venu lui-même revêtu de faiblesse, & dans une bassesse apparente qui a scandalisé les Juifs qui l'ont méconnu en cet état ; il est venu annoncer *Matt. 11. 6. 25*

l'Evangile aux pauvres , & en a caché les mystères aux sages , pour les découvrir aux simples & aux petits , qui sont persuadés de leur foiblesse & ne présument rien d'eux-mêmes : Car comme nous ne sommes de nous-mêmes que foiblesse , nous n'avons de force qu'autant que nous en donne celui

*1. Cor. 4. 7.* qui s'est rendu foible pour l'amour de nous : *Qu'avez-vous* , dit l'Apôtre , que vous n'avez pas reçû ? N'est-ce pas Dieu qui produit en nous la volonté & l'action selon son bon plaisir ? Ainsi nous pourrons tout en celui qui nous fortifie , si nous nous dé-

*Philip. 2. 13.*

*c. 4. 13.*

*Gregor. moral.* pouillons entierement de nous-mêmes. Tous ceux qui sont forts & puissans dans le monde , dit *I. 4. c.* saint Gregoire , ne paroissent pas manquer de force ; mais ceux qui s'affermissoient dans l'amour de leur Createur , s'affoiblissent d'autant plus en eux-mêmes , qu'ils se fortifient davantage dans cette force & cette vertu divine à laquelle ils tendent : C'est dans cette disposition que le Prophète disoit :

*Pf. 118.» Mon ame est tombée en défaillance dans la recherche de votre salut* ; parceque perdant toute confiance en ses propres forces , il étoit tout embrasé du desir de la vie celeste & du bonheur éternel ; c'est pour cela qu'il dit en un autre Pseaume : *Mon ame a eu d'ardens désirs pour l'entrée de la maison du Seigneur , & en est tombée en défaillance*. C'étoit aussi l'état de cette amante sacrée des Cantiques , lorsqu'elle dicte : *Mon ame s'est fondue , dès que mon bien-aimé a parlé* ; parcequ'aussi-tôt que l'ame est touchée par l'inspiration des paroles interieures de la grace , elle perd ses forces & se fond par l'ardent desir,dont elle est comme absorbée , ainsi quand l'ame s'attache à la force de Dieu , les propres forces de la chair s'abattent & s'évanouissent.

Puisque toute notre force vient donc de Dieu, & que ce qui paroît en Dieu une faiblesse est plus fort que la force de tous les hommes ; mettons en Dieu toute notre confiance ; renonçons entièrement à nous-mêmes , & soyons persuadés que Dieu peut faire de nous & par nous , quelque foibles que nous soyons , tout ce qu'il aura résolu par son souverain pouvoir. O heureuse faiblesse , s'écrie saint Bernard , qui mérite d'être soutenue par la vertu même de JESUS-CHRIST.

V. 8. jusqu'au 17. *Nous sommes pressés de toutes sortes d'afflictions , mais nous n'en sommes pas accablés ; nous nous trouvons dans des difficultés insurmontables , mais nous n'y succombons pas &c.*

La patience chrétienne qui donne le prix & le mérite à toutes nos souffrances , est en nous un des plus excellens effets de la grâce de JESUS - CHRIST notre Sauveur. Car le bien qu'elle opère dans les plus vertueux d'entre les fidèles , est de leur donner d'autant plus de patience & de force pour endurer les maux présens , qu'ils servent Dieu avec plus d'amour & de fidélité ; & elle leur fait faire un si bon usage de leurs afflictions , qu'elles leur servent à se purifier de plus en plus , & à leur accroître le mérite de leurs vertus & de leur sainteté.

Mais cette patience ne se soutient que par l'espérance d'avoir part à la gloire & à la résurrection du Sauveur ; qui faisant voir dans les afflictions de ses serviteurs sa mort & sa croix , fait aussi voir dans leur courage au milieu de tant de maux , la force de sa vie nouvelle & de sa Résurrection. Ainsi c'est pour être un jour élevés par la grâce de leur Rédempteur aux récompenses de l'Eternité , qu'ils souffrent les maux de la vie présente. Ils méprisent

## 650 II. EPISTRE DE S. PAUL

la mort de leur corps , parcequ'ils envisagent la gloire de la Resurrection ; ce qu'ils souffrent n'est que passager , & ce qu'ils s'attendent de recevoir est éternel. Et ils ne sont nullement en doute de ces biens futurs , en ayant déjà un témoignage aussi assûré qu'est la gloire qui éclate en la personne de leur Redempteur. La vûe de cette Resurrection glorieuse fortifie merveilleusement leur esperance , ne doutant point que ce qui s'est fait dans leur chef ne s'accomplisse aussi un jour dans eux-mêmes qui sont ses membres : c'est cette assurance qui soulenoit le saint homme Job parmi cette foule d'afflictions dont il fut attaqué , & qui lui faisoit dire avec confiance : *Je sais que mon Redempteur est vivant , & qu'an dernier jour je ressusciterai de la terre.*

Job. 19.  
25.Act. 5.  
41.

Il n'y a donc pas sujet de s'étonner de la fermeté inébranlable des Apôtres , qui après avoir vu le Sauveur ressuscité avoient été assistés d'un secours extraordinaire de l'Esprit de Dieu : c'est la disposition où se trouve ici saint Paul ; c'est celle où se trouvoient les autres Apôtres , qui sortirent du conseil tout remplis de joie de ce qu'ils avoient été jugés dignes de souffrir des opprobes pour le nom de J E S U S. Ayons recours dans nos maux à cette même grace , dont l'efficace & la vertu ne paroît point davantage que dans les souffrances & dans la destruction de l'homme extérieur ; & plus nous sommes pressés par le poids de nos afflictions , ayons grand soin de relever notre courage par l'esperance de ces biens que nulle langue ne peut exprimer , & nul entendement ne peut comprendre.

¶. 17. & 18. *Car le moment si court & si léger*

AUX CORINTHIENS. CHAP. IV. 651  
*des afflictions que nous souffrons en cette vie , produit en nous le poids éternel d'une souveraine & incomparable gloire , &c.*

L'on ressent d'autant plus vivement les maux présens , que l'on pense moins aux biens à venir ; & l'on trouve les peines de cette vie d'autant plus rudes , que l'on fait moins de reflexion sur l'excellence du prix de la vie future. C'est pourquoi notre esprit aveuglé se plaint de la dureté des fleaux de Dieu , & les considère comme un malheur infini ; mais si nous nous élevons une fois vers l'éternité , & que nous arrêtons fixement les regards de notre cœur sur les choses qui sont d'une immuable durée , nous reconnoîtrons visiblement que tout ce qui court à sa fin doit être compté pour rien. Ainsi en souffrant les adversités de cette vie , nous considérerons comme un néant tout ce qui se passe : Et plus nous nous fortifierons intérieurement dans les joies spirituelles , moins nous sentirons les maux qui ne sont qu'extérieurs.

Puis donc que le moment de cette vie se passe si promptement , & que les afflictions qu'on y endure produisent une récompense éternelle de gloire ; comment peut-on considerer aucune des choses visibles qui sont temporelles , pour s'y arrêter & prendre son plaisir ; puisque les plus grands maux de ce monde ne sont pas même à craindre , quoi- qu'ils soient beaucoup plus puissans sur les esprits des hommes que ne sont les plaisirs ? C'est pourquoi si nous devons mépriser les afflictions pour accueillir une si grande récompense qui nous est promise , nous devons encore bien plutôt ne faire point de cas de tout ce qui peut contenter les sens ; les meilleures choses qui ont une fin , ne doivent point être

## 652 I. EPIS TRE DE S. PAUL

considerées de telle sorte que nous y mettions notre affection : il est bien permis d'en user, & si l'on en fait un bon usage , elles ne contribueront pas peu pour acquérir les biens éternels , mais il n'est pas permis d'y mettre sa confiance , & de s'y reposer. Souffrons-en donc plutôt la privation avec joie, puisque les peines & les tourments de cette vie, par rapport à la misère & à la felicité de l'autre , sont très-legeres, & ne durent qu'un moment, & acquerrons, en les supportant un bonheur , qui est autant incompréhensible dans sa plénitude que dans sa durée.  
*Hic ure, hic seca, modò in aeternum parcas.* Aug.



## CHAPITRE V.

1. **A**ussi nous savons que si cette maison de terre // où nous habitons vient à se dissoudre , Dieu nous donnera dans le ciel une autre maison// qui ne sera point faite de main d'homme , & qui durera éternellement.

2. C'est ce qui nous fait soupirer dans le désir que nous avons d'être revêtus de la gloire , qui est cette maison céleste ;

3. si toutefois nous som-

1. **S**cimus enim, quoniam si terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur , quod ædificationem ex Deo habemus, domum non manufactam, æternam in cælis.

2. Nam & in hoc ingemiscimus , habitationem nostram , quæ de cælo est , superinducientes :

3. si tamen vestiti ,

**P. 1.** expl. c'est ainsi qu'il appelle son corps.

**Ibid. expl.** le même corps , mais devenu tout céleste.

A U X C O R I N T H I E N S . C H A P . V . 655

non nudi inveniamur.

mes trouvés vêtus , & non *Apoc.*  
pas nuds. *16. 15.*

4. Nam & qui su-  
mus in hoc taberna-  
culo , ingemiscimus  
gravati : eo quod no-  
lumus expoliari , sed  
supervestiri ; ut absor-  
beatur quod mortale  
est , à vita.

5. Qui autem efficit  
nos in hoc ipsum , Deus ,  
qui dedit nobis pignus  
Spiritus.

6. Audentes igitur  
semper , scientes quo-  
niam dum sumus in  
corpore , peregrinamur  
à Domino :

7. ( per fidem enim  
ambulamus , & non  
per speciem )

8. audemus autem ,  
& bonam voluntatem  
habemus magis pere-  
grinari à corpore , &

\*. 4. expl. de mourir.

\* 5. lett. pour cela même.

Ibid. lett. les arrhes de l'Es-

4. Car pendant que nous  
sommes dans ce corps com-  
me dans une tente , nous sou-  
pirons sous sa pesanteur , par-  
ceque nous ne désirons pas  
d'en être dépouillés // , mais  
d'être revêtus par-dessus , en  
sorte que ce qu'il y a de mor-  
tel en nous soit absorbé par la  
vie.

5. Or c'est Dieu qui nous  
a formés pour cet état d'im-  
mortalité // , & qui nous a  
donné pour arrhes son Es-  
prit //.

6. Nous sommes donc tou-  
jours pleins de confiance : &  
comme nous savons que pen-  
dant que nous habitons dans  
ce corps , nous sommes élo-  
gnés du Seigneur , & hors de  
notre patrie ,

7. parceque nous mar-  
chons *vers lui* par la foi , &  
que nous n'en *joisissons* pas  
encore par la claire vûe ;

8. dans cette confiance que  
nous avons // , nous aimons  
mieux sortir *de la maison de*

prit.

\*. 8. expl. de voir Dieu face à

face dans le ciel.

654 - II. EPISTRE DE  
ce corps //, pour aller habiter  
avec le Seigneur.

9. C'est pourquoi toute no-  
tre ambition est d'être agréa-  
bles à Dieu, soit que nous ha-  
bitions dans le corps, ou que  
nous en sortions pour aller à  
lui ;

*Rom. 14.* 10. car nous devons tous  
comparaître devant le tribu-  
nal de JESUS-CHRIST, afin  
que chacun reçoive ce qui est  
dû aux bonnes ou aux mau-  
vaises actions qu'il aura fai-  
tes pendant qu'il étoit revêtu  
de son corps.

11. Sachant donc combien  
le Seigneur est redoutable //,  
nous nous justifions devant  
les hommes : mais Dieu con-  
noît qui nous sommes ; & je  
veux croire que nous som-  
mes aussi connus de vous  
dans le secret de votre con-  
science.

12. Nous ne prétendons  
point nous relever encore ici  
nous-mêmes à votre égard :  
mais seulement vous donner  
occasion de vous glorifier à  
notre sujet, afin que vous

ψ. 8. expl. mourir.

ψ. 11. *autr.* sachant donc com-  
bien le Seigneur est redoutable,  
en, étant donc instruits de la ve-

S. PAUL  
præsentes esse ad Do-  
minum.

9. Et ideò contendim-  
us, sive absentes,  
sive præsentes, placere  
illi.

10. Omnes enim nos  
manifestari oportet ante  
tribunal Christi, ut referat unusquisque  
propria corporis prout  
gessit, sive bonum, sive  
malum.

11. Scientes ergo ti-  
morem Domini, ho-  
minibus suademus,  
Deo autem manifi-  
sumus. Spero autem  
& in conscientiis ve-  
stris manifestos nos  
esse.

12. Non iterum com-  
mendamus nos vobis,  
sed occasionem damus  
vobis gloriandi pro no-  
bis : ut habeatis ad eos,  
qui in facie gloriantur,  
& non in corde.

ritable Religion. Les Hebreux ex-  
priment la véritable Religion par  
ces mots : La crainte du Seigneur,

pouviez répondre à ceux qui mettent leur gloire dans ce qui paroît, & non dans ce qui est au fond du cœur.

13. Sive enim mente excedimus, Deo: sive sobrii sumus, vobis.

14. Charitas enim Christi urget nos: aestimantes hoc, quoniam si unus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt.

15. & pro omnibus mortuus est Christus: ut, & qui vivunt, jam non sibi vivant, sed ei, qui pro ipsis mortuus est & resurrexit.

16. Itaque nos ex hoc neminem novimus secundum carnem. Et si cognovimus secundum carnem Christum, sed nunc jam non novimus.

17. Si qua ergo in Christo nova creatura: vetera transierant: ecce facta sunt omnia nova.

\*. 13. expl. pour s'accommo-  
der à leur faiblesse.

\*. 16. i. e. si nous som-

13. Car soit que nous soyons emportés comme hors de nous-mêmes, c'est pour Dieu: soit que nous nous tempons, c'est pour vous //.

14. parceque l'amour de JESUS-CHRIST nous presse: considerant que si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts,

15. & que JESUS-CHRIST est mort pour tous, afin que ceux qui vivent, ne vivent plus pour eux-mêmes; mais pour celui qui est mort & qui est ressuscité pour eux.

16. C'est pourquoi nous ne connaissons plus desormais personne selon la chair. Et si nous avons connu JESUS-CHRIST selon la chair //, maintenant nous ne le connaissons plus de cette sorte.

17. Si donc quelqu'un est en JESUS-CHRIST, il est devenu une nouvelle créature: ce qui étoit de vieux *1 Cor. 43.*

*19.*

*Apoc. 21.*

mes glorifiés autrefois de ce qu'il étoit de notre nation, & qu'il demeuroit parmi nous.

est passé , & tout est devenu nouveau.

18. Et le tout vient de Dieu, qui nous a reconciliés avec lui-même par JESUS-CHRIST, & qui nous a confié le ministère de la reconciliation.

19. Car Dieu a reconcilié le monde avec soi en JESUS-CHRIST, //ne leur imputant point leurs pechés ; & c'est lui qui a mis en nous la parole de reconciliation.

20. Nous faisons donc la charge d'ambassadeurs pour JESUS-CHRIST, & c'est Dieu même qui vous exhorte par notre bouche. *Ainsi* nous vous conjurons au nom de JESUS-CHRIST, de vous reconcilier avec Dieu ;

21. puisque pour l'amour de nous il a traité celui qui ne connoissoit point le peché //, comme s'il eût été le peché même , afin qu'en lui // nous devinssions justes de la justice de Dieu.

¶. 19. autr. étoit en JESUS-CHRIST , se reconciliant le monde.

18. Omnia autem ex Deo , qui nos reconciliavit sibi per Christum , & dedit nobis ministerium reconciliationis.

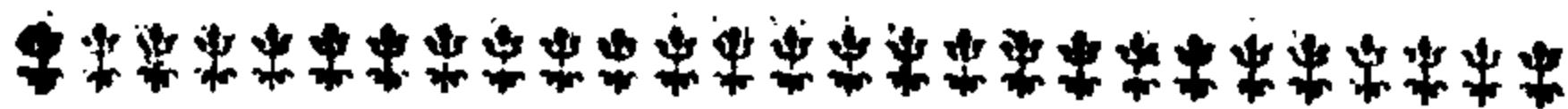
19. Quoniam quidem Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi , non reputans illis delicta ipsorum ; & posuit in nobis verbum reconciliationis.

20. Pro Christo ergo legatione fungimur , tanquam Deo exhortante per nos. Observamus pro Christo , reconciliamini Deo ;

21. cum , qui non conoverat peccatum, pro nobis peccatum fecit , ut nos efficeremur justitia Dei in ipso.

connoissoit point le peché une victime pour le peché. August. Ibid. que par lui.

¶. 21. autr. il a fait celui qui ne



## SENS LITTERAL.

V. I. *Aussi nous savons que si cette maison de terre où nous habitons, vient à se dissoudre; Dieu nous donnera dans le ciel une autre maison, qui ne sera point faite de main d'homme; & qui durera éternellement.*

*Aussi.* L'Apôtre explique & confirme ce qu'il a dit au verset penultième du chapitre précédent, que les afflictions que les fidèles, & sur-tout les ministres de l'Evangile, souffrent en ce monde, leur produisent le poids éternel d'une gloire souveraine & incomparable.

*Nous savons* avec certitude, par le moyen de la foi, que si cette maison de terre, c'est-à-dire, ce corps mortel & corruptible, qui n'est en effet qu'une maison de boue, & qui est tous les jours prête à se dissoudre & à tomber en ruine:

*Où nous habitons.* Grec, ajoute, comme dans une tente, pour un peu de temps seulement, & sans être assuré de sa durée; de même que les soldats ne demeurent dans leurs tentes que comme en passant, sans être assurés du temps qu'ils y doivent demeurer. Voyez Job. 4. 19.

*Vient à se dissoudre,* par la mort, causée par la violence des persecutions; car c'est principalement de cette sorte de mort dont il est ici parlé.

*Dieu nous donnera dans le ciel une autre maison:* il oppose la maison du ciel à la maison terrestre dont il vient de parler. *Autre* Dieu nous donnera la gloire céleste, figurée par un bâtiment stable & éternel. Voyez Hebr. 11. 10. Apoc. 20. 10. &c.

*Qui ne sera point faite de main d'homme*, c'est-à-dire, dont la structure ne sera point naturelle, comme est la production du corps humain par la génération ; mais qui n'aura que Dieu seul pour auteur & pour architecte. Voyez Hebr. 11. 10.

*Et qui durera éternellement* ; au-lieu que notre corps ne peut durer que fort peu de temps : car il oppose ici l'éternité de la gloire à la breveté de la vie du corps.

¶. 2. *C'est ce qui nous fait soupirer dans le desir que nous avons d'être revêtus de la gloire qui est cette maison celeste.*

*C'est ce qui nous fait soupirer* ; c'est-à-dire, c'est là l'unique cause de nos soupirs : car pour les persecutions que nous souffrons, elles nous sont un sujet de très-grande joie, puisqu'elles nous préparent la gloire, & qu'elles nous en approchent.

*Dans le desir que nous avons d'être revêtus de la gloire, &c.* L'Apôtre se sert de ce mot, pour faire voir que chaque bienheureux jouira d'une gloire qui lui sera propre, & proportionnée à ses merites ; comme les habits doivent être propres & proportionnés à ceux qui en sont ornés ; & parceque cette propriété & cette proportion ne se trouve pas dans une maison, il s'est servi du mot de *revêtu*, pour exprimer plus fortement sa pensée.

¶. 3. *Si toutefois nous sommes trouvés vêtus, & non pas nuds.*

*Si toutefois nous sommes trouvés vêtus*, c'est-à-dire, que pour être revêtus de la gloire, il faut nécessairement que nous soyons trouvés à la mort vêtus & ornés de la justice & de la charité, qui est cette robe nuptiale, sans laquelle on ne peut être introduit aux noces de l'Epoux. Voyez

AUX CORINTHIENS. CHAP. V. 659  
Matth. 22. 11. Ephes. 4. 24. Col. 3. 10. Apoc. 3. 4.  
16. 15. & 19. 8.

*Et non pas nuds, c'est-à-dire, destitués des vertus chrétiennes, & trouvés par consequent dans l'état du peché mortel, qui nous rend abominables devant Dieu. Voyez Gen. 3. 7.*

¶. 4. *Car pendant que nous sommes dans ce corps comme dans une tente, nous soupirons sous sa pesanteur ; parceque nous ne desirons pas d'en être dépouillés, mais d'être revêtus par-dessus ; en sorte que ce qu'il y a de mortel en nous soit absorbé par la vie.*

*Car, &c.* L'Apôtre repete & confirme ce qu'il a dit au verset 2. touchant le gemissement des fidèles.

*Nous soupirons sous sa pesanteur*, c'est-à-dire, sous le poids de la convoitise, qui réside principalement dans le corps, qui y prend son origine & son accroissement, & qui par son poids appesantit l'âme, la détournant de Dieu, & l'attirant vers les créatures. *Corpus quod corrumpitur aggravat animam.* Sap. 9. 15.

*Parceque nous ne desirons pas d'en être dépouillés, &c.* c'est-à-dire : Cet état déplorable où nous sommes à présent, ne nous porte pas à désirer la mort par aucune impatience, ni pour être quittes des peines & des travaux de cette vie, puisque nous les souffrons très-volontiers pour la gloire de Dieu ; mais pour changer cette vie animale & corporelle, qui est sujette par consequent au peché, en une vie céleste & spirituelle, & exempte de peché. Autr. Cet état nous porte à désirer la mort, hon que nous voulions être dépouillés pour jamais de notre corps, puisque ce seroit désirer la destruction de no-

660 II. EPIS TRE DE S. PAUL  
tre nature, qui ne peut subsister sans un corps, mais  
pour être revêtus de la gloire céleste ; afin qu'au  
jour de la résurrection, ce corps mortel que nous  
aurons quitté pour un temps par la mort, soit ren-  
du immortel par la vie de l'âme qui s'y réunira, &  
qui le rendra exempt de toute corruption & de toute  
convoitise.

¶. 5. *Or c'est Dieu qui nous a formés pour cet état d'immortalité, & qui nous a donné pour arbes son Esprit.*

*Or c'est Dieu.* L'Apôtre ajoute ceci, pour faire voir la certitude de l'espérance que les fidèles ont de la résurrection glorieuse.

*Qui nous a formés, &c.* c'est-à-dire, préparés par son élection éternelle, & ensuite par la grâce de la régénération & de la persévérance. Voyez Rom. 8.28. 29. 30. &c.

*Et qui nous a donné pour arbes son Esprit, comme le gage de ses promesses.* Voyez 2. Cor. 1. 22. Ephes. 1. 14.

¶. 6. *Nous sommes donc toujours pleins de confiance : & comme nous savons que pendant que nous habitons dans ce corps, nous sommes éloignés du Seigneur, & hors de notre patrie.*

*Nous sommes donc toujours, c'est-à-dire : Nous sommes très-certains de la fidélité de Dieu, & de l'accomplissement de ses promesses.* Ce verset avec le 8. se rapporte au verset 13. du chapitre précédent.

*Pleins de confiance dans les fonctions de notre ministère, sans que la crainte des persecutions, ni de la mort même, nous puisse empêcher de parler avec toute sorte de liberté.*

*Et comme nous savons, &c.* c'est-à-dire : Tant

que nous sommes dans cette vie mortelle, *nous sommes éloignés du Seigneur*, c'est-à-dire, de la possession de la gloire, qui n'est autre que Dieu même.

*Et hors de notre patrie, du ciel, qui doit être notre demeure fixe & permanente.*

¶. 7. *Parceque nous marchons vers lui par la foi, & que nous n'en jouissons pas encore par la claire vue.*

*Parceque.* L'Apôtre explique & rend raison de ce qu'il vient de dire, que nous sommes éloignés du Seigneur.

*Nous marchons vers lui par la foi, &c. c'est-à-dire :* Notre vie, qui est comme le chemin par lequel nous allons à Dieu, est encore dans l'obscurité, & couverte des nuages de la foi ; de sorte que nous ne jouissons pas encore de la claire vue de Dieu.

¶. 8. *Dans cette confiance que nous avons, nous aimons mieux sortir de la maison de ce corps, pour aller habiter avec le Seigneur.*

*Dans cette confiance que nous avons, de voir Dieu face-à-face dans le ciel, nous parlons & nous agissons avec une entière liberté, sans aucune crainte des persecutions, ni dela mort.*

*Nous aimons mieux, &c. c'est-à-dire :* Tant s'en faut que nous craignions la mort, au contraire nous ne souhaitons rien tant que de mourir, dans l'assurance que nous avons que la mort nous est un moyen certain d'aller à Dieu.

¶. 9. *C'est pourquoi toute notre ambition est d'être agréables à Dieu, soit que nous habitions dans le corps, ou que nous en sortions pour aller à lui.*

*C'est pourquoi, &c. Comme nous n'avons nulle attache à cette vie, nous ne nous attachons uniquement qu'à plaire à Dieu, & à le servir dans les*

fonctions de notre ministere : de sorte que ni l'amour de la vie, ni la crainte de la mort, ne sont pas capables de nous détacher de son service.

¶. 10. *Car nous devons tous comparaître devant le tribunal de JESUS-CHRIST, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes ou aux mauvaises actions qu'il aura faites, pendant qu'il étoit revêtu de son corps.*

*Car. Ce qui nous porte à être fidèles à Dieu dans les fonctions de notre ministere, n'est pas seulement l'esperance que nous avons de la resurrection & de la vie bienheureuse, mais c'est la crainte du jugement dernier.*

*Nous devons tous, aussi-bien nous, Apôtres, que les autres hommes, comparaître, pour être jugés en dernier ressort devant le tribunal de JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, à la lumiere de sa justice ; afin que chacun reçoive ce qui est dû, &c. c'est-à-dire, ou la récompense, ou le châtiment qu'il aura mérité.*

¶. 11. *Sachant donc combien le Seigneur est redoutable, nous nous justifions devant les hommes, mais Dieu connaît qui nous sommes : & je veux croire que nous sommes aussi connus de vous dans le secret de votre conscience.*

*Sachant donc combien le Seigneur est redoutable au jour du jugement à tous les hommes, mais surtout à nous, si nous manquons aux fonctions de notre ministere. Vnde enim mihi si non evangelisavero,*

*1. Cor. 9. vero.*

*Nous nous justifions, c'est-à-dire, nous tâchons de nous justifier devant les hommes ; il sous-entend : Et si nous ne pouvons y réussir, nous nous en consolons : 1. Par le témoignage de notre conscience ; 2. Parceque Dieu connaît le fond de notre cœur,*

*Mais Dieu connoît qui nous sommes ; &c. c'est-à-dire, avec combien de zèle, de pureté & de sincérité nous agissons dans la prédication de l'Evangile, & dans toutes les fonctions de notre ministère. Il paroît par le verset suivant, qu'il dit ceci pour taxer ses adversaires, qui faisoient bien, quant à l'exterieur, les mêmes fonctions que lui, mais qui en effet n'agissoient que par des motifs de cupidité & d'intérêt.*

*Et je veux croire que nous sommes aussi connus de vous, &c. c'est-à-dire, que vous pouvez aussi rendre le même témoignage de nous, ou au moins, que vous en jugez ainsi dans le fond de votre ame.*

**V. 12.** *Nous ne prétendons point nous relever encore ici nous-mêmes à votre égard ; mais seulement vous donner occasion de vous glorifier à notre sujet, afin que vous puissiez répondre à ceux qui mettent leur gloire dans ce qui paroît, & non dans ce qui est au fond du cœur.*

*Nous ne prétendons point nous relever, &c. en appellant Dieu & vous à témoin de notre zèle, & de la pureté de notre intention dans la prédication de l'Evangile ; mais seulement de vous donner occasion de vous réjouir, & de vous glorifier en Dieu à notre sujet, de ce que vous m'avez pour Apôtre.*

*Afin que vous puissiez, &c. c'est-à-dire, qu'étant assurés de la solidité de ma vertu, vous ayez de quoi rabattre l'orgueil de mes adversaires, dont le zèle & la vertu n'est que dans l'apparence, & qui mettent toute leur gloire dans les avantages purement extérieurs, tels que sont l'éloquence, la philosophie, la profession du Judaïsme, &c.*

*Et non dans ce qui est au fond du cœur, c'est-à-*

664 II. ÉPISTRE DE S. PAUL.  
dire, dans la pureté de l'esprit qui est toute intérieure. Voyez 1. Pier. 3. 4.

¶. 13. *Car soit que nous soyons emportés comme hors de nous-mêmes, c'est pour Dieu; soit que nous nous temperions, c'est pour vous.*

*Car, &c.* L'Apôtre confirme ce qu'il vient de dire, qu'il ne prétend pas se relever auprès des Corinthiens, & qu'il ne cherche en toutes choses que leur utilité. Le Sens : car quoique mes adversaires s'efforcent de faire croire que je me glorifie de mes révélations, & des autres dans que j'ai reçus de Dieu, & qu'ainsi je tombe moi-même dans ce que je vous reproche ; cependant je vous puis assurer, que je ne fais point d'autre usage de tous ces dons que pour la gloire de Dieu, & pour l'utilité du prochain ; & que c'est là l'unique vûe, & l'unique motif de toutes mes actions. Voyez 2. Cor. 12. 1. *Autr.* Si nous paroissions sortir des bornes que la bonté a mise au discours qu'on doit faire de soi-même, ce n'est que pour rendre gloire à Dieu du bien qu'il a mis en nous.

*C'est pour Dieu :* Nous rapportons ces grâces extraordinaires à la gloire de Dieu, en honorant par elle notre ministère, ce qui va à l'honneur de la religion, sans nous en rien attribuer à nous-mêmes.

*Soit que nous nous temperions*, c'est-à-dire, soit que nous nous rabaissions en nous abstenant de vous parler des dons dont Dieu a relevé notre ministère, & en nous contentant de vaquer à nos exercices ordinaires & aux fonctions de l'apostolat. *C'est pour vous*, c'est-à-dire, c'est pour nous proportionner à votre faiblesse, ou à l'impression que vous ont donné de nous les faux-docteurs.

*Autr.* C'est pour votre utilité, & pour l'avancement de votre salut, & non pas pour y trouver notre propre gloire, mais celle de JESUS-CHRIST.

¶. 14. *Parceque l'amour de J E S U S-C H R I S T nous presse; considerant que si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts.*

*Parceque l'amour de J E S U S-C H R I S T nous presse.* Ce qui nous oblige si étroitement à rapporter ainsi toutes nos actions à la gloire de Dieu & au salut du prochain; c'est cette charité infinie & incompréhensible que J E S U S-C H R I S T a eue pour nous, en s'offrant à la mort pour l'expiation de nos pechés par sa pure miséricorde, & sans y avoir été poussé par d'autre motif, que par celui du pur amour qu'il a eu pour nous.

*Considerant que si un seul est mort pour tous, c'est-à-dire; si J E S U S-C H R I S T a bien voulu porter seul la peine qui étoit dûe à tous les pecheurs, en s'offrant pour eux à la mort. Posuit Dominus in eo Isa 53. iniquitatem omnium nostrum.*

*Donc tous sont morts.* L'Apôtre conclut de ce que J E S U S-C H R I S T est mort pour tous, que tous sont morts, en supposant tacitement ce principe, que J E S U S-C H R I S T n'est mort que pour les morts, c'est-à-dire, morts de la mort du péché; d'où il faut conclure que tous les pecheurs sont obligés, en reconnaissance d'un si grand bien, de mourir aussi pour lui, en renonçant pour son amour à leur propre volonté, & à tous leurs intérêts particuliers, exposant même, s'il est besoin, leur propre vie pour sa gloire, & pour le salut de leur prochain. *Si sic Deus dixexit nos, & nos debemus pro fratribus animas ponere.*

¶. 15. *Et que J E S U S-C H R I S T est mort pour nous.*

666 II. EPISTRE DE S. PAUL  
tous, afin que ceux qui vivent, ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort, & qui est ressuscité pour eux.

Et que JESUS-CHRIST est mort pour tous, afin que ceux qui vivent d'une vie naturelle, terrestre & charnelle, ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui, &c. c'est-à-dire, ne vivent que de son Esprit, en renonçant à eux-mêmes & à leurs propres intérêts, & rapportant toute leur vie & toutes leurs actions à sa gloire. Il conclut que ceux qui profitent du fruit de la mort de JESUS-CHRIST, doivent mourir spirituellement pour lui, en renonçant à leurs propres intérêts, & en consacrant toute leur vie à son honneur. Voyez Rom. 6. 2. & 14. 7.

¶. 16. C'est pourquoi nous ne connaissons plus désormais personne selon la chair : & si nous avons connu JESUS-CHRIST selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus de cette sorte.

C'est pourquoi, &c. Comme nous savons l'obligation que nous avons de nous consacrer entièrement à JESUS-CHRIST, & de ne vivre plus que pour lui, nous avons renoncé à toute affection purement humaine & charnelle, & nous n'estimons plus, comme nous faisions autrefois dans les hommes, leurs qualités extérieures, comme le bien, la naissance, la profession extérieure du Judaïsme, & tous les avantages qu'il y a d'être de cette nation. Il taxe couvertement ses adversaires, qui mettoient toute leur gloire dans les choses extérieures, & qui ne consideroient les hommes que pour les biens, la naissance, l'éloquence, &c. Si quis alius videtur confidere in carne, ego magis, &c.

Et si nous avons connu JESUS-CHRIST selon

*la chair, &c.* c'est-à-dire, quoiqu'autrefois nous ayons aimé JESUS-CHRIST d'un amour sensible & humain, fondé sur les qualités extérieures qui étoient en lui, nous ne l'aimons plus à présent que d'un amour spirituel, qui est fondé sur l'excellence infinie de sa personne, & convenable à l'état de sa gloire. Il semble que l'Apôtre parle plutôt de ses collègues que de soi-même, puisqu'il n'avoit jamais aimé JESUS-CHRIST d'un amour purement humain, & sensible, comme ceux qui avoient conversé avec lui, pendant qu'il étoit sur la terre, & qui l'avoient aimé pendant ce temps-là d'un amour purement sensible. Voyez Jean. 20. 17.

V. 17. *Si donc quelqu'un est en JESUS-CHRIST, il est devenu une nouvelle creature ; ce qui étoit de vieux est passé, & tout est devenu nouveau.*

*Si donc quelqu'un est en JESUS-CHRIST, &c.* Comme l'amour que nous avons pour JESUS-CHRIST est tout spirituel, & que nous ne considerons en lui que l'excellence de sa personne, sans nous arrêter à ce qu'il y a en lui de sensible & d'extérieur, nous devons aimer les fidèles, qui sont les membres de son corps mystique, d'un même amour, & nous ne devons plus considerer leurs qualités extérieures, mais seulement le nouvel être, la grace, & la sainteté de vie qui est en eux. *In Gal. 4. Christo enim Iesu neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed nova creatura.*

*Ce qui étoit de vieux, est passé, c'est - à - dire, toutes ces qualités extérieures, comme de Juif, de circoncis, de Pharisien, &c, qui étoient considerées dans l'ancien Testament, ne sont plus regardées dans le Christianisme, que comme des choses indifférentes.*

*Et tout est devenu nouveau , c'est-à-dire , au-lieu de considerer dans les hommes leurs qualités extérieures , on n'y estime plus que la sainteté & la nouveauté de vie.*

¶. 18. *Et le tout vient de Dieu , qui nous a reconciliés avec lui-même par JESUS-CHRIST ; & qui nous a confié le ministère de la réconciliation.*

*Et le tout vient de Dieu , qui est l'auteur de tout ce changement , qui a aboli l'ancien Testament avec toutes ses cérémonies , & son culte extérieur ; & lui fait succéder le Nouveau ; qui ne consiste que dans l'intérieur & dans la nouveauté de vie , qui est la seule chose estimable dans le christianisme. Voyez Hebr. 8. 6. 7. 8. &c.*

*Qui nous a reconciliés avec lui-même , c'est-à-dire , Dieu a fait ce changement en nous reconçiliant à lui , & en nous faisant ses amis , d'ennemis que nous étions pendant la loi ; faisant de nous des créatures toutes nouvelles , & toutes différentes de ce qu'elles étoient pendant la loi.*

*Par JESUS-CHRIST : Par le mérite de sa mort , & qui nous a confié le ministère de la réconciliation , c'est-à-dire , l'office d'Apôtre , dont la propre fonction est d'appeler les hommes à la foi & à la grâce de Dieu , & de procurer par ce moyen leur réconciliation avec lui.*

¶. 19. *Car Dieu a réconcilié le monde avec soi , en JESUS-CHRIST , ne leur imputant point leurs pechés ; & c'est lui qui a mis en nous la parole de réconciliation.*

*Car Dieu , c'est une explication plus ample du verset précédent , a réconcilié , non que cette réconciliation soit déjà accomplie , mais parceque Dieu a résolu de l'accomplir. Voyez Rom. 8. 29. 30.*

*Le monde avec soi en JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, des hommes de tout âge, de toute condition, de tout pays, de tout sexe, de tous les temps, &c. sans aucune distinction ni exception de personnes. Non pro nostris 1. Joann. autem tantum, sed etiam pro totius mundi.*

*Ne leur imputant point leurs pechés.* L'Apôtre explique en quoi consiste principalement la réconciliation des hommes avec Dieu, & dit que c'est en ce que Dieu ne leur impute pas leurs pechés, c'est-à-dire, qu'il les leur pardonne & les leur remet ; en sorte qu'ils sont entièrement purifiés & délivrés de la damnation éternelle qu'ils avoient meritée par leurs offenses. *Beatus vir cui non imputavit, &c.*

*Et c'est lui qui a mis en nous la parole de réconciliation ; c'est-à-dire ; c'est lui qui nous a établis pour prêcher sa parole, & pour assurer les hommes de sa part de leur réconciliation avec lui, pourvu qu'ils ne s'en rendent pas indignes par leur incrédulité.*

*¶. 20. Nous faisons donc la charge d'ambassadeurs pour JESUS-CHRIST, & c'est Dieu même qui vous exhorte par notre bouche ; ainsi nous vous conjurons au nom de JESUS-CHRIST de vous réconcilier avec Dieu.*

*Nous faisons donc la charge d'ambassadeurs de Dieu envers les hommes ; pour JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, à la place de JESUS-CHRIST, qui étoit pendant sa vie mortelle le grand Ambassadeur de Dieu envers les hommes, comme il est à présent leur médiateur envers Dieu.*

*Et c'est Dieu même qui vous exhorte par notre bouche : car la parole des Ambassadeurs est reputée la parole des Princes qui les envoyent ; ainsi vous devezez recevoir notre parole comme venant de la*

670 II. EPIS TRE DE S. PAUL  
bouche de Dieu même, de qui nous sommes les  
ministres: *Accepistis illud, non ut verbum hominum,  
sed sicut est verè verbum Dei.*

*Ainsi nous vous conjurons au nom de JESUS-CHRIST, comme ses lieutenants en la charge d'Ambassadeurs de Dieu, ou pour son amour, de vous reconcilier avec Dieu, c'est-à-dire, de rentrer en grace avec lui par une serieuse conversion.*

¶. 21. *Puisque pour l'amour de nous il a traité celui qui ne connoissoit point le peché, comme s'il eût été le peché même, afin qu'en lui nous devussions justes de la justice de Dieu.*

*Puisque pour l'amour de vous.* C'est la raison de l'exhortation du verset précédent. Le Sens: Nous ne pouvons pas refuser, sans une extrême ingratitude, de nous reconcilier avec Dieu, après ce qu'il a fait pour nous, puisque c'est lui-même, quoique nous l'eussions offensé, qui nous a recheterchés le premier, & pour nous rendre dignes de son amitié, que nous avions perdue par le peché, il a bien voulu exposer son propre Fils à la mort, comme un scelerat, & lui faire porter la peine de tous nos pechés, qui étoient l'obstacle de notre reconciliation avec Dieu.

*Il a traité celui qui ne connoissoit point le peché, c'est-à-dire, le Fils qui étoit exempt de tout peché, comme s'il eût été le peché même, c'est-à-dire, un très-grand pecheur.*

*Afin qu'en lui par son merite nous devussions justes de la justice de Dieu, c'est - à - dire, de cette justice qu'il opere en nous, & qui seule lui est agreable.*



## SENS SPIRITUEL.

¶. i. jusqu'au ii. *A*ussi nous savons que si cette maison de terre où nous habitons vient à se dissoudre, Dieu nous donnera dans le ciel une autre maison, qui ne sera point faite de main d'homme, & qui durera éternellement, &c.

Le saint Apôtre, toujours plein de confiance & de courage au milieu des afflictions, tâche d'inspirer ce sentiment aux Corinthiens, & dans eux à tous les Chrétiens, en leur représentant que c'est un avantage de prodiguer sa vie par les souffrances, & que *la mort est un gain* quand on la souffre pour une bonne cause. On n'est point fâché de voir tomber une maison ruineuse, quand on est assuré qu'elle doit être rétablie tout de nouveau & changée en un palais magnifique; un voyageur qui ne respire que sa patrie, n'est point fâché de quitter la tente où il campoit dans son voyage, pour rentrer dans sa maison où il doit demeurer en repos: Ainsi un Chrétien doit-il être fâché que ce corps, qui est une maison de boue, tombe en ruine, puisqu'il est assuré qu'il en recouvrera un tout autre plein de gloire & immortel?

Il est vrai que la mort est affreuse, & que naturellement on ne la regarde qu'avec horreur; mais depuis que le Fils de Dieu notre divin Libérateur a bien voulu en souffrir toutes les rigueurs pour la vaincre & pour en triompher, il nous l'a rendue douce & agréable, & nous ne devons plus regarder

la dissolution de notre corps que comme un passage de la mort à la vie , & d'un état miserable à un bonheur éternel. C'est le sentiment où doivent être tous les Chrétiens , quelque repugnance qu'ils ressentent d'être dépouillés de leur corps ; & à moins de renoncer à leur foi , quelque foibles & imparfaits qu'ils soient , ils ne doivent pas tellement amer la vie qu'ils ne soient prêts de souffrir la mort , quand Dieu leur redemande la vie qu'il leur a prêtée , pour leur en donner une meilleure. Ainsi quoique la mort soit une chose amère , nous ne devons

*Eadi. 41.* pas refuser de la goûter , comme parle l'Ecriture ,

si nous voulons assurer notre salut. Quand nous voulons guérir d'une maladie , nous ne prenons , dit saint Gregoire , qu'avec grande peine une médecine amère ; & cependant nous la prenons avec joie dans la confiance d'une prochaine santé : car si le corps ne se peut guérir autrement , ce qui nous déplaît dans ce breuvage , ne laisse pas de nous plaire ; & voyant que notre vie dépend de cette amertume , nous ressentons de la joie parmi cette peine & ce chagrin.

Ne voyons-nous pas , dit le même saint Docteur , qu'un homme courageux qui s'arme pour le combat , sent que le cœur lui bat ; il tremble , & semble avoir peur en pâlissant , & cependant il est enflammé de colere : De même lorsque les Saints voyent approcher le temps de leur martyre , ils ne peuvent s'empêcher d'être ébranlés par l'infirmité de leur nature , pendant que leur cœur s'affermi par la solidité de leur esperance : ils tremblent dans la vue d'une mort prochaine , & en même-temps ils se réjouissent de ce qu'en mourant ils parviennent à une plus véritable vie. Car on ne sauroit arriver

*Greg.  
moral.  
l. 31.  
t. 16.*

au royaume du ciel sans passer par une mort temporelle : c'est pourquoi ils sont tout-ensemble dans la confiance & dans l'inquiétude , dans la joie & dans la crainte ; parce qu'ils savent bien qu'ils ne peuvent obtenir le repos qui leur est promis , s'ils ne passent avec peine & avec travail l'intervalle qui sépare cette vie de l'autre.

Mais nul ne pourra jamais soutenir avec fermeté la souffrance , s'il n'a le soin de se fortifier auparavant par une attentive méditation : car il est certain que l'on est d'autant moins surmonté par l'adversité , que l'on a eu plus de soin de s'y préparer par la prévoyance. La mort même , qui nous trouble quand elle survient inopinément , nous réjouit au contraire quand on a soin de s'y préparer par une mûre délibération. Préparons-nous donc à la tentation , selon l'avis que nous donne le Sage , & considerons que la maniere dont on se conduit dans les grandes tentations dépend ordinairement de celle dont on se conduit dans les petites. Ceux qui se tiennent dans une vigilance continue , & qui tâchent de se fortifier par la priere & la méditation des verités de l'Évangile , se soutiennent dans les grandes épreuves. Dieu ne présente quelquefois qu'une occasion de cette sorte où il veut éprouver notre fidélité , & c'est le plus souvent la maniere dont on s'y conduit , qui décide du salut , tant il est important de s'y bien préparer. Recevons donc de la part des méchants le mal pour le bien , dans le temps que nous jouissons de la paix ; & souffrons patiemment les detractions & les injures , afin que lorsque le temps de quelque persécution arrivera , nous soyons d'autant plus forts contre les épreuves violentes , que nous nous serons maintenus avec

674 . II. E P I S T R E D E S. P A U L  
plus de patience contre les legeres attaques. Car  
celui qui ne peut supporter patiemment les mauvai-  
ses langues des médisans , se rend témoignage à soi-  
même , qu'il est incapable de se maintenir contre  
la violence d'une manifeste persecution. C'est ainsi  
*2. Tim. 1. 5.* que l'on pourra *comparoître* avec assûrance *devant*  
*le tribunal de J E S U S-C H R I S T* , pour y recevoir  
la couronne que nous aurons meritée en combattant  
selon les regles qui sont prescrites.

¶. 11. jusqu'au 14. *Sachant donc combien le Sei-  
gneur est redoutable , nous nous justifions devant les  
hommes ; mais Dieu connoît qui nous sommes , &c.*

Saint Paul qui ne respiroit que le salut de ceux  
qu'il conduisoit , tâche de prévenir tout ce qui  
pouvoit empêcher leur avancement dans la vertu.  
Et comme les faux-apôtres décrioient sa conduite ,  
& formoient dans les esprits des Corinthiens des  
soupçons desavantageux contre lui , il a soin d'effa-  
cer ces mauvaises impressions avec une application  
qui fait voir le soin qu'il avoit de leur salut , dont  
l'affermissement dépendoit de l'estime qu'ils de-  
voient avoir pour lui. Car les Pasteurs se doivent  
conserver leur propre réputation , non seulement  
pour eux-mêmes , mais aussi pour ceux qu'ils ont à  
conduire , à qui ils deviennent inutiles s'ils n'en  
sont estimés : & c'est à eux principalement que le  
*Ecli. 41. 4. 5.* Sage adresse ces paroles : *Curam habe de bono no-  
mine ; ayez soin d'avoir bonne réputation :* Ainsi  
quand il arrive que les inferieurs conçoivent de  
mauvais soupçons contre les supérieurs , ceux-ci  
doivent prendre soin de guerir ces préventions ,  
comme des maladies dangereuses capables de faire  
perir ceux qui en sont préoccupés. Saint Augustin  
qui a traité ce sujet , & en a donné des maximes

AUX CORINTHIENS. CHAP. V. 673  
qu'il a pratiquées lui-même , est d'avis que ceux  
qui ont des pensées désavantageuses contre l'hon-  
neur du prochain , témoignent publiquement ce qu'ils  
ont dans le cœur , afin que l'on puisse employer toute Aug. ep.  
sorte de remèdes , plutôt que de permettre qu'ils peris- 224.  
sent sans qu'on le sache , par le poison de ces pernicieux  
soupçons.

Ce saint Docteur enseigne aussi , que l'on ne doit  
pas se contenter du témoignage de sa conscience ,  
& que la charité qui ne cherche pas ses intérêts ,  
obligeant à faire le bien non seulement devant  
Dieu , mais aussi devant les hommes , il faut plu-  
tôt tâcher de les persuader de la fausseté de leurs  
soupçons , que de les reprendre de ce qu'ils les font  
paroître. *Magis sat agendum est quomodo persuadetur hominibus falsum esse quod suspicantur , quam quomodo arguendi sunt qui suspiciones suas vocibus verbisque declarant.* ibid.

C'est avec cette moderation que le grand Apôtre ,  
qui voyoit les esprits des Corinthiens prévenus de  
quelques soupçons , tâche de les persuader de son  
innocence & de la sincérité de sa conduite , & le  
motif par lequel il se croit obligé d'effacer dans leurs  
esprits ces mauvaises impressions , c'est , dit-il , qu'il  
sciait combien le Seigneur est redoutable , & qu'il nous  
demanderà compte du salut de notre prochain , si  
nous avons negligé de prévenir sa perte.

Saint Augustin étoit encore bien penetré de cette  
crainte , & persuadé de cette obligation ; car voulant adoucir l'esprit d'un Evêque qui s'étoit choqué  
de ce que ce saint Docteur avoit écrit sans nommer  
personne ; il prie un autre Evêque , qu'il prend pour  
médiaiteur , de lui ôter la pensée que ce fût par mé-  
pris pour lui qu'il avoit écrit de la sorte : Assurez

le , dit-il , combien je suis éloigné de le mépriser , combien je crains Dieu en sa personne , & combien je regarde en lui notre chef ; dans le corps duquel nous sommes tous frères . NOVERIT quām cum non contemnam ; & quantum in illo Deum timeam , & cogitem caput nostrum in cuius corpore fratres sumus . Si nous étions bien persuadés de cette vérité capitale de la Religion , qui est que nous sommes tous frères , membres du même corps , appellés à la même gloire , nous aurions bien plus de soin de nous ménager les uns les autres , & de prendre garde de nous choquer en quoi que ce soit par des défiances , des soupçons , des rapports , des paroles de mépris , ou par d'autres inconsidérations ; & si quelqu'un se croyoit offendé en quelque chose , ou qu'il fût frappé de quelque mauvaise impression , nous tâcherions de guérir son esprit au plutôt , de peur que la plaie ne devînt mortelle ; c'est de quoi nous avertit le même saint Augustin , au sujet des mauvais soupçons : Encore , dit-il , que celui qui méprise les louanges des hommes , méprise aussi leurs soupçons teméraires , néanmoins s'il est vraiment homme-de-bien , il ne méprise point leur salut ; parcequ'il a tant d'amour pour la justice , qu'il aime même ses envieux , & qu'il desire de les corriger , afin de les avoir pour compagnons de sa félicité .

Ces maximes , dont la pratique est aussi rare qu'elle est nécessaire , ne sont point des conseils que l'on puisse omettre si l'on veut , la charité nous engage à guérir les blessures que notre prochain se fait , principalement si nous y donnons occasion ; & pour conserver son affection à notre égard , nous devons les prévenir , & dissiper par des témoignages d'estime & de confiance , les om-

*Aug. de  
civ. Dei.  
l. 14. c.  
29.*

AUX CORINTHIENS. CHAP. V. 677  
brages & les soupçons qu'il pourroient avoir contre nous : & si ceux qui ont souffert quelque injure , sont obligés de prendre les moyens de guérir l'ame de celui qui la leur a faite ; ceux qui ont conçû de nous de mauvais soupçons , ne sont pas plus indignes de notre charité. Ainsi , au-lieu des plaintes & des reproches que l'on fait ordinairement , il faut s'éclaircir avec eux paisiblement , soit en leur rendant compte de notre conduite , soit en les informant de nos veritables intentions ; de cette sorte nous nous acquittions de l'obligation que nous avons d'empêcher notre frere de se perdre.

V. 14. jusqu'au 17. Parceque l'amour de JESUS-CHRIST nous presse ; considerant que si un seul est mort pour tous , donc tous sont morts ; & que JESUS-CHRIST est mort pour tous , afin que ceux qui vivent ne vivent plus que pour eux-mêmes , &c.

Rien ne porte davantage à aimer , que de voir qu'on est aimé. Or l'amour que JESUS - CHRIST a eu pour les hommes est si excessif ; qu'il n'y a point de paroles qui puissent l'exprimer , ni de pensées qui puissent le concevoir. Il n'y a point de plus grande marque d'amour , dit ce divin Sauveur , que de donner sa vie pour ses amis ; son amour a été encore plus loin , ayant donné sa vie pour ses ennemis :

Et c'est en cela , dit saint Paul , que Dieu fait éclater Rom. 5. son amour envers nous , de ce que lorsque nous étions 8. 10. encore pecheurs ; J E S U S-C H R I S T n'a pas laissé de mourrir pour nous ; & nous a lavés de nos pechés dans son sang. Ainsi ce Prince des Rois de la terre , Apoc. 1. ce Seigneur si grand & si infini en Majesté , quoique par nos infidelités nous eussions attiré sa haine sur nous , il n'a pas laissé néanmoins , sans qu'il eût aucun besoin de nous , mais par les seuls mouvements

de sa charité, de se vêtir de notre chair mortelle; de prendre sur soi toutes nos dettes, & pour nous en acquitter, de souffrir les plus horribles tourmens. Et quoiqu'il eût une infinité de moyens de pourvoir à notre salut, puisqu'étant Dieu il ne pouvoit rien faire qui ne fût d'un prix & d'un mérite infini ; cependant sa bonté excessive ne s'est pas contenté de ce qui pouvoit suffire, il a voulu donner libéralement pour nous jusqu'à la dernière goutte de son sang.

Mais ce qui relève encore la grandeur de cet amour de J E S U S - C H R I S T pour nous, c'est que lui qui *est mort seul pour tous*, étoit aussi disposé à souffrir pour un seul homme, s'il en eût été besoin, que pour tous les hommes: Et il n'auroit pas refusé, dit saint Chrysostome, de faire pour un seul ce qu'il a fait pour tous ensemble : Ainsi chacun peut dire ce que dit saint Paul : *Celui qui m'a aimé s'est livré à la mort pour moi.* Peut-on faire attention à tout cela, sans se sentir excité à de grands sentimens de reconnoissance & d'amour envers ce divin Sauveur ? Et *cet amour de J E S U S - C H R I S T* ne doit-il pas *nous préférer* de lui donner des preuves du nôtre, *non de paroles & de la langue, mais par œuvres & en vérité?* Qu'est-ce que Dieu demande de nous pour reconnoître un si grand excès de bonté ? C'est , dit saint Paul , que *ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort & qui est ressuscité pour eux;* comme il dit lui-même, qu'il vivoit, ou plutôt, que ce n'étoit plus lui qui vivoit, mais que c'étoit J E S U S - C H R I S T qui vivoit en lui.

C'est une maxime générale reçue par-tout, que la vie, la conduite & les actions d'un homme doi-

Gal. 2.  
20.2. Joan.  
9. 18.Gal. 1.  
20.

vent être telles qu'est son être & sa condition : nous sommes enfans de Dieu par la grace ; & par cette onction divine nous sommes devenus non seulement Chrétiens , mais autant de Christ ; JESUS-CHRIST se faisant une même chose avec nous par la communication de sa chair & de son sang. Ainsi il faut nécessairement que n'étant qu'un corps & un esprit avec lui , notre vie soit vraiment semblable à la sienne : *Celui qui dit qu'il demeure en J E S U S - C H R I S T , doit marcher lui-même comme J E S U S - C H R I S T a marché* ; & chaque Chrétien doit toujours avoir J E S U S - C H R I S T présent , comme le parfait modèle sur lequel il doit régler toutes ses actions. Il faut donc avoir comme JESUS-CHRIST le cœur pur & dégagé de toute affection terrestre , pour être remplis de son Esprit , & n'être qu'un avec lui. Que si les Apôtres , pour avoir été trop attachés à l'humanité sainte de JESUS - C H R I S T , étoient incapables de recevoir le Saint-Esprit , celui dont le cœur est rempli & tout occupé de l'amour du monde & des choses temporelles , sera-t-il capable d'être animé de l'Esprit de JESUS-CHRIST & de vivre comme lui ? Pour être en cet état il faut renoncer au monde , à la chair & à soi-même : *Car , Ambr. in comme dit saint Ambroise , de même que par l'unité & la plénitude de la divinité , le Pere est tout dans le Fils , & le Fils tout dans le Pere , aussi par l'amour & par la véritable pieté , l'homme chrétien est tout en J E S U S - C H R I S T , puisque celui qui est uni au Seigneur est un même esprit avec lui.* Ainsi notre saint Apôtre dit ici , qu'ils ne connoissoient plus de personne selon la chair , & s'il avoient connu J E S U S - C H R I S T selon la chair , maintenant ils ne le connoissoient plus de cette sorte. Il est telle-

ment vrai que desormais on ne doit plus connoître JESUS-CHRIST selon la chair, que celui-là qui a connu spirituellement le Verbe fait chair, ne connaît pas même la chair du Verbe selon la chair, mais seulement selon l'esprit. Quand donc l'Apôtre dit, que nous ne devons plus connoître ni aimer JESUS-CHRIST selon la chair, il entend que depuis qu'il est entré en sa gloire nous ne devons plus le considerer humainement, mais le regarder comme un Dieu tout-puissant & infini, & l'adorer desormais en esprit & en vérité, comme lui-même nous a enseigné que nous devons adorer son Père, & l'aimer même dans sa chair & dans son humanité toute sainte, du même amour dont nous devons aimer Dieu. Si donc nous voulons connoître JESUS-CHRIST non selon la chair, mais selon l'esprit, ne nous connoissons plus nous-mêmes selon la chair; soyons entièrement morts au monde & à toutes les choses du monde, & ne vivons plus que pour celui qui est mort & ressuscité pour nous : ne désirons plus rien que d'être délivrés de la prison de ce corps de mort, pour être éternellement avec JESUS-CHRIST.

¶. 17. jusqu'au 20. Si donc quelqu'un est à JESUS-CHRIST, il est devenu une nouvelle creature, ce qui étoit de vieux est passé, & tout est devenu nouveau.

Notre sainte religion nous enseigne que nous avons deux naissances, l'une charnelle, & l'autre spirituelle ; & que si nous sommes nés de nos parents pour vivre d'une vie temporelle & perissable, nous devons naître une seconde fois pour vivre d'une vie spirituelle & immortelle. La première naissance que nous tirons d'Adam nous produit terrestres, impurs, pecheurs, & destinés à une perte

AUX CORINTHIENS. CHAP. V. 68<sup>e</sup>  
éternelle. La seconde naissance que nous recevons de J E S U S-C H R I S T , nous rend spirituels , purifie notre ame de toutes ses souillures , & nous fait devenir enfans de Dieu, & heritiers de la vie éternelle.

C'est le propre du vieil homme, dit saint Gregoire , d'aimer le monde , de s'attacher par affection aux choses passageres , de s'élever par orgueil , d'être impatient, de penser à faire du mal à son prochain par envie , de ne point donner de son bien aux pauvres , de rendre le mal pour le mal, & de se réjouir de l'affliction de son prochain : mais lorsque *le corps du pechē est détruit*, & que par une conversion sincere l'homme est devenu *une nouvelle creature* , il méprise ce monde & tous ses attraits , il se soumet avec humilité à Dieu & au prochain , il souffre avec patience les affronts qu'on lui fait, sans en garder aucun ressentiment , il donne volontiers de son bien aux pauvres , il aime ses amis en Dieu , & ses ennemis pour Dieu ; c'est , dit ce saint Docteur , d'une telle personne qu'on peut dire que *tout Gregor.* *ce qui étoit de vieux est passé* , & que *tout est devenu hom. 10. in Ezech.* *nouveau*. C'est dans le Batême que se fait ce changement admirable,c'est là où le vieil homme est enseveli , & que tous les pechés sont noyés , comme le furent autrefois les Egyptiens dans les eaux de la mer rouge ; ainsi l'homme regeneré devient *une nouvelle creature* , & *ce qui étoit de vieux est passé* , *& tout est devenu nouveau en J E S U S-C H R I S T* mort & ressuscité.

On donnoit autrefois à chacun des nouveaux baptisés une robe blanche ensuite de leur Batême , laquelle ils portoient durant l'espace de sept jours , pour leur faire entendre qu'après être entièrement

682 II. EPISTRE DE S. PAUL  
renouvellés , ils devoient tellement regler toute la  
conduite de leur vie , & veiller si exactement sur  
leurs paroles & sur leurs actions , qu'ils conserva-  
fent cette premiere grace par laquelle ils étoient  
renouvellés , & cette innocence baptismale dont ils  
étoient revêtus , pure & entiere jusques au jour du  
Seigneur, devant le tribunal duquel ils étoient obli-  
gés de paroître , & de la représenter telle qu'ils l'a-  
voient reçue , afin qu'ayant été fidelles jusqu'à la  
mort , ils fussent trouvés dignes au jour de leur  
octave , qui est l'image de l'éternité , d'être revêtus  
de la nouvelle robe de la gloire & de la bienheu-  
reuse immortalité.

V. 20. *Nous faisons donc la charge d'ambassadeurs pour JESUS-CHRIST , & c'est Dieu même qui vous exhorte par notre bouche. Ainsi nous vous conjurons au nom de JESUS-CHRIST de vous reconcilier avec Dieu.*

On ne peut considerer qu'avec un étonnement tout-à-fait surprenant avec quelle bonté le souve-  
rain Seigneur des creatures , après avoir été offendé  
par l'homme , ait bien voulu venir à lui le premier ,  
& rechercher son amitié. Car , comme dit saint  
Jean , *c'est en cela que consiste cet amour , que ce n'est pas nous qui avions aimé Dieu , mais que c'est lui qui vous a aimés le premier , & qui a envoyé son Fils pour être la victime de propitiation pour nos pechés.*  
Mais on ne peut considerer avec un moindre éton-  
nement quelle est la dureté d'un miserable pecheur ,  
qui refuse de se reconcilier avec son frere qu'il a  
offensé : Car s'il arrive que nous ayons quelque  
different avec notre prochain , nous avons honte de  
faire la premiere démarche pour nous remettre bien  
avec lui. Notre orgueil , qui nous fait plus aimer la

gloire des hommes que celle de Dieu & que notre propre salut , nous empêche souvent , quoique nous souhaitions de nous reconcilier, d'aller les premiers rechercher celui qui s'est éloigné de nous. Pour voir donc jusques où va notre insensibilité,nous n'avons qu'à considerer ce que Dieu même a fait pour nous reconcilier à lui : après avoir été outragé de nous , non seulement il ne s'en est point vangé , mais il nous a même envoyé son Fils , afin que nous rentrions en grace avec lui , & quoiqu'il ait été offensé le premier , il est néanmoins le premier à nous prier de nous reconcilier avec lui ; mais parceque l'offense qui lui avoit été faite étoit infinie , & qu'elle ne pouvoit être reparée par aucune créature , quelqu' excellente qu'elle pût être , l'extrême amour dont il a aimé les hommes , l'a porté à envoyer son propre Fils pour les racheter de la mort; ainsi *il a traité pour l'amour de nous celui qui ne connoissoit point le peché , & qui étoit l'innocence même incapable de pecher , comme s'il eût été le peché même , c'est-à-dire , comme s'il eût été un insigne pecheur qui se fut noirci de toutes sortes de crimes.* Dieu l'avoit envoyé aux hommes comme son ambassadeur & son mediateur pour les exhorter & les conjurer de se reconcilier avec lui : en le livrant pour eux , il semble l'avoit trahi , & avoir pris leur parti contre son Fils même , qu'il avoit envoyé pour être son ambassadeur , dit saint Chrysostome. Que peut-on comparer à une bonté si excessive ? Et qui peut avoir un cœur si endurci , que de refuser de retourner à Dieu , & de rentrer en grace avec lui ? Les Apôtres ont été les ministres de notre reconciliation , & JESUS-CHRIST en a été le Médiateur ; cette reconciliation s'opere encore tous les jours par les Pasteurs &

les autres ministres qu'il a établis, pour continuer d'exhorter les hommes, & c'est lui-même qui les exhorte par ceux qu'il leur envoie. *Celui qui vous écoute m'écoute*, dit-il à ses disciples : si donc nous écoutons *aujourd'hui* leur voix n'endurcissions point nos cœurs, comme il est arrivé aux Juifs, & recevons avec de grands sentimens de reconnoissance les graces que J E S U S - C H R I S T nous offre, & qu'il nous a méritées.



## C H A P I T R E VI.

<sup>¶ 1. Dimanche de Carême.</sup> 1. **E**TANT donc les coope-  
rateurs de Dieu, nous  
vous exhortons de ne pas re-  
cevoir en vain la grace de  
Dieu.

<sup>Isai. 49.  
8.</sup> 2. Car il dit lui-même : Je  
vous ai exaucé au temps fa-  
vorable, & je vous ai aidé au  
jour du salut // Voici mainte-  
nant le temps *favorable* ; voi-  
ci maintenant le jour du sa-  
lut.

<sup>1. Cor.  
10. 32.</sup> 3. Et nous prenons garde  
aussi nous-mêmes de ne don-  
ner en quoi que ce soit aucun  
sujet de scandale //, afin que

<sup>¶ 2. expl.</sup> tel est le temps de l'hortation qu'il avoit faite d'abord, mais qu'il parle de lui-même, quoique sans se nommer

<sup>¶ 3. expl.</sup> on a appliqué cela à saint Paul, parceque la suite fait voir qu'il ne continue pas l'ex-

<sup>A</sup> Djuvantes au-  
tem exhorta-  
mur , ne in vacuum  
gratiam Dei recipia-  
tis.

2. Ait enim : Tem-  
pore accepto exaudi-  
te , & in die salutis ad-  
juvi te. Ecce nunc tem-  
pus acceptabile , ecce  
nunc dies salutis.

3. Nemini dantes  
ullam offendionem , ut  
non vituperetur mini-  
sterium nostrum :

notre ministere ne soit point  
deshonoré :

4. sed in omnibus ex-  
hibeamus nos netipos, sicut Dei ministros, in multa patientia, in tribulationibus, in necessitatibus, in angustiis :

5. in plagis, in carceribus, in seditionibus, in laboribus, in vigiliis, in jejuniis :

6. in castitate, in scientia, in longanimitate, in suavitate, in Spiritu sancto, in charitate non ficta :

7. in verbo veritatis, in virtute Dei, per arma justitiae à dextris, & à sinistris :

8. per gloriam, & ignobilitem, per infamiam & bonam famam : ut seductores & veraces : sicut qui ignoti, & cogniti :

\*. 6. expl. en menant une vie pure & sans reproche.

\*. 7. expl. à droit en ne vous éllevant pas dans la prospérité,

4. † mais agissant en toutes choses comme des ministres de Dieu, nous nous rendons recommandables + Plu- sieurs Sts. Martyrs 1. Cor. 4. .. par une grande patience dans les maux, dans les nécessités pressantes, & dans les extrêmes afflictions ;

5. dans les plaies, dans les prisons, dans les séditions, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes :

6. par la pureté //, par la science, par une douceur perseverante, par la bonté, par les fruits du Saint-Esprit, par une charité sincère :

7. par la parole de vérité, par la force de Dieu, par les armes de la justice, pour combattre à droit & à gauche //;

8. parmi l'honneur & l'ignominie, parmi la mauvaise & la bonne réputation ; comme des séducteurs //, quoique sincères & véritables ; comme inconnus, quoique très-connu ;

à gauche en ne vous laissant point abattre dans l'adversité Aug.

\*. 8. expl. ils étoient accusés de seduire le monde.

9. comme toujours mourans, & vivans neanmoins ; comme châtiés , mais non jusqu'à être tués ;

10. comme tristes, & toujours dans la joie ; comme pauvres , & enrichissant plusieurs ; comme n'ayant rien , & possédant tout ¶.

11. O Corinthiens , ma bouche s'ouvre, & mon cœur s'étend par l'affection que je vous porte.

12. Mes entrailles ne sont point resserrées pour vous ; mais les vôtres le sont pour moi.

13. Rendez - moi donc amour pour amour // . Je vous parle comme à mes enfans ; étendez aussi pour moi votre cœur.

14. Ne vous attachez point à un même joug avec les infidèles : car quelle union peut-il y avoir entre la justice & l'iniquité ? Quel commerce entre la lumiere & les tenebres ?

15. Quel accord entre J E S U S - C H R I S T & Bé-  
lial ? Quelle société entre le

9. quasi morientes ; & ecce vivimus : ut castigati , & non mortificati :

10. quasi tristes, semper autem gaudentes : sicut egentes , multos autem locupletantes : tanquam nihil habentes , & omnia possidentes.

11. Os nostrum patet ad vos, ô Corinthii, cor nostrum dilatatum est.

12. Non angustiamini in nobis : angustiamini autem in visceribus vestris :

13. eandem autem habentes remuneracionem , tanquam filiis dico , dilatamini & vos.

14. Nolite jugum ducere cum infidelibus. Quæ enim participatio justitiae cum iniquitate ? Aut quæ societas luci ad tenbras ?

15. Quæ autem con- ventio Christi ad Belial ? Aut quæ pars si-

¶. 13. lett. nous récompensant de même manière : ou nous récompensant la pareille.

Xeli cum infideli? fidelle & l'infidelle?

16. Qui autem consensus templo Dei cum idolis? Vos enim estis templum Dei vivi, sicut dicit Deus: Quoniam inhabitabo in illis, & inambulabo inter eos, & ero illorum Deus; & ipsi erunt mihi populus.

17. Propter quod exite de medio eorum, & separamini, dicit Dominus, & immundum ne tetigeritis:

18. & ego recipiam vos, & ero vobis in patrem, & vos eritis mihi in filios & filias, dicit Dominus omnipotens.

¶. 16. expl. Dieu habite dans l'opere, après l'avoir étendu par le cœur par sa grace, il s'y procure par les divins effets qu'il y

16. Quel rapport entre le temple de Dieu & les idoles? Car vous êtes le temple de Dieu vivant, comme Dieu dit lui-même: J'habiterai en eux & je m'y promenerai<sup>1. Cor. 3, 16. 17. 6. 19.</sup>. Je serai leur Dieu, & ils seront mon peuple.

17. C'est pourquoi sortez du milieu de ces personnes, dit le Seigneur: séparez-vous <sup>Is. 51,</sup> d'eux, & ne touchez point à ce qui est impur;

18. & je vous recevrai, je <sup>Jer. 31,</sup> serai votre Pere, & vous ferrez mes fils & mes filles, dit le Seigneur tout-puissant.



## SENS LITTERAL.

¶. 1. *E*TANT donc les cooperator de Dieu, nous vous exhortons de ne pas recevoir en vain la grace de Dieu.

*Etant donc les cooperator de Dieu, Timothée & moi, nous travaillons avec Dieu, & sous sa conduite, à l'édification de l'Eglise, comme ambassadeurs envoyés de sa part.*

*Nous vous exhortons de ne recevoir pas en vain la*

*grace de Dieu*; c'est-à-dire, qu'étant une fois réconciliés avec Dieu, vous ne rendiez pas inutile le don de la reconciliation, en retournant à vos pechés passés; ou en négligeant de produire des œuvres dignes d'une si grande grace, & telles que les doit produire un fidèle rétabli dans la justice & dans la familiarité avec Dieu. Voyez Hebr. 12. 15.

¶. 2. *Car il dit lui-même: Je vous ai exaucé au temps favorable, & je vous ai aidé au jour du salut. Voici maintenant le temps favorable; voici maintenant le jour du salut.*

*Car.* C'est la raison du verset précédent. Le sens: Ce qui me porte à vous exhorter, & ce qui vous doit porter vous-mêmes à ne pas abuser du don de la reconciliation, mais à vivre d'une vie toute sainte & toute chrétienne; c'est la conjoncture favorable du temps de la loi de grace où nous sommes, qui est un temps plein de bénédictions, & dans lequel il nous est très-aisé de nous sanctifier & d'opérer notre salut, après lequel, si nous en abusons maintenant, il ne faut plus espérer de grace de la part de Dieu, ni de salut. *Dum tempus habemus operemur bonum. Dum dies est, venit nox quando nemo potest operari.*

*Il dit lui-même*, c'est-à-dire, Dieu dit par Isaïe, ch. 49. v. 8. ou a prédit par ce prophète: *Je vous ai exaucé au temps favorable, &c.* L'Apôtre applique cette prophétie au temps de JÉSUS-CHRIST & de son Evangile, & il appelle ensuite *le temps favorable*, un *temps de salut*; parceque l'Evangile est un temps de grace, de miséricorde & de reconciliation, qui produit en nous le salut par la grace & la remission des pechés. Ce qu'on n'avoit pu obtenir jusqu'alors par l'observation de la lettre de la loi.

Gal. 6.  
10.  
Joan. 9.  
4.

¶. 3. *Et nous prenons garde aussi nous-mêmes de ne donner en quoique ce soit aucun sujet de scandale, afin que notre ministère ne soit point deshonorable.*

*Et nous, qui sommes les ministres de cette réconciliation par l'Evangile de J E S U S-C H R I S T, prenons garde aussi, c'est-à-dire, veillons soigneusement sur nous-mêmes, afin de ne donner en quoique ce soit, dans nos paroles & dans nos actions, aucun sujet de scandale, c'est-à-dire, de s'offenser & de se scandaliser de notre conduite, & de ruiner par des erreurs ou par un mauvais exemple, la bonne odeur de l'Evangile que nous prêchons.*

*Afin que notre ministère, c'est-à-dire, la prédication de l'Evangile que nous annonçons de la part de Dieu, ne soit point deshonorable, par ceux qui nous écoutent, & sur-tout par les infidèles, qui ont accoutumé de faire retomber les vices des Prédicateurs sur la doctrine qu'ils enseignent.*

¶. 4. *Mais agissant en toutes choses comme des ministres de Dieu, nous nous rendons recommandables par une grande patience dans les maux, dans les nécessités pressantes, dans les extrêmes afflictions.*

*Mais agissant en toutes choses, non seulement dans la prédication de l'Evangile, mais encore dans tous les événemens de cette vie, & dans tous les differens états où la Providence nous met. Ce qu'il explique plus en détail dans ce verset & dans les suivans.*

*Comme des ministres de Dieu ; c'est-à-dire, fidèles & desinteressés, sans autre vûe que de plaire à Dieu, & de nous acquitter saintement du ministère dont il nous a chargé. L'Apôtre semble taxer ici les faux ministres, qui ne cherchoient que leurs propres intérêts, & non l'avancement & le pro-*

grès de l'Évangile. *Autr.* Comme des ministres de Dieu. Ce qui peut s'appliquer aux simples fidèles. Le sens : Je vous exhorte de vous conduire en toute chose aussi sagelement, que si vous étiez les ministres de l'Évangile.

*Nous nous rendons recommandables.* Le sens : Il ne suffit pas que notre ministère ne soit pas déshonoré par notre mauvaise conduite, mais il faut encore le rendre recommandable par le bon exemple.

*Par une grande patience.* Ce n'est donc point par cet éclat extérieur qui attire les yeux du monde, qu'un Pasteur se rend recommandable, mais par la patience dans les soins & les travaux du ministère.

*Autr.* En se possédant soi-même dans les traverses & les obstacles qui se rencontrent dans les fonctions de l'apostolat.

*Dans les maux.* Let. *Dans les tribulations*, c'est-à-dire, dans les persecutions de la part des infidèles & des mauvais pasteurs.

*Dans les nécessités pressantes*, c'est-à-dire, lorsque les choses les plus nécessaires à la vie semblent nous manquer.

*Dans les extrêmes afflictions*, c'est-à-dire, dans les perils & les dangers où la prédication de l'Évangile nous expose. Ce qu'il explique dans le verset suivant :

¶. 5. *Dans les plaies, dans les prisons, dans les seditions, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes.*

*Dans les plaies, &c.* L'Apôtre marque dans ce verset, tout ce qui pouvoit être alors l'objet de la patience d'un véritable ministre de l'Évangile, & ce que lui-même avoit appris à supporter par sa pro-

AUX CORINTHIENS. CHAP. VI. 691  
pre experience, comme il le rapporte, ch. I I . v. 23 :  
& suivans de cette même Lettre.

¶. 6. *Par la pureté , par la science , par une douceur perseverante , par la bonté , par les fruits du Saint Esprit , par une charité sincere.*

Dans le verset précédent , l'Apôtre parle des vertus nécessaires pour soutenir les peines & les travaux qui viennent du dehors , & du commerce qu'on peut avoir avec les hommes dans la prédication de l'Evangile : mais dans celui-ci , il s'attache aux vertus qui regardent l'ame , & la disposition interieure du cœur.

*Par la pureté de corps & d'esprit , ou d'intention.*

*Par la science des mystères & des vérités de la Religion , & par la connoissance des veritables moyens de conduire les ames au salut.*

*Par une douceur perseverante , envers ceux qui nous offensent.*

*Par la bonté , envers tous les hommes. Autr. Par une douceur qui gagne le cœur de ceux à qui nous prêchons , & avec lesquels nous convertissons.*

*Par les fruits du Saint-Esprit , avec l'onction du Saint-Esprit , & animés de ce même Esprit.*

*Par une charité sincere. Let. Non feinte. Le Grec. Non hypocrite ; ce que l'Apôtre dit pour taxer l'hypocrisie des faux ministres , qui tâchaient de séduire les fidèles de Corinthe par une charité apparente.*

¶. 7. *Par la parole de vérité , par la force de Dieu , par les armes de la justice , pour combattre à droit & à gauche.*

*Par la parole de vérité , en prêchant librement la vérité , sans aucun mélange de fausseté.*

*Par la force de Dieu*, par cette vertu toute divine que nous faisons paroître dans notre ministère, soit en operant des miracles, soit en convertissant les infidèles, soit en convainquant & en punissant ceux qui sont rebelles à notre prédication.

*Par les armes de la justice, &c.* c'est-à-dire, par la pratique des vertus chrétiennes, qui sont les armes dont nous nous servons pour attaquer les méchans, & nous défendre contr'eux. *Autr.* Par la pratique des vertus chrétiennes, qui sont les armes dont nous nous servons à droit & à gauche, c'est-à-dire, dans la prospérité & dans l'adversité, pour nous conserver dans la justice & dans la pieté. Ces vertus sont l'humilité dans la prospérité, & la force dans l'adversité; l'humilité pour ne nous pas éllever, & la force pour ne nous pas laisset abattre.

¶. 8. *Parmi l'honneur & l'ignominie, parmi la mauvaise & la bonne réputation; comme des séducteurs, quoique sincères & véritables, comme inconnus, quoique très-connus.*

L'Apôtre décrit les contradictions où lui-même s'est trouvé, & où se trouveront toujours ceux qui seront engagés, comme lui, dans la prédication des vérités évangéliques.

*Parmi l'honneur*, c'est-à-dire, l'estime & la louange des uns; *& l'ignominie*, c'est-à-dire, rejettés & persécutés des autres.

*Parmi la mauvaise & la bonne réputation*, c'est-à-dire, chargés d'injures & de calomnies d'une part; & de l'autre, comblés de bénédictions & de gloire; & estimés des uns comme des anges de paix & des ministres de l'Evangile de Dieu; & traités des autres comme des magiciens & des fous.

*Comme des séducteurs, quoique sincères & véritables*, c'est-à-dire, accusés de séduire le monde. Après que l'Apôtre a rapporté en général les reproches qu'on faisoit aux ministres de l'Evangile, il descend dans le détail, & y répond en même-temps.

*Comme inconnus*, c'est-à-dire : On nous reproche d'être méprisables, vils, & de nulle estime dans le monde ; *quoique très-connus* par les fidèles, qui nous estiment, & qui rendent gloire à notre ministère.

¶. 9. *Comme toujours mourans, & vivans néanmoins ; comme châtiés, mais non jusqu'à être tués.*

*Comme toujours mourans* : c'est comme s'il disoit : On ne nous regarde plus qu'avec mépris, & comme des gens de l'autre monde, qui n'avons plus de part à la vie, étant tous les jours exposés aux supplices les plus cruels, comme les victimes de la mort.

*Et vivans néanmoins*, c'est-à-dire : Nous ne laissons pas cependant de demeurer en vie, par une protection divine toute visible & miraculeuse ; & quelque mal qu'on nous fasse, nous y demeurerons toujours, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de nous couronner d'une mort glorieuse.

*Comme châtiés, mais non jusqu'à être tués.* Le sens : Car quoique Dieu permette que nous soyons affligés des supplices les plus cruels, ce n'est pas pour nous faire mourir, mais seulement pour nous purifier davantage, & pour nous corriger ; comme un pere qui frappe ses enfans, non pour les tuer, mais pour les dresser, & pour les corriger de leurs imperfections. Voyez Ps. 117. 18.

¶. 10. *Comme tristes, & toujours dans la joie :*

694 II. EPIS T R E D E S. P A U L  
comme pauvres & enrichissant plusieurs ; comme  
n'ayant rien , & possédant tout.

Comme tristes , à cause de tant de persecutions ;  
& toujours dans la joie , que nous produit interieu-  
rement notre bonne conscience. Autr. Qui nous  
vient de la bonne conscience , & des consolations  
célestes que Dieu nous envoie , & qu'il répand  
dans nos cœurs.

Comme pauvres , & enrichissant plusieurs , prin-  
cipalement des dons spirituels de la connoissance  
de Dieu en JESUS-CHRIST , & de sa grace.

Comme n'ayant rien , non seulement comme pau-  
vres & misérables , mais comme manquant de tou-  
tes choses , & même de celles qui sont absolument  
nécessaires ; ce qui n'est pas ordinaire aux plus pau-  
vres..

Et possédant tout , c'est-à-dire , aussi content que  
si nous possédions tout. Autr. Possédant tout par  
la foi , dans l'esperance certaine que nous avons  
d'être pleinement rétablis dans le droit d'enfans  
de Dieu , & par consequent d'être avec J E S U S-  
C H R I S T , qui est notre chef & notre aîné , les  
heritiers de tous ses biens , & Seigneurs de tou-  
tes les creatures. C o b e r e d e s a u t e m C h r i s t i . Voyez

Rom. 8.  
17.

i. Cor. 3.21.22. i. Tim. 4.3. Hebr. 1.2. & 2.5.

. ¶ 11. O Corinthiens , ma bouche s'ouvre , & mon  
cœur s'étend par l'affection que je vous porte.

O Corinthiens , ma bouche s'ouvre , c'est-à-dire ,  
se laisse emporter à cette liberté , & à cette abon-  
dance & ce torrent de paroles ; & mon cœur s'étend  
de joie par l'affection que je vous porte. Gr. pour vous.  
Le sens : Le transport de joie où je suis est si grand ,  
qu'après tout ce que je viens de vous dire , je ne  
scurois encore cesser de vous parler , & de vous

AUX CORINTHIENS. CHAP. VI. 695  
témoigner les sentimens de tendresse que j'ai pour vous.

¶. 12. Mes entrailles ne sont point resserrées pour vous, mais les vôtres le sont pour moi.

Mes enraill s, &c. Le sens : L'affection que j'ai pour vous est si grande, que je vous porte tous dans mon cœur ; mais vous en avez si peu pour moi , que je n'ai pas même de place dans le vôtre.

¶. 13. Rendez-moi donc amour pour amour. Je vous parle comme à mes enfans ; étendez aussi pour moi votre cœur.

Rendez-moi donc amour pour amour. Le sens : L'amour que je vous demande , est une récompense dûe à celui que j'ai pour vous.

Je vous parle comme à mes enfans , c'est-à-dire , comme à ceux pour qui j'ai plus de tendresse, Autr. Comme à ceux que j'ai engendré à JESUS-CHRIST , & qui par consequent me doivent aimer comme leur pere.

Etendez aussi pour moi votre cœur , c'est-à-dire, donnez-moi place dans votre cœur, comme je vous en donne dans le mien,

¶. 14. Ne vous attachez point à un même joug avec les infidèles : car quelle union peut-il y avoir entre la justice & l'iniquité ? Quel commerce entre la lumiere & les ténèbres ?

Ne vous attachez point à un même joug avec les infidèles. Le sens : Ne vous attachez point aux infidèles par aucun lien d'étroite amitié , ni de vie commune , sur-tout par le mariage , puisqu'il y a une entiere disproportion entre eux & vous , & une société si inégale , qu'elle pourroit vous porter au mal , & vous détourner du service de Dieu. Cette façon de parler est toute metaphorique , tirée de

696 II. EPIS TRE DE S. PAUL  
l'accouplement des bêtes de diverses especes à un  
même joug , comme d'un bœuf & d'un âne. L'Apôtre fait allusion à la défense de Dieu , de faite de  
ces sortes d'accouplements. Voyez Deut. 22. 10.

*Car quelle union peut-il y avoir entre la justice &  
l'iniquité , c'est-à-dire , la vraie & la fausse religion?  
Quel commerce entre la lumiere & les tenebres , c'est-  
à-dire , entre un Chrétien , qui est dans la lumiere  
de l'Evangile , & qui vit selon ses maximes ; & un  
Payen , qui est plongé dans les erreurs & dans les  
desordres du Paganisme. Voyez Ephes. 5. 8. 11. &  
1. Thess. 5. 5.*

¶. 15. *Quel accord entre JESUS-CHRIST &  
Bélial? Quelle société entre le fidèle & l'infidèle?*

*Quel accord entre JESUS-CHRIST & Bélial , &c.  
C'est un mot hebreu qui signifie un scelerat , on l'at-  
tribue au diable qui est le chef de tous les mé-  
chans. Autr. L'Apôtre représente ici sous le nom  
de JESUS-CHRIST celui qui vit sous le joug de  
l'Evangile , & sous le nom de Bélial celui qui est  
sans loi : car il parle en cet endroit des Payens , &  
non pas du diable. Ce nom , Bélial , signifie aussi  
un homme sans discipline & sans loi ; comme s'il  
disoit : *Quel accord entre les fidèles qui font pro-  
fession d'obéissance à JESUS-CHRIST , & un  
Payen qui fait profession de ne se soumettre à au-  
cune loi , qu'à celle de sa cupidité , ou à celle des  
idoles du démon ; & c'est à ce dernier sens que dé-  
termine le verset suivant.**

¶. 16. *Quel rapport entre le temple de Dieu & les  
idoles ? Car vous êtes le temple de Dieu vivant ,  
comme Dieu dit lui-même : J'habiterai en eux , & je  
m'y promenerai ; je serai leur Dieu , & ils seront mon  
peuple.*

Quel rapport entre le temple de Dieu , c'est-à-dire, les fidèles , qui sont le temple de Dieu , & les idoles ? La Version Siriaque porte : *Les temples des idoles* , c'est - à - dire , les idolâtres , qui sont les temples des diables.

*Car vous êtes le temple.* Voyez 1. Cor. 3. 16. & 6. 19. Eph. 2. 21. 22. Hebr. 3. 6.

*De Dieu vivant,* Il l'appelle vivant , à la différence des idoles , qui sont sans vie & sans mouvement , & qui ne représentent que des personnes qui sont mortes , comme Jupiter Saturne , &c. Voyez Matth. 26. 63. Jean. 6. 69. 1. Thess. 1. 9. 1. Tim. 3. 15. & 6. 17.

*Comme Dieu dit lui-même* , s'adressant aux enfants d'Israël , afin de les encourager à s'attacher à son culte , & à regarder avec abomination les idoles & les superstitions payennes.

*J'habiterai en eux* par ma grace , & par mon Esprit , qui résidera en eux. C'est l'application mystique du passage du Levit. 26. 11. 12. Rom. 8. 11. 2. Tim. 1. 14. Jean. 14. 23. Zach. 2. 10.

*Et je m'y promenerai* , c'est - à - dire , j'en ferai le lieu de mes délices ; je les visiterai pour les consoler , pour les protéger. *Qui ambulat in medio septem candelabrorum.*

*Je ferai leur Dieu , & ils seront mon peuple* , c'est-à-dire , ils me reconnoîtront & m'adoreront comme leur Dieu , & je les reconnoîtrai & les traiterai comme mon peuple. C'est ce qui s'est accompli parfaitement par J E S U S - C H R I S T.

¶. 17. *C'est pourquoi sortez du milieu de ces personnes , dit le Seigneur , séparez-vous d'eux , & ne touchez point à ce qui est impur.*

*C'est pourquoi.* C'est la conclusion des deux versets.

698 II. EPISTRE DE S. PAUL  
sets précédens, c'est-à-dire, puisqu'il y a une si grande disproportion entre vous & les infidèles, &c.

*Sortez du milieu de ces personnes , dit le Seigneur , &c.* Ce passage s'entend à la lettre des Juifs, lorsqu'ils étoient captifs en Babilone; & au sens mystique des fidèles qui sont parmi les Idolâtres, c'est-à-dire : Sortez non seulement d'esprit & d'affection , en désaprouvant leur idolatrie , & menant une vie toute contraite à la leur ; mais même réellement & effectivement , en vous retirant de leur conversation familiere , de crainte qu'elle ne vous soit préjudiciable,& qu'elle ne vous corrompe ; ce n'est pas que l'Apôtre défende de demeurer avec les infidèles , ni de converser civillement avec eux. Voyez 1. Cor. 5. 10.

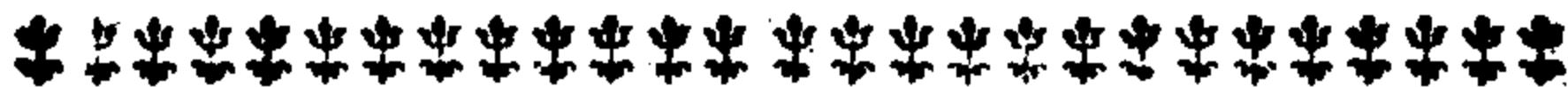
*Ne touchez point à ce qui est impur , c'est-à-dire , ne contractez point d'étroite amitié avec les idolâtres , signifiés par les animaux immondes , dont l'attouchement même est défendu par la loi.* Voyez Act. 10. 1. Cor. 7. 14. N'ayez nulle participation avec eux , sur-tout en ce qui regarde leur vie profane & idolâtre. Voyez Jud. 23.

V. 18. *Et je vous recevrai , je serai votre Pere , & vous serez mes fils & mes filles , dit le Seigneur tout-puissant.*

*Et je vous recevrai , c'est-à-dire , ne craignez pas qu'en quittant les idolâtres , & en renonçant à leur amitié , il vous en arrive du mal , & qu'ils ne vous abandonnent de leurs secours ; car je vous recevrai , & vous prendrai sous ma protection , & vous garantirai de tout le mal qui vous pourroit arriver.*

*Et je serai votre Pere , &c.* Le sens : Quoiqu'en quittant les idolâtres vous perdiez le secours de vos

peres & de vos meres , & de tous vos proches qui sont parmi eux ; cette perte , bien loin de vous nuire , vous sera très-avantageuse , puisque je serai moi-même votre pere , & que je vous adopterai pour mes enfans.



## SENS SPIRUEL.

¶. i. jusqu'au 3. *E*TANT donc les cooperateurs de Dieu , nous vous exhortons de ne pas recevoir en vain la grace de Dieu , &c.

C'est sans doute une grande imprudence que de laisser passer le temps des graces que Dieu présente , sans en profiter. Les hommes ont assez de soin d'observer le temps propre pour leurs affaires temporelles ; un laboureur étudie le temps le plus propre pour semer & pour faire la recolte : ceux qui vont sur la mer , ne laissent point passer les vents favorables pour faire voile. Les bêtes mêmes connoissent ce qui leur est salutaire , & ne laissent point échapper les occasions de s'en servir. *Le milan* , dit Jeremie , *connoît dans le ciel quand son temps est venu* ; *la tourterelle* , *l'hirondelle* , & *la cicogne* , *savent discerner* <sup>Jerem.</sup> *la saison de leur passage*. Ainsi Dieu se sert de l'exemple , non des autres hommes , mais des bêtes , pour confondre l'aveuglement & l'insensibilité de ceux qui ne pensent point à leur salut. N'est-ce pas en effet la dernière confusion pour eux , de voir que ces animaux , & tant d'autres , connoissent par un instinct naturel , soit les temps propres pour passer en divers pays , selon qu'ils sont , ou plus froids , ou plus temperés , soit les remedes qui sont capables de

700 II. EPISTR E DE S. PAUL  
les guerir ; & que l'homme soit insensible à ce qui le touche de si près ?

Le temps favorable dont parle l'Apôtre est celui de la loi nouvelle que JESUS-CHRIST, a apportée ; c'est un temps où il nous communique abondamment ses grâces, au-lieu que ceux qui ont vécu au temps de la loi naturelle & de la loi écrite n'ont pas joui des avantages que nous avons en celui-ci.

*Ad. 14. 15.* *Dieu qui dans les siècles passés a laissé marcher toutes les nations dans leurs voies,* nous a ouvert par la venue de notre Sauveur des sources de grâces, où nous pouvons obtenir la remission de nos pechés ; & les moyens de parvenir à un bonheur éternel.

*Isa. 55.* Ces grâces sont ces eaux salutaires dont le Prophète nous invite à venir nous défaîterer ; c'est ce *vin & ce lait* qu'il nous exhorte d'acheter sans argent. La grâce du Sauveur qui est marquée par le *vin* à cause de sa force & de sa vertu ; & en même-temps par le *lait* à cause de sa douceur, est gratuite, & néanmoins on l'achète, parce qu'on doit travailler pour l'acquerir. Mais le Prophète ajoute qu'il faut *chercher le Seigneur pendant qu'on le peut trouver, & l'invoquer pendant qu'il est proche.* Dieu a ses temps & ses momens, dont il a mis la disposition en sa puissance ; il offre ses dons avec une liberalité toute gratuite ; mais si on ne les accepte, il n'y a souvent plus de retour. Le Sage dans ses Proverbes nous représente avec des paroles terribles cette vé-

*Prov. 1. 24. 25. 26.* rité importante : *Parceque je vous ai appellés, & que vous n'avez point voulu m'écouter ; que j'ai étendu ma main, & qu'il ne s'est trouvée personne qui m'ait regardé : parceque vous avez méprisé tous mes conseils, & que vous avez negligé mes reprimandes ; je rirai aussi à votre mort, & je vous insulterai lorsqu'*

*ce que vous craignez vous arrivera.* Rien ne paroît si capable d'épouvanter les hommes & de les rendre attentifs à leur salut que ces menaces ; &, comme dit saint Augustin, *il ne faut pas seulement être assoupi, mais il faut être mort, pour n'être pas réveillé* <sup>Enchir.</sup> *par le bruit de ce tonnerre* ; & cependant peu de personnes se convertissent & rentrent en eux-mêmes par la terreur des jugeemens de Dieu : c'est qu'à moins que Dieu ne touche le cœur, & ne fasse sentir interieurement la grandeur du danger, on ne l'aperçoit point. JESU-S-CHRIST prédit aux Juifs, qu'après qu'il se sera retiré, ils le chercheront, & ne le trouveront point : *Je m'en vais*, leur <sup>Joan. 8:</sup> dit-il, *& vous me cherchez, & vous mourrez* <sup>21.</sup> *dans votre peché* ; ils demeurerent néanmoins toujours incredules & rebelles à la vérité tant qu'il fut présent, & ce fut inutilement que plusieurs d'entre eux le chercherent lorsqu'il n'y étoit plus.

Le malheur de ceux qui tâchent en vain de recouvrer les grâces qu'ils ont refusé d'accepter dans leur temps, nous est bien représenté par la désobéissance des Israélites dans le desert. Car Moïse leur ayant ordonné de la part de Dieu de marcher contre les ennemis pour conquérir la terre promise, où ils devoient entrer, ils refuserent d'y aller, ayant été intimidés par ceux qui étoient allé reconnoître cette terre, quoique Dieu leur promît son assistance pour exterminer les habitans de ce pays : c'est pourquoi Dieu irrité de leur désobéissance leur déclara que nul d'eux au-dessus de vingt ans n'entreroit dans cette terre, & que leurs corps seroient étendus morts dans le desert ; cependant s'étant ensuite repentis de leur faute ils résolurent de marcher pour combattre leurs ennemis; mais n'étant

point assistés du secours de Dieu, ils furent tous taillés en pieces , & tout ce peuple fut consumé dans le desert pendant quarante ans. Ceci nous fait voir combien il est dangereux de laisser échapper le temps que Dieu nous donne pour gagner le ciel , qui est cette terre promise. Le temps de la vie présente nous est accordé pour operer notre salut ; il le faut ménager avec grand soin ; cependant on le perd , on le prodigue , & l'on ne pense point qu'il n'y a rien de plus precieux. Nous avons merité par nos offenses contre Dieu des peines éternelles , nous pouvons les racheter par une heure de ce temps & acquerir la jouissance d'un bonheur éternel , qui est d'un prix inestimable ; ménageons les occasions que Dieu nous présente pour y arriver , comme des temps de grace & des jours de salut , qui ne reviendront plus si nous les laissons échapper , & craignons que Dieu ne nous dise comme J E S U S - C H R I S T a dit à Jerusalem : *Tes ennemis te détruiront entierement , parceque tu n'as pas connu le temps auquel Dieu t'a visitée.* Ne negligeons pas les graces , les instructions , les châtimens par lesquels il nous visite ici-bas , si nous voulons éviter les malheurs par lesquels Dieu punit dans l'autre vie l'ingratitude de ceux qui auront negligé dans celle-ci le jour qui leur étoit donné pour operer leur salut.

¶. 3. jusqu'au 11. *Et nous prenons-garde aussi nous-mêmes , de ne donner en quoi que ce soit aucun sujet de scandale , afin que notre ministere ne soit point deshonoré ; mais agissant en toutes choses comme des ministres de Dieu , nous nous rendons recommandables par une grande patience , &c.*

Si l'on considere quelle est l'éminence & la

AUX CORINTHIENS. CHAP. VI. 703  
dignité du ministère sacré, on conviendra aisément que ceux qui en sont revêtus doivent le conduire de telle sorte, que le monde les regarde plutôt comme des Anges que comme des hommes. J E S U S-CHRIST qui les a établis ses successeurs pour *travailler à la perfection des Saints & à l'édification de l'Eglise*, veut qu'ils soient comme le sel qui assaisonne ; c'est-à-dire , qui règle & qui rectifie les mœurs & la conduite des peuples ; & comme la lumière qui les éclaire & les conduit , non seulement par leurs paroles & leurs instructions , mais encore plus par leurs actions & par l'exemple de leur vie. C'est ce que saint Gregoire le Grand nous enseigne dans son Pastoral : *Il faut*, dit ce S. Docteur, *qu'un Pasteur excelle au-dessus de tous les autres dans la pratique de toutes les vertus, afin que sa vie toute sainte, soit comme une voie continue, qui enseigne à bien vivre ; & que le troupeau qui voit tout ensemble & écoute son Pasteur, soit encore mieux conduit par son exemple & ses actions que par ses instructions & sa parole. Comme il est obligé d'apprendre aux hommes la voie la plus sublime & la plus parfaite, il est obligé de même de leur en représenter un modèle dans la perfection de sa vie : car la parole penetra le cœur bien plus aisément, lorsqu'elle est soutenue par les actions ; & il est bien plus facile d'obéir, lorsqu'on voit que celui qui enseigne ce qu'il faut faire, fait lui-même ce qu'il enseigne.*

En effet , n'est-il pas juste que la pureté de la vie des ministres de J E S U S-CHRIST soit proportionnée à l'excellence & à la sainteté de leur ministère ? Car enfin , quel honneur n'est-ce pas d'être associé au sacerdoce du Fils de Dieu , & de tenir sa place sur la terre , pour y exercer le pouvoir qu'il a

Ephes.  
4. 12.

2. part.

c. 3.

„ reçû de son Pere ? Qui comprendra quelle est la  
 „ *sacerd* dignité dont le Saint-Esprit a honoré les Prêtres ,  
 „ dit saint Chrysostome , puisque c'est par leur mini-  
 „ stère que les sacrés mystères s'accomplissent ? Ils vi-  
 „ vent encore sur la terre , & ont néanmoins la dis-  
 „ pensation des choses du ciel ; ils ont reçû une puis-  
 „ sance que Dieu n'a pas voulu donner aux Anges ni  
 „ aux Archanges , puisque Dieu ratifie là-haut tout ce  
 „ qu'ils font ici-bas , & le Maître confirme la senten-  
 „ ce de ses serviteurs : N'est-ce pas là , continue ce  
 „ Pere , leur avoir donné toute la puissance des cieux ?  
 „ Le Fils a reçû du Pere tout pouvoir de juger , & ils  
 „ l'ont reçû du Fils . Ils ont été honorés de cette  
 „ puissance , comme s'ils étoient rehaussés au-dessus  
 „ de toute la nature humaine , & affranchis de toutes  
 „ nos passions.

Notre grand Apôtre étoit bien penetré de l'ex-  
 cellence de son ministere , puisqu'il prenoit-garde  
 de le deshonorer en quoi que ce soit , & qu'il se  
 rendoit recommandable en toutes choses pour en  
 soutenir la dignité . C'est la regle qu'il donne en sa  
 personne à tous les Pasteurs *de se rendre recommanda-  
 bles en toutes choses , & d'avoir toutes les vertus*  
 en un degré éminent : Car si un homme , dit saint  
 Gregoire de Nazianze , n'a purifié son esprit , & ne  
 s'est beaucoup plus avancé vers Dieu que le com-  
 mun des Chrétiens , il est très-dangereux pour lui  
 de se charger du soin des ames , & de se rendre mé-  
 diateur entre Dieu & les homines , ce qui est proprié-  
 tement l'office d'un Prêtre . Il faut s'éprouver soi-mê-  
 me , & voir si l'on a assez de force pour entrer dans  
 la pratique de toutes les vertus que S. Paul propose  
 ici comme nécessaires & essentielles à l'état ecclé-  
 siastique ; les peines , les dangers , les traverses & les  
 persecutions

AUX CORINTHIENS. CHAP. VI. 705  
persécutions dont le saint Apôtre fait mention, sont des évenemens inévitables à tous les Chrétiens qui ont dans le cœur l'amour de la vérité ; mais surtout à ceux qui sont obligés par leur état de maintenir les intérêts de la religion ou de la justice ; & comme, selon le Sage, *il ne faut pas se faire furet qu'on n'ait assez de force pour surmonter les difficultés qui se rencontrent* : aussi est-ce une temerité insupportable de s'engager dans le ministère sacré , sans être dans la résolution de pratiquer toutes les choses que S. Paul rapporte en cet endroit , & sans avoir assez de force pour les soutenir jusqu'à la fin.

V. 11. jusqu'au 14. *O Corinthiens , ma bouche s'ouvre , & mon cœur s'étend par l'affection que je vous porte : Mes entrailles ne sont point resserrées pour vous , &c.*

Comme un bon Pasteur ne peut s'acquitter bien de son devoir, ni se sauver , s'il n'aime tendrement ses brebis , jusqu'à donner sa vie pour elles , s'il est nécessaire ; il ne peut point aussi procurer leur salut , s'il n'en est aimé réciproquement : c'est pourquoi les Pasteurs doivent tellement temperer leur autorité dans l'administration de leur charge , qu'il paroisse dans leur conduite plus de charité que de pouvoir ; le pouvoir & l'autorité qu'on a sur les autres leur resserre le cœur , comme le témoignage qu'on leur donne par des preuves sensibles d'une charité sincère qu'on les aime tendrement , le leur ouvre : de même que nous voyons qu'un vent froid retarde la production des biens de la terre , & l'empêche de pousser au-dehors les fleurs & les fruits qu'elle retient renfermés dans son sein ; au-lieu que les vents doux & la chaleur les fait éclore . Ainsi bien que le Pasteur soit obligé d'user de sévérité pour corri-

706 **I L E P I S T R E D E S . P A U L**  
ger les desordres, il doit faire voir que c'est la charité qu'il a pour ceux qu'il reprend, qui l'y engage, & doit toujours, à l'imitation de saint Paul, avoir le cœur ouvert pour ceux mêmes qui l'ont resserré pour lui. Cet esprit de douceur est le caractère principal du Pasteur, qui veut imiter le bon Pasteur, & l'Évêque de nos ames, de qui le Prophète avoit prédit qu'il *ne briseroit point le roseau cassé, & qu'il n'éteindroit point la mèche qui fume encore.* Or où a-t-on vu éclater plus ouvertement cette charité pastorale que dans la conduite de notre saint Apôtre, qui brûloit d'un amour ardent pour gagner des ames à J E S U S - C H R I S T ? Tantôt il se considère comme une mère qui sent les douleurs de l'enfantement, pour ceux qui se sont écartés de la foi en JESUS-CHRIST : *Mes petits enfans,* disoit-il aux Galates, *pour qui je sens de nouveau les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que J E S U S - C H R I S T soit formé en vous :* tantôt il se regarde comme une nourrice qui aime tendrement ses propres enfans : *Ainsi,* dit-il aux Thessaloniciens, *dans l'affection que nous ressentions pour vous, nous aurions souhaité de vous donner non seulement la connoissance de l'Evangile de Dieu, mais aussi notre propre vie, tant étoit grand l'amour que nous vous portions ;* il leur dit encore ensuite : *Vous savez que j'ai agi envers chacun de vous comme un pere envers ses enfans, vous exhortant, vous consolant, & vous conjurant de vous conduire d'une maniere digne de Dieu.* N'est-ce pas là le modèle d'un vrai Pasteur ? & ne pouvoit-il pas dire aux autres : *Soyez mes imitateurs, comme je le suis de JESUS - C H R I S T ?* N'avoit-il pas droit d'exiger de ceux qu'il aimoit si tendrement, qu'ils lui rendissent la pareille, &

*I I a. 42.  
Matth.  
I I . 20.*

*D. Thess.  
a. 7. 8.*

*g. II. 11.*

*t. Cor.  
U. I.*

qu'ils étendissent aussi leur cœur pour lui ?

Mais si l'Apôtre demandoit des Corinthiens cette affection reciproque, c'étoit pour leur intérêt & non pas pour le sien. Car il est extrêmement important pour ceux qui sont sous la conduite des autres, d'avoir de l'estime & de l'affection pour ceux qui les conduisent : ceux qui aiment se laissent bien plus aisément persuader ; & les avis qu'on leur donne font bien plus d'impression sur leur esprit ; c'est cette même disposition & cet esprit d'obéissance & de soumission affectueuse que JESUS-CHRIST demande dans ses disciples : *Celui, dit-il, qui vous écoute, m'écoute.* Il faut donc que les fidèles écoutent avec respect & avec une soumission sincère leurs Supérieurs, qui sont les ambassadeurs de JESUS-CHRIST, comme si c'étoit JESUS-CHRIST même ; c'est aussi en cette qualité qu'il faut considérer ceux qui nous gouvernent, de-peu de s'attacher d'affection à leurs personnes à cause de leurs belles qualités ou de l'affection qu'ils ont pour nous.

¶, 14. jusqu'à la fin. *Ne vous attachez point à un même joug avec les infidèles ; car quelle union peut-il y avoir entre la justice & l'iniquité ? Quel commerce entre la lumière & les ténèbres ? &c.*

Si un Chrétien connoissoit bien l'éminence de sa dignité, & l'estimoit autant qu'il le doit, il prendroit bien garde de ne rien faire qui fût indigne de la noblesse de son état : un Chrétien qui par la grâce de JESUS-CHRIST est devenu enfant de Dieu, héritier de son royaume, & participant de sa nature divine, doit s'élever par un saint orgueil, comme parlent les Pères, au-dessus de tout ce qu'il y a dans le monde, en sorte néanmoins que l'humili-

lité nous tienne toujours abaissés au-dessous des moindres de nos freres. Et comme un Prince du sang royal ne voudroit point contracter d'alliance avec des personnes de la lie du peuple , ni lier avec eux une familiarité étroite ; de même aussi un Chrétien éclairé de la lumiere de la foi , qui vit dans l'amitié & la societé de Dieu même , & qui le possede dans son cœur comme dans un temple , ne doit point avoit de liaison ni de société trop étroite avec ceux , ou , qui ne connoissent pas Dieu , ou qui l'ont renoncé après l'avoir connu ; ces personnes se peuvent reduire à trois sortes , qui sont les infidelles , les heretiques , & les mauvais Chrétiens : tous ces gens sont ennemis de Dieu & de son Eglise ; mais ces derniers sont pires que les deux autres. Il y a une distance infinie entre un bon & un mauvais Chrétien , entre celui qui sert Dieu avec affection , & qui étant animé de son Esprit , pratique avec soin ses commandemens ; & celui qui étant animé de l'esprit du monde , en suit les maximes , & est esclave de ses passions ; & quoiqu'ils soient dans le même lieu , à la même table , & qu'ils chantent quelquefois ensemble les louanges de Dieu , ils se trouvent néanmoins aussi opposés que le sont la lumiere & les tenebres ; JESUS-CHRIST & BÉLIAL , le paradis & l'enfer .

Que faut-il donc que fassent les bons dans la compagnie des méchans , pour n'être point infectés de leur corruption ? Il faut suivre le conseil que nous donne ici saint Paul : *Sortez du milieu de ces personnes , séparez-vous d'eux ; le monde est si contagieux & si corrompu , que c'est vouloir se perdre que d'y demeurer volontairement , & de s'y plaire :* C'est pourquoi il n'y a rien si solidement établi , ni

si recommandé dans les Ecritures, que la fuite & la séparation du monde ; c'est la première pensée que Dieu inspire à ceux qu'il engage à son service, & c'est la première démarche qu'il a fait faire à tous ses Saints, pour se conserver purs de la contagion du siècle. Mais cette séparation ne se peut pas toujours faire corporellement, & nous avons souvent des engagemens qui nous empêchent de nous séparer de la compagnie des méchants, avec lesquels nous sommes obligés de vivre : ainsi cette séparation se doit entendre d'une manière morale & spirituelle, lorsqu'on ne peut se retirer du monde ; mais il y faut vivre comme Abraham au milieu des Chaldéens, & Lot au milieu des Sodomites, sans prendre part à leurs vices, & sans imiter leurs dérèglements : c'est ainsi qu'en ont usé les Patriarches & les Prophètes parmi ceux de leur temps. Jeremie, dit saint Augustin, demeuroit dans son peuple parmi des impies & des scelerats ; il entroit avec eux dans le même temple, & avoit part aux mêmes sacremens ; il vivoit parmi les pécheurs, & néanmoins Augst.  
serm. 18  
de verb.  
Domini. il s'en séparoit : Mais comment ? En criant contre eux, & en leur reprochant leurs méchancetés. Cela, dit ce Père, s'appelle sortir de là, & ne point toucher ce qui est impur, s'en éloigner de volonté & d'affection, & ouvrir la bouche pour les reprendre ; c'est ainsi qu'en doivent user les gens-de-bien qui sont engagés dans le monde ; s'ils ne peuvent rompre les liens qui les y retiennent, il faut qu'ils s'en retirent de cœur & d'affection, & que parmi tous les mauvais exemples qu'ils sont obligés de voir, ils en gémissent, & quoiqu'ils demeurent avec les pécheurs, quant au corps, ils en soient extrêmement éloignés quant à l'esprit & à la disposition intérieure.



## CHAPITRE VII.

1. **A** Yant donc reçû *de Dieu* de telles promesses, mes chers frères, purifions-nous de tout ce qui souille le *corps* ou l'*esprit*, achevant *l'œuvre de notre sanctification* dans la crainte de Dieu //.

2. Donnez-nous place // dans votre cœur. Nous n'avons fait tort à personne, nous n'avons corrompu *l'esprit de personne*, nous n'avons pris le bien de personne.

3. Je ne vous dis pas ceci pour vous condamner; puisque je vous ai déjà dit que vous êtes dans mon cœur à la mort & à la vie.

4. Je vous parle avec grande liberté: j'ai grand sujet de me glorifier de vous //: je suis rempli de consolation: je suis comblé de joie parmi toutes mes souffrances.

¶. 1. *autr.* travaillant dans la crainte de Dieu à nous sanctifier de plus en plus.

¶. 2. *letter.* recevez-nous, *autr.*

1. **H** As ergo habentes promissiones, carissimi, mundemus nos ab omni inquinamento carnis & spiritus, perficiente sanctificationem in timore Dei.

2. Capite nos. Neminem læsimus, neminem corruptimus, neminem circumvenimus.

3. Non ad condemnationem vestram dico: prædiximus enim quod in cordibus nostris estis ad commoriendum, & ad convivendum.

4. Multa mihi fiducia est apud vos, multa mihi gloriatio pro vobis, repletus sum consolatione, superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.

que nos paroles entrent dans votre cœur.

¶. 4. *expl.* à cause de leur foi & de leur obéissance,

5. Nam & cùm ve-  
nissimus in Macedo-  
niam , nullam requiem  
habuit caro nostra , sed  
omnem tribulationem  
passi sumus : foris pu-  
gnæ , intus timores.

6. sed qui consolatur  
humiles , consolatus est  
nos Deus in adventu  
Titi ;

7. non solum autem  
in adventu ejus , sed  
etiam in consolatione ,  
quâ consolatus est in  
vobis , referens nobis  
vestrum desiderium , ve-  
strum fletum , vestram  
æmulationem pro me ,  
ita ut magis gauderem.

8. Quoniam , et si  
contristavi vos in epi-  
stola , non me pœnitet:  
et si pœniteret , videns  
quòd epistola illa ( et si  
ad horam ) vos con-  
tristavit ;

9. nunc gaudeo : non  
quia contristati estis ,  
sed quia contristati estis  
ad pœnitentiam. Con-  
tristati enim estis se-

¶. 6. expl. qui revenoit de Corinthe.

5. Car étant venus en Mace-  
doine , nous n'avons eu aucun  
relâche selon la chair , mais  
nous avons toujors eu à souf-  
frir : ce n'a été que combats  
au-dehors , & que frayeurs  
au-dedans.

6. Mais Dieu , qui console  
les humbles & les affligés ,  
nous a consolés par l'arrivée  
de Tite //;

7. & non seulement par son  
arrivée , mais encore par la  
consolation qu'il a lui-même  
reçue de vous , m'ayant rap-  
porté l'extrême désir que  
vous avez de me revoir , la  
douleur que vous avez res-  
sentie , & l'ardente affection  
que vous me portez : ce qui  
m'a été un plus grand sujet  
de joie.

8. Car encore que je vous  
aye attristés par ma lettre , je  
n'en suis plus fâché néan-  
moins , quoique je l'aye été  
auparavant , en voyant qu'elle  
vous avoit attristés pour un  
peu de temps.

9. Mais maintenant j'ai de  
la joie , non de ce que vous  
avez eu de la tristesse , mais  
de ce que votre tristesse vous

712 II. EPISTRE DE  
a porté à la pénitence. La tri-  
stesse que vous avez eue a été  
selon Dieu; & ainsi la peine  
que nous vous avons causée,  
ne vous a été nullement des-  
avantageuse.

v. Petr.  
2. 19.

10. Car la tristesse qui est  
selon Dieu produit pour le  
salut une pénitence stable //;  
mais la tristesse de ce monde  
produit la mort.

11. Confiderez combien  
cette tristesse, même selon  
Dieu, que vous avez ressen-  
tie, a produit en vous *non seu-*  
*lement* de soin & de vigilance,  
mais de satisfaction *envers*  
*nous*, d'indignation *contre cet*  
*incestueux*, de crainte *de la*  
*colere de Dieu*, de désir *de*  
*nous revoir*, de zèle *pour nous*  
*défendre*, d'ardeur à venger  
*ce crime*. Vous avez fait voir  
par toute *votre conduite*, que  
vous étiez purs & irrepro-  
chables dans cette affaire.

12. Aussi lorsque nous vous  
avons écrit, ce n'a été ni  
à cause de celui qui avoit fait  
l'injure, ni à cause de celui  
qui l'avoit soufferte //, mais

¶. 10. Grec. dont on ne se re-  
pent point.

¶. 11. expl. l'incestueux qui

S. PAUL  
cundum Deum, ut in  
nullo detrimentum pa-  
tiamini ex nobis.

10. Quæ enim se-  
cundum Deum tristitia  
est, pœnitentiam in sa-  
ludem stabilem opera-  
tur: sæculi autem tristi-  
tia mortem operatur.

11. Ecce enim hoc  
ipsum, secundum Deum  
contristarivos, quantam  
in vobis operatur solli-  
citudinem, sed defen-  
sionem, sed indigna-  
tionem, sed timorem,  
sed desiderium, sed  
æmulationem, sed vin-  
dictam: in omnibus  
exhibuistis vos, incon-  
taminatos esse negotio.

12. Igitur, et si scripsi  
vobis, non propter eum  
qui fecit injuriam, nec  
propter eum qui passus  
est: sed ad manifestan-  
dam sollicitudinem no-

l'avoit fait l'injure, ni le pere qui  
l'avoit soufferte.

stram , quam habemus  
pro vobis ,

13. coram Deo : ideo  
consolati sumus. In  
consolatione autem no-  
stra , abundantius ma-  
gis gavisi sumus super  
gaudio Titi , quia re-  
fectus est spiritus ejus  
ab omnibus vobis :

14. & si quid apud  
illum de vobis gloria-  
tus sum , non sum con-  
fusus : sed sicut omnia  
vobis in veritate locuti  
sumus , ita & gloriatio  
nostra , quæ fuit ad Ti-  
tum , veritas facta est.

15. Et viscera ejus  
abundantiūs in vobis  
sunt: reminiscentis om-  
nium vestrum obedienc-  
tiam , quomodo cum  
timore & tremore ex-  
cepistis illum.

16. Gaudeo quod in  
omnibus confido in vo-  
bis.

¶. 13. *lett.* nous avons été consolés & notre consolation s'est  
beaucoup augmentée , &c.

pour vous faire connoître le  
soin que nous avons de vous  
devant Dieu.

13. C'est pourquoi ce que  
vous avez fait pour nous con-  
soler , nous a en effet conso-  
lés //: & ma joie s'est encore  
de beaucoup redoublée par  
celle de Tite , voyant que vous  
avez tous contribué au repos  
de son esprit ;

14. & que si je me suis loué  
de vous en lui parlant , je n'ai  
point eu sujet d'en rougit ;  
mais qu'ainsi que nous ne  
vous avions rien dit que dans  
la vérité , aussi le témoignage  
avantageux que nous avons  
rendu à Tite *de vous* , s'est  
trouvé conforme à la vé-  
rité.

15. C'est pourquoi il ref-  
sent dans ses entrailles un re-  
doublement d'affection en-  
vers vous , lorsqu'il se sou-  
vient de l'obéissance que vous  
lui avez tous rendue , & com-  
ment vous l'avez reçû avec  
 crainte & tremblement.

16. Je me réjouis donc de  
ce que je me puis promettre  
tout de vous.

# SENS LITTERAL.

¶. I. *A* Tant donc reçû de Dieu de telles promesses, mes chers freres, purifions-nous de tout ce qui souille le corps ou l'esprit,achevant l'œuvre de notre sanctification dans la crainte de Dieu.

*Ayant donc reçû de Dieu de telles promesses ; ce sont les promesses contenues dans les versets 16. & 18. du chapitre précédent.*

*Purifions-nous de tout ce qui souille le corps ou l'esprit , c'est-à-dire , de tous les pechés du corps , comme sont l'intemperance , l'impureté , &c. & de ceux de l'esprit , comme sont l'idolatrie , l'orgueil , la haine , l'heresie , &c.*

*Achevant l'œuvre de notre sanctification*, c'est-à-dire, travaillons sans cesse à augmenter la grace de la sanctification que nous avons reçue au Batême, & à rendre tous les jours notre vie plus parfaite & plus sainte ; jusqu'à ce que nous soyons parvenus au comble & à l'état de la perfection & de la sainteté.

*Dans la crainte de Dieu*; c'est-à-dire, en observant exactement les commandemens de Dieu, & craignant de lui déplaire en la moindre chose; ce qui est le vrai moyen de parvenir à la perfection. Voyez Philip. 2. 12.

*¶. 2. Donnez-nous place dans votre cœur. Nous n'avons fait tort à personne ; nous n'avons corrompu l'esprit de personne ; nous n'avons pris le bien de personne.*

*Donnez-nous place dans votre cœur. L'Apôtre touche tacitement les vices des faux docteurs; comme*

s'il disoit : Puisque vous donnez place dans votre cœur aux faux-docteurs, qui usurpent une tyrannie sur vos consciences, qui corrompent vos esprits par leur fausse doctrine, & qui ravissent adroitement vos biens par des moyens indécens & pleins de fraude; n'est-il pas bien plus juste que vous nous y receviez, nous qui sommes vos Apôtres légitimes, & qui n'avons jamais commis aucun de ces crimes, & qui avons même pratiqué à votre égard toutes les vertus contraires. *Nous n'avons fait tort à personne* dans la réputation, ni dans les biens. *Grec.* Nous n'avons maltraité personne. *Nous n'avons corrompu l'esprit de personne* par une fausse doctrine, & de fausses maximes. *Nous n'avons pris le bien de personne* par adresse, ni sous prétexte de pieté. *Libenter suffertis insipientes, &c.*

*2. Cor. xi. 20.*

¶. 3. Je ne vous dis pas ceci pour vous condamner; puisque je vous ai déjà dit que vous êtes dans mon cœur à la mort & à la vie.

Je ne vous dis pas ceci pour vous condamner, c'est-à-dire, par reproche, & par ressentiment de ce que vous en usez si mal envers moi; c'est seulement un avertissement charitable que je vous donne.

Puisque je vous ai déjà dit que vous êtes dans mon cœur, c'est-à-dire; car l'amour extrême que j'ai pour vous, ne me permet pas d'avoir le moindre sentiment d'aigreur contre vous.

A la mort & à la vie, c'est-à-dire, je vous aime si fort, que je desire non seulement de vivre, mais même de mourir avec vous, pour n'être jamais séparé de vous. Cette exposition est hyperbolique fondée sur l'exemple de ces anciens, qui se faisoient mourir après la mort de leurs amis.

¶. 4. Je vous parle avec grande liberté; j'ai grand

716 II. EPIS TRE DE S. PAUL  
 *sujet de me glorifier de vous; je suis rempli de consolations, je suis comblé de joie parmi toutes mes souffrances.*

*Je vous parle avec grande liberté, comme un pere parle à ses enfans: que si je vous ai dit quelque chose de fâcheux ce n'est point par un effet de ressentiment contre vous, mais plutôt par l'amour que je vous porte.*

*J'ai grand sujet de me glorifier de vous, &c. c'est-à-dire, de votre bonne conduite, & de l'amitié que vous avez pour moi. L'Apôtre ne se contredit point, lorsqu'il loue les Corinthiens après les avoir blâmés, parceque ces louanges, & les blâmes tombent sur diverses personnes de la même Eglise, quoiqu'il ne fasse pas cette difference, pour rendre ces exhortations, & ces reprehensions plus efficaces, & ne choquer personne en particulier.*

*V. 5. Car étant venus en Macedoine, nous n'avons eu aucun relâche selon la chair, mais nous avons toujours eu à souffrir: ce n'a été que combats au-dehors, & que frayeurs au-dedans.*

L'Apôtre explique quelles sont ces souffrances dont il vient de parler. *Car étant venus en Macedoine.* C'est de ce voyage dont il a déjà parlé dans cette lettre ch. 2. v. 13. *Nous n'avons eu aucun relâche, selon la chair,* c'est-à-dire, selon le corps. *Autr.* Selon l'homme exterieur, & selon la partie inferieure; car à l'égard de la partie superieure, & de l'homme interieur, jamais l'Esprit de paix & de consolation ne nous a abandonné. *Mais nous avons toujours eu à souffrir.* C'est ce qu'on peut voir dans ce qui est rapporté. Act. 16. v. 22. & suiv.

*Ce n'a été que combats à livrer & à soutenir au-dehors, c'est-à-dire, extérieurement contre les ennemis de la foi & de l'Eglise, comme l'Apôtre l'expli-*

que, *Qui foris sunt.* Et que frayeurs au-dedans, <sup>1. Cor 5.12.13.</sup> c'est-à-dire, interieurement par rapport à l'esprit.

*Autr.* au-dedans de l'Eglise entre les freres, ce n'étoit que crainte & qu'apprehension de nouvelles & de plus grandes persecutions.

¶. 6. *Mais Dieu qui console les humbles & les affligés, nous a consolés par l'arrivée de Tite.*

*Mais Dieu qui console les humbles & les affligés,* c'est-à-dire, ceux qui pour son nom se soumettent humblement & avec foi aux persecutions qui viennent de la part des ennemis de la religion, & se confient & s'abandonnent à sa protection & à sa bonté paternelle.

*Nous a consolés par l'arrivée de Tite, que nous attendions avec beaucoup d'impatience.*

¶. 7. *Et non seulement par son arrivée, mais encore par la consolation qu'il a lui-même reçue de vous, m'ayant rapporté l'extrême désir que vous avez de me revoir, la douleur que vous avez ressentie, & l'ardente affection que vous me portez : ce qui m'a été un plus grand sujet de joie.*

*Et non seulement par son arrivée. Ce qui ne seroit qu'une consolation fort imparfaite, puisque l'impression que nous avions de le revoir étoit principalement de savoir la disposition où vous étiez à mon égard, mais encore par la consolation qu'il a lui-même reçue de vous, en voyant de ses propres yeux les bons effets que ma première lettre avoit fait en vous.*

*M'ayant rapporté l'extrême désir que vous avez de me revoir, ce qui prouve que ma première lettre ne vous avoit point indisposés contre moi.*

*La douleur que vous avez ressentie, à cause des afflictions que je souffrois dans la Macédoine. Autr.*

718 II. EPIS TRE DE S. PAUL  
du scandale qui étoit arrivé dans votre Eglise , ou ,  
de la dureté apparente dont je vous avois traité , au  
sujet de l'insensibilité que vous paroissiez avoir  
pour celui qui avoit commis au milieu de vous une  
action honteuse .

*Et l'ardente affection que vous me portez , en me  
défendant contre mes adversaires , & contre tous  
ceux qui me calomnient .*

*Ce qui m'a été un plus grand sujet de joie , c'est-à-  
dire , ce qui m'a donné une double joie , voyant  
d'une part combien vous m'aimez , & voyant de  
l'autre que vous aviez fait ressentir à Tite l'effet  
de cet amour .*

¶. 8. *Car encore que je vous aye attristés par ma  
lettre , je n'en suis plus fâché néanmoins , quoique je  
l'aye été auparavant , en voyant qu'elle vous ait at-  
tristés pour un peu de temps .*

*Car encore que je vous aye attristés par ma lettre ,  
dans laquelle je me plains de votre conduite , &  
sur-tout de celle de l'incestueux . Je n'en suis plus fâ-  
ché néanmoins , ayant appris par le retour de Tite  
les bons effets qu'elle avoit produit en vous .*

*Quoique je l'aye été auparavant , &c. c'est-à-dire ,  
je n'ai pas laissé d'en être sensiblement touché ; par-  
ceque l'affection que j'ai pour vous est extrême . Il  
semble que l'Apôtre adoucisse ici les reprimandes  
qu'il avoit faites aux Corinthiens en quelques en-  
droits de sa première lettre , dans la crainte quelles  
ne leur eussent causé quelque chagrin , qui auroit  
pu nuire à leur avancement dans la foi .*

¶. 9. *Mais maintenant j'ai de la joie , non de ce  
que vous avez eu de la tristesse , mais de ce que votre  
tristesse vous a portés à la pénitence . La tristesse que  
vous avez eue a été felon Dieu ; & ainsi la peine que*

AUX CORINTHIENS. CHAP. VII. 719  
nous vous avons causée, ne vous a été nullement désavantageuse.

Mais maintenant j'ai de la joie, &c. non de la douleur que vous a causé votre tristesse; car je vous aime trop pour ne point compatir à toutes vos peines; mais de l'effet salutaire qu'elle a produit, en vous portant à la pénitence, & à un sérieux amendement pour les pechés de votre vie passée; car le medecin ne se réjouit pas de la douleur que souffre le malade par l'opération de ses remèdes, mais de la santé qu'il en reçoit.

. La tristesse que vous avez eue a été selon Dieu, c'est-à-dire, l'unique sujet de votre tristesse a été d'avoir offensé Dieu. Autr. a été conforme à la volonté de Dieu, qui veut que les hommes s'attribuent de l'avoir offensé; & c'est lui-même qui vous a inspiré cette tristesse.

Et ainsi la peine que nous vous avons causée, par les reprehensions & les menaces de ma première lettre, ne vous a été nullement désavantageuse, mais au contraire elle vous a été très-utile.

¶. 10. Car la tristesse qui est selon Dieu produit pour le salut une pénitence stable; mais la tristesse de ce monde produit la mort.

Car la tristesse.... produit pour le salut une pénitence stable, c'est-à-dire, solide, & dans laquelle on doit perseverer jusqu'à la mort, sans jamais retourner aux pechés de sa vie passée.

Mais la tristesse de ce monde, &c. qui n'a pour objet que la perte des biens, ou la souffrance des maux sensibles, est la cause de la mort éternelle de l'ame, par les pechés de haine, d'envie, de murmure, de desespoir, &c. où elle précipite ordinairement les gens du monde.

¶. 11. *Considerez combien cette tristesse même , selon Dieu , que vous avez ressentie , a produit en vous non seulement de soin & de vigilance , mais de satisfaction envers nous , d'indignation contre cet incestueux , de crainte de la colère de Dieu , de désir de nous revoir , de zèle pour nous défendre , d'ardeur à venger ce crime : vous avez fait voir par toute votre conduite que vous étiez purs & irreprochables dans cette affaire.*

*Considerez , &c.* C'est la preuve du verset 9. L'Apôtre montre que la tristesse qu'il leur a causée par sa lettre , bien loin de leur être dommageable , leur a été au-contraire très-utile , par tous les effets qu'elle a produits en eux , & il en fait le dénombrement.

*Que vous étiez purs & irreprochables dans cette affaire , c'est-à-dire , que vous n'aviez nulle part dans le crime de cet incestueux. Il parle de la plus saine partie de leur Eglise , qui avoit toujours desaprouvé ce crime : car il paroît 1. Cor. 5. 2. que quelques-uns y avoient eu part.*

¶. 12. *Aussi lorsque nous vous avons écrit , ce n'a été ni à cause de celui qui avoit fait l'injure , ni à cause de celui qui l'avoit soufferte ; mais pour vous faire connoître le soin que nous avons de vous devant Dieu.*

*Aussi lorsque nous vous avons écrit , c'est-à-dire : Ainsi comme vous étiez irreprochables , & que vous n'aviez nulle part au crime de cet incestueux , lorsque je vous ai écrit , ce n'a pas tant été pour me plaindre de ce crime , ni de l'injure que son pere avoit reçue , que pour , &c. Le sens : Au reste je ne suis nullement surpris que ma lettre ait produit de si bons effets parmi vous , puisque ç'a été le dessin principal*

principal que je me suis proposé en vous écrivant, & puisque je n'ai pas eu tant d'égard à l'intérêt particulier de ceux dont je vous écrivois, qu'au bien général de toute votre Eglise.

*Ce n'a été ni à cause de celui qui avoit fait l'injure, c'est-à-dire, l'incestueux, ni à cause de celui qui l'avoit soufferte, c'est-à-dire, le propre pere de l'incestueux.*

*Mais pour vous faire connoître, &c. la sincère & véritable affection que nous avons pour vous, comme Dieu en est témoin. Autr. Pour nous acquitter de notre devoir envers Dieu dont nous sommes les ministres.*

¶. 13. *C'est pourquoi ce que vous avez fait pour nous consoler, nous a en effet consolés; & ma joie s'est encore beaucoup redoublée par celle de Tite, voyant que vous avez tous contribué au repos de son esprit.*

*C'est pourquoi, c'est-à-dire, Je n'ai point d'autre soin, ni d'autre vûe que celle de votre bien, & de vous faire connoître combien je vous aime.*

*Ce que vous avez fait, &c. Toutes ces actions & ces vertus que vous avez pratiquées ensuite de ma lettre: Il parle des vertus dont il a fait mention au verset 11.*

*Voyant que vous avez tous contribué au repos de son esprit. En correspondant à tous les soins, & à toutes le peines qu'il s'est données pour la reformation de votre Eglise.*

¶. 14. *Et que si je me suis loué de vous en lui parlant, je n'ai point eu sujet d'en rougir; mais qu'ainsi que nous ne vous avions rien dit que dans la vérité; aussi le témoignage avantageux que nous avions rendu à Tite de vous s'est trouvé conforme à la vérité.*

*Et que si je me suis loué de vous en lui parlant de*

722 II. EPISTRE DE S. PAUL  
votre pieté, de votre docilité, de votre respect en-  
vers Dieu, & envers moi qui suis son ministre.

*Je n'ai point eu sujet d'en rougir, &c.* c'est-à-dire,  
je n'ai point été trouvé menteur. *Autr.* Je n'ai point  
été trompé dans le témoignage que je lui avois  
rendu de vous.

*Aussi le témoignage avantageux, &c.* Il veut dire  
qu'il a sujet de se réjouir de ce qu'il se trouve veri-  
table dans toutes ses paroles, aussi-bien en celles  
qu'il a prêchées aux Corinthiens en qualité de Mi-  
nistre de l'Evangile, qu'en celles qu'il a dites à Tite  
au sujet des Corinthiens.

\*. 15. *C'est pour quoi il ressent dans ses entrailles un  
redoublement d'affection envers vous, lorsqu'il se sou-  
vient de l'obéissance que vous lui avez tous rendue,  
& comment vous l'avez reçù avec crainte & tremble-  
ment.*

*C'est pour quoi.... vous l'avez reçù avec crainte  
& tremblement, c'est-à-dire, avec une affection  
sincère pleine d'un profond respect; car ils avoient  
aimé Tite comme leur pere, & l'avoient respecté  
comme un Evêque.*

\*. 16. *Je me réjouis donc de ce que je me puis pro-  
mettre tout de vous.*

*Je me réjouis donc de ce que je me puis, &c. m'assu-  
rer que vous vous avancerez de plus en plus en tou-  
tes sortes de vertus, & que vous vous y rendrez par-  
faits. Autr. m'assurer entierement sur votre ami-  
tié, & que vous ne manquerez à rien de ce que je  
pourrai désirer de vous.*

E S S E E E E E E E E E E E E E E E E E E E E E E E E

## SENS SPIRITUEL.

¶. i. jusqu'au 4. *A*tant donc reçû de Dieu de telles promesses, mes chers frères, purifions-nous de tout ce qui souille le corps ou l'esprit,achevant l'œuvre de notre sanctification dans la crainte de Dieu, &c.

Les biens que Dieu nous promet sont si grands & si relevés, que l'on ne peut en exprimer ni comprendre l'excellence; il est donc bien juste de travailler avec grand soin à se rendre digne de les acquérir & les posséder. Ceux qu'on destine aux premières charges d'un Etat, n'omettent ni soin ni peine pour se rendre capables d'en soutenir le poids avec honneur. Or peut-on s'imaginer un rang ou une dignité plus grande & plus illustre que celle d'un Chrétien qui a Dieu pour Père, & que le Seigneur tout-puissant reçoit pour son fils, & qui en cette qualité est associé à la famille de la sainte Trinité, & à la jouissance de ses biens infinis? Avec quelle ardeur doit-il donc se porter à se rendre digne d'un honneur si relevé? Et quelle précaution ne doit-il pas prendre pour ne rien faire de bas & d'indigne d'une telle élévation? Reconnois, ô Chrétien, ta dignité, dit saint Leon, & prends-garde Domini, de retomber par une conduite indigne de ta naissance dans l'état vil & méprisable d'où tu as été tiré. C'est pour ce sujet que notre grand Apôtre nous exhorte ici à nous purifier de plus en plus, & de nous sanctifier, afin de vivre d'une maniere digne de notre vocation Le moyen le plus efficace qu'il nous

*Leo. ser.  
de nat.*

donne pour avancer & pour achever l'œuvre de notre sanctification , c'est de vivre dans la crainte de Dieu ; & , comme il dit ailleurs , c'est d'operer notre salut avec crainte & tremblement : cette crainte que les enfans de Dieu ont à l'égard de leur Pere celeste , que l'on nomme communément crainte filiale , est l'abregé de toute la vie chrétienne & de toutes les vertus qu'un Chrétien doit pratiquer pour être sauvé. Craindre Dieu , c'est , dit saint Gregoire , ne rien omettre de tout le bien que l'on doit faire , felon ces paroles de Salomon : *Celui qui craint Dieu ne neglige rien.* Craindre Dieu , selon le langage du Saint-Esprit dans les saintes Ecritures , & l'honorer , c'est une même chose. *Craignez le Seigneur*, dit David , *vous qui êtes saints*; c'est-à-dire , ayez pour Dieu un profond respect , & ne craignez rien davantage que de l'offenser & de lui déplaire. Un enfant bien né craint son pere & sa mere , parcequ'il les aime & les honore , & s'il les offense en quelque chose , la douleur qu'il en a lui fait rechercher tous les moyens possibles de reparer sa faute , & de les satisfaire . Lorsqu'un Chrétien est en cette disposition , qu'il a pour Dieu la crainte & le respect que les bons enfans ont pour leurs peres , sa conscience lui rend alors ce témoignage , qu'il est un vrai enfant de Dieu , & qu'il a part à ses promesses .

¶. 4. jusqu'au 8. Je vous parle avec grande liberté : j'ai grand sujet de me glorifier de vous : je suis rempli de consolation : je suis comblé de joie parmi toutes mes souffrances , &c.

Dieu afflige ses serviteurs , de-peur qu'ils ne s'élevent ; il les console , de-peur qu'ils ne s'abattent ; & par ce temperament d'afflictions & de consolations qui se suivent , il les retient assujettis à l'ordre de sa

providence, dans la défiance d'eux-mêmes & dans la confiance en sa bonté paternelle. Saint Paul, que Dieu avoit destiné à servir à ses desseins, a éprouvé plus qu'aucun autre les effets de la sagesse divine dans la conduite des ames & le gouvernement de son Eglise ; & si nul n'a jamais été plus persécuté, nul n'a jamais été plus consolé ; il a été élevé jusqu'au troisième ciel, & a joui de l'entretien de Dieu même dans le paradis ; il a été rabaissé jusqu'à souffrir avec une extrême confusion une tentation honteuse que le diable avoit pouvoir d'exciter en lui ; il étoit tous les jours exposé à la mort, & a été quelquefois laissé pour mort accablé de coups ; mais J E S U S - C H R I S T lui a apparu plusieurs fois pour l'encourager. Il a souffert une infinité de peines, de travaux & de fatigues ; mais *il étoit rempli de consolation & comblé de joie parmi toutes ses souffrances* ; <sup>2. Cor.</sup> *& à mesure que les souffrances de J E S U S - C H R I S T s'augmentoient, les consolations s'augmentoient aussi par J E S U S - C H R I S T.* <sup>1. 5.</sup>

C'est un mystère inconnu au monde, & à tous ceux qui n'en ont point fait l'expérience, que l'on puisse être dans les souffrances & en même-temps *rempli de consolation & comblé de joie*. Il sembloit que les Martyrs, lorsqu'on les déchiroit de coups, étoient misérables : mais les yeux des hommes charnels qui les plaignoient, ne voyoient pas cette force & cette onction interieure qui affermissoit leur ame & remplissoit leur cœur de joie au milieu des tourments. C'est un effet de la bonté de Dieu & de sa puissance souveraine, de tempérer de la sorte dans ses serviteurs les douleurs avec la joie, afin qu'ils en puissent supporter la rigueur, malgré la foiblesse dont ils sont environnés.

¶. 8. jusqu'à la fin. Car encore que je vous aye attristés par ma lettre, je n'en suis plus fâché ne moins, quoique je l'aye été auparavant, en voyant qu'elle vous avoit attristés pour un peu de temps , &c.

Comme il n'y a point de passion plus naturelle & plus commune que la tristesse , il n'y en a point aussi de plus dangereuse, & qui puisse nous être plus préjudiciable. La vie présente est si miserable, & les peines qui s'y trouvent sont si fréquentes, qu'elles viennent en foule incessamment nous attaquer ; ainsi il y a toujours quelque nouveau sujet de douleur & de tristesse qui nous incommode dans le corps & dans l'esprit : mais la tristesse que ces maux nous causent est une très-mauvaise conseillère , si nous n'avons soin de la repousser & de rejeter ses suggestions malignes , elle nous remplira l'ame de pensées sombres & tenebreuses , qui nous porteront au desespoir ; c'est ce qui fait dire à saint Bernard , que *la tristesse du siècle est le plus méchant de tous les malins esprits* , conformément à ce que dit l'Auteur de l'Ecclesiastique : *La tristesse du cœur est une plaie universelle , & toute plaie est supportable plutôt que la plaie du cœur* : car cette tristesse qui s'abandonne aux défiances & aux inquiétudes qui l'accablent , cause quelquefois des maladies mortelles , au moins cause-t-elle la ruine des vertus & la mort de l'ame. C'est pourquoi le même Auteur sacré assure, que *la tristesse en tue plusieurs , & en un autre endroit, que la tristesse conduit à la mort* ; ainsi il est très-important de suivre l'avis qu'il donne : *N'abandonnez point , continue-t-il , votre cœur à la tristesse , mais éloignez-la de vous* ; cette tristesse que le Sage nous exhorte de bannir de nous , vient de l'amour de nous-mêmes & des créatures , & nous afflige

*sororem  
c. 11.*

*zadi. 25. 17.*

*c. 30, 25.*

par l'inquietude & le dérèglement des désirs. Il faut donc bannir cette tristesse en détruisant cet amour ; & cet amour ne se détruit que par celui de Dieu , qui est la joie & la vie de l'ame. Celui qui craint Dieu doit nourrir dans son cœur cette joie interieure , & bannir loin de lui la tristesse dont le démon s'est servi souvent pour perdre les ames. Car comme il envie aux hommes cette joie celeste que J E S U S - C H R I S T a gravée dans leur cœur en les délivrant de son esclavage , il tâche de leur donner quelque chose de cette noire tristesse à laquelle il a été condamné pour jamais , & de former dans leurs ames par les inquiétudes dont il les trouble , une espece d'enfer , au-lieu que J E S U S - C H R I S T y veut former par la joie de son Esprit un avant-goût du paradis.

Mais enfin , si la tristesse est si dangereuse & si nuisible , d'où vient que Salomon dit , que *le cœur des Ecd. 70 sages est où se trouve la tristesse , & que le cœur des fous est où se trouve la joie ?* & que JESUS-CHRIST declare lui-même , que *ceux qui pleurent sont heureux ?*

Il faut distinguer avec saint Paul deux sortes de tristesse , l'une qui est *selon Dieu* , & l'autre qu'il appelle *la tristesse de ce monde* ; c'est cette dernière qui *produit la mort* & ces effets funestes dont nous avons parlé : mais la première est une douleur d'avoir offendé Dieu ; cette tristesse salutaire humilie le cœur , & remplit l'ame d'une joie interieure qui fait dire à saint Augustin , que *les larmes d'un pénitent sont plus douces & plus agréables que toutes les joies que donnent les spectacles* ; & comme la tristesse qui nous fait pleurer la perte des biens de ce monde , est très-nuisible ; la tristesse qui est *selon Dieu* , est

728 II. EPISTRE DE S. PAUL  
» très - avantageuse : Car , comme dit saint Jean  
» Chrysostome , celui qui pleure la perte d'un bien ,  
» ne remedie point par ses pleurs à cette perte  
» qu'il a faite. Il n'y a que celui qui pleure ses  
» fautes qui retire de l'avantage de ses larmes , puis-  
» que ses larmes effacent les fautes qu'il pleure. Com-  
» me Dieu ne nous a donné ce remede des larmes que  
» pour ce sujet , ce remede ne montre sa force que  
» dans cette occasion ; pour les autres choses où on  
» l'emploie , non seulement il ne sert de rien , mais il  
» est nuisible.

Saint Paul a donc grande raison de se réjouir  
d'avoir attristé les Corinthiens de cette tristesse qui  
les a portés à la pénitence : car c'est une charité  
fausse & une douceur cruelle de laisser dans le del-  
ordre ceux que l'on conduit , de peur de les attri-  
ster : il faut employer pour les redresser la severité  
des reprimandes & de la correction , pour leur pro-  
curer par cette douleur passagere la guerison de  
leurs maux. Cette conduite , qui paroît dure , est  
pleine de douceur , dit saint Chrysostome , & c'est  
la véritable maniere de guerir les ames. C'est une  
preuve de la charité particulière que l'on a pour les  
pecheurs , & du soin que l'on prend de leur salut.  
C'a été le dessein de l'Eglise dans l'imposition des  
peines , dont la douleur & la crainte empêchât de  
pecher ; parceque cette crainte arrête & retient  
dans le devoir ceux-mêmes qui n'aiment pas la ju-  
stice : Mais comme c'est toujours une bonne chose ,  
de s'abstenir du mal ; c'est pour ce sujet que l'Eglise  
propose des peines à ceux qui pecheront , afin que  
la crainte les en empêche , & qu'ensuite s'accoutu-  
mant à ne plus pecher , ils viennent à aimer la  
justice pour elle-même , ce qui arrive ordinaire-

ment, la justice de soi étant aimable, & il n'y a que l'engagement dans les vices qui soit capable d'en éloigner; c'est pourquoi quand on les a une fois quittés pour goûter les vertus, on vient à avoir un grand amour pour elles, & au contraire une grande aversion pour les vices.



## C H A P I T R E V I I I .

1. **N**Otam autem facimus vobis, fratres, gratiam Dei, quæ data est in Ecclesiis Maccedoniæ:

2. quod in multo experimento tribulationis, abundantia gaudii ipsorum fuit; & altissima paupertas eorum, abundavit in divitias simplicitatis eorum.

3. Quia secundum virtutem, testimonium illis redde, & supra virtutem voluntarii fuerunt,

4. cum multa exhor-

ps. 2. lett. qu'en tant d'épreuves d'affliction, l'abondance de leur joie a été plus grande, & que leur profonde pauvreté s'est

1. **M**Ais il faut, mes frères, que je vous fasse savoir la grace que Dieu a faite aux Eglises de Macédoine:

2. c'est que leur joie s'est d'autant plus redoublée, qu'ils ont été éprouvés par de plus grandes afflictions; & que leur profonde pauvreté a répandu avec abondance les richesses de leur charité sincere.

3. Car il faut que je leur rende ce témoignage, qu'ils se sont portés d'eux-mêmes à donner autant qu'ils pouvoient, & même au-delà de ce qu'ils pouvoient;

4. nous conjurant avec abondamment répandue dans les richesses de leur simplicité, c'est-à-dire, de leur charité simple & sincere.

730 II. EPIS TRE DE S. PAUL  
beaucoup de prières de re-  
cevoir leurs aumônes //, &  
de prendre part au soin de les  
porter aux saints.

§. Et ils n'ont pas fait seulement en cela ce que nous avions espéré d'eux , mais ils se sont donnés eux - mêmes premierement au Seigneur , & puis à nous par la volonté de Dieu //.

6. C'est ce qui m'a porté à supplier Tite, que comme il a déjà commencé, ilacheve aussi de vous rendre parfaits en cette grace;

7. & que comme vous êtes riches en toutes choses , en foi , en paroles , en science , en toute sorte de soins , & en l'affection que vous nous portez , vous le soyez aussi en cette sorte de grace //.

8. Ce que je ne vous dis pas neanmoins pour vous imposer une loi , mais seulement pour vous porter par l'exemple de l'ardeur des autres , à donner des preuves de votre charité sincere.

### 9. T Car vous favez quelle

*ψ.* *a. lett.* la grace.      volonté.

¶. 4. *vers.* la grâce.      volonté.  
¶. 5. *expl.* c'est-à-dire, que | ¶. 7. *expl.* en la liberalité con-  
Dieu leur inspiroit cette sainte | vers vos frères. .

5. Et non sicut spe-  
ravimus , sed semet-  
iplos dederunt primùm  
Domino , deinde no-  
bis per voluntatem  
Dei :

6. ita ut rogaremus  
Titum , ut quemadmo-  
dum cœpit , ita & per-  
ficiat in vobis etiam  
gratiam istam.

7. Sed sicut in omnibus abundatis fide, & sermone, & scientia, & omni sollicitudine, insuper & charitate vestra in nos; ut & in hac gratia abundetis.

8. Non quasi imper-  
rans dico, sed per alio-  
rum sollicitudinem e-  
tiam vestræ charitatis  
ingenium bonum com-  
probans.

### 9. Scitis enim gra-

tiam Domini nostri Je-  
su Christi , quoniam  
propter vos egenus fa-  
ctus est , cùm esset di-  
ves , ut illius inopiâ  
vos divites essetis.

10. Et consilium in  
hoc do : hoc enim vo-  
bis utile est , qui non  
solum facere , sed &  
velle cœpistis ab anno  
priore.

11. Nunc verò & fa-  
cto perficite : ut quem-  
admodum promptus est  
animus voluntatis , ita  
sit & perficiendi ex eo  
quod habetis.

12. Si enim voluntas  
promta est , secundum  
id quod habet , accepta  
est , non secundum id  
quod non habet.

13. Non enim ut aliis  
sit remissio , vobis au-

ps. 9. lett. la grace , la libe-  
ralité.

ps. 10. lett. puisque non seule-  
ment vous avez commencé de la

a été la bonté // de notre  
Seigneur JESUS-CHRIST , qui  
étant riche s'est rendu pau-  
vre pour l'amour de vous ,  
afin que vous devinssiez ri-  
ches par sa pauvreté.

10. C'est ici un conseil que  
je vous donne , parceque cela  
vous est utile // ; & que vous  
n'avez pas seulement com-  
mencé les premiers à faire  
cette charité , mais que vous  
en avez *de vous-mêmes* for-  
mé le dessein dès l'année  
passée.

11. Achevez donc main-  
tenant ce que vous avez  
commencé dès-lors , afin que  
comme vous avez une si  
prompte volonté d'assister vos  
frères , vous les assistiez aussi  
effectivement de ce que vous  
avez // .

12. Gar lorsqu'un homme  
a une grande volonté de don-  
ner , Dieu la reçoit , ne de-  
mandant de lui que ce qu'il  
peut , & non ce qu'il ne peut  
pas.

13. Ainsi je n'entends pas  
que les autres soient soula-  
faire , mais même de le vouloir  
dès l'année passée.  
ps. 11. expl. selon votre pou-  
voir.

gés, & que vous soyez sur-  
chargés :

14. mais que pour ôter  
l'inégalité, votre abondance //  
supplée maintenant à leur  
pauvreté, afin que votre pau-  
vreté soit soulagée *un jour*  
par leur abondance // ; &  
qu'ainsi tout soit réduit à  
l'égalité,

15. selon ce qui est écrit  
*Exod. 16. de la manne* : Celui qui *en re-  
cueillit* beaucoup, n'en eut  
pas plus que les autres ; &  
celui qui *en recueillit* peu, n'en  
eut pas moins §.

*S. Luc.* 16. Or † je rends grâces à  
Dieu de ce qu'il a donné au  
cœur de Tite la même solli-  
citeude *que j'ai* pour vous.

17. Car non seulement il  
a bien reçû la priere que je  
lui ai faite // ; mais s'y é-  
tant porté avec encore plus  
d'affection par lui-même,  
il est parti de son propre  
mouvement pour vous aller  
voir.

18. Nous avons envoyé aussi  
avec lui notre frere //, qui est  
devenu celebre par l'Evangelio

tem tribulatio , sed ex  
sequalitate.

14. In præsenti tem-  
pore vestra abundantia  
illorum inopiam  
suppleat : ut & illorum  
abundantia vestrae no-  
piæ sit supplementum ,  
ut fiat æqualitas , sicut  
scriptum est :

15. Qui multum, non  
abundavit : & qui mo-  
dicum, non minoravit.

16. Gratias autem  
Deo , qui dedit can-  
dem sollicitudinem pro-  
vobis in corde Titi.

17. Quoniam exhorta-  
tionem quidem sus-  
cepit ; sed cum sollici-  
tior esset, suâ voluntate  
profectus est ad vos.

18. Misimus etiam  
cum illo fratrem, cuius  
laus est in Evangelio

† 14. expl. temporelle.

Ibid. expl. spirituelle.

‡ 12. expl. de retourner à Co.

tinthe.

¶ 18. plusieurs peres attribuent  
ceci à saint Luc, d'autres à Silas.

per omnes Ecclesias :

19. non solum autem, sed & ordinatus est ab Ecclesiis comes peregrinationis nostræ, in hanc gratiam, quæ ministratur à nobis ad Domini gloriam, & destinatam voluntatem nostram :

20. devitantes hoc, ne quis nos vituperet in hac plenitudine, quæ ministratur à nobis.

21. Providemus enim bona, non solum coram Deo, sed etiam coram hominibus..

22. Misimus autem cum illis & fratrem nostrum, quem probavimus in multis sæpè sollicitum esse ; nunc autem multò sollicitorem : confidentia multa in vos,

gile dans toutes les Eglises ;

19. & qui de plus a été choisi par les Eglises pour nous accompagner dans nos voyages, & prendre part au soin que nous avons de procurer cette assistance // à nos frères pour la gloire du Seigneur, & pour seconder notre // bonne volonté :

20. & notre dessein en cela a été d'éviter que personne ne nous puisse rien reprocher sur le sujet de cette aumône abondante //, dont nous sommes les dispensateurs.

21. Car nous tâchons de Rom. 12: faire le bien avec tant de circonspection, qu'il soit approuvé non seulement de Dieu, mais aussi des hommes.

22. Nous avons envoyé encore avec eux notre frère //, que nous avons reconnu zélé & très - vigilant en plusieurs rencontres, & qui l'est encore beaucoup plus en celle-ci : & nous avons grande confiance que vous le recevrez bien //,

¶. 19. expl. de recueillir les aumônes.

Ibid. Grec. votre bonne volonté.

¶. 20. lett. pléitude.

¶. 22. expl. on ne sait point qui est ce frère.

Ibid. austr. à cause de la grande confiance qu'il a en vous, ou qu'il voit que j'ai en vous.

23. *& que vous traiterez de même Tite //*, qui est uni avec moi , & qui travaille comme moi , pour votre salut , & nos autres frères qui sont les Apôtres // des Eglises , & la gloire de J E S U S - C H R I S T.

24. Donnez-leur donc devant les Eglises les preuves de votre charité , & faites voir que c'est avec sujet que nous nous sommes loués de vous §.

\*. 23. *lett. soit à cause de Tite.*

Ibid. *autr. députés.*

23. *sive pro Tito, qui est socius meus, & in vos adjutor, sive fratres nostri, Apostoli Ecclesiarum, gloria Christi.*

24. *Ostensionem ergo, quæ est charitatis vestræ, & nostræ gloriæ pro vobis, in illos ostendite in faciem Ecclesiarum.*



## SENS LITTERAL.

\*. 1. *Mais il faut, mes frères, que je vous fasse sçavoir la grace que Dieu a faiso aux Eglises de Macédoine.*

Dans la confiance que l'Apôtre avoit , qu'il pouvoit tout se promettre de l'amitié des Corinthiens , il entreprend dans ce chapitre de les exhorter de faire des aumônes à l'Eglise de Jerusalem , qui avoit été pillée par les Juifs.

*Mais , pour éprouver si vous êtes dans cette disposition ; ceci est sous-entendu , & a rapport au verset 16. du chapitre précédent ; il faut , mes frères , que je vous propose des exemples qui vous y excitent :*

*Que je vous fasse scavoir la grace que Dieu a faite: Il appelle de ce nom l'aumône que les Macedoniens avoient faite , & il dit que c'est en eux un don de la misericorde de Dieu , ainsi que la patience qu'ils avoient témoignée dans les épreuves & dans les tribulations qu'ils avoient souffertes.*

*Aux Eglises de Macédoine , sur-tout à celle de Thessalonique , qui étoit alors la capitale de cette province. Voyez 1. Thess. 2. 14.*

¶. 2. *C'est que leur joie s'est d'autant plus redoublée , qu'ils ont été éprouvés par de plus grandes afflictions ; & que leur profonde pauvreté a répandu avec abondance les richesses de leur charité sincère.*

*C'est. Cette grace a été si abondante & si puissante en eux , que leur joie s'est d'autant plus redoublée , &c. c'est-à-dire , que non seulement leur courage n'a point été ébranlé par la violence de la persécution ; mais au-contraire , à mesure que leurs peines se sont accrues , la joie de leur esprit s'est augmentée.*

*Et que leur profonde pauvreté a répandu avec abondance , &c. c'est-à-dire , que quoiqu'ils fussent très-pauvres , ils n'ont pas laissé de donner avec joie tout ce qu'ils ont pu , & se sont comportés comme s'ils eussent été fort riches , ayant donné avec liberalité le peu qu'il leur restoit ; & s'étant donnés eux-mêmes , comme il dit au verset suivant ; parceque la vraie liberalité doit être simple & sincere , & ne regarder que l'honneur de Dieu , & le soulagement du prochain , sans s'arrêter à aucun motif d'intérêt propre , comme de vaine gloire , d'esperance , de récompense , d'obligation , &c.*

¶. 3. *Car il est vrai , & il faut que je leur rende ce témoignage , qu'ils se sont portés d'eux-mêmes à*

736 II. EPISTRE DE S. PAUL  
donner autant qu'ils pouvoient, & même au-delà de ce qu'ils pouvoient.

Car il est vrai, & il faut que je leur rende ce témoignage. Let. C'est la force de la vérité qui nous porte à leur rendre ce témoignage; c'est - à - dire: Ce n'est point par exagération que je vous dis, qu'ils se sont portés d'eux-mêmes, sans y être exhorts, & sans qu'on les y eût obligés, à donner autant qu'ils pouvoient, à proportion de leur bien, & même au-delà; &c. c'est-à-dire, s'étant même ôté une partie de leur nécessaire, pour la subsistance des pauvres; comme cette veuve de l'Evangile. Voyez Luc. 21. 2. 3. 4.

¶. 4. Nous conjurant avec beaucoup de prières de recevoir leurs aumônes, & de prendre part au soin de les porter aux saints.

Nous conjurant avec beaucoup de prières de recevoir leurs aumônes. Let. La grace; c'est - à - dire, leur présent ou leur liberalité toute gratuite, qui est l'effet de la grace & de la charité que Dieu a répandue en eux, & de prendre part au soin de les porter aux saints. Let. Afin d'entrer de part & de communion au fruit & à l'avancement de la prédication de l'Evangile. Autr. Aux bonnes œuvres, & aux charités qui se font aux saints; c'est-à-dire, aux fidèles de l'Eglise de Jérusalem.

¶. 5. Et ils n'ont pas fait seulement en cela ce que nous avions espéré d'eux; mais ils se sont donnés eux-mêmes premierement au Seigneur, & puis à nous, par la volonté de Dieu.

Et ils n'ont pas fait seulement, &c. les aumônes que nous avions sujet d'espérer de leur liberalité, mais ils se sont donnés, &c. c'est-à-dire, entièrement dévoués à JESUS-CHRIST & à moi, qui suis

AUX CORINTHIENS. CHAP. VIII. 737  
Suis son ministre, s'étant offerts d'aller eux-mêmes  
en personne à Corinthe pour recevoir vos ainô-  
nes; au moins d'en députer d'entr'eux. Voyez  
2. Cor. 9. 4.

*Par la volonté de Dieu*, qui veut qu'on quitte  
tout pour s'abandonner entièrement à lui. Il a  
égard au conseil de l'Evangile. *Autr.* Ils se sont  
donnés à nous, pour les appliquer à tout ce que  
nous jugerions conforme à la volonté de Dieu; ou,  
pour en disposer selon la volonté de Dieu.

¶. 6. C'est ce qui m'a porté à supplier Tite, que  
comme il a déjà commencé, il achieve aussi de vous  
rendre parfaits en cette grace.

C'est, cet exemple admirable de la charité des  
Macedoniens, qui m'a porté à supplier Tite de  
retourner à Corinthe; afin que comme il a déjà  
commencé, il achieve aussi, &c. c'est-à-dire, de  
vous encourager à la vertu, & à contribuer de  
vos liberalités à la charité qu'on a faite à vos frères  
de Jérusalem. Voyez 1. Cor. 16. 1. parce qu'étant  
persuadé que vous qui êtes plus riches & plus aisés,  
vous n'en ferez pas moins qu'eux, qui sont réduits à  
une si grande pauvreté.

¶. 7. Et que comme vous êtes riches en toutes cho-  
ses, en foi, en paroles, en science, en toute sorte de soins,  
& en l'affection que vous nous portez, vous le soyez  
aussi en cette sorte de grace.

Et que comme vous êtes riches en toutes choses, vous  
excellez par-dessus les autres, en foi, soit pour  
croire les vérités chrétiennes, soit pour opérer les  
miracles. Voyez Rom. 12. 3. 1. Cor. 12. 9.

*En paroles d'exhortation, de consolation, d'in-  
struction, &c.*

*En science des mystères, & des vérités sublimes de la Religion.*

*En toute sorte de soins, &c. de faire le bien, & de vous appliquer à toutes les parties de votre devoir, sans en rien omettre.*

*Vous le soyez aussi en cette sorte de grâce, c'est-à-dire, en charité envers vos frères, qui sont dans le besoin.*

¶. 8. *Ce que je ne vous dis pas néanmoins pour vous imposer une loi, mais seulement pour vous pincer, par l'exemple de l'ardeur des autres, à donner des preuves de votre charité sincère.*

*Ce que je ne vous dis pas néanmoins pour vous imposer une loi, &c. puisque vous n'avez pas besoin de commandement pour faire le bien, & qu'il suffit de vous proposer l'exemple des autres, pour vous exciter à la charité.*

¶. 9. *Car vous savez quelle a été la bonté de notre Seigneur J E S U S - C H R I S T , qui étant riche s'est rendu pauvre pour l'amour de vous, afin que vous devinssiez riches par sa pauvreté.*

*Car vous savez quelle a été la bonté de notre Seigneur J E S U S - C H R I S T , c'est-à-dire : Il n'est pas nécessaire que j'exige rien de vous, ou que j'emploie mon autorité pour vous obliger à exercer la charité envers vos frères ; puisque l'exemple de J E S U S - C H R I S T seul vous doit suffire, & vous doit servir de loi.*

*Qui étant riche, selon la nature divine qui étoit en lui, & selon laquelle il étoit souverainement heureux, & Seigneur de toutes choses, s'est rendu pauvre, &c. par son Incarnation, en laquelle il s'est revêtu de toutes nos misères; afin que vous de-*

vinsiez riches par sa pauvreté, c'est-à-dire, pour vous acquérir les trésors de la grâce, de la justice, & de la gloire éternelle.

¶. 10. C'est ici un conseil que je vous donne, parceque cela vous est utile; & que vous n'avez pas seulement commencé les premiers à faire cette charité, mais que vous en avez de vous-mêmes formé le dessein dès l'année passée.

C'est ici un conseil que je vous donne, d'imiter la charité des Macédoniens, parceque cela vous est utile; ce n'est point par aucune vüe de mon intérêt propre, ni pour user d'autorité sur vous; mais parcequ'en exerçant la charité, outre que vous vous acquittez de votre devoir, & que vous méritez de grandes récompenses, vous conservez encore votre réputation; au-lieu qu'après l'avoir commencée, vous passeriez pour des personnes légères si vous n'acheviez pas.

Et que vous n'avez pas seulement commencé les premiers à faire cette charité, c'est-à-dire, des aumônes aux pauvres de la Judée, & cela en présence de Tite, avant que l'Apôtre en eût parlé aux Eglises de Macédoine; mais que vous en avez de vous-mêmes formé le dessein dès l'année passée. Autr. Let. Dès la première année de votre conversion.

¶. 11. Achevez donc maintenant ce que vous avez commencé dès-lors; afin que comme vous avez une si prompte volonté d'assister vos frères, vous les assistiez aussi effectivement de ce que vous avez.

Achevez donc, &c. Let. Par vos œuvres; c'est-à-dire: Ne vous contentez pas des désirs que vous avez de faire des aumônes; car il ne suffit pas de vouloir, mais il faut faire,

Afin que comme vous avez, &c. c'est-à-dire,

afin qu'il paroisse que vous avez autant d'ardeur à secourir vos frères selon votre pouvoir, & à proportion des biens que vous avez, que vous en avez témoigné jusqu'ici de désir.

¶. 12. *Car lorsqu'un homme a une grande volonté de donner, Dieu la reçoit, ne demandant de lui que ce qu'il peut, & non ce qu'il n'a pas.*

*Car, &c.* Ce verset explique les derniers mots du verset précédent, & prévient l'objection de ceux qui n'ayant que peu de chose à donner, se croyoient dispensés de contribuer à la charité qu'on leur demandoit.

*Dieu la reçoit, ne demandant, &c.* autre chose, finon que l'on donne l'aumône selon son pouvoir, & à proportion des biens qu'on a. L'Apôtre avoit sans doute en vue ce que J E S U S - C H R I S T dit. Voyez Marc. 12. 43. 44. Luc. 11. 41.

¶. 13. *Ainsi je n'entends pas que les autres soient soulagés, & que vous soyiez surchargés.*

*Ainsi je n'entends pas, &c.* Lorsque je vous exhorte à exercer la charité envers les saints de Jérusalem, mon dessein n'est pas de vous appauvrir pour les mettre à leur aise, & pour les enrichir de vos aumônes. Autr. Je n'entends pas autoriser leur faineantise, & que vous soyiez surchargés. Let. Que vous soyiez dans la tribulation, c'est - à - dire, surchargés de travail, ou de nécessité & de pauvreté.

¶. 14. *Mais que pour ôter l'inégalité, votre abondance supplée maintenant à leur pauvreté, afin que votre pauvreté soit soulagée un jour par leur abondance; & qu'ainsi tout soit réduit à l'égalité.*

*Mais que pour ôter l'inégalité qu'il y a entre vous qui jouissez avec abondance des biens de*

AUX CORINTHIENS. CHAP. VIII. 741.  
ette vie; & les fidelles de Jerusalem, ausquels on a tout enlevé.

*Votre abundance supplée maintenant à leur pauvreté ; c'est-à-dire : il est à propos , pour observer une juste proportion , que ce que vous avez de trop supplée à ce qui leur manque.*

*Afin que votre pauvreté soit soulagée , &c. c'est-à-dire , pour avoir droit d'espérer un jour à votre tour un secours reciproque de leur part.*

*Et qu'ainsi tout soit réduit à l'égalité., tant par rapport aux besoins de la vie , qu'aux devoirs mutuels & reciproques de reconnoissance , telle qu'elle doit être entre les membres d'un même corps , qui doivent contribuer au soulagement les uns des autres , lorsqu'ils se trouvent affligés. Autr. En ce que les pauvres ayent , aussi-bien que les riches , autant de biens qu'il leur en faut pour vivre chacun dans leur état. Plusieurs entendent cette égalité , d'une retribution spirituelle de la part des pauvres de Jerusalem , c'est-à-dire , une participation ou communication à leurs prières , & aux merites de leur foi & de leur pieté.*

¶. 15. *Selon ce qui est écrit de la manne : Celui qui en recueillit beaucoup , n'en eut pas plus que les autres ; & celui qui en recueillit peu , n'en eut pas moins.*

*Selon ce qui est écrit de la manne. Ces paroles sont du verset précédent , & l'on a jugé à propos de les lier à celui-ci , qui contient en effet ce qui est rapporté de la manne. Voyez Exod. 16. 18*

*Celui qui en recueillit beaucoup , n'en eut pas plus que les autres , &c. L'Ecriture au même endroit , rend deux raisons de cette égalité qui se trouva entre ceux mêmes qui en avoient plus ou moins re-*

742 II. EPISTRÉ DE S. PAUL  
cueilli. La premiere, c'est que si après avoir pris ce qui étoit nécessaire pour la nourriture de chaque jour , on vouloit en réservé quelque chose pour le lendemain , à l'exception du jour du sabbat , cette portion de réserve se trouvoit pleine de vers. La seconde , c'est que ce qui avoit été recueilli de trop , se fendoit lorsque la chaleur du soleil étoit venue. Cette exposition convient à l'application que l'Apôtre en veut faire à l'égalité des biens qui doit être entre les fidèles & les membres d'un même corps.

¶. 16. *Or je rends graces à Dieu , de ce qu'il a donné au cœur de Tite la même sollicitude que j'ai pour vous.*

*Or je rends graces à Dieu , &c. de ce que Tite a eu la même vue que moi sur les besoins de votre Eglise , & sur la nécessité que vous aviez de sa présence , pour vous porter à achever la charité que vous avez commencée.*

¶. 17. *Car non seulement il a bien reçû la priere que je lui ai faite ; mais s'y étant porté encore avec plus d'affection par lui-même , il est parti de son propre mouvement pour vous aller voir.*

*Car non seulement . . . . il est parti , &c. non que Tite fut encore parti lorsque l'Apôtre écrivoit ceci , puisque ce fut lui qui fut porteur de la lettre ; mais saint Paul a égard au temps auquel elle seroit rendue aux Corinthiens.*

¶. 18. *Nous avons envoyé aussi avec lui notre frere , qui est devenu celebre par l'Evangile dans toutes les Eglises.*

*Nous avons envoyé aussi avec lui notre frere. Plusieurs Pères estiment que c'est saint Luc ; d'autres , que c'est saint Barnabé ; d'autres , que c'est Silas.*

*Qui est devenu celebre par l'Evangile, &c.* c'est-à-dire, par la prédication de l'Evangile. L'Apôtre ne peut pas parler ici du livre de l'Evangile de saint Luc, puisqu'il n'étoit pas encore écrit, & qu'il ne l'a été qu'un peu avant le livre des Actes, qui a été écrit long-temps après cette Epître.

V. 19. *Et qui de plus a été choisi par les Eglises, pour nous accompagner dans nos voyages, & prendre part au soin que nous avons de procurer cette assistance à nos frères pour la gloire du Seigneur, & pour seconder notre bonne volonté.*

*Et qui de plus a été choisi par les Eglises, &c.* S. Paul laissoit la liberté aux Eglises de choisir les ministres, & ceux qu'ils députoient pour recevoir les aumônes des autres Eglises, afin d'ôter de l'esprit des fidèles tout sujet de défiance ou de scrupule. Voyez 1. Cor 16. 3.

*Et prendre part au soin que nous avons de procurer cette assistance.* Let. *Cette grace,* c'est-à-dire, cette aumône à nos frères de Jérusalem. Autr. Pour exciter votre zèle par l'exemple des Macédoniens, & vous porter à seconder le dessein que nous nous sommes proposé, *pour seconder notre bonne volonté.* Grec. Votre bonne volonté, ou vos bonnes dispositions.

V. 20. *Et notre dessin en cela a été d'éviter que personne ne nous puisse rien reprocher sur le sujet de cette aumône abondante dont nous sommes les dispensateurs.*

*Et notre dessin en cela,* en donnant un compagnon à Tite; car c'est la raison du verset 18. de sorte que le verset 19. est une parenthèse : *a été d'éviter que personne ne nous puisse rien reprocher;* &c. lorsqu'on verra les grandes précautions que nous

744 I. EPISTRE DE S. PAUL  
apportons dans l'administration des sommes qui nous sont confiées.

¶. 21. *Car nous tâchons de faire le bien avec tant de circonspection, qu'il soit approuvé non seulement de Dieu, mais aussi des hommes.*

*Car nous tâchons de faire le bien, sur-tout dans l'emploi & la distribution des aumônes qu'on nous confie, avec tant de circonspection; ceci est sous-entendu, qu'il soit approuvé non seulement de Dieu, dans le secret de nos consciences, mais aussi des hommes, afin de les édifier, & de leur ôter tout sujet de former de mauvais soupçons de notre conduite, & ne les point scandaliser.*

¶. 22. *Nous avons envoyé encore avec eux notre frere, que nous avons r. connu zélé & très-vigilant en plusieurs rencontres, & qui l'est encore beaucoup plus en celle-ci; & nous avons grande confiance que vous le recevrez bien.*

*Nous avons envoyé encore avec eux notre frere, &c. on n'en fait pas le nom, mais on croit que c'est Apollon, qui avoit eu le soin d'instruire les fidelles de Corinthe. Voyez 1. Cor. 3. 6. D'autres prétendent que c'est Silas.*

¶. 23. *Et que vous traiterez de même Tite, qui est uni avec moi, & qui travaille, comme moi, pour votre salut, & nos autres freres qui sont les Apôtres des Eglises, & la gloire de J E S U S - C H R I S T.*

*Et que vous traiterez de même Tite, qui est uni avec moi, &c. Grec. Mon compagnon. C'est-à-dire: Ne le traitez pas comme une personne du commun, & comme un ministre ordinaire; mais regardez-le comme mon égal.*

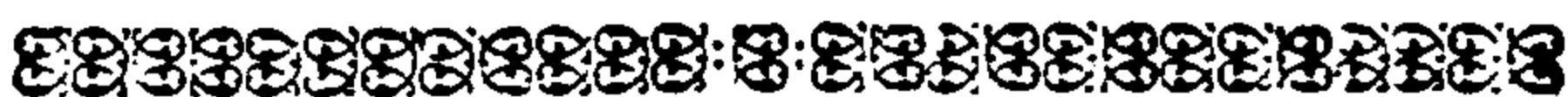
*Et nos autres freres qui sont les Apôtres; c'est-à-dire, députés par les Eglises, qui les ont envoyés*

*Des Eglises.* Il semble qu'il parle des Eglises de Macédoine. Voyez verset 5. D'autres, que c'est des Eglises de Judée. Voyez le verset 19. ci-dessus.

*Et la gloire de J E S U S - C H R I S T ;* c'est-à-dire, les instrumens dont il se sert pour annoncer sa gloire. *Aut.* Ils sont d'une vie si sainte & si exemplaire, qu'elle est capable de glorifier J E S U S - C H R I S T qui en est l'auteur.

¶. 24. *Donnez-leur donc devant les Eglises les preuves de votre charité, & faites voir que c'est avec sujet que nous nous sommes loués de vous.*

*Donnez-leur donc devant les Eglises, &c.* c'est-à-dire, que votre charité soit connue des Eglises voisines, afin de les exciter à faire le même par votre bon exemple.



### SENS SPIRUEL.

¶. 1. jusqu'au 9. *Mais il faut, mes frères, que je vous fasse savoir la grace que Dieu a faite aux Eglises de Macédoine, &c.*

L'exemple que l'Apôtre nous propose ici de la profusion des Macédoniens dans leur extrême pauvreté, paroît inimitable & tout-à-fait surprenant; on comprend bien que la consolation & la joie peut se redoubler d'autant plus que les souffrances s'augmentent, comme S. Paul le dit de lui-même, & comme 2. Cor. 11. 5. il est arrivé par une grace toute particulière de Dieu aux plus grands Martyrs, qui nageoient dans la joie au milieu des tourments: mais il n'est pas aisé de comprendre comment ceux qui sont eux-mêmes dans l'indigence, peuvent être magnifiques dans leurs aumônes. Si néanmoins on considere quels sont

les avantages de la pauvreté au-dessus des richesses, on conviendra que les pauvres sont plus portés à soulager les pauvres , & leur font en effet plus de bien que les riches en bien des manieres.

Premierement, comme la pauvreté & l'affliction humilie l'esprit & le rend plus souple , ceux qui sont dans l'humiliation sont bien plus touchés des maux de leurs semblables, que ceux qui ne les ressentent pas : c'est pourquoi S. Paul dit , qu'il a fallu que J E S U S - C H R I S T fût homme pour être notre Pontife , afin qu'il fût sensible à nos misères :

*Hebr. 2. 17. 18.* Car c'est , dit-il , *des peines & des souffrances mêmes , par lesquelles il a été tenté & éprouvé , qu'il tire le droit de secourir avec force ceux qui sont aussi tentés.*

*C. 4. 15.* Et ailleurs : *Le Pontife que nous avons n'est pas tel qu'il ne puisse compâtir à nos faiblesses , ayant éprouvé comme nous toutes sortes de tentations ; c'est-à-dire , toutes les infirmités humaines , ayant voulu être semblable à nous en tout , à l'exclusion du péché.*

*C. 5. 1. 2.* Et le même Apôtre dit encore dans le chapitre suivant , que *tout Pontife étant pris d'entre les hommes est établi pour les hommes . . . . . afin qu'il puisse être touché d'une juste compassion pour eux . . . . . étant lui-même environné de faiblesse.* Il est donc clair , que pour soulager les misérables il faut avoir part à leurs misères.

*4. Theff. 2. 14.* Saint Paul parlant des Macedoniens dans la première Epître qu'il leur écrit , remercie Dieu de ce qu'après avoir embrassé avec beaucoup de zèle la foi de J E S U S - C H R I S T , ils etoient *devenus les imitateurs des fidèles de la Judée , ayant souffert les mêmes persecutions de la part de leurs concitoyens , que ces Églises avoient souffertes de la part des Juifs.*

*Hebr. 11. 33. 34.* Et dans l'Epître aux Hebreux il marque , selon le

sentiment de plusieurs Interpretes, ces mêmes Macedoniens , quand il leur dit, que *d'une part ils avoient servi de spectacle par les opprobes & les mauvais traitemens ; & que de l'autre ils s'étoient rendus les compagnons de ceux qui avoient souffert de pareilles indignités, ayant compâti à ceux qui étoient dans les chaînes.* C'est donc cette compassion excitée par la participation des mêmes souffrances , qui porte ici les Macedoniens , quoique pauvres , à donner pour les pauvres de la Judée, *au-delà de ce qu'ils pouvoient.* Tant il est vrai que les pauvres font bien plus disposés à faire l'aumône que les riches , parcequ'ils sont plus touchés de leurs maux , d'autant qu'ils les ressentent eux-mêmes ; les riches au-contraire , dit le Prophete roi , *ne sentent point Psal. 72. les misères humaines comme les autres , & ils n'éprouvent point ces fleaux ausquels les autres hommes sont exposés , c'est ce qui les rend superbes ; ainsi ils ne s'abaissent pas volontiers à prendre part aux disgraces des personnes affligées.*

Mais , en second lieu , ce n'est pas assez de dire , que les pauvres sont plus touchés de la misere de ceux qui sont dans l'indigence , & qu'ils sont plus prêts à les soulager , on peut dire aussi qu'ils leur donnent beaucoup plus que les riches : car , selon la doctrine des Peres , on donne beaucoup quand on a le cœur élargi pour donner, & l'on ne juge point de la liberalité des fidelles par la grandeur du présent qu'ils font , mais par la mesure de leur bonne volonté : *Aux yeux de Dieu ,* dit saint Augustin , *jamais les mains ne sont vides , lorsque le trésor du cœur est plein de bonne volonté.* JESUS-CHRIST lui-même nous le fait voir dans son Evangile , en comparant les dons que des Juifs riches faisoient au

temple avec le petit présent d'une veuve qui étoit,  
 fort pauvre : *Je vous dis en vérité*, dit JESUS à ses  
 Disciples, que cette pauvre veuve a plus donné que tous  
 ceux qui ont mis dans le tronc. Comment se peut-il  
 faire qu'une seule veuve très pauvre , en faisant une  
 fort petite offrande , ait plus donné qu'un grand  
 nombre de Juifs qui faisoient de riches présens ?  
 C'est néanmoins la Vérité même qui l'affûre & qui le  
 confirme par serment. Cette veuve a effectivement  
 plus donné que tous les autres , en deux manières.

1. Par rapport à Dieu même à qui elle a fait son  
 offrande. Dieu n'a pas besoin de nos biens , il ne  
 demande que notre affection & notre bonne vo-  
 lonté ; ainsi cette pauvre femme, donnant très-peu,  
 donnoit néanmoins beaucoup , parcequ'elle le  
 donnoit avec un cœur plein d'amour & de pieté.  
 Les riches au contraire ne donnoient point à Dieu,  
 mais à eux-mêmes & à leur vanité , en faisant of-  
 tentation de leurs offrandes, ce que l'Evangile sem-  
 ble avoir marqué par ces paroles : *factabant multa.*

2. Par rapport à elle-même ; parcequ'elle *donnoit de son indigence même , tout ce qu'elle avoit , & tout ce qui lui restoit pour vivre.* Ainsi elle donnoit son  
 nécessaire ; au lieu que tous ces riches, qui offroient  
 en apparence de grands dons , ne donnoient que ce  
 qui leur étoit superflu , & *de leur abondance* : ainsi  
 en ce sens ils donnoient peu , en comparaison de  
 ce que donnoit cette pauvre veuve.

Nous voyons par les exemples de cette veuve , &  
 des Macedoniens , dont parle notre saint Apôtre ,  
 qu'on peut donner son nécessaire , sans se rien reser-  
 ver , ou très-peu de chose : c'est ce que suppose saint  
 Bernard , puisqu'il demande ce qu'il faut faire , lors-  
 qu'en assistant son prochain , on manque des choses

AUX CORINTHIENS. CHAP. VIII. 749  
necessaires à la vie ; à quoi il répond , Qu'il faut „  
s'adresser à Dieu avec toute confiance , & les lui „  
demander , puisqu'il donne à tous libéralement sans „  
reprocher ce qu'il donne , & qu'il ouvre sa main , & „  
remplit tous les animaux des effets de sa bonté . S. Chry- „  
stostome enseigne par quels degrés on peut parvenir „  
à ce point de perfection : Que celui , dit-il , qui „  
peut vivre avec un peu d'herbages , ne desire point „  
autre chose . Que celui qui est foible & qui a besoin „  
de légumes , en use ; Que si quelqu'un étant encore „  
plus foible a besoin de manger de la chair , on le lui „  
permet , nous ne voulons retrancher que le superflu ; „  
& j'appelle superflu tout ce qui n'est pas absolument „  
nécessaire . Quand vous aurez long-temps travaillé „  
pour vous contenter de cette sage mediocrité , alors , „  
si vous avez assez de courage pour imiter la veuve de „  
l'Evangile , vous vous élèverez plus haut : mais „  
vous n'aurez pas encore atteint sa vertu , pendant que „  
vous vous mettrez en peine d'avoir ce qui vous est né- „  
cessaire : cette veuve s'étoit élevée plus haut , jettant „  
dans le tronc tout ce qu'il lui étoit nécessaire .

¶. 9. jusqu'au 18. Car vous savez quelle a été la „  
bonté de notre Seigneur JESUS-CHRIST , qui étant „  
riche , s'est rendu pauvre pour l'amour de vous , afin „  
que vous devinssiez riches par sa pauvreté , &c.

Pour comprendre jusqu'à quel point on peut „  
s'appauvrir pour assister les pauvres , & quelles en- „  
traînées de compassion & de liberalité on doit avoir „  
pour eux , saint Paul nous représente l'exemple de „  
l'incomparable charité du Sauveur du monde ; „  
lorsqu'encore qu'il pût nous secourir sans mourir „  
lui-même , il a néanmoins voulu le faire en souf- „  
frant la mort , parce qu'il nous eût témoigné un „  
moindre amour , & ne nous eût point tant fait pa-

Greg.  
mor. l. 10.  
. 20.

750 . . . II. E P I S T R E D E S . P A U L . . .  
roître la force de sa divine charité , s'il n'eût lui-même souffert les maux dont il vouloit nous délivrer. Mais pour faire voir quelle devoit être la vertu de la vraie compassion , il a bien voulu , *de riche qu'il étoit se faire pauvre pour l'amour de nous* , & prendre sur soi les misères dont il avoit dessein de nous soulager. Que si l'Apôtre dit ensuite : *Ce n'est pas afin que les autres soient soulagés , & que vous soyiez surchargés* ; ce n'est sans doute que pour s'accommoder à l'infirmité de quelques-uns qu'il use de condescendance ; parcequ'à l'égard de ceux qui sont incapables de pouvoir porter la pauvreté , il est moins dangeroux pour leur salut de ne pas tant donner aux pauvres , que de murmurer dans leurs besoins , pour avoir fait des aumônes excessives. Mais celui qui a une vraie compassion pour la misère de son prochain , l'assiste quelquefois en des choses où il s'incommode soi-même : & c'est alors qu'il témoigne que son cœur est véritablement touché du malheur de son prochain ; puisqu'il ne craint point de s'exposer soi-même à la nécessité pour le délivrer de celle qu'il lui voit souffrir.

Quand bien même la tendresse pour les pauvres ne nous acquereroit pas une infinité de biens & d'avantages tant spirituels que temporels , la seule obligation de reconnoître l'amour excessif que notre divin Sauveur a eu pour nous , ne seroit-il pas plus que suffisant pour nous engager à le secourir largement dans la personne des pauvres par un vrai sentiment de compassion : Car il faut savoir , dit saint Gregoire , que notre aumône n'est point parfaite , si , lorsque nous faisons du bien à celui qui est dans l'affliction , nous ne nous transformons en quelque sorte en son esprit affligé , afin que se met-

AUX CORINTHIENS. CHAP. VIII, 751  
tant comme en sa place , & se revêtant de sa nécessité & de ses souffrances , l'on se porte à la soulager par des largesses accompagnées d'un vrai sentiment de compassion. Or peut-on s'imaginer un modèle plus parfait d'une charité tendre & compatissante , que celui qui a éclaté dans J E S U S - C H R I S T , d'avoir quitté les richesses infinies de sa divinité , pour se rendre pauvre , afin que nous devissions riches par sa pauvreté ? Si donc Dieu s'est rendu pauvre pour l'amour de l'homme , n'est-il pas juste que l'homme se fasse pauvre pour l'amour de Dieu ? Qui pourroit refuser de donner de son bien pour l'amour de celui qui a donné sa vie pour nous ? Quand même on se sacriferoit mille fois pour lui , on ne pourroit pas remplir la moindre partie d'un si grand bienfait ; & cependant il se trouve des Chrétiens si peu sensibles à ce bonheur , qu'ils n'ont nulle compassion pour la misere du prochain , qui tient la place de J E S U S - C H R I S T même.

Saint Cyprien déplorant cette inhumanité dans les riches qui font profession du christianisme , il leur oppose les infidelles esclaves du demon , qui faisoient des dépenses excessives , jusqu'à s'appauvrir pour celebrer des jeux & des spectacles en l'honneur de leurs fausses divinités ; & représente le diable , qui en prend occasion d'insulter au Fils de Dieu en ces termes : Je n'ai point reçû de soufflets , ni enduré les fouets , ni souffert le supplice de la croix , ni versé mon sang pour racheter ceux que tu vois avec moi ; je ne leur promets point non plus un royaume celeste , & je ne les rétablis point dans la jouissance du paradis , en leur rendant l'immortalité ; voi cependant avec quelle profusion ils emploient leurs biens pour me servir ;

Cypr. de  
opere &  
clement.

montre - m'en quelques - uns entre ces riches qui sont dans ton Eglise , qui te rendent de pareils services , & qui fassent quelque chose d'approchant pour te faire honneur. Tu les as instruits , & ils savent ce qu'ils doivent faire pour te plaisir ; ils n'ignorent pas que c'est toi - même qui est nourri & revêtu dans tes pauvres , tu promets la vie éternelle à ceux qui s'acquitteront de ce devoir ; combien peu néanmoins y en a - t - il qui t'obeissent ; en comparaison des miens qui ne travaillent qu'à se perdre ? Que répondrons - nous à cela , dit ce grand Saint ? Quelle excuse pourrons - nous apporter pour nous justifier d'être moins affectionnés pour notre Sauveur que les esclaves du diable le sont pour leur maître ? C'est ainsi que ce grand Saint accable de confusion l'inhumanité des Chrétiens , qui après avoir reçû gratuitement du Sauveur les plus riches témoignages de son ineffable miséricorde , sont néanmoins si cruels envers leurs frères.

v. 18. jusqu'à la fin. Nous avons envoyé aussi avec lui . . . . Et notre dessin en cela a été d'éviter que personne ne nous puisse rien reprocher , &c.

Il n'y a rien de plus odieux dans ceux qui sont chargés de la conduite des armes , que l'intérêt & l'attachement au bien , & rien ne détourne plus l'affection des peuples & la confiance qu'ils doivent avoir pour eux ; c'est pourquoi tous les sages ministres de J E S U S - C H R I S T éloignent d'eux , autant qu'ils peuvent , ces soupçons par leur bonne conduite , & par un desinteressement exemplaire. Saint Paul a pratiqué cette vertu d'une manière admirable ; car quoiqu'en prêchant il eût le pouvoir d'être nourri aux dépens de ceux qu'il instruisoit , il a mieux aimé travailler de ses propres mains avec beaucoup

beaucoup de peine, & souffrir toutes sortes d'incommodités , pour n'être à charge à personne , de-peur que des gens trop attachés ne refusassent de recevoir l'Evangile , pour n'être point obligés de contribuer à son entretien ; ainsi lorsqu'il alla à Jérusalem , où il prévoyoit que des chaînes & des afflictions lui étoient préparées , en quittant ceux à qui il avoit prêché l'Evangile , croyant qu'ils ne le verrtoient plus , il les fait souvenir , qu'il n'avoit désiré *18.16.*  
*de recevoir de personne ni argent , ni or , ni vêtement ; 13.34.*  
*& vous savez , leur dit-il , vous-mêmes , que ses mains que vous voyez ont fourni à tout ce qui m'étoit nécessaire , & à ceux qui étoient avec moi .* Tant il est vrai qu'il faut qu'un Pasteur soit éloigné de tout soupçon d'intérêts , pour rendre ses instructions agréables ; c'est pour cela que le même Apôtre prend ici tant de précautions pour éloigner la moindre apparence de soupçon , & ne pas laisser le moindre nuage dans l'esprit des plus défians ; car il relève ceux qu'il avoit envoyés pour recueillir les aumônes des Corinthiens , comme des personnes d'une grande intégrité & d'une probité singulière ; mais outre les marques d'estime dans laquelle ils étoient auprès de tout le monde , il fait voir encore aux Corinthiens la tendresse & l'affection que ces députés avoient pour eux , afin que comme ils ne pouvoient douter de leur vertu , ils eussent aussi en eux une entiere confiance .

Cette sage conduite de se rendre irreprochable auprès de ceux qu'on doit instruire & gouverner , sur-tout du côté de l'intérêt , a été suivie par tous ceux qui ont voulu se rendre utiles à ceux qu'ils conduisoient. Lorsque Samuel quitta le gouvernement du peuple , il voulut que le peuple lui rendît

témoignage en présence du Roi de l'intégrité & du desinteresselement avec lequel il les avoit conduits :

*1. Reg.* *Declarez*, leur dit-il, devant le Seigneur, & devant son Christ, si j'ai pris le bœuf ou l'âne de personne, si j'ai fait tort à quelqu'un, si j'ai reçû des présens de qui que ce soit ; & ils lui répondirent : *Vous n'avez rien pris de personne.* Il prend ceux-mêmes qu'il avoit gouvernés pour témoins de l'intégrité de sa conduite, pour apprendre aux Pasteurs que leur réputation doit être si pure, qu'elle soit hors d'atteinte de tout soupçon d'avoir en vûe leur intérêt propre plutôt que le salut de ceux qui leur ont été confiés. Nehemias chef du peuple de Dieu, pour engager ceux qu'il conduissoit à suivre ses avis, leur propose son desinteresselement, n'ayant rien pris pendant l'espace de douze ans des revenus qui lui étoient dûs en qualité de gouverneur. *Les Juifs mêmes & les Magistrats, au nombre de cent quarante personnes, & ceux qui nous venoient trouver d'entre les peuples qui étoient autour de nous, mangeoient toujours à ma table.* De dix jours en dix jours je distribuois une grande abondance de vin, & je donnois aussi beaucoup de choses, quoique je ne prisse rien de tout ce qui étoit dû à ma charge. On voit dans ce saint personnage cet esprit apôtolique qui doit regner dans les Pasteurs & dans tous ceux qui gouvernent, qui est de relâcher de leurs droits, & d'acquerir dans l'esprit de ceux qu'ils conduisent une estime particulière en ce point ; parceque pour être en état de servir les ames, cette réputation de desinteresselement est tout-à-fait nécessaire.

*2. Esdr.  
5. 14.*

*V. 17. 18.*



## CHAPITRE IX.

1. **N**atus de ministe-  
rio quod sit in  
sanctos , ex abundanti  
est mihi scribere vobis.

2. Scio enim prom-  
tum animum vestrum :  
pro quo de vobis glo-  
rior apud Macedones ,  
quoniam & Achaia pa-  
rata est ab anno præte-  
rito , & vestra æmula-  
tio provocavit pluri-  
mos.

3. Misericordia frat-  
tres : ut die quod glo-  
riamur de vobis , eva-  
cuetur in hac parte ,  
( ut quemadmodum di-  
xi ) parati sitis :

4. ne cum venierint  
Macedones mecum , &  
invenerint vos impara-  
tos , etubescamus nos  
( ut non dicamus vos )  
in hac substantia .

1. **I**l seroit superflu de  
vous écrire davantage  
touchant cette assistance , qui  
se prépare pour les saints de  
*Jerusalem*.

2. Car je fais avec quelle  
affection vous vous y portez  
& c'est aussi ce qui me donne  
lieu de me glorifier de vous  
devant les Macedoniens , *leur*  
*ditant* que la province d'A-  
chaïe est disposée à faire cette  
charité dès l'année passée ; &  
votre exemple a excité le mê-  
me zèle dans l'esprit de plu-  
sieurs.

3. C'est pourquoi j'ai en-  
voyé nos frères vers vous ,  
afin que ce ne soit pas en vain  
que je me sois loué de vous  
en ce point , & qu'on vous  
trouve tout prêts , selon l'af-  
furance que j'en ai donnée :

4. depeur que si ceux de  
Macedoine qui viendront a-  
vec moi , trouvoient que vous  
n'eussiez rien préparé , ce ne  
fût à nous , pour ne pas dire  
à vous-mêmes , un sujet de

756 II. EPISTRE DE S. PAUL  
confusion, de nous être loués  
de vous.

5. C'est ce qui m'a fait ju-  
ger nécessaire de prier nos  
frères de vous aller trouver  
avant moi , afin qu'ils aient  
soin que la charité // que vous  
avez promis de faire , soit  
toute prête avant notre arri-  
vée ; mais de telle sorte que  
ce soit un don offert // par la  
charité , & non arraché à l'a-  
varice.

¶ S. Lau-  
gent.

6. Or je vous avertis , mes  
*frères* , que ¶ celui qui séme  
peu , moissonnera peu ; & que  
celui qui séme avec abondan-  
ce , moissonnera aussi avec  
abondance.

7. *Ainsi* que chacun don-  
ne ce qu'il aura résolu en lui-  
même de donner , non avec  
tristesse , ni comme par force :  
¶ car Dieu aime celui qui don-  
ne avec joie.

8. Et Dieu est tout-puissant  
pour vous combler de toute  
grâce // ; afin qu'ayant en  
tout temps & en toutes cho-  
ses tout ce qui suffit pour vo-  
tre subsistance , vous ayez

¶ 5. lestr. que la benédiction.  
Ibid. lestr comme une benedi-  
ction , & non comme une ava-  
rice.

S. PAUL

5. Necessarium ergo  
existimavi rogare fra-  
tres , ut præveniant ad  
vos , & præparent re-  
promissam benedictio-  
nem hanc paratam esse ,  
sic quasi benedictio-  
nem , non tanquam a-  
varitiam.

6. Hoc autem dico :  
Qui parcè seminat ,  
parcè & metet : & qui  
seminat in benedictio-  
nibus , de benedictio-  
nibus & metet.

7. Unusquisque prout  
destinavit in corde suo ,  
non ex tristitia , aut ex  
necessitate : bilarem  
enim datorem diligit  
Deus.

8. Potens est autem  
Deus omnem gratiam  
abundare facere in vo-  
bis : ut in omnibus sem-  
per omnem sufficien-  
tiā habentes , abun-  
detis in omne opus

¶ 8. autr. rendre avec usure  
toute la charité que vous avez  
faite aux autres.

bonum,

9. sicut scriptum est: Dispensit, dedit pauperibus: justitia ejus manet in saeculum saeculi.

10. Qui autem administrat semen seminanti, & panem ad manducandum praestabit, & multiplicabit semen vestrum, & augabit incrementa frumentum justitiae vestre:

11. ut in omnibus locupletati abundetis in omnem simplicitatem, quae operatur per nos gratiarum actionem Dco.

12. Quoniam ministerium hujus officii, non solum supplet ea, quae defunt sanctis, sed etiam abundat per multas gratiarum actiones in Domino:

¶. 8 autr. vous exercez de plus en plus toutes sortes de bonnes œuvres.

¶. 10. Grec. Je prie Dieu qu'il vous donne, &c.

abondamment de quoi exercer toute sorte de bonnes œuvres //,

9. selon ce qui est écrit: *Le juste distribue son bien*, il Ps. 111 donne aux pauvres, sa justice demeure éternellement.

10. Dieu // qui donne la semence à celui qui séme, vous donnera le pain dont vous avez besoin pour vivre, & multipliera ce que vous aurez semé, & fera croître de plus en plus les fruits de votre justice // ¶;

11. afin que vous soyez riches en tout // pour exercer avec un cœur simple toute sorte de charités: ce qui nous donne sujet de rendre à Dieu de grandes actions-de-graces.

12. Car cette oblation, dont nous sommes les ministres, ne supplée pas seulement aux besoins des saints; mais elle est riche & abondante envers Dieu par le grand nombre d'actions-de-graces qu'elle lui fait rendre;

Ibid. expl. de votre aumône.

¶. 11. expl. en tout, soit en richesses temporelles, soit en richesses spirituelles.

13. parceque ces saints recevant ces preuves de votre liberalité par notre ministère, se portent à glorifier Dieu de la soumission que vous témoignez à l'Evangile de JESUS-CHRIST, & de la bonté // avec laquelle vous faites part de vos biens ; soit à eux , soit à tous les autres ;

14. & à témoigner l'amour qu'ils vous portent , par les prières qu'ils font pour vous , & par le grand désir qu'ils ont de vous voir , à cause de l'excellente grace que vous avez reçue de Dieu.

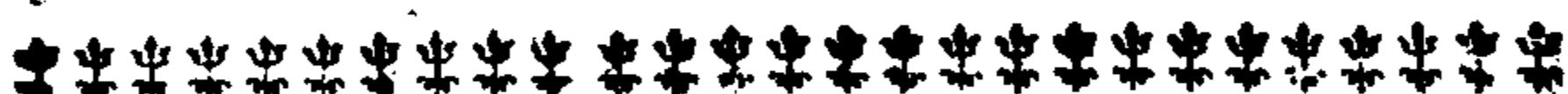
15. Dieu soit loué de son ineffable don.

¶. 13. lett. simplicité.

13. per probationem ministerii hujus , glori- fiantes Deum in obedi- dientia confessionis ve- stræ , in Evangelium Christi , & simplicitate communicationis in ih- los , & in omnes ,

14. & in ipsorum obsecratione pro vobis , desiderantium vos propter eminentem gra- tiam Dei in vobis .

15. Gratias Deo super incenarrabili dono ejus .



## SENS LITTERAL.

¶. 1. *I*l seroit superflu de vous écrire davantage touchant cette assistance , qui se prépare pour les saints de Jerusalem .

*Il seroit superflu , &c.* C'est comme s'il disoit : J'insiste plus à vous recommander Tite , & ceux de sa compagnie , qu'à vous exhorter de contribuer pour les pauvres de Jerusalem , parceque je fais que vous êtes assez portés de vous-mêmes à cette charité , sans que je vous y exhorte davantage .

¶. 2. *Car je fais avec quelle affection vous vous y*

portez ; & c'est aussi ce qui me donne lieu de me glorifier devant vous devant les Macedoniens , leur disant , que la province d'Achaïe , est disposée à faire cette charité dès l'année passée , & votre exemple a excité le même Zèle dans l'esprit de plusieurs.

Car je fais avec quelle affection , &c. Il loue les Corinthiens de leur prompte disposition à faire l'aumône , & leur témoigne qu'il les a proposés pour exemple en cela aux Macedoniens ; ce qui les avoit porté à donner même au-delà de ce qu'ils pouvoient ; Voyez ch. 8. v. 3.

¶. 3. C'est pourquoi j'ai envoyé nos frères vers vous , afin que ce ne soit pas en vain que je me sois loué de vous en ce point , & qu'on vous trouve tout prêts , selon l'assurance que j'en ai donnée.

C'est pourquoi , &c. Grec ; Mais j'ai envoyé , &c. afin que ce ne soit pas en vain que je me sois loué de vous en ce point , c'est-à-dire , lorsque j'ai assuré que vous étiez tout prêts à contribuer , & que votre aumône étoit toute prête : car pour la volonté de contribuer , je suis trop assuré de vous pour en avoir le moindre doute.

¶. 4. De peur que si ceux de Macédoine qui viendront avec moi , trouvoient que vous n'eussiez rien préparé , ce ne fût à nous , pour ne pas dire à vous-mêmes , un sujet de confusion , de nous être loués de vous.

De peur que si ceux de Macédoine . Voyez 2. Cor. 8. 5. Act. 20. 4. qui viendront avec moi vers vous , trouvoient que vous n'eussiez rien préparé à leur donner , ce ne fût..... un sujet de confusion , &c. C'étoit un puissant motif pour les porter à contribuer liberalement , puisqu'ils auroient rougi de ne pas soutenir la bonne opinion que saint Paul avoit donnée d'eux à tous les Macedoniens.

¶. 5. C'est ce qui m'a fait juger nécessaire de prier nos frères de vous aller trouver avant moi , afin qu'ils ayent soin que la charité que vous avez promis de faire soit toute prête avant notre arrivée ; mais de telle sorte que ce soit un don offert par la charité , & non arraché à l'avarice.

C'est.... ce soit un don offert par la charité , c'est-à-dire , par un sentiment de tendresse & de compassion de la misere du prochain , que l'Esprit de Dieu excite dans le cœur : *Et non arraché à l'avarice* , c'est-à-dire , donné à regret & par considération humaine , dans la disposition de le retenir , s'il se pouvoit , sans encourrir de reproche ou de confusion.

¶. 6. Or je vous avertis , mes frères , que celui qui sème peu , moissonnera peu ; & celui qui sème avec abondance , moissonnera aussi avec abondance.

Or je vous avertis que celui qui sème peu , c'est-à-dire , que chacun sera récompensé à proportion des aumônes & des charités qu'il aura faites , ou qu'il aura voulu faire ; en sorte que celui qui a plus donné , ou qui a eu plus de volonté de donner ( car l'intention devant Dieu n'est pas différente de l'effet , ) sera plus récompensé que celui qui aura moins donné , & qui aura eu moins de volonté de donner. L'Apôtre fait ici allusion au commun proverbe , que qui sème peu moissonnera peu ; & compare la semence & la moisson temporelle à la moisson spirituelle des bonnes œuvres. *Moissonnera peu* , en comparaison de ceux qui recevront une plus grande récompense ; car les uns & les autres moissonneront beaucoup , puisqu'ils auront la vie éternelle , quoiqu'en différents degrés.

¶. 7. Ainsi que chacun donne ce qu'il aura résolu

AUX CORINTHIENS. CHAP. IX. 761  
en lui-même de donner, non avec tristesse, ni comme par force; car Dieu aime celui qui donne avec joie.

Ainsi que chacun donne, &c. Le sens: Je vous exhorte à donner largement: mais je ne prétends pas vous en imposer la nécessité, ou vous faire de loi sur ce que vous avez à donner; je vous laisse la liberté toute entière de donner autant & si peu qu'il vous plaira, pourvu que ce soit de bon cœur, & que vous ne donniez point à regret, ni par force.

¶. 8. Et Dieu est tout-puissant pour vous combler de toute grâce, afin qu'ayant en tout temps, & en toutes choses tout ce qui suffit pour votre subsistance, vous ayez abondamment de quoi exercer toutes sortes de bonnes œuvres.

Et Dieu est tout-puissant pour vous combler de toute grâce, c'est-à-dire, n'apprehendez point de devenir pauvres en donnant avec liberalité: car Dieu pour l'amour duquel vous exercez la charité, saura bien pourvoir à vos besoins.

Afin qu'ayant en tout temps, &c. c'est-à-dire, afin que vous ayez de quoi exercer la charité, aussi bien que les autres bonnes œuvres.

¶. 9. Selon ce qui est écrit: Le juste distribue son bien, il donne aux pauvres; sa justice demeure éternellement.

Selon, afin que vous puissiez pratiquer, ce qui est écrit du juste, &c. c'est-à-dire, de l'homme charitable, qui a de la compassion pour son prochain, en le soulageant de son bien.

Sa justice demeure éternellement, c'est-à-dire, la récompense de sa charité & de ses aumônes sera éternelle.

¶. 10. Dieu qui donne la semence à celui qui sème, vous donnera le pain dont vous avez besoin pour vi-

762 II. EPISTRE DE S. PAUL  
ure, & multipliera ce que vous avez semé, & fera croître de plus en plus les fruits de votre justice.

*Dieu qui donne*, &c. Le sens est: Je prie Dieu, qui vous a donné de quoi faire la charité aux pauvres, qu'il vous fournisse non seulement les choses qui sont nécessaires pour votre vie, mais même de quoi donner encore à l'avenir, & de quoi exercer la charité avec plus d'abondance que vous n'avez fait. Autr. Dieu benit tellement le travail de celui qui sème qu'il lui fait recueillir de la semence, non seulement pour pourvoir abondamment à sa nourriture, mais encore pour semer la terre une autre fois.

¶. 11. *Afin que vous soyez riches en tout pour exercer avec un cœur simple toute sorte de charités: ce qui nous donne sujet de rendre à Dieu de grandes actions-de-graces.*

*Afin que vous soyez riches en tout, tant en richesses temporelles que spirituelles, pour exercer. . . . de rendre à Dieu de grandes actions-de-graces, à cause de la distribution que nous faisons de vos aumônes aux fidèles, en les exhortant de reconnoître quelles sont toutes de Dieu, & que c'est lui qui vous a inspiré la volonté de les leur faire.*

¶. 12. *Car cette oblation, dont nous sommes les ministres ne supplée pas seulement aux besoins des saints; mais elle est riche & abondante envers Dieu par le grand nombre d'actions - de - graces qu'elle lui fait rendre.*

*Car cette oblation.... ne supplée pas seulement, &c. aux nécessités des fidèles, elle produit encore ce fruit envers Dieu même, en lui faisant rendre de grandes actions-de-graces.*

¶. 13. *Parce que ces saints recevant ces preuves de*

votre liberalité par notre ministère, se portent à glorifier Dieu de la soumission que vous témoignez à l'Evangile de J E S U S - C H R I S T , & de la bonté avec laquelle vous faites part de vos biens, soit à eux, soit à tous les autres.

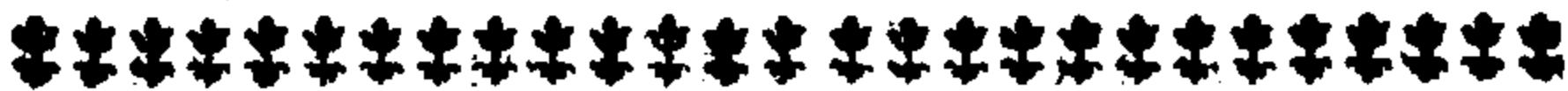
*Parceque ces saints recevant. . . . par notre ministère, c'est-à-dire, par le soin que nous en prenons, se portent à glorifier Dieu, &c. de ce que vous étant soumis à la foi de J E S U S - C H R I S T , vous faites profession de pratiquer son Evangile, qui recommande particulièrement les œuvres de charité.*

*Et de la bonté avec laquelle vous faites part de vos biens, &c. indifferemment à toutes les Eglises, &c non pas à eux seuls ; afin que vous ne les soupçonnez pas de ne penser qu'à leur propre intérêt.*

¶. 14. *Et à témoigner l'amour qu'ils vous portent, par les prières qu'ils font pour vous, & par le grand desir qu'ils ont de vous voir, à cause de l'excellente grace que vous avez reçue de Dieu.*

*Et à témoigner... à cause de l'excellente grace, &c. que Dieu vous a gratuitement donnée, c'est-à-dire, de la foi & de la charité, dont l'Apôtre vient de parler.*

¶. 15. *Dieu soit loué de son ineffable don. L'inclination à faire l'autonome est un véritable don, à cause des effets merveilleux qu'il produit pour la gloire de Dieu.*



### SENSE SPIRITUEL.

¶. 1, jusqu'au 6. *J' L serais superflu de vous écrire davantage touchant cette assistance qui se prépare pour les Saints de Jérusalem, car je*

*sai avec quelle affection vous vous y portez , &c.*

Quoique saint Paul ait parlé avec étendue sur le sujet des aumônes , il ne laisse pas encore d'en parler dans ce chapitre , parceque c'est une matière importante , elle a été traitée avec beaucoup de soin par tous les Peres de l'Eglise , & est souvent recommandée dans les Ecritures ; mais parcequ'elle est trop vaste pour la comprendre en peu de lignes , nous recueillerons ici en abrégé les maximes incontestables qui regardent un devoir dont la pratique est si nécessaire.

1. Quoique les riches soient les maîtres absolus de leurs biens à l'égard des hommes , ils n'en sont toutefois que les œconomes à l'égard de Dieu , qui en est le souverain maître , & qui ne les leur a donnés que pour en assister les pauvres.

2. Après avoir pris sur leurs biens tout ce qui leur est nécessaire dans l'état où ils se trouvent , en retranchant toutes les dépenses que la vanité , l'ambition & l'amour des plaisirs peuvent inspirer , tout ce qui reste est dû aux pauvres.

3. L'obligation de faire l'aumône n'est pas de conseil , mais de précepte indispensable , & ceux qui n'y satisfont pas selon leur pouvoir , s'exposent à cette malédiction terrible que JESUS - CHRIST fulminera contre eux : *Allez , maudits , au feu éternel , &c.*

4. On n'est pas dispensé de faire l'aumône sous prétexte qu'on a des enfans ; & en ce cas on ne peut mieux faire que de suivre le conseil que les Peres de l'Eglise donnent , qui est de compter JESUS-CHRIST pour un de leurs enfans mêmes , & de lui laisser une part en la personne des pauvres , comme à l'un de leurs héritiers .

5. C'est du bien légitimement acquis qu'on doit faire l'aumône, après avoir restitué tout le bien mal-acquis.

6. Il est très-dangereux de remettre après sa mort l'accomplissement d'un devoir indispensable à tous les Chrétiens pendant qu'ils vivent, & ce qu'on laisse par des legs testamentaires est de peu de mérite au prix de ce qu'on donne pendant la vie.

7. Enfin, dans les grandes nécessités les riches ne se doivent pas contenter des aumônes communes & ordinaires, mais ils doivent faire des liberalités extraordinaires, & retrancher de leur nécessaire jusqu'à ressentir eux-mêmes la pauvreté & la nécessité avec ceux dont ils soulagent la misère.

Ce sont-là les principales maximes de la doctrine que les Saints nous ont laissées sur l'aumône par une tradition uniforme de tous les siècles.

¶. 6. jusqu'à la fin. *Or je vous avertis, mes frères, que celui qui sème peu, moissonnera peu, & que celui qui sème avec abondance, moissonnera aussi avec abondance, &c.*

L'Apôtre montre ici, qu'il faut donner abondamment & avec joie, & quels sont les avantages que produit l'aumône. La comparaison d'un homme qui sème est fort juste & fort propre pour faire voir quelle est la vertu de l'aumône, & le besoin qu'ont les hommes de la faire avec abondance : ils sont, selon les Ecritures, les œconomes, les vignerons & les laboureurs de Dieu : *Coloni mei es sis,* dit-il aux Israélites ; mais ce sont des fermiers si pauvres qu'il faut que leur maître leur fournisse de quoi semer. Cette semence, dont parle ici S. Paul, est l'aumône & l'assistance que l'on donne au prochain qui est dans la nécessité ; personne n'a moyen

de la faire s'il ne l'a reçue de Dieu , qui ne la donne qu'afin qu'on la fasse profiter : c'estpourquoi on ne doit pas craindre de la répandre & de la distribuer aux pauvres , de même que des laboureurs , qui n'ayant rien , ne laissent pas d'emprunter de la semence pour mettre en terre , dans l'esperance que par leur travail ils recueilleront assez pour payer le blé qu'ils ont emprunté , & pour se nourrir.

Mais ce seroit peu de chose , si , en travaillant pour Dieu , on ne recevoit que sa subsistance temporelle & même en grande abondance : c'estpourquoi saint Paul , pour exciter les Corinthiens à faire l'aumône avec joie , & non à regret , leur promet que *Dieu fera croître les fruits de leur justice* ; c'est-à-dire , qu'il les remplira de tant de biens , qu'ils pourront toujours user de la même liberalité envers les pauvres. En effet , jamais personne n'est devenu pauvre contre sa volonté , en faisant l'aumône avec une volonté libre & de bon cœur. Il s'en est trouvé plusieurs qui ont donné tout leur bien afin d'être pauvres , comme saint Paulin & beaucoup d'autres ; mais on n'en a point vu qui soient devenus pauvres malgré eux en donnant l'aumône avec charité pour leur prochain ; au-lieu que l'on voit tous les jours que la cupidité appauvrit une infinité de gens , sans que ces exemples soient capables de faire craindre la pauvreté. Ceux qui craignent de devenir pauvres pour faire l'aumône , en voulant fuir la pauvreté , ils y tombent ordinairement ; & ceux au-contraire qui font la charité , s'enrichissent en toutes sortes de biens. *Les uns donnent ce qui est à eux , & en deviennent plus riches , dit le Sage , les autres ravissent le bien d'autrui , & sont toujours pauvres.* Car les fruits de cette semence que

Dieu nous promet de faire multiplier , sont nos aumônes , en nous donnant les moyens & la volonté de donner toujours plus liberalement . Et comme le blé qui est mis en une bonne terre en produit davantage , au-lieu que si on le conservoit dans des greniers il diminueroit , & ne pourroit se conserver long-temps ; il en est de même des richesses , le grand attachement qu'on y a , est bien souvent cause qu'on les perd , & quelquefois même la vie ; au-lieu que le détachement que l'on en a , quand il procede d'une véritable charité , s'il ne les augmente pas toujours , au-moins n'est-il jamais nuisible , de sorte que le seul profit qu'on peut retirer des richesses dont la possession est très-dangereuse , c'est d'en faire un bon usage par le moyen de l'aumône .



## CHAPITRE X.

1. **I**Pse autem ego Pau-  
lus obsecro vos ,  
per mansuetudinem &  
modestiam Christi , qui  
in facie quidem humi-  
lis sum inter vos , ab-  
sens autem confido in  
vobis .

2. Rogo autem vos  
ne præsens audeam , per  
¶. 1. autr. bonté , équité .

1. **M**AIS moi Paul , moi-même qui vous parle , je vous conjure par la douceur & la modestie // de J E S U S - C H R I S T , moi qui , selon quelques-uns , étant présent parois bas & méprisable parmi vous ; au-lieu qu'étant absent j'agis envers vous avec hardiesse .

2. Je vous prie , dis - je , que quand je serai présent je

768 II. EPISTRE DE S. PAUL  
ne sois point obligé d'user avec confiance de cette autorité avec laquelle on m'accuse d'agir // envers quelques-uns, qui s'imaginent que nous nous conduisons selon la chair.

3. Car encore que nous vivions dans la chair, nous ne combattons pas selon la chair //.

4. Les armes de notre milice ne sont point charnelles, mais puissantes en Dieu, pour renverser tout ce qu'on leur oppose; & c'est par ces armes que nous détruisons les raisonnemens humains,

5. & tout ce qui s'éleve avec plus de hauteur contre la science de Dieu; & que nous reduisotis en servitude tous les esprits pour les soumettre à l'obeissance de JESUS-CHRIST;

6. ayant en notre main le pouvoir de punir tous les desobeissans, lorsque vous aurez satisfait à tout ce que l'obeissance demande de vous//.

7. Jugez au moins des choses selon l'apparence//. Si quel-

que. 1. autr. qu'on m'attribue.

que. 3. i. e. notre conduite n'est pas charnelle.

que. 6. i. e. lorsque la plus grande

cam confidentiam qua existimor audere, in quosdam, qui arbitrantur nos tanquam secundum carnem ambulemus.

3. In carne enim ambulantes, non secundum carnem militamus.

4. Nam arma militiae nostrae non carnalia sunt, sed potentia Deo ad destructionem munitionum, consilia destruentes,

5. & omnem altitudinem extollentem se adversus scientiam Dei, & in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi,

6. & in promptu habentes ulcisci omnem inobedientiam, cum impleta fuerit vestra obedientia.

7. Quæ secundum faciem sunt, videte. Si

partie sera réduite à son devoir.

que. 7. autr. Ne jugez-vous des choses que selon l'apparence humaine?

quis

quis confidit sibi Christi se esse, hoc cogitet iterum apud se: quia sicut ipse Christi est, ita & nos.

¶

8. Nam, & si amplius aliquid gloriatus fuero de potestate nostra, quam dedit nobis Dominus in edificationem, & non in destructionem vestram: non erubescam.

9. Ut autem non existimer tanquam terrere vos per epistolias:

10. ( quoniam quidem epistolæ inquiunt, graves sunt & tortes: præsentia autem corporis infirma, & sermo contemptibilis ) :

11. hoc cogitet qui ejusmodi est, quia quales sumus verbo per epistolas absentes, tales & præsentes in facto.

12. Non enim audemus inscrere, aut comparare nos quibusdam, qui seipso commen-

qu'un se persuade en lui-même, qu'il est à JESUS-CHRIST, il doit aussi considerer en lui-même, que comme il est à JESUS-CHRIST, nous sommes aussi à JESUS-CHRIST.

8. Car quand je me glorifierois un peu davantage de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour votre édification, & non pour votre destruction, je n'aurois pas sujet d'en rougir//.

9. Mais afin qu'il ne semble pas que nous voulions vous étonner par des lettres;

10. ( parceque les lettres de Paul, disent-ils, sont graves & fortes; mais lorsqu'il est présent, il paroît bas en sa personne, & méprisable en son discours; )

11. que celui qui est dans ce sentiment, considere qu'étant présens nous nous conduisons // dans nos actions de la même maniere que nous parlons dans nos lettres étant absens.

12. Car nous n'osons pas nous mettre au rang de quelques-uns qui se relevent eux-

¶. 8. expl. car je le ferois avec raison.

¶. 11. i. e. que nous avons le pouvoir de nous conduire.

770 II. EPISTRE DE S. PAUL  
mêmes, ni nous comparer à eux; mais // nous nous mesurons sur ce que nous sommes véritablement en nous, & nous ne nous comparons qu'avec nous-mêmes.

13. Non, nous ne nous glorifierons point nous-mêmes démesurément; mais nous renfermant // dans les bornes du partage que Dieu nous a donné, *nous nous glorifierons* d'être parvenus jusqu'à vous.

14. Car nous ne nous étendons pas au-delà de ce que nous devons, comme si nous n'étions pas parvenus jusqu'à vous; puisque nous sommes arrivés jusqu'à vous en prêchant l'Evangile de JESUS-CHRIST.

15. Nous ne nous relevons donc point démesurément, en nous attribuant les travaux des autres; mais nous espérons que votre foi croissant toujours en vous de plus en plus //, nous étendrons notre partage//beaucoup plus loin,

\*. 12. Le Grec. mais ces personnes ne considèrent pas qu'ils ne se mesurent que sur l'idée qu'ils se sont fermés d'eux mêmes, & ne se comparent qu'avec eux-mêmes.

\*. 13. Lettr. selon la mesure de

dant; sed ipsi in nobis nosmetipso metientes, & comparantes nosmetipso nobis.

13. Nos autem non in immensum gloria-bimur, sed secundum mensuram regulæ, quæ mensus est nobis Deus, mensuram pertingendi usque ad vos.

14. Non enim quasi non pertingentes ad vos, superextendimus nos: usque ad vos enim pervenimus in Evangelio Christi.

15. Non in immensum gloriantes in alienis laboribus: spem autem habentes crescentis fidei vestræ, in vobis magnificari secundum regulam nostram in abundantiam,

la règle dont Dieu nous a mesurés, qui est la mesure d'atteindre jusqu'à vous.

\*. 15 expl. en sorte que vous n'aurez plus besoin de nous. Ibid. lessr. regle.

16. etiam in illa, quæ ultra vos sunt, evangeliare, non in aliena regula in iis, quæ præparata sunt gloriari.

17. Qui autem gloriatur, in Domino glorietur.

18. Non enim qui se ipsum commendat, ille probatus est, sed quem Deus commendat.

16. en prêchant l'Evangile aux nations qui sont au-delà de vous, sans entreprendre sur le partage d'un autre<sup>16</sup>, en nous glorifiant *d'avoir bâti* sur ce qu'il auroit déjà préparé.

17. ¶ Que celui donc qui <sup>+ une sainte vierge non Mar-tyre.</sup> se glorifie, se glorifie dans le Seigneur.

18. Car ce n'est pas celui <sup>fer. 9.</sup> qui se rend témoignage à lui-<sup>2 Cor. 1. 3.</sup> même qui est vraiment estimable; mais c'est celui à qui Dieu rend témoignage.

\*. 16. i. e. sans prêcher en des endroits où l'Evangile a déjà été porté.



## SENS LITTERAL.

\*. I. *Mais moi, Paul, moi-même qui vous parle, je vous conjure par la douceur & la modestie de J E S U S-C H R I S T, moi qui, selon quelques-uns, étant présent paroîs bas & méprisable parmi vous; au-lieu qu'étant absent, j'agis envers vous avec hardiesse.*

*Mais moi Paul, moi-même qui vous parle; c'est-à-dire: Tout Apôtre que je suis, & quelque excellence & quelque autorité que j'aie par-dessus le commun des ministres de l'Eglise, & sur-tout à l'égard de ceux de la vôtre, dont je suis le fondateur & le pere: Multam fiduciam habens in Christo Iesu* <sup>Philem. 8.</sup>

772 II. EPISTRE DE S. PAUL  
*imperandi*, &c. Je vous conjure par la douceur & la modestie de J E S U S - C H R I S T ; c'est-à-dire : Je ne prétends pas me servir de mon autorité , ni user d'empire sur vous , pour vous porter à observer les avertissemens que je vous ai donnés , & les règles que je vous ai prescrites dans cette lettre ; je vous en prie seulement , & je vous y exhorte par cette douceur & cette moderation dont J E S U S - C H R I S T a usé en vous donnant sa loi. *Venite ad me omnes qui laboratis*, &c. Il parle de cette manière, pour faire voir aux Corinthiens la fausseté des calomnies de ses adversaires , qui l'accusoient d'orgueil & de présomption , & de vouloir user d'empire & de tyrannie sur les consciences.

*Moi qui, selon quelques-uns, étant présent parois bas & méprisable parmi vous* , c'est-à-dire , lâche , mol , & foible , n'osant vous reprendre en face avec autorité , mais usant d'une basse condescendance pour gagner vos bonnes graces , & craignant de vous déplaire ; quoiqu'au fond je n'en use avec cette modestie & cette retenue envers vous , que pour vous faire voir que c'est à tort que mes adversaires m'accusent de présomption & d'orgueil.

*Au-lieu qu'étant absent , j'agis envers vous avec hardiesse* ; c'est-à-dire , que hors de votre présence je ne vous crains plus , & ne vous ménage plus : ce qui s'explique par ces paroles du verset 10. *Epi-stola graves, praesentia autem corporis infirma.*

¶. 2. Je vous prie , dis-je , que quand je serai présent , je ne sois point obligé d'user avec confiance de cette autorité avec laquelle on m'accuse d'agir envers quelques-uns , qui s'imaginent que nous nous conduisons selon la chair .

*Je vous prie , dis-je , que.... je ne sois point*

*obligé, &c.* de vous faire connoître par les effets ; que je n'ai pas moins de hardiesse étant présent, que lorsque je suis absent. Voyez 1. Cor. 4. 21. 2. Cor. 13. 2. Ce qui étoit opposé à la lâcheté que lui attribuoient les principaux ministres de l'Eglise de Corinthe, qui étoient ses adversaires, & qui vouloient introduire une doctrine opposée à la sienne.

*Qui s'imaginent que nous nous conduisons selon la chair*, c'est-à-dire, selon les fausses maximes des hommes charnels, qui font profession de ne reprendre jamais les défauts en présence, dans la crainte de déplaire, & qui au-contraire les reprennent hardiment étant absent, pour s'acquerir la réputation d'être séveres & fidèles dans leur ministère. *Autr.* Qu'il n'y a rien que d'humain & de foible dans notre conduite, & qu'ainsi elle n'est nullement à craindre, & qu'il ne faut rien appréhender de toutes nos menaces.

¶. 3. *Car encore que nous vivions dans la chair, nous ne combattons pas selon la chair.*

*Car encore que nous vivions dans la chair*, c'est-à-dire, dans un corps mortel, & qu'ainsi nos personnes soient d'elles-mêmes faibles & infirmes, Voyez Gal. 4. 13. Hebr. 2. 14. & 5. 7. 1. Jean 4. 2. *Nous ne combattons pas selon la chair*; c'est-à-dire : Il n'y a rien néanmoins de foible dans notre conduite, & nous ne laissons pas, nonobstant notre faiblesse naturelle, de combattre fortement nos adversaires : de sorte que nous sommes plus à craindre qu'ils ne s'imaginent.

¶. 4. *Les armes de notre milice ne sont point charnelles, mais puissantes en Dieu, pour renverser tout ce qu'on leur oppose ; & c'est par ces armes que nous détruisons les raisonnemens humains.*

*Les armes de notre milice*, c'est-à-dire, les moyens dont nous nous servons pour nous opposer aux ennemis de l'Evangile. Voyez Ephese 6. 11. 17. 1. Thess. 5. 8. *ne sont point charnelles*, matérielles, & faibles, telles que sont les armes ordinaires des hommes, desquelles on peut se défendre.

*Mais puissantes en Dieu*, c'est-à-dire, qu'elles ont une vertu toute divine, soit par les miracles, soit par la conviction des erreurs, ou la conversion des pecheurs, soit par la punition exemplaire de ceux qui entreprennent d'y résister. Voyez Act. 13. 6. & 16. 14. *Pour renverser tout ce qu'on leur oppose*; c'est-à-dire, tous les obstacles que nos adversaires nous opposent pour nous empêcher d'avancer la prédication de l'Evangile.

*Et c'est par ces armes que nous détruisons les raisonnemens humains*; c'est-à-dire: Nous faisons voir la fausseté & la folie de tous les raisonnemens que l'on oppose à la vérité de l'Evangile. L'Apôtre taxe particulièrement ses adversaires, qui faisoient profession d'être grands philosophes, & corrompoient par leur vaine philosophie la pureté du Christianisme.

¶. 5. *Et tout ce qui s'élève avec plus de hauteur contre la science de Dieu; & que nous reduisons en servitude tous les esprits, pour les soumettre à l'obéissance de JESUS-CHRIST.*

*Et tout ce qui s'élève*, &c. c'est-à-dire: Nous abattons l'orgueil & le faste de la sagesse humaine, qui s'oppose avec insolence aux maximes de l'Evangile, qui est la vraie science par laquelle on connaît Dieu. Voyez ci-dessus 4. & 6. & Luc. 1. 77.

*Et que nous reduisons*, &c. c'est-à-dire: Nous contraignons tous les esprits qui entreprennent de

disputer contre nous de la vérité de l'Evangelie , d'avouer en eux-mêmes que toutes leurs raisons sont frivoles , & qu'ils n'ont rien de solide pour opposer au-contre.

*Pour les soumettre à l'obéissance de JESUS-CHRIST : Notre dessein en cela est de les assujettir à l'obéissance de JESUS-CHRIST , quoique par leur faute ils demeurent quelquefois dans leur infidélité , Dieu ne leur faisant pas toujours la grace de se convertir.*

¶. 6. *Ayant en notre main le pouvoir de punir tous les desobeissans , lorsque vous aurez satisfait à tout ce que l'obéissance demande de vous.*

*Ayant en notre main le pouvoir de punir , non seulement ceux qui sont ennemis déclarés de JESUS-CHRIST , mais ceux mêmes qui faisant profession du Christianisme , corrompent par leurs erreurs & par leur vie relâchée & scandaleuse , la pureté de la Religion.*

*Lorsque vous aurez satisfait , &c. Le sens : Mais quoique j'aie ce pouvoir de punir les rebelles , je n'en veux pas user , jusqu'à ce que vous soyez tous revenus à votre devoir , & que vous ayez achevé de reformer les desordres qui restent encore dans votre Eglise ; mon dessein n'étant de punir que les incorrigibles , & non pas ceux qu'il y a esperance de ramener à leur devoir. Profitez donc de cet avertissement , & pressez-vous de corriger ce qui reste de mal en vous ; afin qu'aucun ne soit enveloppé dans la punition que je dois faire des rebelles & des opiniâtres , & sur-tout des faux-docteurs , s'ils ne rentrent dans leur devoir , comme je les y exhorte par cette menace.*

¶. 7. *Jugez au moins des choses selon l'apparence.*

*Si quelqu'un se persuade en lui-même qu'il est à JESUS-CHRIST, il doit aussi considerer en lui-même, que comme il est à JESUS-CHRIST, nous sommes aussi à JESUS-CHRIST.*

*Jugez au moins des choses selon l'apparence. Gr. Ne juez pas, &c. c'est-à-dire : S'il faut juger de nos avantages selon l'exterieur, je ne crois pas que vos docteurs en ayant qui méritent de la préférence au-dessus de nous. Autr. Juez - vous de mes adversaires par ce qui paroît exterieurement en eux, comme par l'éloquence, par la philosophie, par leur façon grave & majestueuse, & par ces glorieux titres de Docteurs & d'Apôtres qu'ils se donnent à eux-mêmes ? Et ne savez-vous pas que cette manière de juger est pleine d'erreur, & qu'il ne faut juger des personnes que par ce qu'il y a en eux de solide & de véritable ?*

*Si quelqu'un, d'entre ces faux-docteurs, se persuade en lui-même, quoique ce soit sans fondement, & par une pure prélection, qu'il est à JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, qu'il est Apôtre de JESUS-CHRIST, il doit aussi considerer en lui-même, sans qu'il soit besoin de l'en avertir ; parceque les marques de mon apostolat sont si visibles d'elles-mêmes, que comme il est à JESUS-CHRIST, selon sa pensée, & la bonne estime qu'il a de lui-même ; car dans la vérité, il n'a point cette qualité ; nous sommes aussi à JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, ses Apôtres ; & qu'ainsi il ne nous doit pas mépriser, ni rejeter, comme si nous lui étions fort inférieurs en dignité & en mérite.*

*¶. 8. Car quand je me gloriferois un peu davantage de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour votre édification, & non pour votre destruction, je n'aurrois pas sujet d'en rougir.*

*Car quand je me gloriferois un peu davantage, &c.*  
 Le sens : Et quand je me gloriferois un peu plus que je ne fais, lorsque je prends simplement la qualité d'Apôtre ; & que je voudrois parler des merveilles & des prodiges que Dieu a exercés par mon apostolat, en me donnant la puissance de les operer. L'Apôtre taxe couvertement ses adversaires , qui prenoient bien la qualité d'Apôtres, mais qui n'avoient pas la puissance d'operer les miracles , qui étoient particuliers aux vrais Apôtres : ce qui fairoit voir la fausseté de leur prétention.

*Et non pour votre destruction.* Ceci est encore dit contre ces faux apôtres , qui ne prenoient cette qualité , & qui n'exerçoient leur pouvoir prétendu, que pour introduire leur fausse doctrine , & détruire ainsi la foi des Corinthiens : au-lieu que l'Apôtre ne se servoit de son pouvoir que pour les édifier , & les confirmer de plus en plus dans la foi & dans toutes les vertus , & non pas pour les précipiter dans le desespoir.

*Je n'aurois pas sujet d'en rougir , parceque je ne dirois rien que de vrai.*

*¶. 9. Mais afin qu'il ne semble pas que nous voulions vous étonner par des lettres.*

*Mais . . . que nous voulions vous étonner , c'est-à-dire, vous effrayer par des lettres menaçantes , éllevant fort mon autorité par mes lettres ; & n'osant néanmoins en user lorsque je suis présent dans votre Eglise , & au-contraire paroissant foible & lâche en votre présence. Autr. Voulant me faire considerer par mes lettres comme une personne digne de respect & de veneration.*

*¶. 10. ( Parceque les lettres de Paul , disent-ils , sont graves & fortes ; mais lorsqu'il il est présent , il*

778 II. EPIS TRE DE S. PAUL  
paroît bas en sa personne , & méprisable en son discours.)

Parceque les lettres de Paul sont graves en sentences , & fortes en menaces ou en raisonnemens ; mais lorsqu'il est présent , il paroît bas en sa personne , c'est-à-dire , d'un air grossier & rustique , n'ayant rien d'élevé ni dans son regard , ni dans son geste ; mais osant à peine paroître devant le monde , sa présence ne doit point être redoutable , comme il le veut persuader par ses lettres.

Et méprisable en son discours , qui est barbare , & qui n'a rien de l'élegance , ni de la politesse du langage de Corinthe ; de sorte qu'il ne sçauoit parler sans se faire mépriser : tant s'en faut donc que ses reprehensions & ses corrections soient à craindre , & dignes de respect.

¶. 11. Que celui qui est dans ce sentiment , considere qu'étant présens nous nous conduissons dans nos actions de la même maniere que nous parlons dans nos lettres étant absens.

Que celui qui est dans ce sentiment , &c. Le sens : Je n'ai point à présent d'autre réponse à faire à celui qui a ce sentiment de moi , sinon que quand je serai parmi vous , je l'en desabuserai par sa propre expérience , & par la conduite que je tiendrai envers lui , & envers tous ceux qui seront incorrigibles , comme lui ; puisque je suis dans la resolution d'executer contr'eux toutes les menaces que je leur ai faites par mes lettres , & de leur faire voir par des effets , plutôt que par des paroles , que si je suis hardi à parler & à menacer dans mes lettres , je ne le suis pas moins dans l'execution de mes menaces.

¶. 12. Car nous n'osons pas nous mettre au rang de

*quelques-uns qui se relevent eux-mêmes, ni nous comparer à eux; mais nous nous mesurons sur ce que nous sommes véritablement en nous, & nous ne nous comparons qu'avec nous-mêmes.*

*Car.* L'Apôtre rend raison de ce qu'il ne fait pas d'autre réponse au reproche que lui faisoient ses adversaires, que celle du verset précédent : il dit, qu'il en use ainsi pour ne pas tomber comme eux dans le défaut de se rendre recommandable par des avantages si frivoles, qu'il les leur cede de bon cœur, & qu'il consent volontiers qu'ils passent pour plus polis & plus éloquens que lui ; puisqu'ils mettent toute leur gloire dans ces bagatelles & dans ces vanités.

*Nous n'osons pas ( c'est une ironie ) nous mettre au rang de quelques-uns ; c'est-à-dire , de ceux qui tâchent de se rendre recommandables , & de se faire estimer par ces avantages de science , d'éloquence , de bonne-grace , &c. dans lesquels ils pensent exceller , & qu'ils croient être un sujet fort legitime de gloire.*

*Qui se relevent eux-mêmes ; au-lieu que la vraie gloire doit venir des autres , & être fondée sur leur jugement , le témoignage qu'on se tend à soi-même étant toujours suspect , à cause de l'amour-propre qui aveugle les hommes en leur propre cause , comme l'Apôtre l'explique ensuite.*

*Ni nous comparer à eux , pour ce qui regarde l'éloquence, la philosophie , la politesse , les richesses , l'honneur du monde , &c.*

*Mais nous nous mesurons sur ce que nous sommes , &c. Grec. Mais ils ne considererent pas qu'ils ne se mesurent que sur l'idée qu'ils se sont formés d'eux-mêmes ; & ils ne se comparent qu'avec eux-mêmes , & ne fondent la bonne estime & les louan-*

ges qu'ils se donnent que sur leur propre jugement, qui est l'unique regle dont ils se servent, quoiqu'il n'y en ait point de plus fausse ni de plus trompeuse, puisqu'il n'y en a point d'autre que celle de la vérité ; ne jettant les yeux que sur eux-mêmes ou sur leurs semblables, au lieu de les jeter sur les Apôtres qui sont plus parfaits qu'eux, & plus excellens en dignité & en toute sorte de graces ; & de reconnoître, en se comparant avec eux, combien ils leur sont inférieurs en dignité & en perfection.

*V. 13. Non, nous ne nous glorifierons point nous-mêmes demesurément ; mais nous renfermant dans les bornes du partage que Dieu nous a donné, nous nous glorifierons d'être parvenus jusqu'à vous.*

*Non, nous ne nous glorifierons point nous-mêmes demesurément, comme font ces faux-docteurs, qui n'ont point d'autre mesure que celle de leur propre jugement ; au lieu que la nôtre n'est que la pure vérité.*

*Mais nous renfermant dans les bornes, &c. nous contentant de la gloire d'avoir travaillé dans les lieux ausquels Dieu nous a spécialement destinés par sa Providence, sans entreprendre, comme ces faux-docteurs, de nous glorifier d'avoir travaillé dans les endroits où nous n'avons pas été, ni de nous dire, comme eux, les Apôtres des Eglises que nous n'avons point fondées ; mais nous nous glorifierons seulement d'être parvenus jusqu'à vous ; c'est-à-dire, de ce que notre ministère s'est étendu jusqu'à vous, & de ce que votre Eglise est comprise dans le nombre de celles où j'ai prêché l'Evangile, & de ce qu'ainsi je suis votre Apôtre.*

*V. 14. Car nous ne nous étendons pas au-delà de ce que nous devons, comme si nous n'étions pas parvenus jusqu'à vous, puisque nous sommes arrivés*

jusqu'à vous en prêchant l'Evangile de J E S U S-CHRIST.

*Car, &c.* Lorsque je me glorifie d'être parvenu jusqu'à vous & d'être votre Apôtre, on ne peut pas m'objécter que j'entreprene sur le droit des autres, & que j'étende ma gloire au-delà des bornes de mon département, & des lieux où j'ai prêché ; puisqu'il est de notoriété publique que j'ai porté l'Evangile jusqu'en votre province, & qu'ainsi vous êtes tous mes enfans en J E S U S-C H R I S T, & autant de témoins irreprochables de ce que je dis.

*V. 15.* *Nous ne nous relevons donc point demeûrément, en nous attribuant les travaux des autres ; mais nous espérons que votre foi croissant toujours en vous de plus en plus, nous étendrons notre partage beaucoup plus loin.*

*Nous ne nous relevons donc point demeûrément ; c'est-à-dire, au-delà des bornes que Dieu nous a prescrites, en nous attribuant, comme ces faux-apôtres, les travaux des autres ; c'est-à-dire, qui s'attribuent l'autorité souveraine d'Apôtres sur les Eglises qui n'ont point été fondées par eux.*

*Mais nous espérons que votre foi croissant, &c.* c'est-à-dire, lorsque nous aurons achevé de fortifier votre foi, qui est ébranlée par ces faux-déteurs. *Autr.* À mesure que votre foi se fortifiera ; car je ne vous veux point quitter entièrement jusqu'à ce que vous soyez tout-à-fait confirmés dans la foi, & que par le progrès de votre pieté on l'ait vu croître en vous de plus en plus.

*Nous étendrons notre partage beaucoup plus loin ; c'est-à-dire : Quoique vous soyez assez convaincus par votre propre expérience, que je ne me glorifie point demeûrément, & que je ne m'attribue point*

les travaux des autres. *Autr.* Quoique j'aye la gloire d'être parvenu depuis Jerusalem jusqu'à vous dans la prédication de l'Evangile, j'espere de n'en point demeurer là, & d'étendre si loin les limites de mon département, que sans me glorifier, comme ils font, des travaux des autres, j'aurai assez de quoi le faire des miens propres.

*V. 16. En prêchant l'Evangile aux nations qui sont au-delà de vous, sans entreprendre sur le partage d'un autre, en nous glorifiant d'avoir bâti sur ce qu'il aura déjà préparé.*

*En prêchant l'Evangile aux nations qui sont au-delà de vous.* Quelques-uns croient que saint Paul parle des villes de Grece situées vers le Pont-Euxin, où il a depuis prêché l'Evangile ; d'autres, que c'est de l'Italie & de l'Espagne.

*Sans entreprendre*, comme font ces faux-apôtres, qui s'arrêtent dans des Eglises déjà fondées, & qui se gardent bien d'en aller fonder de nouvelles, comme nous le faisons au peril de notre vie.

*Sur le partage d'un autre*, aux lieux où les autres Apôtres ont déjà prêché, & fondé des Eglises ; & où Dieu les a spécialement appellés & adressés par sa providence. Ce n'est point que les Apôtres n'eussent un pouvoir général & absolu de prêcher partout, mais pour éviter la confusion, ils observaient cet ordre, de n'aller prêcher, sans quelque nécessité extraordinaire, qu'aux lieux où les autres n'avoient pas encore été, & encore pour lors c'étoit sans s'attribuer l'autorité souveraine d'Apôtres sur ces Eglises.

*En nous glorifiant*, comme ils font ; parcequ'ils ne peuvent pas se glorifier d'avoir été les premiers fondateurs d'aucune l'Eglise, comme j'ai la gloire de

l'être. D'avoir bati, &c. c'est-à-dire, d'avoir cultivé des Eglises qui étoient déjà toutes dressées par le ministere des autres Apôtres ; car je mets toute ma gloire à en fonder de nouvelles , & à les dresser au peril de ma vie. Il taxe toujours ces faux-docteurs , qui ne pouvant se glorifier d'être les fondateurs d'aucune Eglise , se glorifioient vainement de les avoir cultivées dans la religion , & s'attribuoient par là une autorité si souveraine sur elles , qu'ils s'élevoient même au-dessus des Apôtres , qui en étoient les fondateurs & les peres.

*¶. 17. Que celui donc qui se glorifie , se glorifie dans le Seigneur.*

*Que celui donc qui se glorifie , &c.* Le sens : Mais afin que cette gloire par laquelle vous voyez que je m'éleve au-dessus de ces faux-docteurs , ne vous soit point préjudiciable , faute de savoir en quoi elle consiste , & de quelle maniere il est permis de se glorifier ; tenez pour maxime , que celui qui se glorifie , se doit glorifier dans le Seigneur ; c'est-à-dire , qu'il doit reconnoître que tous les avantages qui sont en lui , & qui le rendent recommandable , ne sont pas de lui , mais de la grace de Dieu , qui les lui a donnés par sa pure bonté , & qu'ainsi il lui en doit rapporter toute la gloire , & ne les employer que pour lui plaire.

*¶. 18. Car ce n'est pas celui qui se rend témoignage à lui-même , qui est vraiment estimable ; mais c'est celui à qui Dieu rend témoignage.*

*Car ce n'est pas celui , &c.* C'est la preuve du verset précédent ; c'est-à-dire : Ce qui rend l'homme vraiment recommandable , n'est pas la bonne estime qu'il a de lui-même , ni les louanges qu'il se donne ; mais c'est l'honneur qu'il a de connoître

784 II. EPISTRE DE S. PAUL  
Dieu, & d'être à son service : comme on diroit que le Roi est celui qui rend les officiers de sa couronne dignes de gloire. L'homme ne se doit jamais glorifier qu'en Dieu : Premierement , parceque lorsqu'il présume de se glorifier, cette gloire est vaine & trompeuse , puisqu'il n'a de lui-même que le peché , qui le rend digne du dernier mépris : Secondement , parceque l'homme n'étant recommandable que par les avantages qu'il a reçus de Dieu , il est juste que s'il s'en glorifie , il rapporte toute cette gloire à Dieu , qui en est l'auteur , & qu'il ne se l'attribue pas à soi-même.

*Mais c'est celui, &c. que Dieu rend recommandable par les bonnes œuvres, ou par des signes miraculeux de sa toute-puissance.*



## SENS SPIRITUEL.

V. 1. jusqu'au 8. *M*ais moi Paul, moi-même qui vous parle, je vous conjure par la douceur & la modestie de JESUS-CHRIST , &c.

On peut bien appliquer à notre grand Apôtre ce que Samson proposoit dans son énigme : *La douceur est sortie du fort.* Il ne se voit gueres d'exemples de douceur & de force mieux alliés qu'en cet endroit-ci. Saint Paul use d'une si grande moderation, qu'il prie avec instance ceux qu'il pouvoit punir , de ne point l'obliger malgré lui d'user de sa puissance : *Ayant, dit-il, en notre main le pouvoir de punir tous les desobeissans , j'attens que vous ayez fait à tout ce que l'obeissance demande de vous.* Peut-on rien comparer , dit saint Chrysostome , à

AUX CORINTHIENS. CHAP. X. 785  
la douceur & à la tendresse de ses entrailles ? Il voudroit bien frapper , mais il se retient ; dans le dessein qu'il a de les épargner. Il use de menace , jusqu'à ce qu'ils fussent en état qu'il n'eût plus besoin de les châtier. Ce saint homme se regardoit comme un medecin plein de douceur , comme un pere commun plein de bonté pour tous ses enfans : Sa tendresse étoit sa regle dans toute sa conduite ; mais quand il y avoit des desordres à corriger dans lesquels on persistoit opiniâtrément , il a fait voir un courage & une fermeté inébranlable , qui devoit étonner les plus hardis : *Voulez-vous* , dit-il ailleurs <sup>i. Cor.</sup> aux Corinthiens , que je vous aille voir la verge à la main ? Et il declare ici qu'il a des armes très-puissantes capables de détruire tout ce qu'on leur oppose , & renverser tout ce qui s'élève avec hauteur contre l'Evangile de J E S U S-C H R I S T. C'est de J E S U S-CHRIST même qu'il avoit appris à allier la douceur & la force qu'il a pratiquées dans son Evangile ; & qu'il fait éclater dans la conduite du monde : car *la sagesse attise avec force depuis une extrémité jusqu'à l'autre , & elle dispose tout avec douceur.* <sup>Sap. 8.11</sup>

Cette force tempérée par la douceur , & cette douceur soutenue par la force; *suaviter fortis , & fortiter suavis* , dit saint Bernard , a toujours été une qualité rare & difficile à pratiquer. Car ceux qui sont naturellement forts n'aiment que la force , & ceux qui sont naturellement doux n'aiment que la douceur. Il faut néanmoins que ceux qui sont chargés de la conduite des autres , & sur-tout les Pasteurs , ayant avec une bonté paternelle une fermeté qui ne dissimule point ce qui ne se peut point souffrir , & qui porte ceux qui leur sont assujettis à acquitter de tous leurs devoirs. Cette fermeté

786 II. EPISTRE DE S. PAUL  
raisonnable qui soutient selon Dieu la justice & la  
verité, est une des plus importantes qualités des  
ministres de JESUS-CHRIST : Car la douceur de  
*Aug. in  
8f. 34.*  
celui qui entretient & nourrit les crimes, n'osant les  
reprendre de-peur d'attrister ceux qui les commettent,  
est semblable, dit saint Augustin, à la douceur de ce-  
lui qui n'ose ôter un couteau à un enfant de-peur qu'il  
ne pleure, & qui ne craint point qu'il s'en blesse, ou  
même qu'il ne s'en tue. Ainsi il est tout-à-fait néces-  
saire pour le salut des âmes, que les Pasteurs soient  
revêtus de cette force d'en-haut qui ne leur fasse  
craindre qu'une seule chose, qui est de craindre  
quelque chose plus que Dieu.

*Galat.  
6. 14.*  
C'a été le principal caractère de notre grand  
Apôtre, que cet esprit de douceur & de force : car  
quoiqu'il fût méprisé & maltraité en sa personne,  
& exposé aux fouets & à toutes sortes de mauvais  
traitemens, il étoit revêtu d'armes puissantes qui  
le rendoient invincible, & lui faisoient remporter  
des victoires contre les ennemis de Dieu dans tout  
le monde. C'étoit la croix de JESUS-CHRIST qui  
étoit toute sa gloire, sa science & sa confiance, qui  
lui inspiroit ce courage, & qui l'a rendu plus fort &  
plus puissant que tous les Orateurs & les Philoso-  
phes, que les Princes & que les Rois; & en un mot,  
que tout ce qu'il y avoit d'hommes sur la terre. Que  
l'on compare maintenant avec ce secours divin les  
armes charnelles dans lesquelles se confioient les  
faux-apôtres qui le méprisoient, ces armes étoient  
les richesses, la gloire, les dignités, l'éloquence,  
la force de persuader, les caballes, les intrigues,  
les flateries, les déguisemens, & autres choses sem-  
blables, dit saint Chrysostome; n'est-ce pas là en-  
core maintenant la force de ceux qui aiment mieux

mettre leur confiance dans leurs grandes richesses , & se prévaloir de leur vain pouvoir , que d'établir pour toute l'éternité leur esperance dans la miséricorde de **Dieu** , comme parle le Prophète roi : Le Sauveur a envoyé les hommes pleins de son Esprit , pauvres & humbles comme lui , pour vaincre le monde ; & aujourd'hui on croit qu'on se doit servir de la magnificence du monde & de ce qui est conforme à son esprit pour le pouvoir vaincre . Mais comme David n'eut point besoin autrefois des armes de Saül pour vaincre Goliath ; de même si nous sommes vrais disciples de JESUS-CHRIST , nous n'aurons point besoin des armes du monde pour vaincre le monde : L'humilité , la priere , la meditation de l'Ecriture & la mortification sont des armes bien plus puissantes & plus solides que toute la force & la puissance du secours humain , qui n'est que faiblesse , au lieu que *ce qui paroît en Dieu une faiblesse est plus fort que la force de tous les hommes.*

¶. 8. jusqu'au 17. *Car quand je me gloriferois un peu davantage de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour votre édification & non pour votre destruction , je n'aurois pas sujet d'en rougir , &c.*

Saint Paul dit ailleurs , que JESUS-CHRIST a établi dans son Eglise des ministres pour travailler à la perfection des Saints , à l'édification du corps de JESUS-CHRIST . C'est à quoi tendent toutes leurs fonctions , & tout le pouvoir qu'ils ont reçû ne doit être employé que pour procurer le salut des peuples selon les desseins de Dieu & les regles qu'il a prescrites & laissées à son Eglise . Car comme les medecins ne sont établis que pour entretenir la santé du corps humain par la vertu des medicaments que Dieu a créés pour cet usage ; de même aussi les

Psf. 91.  
7. 8.

Eph. 4.  
12.

Pasteurs qui sont chargés de la conduite des âmes, sont obligés par leur état d'employer tout ce qu'ils ont de force & de vertu pour conserver, entretenir, & rétablir la santé de l'âme & la sainteté dans les fidèles qui composent le corps de l'Eglise, *afin qu'il se forme & s'édifie par la charité.*

Mais le moyen le plus sûr & le plus efficace pour édifier l'Eglise, c'est-à-dire, pour conserver la pureté de la foi & des mœurs, & le bon ordre dans la discipline, c'est de suivre exactement la doctrine de l'Evangile & les ordonnances de l'Eglise. Saint Paul prononce anathème contre un Ange du ciel qui voudroit annoncer un Evangile différent de celui que les Apôtres ont annoncé, pour montrer que c'est sur la loi de Dieu & sur la vérité de sa parole que nous devons régler notre conduite & celle des autres, pour les retenir dans le devoir & les empêcher de se dérégler. Car *l'homme*, dit saint Augustin, *devient juste, fort & prudent, en réglant son cœur sur ces règles immuables*, que JESUS-CHRIST, qui n'abandonne point son Eglise, a transmises & fait passer par la prédication des Apôtres, par les décrets des saints Conciles & par les exemples des Saints. Le modèle qui nous doit empêcher de nous corrompre doit être incorruptible; il faut donc que ce soit celui de J E S U S - C H R I S T, des Apôtres, & des grands Saints; c'est leur doctrine & leurs exemples qu'il faut se proposer pour règle, sans se mettre en peine des opinions & des jugemens des hommes.

L'Eglise se régloit autrefois par les décisions de ses Conciles, & cette maxime étoit reçue par-tout: *Ecclesia regitur canone.* Y a-t-il rien, dit saint Hilaire, qui mérite plus d'être repris que ce qui se fait

AUX CORINTHIENS. CHAP. X. 789  
contre les decrets des Saints Peres & les ordonnances des Canons ? Saint Gregoire le Grand écrivant à un Evêque lui recommande d'avoir grand soin de ne rien faire que selon les regles des Canons ? *Ita Greg.*  
*studio vigilanti cum Dei amore secundum Canonum*<sup>Ep. 77</sup>  
*praecepta cuncta dispone vel ordina* ; c'étoit sur-tout la pratique de l'Eglise de Rome , & les souverains Pontifes faisoient gloire d'être religieux observateurs des Canons , *custodes Canonum* : c'est pourquoi le Pape Gelase dit , qu'il n'y a point de Chrétien qui ne sache qu'il n'y a point d'Eglise qui soit plus obligée que la première à executer les ordonnances de tous les Conciles approuvés de l'Eglise universelle : *Nullus veraciter Christianus ignorat nisi Gelas.*  
*cujusque Synodi constitutum, quod universalis Ec-*<sup>Ep. 13</sup>  
*clesia probavit assensus, non aliquam magis exequi*  
*sedem præceteris oportere, quam primam* ; mais dans la suite des siecles ces Canons que saint Leon appelle *des Canons faits par l'Esprit de Dieu & consacrés par*<sup>Ep. 343</sup>  
*le respect de tout l'univers* , ont été avilis & mis peu-à-peu hors d'usage par les frequentes dispenses que le relâchement a introduites , & par les interpretations corrompues des Canonistes & de quelques Ca- suites. Mais quoique la discipline exterieure de l'Eglise puisse changer avec le temps , son Esprit neanmoins , qui est celui de J E S U S - C H R I S T , demeure toujours le même , & la sainteté de ses ordonnances n'est point assujettie aux sentimens & aux affections des hommes. L'Eglise ne déteste pas moins aujourd'hui qu'elle détestoit autrefois les déreglemens qu'elle avoit condamnés dans ses Conciles ; elle approuve maintenant ce qu'elle a approuvé autrefois , & fait observer autant qu'il lui est possible ces Canons qui sont la regle de sa

390 II. EPISTRE DE S. PAUL  
doctrine & de ses mœurs , ou du moins elle s'afflige & gemit de ce que la difficulté des temps l'empêche de les observer.

Le saint Concile de Trente a tâché de rétablir toutes les traditions apostoliques , témoignant le desir ardent de remettre la discipline Ecclesiastique au même état auquel elle étoit avant que le relâchement des hommes , l'ignorance des Canons & la dépravation des mœurs l'eût alterée ; & renouvelle tous les anciens Canons qui regardent les mœurs & le devoir des Ecclesiastiques , sous les mêmes peines , & encore de plus grandes que lorsqu'ils ont été institués ; c'est un dernier effort que l'Eglise a fait pour rentrer dans la jouissance de ses droits , & ce n'est qu'à regret qu'elle tolere les relâchemens & les abus qui vont à la destruction & à la ruine du salut des peuples.

Si donc nous sommes vrais enfans de l'Eglise , ayons une vive douleur de voir son autorité méprisee dans l'établissement de ses regles si nécessaires ; desirois ardemment de les voir rétablies ; & employons tous nos soins & tout notre zèle pour faire observer fidellement celles qui sont encore en vigueur , pour maintenir celles qui s'abolissent , & pour renouveler celles qui sont abolies , en gardant néanmoins toute la moderation que la prudence chrétienne veut qu'on apporte pour ne point troubler la paix & l'union des fidelles . Ce zèle est la principale vertu des Pasteurs qui ont reçû de Dieu la conduite des peuples , à l'édification desquels ils doivent travailler de tout leur pouvoir .

V. 17. Que celui donc qui se glorifie , se glorifie dans le Seigneur : Car ce n'est pas celui qui se rend témoignage à lui-même , qui est vraiment estimé

*bles, mais c'est celui à qui Dieu rend témoignage.*

L'homme qui n'est de lui même que poussière & que cendre , est néanmoins si vain & si foible , qu'il s'imagine être quelque chose , & tire vanité de tout le bien qu'il a, ou qu'il pense avoir ; car ce bien est souvent plus imaginaire que réel. S'il est riche , il se considère par le moyen de ses richesses comme dans une *ville imprenable* , assuré contre toutes les *Prov. 10. 15. c. 18.* attaques de la fortune & de tous les maux de la vie, *11.* S'il est grand & puissant, la suite nombreuse des gens qui l'environnent , ceux qui lui font la cour , ou qui dépendent de lui, sont autant de soutiens & d'appuis qui l'élèvent dans son imagination au-dessus du reste des hommes. S'il est industrieux , spirituel ou savant , il se forme en lui-même une idée d'excellence par laquelle il croit mériter l'estime des hommes. Mais il n'est pas même nécessaire d'avoir des qualités réelles & estimables pour croire qu'on doit être considéré : les moins favorisés des avantages de la nature , ou des biens extérieurs , se forment toujours quelque idée de préférence & de distinction qui fait l'objet de leur vanité : bien plus , il s'en trouve , tant est grande & déplorable la misère de l'homme , il s'en trouve , dis-je , qui tirent vanité de leurs défordres , & croient devoir être d'autant plus considérés auprès de leurs semblables , qu'ils sont plus scelerats & plus criminels. Voilà jusqu'où va l'égarement & l'extravagance de l'esprit de l'homme abandonné à lui-même , qui ne trouvant en lui rien de bon dont il puisse se glorifier , *il met sa gloire* , comme dit l'Apôtre , *dans sa propre honte* , & ne se contentant pas de faire le mal , il s'en glorifie. *Pbil. 3. 19.*

Ce n'est pas que ceux qui sont doués des plus

belles qualités s'en puissent glorifier , & se puissent attribuer quoi que ce soit de tout ce qu'il y a de bon en eux , ou de tout le bien qu'ils font ; à Dieu ne plaise ; s'ils le font , ce sont des voleurs qui ravissent à Dieu tout ce qui lui appartient , & qui méprisent avec orgueil celui de qui ils ont tout reçû : ce qui fait dire à l'Apôtre , *Qu'avez-vous que vous n'avez pas reçû ? Et si vous l'avez reçû , pourquoi vous-en glorifiez-vous , comme si vous ne l'aviez pas reçû ?* En effet , de quoi pouvons-nous tirer de la vanité :

*De quoi peut s'en orgueillir la poussière & la cendre ,* dit le Sage : Si nous considerons ce que c'est que l'homme , qu'est - ce autre chose qu'une source de corruption ? Son corps est un amas de fumier couvert de nége , qui paroît beau au-dehors , mais qui n'est qu'ordure & que pourriture. C'est cette considération qui fait dire à Job : *J'ai dit à la pourriture , vous êtes mon pere ; & aux vers , vous êtes ma mere & ma sœur.* Mais de plus qu'étoit l'homme ayant que Dieu l'eût tiré de l'abyssme du neant ? Il n'étoit rien ; ainsi il ne doit pas s'estimer plus que les choses qui ne sont point ; c'est à Dieu seul à qui il faut attribuer ce que nous avons de plus qu'elles : *Si quelqu'un ,* dit saint Paul , *s'estime être quelque chose , il se trompe lui-même , parcequ'il n'est rien.* Et si après avoir reçû l'être Dieu ne nous soutenoit incessamment avec sa main toxice-puissante , nous retomberions dans le neant d'où nous sommes sortis. Que si l'on ajoute à ces considerations celle d'homme pecheur , quel sujet n'est-ce point de s'humilier & de se mépriser soi-même ? Ainsi nous ne sommes rien de nous-mêmes que corruption & que peché , & nous n'avons rien de bon que nous ne tenions de la bonté de Dieu : Car , comme dit saint Gregoire , les

1. Cor.

4. 1.

Eadi 10.

9.

Job. 17.

4.

Galat.

6. 3.

Saints n'ignorent point qu'après la chute de leur <sup>“Gregor.”</sup> premier père, ils viennent d'une race corrompue, <sup>“l. 22.”</sup> <sup>“Mor. 6.”</sup> & que si depuis ils ont été changés en mieux, &c. dans leurs désirs & dans leurs actions, ce n'a pas été l'ouvrage de leur vertu propre, mais de la grâce de Dieu qui les a prévenus de ses dons. Ainsi ils reconnoissent qu'ils ont tiré tout le mal qui est en eux, de cette funeste propagation, & que tout le bien qui s'y rencontre, vient de la liberalité de la grâce: & ils se reconnoissent redevables à la bonté de leur Sauveur, & de ce qu'il leur a départi par sa grâce prévenante le don de vouloir le bien; & de ce que par une grâce subseqüente il leur a accordé le don de pouvoir executer le bien qu'ils vouloient.

*Que celui donc qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur, & qu'il lui attribue toute la gloire du bien qu'il fait par sa grâce; c'est la seule chose que Dieu se réserve dans nos bonnes œuvres, dont il nous laisse tout le profit. Il proteste par son Prophète, qu'il n'abandonnera point sa gloire à un autre; com-* <sup>Isa. 43.</sup> *bien cependant y a-t-il de gens qui la lui dérobent, ou toute entiere, ou en partie? Que si les hommes punissent les voleurs du bien d'autrui, Dieu punira bien plus severement les voleurs de sa gloire, puisque tout honneur & toute gloire lui est dûe; & l'on ne peut s'en rien attribuer, sans faire injure à sa divine Majesté de qui on a tout reçû.*





## CHAPITRE XI.

1. **P**lût - à - Dieu que vous voulussiez un peu supporter mon imprudence ! Et supportez-là, je vous prie<sup>¶</sup>.

2. Car j'ai pour vous un amour de jalouse, & d'une jalouse de Dieu<sup>¶</sup>, parceque je vous ai fiancés à cet unique Epoux, qui est J E S U S - C H R I S T, pour vous présenter à lui comme une vierge toute pure<sup>¶</sup>.

**Gen. 3.4.** 3. Mais j'apprehende qu'ainsi que le serpent séduisit Eve par ses artifices, vos esprits aussi ne se corrompent, & ne dégénèrent de la simplicité chrétienne<sup>¶</sup>.

4. Car si celui qui vous vient prêcher, vous annonce un autre C H R I S T<sup>¶</sup> que celui que nous vous avons annoncé; ou s'il vous faisoit recevoir un autre Esprit que celui que vous avez reçû; ou

1. **U**TINAM sustine-  
retis modicum  
quid insipientiae meæ ?  
Sed & suportate me :

2. Æmulor enim vos  
Dei æmulatione; des-  
pondi enim vos nisi  
viro virginem castam  
exhibere Christo.

3. Timeo autem, ne  
sicut serpens H e v a m  
seduxit astutiâ suâ, ita  
corrumptur sensus  
vestri, & excidant à  
simplicitate, que est in  
Christo.

4. Nam si is qui ve-  
nit, alium Christum  
prædicat, quem non  
prædicavimus; aut a-  
lium spiritum accipi-  
tis, quem non accepti-  
stis; aut aliud evange-  
lium, quod non rece-

¶. 1. lett. mais supportez-moi. | iste acet Epoux unique qui est Je-

¶. 2. expl. qui est pour la gloire de Dieu. | CHRIST.

Ibid. autr. préparée pour vous présenter comme une vierge cha-

¶. 4. Grec. un autre J e s u s,

pistis : recte patere-  
mini.

5. Existimmo enim ni-  
hil me minus fecisse à  
magnis Apostolis.

6. Nam et si imperi-  
tus sermone , sed non  
scientiā : in omnibus  
autem manifestati su-  
mus vobis.

7. Aut nunquid pec-  
catum foci , meipsum  
humilians, ut vos exal-  
temini , quoniam gra-  
tis Evangelium Dei  
evangelizavi vobis ?

8. Alias Ecclesiastis ex-  
poliavi , accipiens sti-  
pendium ad ministerium  
vestrum.

9. Et cum essem a-  
pud vos , & cegerem ,  
nulli onerosus fui ; nam  
quod mihi deerat, sup-  
pleverunt fratres , qui  
venerunt à Macedonia,  
& in omnibus sine  
onere me vobis ser-  
vavi , & servabo.

\* 5. i. e. vous avoir enseigné un Evangile moins parfait que les  
autres. Vulg. fecisse , avoir rien fait de moins. Grèc. suisse.

s'il vous prêchoit un autre  
Evangile que celui que vous  
avez embrassé , vous auriez  
raison de le souffrir :

5. mais je ne pense pas ~~que~~  
avoir été inférieur en rien aux  
plus grands d'entre les Apô-  
tres.

6. Que si je suis grossier ~~et~~  
peu instruit pour la parole , il  
n'en est pas de même pour la  
science : mais nous nous som-  
mes fait assez connoître parmi  
vous en toutes choses.

7. Est-ce que j'ai fait une  
faute, lorsqu'afin de vous élé-  
ver je me suis rabbaissé moi-  
même en vous prêchant gra-  
tuitement l'Evangile de Dieu?

8. J'ai dépouillé les autres  
Eglises en recevant d'elles l'a-  
ssistance dont j'avois besoin  
pour vous servir.

9. Et lorsque je demeurois  
parmi vous , & que j'étois  
dans la nécessité , je n'ai été à  
charge à personne ; mais nos  
frères qui étoient venus de  
Macedoine , ont supplié aux  
besoins que je pouvois avoir ,  
& j'ai pris-garde à ne vous  
être à charge en quoi que ce

soit, comme je ferai encore à l'avenir.

10. Je vous assure par la vérité de J e s u s - C h r i s t qui est en moi //, qu'on ne me ravira point cette gloire dans toute l'Achaïe.

11. Et pourquoi ? Est-ce que je ne vous aime pas ? Dieu le fait.

12. Mais je fais cela , & je le ferai encore , afin de retrancher une occasion de se glorifier à ceux qui la cherchent , en voulant paroître tout-à-fait semblables à nous , pour trouver en cela un sujet de gloire.

13. Car ces personnes sont de faux-apôtres , des ouvriers trompeurs , qui se transforment en Apôtres de J e s u s - C h r i s t .

14. Et on ne doit pas s'en étonner , puisque satan même se transforme en Ange de lumière.

15. Il n'est donc pas étrange , que ses ministres aussi se transforment en ministres de la justice ; mais leur fin sera conforme à leurs œuvres .

16. Je vous le dis encore .

\*. 10. C'est un serment où il prend Jesus-Christ à témoin .

10. Est veritas Christi in me , quoniam haec gloriatio non infringetur in me in regionibus Achaeæ .

11. Quare ? Quia non diligo vos ? Deus scit .

12. Quod antem facio , & faciam , ut amputem occasionem eorum , qui volunt occasionem , ut in quo gloriantur , inveniantur sicut & nos .

13. Nam ejusmodi pseudo - apostoli , sunt operarii subdoli , transfigurantes se in Apostolos Christi .

14. Et non mirum ; ipse enim satanas transfigurat se in Angelum lucis .

15. Non est ergo magnum , si ministri ejus transfigurentur velut ministri justitiae ; quorum finis erit secundum opera ipsorum .

16. Iterum dico , ( ne

quis me putet insipientem esse , alioquin ve-  
lut insipientem acci-  
pit me, ut & ego mo-  
dicum quid glorier. )

17. *Quod loquor , non loquor secundum Deum , sed quasi in insipientia , in hac substantia gloria.*

18. *Quoniam multi glorianter secundum carnem , & ego gloria- bor.*

19. *Libenter enim suffertis insipientes ; cum sitis ipsi sapien- tes.*

20. *Sustinetis enim si quis vos in servitu- tem redigit , si quis devorat , si quis acci- pit , si quis extollitur , si quis in faciem vos cedit.*

21. *Secundum igno- bilitatem dico , quasi nos infirmi fuerimus in hac parte. In quo quis audet ( in insipientia dico ) audeo & ego :*

une fois : ( Que personne ne me juge imprudent // , ou au- moins souffrez - moi comme imprudent , & permettez - moi de me glorifier un peu. )

17. *Croyez , si vous voulez , que ce que je dis , je ne le dis pas selon le Seigneur ; mais que je fais paroître de l'imprudence dans ce que je prends pour un sujet de me glorifier.*

18. *Puisque plusieurs se glo- rifient selon la chair // , je puis bien aussi me glorifier comme eux.*

19. *Car † étant sages comme + Dint. vous êtes , votis souffrez sans de la Se- peine les imprudens. xagefi- me.*

20. *Vous souffrez même qu'on vous asservisse ; qu'on vous mange ; qu'on prenne votre bien ; qu'on vous traite avec hauteur ; qu'on vous frappe au visage.*

21. *C'est à ma confusion que je le dis , puisque nous passions pour avoir été trop foibles en ce point // . Mais puisqu'il y en a qui sont si hardis à parler d'eux-mêmes , je*

¶. 16. *expl. si je dis quelque chose à mon avantage.*

¶. 18. *expl. pour des talents ex- securus.*

¶. 21. *Ironie qui veut dire qu'il n'avoit pas cru qu'il lui fût per- mis d'en user ainsi.*

798 II. EPISTRE DE S. PAUL

veux bien faire une imprudence en me rendant aussi hardi qu'eux.

22. Sont-ils Hebreux ? Je le suis aussi. Sont-ils Israélites ? Je le suis aussi. Sont-ils de la race d'Abraham ? J'en suis aussi.

23. Sont - ils ministres de JESUS-CHRIST ? Quand je devrois passer pour imprudent //, j'ose dire que je le suis encore plus qu'eux. J'ai plus souffert de travaux , plus reçû de coups , plus enduré de prisons , je me suis souvent vu tout près de la mort.

DAM. 25. 24. J'ai reçû des Juifs , cinq différentes fois , trente-neuf coups de fouet.

MAG. 16. 25. J'ai été battu de verges par trois fois , j'ai été lapidé une fois , j'ai fait naufrage trois fois , j'ai passé un jour & une nuit au fond de la mer//.

26. J'ai été souvent dans les voyages , dans les perils sur les fleuves , dans les perils des voleurs , dans les perils de la part de ceux de ma nation , dans les perils de la part des

\*. 23. lett. Je le dis comme quelques-uns expliquent d'un prêtre imprudent ; je le suis plus qu'eux. | fond cachot.

\*. 23. Grec, *in profundo*. Ce que

22. Hebrei sunt ? Et ego. Israelitæ sunt ? Et ego. Semen Abrahæ sunt ? Et ego.

23. Ministri Christi sunt ? ( ut minus sapiens dico ) Plus ego : in laboribus plurimis , in carcerebus abundantiis , in plagis supra modum , in mortibus frequenter.

24. A Judæis quinqüies quadragenas, una minus , accepi.

25. Ter virgis casus sum , semel lapidatus sum , ter naufragium feci , nocte & die in profundo maris fui.

26. In itineribus sapè , periculis fluminum , periculis latronum , periculis ex genere , periculis ex gentibus , periculis in civitate , periculis in for-

vitudine, periculis in mari, periculis in falsis fratribus.

17. In labore, & ærumnâ, in vigiliis multis, in fame & siti, in jejuniis multis, in frigore & nuditate.

18. Præter illa, quæ extrinsecus sunt, instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium Ecclesiarum.

19. Quis infirmatur, & ego non infirmor? Quis scandalizatur, & ego non uror?

20. Si gloriari oportet, quæ infirmitatis meæ sunt gloriabor.

21. Deus & Pater Domini nostri Jesu Christi, qui est benedictus in sæcula, scit quod non mentior.

22. Damasci præpositus gentis Aretæ regis, custodiebat civi-

payens, dans les perils au milieu des villes, dans les perils au milieu des deserts, dans les perils sur mer, dans les perils entre les faux frères.

27. J'ai souffert toutes sortes de travaux & de fatigues; de fréquentes veilles, la faim, la soif, beaucoup de jeûnes, le froid, & la nudité.

28. Outre ces maux, qui ne sont qu'extérieurs, le soin que j'ai de toutes les Eglises, m'attire une foule d'affaires dont je suis assiégié tous les jours.

29. Qui est foible & sans que je m'affoiblisse avec lui? Qui est scandalisé sans que je brûle?

30. Que s'il se faut glorifier de quelque chose, je me glorifierai de mes peines & de mes souffrances &

31. Dieu qui est le Pere de notre Seigneur J e s u s - C h r i s t , & qui est bénit dans tous les siecles, fait que je ne mens point.

32. Etant à Damas celui <sup>18.</sup><sub>20.</sub> qui étoit gouverneur de la <sup>14.</sup> province pour le roi Aretas,

¶. 19. autr. affligé sans que je m'afflige.

¶. 20. i. e. de ce que j'ai dû souffrir.

800 II. ÉPISTRE DE S. PAUL  
faisoit faire garde dans la tatem Damascenorum;  
ville pour m'arrêter prison- ut me comprehendere-  
nier:  
ret:

33. mais on me descendit dans une corbeille par une fenêtre le long de la muraille, & je me sauvai ainsi de ses mains.

33. & per fenestram in sporta dimissus sum per murum, & sic ef- fugi manus ejus.



### SENS LITTÉRAL.

\*. i. *P*lût à Dieu que vous vouluissiez un peu supporter mon imprudence ! Et supportez-là, je vous prie.

*Plût à Dieu que vous vouluissiez.* L'Apôtre ayant déjà beaucoup relevé son ministère au-dessus de celui de ses adversaires en divers endroits de cette Epître, sur-tout dans le chapitre précédent, se voit contraint de continuer encore cette même matière, pour desabuser pleinement les Corinthiens des mauvaises impressions que ces faux-docteurs leur avoient donné de sa conduite. Il leur en fait excuse, en avouant que c'est en effet exercer leur patience, que de les entretenir plus long-temps de cette matière ; mais qu'enfin il est constraint d'en user de la sorte pour leur propre intérêt : qu'ainsi il les prie de ne le pas trouver mauvais, puisque ce n'est que l'excès d'amour qu'il a pour eux qui le porte à le faire.

*Un peu supporter mon imprudence, &c.* Let. *Ma folie* ; c'est-à-dire, souffrir que je vous entretienne encore de la gloire & des avantages de mon ministère,

AUX CORINTHIENS. CHAP. XI. 80<sup>e</sup>  
stere, & des actions par lesquelles j'ai mérité que  
vous me préfériez à mes adversaires : ce qui pas-  
sera pour folie auprès d'eux, & ce qui le seroit effe-  
ctivement, si je n'y étois constraint pour soutenir  
ma réputation auprès de vous, & pour empêcher  
que ces faux-docteurs ne vous séduisent en décriant  
ma conduite, & en rabaisant la gloire de mon  
apostolat.

V. 2. *Car j'ai pour vous un amour de jalouſie, &*  
*d'une jalouſie de Dieu ; parceque je vous ai fiancés à*  
*cet unique Epoux, qui est J E S U S - C H R I S T, pour*  
*vous présenter à lui comme une vierge toute pure.*

*Car j'ai pour vous un amour de jalouſie.* C'est la  
raison de la priere que fait l'Apôtre. C'est-à-dire :  
L'excès d'amour que j'ai pour vous, qui va jus-  
qu'à la jalouſie, vous doit exciter à supporter cette  
forte de folie & d'imprudence, qui n'est qu'un effet  
de cet amour. *Autr.* Ce qui me porte à en user de  
la sorte, c'est l'amour passionné que j'ai pour vo-  
tre bien ; & la crainte que j'ai que ces faux-do-  
cteurs ne vous séduisent, & ne corrompent la pu-  
reté de votre foi, en vous jettant dans le mépris  
de mon ministere.

*Et d'une jalouſie de Dieu , c'est-à-dire , d'une ja-*  
*louſie toute sainte & toute divine , qui n'a pour ob-*  
*jet que votre salut , & la gloire de Dieu , sans au-*  
*cune considération de mon propre intérêt : ce qui*  
*vous doit exciter davantage à m'accorder ce que je*  
*vous demande. Il oppose sa jalouſie à celle de ses*  
*adversaires , qui n'avoient pour but que la gloire*  
*& l'intérêt. Emulantur vos non bene.*

Gal. 4.

*Parceque je vous ai fiancés ; ayant servi de mini-*  
*ſtre & d'entremetteur pour vous unir & vous allier*

17.

802 II. EPISTRE DE S. PAUL  
dès ce monde par la charité , & par des promesses  
de fidélité.

*A cet unique Epoux qui est JESUS-CHRIST, qui ne peut par consequent souffrir que vous en aimiez d'autres , ni que vous en écoutiez d'autres que lui. Il a égard à ses adversaires , qui n'avoient point d'autre vûe que de se faire aimer des Corinthiens , sous prétexte de leur annoncer l'Evangile de JESUS-CHRIST.*

*Pour vous présenter à lui dans le ciel au jour de la bienheureuse résurrection , qui sera le jour des noces & de la consommation de ce mariage spirituel. Verbum vita continentis , &c.*

Philip.  
2. 16.

*Comme une vierge toute pure. Il parle de l'Eglise des Corinthiens , comme d'une seule personne , parcequ'elle ne fait qu'un corps mystique par l'intégrité de sa foi & de ses mœurs. Una est columba mea.*

\*. 3. *Mais j'appréhende qu'ainsi que le serpent seduisit Eve par ses artifices , vos esprits aussi ne se corrompent , & ne dégénèrent de la simplicité chrétienne.*

*Mais j'appréhende qu'ainsi que le serpent , c'est-à-dire , le diable , sous la figure du serpent , seduisit Eve par ses artifices , qui étoit toute pure & vierge de corps & d'esprit , vos esprits aussi , qui sont encore purs & vierges par la sincérité & par la simplicité de leur foi , ne se corrompent , &c. par les artifices de ces faux-docteurs , qui sont les ministres de ce même serpent.*

\*. 4. *Car si celui qui vous vient prêcher , vous annonçoit un autre CHRIST que celui que nous vous avons annoncé ; ou s'il vous faisoit recevoir un aut-*

*tre esprit que celui que vous avez reçû; ou s'il vous prêchoit un autre Evangile que celui que vous avez embrassé, vous auriez raison de le souffrir.*

*Car si celui qui vous vient prêcher de Judée, & qui se vante d'avoir été instruit par J E S U S-CHRIST même, & d'être envoyé par les premiers des Apôtres; vous annonçoit un autre CHRIST, &c. c'est-à-dire, un autre Sauveur, plus sûr & plus certain que celui que je vous ai annoncé; ou s'il pouvoit vous communiquer par l'imposition de ses mains des dons plus précieux, & en plus grande abondance que je n'ai fait; ou s'il pouvoit vous prêcher un Evangile & une doctrine plus sublime que celle que je vous ai prêchée, & que vous avez reçûe de moi, vous auriez raison de le souffrir, c'est-à-dire, qu'il se préférât à moi, comme il fait, & qu'il me traitât auprès de vous avec mépris, & comme une personne qui lui est inférieure en toutes choses.*

*¶. 5. Mais je ne pense pas avoir été inférieur en rien aux plus grands d'entre les Apôtres.*

*Mais je ne pense pas, &c. c'est-à-dire : Ce nouveau docteur est bien éloigné d'avoir aucun de ces avantages sur moi; puisque les premiers mêmes d'entre les Apôtres, qu'il reconnoît pour ses maîtres, n'ont rien eu, ni pour la prédication, ni pour la communication des dons de l'Esprit de Dieu, qui les ait pu élever au-dessus de moi, & que je n'aie reçû, aussi-bien qu'eux, & en un degré égal à eux. Ainsi vous avez tort de souffrir qu'il s'éleve avec tant d'insolence au-dessus de moi.*

*¶. 6. Que si je suis grossier, & peu instruit par la parole, il n'en est pas de même pour la science;*

304 II. EPISTRE DE S. PAUL  
mais nous nous sommes fait assez connître parmi  
vous en toutes choses.

Que si je suis grossier, &c. L'Apôtre répond à ce que ses adversaires avoient accoutumé d'objeter contre lui, pour le rendre méprisable. Le sens : Si mes expressions sont moins pures & moins polies que celles de mes adversaires, qui font profession d'une éloquence mondaine & prophane, & qui parlent le bon grec, comme l'Atticisme & l'Ellenisme ; au-lieu que je ne parle que le Grec vulgaire ; il n'en est pas de même pour la science des mystères & des vérités de la Religion, que Dieu m'a révélées en un très-éminent degré, & qui surpassent infiniment toute la science de mes adversaires.

Mais nous nous sommes fait assez connître, &c. c'est-à-dire : Vous savez par une expérience certaine, quoiqu'en disent mes adversaires, que non seulement je ne manque pas de science ; mais que j'ai encore une éloquence toute divine, qui consiste plus à persuader & à convertir les coeurs des fidèles, qu'à flatter leurs oreilles par l'ornement & par la pureté du discours.

¶. 7. Est-ce que j'ai fait une faute, lorsqu'afin de vous élèver je me suis rabaisé moi-même, en vous prêchant gratuitement l'Evangile de Dieu ?

Est-ce que j'ai fait une faute contre vous, qui mérite que vous me traitiez avec mépris, & que vous me rabaissez si fort au-dessous de mes adversaires ; lorsqu'afin de vous élever, c'est-à-dire, de vous témoigner par effet l'estime & l'affection que j'avois pour votre Eglise par-dessus les autres, qui contribuaient à mon entretien ; ou, de vous élever par la

AUX CORINTHIENS. CHAP. XI. 803  
foi & la participation des dons de l'Esprit de Dieu, qui font exceller votre Eglise par-dessus toutes les autres ; *je me suis rabaisé*, &c. c'est-à-dire, je me suis humilié jusqu'à ce point, que de n'user pas du droit que j'avois d'exiger ma subsistance de vous, en vous prêchant l'Evangile, aussi-bien que des autres Eglises.

¶. 8. *Fai dépouillé les autres Eglises, en recevant d'elles l'assistance dont j'avois besoin pour vous servir.*

*Fai dépouillé les autres Eglises, sans avoir égard à leur extrême pauvreté ; ce qui est une espece de dureté que j'ai commise contr'elles pour l'amour de vous, en recevant d'elles l'assistance dont j'avois besoin pour vous servir dans la prédication de l'Evangile : ou, selon d'autres, pour exercer la charité envers les pauvres de votre Eglise, qui manquoient de secours & d'assistance.*

¶. 9. *Et lorsque je demeurois parmi vous, & que j'étois dans la nécessité, je n'ai été à charge à personne ; mais nos frères, qui étoient venus de Macédoine, ont supplié aux besoins que je pouvois avoir ; & j'ai pris garde à ne vous être à charge en quoique ce soit, comme je ferai encore à l'avenir.*

*Et lorsque je demeurois parmi vous, &c. c'est-à-dire, que je vous prêchois l'Evangile de J E S U S - C H R I S T, je manquois de tout ce qui étoit nécessaire à ma subsistance.*

*Je n'ai été à charge à personne d'entre vous ; c'est-à-dire : Je n'ai rien voulu exiger de vous pour soulager mes besoins.*

*Mais nos frères.... ont supplié, &c. ont fourni liberalement ce qui manquoit à ma subsistance, & à celle des pauvres.*

*Et j'ai pris garde à ne vous être à charge, &c. c'est-à-dire: J'ai tâché, en travaillant jour & nuit de mes propres mains, à n'être incommodo & à charge à personne. Voyez i. Thess. 2. 9.*

*¶. 10. Je vous assure par la vérité de JESUS-CHRIST qui est en moi, qu'on ne me ravira point cette gloire dans toute l'Achaïe.*

*Je vous assure par la vérité de JESUS-CHRIST, &c. C'est une espèce de serment, par lequel il prend à témoin la vérité de l'Esprit saint, dont il est rempli. Autr. Que je suis fidèle ministre de JESUS-CHRIST en son Evangile, & que je m'étudie en toutes choses à dire la vérité.*

*Qu'on ne me ravira point cette gloire, de prêcher l'Evangile gratuitement: ou, selon d'autres, que je me glorifierai de cet avantage dans toute l'Achaïe, province de Grece proconsulaire, fort étendue, & dont Corinthe étoit la capitale.*

*¶. 11. Et pourquoi? Est-ce que je ne vous aime pas? Dieu le fait.*

*Et pourquoi? L'Apôtre prévient l'objection qu'on lui pourroit faire, sur ce qu'il n'a rien voulu recevoir des Corinthiens, & qu'il publie pourtant qu'il n'a voulu être à charge à aucun d'eux; & répond à cette objection en deux manieres. La première, en attestant que Dieu lui est témoin qu'il les aime tendrement.*

*Est-ce que je ne vous aime pas? Dieu le fait; c'est-à-dire: Dieu qui voit le fond de mon cœur, m'est témoin au contraire que je suis plein d'amour pour vous.*

*¶. 12. Mais je fais cela, & je le ferai encore; afin de retrancher une occasion de se glorifier à ceux qui la cherchent, en voulant paraître tout-à-faire*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XI. 807  
semblables à nous, pour trouver en cela un sujet de gloire.

*Mais.* C'est la seconde réponse à leur objection, où il déclare le motif qui l'oblige d'agir & de parler ainsi : *Je fais cela*; c'est-à-dire : Je prêche gratuitement. *Autr.* Je me glorifie de n'être à charge à aucun de vous ; & je le ferai encore, afin de retrancher aux faux-docteurs une occasion de se glorifier, &c. c'est-à-dire, d'avoir l'avantage sur moi de vous avoir annoncé gratuitement l'Evangile. *Autr.* Je le fais, afin que leur ayant ôté toute occasion de se préférer à moi, je leur sois un sujet de devenir effectivement tels qu'ils se disent, & de se conduire envers vous avec le même desintéressement que moi. Mais quoique ces faux-docteurs ne reçussent point de retribution de la part de l'Eglise, pour paraître desintéressés, ils ne laissoient pas sous main de se procurer des secours très-considerables des fidèles.

¶. 13. *Car ces personnes sont des faux-apôtres, des ouvriers trompeurs, qui se transforment en Apôtres de J E S U S - C H R I S T.*

*Car.* L'Apôtre explique plus nettement ce qu'il vient de dire du procédé fourbe, & de la manière adroite & intéressée de ces faux-docteurs.

*Ces personnes sont de faux-apôtres, qui se disent envoyés de J E S U S - C H R I S T pour prêcher.*

*Des ouvriers trompeurs ; c'est-à-dire, qui font semblant de travailler gratuitement dans la prédication de l'Evangile, quoiqu'ils reçoivent de grandes sommes d'argent de plusieurs fidèles, qu'ils flattent dans leurs pechés, dans l'assurance trompeuse qu'ils leur donnent de les en délivrer, & d'assurer leur salut en faisant des prières pour eux. Voyez Matth. 23. 14.*

*Qui se transforment en Apôtres de JESUS-CHRIST,* c'est-à-dire, qui ont en apparence toutes les qualités & les vertus des vrais Apôtres, & sur-tout celle du desinteressement. Car c'est de quoi l'Apôtre parle principalement en cet endroit.

¶. 14. *Et on ne doit pas s'en étonner, puisque satan même se transforme en Ange de lumiere.*

*Et on ne doit pas s'en étonner, c'est-à-dire, on ne doit pas être surpris que ces faux-apôtres, qui sont les ministres de satan, contrefassent les vrais Apôtres ; puisque satan, c'est-à-dire, l'ennemi du genre humain, le démon, l'ange maudit, qui est le maître des faux-apôtres, & qui leur fert d'exemple, se transforme en ange de lumiere, pour les mieux tromper, n'en étant pas réellement participants, & étant comme les anges apostats relegués aux tenebres éternelles. Voyez 2. Pier. 2. 4. 6.*

¶. 15. *Il n'est donc pas étrange, que ses ministres aussi se transforment en ministres de la justice ; mais leur fin sera conforme à leurs œuvres.*

*Il n'est donc pas étrange que ses ministres, c'est-à-dire, ceux qui lui servent à établir, & à avancer son regne, tels que sont ces faux-apôtres, qui entretiennent les hommes dans leurs pechés, & qui leur inspirent de fausses maximes & des dogmes corrompus ; se transforment en ministres de la justice, c'est-à-dire, de l'Evangile, qui est la règle de bien vivre, & l'unique moyen par lequel les hommes reçoivent dans leurs ames la grace & la sainteté.*

*Mais leur fin, &c. c'est-à-dire, mais comme leur vie à été pleine d'avarice & d'hypocrisie, & de toute sorte de corruption, leur mort sera toute conforme à leur vie : ils mourront dans l'impéné-*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XI. 809  
tence, & d'une mort miserable, qui sera suivie de la damnation éternelle.

¶. 16. Je vous le dis encore une fois : (*Que personne ne me juge imprudent, ou au moins souffrez-moi comme imprudent, & permettez-moi de me glorifier un peu.*)

Je vous le dis.... *Que personne ne me juge imprudent*, c'est-à-dire, qu'on ne croie pas qu'il y ait une véritable imprudence dans mon procédé, lorsque je prend la liberté de me glorifier moi-même ; & qu'on ne s'Imagine pas que je me porte à cet excès faute de reflexion, & pour ne pas savoir que c'est une folie de se louer soi-même, à moins d'y être contraint par une nécessité aussi pressante, qu'est celle qui m'oblige de défendre l'honneur de mon ministère.

*Ou au moins souffrez-moi comme imprudent, &c.* c'est-à-dire, si je ne puis vous persuader que mon procédé est exempt d'imprudence, souffrez qu'en cette qualité, j'aye la liberté de vous établir mes propres louanges, aussi-bien que mes adversaires, que vous supportez dans cette imprudence.

¶. 17. Croyez, si vous voulez, que ce que je dis, je ne le dis pas selon le Seigneur ; mais que je fais paraître de l'imprudence dans ce que je prend pour un sujet de me glorifier.

Croyez, si vous voulez, que ce que je dis, touchant mes propres louanges, je ne le dis pas selon le Seigneur, c'est-à-dire, ne paroît pas conforme à l'exemple de l'humilité de JESUS-CHRIST, ni aux règles de son Evangile, ni aux sentiments intérieurs qu'il inspire à ses fidèles : c'est pourquoi je souhaiterois fort de pouvoir m'exempter d'étaler ainsi mes propres louanges.

*Mais que je fais paroître de l'imprudence, quoi-  
qu'il n'y en ait pas, à cause des circonstances qui m'y  
constrainedt, dans ce que je prend pour un sujet de  
me glorifier ; parce qu'au fond ce que je vas dire ne  
merite aucune louange, & n'est pas capable de me  
glorifier.*

¶. 18. *Puisque plusieurs se glorifient selon la chair,  
je puis bien aussi me glorifier comme eux.*

*Puisque.* Le sens : Comme le recit de ses pro-  
pres louanges a toujours quelque apparence de mal  
& de folie, je souhaiterois fort de n'être pas obligé  
à me louer moi-même ; mais puisque *plusieurs se glo-  
rifient*, en s'élevant au - dessus de moi pour avilir  
mon ministere auprès de vous ; *selon la chair*, c'est-  
à - dire, des avantages qui sont purement exte-  
rieurs, & qui ne meritent pas qu'on s'en glorifie,  
comme d'être Juifs, de la race d'Abraham, &c.

*Je puis bien aussi me glorifier comme eux, c'est-à-  
dire, je me voi constraint de me glorifier, aussi-  
bien qu'eux, de mes avantages exterieurs, pour  
rabattre leur présomption, & pour empêcher qu'ils  
ne vous inspirent du mépris pour mon ministere,  
en s'élevant au-dessus de moi. Il est donc visible  
qu'il n'y a point d'imprudence dans mon procedé,  
quoiqu'il en paroisse, puisque je ne me loue que par  
contrainte, & que je n'ai point d'autre motif, en  
me louant moi-même, que l'amour de votre salut.*

¶. 19. *Car étant sages comme vous êtes, vous souf-  
rez sans peine les imprudens.*

*Car étant sages comme vous êtes, c'est-à-dire,  
encore que vous fassiez profession d'être sages, &  
d'être si éclairés à reconnoître les défauts de con-  
duite dans les autres, & si attentifs pour ne vous  
pas laisser surprendre.*

*Vous souffrez sans peine les imprudens*, c'est-à-dire, mes adversaires, qui se glorifient démesurément, & qui commettent toutes sortes d'excès contre vous. *Autr.* Quand il y auroit même quelqu'imprudence dans cette conduite, je dois esperer qu'étant sages, comme vous êtes, vous la supporterez volontiers ; puisque c'est le propre des sages, de souffrir avec patience les défauts de ceux qui sont imprudens. Il dit ceci par ironie.

¶. 20. *Vous souffrez même qu'on vous asservisse, qu'on vous mange, qu'on prenne votre bien, qu'on vous traite avec hauteur, qu'on vous frappe au visage.*

*Vous souffrez même.* C'est la preuve de l'ironie du verset précédent, *qu'on vous asservisse*, c'est-à-dire, que ces faux-docteurs vous traitent avec la même rigueur & avec le même mépris que des esclaves ; ce qu'il fait voir par la suite, *qu'on vous mange* ; qu'ils fassent tous les jours grande chere à vos dépens, jusqu'à dissiper tout votre bien par leurs excès, *qu'on prenne votre bien*, c'est-à-dire, qu'ils exigent de vous des sommes d'argent, & qu'ils en attirent sous main des présens considérables, sous prétexte qu'ils ne reçoivent rien de votre Eglise pour leur subsistance, ou, à titre de récompense, *qu'on vous traite avec hauteur, &c.* c'est-à-dire, qu'ils exercent un empire tirannique sur vous, qu'ils vous outragent non seulement de paroles, mais même d'action, s'emportant quelquefois jusqu'à vous frapper au visage, ce qui est vous traiter avec la dernière indignité. Il y a assez d'apparence que ces faux-docteurs, étant aussi hardis & hautains que l'Apôtre les décrit, pouvoient en user de cette maniere, & qu'ainsi il faut exposer ces mots ; *frap-*

812 II. EPISTRE DE S. PAUL  
*per au visage*, à la lettre & non par métaphore,  
comme on l'expose ordinairement.

¶. 21. C'est à ma confusion que je le dis, puisque nous passons pour avoir été trop faibles en ce point : Mais puisqu'il y en a qui sont si hardis à parler d'eux-mêmes, je veux bien faire une imprudence en me rendant aussi hardi qu'eux.

C'est à ma confusion que je le dis, c'est-à-dire, ces emportemens & ces excès des faux-apôtres, que je dis que vous avez soufferts, me reprochent tacitement de n'avoir pas scû user, comme eux, de toute l'autorité de mon ministere, ni profité de mes avantages.

Puisque nous passons pour avoir été trop faibles en ce point, c'est-à-dire, en ce que nous n'avons pas fait assez valoir nos talens, ni assez relevé l'état de notre ministere. Autr. de ce que nous avons souffert, sans nous plaindre, notre misere & notre pauvreté, pendant que vous enrichissiez & que vous faisiez vivre dans l'abondance ces faux-apôtres, qui dominoient sur vous avec empire.

Mais puisqu'il y en a, c'est-à-dire, puisque ces faux-apôtres, qui sans avoir aucun sujet legitime de se glorifier sont si hardis à parler d'eux-mêmes, c'est-à-dire, à se donner eux-mêmes des louanges : Je veux bien faire une imprudence, en me rendant aussi hardi qu'eux, c'est-à-dire, en parlant de moi-même & en me glorifiant, afin qu'ils sachent qu'ils n'ont aucunés des qualités dont ils se vantent, que nous n'ayons aussi-bien qu'eux, & même en un degré plus excellent. *Ego magis.*

¶. 22. Sont-ils Hebreux ? Je le suis aussi. Sont-ils Israélites ? Je le suis aussi. Sont-ils de la race d'Abraham ? J'en suis aussi.

*Sont-ils Hebreux ? &c.* Tous les vrais Juifs étoient Hebreux d'origine , & venoient d'au-delà du fleuve d'Eufrate ; mais depuis la dispersion de leur nation tous ne parloient pas Hebreu , ni même Syriaque , & la plûpart parloient le Grec corrompu ; d'où vient qu'on les nommoit Ellenistes. *Factum 18.6.14 est murmur Gracorum adversus Hebraeos.*

*Sont-ils Israelites , &c.* c'est-à-dire , descendants de Jacob & du corps du peuple d'Israel ? Les Samaritains étoient bien pour la plûpart descendants de Jacob , mais séparés du peuple d'Israel , comme des apostats ; & les Proselytes étoient bien aggregés au corps du peuple , mais ils n'étoient pas descendants de Jacob : de sorte que ni les uns ni les autres , n'étoient pas proprement Israelites.

*Sont-ils de la race d'Abraham , &c.* Ce qui est un titre encore plus glorieux que celui d'Hebreu , & d'Israelite , à cause de la gloire incomparable de ce Patriarche par-dessus tous les autres. Il est à croire que ces faux-docteurs se vouloient préférer à saint Paul par toutes ces qualités d'Hebreu , d'Israelite , & de descendants d'Abraham , sous prétexte qu'il n'étoit point né en Judée , mais à Tharsé dans la Cilicie.

\*. 23. *Sont-ils ministres de J E S U S - C H R I S T ?*  
*Quand je devrois passer pour imprudent , j'ose dire que je le suis encore plus qu'eux. Fai plus souffert de travaux , plus reçû de coups ; plus enduré de prisons , je me suis souvent vu tout près de la mort.*

*Sont-ils ministres de J E S U S - C H R I S T , c'est-à-dire , font-ils profession d'être ministres de JESUS-CHRIST ?* Car à proprement parler ils ne l'étoient pas , puisque c'étoient des faux-apôtres.

*Quand je devrois passer pour imprudent si l'on ne*

regarde qu'à mes paroles sans en considerer le motif, ni les circonstances qui m'obligent à maintenir l'honneur de mon ministere contre vos faux-docteurs.

*Fose dire que je le suis encore plus qu'eux*, puisqu'il ne le sont qu'en apparence, & que je le suis en effet ; & puisqu'ils ne cherchent que l'honneur du ministere, au-lieu que j'en fais les fonctions, & en souffre toute la charge & les persecutions ; c'est ce qu'il fait voir dans la suite.

*Fai plus souffert de travaux*, sans comparaison, que ces faux-docteurs : ce n'est pas que l'Apôtre avoue qu'ils eussent en effet souffert quelque chose pour J E S U S - C H R I S T , puisqu'au contraire ils vivoient d'une vie toute molle & toute charnelle ; mais il a égard à leur hypocrisie , & à la profession exterieure qu'ils faisoient de souffrir pour J E S U S - C H R I S T . Comme s'il disoit : Supposé même qu'ils eussent autant souffert qu'ils vous le veulent persuader , j'aurois toujoars l'avantage sur eux , puisque j'ai incomparablement plus enduré de tourmens que tout ce qu'ils se vantent d'avoir souffert , plus reçû de coups , &c. Voyez Gal. 6.17.

¶. 24. *Fai reçû des Juifs , cinq différentes fois ; trente-neuf coups de fouet.*

*Fai reçû des Juifs , &c.* Les Romains avoient laissé aux Juifs le pouvoir d'exercer toute sorte de châtiment contre ceux de leur nation , quoiqu'ils leur eussent ôté le pouvoir de les faire mourir ; *trente-neuf coups*. La loi permettoit d'aller jusqu'au nombre de quarante , selon la qualité du crime , & non au-delà : mais pour mieux observer cette loi , & pour ne se mettre pas en danger de passer le nombre de quarante , les Sages d'entre les Juifs ordon-

merent qu'on ne passeroit pas le nombre de trente-neuf. Cette tradition n'étoit pas contre la loi, puisque la loi n'ordonnoit pas d'aller jusqu'à quarante coups, mais seulement de n'en pas exceder le nombre. Voyez Deut. 25. 3. D'autres disent que cette pratique étoit fondée sur la fausse interpretation que les Pharisiens avoient donnée aux paroles de Moïse : car au-lieu de lire, conformément à la vérité du texte hebreu : *Cedere faciet cum secundum sufficientiam impietatis in numero*, c'est-à-dire, avec mesure, *quadraginta percutiet eum*, non addet. &c. ils lisoient sans aucune distinction : *in numero quadraginta percutiet eum*.

*De fouet.* Ce fouet, selon la tradition des Juifs, étoient de courroies de cuir de bœuf. C'est pourquoi l'Apôtre met de la différence entre ce supplice & celui des verges, dont il parle dans le verset suivant, & qui étoit en usage dans l'Empire Romain.

¶. 25. *Fai été battu de verges par trois fois ; j'ai été lapidé une fois ; j'ai fait naufrage trois fois ; j'ai passé un jour & une nuit au fond de la mer.*

*Fai été battu de verges par trois fois.* Voyez ce qui est rapporté, Act. 16. verset 23. à l'occasion d'une servante de la ville de Philippi, qui avoit été délivrée de l'esprit de Python par saint Paul, saint Luc ne parle que de cette fois-ci.

*Fai été lapidé une fois ; ce fut à Lystres, où le peuple le traîna hors de la ville croyant qu'il étoit mort.* Voyez Act. 14. 18.

*Fai fait naufrage trois fois.* Saint Luc fait mention d'un naufrage que saint Paul fit sur la mer Adriatique, lorsqu'il partit de Crète pour aller comparaître devant Cesar ; mais il est postérieur au temps de cette Epître, Voyez Act. 27. 41.

*Fai passé un jour & une nuit au fond de la mer ; c'est-à-dire, au milieu des vagues, où j'ai été conservé par un miracle semblable à celui de Jonas.*

*¶. 26. Fai été souvent dans les voyages, dans les perils sur les fleuves, dans les perils des voleurs, dans les perils de la part de ceux de ma nation, dans les perils de la part des payens, dans les perils au milieu des villes, dans les perils au milieu des deserts, dans les perils sur mer, dans les perils entre les faux-frères.*

*Fai été souvent dans les voyages : ce qu'on peut voir par la carte des voyages de saint Paul, & par ce qu'il dit lui-même, Rom. 15. 19. Qu'il avoit prêché l'Evangile depuis Jérusalem, jusqu'à l'Esclavonie.*

*Dans les perils sur les fleuves, &c. qu'on ne peut éviter de passer dans les saisons mêmes les plus fâcheuses, lorsqu'on fait de si grands voyages.*

*Dans les perils de la part de ceux de ma nation : c'est-à-dire, des Juifs, qui étoient les plus grands ennemis de l'Apôtre, parcequ'ils le consideroient comme un apostat, & comme l'ennemi juré de leur loi.*

*Dans les perils de la part des payens, qui le regardoient aussi comme l'ennemi capital de leurs dieux, & de tout le culte qu'on leur rendoit.*

*Dans les perils au milieu des villes, dont le peuple se soulevoit contre saint Paul, comme à Ephèse, à Damas, à Jérusalem, &c.*

*Dans les perils au milieu des deserts ; où souvent l'on s'égare de la voie ordinaire, & où l'on manque des choses nécessaires par la longueur du chemin qu'il faut faire avant que de trouver des lieux de retraite.*

*Dans les perils sur mer, à cause des pirates, & du danger de faire naufrage.*

*Dans*

*Dans les perils entre les faux-frères ; c'est-à-dire, de ceux qui feignoient d'être Chrétiens , pour avoit la connoissance de mes affaires & de mes desseins , afin de les découvrir aux ennemis de l'Eglise , & en empêcher par ce moyen le progrès & l'execution. Voyez Galat. 2. 4.*

¶. 27. *Fai souffrir toutes sortes de travaux & de fatigues ; de fréquentes veilles , la faim , la soif , beaucoup de jeûnes , le froid , & la nudité.*

*Fai souffrir toutes sortes de travaux & de fatigues de corps , pour accomplir exactement toutes les fonctions de mon ministère , tant dans la prédication de l'Evangile , que dans l'exercice continual des œuvres de charité.*

*De fréquentes veilles , ayant souvent passé les nuits entières à la prière ; d'autres fois à prêcher. Voyez Act. 20. 7. 11. d'autres fois à travailler des mains pour subvenir à ses nécessités. Voyez 1. Thess. 3. 8.*

*La faim & la soif , par une pure nécessité , manquant même de pain & d'eau ; beaucoup de jeûnes , que j'ai pratiqué volontairement , pour exerciter en moi l'esprit de pieté , & pour reduire mon corps à une parfaite soumission à l'esprit. Voyez 1. Cor. 9. 27.*

*Le froid & la nudité , n'étant que très-légèrement vêtu dans le plus fort de l'hiver.*

¶. 28. *Outre ces maux , qui ne sont qu'extérieurs , le soin que j'ai de toutes les Eglises , m'attire une foule d'affaires dont je suis assiégié tous les jours.*

*Outre . . . . le soin que j'ai , non seulement par charité , mais par un pouvoir & par un commandement exprès de J e s u s - C h r i s t , de toutes les Eglises , indifféremment & sans distinction , m'attire une foule d'affaires , &c. L'Apôtre explique*

818 II. EPISTRE DE S. PAUL  
dans les versets suivans , quelle est cette foule d'embarras & d'inquietudes qu'il oppose à ses maux extérieurs.

¶. 29. Qui est foible , sans que je m'affoiblisse avec lui ? Qui est scandalisé , sans que je brûle ?

*Qui est foible* , &c. dans la foi ; sans que je compatisse à ses faiblesses , & sans que je prenne part à ses peines. *Autr.* sans que je prenne part à son affliction par la compassion que j'ai de sa misère & & par le soin que j'ai de faire tous mes efforts pour le soulager ?

*Qui est scandalisé* , &c. c'est-à-dire : A qui donne-t-on quelque sujet de scandale & de chute dans le péché , que je n'en conçoive un sensible déplaisir , & que je ne brûle en même-temps du désir de le relever de sa chute , s'il est tombé dans le péché ; ou de le soutenir , s'il est dans le danger d'y tomber.

*Autr.* Que je ne sois enflammé d'un saint zèle & d'une juste colere contre les auteurs du scandale ; & que je ne conçoive un déplaisir sensible , & une douleur cuisante de la chute de celui qui est tombé.

¶. 30. Que s'il faut se glorifier de quelque chose . je me glorifierai de mes peines & de mes souffrances.

*Que s'il faut se glorifier* , &c. c'est-à-dire : Puisque je suis constraint , pour soutenir l'honneur de mon ministère , de vous entretenir de toutes les peines que j'ai endurées pour JESUS-CHRIST , je puis bien passer les bornes de la modestie , & ajouter encore à ce récit quelques-uns des plus fâcheux accidens de ma vie.

*De mes peines & de mes souffrances* , puisqu'elles sont en si grand nombre , & telles que je vous les viens de décrire , & que je ne dis rien qui ne soit véritable.

¶. 31. *Dieu qui est le Pere de Notre-Seigneur J E S U S - C H R I S T , & qui est beni dans tous les siecles , fait que je ne mens point.*

*Dieu qui est le Pere de Notre-Seigneur J E S U S - C H R I S T , & qui est beni, &c. Cette louange est ajoutée , pour rendre le serment plus solennel & plus respectueux.*

*Sait que je ne mens point dans le recit que je vous ai fait. Autr. que je vais vous faire.*

¶. 32. *Etant à Damas , celui qui étoit Gouverneur de la province pour le roi Aretas , faisoit faire garde dans la ville pour m'arrêter prisonnier.*

Il semble que l'Apôtre veuille recommencer ici un nouveau recit de ses peines & de ses souffrances ; mais il en demeure là , dans l'apprehension qu'en passant plus avant , ce ne lui soit une occasion de tomber dans la vanité , & de se voir engagé à dire des choses trop avantageuses & trop glorieuses pour sa personne : ce qui se verra dans le premier verset du chapitre suivant.

*Etant à Damas , &c. C'étoit la ville capitale de la basse Syrie ; saint Paul y étant revenu après son voyage d'Arabie, il y prêcha pendant deux ans avec tant de force & de liberté , que les Juifs résolurent de se saisir de lui & de s'en défaire ; mais ses disciples le sauverent.*

*Aretas. C'étoit le nom ordinaire des Rois d'Arabie , & sur-tout de l'Arabie-Pétrée , qui étoient devenus souverains de Syrie après la mort des Seleucides : ce Prince qui étoit aussi souverain de Damas , faisoit faire la garde dans la ville , c'est-à-dire , aux portes de la ville , pour arrêter saint Paul au passage , au cas qu'il voulût se sauver. Voyez Act. 9.*

¶. 33. Mais on me descendit dans une corbeille par une fenêtre le long de la muraille, & je me sauvas ainsi de ses mains.

*Mais on me descendit*, &c. c'est-à-dire, les disciples me descendirent durant la nuit. Voyez Act. 9. 25.



## S E N S   S P I R I T U E L.

¶. 1. jusqu'au 7. *P*lutôt-Dieu que vous voulussiez un peu supporter mon imprudence.... Car j'ai pour vous un amour de jalouſie, & d'une jalouſie de Dieu, &c.

Il n'y a point de fidelle qui ne doive savoir que le Verbe éternel ayant contracté une sainte alliance avec la nature humaine par son Incarnation, il s'est choisi parmi les hommes une Epouse qu'il a aimée jusqu'à se livrer lui-même à la mort pour elle, afin Eph. 5. de la sanctifier.... pour la faire paraître devant 25. 26. lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien 27. de semblable, mais afin qu'elle soit sainte & irreprochable. C'est sous cette idée que le saint Apôtre se représente l'Eglise des Corinthiens ; & quoique ce soit J E S U S - C H R I S T , qui est le vrai Epoux de l'Eglise, l'ayant acquise par le prix de son sang, néanmoins comme ses ministres sont ses ambassadeurs qui portent sa parole, ils sont obligés d'entrer dans ses intérêts, & d'avoir cet *amour de jalouſie* pour le salut des âmes, pour éloigner d'elles tout ce qui pourroit alterer la pureté de leur foi & de leurs mœurs ; car ce divin Epoux les leur a confiées comme à ses amis, pour veiller sur elles & pour les lui conserver sans tache jusqu'au jour des noces,

auquel elles lui doivent être présentées. Les fiançailles se font dans cette vie par la foi , l'esperance & la charité ; le mariage se fait dans l'autre par la claire vûe de Dieu. Les ministres de J e s u s - C h r i s t , qui sont *les amis de l'Epoux*, fiancent les ames , en les retirant de l'erreur ; & en les faisant renoncer au démon & à ses pompes , *pour les rendre dignes d'être unies à leur Epoux* , <sup>*Jean. 1.*</sup> <sup>*29.*</sup> qui ne peut souffrir qu'on partage entre lui & la creature un cœur qu'il veut avoir tout entier. C'est pourquoi Dieu declare dans ses Ecritures, qu'il est le *Dieu jaloux* , le *Dieu qui veut être aimé uniquement*. <sup>*Exod. 20. 5.*</sup> La jalouse , qui est un amour ardent & violent, est <sup>*Exod. 34. 14.*</sup> accompagnée dans l'homme d'indignation & de trouble , mais en Dieu , qui n'est point susceptible de passion , elle est pleine de paix , & marque seulement le grand amour qu'il porte à ceux qu'il a arrachés au démon pour les consacrer à son service. N'est-ce pas par le sentiment de ce même amour que Dieu , qui avoit séparé le peuple Juif des autres nations pour l'attacher particulièrement à son culte , après qu'il se fut abandonné à l'idolatrie , il lui parle par son Prophète comme à une femme <sup>*Exod. 16.*</sup> qui abandonne son mari pour se prostituer à d'autres , & la menace de la traiter avec toute la rigueur que peut inspirer *un transport de fureur & de jalouse*? Il lui promet néanmoins de contracter avec elle une nouvelle alliance , & de lui 'pardonner ce qu'elle a fait contre lui. J e s u s - C h r i t , en qui le Pere a mis toute son affection , se sentoit penetré d'un si grand amour pour son Eglise sa chere Epouse , qu'il avoit une impatience incroyable de mourir pour la retirer de ses égaremens & du culte des faux-dieux , que l'Ecriture appelle , *adultere & pre-*

*Quo. 12. stitution: ET quomodo coarctor usque dum perficia-  
so, ius?*

*s. Cor.  
ii. 15.* Le divin Sauveur a rendu ses Apôtres successeurs de sa charité aussi-bien que de son ministere, nous en voyons un excellent modelle dans S. Paul, qui avoit un si grand zele pour la pureté des ames, qui lui étoient confiées, qu'il étoit prêt de donner non seulement tout ce qu'il avoit, mais encore de se donner lui-même, sa vie, son honneur & sa réputation, pour les pouvoir rendre exemptes de crimes & toutes pures au jour de son avènement. Voilà à quoi s'engagent tous ceux qui ont quelque charge dans l'Eglise, & qui feront jugés de Dieu sur cette règle. Ils ne sont établis pasteurs des ames & les époux de leurs Eglises, que pour veiller sur la conduite de ceux qui sont sous leur charge, avec le même soin qu'un mari jaloux de la chasteté de son épouse prend garde à tout, & ne souffre point qu'elle aime d'autre personne que lui, pour empêcher qu'ils ne se corrompent, & ne répondent pas à l'amour excessif que J E S U S - C H R I S T leur porte.

Il est aisé de conclure de ce principe certain, qu'un Pasteur établi dans une Eglise pour rendre compte à Dieu des ames qui lui sont confiées, ne doit pas la quitter légerement & sans nécessité; que s'il le fait, pour prendre une Eglise d'un plus grand revenu afin d'y vivre plus commodément & plus à son aise, il fait voir qu'il est mercenaire, & non point pasteur; adultere, & non point époux:

*Euseb.  
in vita  
Constat.  
I. 3. c. 6.  
Theoder.  
f. 1. c. 19,* Ce sont les termes des Conciles, qui prétendent que ce divin mariage doit être indissoluble, & que c'est une espece d'adultere de s'attacher à une autre Eglise qu'à celle qu'on a épousée la première, à moins

que ce ne soit dans la nécessité de l'Eglise même, <sup>Cone.</sup>  
 ou pour une plus grande utilité. En effet, c'est une <sup>Nice.</sup>  
 maxime incontestable, que ce n'est point à la cupi- <sup>Conc.</sup>  
 dité, ni à l'ambition des particuliers, mais à l'uti- <sup>Sardic.</sup>  
 lité publique de l'Eglise, qu'il faut avoir égard <sup>Conc.</sup>  
 dans les translations. Hincmar fait voir qu'à moins <sup>Carthag.</sup>  
 de cela les Conciles n'estiment pas que les chan- <sup>Ep. 84.</sup>  
 gemens d'Evêchés soient de moindres crimes que <sup>c. 8.</sup>  
 la réiteration du Baptême ou de l'Ordination. *Sed & colligendum est quām grande sc̄ lus sit hujusmodi translatio, quæ rebaptisationi & reordinationi comparando conjungitur.*

Pour ce qui est des Curés, le Concile de Nismes, auquel le Pape Urbain II. présida, leur défendit de passer d'une Cure à une autre, par la seule vûe du revenu, sous peine de perdre l'une & l'autre. <sup>Cone.</sup>  
*Quod si ambitionis vel cupiditatis causâ ad aliam di-  
 tiorem Ecclesiam migraverint, utramque amittant.* <sup>Nemours.</sup>  
<sup>can. 2.</sup>  
<sup>an. 1096.</sup>

Que si les Pasteurs sont obligés de conserver avec tant de soin l'intégrité des âmes dont ils ont reçû le gouvernement ; avec quelle attention les fidèles doivent-ils veiller sur eux-mêmes, pour ne point se laisser corrompre par un amour étranger qui les attache à la creature, en renonçant à JESUS-CHRIST leur Epoux pour se prostiruer au démon : Car, *Qui que vous soyez*, dit Origene, <sup>Origen.</sup>  
*si vous recevez dans le lit de votre ame le diable pour in Levis adultere, votre ame commet un adultere avec lui.* <sup>hom. 12.</sup>  
*Si l'esprit de colere, ou d'envie, si l'esprit d'orgueil, ou d'impudicité entre dans votre ame ; & que vous le receviez ; si vous prêtez l'oreille à ses discours, & que vous vous plaisez dans votre cœur à ses suggestions, vous commettez un adultere avec lui.* N'est-ce pas une chose horrible à penser, de chasser de notre

cœur l'Esprit saint qui avoit fait son temple de notre corps ; qui avoit embelli & enrichi notre ame de ses dons & de ses graces ; pour y recevoir l'esprit impur qui la corrompt , la deshonore & la souille , & l'attire avec lui dans des supplices éternels ?

V. 7. jusqu'au 13. *Est-ce que j'ai fait une faute , lorsqu'afin de vous éléver je me suis rabaisé moi-même en vous prêchant gratuitement l'Evangile de Dieu ? &c.*

On ne peut assez admirer d'un côté la grandeur d'ame de saint Paul , d'un autre côté sa patience , sa douceur & sa moderation. Il faisoit voir son courage & sa fermeté contre les faux-apôtres qui corrompoient la doctrine qu'il avoit prêchée aux Corinthiens , & sa retenue à l'égard de ce même peuple , dont il supportoit la dureté & l'insensibilité qu'il avoit pour lui. Ce même Apôtre avoit souffert une infinité d'injures & d'outrages dans le cours de sa prédication; mais tous ces maux qu'il a reçus de la part de ses ennemis déclarés , ne le touchoient pas tant que ceux qu'il enduroit de la part de ceux avec qui il avoit contracté une union particulière. Il avoit rendu aux Corinthiens de très-grands services, en les retirant de l'idolatrie , & leur donnant la connoissance du vrai Dieu ; il avoit converti à la foi un très-grand nombre de gens dans cette ville ; & cependant il y souffrit une si grande disette , qu'il manquoit des choses nécessaires sans rien recevoir d'eux. Il travailloit par la prédication de la parole à la conservation de la vie spirituelle de ses disciples , & étoit obligé de travailler de ses mains pour subsister & se conserver la vie du corps. Il recevoit même d'autre part ce qui

lui étoit nécessaire pour ses besoins, afin de pouvoir servir gratuitement les Corinthiens.

Qui pourroit donc assez louer la retenue de ce grand Apôtre, qui donnoit la nourriture spirituelle sans recevoir la corporelle : qui comblloit ses disciples de richesses éternelles, & qui manquoit de pain parmi eux au milieu de leur abondance ; qui souffroit la faim parmi des gens rassasiés qui lui étoient si redévables, sans néanmoins se plaindre de ce qu'il souffroit, & sans en rien dire ? Ne falloit-il pas être un saint Paul pour supporter une si grande dureté à son égard, sans cesser néanmoins de leur annoncer la parole de Dieu pendant dix-huit mois continuels ? Que s'il leur en a parlé dans sa lettre quand il n'a point été avec eux, ç'a été pour leur faire connoître leur faute, & pour les avertir de n'en point user de même à l'égard des autres frères ; car il ne cherchoit que le bien des autres, & non point sa propre satisfaction.

Si quelqu'un de nous, dit saint Gregoire, avoit converti à la foi un riche de ce monde, & qu'il se vît dans la nécessité sans en recevoir aucun secours, n'auroit-il pas aussi-tôt desespéré de son salut ? Ne croiroit-il pas avoir travaillé en vain ? Et ne cesseroit-il pas d'exhorter à la vertu un homme qu'il verroit ne point commencer par lui-même à lui donner des marques de sa conversion par de bonnes œuvres ? Mais ce grand Apôtre qui avoit une charité parfaite & consommée, n'en use pas de la sorte ; il continua toujours d'aimer & de servir ce peuple ingrat, se considerant comme un medecin qui ne cesse point de prendre soin d'un malade jusqu'à ce qu'il soit guéri. En effet Dieu donna sa bénédiction à la perséverance de son serviteur ; car il vint enfin

826 IL E P I S T R E D E S. P A U L  
à bout de ce qu'il avoit entrepris , il amollit la dureté de leurs cœurs , & les porta à donner des marques de leur charité par les liberalités qu'ils exerce- rent à l'égard des pauvres.

Cette conduite du saint Apôtre peut bien servir d'exemple à plusieurs, qui se rebuttent de l'indocilité ou de l'ingratitude de ceux qu'ils ont à conduire. Ils devroient rougir de leur impatience à la vûe d'une si grande douceur , & d'une si grande tranquillité d'esprit : *Vous voyez* , dit saint Jaque , que le laboureur , dans l'esperance de recueillir le fruit précieux de la terre , attend patiemment que Dieu envoie les pluies de la premiere & de l'arrière saison. Les ames ne se convertissent pas en un instant, mais peu-à-peu. Dieu a ses temps pour accomplir ses dessêins sur les hommes ; quand il vient à les toucher , les instructions, qui en apparence leur ont été faites inutilement , produisent leur fruit dans leur cœur , quand ce ne seroit qu'en leur extrême vieillesse. Mais la conversion des pecheurs s'opere en employant plus de temps à prier pour eux qu'à leur parler.

¶. 13. jusqu'au 16. Ces personnes sont de faux-apôtres , des ouvriers trompeurs , qui se transforment en Apôtres de J E S U S - C H R I S T , &c.

Comment ces Docteurs étoient-ils de faux-apôtres , puisqu'ils annonçoient J E S U S - C H R I S T ; qu'ils ne recevoient point d'argent de la prédication de l'Evangile ; & qu'ils ne prêchoient point un autre Evangile que saint Paul ? C'est que ces ministres de satan ne le faisoient qu'avec déguisement & hypocrisie , & dans l'intention de tromper ; & en cela ils imitoient leur maître. Car cet ennemi du genre humain déguise ses pernicieux dessêins en plusieurs

manieres pour nous mieux surprendre. Il tente les ames religieuses, dit saint Gregoire, d'une maniere bien differente de celle dont il tente les ames mondaines. Il propose ouvertement aux mechans les choses mauvaises qu'ils desirent ; mais il trompe secretement les bons en leur presentant le mal couvert du voile de la pieté. Il paroît aux yeux des premiers comme étant de leurs amis familiers, sans prendre soin de deguiser sa malice ; mais à l'égard des autres qui sont étrangers à son égard, il se couvre d'un manteau d'honnêteté, pour insinuer dans leur ame, sous le prétexte de quelque bonne œuvre, le mal qu'il ne pourroit pas leur faire recevoir tout ouvertement. Ainsi lorsque ses membres ne nous peuvent faire du mal par une violence ouverte, ils se cachent comme sous l'habit de quelque bonne action, & ils deguisent par une sainteté apparente le mal qu'ils font en effet.

Si les mechans paroissoient manifestement tels qu'ils sont, ils ne pourroient être reçus parmi les bons ; mais ils se revêtent de quelque exterieur de pieté ; afin que les justes voyant en eux, au moins l'apparence de ce qu'ils aiment, puissent par ce moyen être infectés du venin secret du mal qu'ils ont en horreur : De sorte que sans le secours de la grace il est impossible de découvrir le masque de la dissimulation de satan & de ses ministres, qui se couvrent souvent de l'apparence de la sainteté. Mais Dieu inspire dans les ames de ses serviteurs une grace de discernement, pour connoître toutes les ruses de cet esprit de malice, & voir à nud ce visage trompeur qu'il avoit si artificieusement couvert du voile de la pieté.

Les gens-de-bien savent d'autant mieux faire un

Greg.  
moral. I.  
33. c. 14.

328 II. EPISTRE DE S. PAUL

L. 33. 4.  
12.

vrai discernement des vertus d'avec les vices, qu'ils sont plus intimement unis à la lumiere interieure. Et, comme remarque encore saint Gregoire , y a-t-il lieu de s'étonner que nous fassions spirituellement ce que nous voyons tous les jours faire aux changeurs en des choses materielles ? Lorsqu'ils reçoivent quelque piece de monnoie , ils en examinent premierement la qualité , puis la marque , & enfin le poids ; de crainte ou qu'il n'y ait du cuivre caché sous l'or , ou qu'étant pur or la marque ne soit pas telle que la porte la bonne monnoie; ou qu'étant de bon or & de bonne marque elle ne se trouve trop legere. Si donc ceux dont nous ne reconnoissons pas le fonds , font quelque bien qui éclate au-dehors , il le faut examiner avec toute la précaution & la circonspection possible , de-peur que si l'on reçoit comme quelque chose de parfait , une chose qui est imparfaite , elle ne tourne à la perte & au desavantage de celui qui la reçoit,

Or comment auroient-ils les qualités d'une monnoie legitime , si leur intention n'est pas droite en tout ce qu'ils font , puisqu'ils n'y recherchent que la gloire temporelle , & non la celeste patrie ? Comment n'auroient-ils pas une marque differente de celle de la vraie monnoie, puisqu'en persecutant les justes , ils sont très-éloignés de la véritable pieté ? Et comment pourroient-ils avoir tout le poids qui leur est nécessaire , puisque bien loin d'avoir atteint la perfection de l'humilité , ils n'en ont pas seulement le moindre vestige ? Par toutes ces marques les élus , dit le même saint Gregoire , reconnoîtront le peu de cas qu'ils doivent faire des actions miraculeuses de ces personnes , qui choquent tout ce qu'on apprend qu'ont fait les saints Peres.

¶. 16. jusqu'au 28. Je vous le dis encore une fois : Que personne ne me juge imprudent, ou au moins souffrez-moi comme un imprudent, & permettez-moi de me glorifier un peu, &c.

Ce n'est point une chose qui soit selon Dieu, de se glorifier du bien que l'on fait, puisque l'homme n'a rien de bon de lui-même, & que le Fils de Dieu dit dans son Evangile, que *lorsque nous aurons fait tout ce qui nous est commandé, nous sommes des serviteurs innutiles*, nous avons fait ce que nous étions obligés de faire : c'est pourquoi les Saints s'étudient d'ordinaire à cacher tout le bien qu'ils font par esprit d'humilité ; d'où vient que J e - s u s - C H R I S T dit à ses disciples : *Prenez bien garde de ne faire pas vos bonnes œuvres devant les hommes pour en être regardés, & pour s'attirer leur estime & leurs louanges.* Mais ils se trouvent quelquefois obligés de les publier eux-mêmes pour l'é - dification du prochain : ainsi en cachant leurs bonnes œuvres, ils se conservent dans l'humilité, & lorsqu'ils les publient contre leur gré, le bon exemple en passe au prochain. Il faut donc, selon S. Gre - goire, que l'amour de l'humilité retienne ces ver - tuts dans le silence, & que la nécessité les publie. Il est écrit dans l'Evangile, *On n'allume point une lampe pour la mettre sous le boisseau ; mais on la met sur un chandelier, afin qu'elle éclaire tous ceux qui sont dans la maison.* Que votre lumière luisse de la même force devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres, & qu'ils glorifient votre Pere qui est dans les cieux. Ainsi il arrive quelquefois des occa - sions, où les Saints sont comme forcés de faire de bonnes œuvres devant le monde, ou de raconter eux - mêmes devant les hommes celles qu'ils ont

*Luc. 17.*  
<sup>10.</sup>

*Mor. 1:*

*19. 6. 11.*

*Matth.*

*5. 15. 16.*

faites : mais ils ne le font que dans le desir que leur Pere celeste en tire sa gloire, & non pas eux-mêmes ; car quelque belles choses que l'on prêche , souvent elles sont peu considerables quand on doute de la vertu de celui qui prêche ; c'est pourquoi ils sont quelquefois obligés de faire connoître leur pieté , afin d'avoir plus d'autorité dans l'esprit de leurs auditeurs , & de pouvoir ainsi procurer leur conversion. De sorte qu'ils racontent leurs actions de piété , afin d'attirer le respect & l'estime de ceux qui les écoutent : & ils en veulent attirer l'estime , afin d'en être écoutés plus favorablement & avec plus de fruit.

C'est pour cela que d'une part les vrais prédicteurs fuient l'honneur & la réputation , de crainte de la vaine gloire , & que de l'autre ils désirent d'être estimés & honorés, afin qu'on les imite. C'est ainsi que notre grand Apôtre fuit d'être honoré , & & en même-temps marque à ses disciples combien il méritait de l'être : *Nous ne nous prêchons pas nous-mêmes* , dit-il aux Corinthiens , *mais nous prêchons J E S U S - C H R I S T notre Seigneur* ; & quant à nous , nous nous regardons comme vos serviteurs pour J E S U S . Comme donc il avoit appris que se laissant aller aux persuasions trompeuses des faux-apôtres , ils se détournoint du droit chemin de la vraie foi , il leur marque ici quel respect ils doivent avoir pour lui : *Puisqu'il y en a* , dit-il , *qui sont si hardis à parler d'eux-mêmes , je veux bien faire une imprudence , en me rendant aussi hardis qu'eux* ; *sont-ils Hebreux , je le suis aussi* , &c. Il ajoute même , qu'il a été ravi jusqu'au troisième ciel , & qu'ayant été élevé jusqu'au paradis , il y a penetré des mystères divins & ineffables. D'abord

*1. Cor.  
4. 5.*

*c. 11.22.*

en fuyant d'être honoré, il se dit le serviteur de ses disciples : & peu après recherchant de l'être, pour l'édification de ses disciples, il releve la sainteté de sa vie au - dessus de celle des faux-apôtres : Et en cela ce saint Docteur n'a eu d'autre vûe que de se faire connoître véritablement pour tel qu'il étoit, afin qu'en comparaison de lui, & les paroles & la vie de ces faux docteurs ne paraissent dignes que de mépris. S'il se fût caché en cette rencontre, il les eût fait estimer , & eût donné lieu à l'erreur ; le silence en ces occasions est blâmable : mais il en use avec une conduite admirable , losqu'en marquant son humilité , il recherche l'avantage spirituel de son prochain ; & qu'en se disant le serviteur de ses disciples , il fait voir combien il est préférable à ses adversaires.

Mor. I.  
22. c. 54

On peut donc conclure avec le grand saint Grégoire , que les gens de-bien peuvent quelquefois être bien-aisés d'être estimés du monde ; mais c'est dans la pensée que cette bonne réputation sert à exciter les autres à la pieté & à la vertu ; & de cette sorte ce n'est plus de leur propre gloire qu'ils se réjouissent ; mais des avantages qui en reviennent à leur prochain. Il y a grande différence entre courir après les louanges, & se réjouir de l'avancement de ses frères. Aussi quand cette réputation se trouve inutile au bien spirituel de notre prochain , au-lieu de nous élever & de nous flater , elle doit nous être à charge.

¶. 28. jusqu'à la fin. *Outre ces maux , qui ne font qu'extérieurs , le soin que j'ai de toutes les Eglises m'attire une foible affaire , &c.*

Plus on considère la vertu de saint Paul , plus elle paroît admirable. Il étoit toujours exposé à

831 II. EPISTRE DE S. PAUL  
une infinité d'injures, de souffrances & de maux ;  
mais ce nombre effroyable de souffrances ne lui  
étoit rien en comparaison du *soin qu'il avoit de toutes les Eglises*, & de la part qu'il prenoit à tout ce  
qui arrivoit aux particuliers ; s'il avoit le corps dé-  
chiré de coups, il avoit le cœur bien plus déchiré  
de la douleur & de l'inquiétude que lui causoit l'é-  
branlement & le relâchement de quelqu'un d'en-  
tre les fidèles ; quel que pût être l'affoiblissement  
des plus vils & des plus misérables, il lui étoit aussi  
sensible que celui des plus considérables, & chaque  
membre de l'Eglise l'inquietoit autant que si toute  
l'Eglise eût été renfermée en lui seul, tant étoit  
grande l'ardeur & l'étendue de sa charité. Un hom-  
me dans les souffrances est pour l'ordinaire uni-  
quement appliqué à son mal, & n'a d'autre soin  
que de se procurer quelque repos : mais on peut  
dire de saint Paul, qu'il n'étoit point comme le  
reste des hommes, lorsque tant d'ennemis se sou-  
levoient contre lui, lorsque tant de persecuteurs le  
tourmentoient, & qu'il étoit seul à soutenir une si  
grande foule de maux, il avoit l'esprit plus inquiet  
pour les fidèles, que le père le plus tendre ne le  
*Mor. l.*  
*3. c. 13.* peut avoir pour son fils. O charité admirable,  
s'écrie saint Gregoire Pape, il oublie ce qu'il en-  
dure, il ne songe qu'à empêcher que les coeurs de ses  
disciples ne soient ébranlés par les dangereuses per-  
suasions des mœchans : il méprise les plaies que reçoit  
son corps, & il ne songe qu'à guérir dans les autres  
les plaies de leur cœur.



## CHAPITRE XII.

1. **S**i gloriari oportet  
( non expedit qui-  
dem ) veniam autem  
ad visiones & revela-  
tiones Domini.

2. Scio hominem in  
Christo ante annos  
quatuordecim, ( sive in  
corpore nescio , sive  
extra corpus nescio ,  
Deus scit ) raptum hu-  
jusmodi usque ad ter-  
cium cælum.

3. Et scio hujusmodi  
hominem, ( sive in cor-  
pore, sive extra corpus,  
nescio, Deus scit )

4. quoniam raptus  
est in paradisum : &  
audivit arcana verba ,  
quæ non licet homini  
loqui.

5. Pro hujusmodi  
gloriabor : pro me au-  
tem nihil gloriabor ni-

\*. 1. Grec. il faut que je me  
glorifie.

1. **S**'Il faut se glorifier //,  
( quoiqu'il ne soit pas  
avantageux de le faire , ) je  
viendrai maintenant aux vi-  
sions & aux revelations du  
Seigneur.

2. Je connois un hom- A.B.9.3.  
me en J E S U S - C H R I S T //,  
qui fut ravi il y à quatorze  
ans , ( si ce fut avec son corps ,  
ou sans son corps , je ne sai ,  
Dieu le sait , ) qui fut ravi ,  
*dis - je* , jusqu'au troisième  
ciel :

3. & je sai que cet homme  
( si ce fut avec son corps , ou  
sans son corps , je n'en sai  
rien , Dieu le sait ; )

4. que cet homme , *dis - je* ,  
fut ravi dans le paradis , &  
qu'il y entendit des paroles  
ineffables , qu'il n'est pas per-  
mis // à un homme de rap-  
porter.

5. Je pourrois me glorifier  
*en parlant* d'un tel homme ;  
mais pour moi je ne veux me

\*. 2. expl. un Chrétien.

\*. 4 anc. de dire aux hommages.

834 II. EPIS T R E D E  
glorifier que dans mes foi-  
blesse s & dans mes affli-  
ctions.

6. Que si je voulois me glorifier , je le pourrois faire sans être imprudent ; car je dirois la vérité : mais je me retiens, de peur que quelqu'un ne m'estime au-dessus de ce qu'il voit en moi ; ou de ce qu'il entend dire de moi.

7. Aussi de peur que la grandeur de mes revelations n'ême causât de l'élevement , Dieu a permis que je ressentisse dans ma chair un éguillon , qui est l'ange & le ministre de satan, pour me donner des soufflets //.

8. C'est pourquoi j'ai prié trois fois // le Seigneur , afin que cet ange de satan se retirât de moi .

9. Et il m'a répondu : Ma grace vous suffit ; car ma puissance éclate davantage dans la foiblesse //. Je prendrai donc plaisir à me glorifier dans mes foiblesses , afin que la puissance de J E S U S - C H R I S T reside en moi §.

¶. 7 Grec, afin que je ne m'é-  
leve point.

¶. 8. expl. souvent,

S. PAUL

si in infirmitatibus  
meis.

6. Nam & si voluero gloriari , non ero infi- piens ; veritatem enim dicam : parco autem , ne quis me existimet supra id quod videt in me , aut aliquid audit ex me.

7. Et ne magnitudo revelationum extollat me , datus est mihi stimulus carnis meæ an gelus satanæ , qui me colaphizet.

18. Propter quod ter Dominum rogavi ut discederet à me :

9. & dixit mihi : Suf- ficit tibi gratia meæ ; nam virtus in infir- mitate perficitur. Liben- ter igitur gloriabor in infirmitatibus meis , ut in habitet in me virtus Christi.

¶. 9. lett. la vertu se perfe-  
ctionne dans la faiblesse.

10. Propter quod placeo mihi in infirmitatibus meis, in contumeliis, in necessitatibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo: cum enim infirmor, tuac potens sum.

11. Factus sum insipiens; vos me coegeritis. Ego enim à vobis debui commendari; nihil enim minus fui ab iis, qui sunt supra modum Apostoli, tametsi nihil sum.

12. Signa tamen apostolatus mei facta sunt super vos, in omni patientia, in signis, & prodigiis, & virtutibus.

13. Quid est enim, quod minus habuistis præ ceteris Ecclesiis, nisi quod ego ipse non gravavi vos? Donate mihi hanc injuriam.

¶. 10. expl. par la grace de JESUS-CHRIST.

¶. 11. expl. en me relevant

10. Et ainsi je sens de la satisfaction & de la joie dans les faiblesses, dans les outrages, dans les nécessités où je me trouve réduit, dans les persecutions, dans les afflictions pressantes que je souffre pour JESUS-CHRIST: car lorsque je suis foible, c'est alors que je suis fort //.

11. J'ai été imprudent, c'est vous qui m'y avez contraint. Car c'étoit à vous de parler avantageusement de moi //, puisque je n'ai été en rien inférieur aux plus éminens d'entre les Apôtres, encore que je ne sois rien.

12. Aussi les marques de mon apostolat ont paru parmi vous dans toute sorte de tolérance & de patience, dans les miracles, dans les prodiges, & dans les effets extraordinaires de la puissance divine.

13. Car en quoi avez-vous été inférieurs aux autres Eglises, si ce n'est en ce que je n'ai point voulu vous être à charge? Pardonnez-moi ce tort que je vous ai fait //.

¶. de cette sorte.

¶. 13. c'est une ironie.

836 II. EPISTRE DE S. PAUL

14. Voici la troisième fois // que je me prépare pour vous aller voir , & ce sera encore sans vous être à charge. Car c'est vous que je cherche , & non votre bien ; puisque ce n'est pas aux enfans à amasser des tressors pour leurs peres , mais aux peres à amasser pour leurs enfans.

15. Aussi pour ce qui est de moi , je donnerai très-volontiers *tout ce que j'ai* , & je me donnerai encore moi-même pour *le salut de vos ames* ; quoiqu'ayant tant d'affection pour vous , vous en ayez peu pour moi.

16. On dira peut-être , qu'il est vrai que je ne vous ai point été à charge ; mais qu'étant artificieux , j'ai usé d'adresse pour vous surprendre.

17. Mais me suis-je servi de quelqu'un de ceux que je vous ai envoyés , pour tirer quelque chose de vous ?

18. J'ai prié Tite de vous aller trouver , & j'ai envoyé encore avec lui un de nos frères. Tite a-t-il tiré quelque chose de vous ? N'avons-nous

S. PAUL

14. Ecce tertio hoc paratus sum venire ad vos , & non ero gravis vobis. Non enim querro quæ vestra sunt , sed vos , nec enim debent filii parentibus thesaurizare , sed parentibus filii.

15. Ego autem libenter impendam , & superimpendar ipse pro animabus vestris ; licet , plus vos diligens , minus diligar.

16. Sed esto : ego vos non gravavi , sed cum essem astutus , dolo vos cepi.

17. Nunquid per aliquem eorum , quos misi ad vos , circumveni vos ?

18. Rogavi Titum & & misi cum illo fratrem. Nunquid Titus vos circumvenit ? Nonne eodem spiritu ambulavimus ? Nonne iüs-

\*. 14. Saint Luc n'a pas fait mention du second voyage de l'Apostre.

19. Olim putatis quòd excusemus nos apud vos? Coram Deo in Christo loquimur: omnia autem, carissimi, propter ædificationem vestram.

20. Timeo enim, ne forte cùm venero, non quales volo inveniam vos, & ego inveniar à vobis qualem non vultis: ne forte contentiones, æmulations, animositates, dissensiones, detractio-nes, susurrations, inflationes, seditiones sint inter vos;

21. ne iterum cùm venero, humiliet me Deus apud vos, & lugeam multos ex iis qui antè peccaverunt, & non egerunt pœnitentiam super immundicia, & fornicatione, &

pas suivi le même esprit? N'avons-nous pas marché sur les mêmes traces?

19. Pensez - vous que ce soit encore ici notre dessein, de nous justifier devant vous? Nous vous parlons devant Dieu en J E S U S - C H R I S T //, & tout ce que nous vous dissons, mes chers frères, est pour votre édification.

20. Car j'appréhende qu'arrivant vers vous, je ne vous trouve pas tels que je voudrois; & que vous ne me trouviez pas aussi tel que vous voudriez //. Je crains de rencontrer parmi vous des dissensions, des jaloussies, des animosités, des querelles, des médisances, des faux rapports, des élévemens d'orgueil, des troubles, & des tumultes;

21. & qu'ainsi Dieu ne m'humilie // lorsque je serai revenu chez vous, & que je ne sois obligé d'en pleurer plusieurs, qui étant déjà tombés en des impuretés, des fornications, & des déregle-

¶. 19. expl. avec toute sincérité. gent, mais sévère & rigoureux.

¶. 20. expl. non doux & indul-

¶. 21. autr. ne me contriste.

838 II EPISTRE DE S. PAUL  
mens infames, n'en ont point impudicitia, quam ges-  
scrunt.  
fait pénitence.



## SENS LITTERAL.

V. 1. *S'il faut se glorifier ( quoiqu'il ne soit pas avantageux de le faire ) je viendrai maintenant aux visions & aux révélations du Seigneur.*

*S'il faut se glorifier ; c'est-à-dire : Puisque je me vois obligé de publier ce qui m'est glorieux. Gr. Il faut que je me glorifie , quoiqu'il ne soit pas avantageux ; c'est-à-dire , qu'il ne convienne pas à un homme sage de le faire, ni que cela soit conforme à l'humilité chrétienne ; & qu'il vaudroit mieux pour moi tenir dans le silence ce que j'aurois encore à vous dire sur ce sujet , parceque la continuation de cette matière m'engageroit à vous parler de mes visions & de mes révélations : ce qui me seroit une occasion de vaine gloire , & aux autres un sujet de trop grande estime dans ma personne ; & ce qui seroit même contre le dessein que j'ai , de ne me glorifier que de mes infirmités & de mes souffrances ; & contre le dessein de Dieu , qui ne m'a communiqué ces grâces que pour mon usage particulier : Qua non licet homini loqui.*

*Je viendrai maintenant aux visions , &c. La vision est une représentation furnaturelle , exterieure ou interieure de quelqu'objet , ou de quelque mystère ; mais la révélation est l'intelligence & la connoissance parfaite de cette représentation. L'apparition des sept bœufs qui se fit à Pharaon , étoit une pure vision ; mais l'intelligence qui en fut donnée à Joseph , étoit une révélation. Voyez Gen. 41. 2..*

¶. 2. Je connois un homme en JESUS-CHRIST, qui fut ravi il y a quatorze ans, ( si ce fut avec son corps, ou sans son corps, je ne sai, Dieu le fait,) qui fut ravi, dis-je, jusqu'au troisième ciel.

Je connois un homme en JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, un fidèle, un Chrétien, moi-même, L'Apôtre parle ici en tierce personne, non pas pour se cacher, mais pour marquer qu'il ne parle qu'à regret & que par nécessité, & pour se dérober à lui-même des avantages si glorieux, & n'en attribuer la gloire qu'à Dieu seul, de qui il les tenoit de sa pure grace, & sans les avoir mérités.

*Qui fut ravi il y a quatorze ans.* Il ne fait cette observation, que pour faire voir qu'ayant été un si long espace de temps sans parler de ce ravissement, il n'y avoit en lui ni legereté, ni vanité de le dire à présent.

*Si ce fut avec son corps,* c'est-à-dire, avec transport & élévation de son corps, comme celui d'Habacuc, qui fut transporté de Judée à Babylone par un Ange ; ou celui de JESUS-CHRIST, qui le fut par le diable sur une haute montagne. *Autr.* En demeurant en vie, & étant seulement en extase, Dieu produisant surnaturellement dans son ame l'espèce des choses qui lui ont été révélées.

*Ou sans son corps,* &c. c'est-à-dire, sans que son corps fut transporté hors de son lieu naturel, le ravissement s'étant seulement passé en esprit ; comme celui d'Ezechiel, qui vid en esprit, du fleuve de Chabar, ce qui se passoit au temple de Jerusalem. *Autr.* Son ame ayant été entièrement séparée du corps & transportée dans le ciel pour entendre ces choses de la voix de Dieu même ou de JESUS-CHRIST.

*Qui fut ravi jusqu'au troisième ciel.* Les Juifs; conformément à l'Ecriture, divisent le ciel en trois régions différentes, dont la première est celle de l'air; la deuxième, le firmament, qui est la partie du ciel où sont les astres; & la troisième est ce qu'ils appellent par excellence: *Cælum cæli*, ou, *Cæli cælorum*, qui est le ciel où est la demeure des Anges & des Bienheureux.

¶. 3. *Et je sai que cet homme, (si ce fut avec son corps, ou sans son corps, je n'en sai rien, Dieu le fait.)*

*Et je sai que cet homme, si ce fut avec son corps, &c.* Cette répétition n'est pas inutile, & c'est comme si l'Apôtre disoit: Je vous annonce encore une fois mon ignorance là-dessus, afin que vous soyez plus persuadés de ma sincérité, & de la vérité des choses que je vous dis avec certitude; puisque je suis si exact à ne vous rien assurer de ce que je ne sai pas.

¶. 4. *Que cet homme, dis-je, fut ravi dans le paradis, & qu'il y entendit des paroles ineffables, qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter.*

*Que cet homme fut ravi dans le paradis, c'est-à-dire, non seulement jusqu'au ciel empyrée, mais en la partie du ciel empyrée où sont les Anges & les Bienheureux:* car il y a apparence que ce ciel étant d'une si prodigieuse & si excessive grandeur, toute son étendue n'est pas destinée pour la demeure des Bienheureux; mais qu'il y a un certain lieu déterminé pour cette demeure, qui se nomme *le paradis*, par excellence. *Hodie mecum eris in paradyso.*

¶. 5. *Et qu'il y entendit des paroles ineffables, c'est-à-dire, qu'on ne peut expliquer à cause de leur sublimité, qui est au-dessus de l'intelligence & de la ca-*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XII. 84<sup>e</sup>  
pacité ordinaire des hommes les plus éclairés. *Autr.*  
Qu'il y vid des choses admirables , qu'il n'est pas possible de décrire ni de rapporter ; car souvent l'Ecriture dit , *entendre* , pour , *voir* ; & *voir* , pour , *entendre* : & sans doute que l'Apôtre y vid & y entendit également des choses sublimes.

*Qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter* , c'est-à-dire , qu'il n'est pas possible d'exprimer. *Autr.* Qu'il n'est pas permis de découvrir en quelque maniere que ce soit.

*¶. 5. Je pourrois me glorifier en parlant d'un tel homme ; mais pour moi , je ne veux me glorifier que dans mes faiblesses & dans mes afflictions.*

*Je pourrois me glorifier en parlant d'un tel homme* , puisque cet homme n'est autre chose que moi-même , encore que par modestie j'en parle comme d'un autre homine , à cause de la difference notable de son état , qui est tout celeste & divin , d'avec la condition ordinaire dans laquelle je vis chargé d'infirmités & de misères , comme tous les autres hommes.

*Mais pour moi* , dans l'état où je suis , si différent de celui de cet homine dont je parle , *je ne veux me glorifier que dans mes faiblesses* , &c. ni recevoir d'autre gloire que celle qui me peut humilier , & me représenter mon néant ; puisqu'elle m'expose moins à la vanité & à l'envie. D'ailleurs , j'ai sans comparaison plus de part à la gloire de mes souffrances & de mes afflictions , qu'à celle de mes révélations , dont Dieu seul est l'auteur , sans que j'y aie rien cooperé de ma part , & sans que je les aie nullement méritées.

*¶. 6. Que si je voulois me glorifier , je le pourrais faire sans être imprudent ; car je dirois la vérité :*

342 II. EPISTRE DE S. PAUL  
mais je me retiens , de peur que quelqu'un ne m'estime  
au-dessus de ce qu'il voit en moi , ou de ce qu'il en-  
tend dire de moi.

*Que si je voulois me glorifier de quelque autre chose*  
que de mes souffrances & de mes foiblesses , & me  
prévaloir contre mes adversaires de tant d'autres  
graces plus sublimes & plus éclatantes dont Dieu  
m'a comblé ; *je le pourrois faire sans être imprudent ,*  
*c'est-à-dire , sans que personne pût justement trou-*  
*ver à redire à ma conduite , ni m'accuser de vanité .*

*Car.* Ceci se rapporte à ce que l'Apôtre vient  
de dire : *Que dans l'état où il se trouvoit , il ne vou-*  
*loit se glorifier que dans ses foiblesses . Ce qui sup-*  
*pose qu'il auroit bien pu se glorifier d'autre chose*  
*s'il avoit voulu .*

*Je dirois la vérité .* Ce qui seroit suffisant dans la  
nécessité présente où je suis de défendre l'honneur  
de mon ministere , & pour me mettre à couvert du  
reproche d'imprudence qu'on pourroit me faire  
en un autre temps où je ne serois pas contraint de  
me louer moi-même .

*Mais je me retiens , c'est - à - dire :* Je m'abstiens  
de dire des choses plus sublimes de moi , de peur  
qu'on n'en conçoive une plus haute estime que celle  
qu'on en a , à cause de mes actions ordinaires , &  
de mes prédications ; m'étant plus utile , pour con-  
server l'humilité , de me contenir dans une juste  
modération .

*De peur que quelqu'un ne m'estime , &c.* à cause  
des actions qu'il me voit faire , & des prédications  
qu'il m'entend prononcer , ce qui arriveroit sans  
doute , si je passois plus avant dans le récit de mes  
autres avantages .

¶. 7. Aussi de-peur que la grandeur de mes revelations ne me causât de l'élévement , Dieu a permis que je ressentisse dans ma chair un éguillon , qui est l'ange & le ministre de satan , pour me donner des soufflets.

*Aussi de-peur que la grandeur de mes revelations , &c.* ne me soient une occasion de tomber dans la vanité , je me sens obligé de m'abstenir moi-même du recit de ces avantages considerables , & de vous faire celui de mes foiblesses & de mes souffrances.

*Dieu* voulant donc me faire éviter l'orgueil & la présomption que pouvoit me donner la communication qu'il m'avoit fait des rayons de sa gloire , *à permis que je ressentisse dans ma chair* , c'est-à-dire , le corps ou la partie terrestre ou inferieure de l'homme ; ce que l'Apôtre appelle ailleurs la concupiscence de la chair ; d'autres l'expliquent des afflictions qu'il recevoit de la part de ses adversaires.

*Un éguillon.* Grec. *Epine.* Comme s'il disoit un mal très-aigu & une douleur très-picquante , telle que pouvoit être , selon quelques Peres , un grand mal de tête ou d'entrailles ; ou , selon la pensée de saint Augustin , quelque tentation violente d'impureté que le diable excitoit en lui. L'Apôtre fait ici allusion aux aiguillons des abeilles , qui demeurent dans la chair de ceux qui en sont piqués , qui en irritent & prolongent la douleur.

*Qui est l'ange & le ministre de satan* , c'est-à-dire , le nonce , l'envoyé de satan , l'ennemi des hommes & de tout bien ; ce qui revient au même sens , que si l'on disoit : envoyé de la part du diable.

*Pour me donner des soufflets* , c'est-à-dire , pour me tourmenter , me tenter , m'affliger , m'humi-

344 . II. E P I S T R E D E S . P A U L  
lier , en se soulevant contre la loi de mon Esprit.  
Voyez Gal. 5. 17. D'autres l'entendent de coups  
veritables en la chair.

¶. 8. C'est pourquoi j'ai prié trois fois le Seigneur ,  
afin que cet ange de satan se retirât de moi.

C'est pourquoi j'ai prié trois fois le Seigneur en di-  
vers temps , afin que , &c. craignant que cette  
peine ne fût préjudiciable à mon salut , & qu'elle  
ne fût un obstacle à m'acquitter dignement de mon  
ministère.

¶. 9. Et il m'a répondu : Ma grace vous suffit ;  
car ma puissance éclate davantage dans la faiblesse.  
Je prendrai donc plaisir à me glorifier dans mes fo-  
blesse , afin que la puissance du J E S U S - C H R I S T  
reside en moi.

Et il m'a répondu : Ma grace vous suffit , c'est-à-  
dire , contentez - vous quant à présent de la bien-  
veillance que j'ai pour vous , puisqu'elle est capa-  
ble de vous mettre à couvert de tout danger ;  
mais n'attendez pas que je vous acorde l'effet de  
vos prières ? C'est la raison que Dieu rend à saint  
Paul , de ce qu'il ne l'exauce pas , & de ce qu'il ne  
veut pas le délivrer de sa peine.

Car ma puissance éclate davantage dans la fo-  
blesse , c'est-à-dire , se fait mieux connoître , lors-  
que ceux en qui & par qui je fais paroître les effets  
de ma puissance sont dans la faiblesse & dans l'in-  
firmité , parcequ'alors toute la gloire m'en est attri-  
buée , puisqu'ils sont eux-mêmes si faibles que sou-  
vent ils ne peuvent se garantir des maux dont ils  
pré servent & dont ils guerissent les autres. Saint  
Paul chassoit les diables des corps des autres , &  
il ne pouvoit l'éloigner de lui-même.

Je prendrai donc plaisir à me glorifier dans ma

AUX CORINTHIENS. CHAP. XII. 845  
foiblesses; c'est - à - dire, je préfererai la gloire de JESUS-CHRIST à ma satisfaction & à mon intérêt propre, *afin que la puissance de JESUS-CHRIST réside en moi*, c'est-à-dire, continue d'habiter en moi, sans s'en retirer, & qu'il se serve toujours de moi pour faire paroître les effets de sa puissance, que je préfere à ma propre satisfaction.

¶. 10. *Et ainsi je sens de la satisfaction & de la joie dans les foiblesses, dans les outrages, dans les nécessités où je me trouve reduit; dans les persécutions, dans les afflictions pressantes que je souffre pour JESUS-CHRIST; car lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort.*

*Et ainsi, le desir que j'ai que la vertu de JESUS-CHRIST habite en moi fait que je sens de la satisfaction, &c. de ce que JESUS-CHRIST se sert de moi pour operer de plus grandes merveilles.*

¶. 11. *J'ai été imprudent; c'est vous qui m'y avez constraint. Car c'étoit à vous de parler avantageusement de moi; puisque je n'ai été en rien inférieur aux plus éminens d'entre les Apôtres, encore que je ne sois rien.*

*J'ai été imprudent, c'est-à-dire, j'ai agi comme un imprudent, c'est vous qui m'y avez constraint, pour soutenir l'honneur & la gloire de mon ministère contre mes adversaires, qui tâchoient de le rendre méprisable, afin de vous séduire.*

*Car c'étoit à vous de parler avantageusement de moi, & non pas à moi selon les règles ordinaires de la prudence & de l'humilité chrétienne, qui ne permettent pas de se louer soi-même. Laudet tu Prover. 27. alienus & non os tuum.*

*Puisque vous connoissez mieux que personne les*

346 II. EPIS TRE DE S. PAUL  
chooses qui peuvent me rendre recommandable, &  
que vous savez si bien que je n'ai été en rien infe-  
rieur aux plus éminens d'entre les Apôtres, c'est-à-  
dire, en grace, en vertu, & dans toutes les fon-  
ctions de mon ministere. Voyez 1. Cor. 11. 5.

*Encore que je ne sois rien de moi-même hors de la pure grace de JESUS-CHRIST laquelle m'a élevé à l'état où je suis.*

¶. 12. *Aussi les marques de mon apostolat ont paru parmi vous, dans toute sorte de tolerance & de pa-  
tience, dans les miracles, dans les prodiges, & dans les effets extraordinaires de la puissance divine.*

*Aussi les marques de mon apostolat ont paru parmi vous, comme vous en êtes vous-mêmes les té-  
moins; & qu'ainsi personne ne me peut contester la dignité ni la gloire d'Apôtre non plus qu'aux au-  
tres, quelqu'effort que fassent mes adversaires pour me rabaisser au-dessous d'eux, & me rendre mé-  
prisable auprès de vous.*

*Dans toute sorte de tolerance, &c. c'est-à-dire,  
d'afflictions & de persecutions, qui est la première & la principale marque d'un homme vraiment apo-  
stolique.*

¶. 13. *Car en quoi avez-vous été inférieurs aux autres Eglises, si ce n'est en ce que je n'ai point voulu vous être à charge? Pardonnez-moi ce tort que je vous ait fait.*

*Car en quoi avez-vous été inférieurs aux au-  
tres Eglises? c'est-à-dire: Avez-vous reçû moins de dons & de graces par l'imposition de mes mains, que les Eglises fondées par les autres Apôtres n'en ont reçû?*

*Si ce n'est en ce que je n'ai point voulu vous être à charge? comme eux qui vivoient aux dépens des*

Eglises qu'ils avoient fondées. *Nunquid non habe-* 1. Cor. 9.  
*mus potestatem, &c.* 4.

Pardonnez-moi, c'est une ironie, ce tort que je vous ai fait; si vous prétendez que c'est vous faire tort de ne rien prendre de vous quand on a droit de le faire.

¶. 14. Voici la troisième fois que je me prépare pour vous aller voir; & ce sera encore sans vous être à charge. Car c'est vous que je cherche, & non votre bien; puisque ce n'est pas aux enfans à amasser des tressors pour leurs peres, mais aux peres à amasser pour leurs enfans.

Voici la troisième fois, &c. Saint Luc ne fait pas mention du second voyage de l'Apôtre, mais seulement du premier & du troisième. Voyez Act. 18. 1. & 20. 2. Quelques-uns l'expliquent, en disant qu'il avoit été empêché par deux fois d'executer le dessein qu'il en avoit conçû. Voyez 1. Cor. 15. 5. 2. Cor. 1. 15. 16.

Car c'est vous, c'est-à-dire, votre salut, que je cherche, & non votre bien; parceque les biens du monde sont indignes d'entrer dans le commerce spirituel qu'un Prédicateur entretient avec les fidèles pour le ciel.

Puisque ce n'est pas aux enfans, selon la loi même, & l'instinct de la nature, à amasser des tressors pour leurs peres, mais aux peres, &c. à qui la grace inspire un amour bien plus fort & plus desinteressé à l'égard de leurs enfans.

¶. 15. Aussi, pour ce qui est de moi, je donnerais très-volontiers tout ce que j'ai, & je me donnerai encore moi-même pour le salut de vos ames, quoiqu'ayant tant d'affection pour vous, vous en ayez peu pour moi.

*Aussi.... & je me donnerai encore moi-même, ma propre vie pour le salut de vos ames, quoiqu'ayant tant d'affection pour vous &c. c'est-à-dire : Quoique j'aye pour vous toute l'affection possible, vous en avez cependant moins pour moi que pour mes adversaires, ausquels vous prodiguez vos biens libéralement, pendant que je manque de tout.*

¶. 16. *On dira peut-être, qu'il est vrai que je ne vous ai point été à charge, mais qu'étant artificieux, j'ai usé d'adresse pour vous surprendre.*

*On dira, peut-être, &c. que j'ai affecté de ne rien exiger de vous ouvertement pour ma subsistance : mais qu'étant artificieux j'ai usé d'adresse pour vous surprendre, c'est-à-dire, que j'ai scû tirer des secours de vous sans que cela parût, & par des voies indirections, afin de vous faire croire que j'agissois avec un entier désintéressement.*

¶. 17. *Mais me suis-je servi de quelqu'un de ceux que je vous ai envoyés, pour tirer quelque chose de vous ?*

*Mais. C'est la réponse à l'objection du verset précédent, me suis-je servi de quelqu'un de ceux que je vous ai envoyés, &c. Je vous prends à témoins vous-mêmes, & pouvez-vous dire d'aucun de ceux que je vous ai envoyés qu'ils ont été chargés de tirer de vous quelque chose pour ma subsistance & pour la leur ?*

¶. 18. *Fai prié Tite de vous aller trouver, & j'ai envoyé encore avec lui un de nos frères. Tite a-t-il tiré quelque chose de vous ? N'avons-nous pas suivi le même esprit ? N'avons-nous pas marché sur les mêmes traces ?*

*Fai prié Tite de vous aller trouver. C'étoit uniquement pour votre avancement spirituel.*

*Et j'ai envoyé encore avec lui un de nos frères, &c.*  
 On n'en sait pas le nom ; mais on croit que c'est le même dont parle saint Paul, ch. 8. v. 22. de cette lettre. D'autres que c'est Apollon, & d'autres que c'est saint Luc. *Autr.* Je ne vous ai envoyé que deux de nos frères, qui très - certainement n'ont rien exigé de vous.

*N'avons-nous pas suivi le même esprit de désinteressement ? N'avons-nous pas marché sur les mêmes traces, c'est - à - dire, observé soigneusement les mêmes maximes, & les mêmes pratiques ?*

¶. 19. *Pensez-vous que ce soit encore ici notre dessein, de nous justifier devant vous ? Nous vous parlons devant Dieu en J E S U S-C H R I S T, & tout ce que nous vous disons mes chers frères, est pour votre édification.*

*Pensez-vous que ce soit encore ici notre dessein, &c. de nous purger de quelque soupçon que vous pourriez avoir de notre conduite.*

*Nous vous parlons devant Dieu, qui est témoin de ce que je vous dis, en J E S U S-C H R I S T, c'est - à - dire, avec la sincérité que J E S U S-C H R I S T nous a enseignée dans son Evangile, sans aucun rapport à nous-mêmes.*

*Et tout ce que nous vous disons, &c. est pour vous empêcher de concevoir du mépris pour l'Evangile, ou pour ses ministres ; & sur-tout pour vous faire revenir à votre devoir, en vous remettant devant les yeux la manière dont j'en ai usé avec vous, & toutes les choses que j'ai faites pour vous.*

¶. 20. *Car j'appréhende qu'arrivant vers vous, je ne vous trouve pas tels que je voudrois, & que vous ne me trouviez pas aussi tel que vous voudriez. Je crains de rencontrer parmi vous des dissensions, des*

850 II. EPISTRE DE S. PAUL  
jaloufies, des animosités, des querelles, des médisances, des faux rapports, des éléveemens d'orgueil, des troubles & des tumultes.

Car j'apprehende qu'arrivant vers vous, &c. je ne vous trouve corrompus par ces faux-docteurs, qui flattent les hommes dans leurs vices.

Et que vous ne me trouviez pas aussi tel que vous voudriez, &c. c'est à-dire, que je ne sois constraint d'ufer de severité contre vous, quelque instance que vous me fassiez au-contreire.

¶. 21. Et qu'ainsi Dieu ne m'humilie lorsque je serai revenu chez vous, & que je ne sois obligé d'en pleurer plusieurs, qui étant déjà tombés en des imputrèses, des fornications, & des déreglemens infâmes, n'en ont point fait pénitence.

Et qu'ainsi Dieu ne m'humilie, c'est-à-dire, que je n'aye sujet de m'affliger devant Dieu, voyant que vous avez si peu profité de mes soins, & de toutes les peines que j'ai prises pour vous établir dans une véritable pieté. Autr. Que Dieu ne m'afflige, en me contraignant de vous punir, malgré l'inclination & la tendresse que j'ai pour vous, ou, ne m'humilie, en me faisant voir l'état déplorable de votre Eglise, & me faisant en certaine maniere confusion de son inconstance & de son peu de fermeté dans le bien; comme il fit autrefois à Moïse, lorsque le peuple fut tombé dans l'idolatrie du veau d'or. Voyez Exod. 32. 7.

Et que je ne sois obligé d'en pleurer plusieurs, c'est-à-dire, de les punir severement, même de la peine la plus rigoureuse, qui est celle de l'excommunication. Il use de ce terme, parceque l'excommunication ne se prononçoit jamais qu'après de grands jeûnes, & après de grands gemissemens de toute

L'Eglise. *Et vos inflati estis & non magis lucum habebuistis.*

Cor. 3:

2.



## SENS SPIRITUEL.

V. 11 jusqu'au 7. *S'Il faut se glorifier ( quoiqu'il ne soit pas avantageux de le faire ) je viendrai maintenant aux visions & aux revelations , &c.*

La vaine gloire & l'amour de l'estime des hommes est si naturelle , qu'il n'y a rien de plus enraciné dans le cœur de l'homme que cette passion trompeuse, qui nous représente tout autres que nous ne sommes ; en faisant paroître au-dehors les vertus que notre ame ne possède point au-dedans , & en cachant les vices dont elle est le plus possédée ; & notre amour propre est ingenieux pour éviter tout ce qui peut nous humilier & nous abaisser devant le monde : C'est une inclination malheureuse que nous avons herité de notre premier pere , qui tâchoit de cacher à Dieu même par de vaines excuses le péché qu'il avoit commis contre le commandement qu'il lui avoit fait.

Mais ceux que Dieu a prévenu de ses graces , & qu'il a favorisés du don excellent de l'humilité chrétienne , ne craignent rien tant que les louanges des hommes , étant persuadés que ceux qui nous louent nous font un très-grand tort , & nous ravisSENT , autant qu'il est en eux , le tresor des vertus dont Dieu enrichit nos ames. Il faut une vertu sublime pour n'être point blessé des injures , & les recevoir avec generosité & avec joie : mais il faut une sainteté parfaite , dit saint Jean Climaque , pour n'être point blessé des louanges , & ne les

852      II. EPISTRE DE S. PAUL  
écouter qu'avec humilité & avec regret. Ainsi ceux qui sont vraiment humbles & qui se défient d'eux-mêmes, craignent les louanges comme un vent brûlant capable de dessécher dans eux ce que Dieu y aurait mis de bien; & si ils se trouvent obligés en quelques occasions de se relever eux-mêmes, ils sont si éloignés de vouloir être estimés plus qu'ils ne méritent, qu'ils affectent de l'être moins. C'est pourquoi saint Paul, cet excellent Prédicateur de la vérité, ayant raconté pour l'instruction de ses disciples & la confusion des faux-apôtres, ce que Dieu lui avoit fait souffrir dans son ministère, & ensuite son ravissement jusqu'au troisième ciel, & au paradis, où il avoit appris des choses si relevées qu'il ne les pouvoit exprimer, avoit encore beaucoup d'autres choses admirables qu'il auroit pu dire à son avantage, si l'éloignement des louanges & de la gloire du monde ne l'eût retenu: & sur-tout il ne parle point de ses miracles, quoiqu'il en eût fait une infinité, qui étoient des preuves authentiques de son apostolat & de sa mission.

Si donc les fidèles se trouvent dans un engagement inévitable de découvrir leurs vertus, ils doivent imiter notre grand Apôtre qui se retenoit, & en racontant seulement une partie des choses qu'il avoit faites, tenoit dans le silence des avantages qu'il possedoit, & les cachoit lors même qu'il étoit nécessaire de les manifester; & pour persuader aux fidèles de fuir la gloire & l'orgueil, il dit encore en les publiant, que cela ne lui étoit pas avantageux. Si donc nous voulons éviter cet écueil dangereux où tant de gens font naufrage, considerons que J E S U S - C H R I S T maudit ceux que les hommes louent, & qu'il condamne souvent comme cri-

minels ceux que les hommes approuvent comme innocens ; & pour écraser la tête de ce serpent infernal , souvenons-nous du moment redoutable de notre mort ; pensons à ce tremblement & à cette frayeur que nous ressentirons dans l'ame , lorsque nous serons prêts de paroître devant le tribunal du souverain Juge , dont les jugemens sont bien différents de ceux des hommes. Repassons dans notre esprit le nombre innombrable de nos pechés, dont nous devons rendre à Dieu un compte aussi terrible qu'il sera exact ; alors nous reconnoîtrons que nous sommes bien indignes de tout ce qu'on dit ou qu'on fait en notre faveur.

*V. 7. jusqu'au 10. Aussi , de-peur que la grandeur de mes revelations ne me causât de l'élevement , Dieu a permis que je ressentisse dans ma chair un éguillon , qui est l'ange & le ministre de satan , pour me donner des soufflets , &c.*

Le principal devoir de la creature est de reconnoître sa bassesse & son neant , qui lui ôte toute confiance en soi-même ; & la grandeur de Dieu de qui elle dépend absolument. Dieu seul est grand, & ne regarde que comme bas & petit tout ce qui est dans le ciel & dans la terre ; mais le caractère de sa toute-puissance est de relever quand il lui plaît les choses les plus petites , comme aussi de rabaisser les plus grandes : c'est pour cela que quand il a élevé ceux qu'il veut, & a fait éclater dans leurs personnes des marques de sa puissance souveraine ; de-peur qu'ils ne s'enflent de présomption , il les rabaisse ensuite pour les retenir dans la dépendance & dans l'humilité.

Elie avoit été élevé jusqu'au comble de la vertu , & ayoit fait des prodiges merveilleux qui le ren-

854 II. EPISTRE DE S. PAUL  
doient admirable aux yeux des hommes. Il avoit fait descendre le feu du ciel plusieurs fois , il avoit par sa parole empêché les pluies de tomber , & par cette même parole, les avoit ensuite procurées avec abondance ; il avoit ressuscité des morts & prédit les choses futures ; & cependant ne voyons-nous pas avec quelle frayeur & quelle foiblesse il est reduit à fuir la colere d'une femme ? Ce grand homme fut alors si saisi de crainte , qu'il demandoit la mort de la main de Dieu sans la pouvoir obtenir ; & s'efforçoit , en fuyant , de l'éviter de la main de cette femme qui le vouloit perdre. Il cherchoit la mort en la fuyant , & il disoit à Dieu : *Otez-moi la vie ; car je ne suis pas meilleur que mes peres.*

D'où vient donc qu'après avoir eu la force de faire tant de grandes choses , il se trouve saisi d'une si prodigieuse foiblesse , qu'il apprehende une simple femme , sinon parceque Dieu veut que les hommes s'humilient sous sa main puissante , & qu'ils reconnoissent qu'ils ne peuvent rien que par son assistance ? De sorte que d'une part les Saints sont très-forts par la grace que Dieu leur donne , & de l'autre ils sont très-foibles par eux-mêmes & par la condition de leur nature. Elie reconnut dans ces merveilles qu'il opera , ce qu'il avoit reçû de la main de Dieu , & il ressentit dans sa foiblesse ce qu'il pouvoit de lui-même. La force d'operer des miracles étoit un effet de sa vertu , & son infirmité & sa crainte en étoit la conservatrice & la gardienne.

Il en est de même de saint Paul : l'on voit ce grand Apôtre essuyer avec courage & avec joie les plus grands perils des fleuves & des voleurs , des villes & des solitudes , de la mer & de la terre ; on le voit châtier son corps par les jeûnes & par les

veilles ; on le voit souffrir le froid & la nudité ; on le voit travailler avec une vigilance admirable & un soin vraiment pastoral à la conservation des Eglises ; on le voit ravi jusqu'au troisième ciel , & au paradis , & y entendre des secrets qu'il n'est pas permis à un homme de reveler ; & après tout cela , il est livré à un ange de satan pour être tenté : il prie Dieu qu'il l'en délivre , & il n'en peut être exaucé. Au commencement de sa conversion merveilleuse , Dieu lui ouvre les cieux , & J E S U S-CHRIST lui-même se montre à lui ; & cependant il est reduit ensuite à se sauver de la même ville où il étoit entré après avoir vu J E S U S-CHRIST , & avoir reçû l'ordre d'y aller. Surquoi saint Gregoire le Grand prend la liberté de s'adresser à ce saint Apôtre , & de lui dire : Grand Paul, vous voyez déjà JESUS dans le ciel , & vous craignez encore un homme sur la terre ? Vous êtes déjà élevé dans le paradis pour y être fait participant des secrets de Dieu , & vous êtes encore exposé aux tentations du démon ? D'où vient que vous êtes si fort , que vous êtes jugé digne de monter au ciel ; & qu'en même-temps vous êtes si foible , que vous fuyez un homme sur la terre , & que vous souffrez les plus indignes persecutions de satan ? Si ce n'est parceque ce lui qui vous élève jusqu'à une gloire si sublime , veut temperer votre grandeur , & la reduire à une certaine mesure ; afin qu'en faisant éclater par tant de miracles la puissance & la misericorde de Dieu , vous nous fassiez en même-temps souvenir par votre foiblesse de notre propre infirmité ; & que nous ne nous desesperions point , de ce que nous y faîmes toujours assujettis ; voyant que vous n'avez point été exaucé dans la priere que vous avez faite à Dieu ,

Moral. I.  
19. " 3.

856 II. EPISTRE DE S. PAUL  
pour être délivré des vôtres ; mais que vous avez entendu ces paroles qui vous ont été dites pour nous les apprendre : *Ma grace vous suffit, car la vertu se perfectionne dans la faiblesse.*

C'est ainsi , continue ce saint Docteur , que Dieu nous a marqué clairement que l'humilité est la conservatrice de la vertu , & que notre interieur se maintient en son entier , lorsque par la conduite de la misericorde divine , nous sommes tentés , tantôt par les persecutions , tantôt par les vices , en telle sorte que nous les puissions supporter sans y succomber. Que si ce grand Apôtre avoit besoin d'un remede si humiliant pour empêcher qu'il ne s'élevât de présomption après les grandes faveurs qu'il avoit reçues de Dieu , qui pourra se croire assuré sans être humilié par l'affliction ? Recevons donc les afflictions avec la même disposition que S. Paul , & reconnoissons combien elles nous sont avantageuses & nécessaires.

V. 10. jusqu'au 19. *Et ainsi je sens de la satisfaction & de la joie dans les faiblesses , dans les outrages , dans les nécessités où je me trouve reduit , dans les persecutions , &c.*

Le monde s'étonne d'entendre parler de la sorte un homme mortel ; & ne peut comprendre comment on puisse tellement s'oublier soi-même , que d'aimer tous les maux de la terre , & en mépriser tous les biens. C'est que l'*homme animal & charnel* , comme dit ailleurs notre saint Apôtre , n'est point capable des choses qui sont de l'*Esprit de Dieu* ; elles lui paroissent une folie , & il ne les peut comprendre , parceque c'est par une lumiere spirituelle qu'on en doit juger. Mais quand il a plu à Dieu de dissiper les tenebres de notre esprit par la lumiere de la foi , qui

lui fait discerner ce qui est bon & ce qui est mauvais en ce qui regarde le salut, alors nous comprenons combien il est avantageux de souffrir avec J e s u s - C h r i s t , pour être glorifié avec lui : car qui peut assez dire tous les avantages que nous recevons des souffrances ? Elles servent pour expier nos pechés , pour satisfaire à la justice de Dieu , pour purifier nos cœurs , pour nous humilier , & bannir l'orgueil de nos ames , pour nous former à la patience , & nous fortifier par une onction toute divine. L'affliction est à l'ame , ce que le feu est à l'or ; elle en ôte l'impureté & lui donne bien plus d'éclat , elle nous fait avancer dans la voie de J e s u s - C h r i s t , & nous met en état de recevoir ses récompenses. Il a porté sa croix le premier , & il y a laissé des bénédictions si efficaces , que si nous la portons après lui ; cette croix qui semble si pesante & si dure aux personnes du monde , se changera toute en onction. Les afflictions les plus fâcheuses semblent douces & agréables à ceux qui sont à Dieu , parcequ'ils savent que , selon la promesse de J e s u s - C h r i s t , elles seront bien-tôt changées en une joie que personne ne leur pourra ôter. C'est ce qui faisoit que les Apôtres , qui savoient ce secret , ressentoient une si grande joie d'être trouvés dignes de souffrir pour le nom de J e s u s - C h r i s t .

Mais sur-tout le grand saint Paul , qui avoit plus travaillé & plus souffert que les autres , sentoit dans ses souffrances une satisfaction toute particulière. Ce saint Apôtre avoit été constraint de se louer pour faire connoître aux Corinثiens qu'il ne cedoit en rien aux faux-apôtres , qui se vantoient des dons extérieurs qu'ils avoient reçus , & qu'en ces choses mêmes il les surpassoit ; mais il leur déclare que ce n'est point en cela qu'il se plaît & se glori-

fie , lui étant beaucoup plus avantageux de parler de ses souffrances & de ses foiblesses , que des dons que Dieu lui avoit faits , dont la seule vûe est fort dangereuse ; au-lieu qu'il y a plus de sûreté de se voir dans les afflictions & la pauvreté , qui nous rendent plus retenus , plus humbles , & plus vigilans : c'est pourquoi il s'y plait , se sentant plus fort lorsqu'il étoit plus affoibli.

Cette conduite si humble , mais si opposée à l'esprit du monde , paroissoit une folie aux mauvais apôtres qui vivoient selon les maximes du siècle , & ils n'auroient eu garde de se deshonorer en publiant leurs foiblesses , & s'exposant à tout pour se rendre utiles à leur prochain. C'est néanmoins une des principales marques de l'apostolat que la tolérance & la patience dans les peines , les fatigues ,

*s. 6.v. 4.  
¶ suiv.* & les souffrances , en se rendant recommandables dans les maux , dans les nécessités pressantes , dans les extrêmes afflictions , dans les plaies , dans les prisons . . . . parmi l'honneur & l'ignominie , parmi la mauvaise & la bonne réputation , en se faisant tout à tous : c'est à ces marques que l'on reconnoît les ministres de JESUS-CHRIST , & les disciples d'un Dieu crucifié : toutes les autres choses sont communes aux faux-apôtres comme aux bons ; la cupidité est capable de faire toutes les bonnes œuvres que fait la charité. Combien a-t-on vu de gens qui ont donné tout leur bien , & se sont exposés à de grands maux pour contenter leur vanité ? Mais on n'en a point vu qui ayent voulu perdre l'estime & la réputation qu'ils avoient dans le monde , & qui ayant regardé comme des ordures tous les avantages temporels qu'ils y possédoient pour se sacrifier au salut de leur prochain : c'est-là le caractère des vrais Pasteurs , qui comme de fidèles

serviteurs sont prêts de donner très-volontiers tout ce v. 15.  
qu'ils ont ; & se donner encore eux-mêmes pour le sa-  
lut des ames , sans considerer si ceux qu'ils servent  
ont pour eux de la reconnoissance & de l'affection.

v. 19. jusqu'à la fin. *Pensez-vous que ce soit en-*  
*core ici notre dessein de nous justifier devant vous ;*  
*&c.*

C'est encore ici une marque des plus expresses  
pour discerner le bon & fidèle ministre de JESUS-  
CHRIST, de ne se mettre point tant en peine de plaire  
à ceux qu'il conduit que d'être zélé pour leur salut ;  
de même qu'un bon medecin , qui est chargé de  
panser un malade, n'a pas tant de soin de lui plaire  
& de gagner ses bonnes-graces , que de lui procu-  
rer sa santé.Les Pasteurs sont les medecins des ames,  
ils trahiroient leur ministere & manqueroient à la  
fidélité avec laquelle ils doivent servir JESUS-  
CHRIST, s'ils les traitoient avec une douceur  
cruelle pour ne point leur déplaire. *Ai-je pour but Galat.*  
*de plaire aux hommes ; dit notre saint Apôtre ? Si v. 19.*  
*je voulois encore plaire aux hommes , je ne serois pas*  
*serviteur de JESUS-CHRIST.* Il declare donc ici  
aux Corinthiens qu'il ne se met en peine que de  
leur salut , pour s'acquitter du ministere que JESUS-  
CHRIST lui a confié , ne pensant point à se justifier  
auprès d'eux , ni à s'excuser s'il les avoit offensés ;  
tout ce qu'il disoit & qu'il faisoit n'étant que pour  
leur édification ; & qu'ainsi , par quelque moyen  
qu'il y pût contribuer , il accomplissoit le dessein  
qu'il avoit de plaire à Dieu uniquement, sans avoir  
égard à ses intérêts. C'a été la pratique de tous les  
Pasteurs qui se sont mis devant les yeux le compte  
exact que Dieu devoit leur redemander des ames  
qui étoient sous leur conduite,



## CHAPITRE XIII.

**Deut. 19.**  
15.  
**Matth.**  
18. 16.  
**Jean. 8.**  
17.  
**Hebr. 10.**  
38.

1. Je me dispose à vous aller voir , & ce sera pour la troisième fois. Tout se jugera sur le témoignage de deux ou trois témoins <sup>1/</sup>.

2. Je vous l'ai déjà dit , & je vous le dis encore maintenant , quoiqu'absent , mais comme devant être bien-tôt parmi vous , que si j'y viens encore une fois , je ne pardonnerai ni à ceux qui avoient peché auparavant , ni à tous les autres <sup>2/</sup>.

3. Est-ce que vous voulez éprouver la puissance de Jesu s-Christ qui parle par ma bouche , qui n'a point paru foible , mais très-puissant parmi vous <sup>3/</sup>?

4. Car encore qu'il ait été crucifié selon la foiblesse *de la chair* , il vit néanmoins maintenant par la vertu de

¶. 1. *expl.* où il fait allusion à ses trois voyages , selon les Pères Grecs , où il marque qu'il jugera de tout selon la forme prescrite par la loi.

¶. 2. *ex. s'ils ne se sont amandés.*  
¶. 3. *expl.* ou par les miracles , ou par les punitions : comme par la mort de ceux qui communioient indignement.

1. Ecce tertio hoc venio ad vos. In ore duorum vel trium testium stabit omne verbum.

2. Prædixi , & prædico , ut præsens , & nunc absens , iis qui antè peccaverunt , & ceteris omnibus , quoniam si venero iterum , non parcam.

3. An experimentum queritis ejus , qui in me loquitur Christus , qui in vobis non infirmatur , sed potens est in vobis ?

4. Nam et si crucifixus est ex infirmitate , sed vivit ex virtute Dei : nam & nos infirmi sumus in illo , sed

vivemus cum eo ex  
virtute Dei in vobis.

5. Vosmetipso tentate si estis in fide : ipsi vos probate. An non cognoscitis vosmetipso , quia Christus Jesus in vobis est ? Nisi forte reprobi estis.

6. Spero autem quod cognoscetis , quia nos non sumus reprobi.

7. Oramus autem Deum ut nihil malum faciatis , non ut nos probati appareamus , sed ut vos quod bonum est faciatis : nos autem ut reprobi simus.

8. Non enim possimus aliquid adversus veritatem , sed pro veritate.

¶. 4. expl. dont il a été rempli dans son humanité même.

¶. 5. autr. dignes d'être rejetés. Grec. sans prix , sans valeur.

¶. 6. autr. dignes d'être rejetées.

Dieu : nous sommes faibles aussi avec lui , mais nous vivrons avec lui par la vertu de Dieu qui éclate parmi vous.

5. Examinez - vous vous-mêmes , pour reconnoître si vous êtes dans la foi : éprouvez-vous vous-mêmes. Ne reconnoissez-vous pas vous-mêmes , que JESUS-CHRIST est en vous ? Si ce n'est peut-être que vous fussiez déchus de ce que vous étiez //.

6. Mais j'espere que vous connoîtrez que pour nous , nous ne sommes point déchus de ce que nous étions //.

7. Ce que nous demandons à Dieu est , que vous ne commettiez aucun mal , & non pas que nous paroissions // ce que nous sommes ; mais que vous fassiez ce qui est de votre devoir , quand même nous devrions paroître // déchus de ce que nous sommes.

8. Car nous ne pouvons rien contre la vérité ; mais seulement pour la vérité.

¶. 7. expl exerçant notre puissance. Autr. dignes d'être approuvés.

Ibid. autr. comme dignes d'être rejetés.

9. Et nous nous réjouissons de ce que nous paroissions faibles pendant que vous êtes forts : & nous demandons aussi à Dieu qu'il vous rende parfaits.

10. Je vous écris ceci étant absent, afin de n'avoir pas lieu, lorsque je serai présent, d'user avec sévérité de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour édifier, & non pour détruire.

11. Enfin, mes frères, soyez dans la joie ; rendez - vous parfaits ; consolez - vous ; soyez unis d'esprit & de cœur ; vivez dans la paix ; & le Dieu d'amour & de paix sera avec vous.

12. Saluez - vous les uns les autres par le saint baiser. Tous les saints vous saluent.

13. Que la grace de notre Seigneur J E S U S - C H R I S T, l'amour de Dieu, & la communication du Saint-Esprit demeure avec vous tous. Amen.

\*. 9. Lettre votre perfection.

\*. 13. Lettre la charité.

9. Gaudemus enim, quoniam nos infirmi sumus, vos autem potentes estis. Hoc & oramus vestram consummationem.

10. Ideò hæc absens scribo, ut non præsens durius agam, secundum potestatem quam Dominus dedit mihi in ædificationem, & non in destructionem.

11. De cetero, fratres, gaudete, perfecti estote, exhortamini, idem sapite, pacem habete, & Deus pacis & dilectionis erit vobis.

12. Salutate invicem in osculo sancto. Salutant vos omnes sancti.

13. Gratia Domini nostri Jesu Christi, & charitas Dei, & communicatio sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. Amen.

S E N S   L I T T E R A L.

¶. i. *J' E me dispose à vous aller voir, & ce sera pour la troisième fois. Tout se jugera sur le témoignage de deux ou trois témoins.*

*Je me dispose à vous aller voir, & ce sera pour la troisième fois.* Let. *Voilà la troisième fois que je viens à vous.* Ce qui a fait croire que saint Paul avoit fait alors trois diverses fois le voyage de Corinthe. Saint Luc ne fait mention que d'un seul voyage. Voyez Act. 18. 1. On a cru devoir expliquer ce que dit ici l'Apôtre, par ce qu'il dit lui-même : *Ecce tertio paratus sum venire ad vos.* Et il paroît *i. Cor.* qu'il en avoit été jusqu'ici empêché ; & que pour *ib. 1. 14.* des raisons il n'avoit pas voulu y aller : qu'ainsi *ces Ib. v. 23.* trois voyages n'avoient été que dans le desir & dans la disposition de son esprit.

*Tout se jugera sur le témoignage de deux ou trois témoins.* Il fait allusion aux trois diverses fois qu'il avoit résolu d'aller voir les Corinthiens. Le sens : Puisque j'ai résolu & assuré deux ou trois fois de vous aller voir, je ne puis plus me dispenser d'exécuter ma parole ; elle demeurera cette fois inébranlable, sans que rien me puisse empêcher d'y satisfaire ; & cette résolution ainsi réitérée, aura la même force à mon égard, que le témoignage de deux ou trois témoins en doit avoir, selon la loi, à l'égard de celui qui est accusé en Justice : en sorte que si j'y manque cette fois, je consens qu'elle serve d'un témoignage suffisant pour me condamner d'infidélité dans mes paroles, & d'inconstance dans mes résolutions.

¶. 2. Je vous l'ai déjà dit, & je vous le dis encore maintenant, quoiqu'absent, mais comme devant être bien-tôt parmi vous, que si j'y viens encore une fois, je ne pardonnerai ni à ceux qui avoient péché auparavant, ni à tous les autres.

Je vous l'ai déjà dit dans cette lettre que je vous écris, chap. 10. v. 2. & je vous le dis encore maintenant, quoiqu'absent ; afin que vous n'en doutiez point, & que vous n'ayez rien à me reprocher, ni à vous plaindre que j'aie négligé de vous avertir avant mon arrivée, ou que j'aie voulu vous surprendre.

*Mais comme devant être bien-tôt parmi vous, c'est-à-dire, étant à la veille de mon départ pour vous aller voir ; ou, me considérant comme si j'étois présent parmi vous, parceque j'y dois être au premier jour : ce qui m'oblige à ne point differer de vous en avertir, afin que vous ne soyez pas surpris, & que vous pensiez tout-de-bon à vous tenir en état pour le temps de mon arrivée.*

*Que si j'y viens encore une fois, je ne pardonnerai, &c. c'est-à-dire, je punirai rigoureusement & exemplairement, selon la qualité des crimes, sans avoir égard aux excuses, ni aux prières, ni à la qualité de qui que ce soit, s'ils ne se sont corrigés de leurs déforders.*

¶. 3. *Est ce que vous voulez éprouver la puissance de JESUS-CHRIST qui parle par ma bouche, qui n'a point paru foible, mais très-puissant parmi vous ?*

*Est-ce que vous voulez. Grec. Puisque vous voulez, en vivant de la maniere dont vous vivez, & vous abandonnant à des crimes si noirs & si énormes, éprouver la puissance de JESUS-CHRIST*

*qui*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XIII. 865  
qui parle à vous, dans cette lettre, par ma bouche ? C'est comme s'il disoit : Méprisez-vous les préceptes que je vous faits, pour connoître par expérience si je pourrai, ou si j'oseraï executer mes menaces ?

*Qui n'a point paru foible, &c.* puisqu'il a déjà tant fait paroître d'effets admirables de sa puissance parmi vous, tant par les miracles, que par la punition exemplaire de ceux qui ont vécu dans le desordre ; comme par la possession de cet incestueux, & par la mort de ceux qui communioient indigne-  
ment.

V. 4. *Car encore qu'il ait été crucifié selon la foibleſſe de la chair, il vit néanmoins maintenant par la vertu de Dieu : nous sommes foibles aussi avec lui ; mais nous vivrons avec lui par la vertu de Dieu qui éclate parmi vous.*

*Car encore qu'il ait été crucifié selon la foibleſſe de la chair.* Les Corinthiens pouvoient répondre : Comment dites-vous que JESUS-CHRIST n'a point paru foible parmi nous, puisque même vous nous avez prêché JESUS crucifié ? Il est vrai, dit-il, qu'il a été crucifié pendant qu'il vivoit sur la terre, parcequ'il s'étoit assujetti volontairement à toutes nos misères, en prenant notre nature ; mais maintenant qu'il est ressuscité, il vit d'une vie glo-  
rieuse & immortelle, qui n'est plus sujette à aucune foibleſſe.

*Il vit néanmoins maintenant par la vertu de Dieu son Pere, qui l'a ressuscité.* Voyez Rom. 6. 4. & par la sienne propre, puisqu'il est Dieu comme son Pere. Voyez Jean 10. 18.

*Nous sommes foibles aussi avec lui, c'est-à-dire :*

**Vous nous voyez maintenant chargés d'afflictions & de misères, aussi bien que lui :**

*Mais* après cette vie miserable & caduque, nous jouirons d'une vie immortelle & glorieuse, comme lui ; *nous vivrons avec lui*, c'est-à-dire : Nous ferons bien connoître que nous participons à sa vie toute divine, & qu'il nous a communiqué son Esprit, lorsque nous ferons éclater sa puissance sur vous, & que nous punirons vos desordres d'une manière qui ne permettra pas d'en douter.

*Par la vertu de Dieu* qui éclate *parmi vous*, c'est-à-dire, par les merveilles que Dieu opère au milieu de vous par mon ministère : ainsi vous ne devrez pas nous mépriser, pour nous voir dans l'état de misère & de foiblesse où nous sommes, puisqu'il est conforme à celui de JESUS-CHRIST, & qu'il doit être récompensé de la même gloire qu'il possède.

¶. 5. *Examinez-vous vous-mêmes* pour reconnaître *si vous êtes dans la foi* : éprouvez-vous vous-mêmes. *Ne connoissez-vous pas vous-mêmes que JESUS-CHRIST est en vous* ? Si ce n'est peut-être que vous fussiez déchus de ce que vous étiez.

*Examinez - vous vous-mêmes si vous êtes dans la foi*, c'est-à-dire, si vous croyez bien toutes les vérités que je vous ai enseignées. *Eprouvez - vous vous - mêmes*, - c'est - à - dire, ne vous flattez point dans cet examen. *Ne connoissez - vous pas vous-mêmes que JESUS-CHRIST est en vous*, par son Esprit & par sa grace, & comme le chef dans ses membres. Ne le traitez donc pas avec indignité. Autr. *Ne connoissez vous pas par la foi*, & par tout ce que j'ai enseigné ; car il ne parle pas de la certitude particulière que les fidèles pouvoient avoir

de la présence de JESUS-CHRIST en eux par sa grace, mais seulement de la certitude generale, que JESUS-CHRIST est présent par son Esprit dans les fidelles, c'est-à-dire, dans toute l'Eglise.

*Si ce n'est peut-être que vous fussiez déchus, c'est-à-dire, que vous ne fussiez Chrétiens que de nom ; car cela étant, JESUS-CHRIST n'habite plus en vous.*

*¶. 6. Mais j'espere que vous connoîtrez que pour nous, nous ne sommes point déchus de ce que nous étions.*

*Mais j'espere que vous connoîtrez, &c. par les effets, en ne condescendant point à vos desordres, comme font les faux-Apôtres, que nous n'avons point perdu le pouvoir & l'autorité dont nous avons été revêtus.*

*¶. 7. Ce que nous demandons à Dieu est que vous ne commettiez aucun mal, & non pas que nous paroissions ce que nous sommes ; mais que vous fassiez ce qui est de votre devoir, quand même nous devrions paroître déchus de ce que nous sommes.*

*Ce que nous demandons à Dieu est, que vous ne commettiez aucun mal. C'est comme s'il disoit : Nous sommes bien éloignés de chercher des occasions d'user de notre autorité & de notre puissance, puisque nous demandons à Dieu qu'il en éloigne les sujets, en le priant qu'il ne permette pas que vous commettiez le mal.*

*Et non pas que nous paroissions ce que nous sommes, c'est-à-dire, séveres & pleins d'autorité, en vous punissant selon vos merites, sans avoir aucun égard à la condition des personnes ; mais seulement à l'obligation de notre charge, & à la fidelité & à l'intégrité de notre ministere.*

*Mais que vous fassiez , &c. Cela se rapporte à ces paroles : Que vous ne commettiez point de mal.*

*Quand même nous devrions paroître déchus , &c. c'est-à-dire ; sans pouvoir , sans autorité , & sans fermeté.*

*¶. 8. Car nous ne pouvons rien contre la vérité , mais seulement pour la vérité.*

*Car. Le pouvoir que nous avons , ne nous a pas été donné pour en mal user , mais pour nous en servir dans les occasions où il y va de la gloire & des intérêts de Dieu , & pour votre salut. Ainsi à Dieu ne plaise que pour l'étendre , & pour paroître plus rigides , ou pour éviter la confusion de passer pour relâchés dans notre ministère , nous nous en servions pour punir les innocens.*

*Nous ne pouvons rien contre la vérité , c'est-à-dire , en ce qui est contre la raison & contre la justice.*

*Mais seulement pour la vérité , c'est-à-dire , en ce qui est conforme à la raison & à la justice.*

*¶. 9. Et nous nous réjouissons de ce que nous paissions faibles pendant que vous êtes forts ; & nous demandons aussi à Dieu qu'il vous rende parfaits.*

*Et nous nous réjouissons ; &c. de ce que nous n'avons point d'occasion d'exercer notre pouvoir contre vous ; ce qui fait croire à quelques-uns , que nous manquons de pouvoir & de force pour punir les pecheurs.*

*Et nous demandons aussi à Dieu qu'il vous rende parfaits , afin de n'être pas obligé d'user de rigueur envers vous , & de ne pas abuser de l'autorité & du pouvoir qu'il nous a donné sur vous.*

*¶. 10. Je vous écris ceci étant absent , afin de n'avoir pas lieu , lorsque je serai présent , d'user avec*

AUX CORINTHIENS. CHAP. XIII. 869  
severité de la puissance que le Seigneur m'a donnée  
pour édifier, & non pour détruire.

Je vous écris ceci ; &c. C'est une seconde preuve  
que l'Apôtre leur veut donner, qu'il n'a aucun dessein  
d'user de toute son autorité à leur égard ; puisqu'il  
déclare par cette lettre qu'ils peuvent l'en empê-  
cher, en se conduisant de telle sorte, qu'à son arri-  
vée il n'ait pas lieu d'user d'une puissance, qui ne  
lui a été donnée de Dieu que pour les conduire au  
salut ; & non pour les perdre : ce qui arriveroit, con-  
tre son intention, si ils ne vouloient profiter de ses  
avertissemens.

¶. 11. Enfin, mes frères, soyez dans la joie ; ren-  
dez-vous parfaits ; consolez-vous ; soyez unis d'esprit  
& de cœur ; vivez dans la paix ; & le Dieu d'amour  
& de paix sera avec vous.

Enfin, mes frères, soyez dans la joie, qui ne peut  
être que dans celui qui est à Dieu par la charité.

Rendez-vous parfaits, &c. Grec. Soyez bien d'ac-  
cord entre vous.... & le Dieu d'amour & de paix  
qui en est l'auteur, & qui vous y exhorte par sa loi,  
sera avec vous par sa protection & par sa grace. Deus 1. Joan.  
charitas est, &c. 4. 16.

12. Saluez-vous les uns les autres par le saint bai-  
ser. Tous les saints vous saluent.

Saluez-vous les uns les autres par le saint baiser,  
c'est à-dire : Soyez sincères en toutes choses, &  
n'ayez aucune duplicité dans le cœur.

Tous les saints vous saluent, les Chrétiens de cette  
Eglise. Voyez Rom. 16. 16.

¶. 13. Que la grâce de notre Seigneur JESUS-  
CHRIST, l'amour de Dieu, & la communication  
du Saint-Esprit demeure avec vous tous. Amen.

Que la grâce de notre Seigneur JESUS-CHRIST, &c.

L'Apôtre exprime la même chose par trois termes differens, pour faire voir qu'elle procede également des trois Personnes divines, & pour établir par occasion la vérité du ministere de la Trinité.

*Amen.* Ce mot ne se trouve pas dans des manuscrits fort anciens ; il semble qu'il a été ajouté par l'Eglise de Corinthe, qui répondoit, *Amen*, toutes les fois qu'on lisoit cette Epître.



## SENS SPIRITUEL.

¶. i. jusqu'à la fin. *J'E me dispose à vous aller voir,  
& ce sera pour la troisième  
fois. Tout se jugera sur le témoignage de deux ou trois  
témoins, &c.*

Entre les fonctions des Pasteurs & des conduiteurs des ames, il n'y en a point qui semble plus difficile que la reprimande & la correction. Il faut tellement ménager l'esprit de ceux que l'on reprend, que la correction qu'on leur fait ne soit ni trop aigre, ni trop douce, afin qu'elle leur soit utile, & ainsi la proportionner à la qualité des fautes, & à la disposition de ceux qui les ont commises. Il faut verser sur la plaie *le vin & l'huile*, mais avec une proportion qui convienne à la qualité du mal & à l'état du malade. Qui peut se vanter d'avoir la pureté d'intention, le dégagement de toute prévention, & les autres vertus nécessaires pour appliquer ce remede avec une juste mesure ?

Saint Bernard traitant ce sujet, nous apprend qu'il faut que celui qui est chargé de corriger les autres ait trois qualités principales, sçavoir ; *le zèle*

de la justice & de la droiture ; une compassion tendre Bern. qui l'emporte sur le zèle ; & un esprit de discretion, <sup>Jerm. 2.</sup> de refus qui sache compasser l'un avec l'autre : C'est , dit-il, <sup>de refus</sup> Domini ce que le Prophète demandoit à Dieu : *Bonitatem, & disciplinam, & scientiam doce me.* Enseignez- <sup>Pf. 118.</sup> moi la bonté , la discipline , & la science ; & ces mêmes vertus étoient figurées , dit ailleurs ce saint Docteur , par les lions , les bœufs & les Cherubins, <sup>Reg. 2.</sup> qui étoient appuyés sur les socles que Salomon <sup>2. 29.</sup> avoit fait travailler pour l'ornement du temple. <sup>Bern. ad</sup> Quelle autre chose est-ce , dit ce Pere , qui nous <sup>"foror. c."</sup> est marquée par ces socles ou ces bases dans le temple que les Prélats dans l'Eglise ? Le mot de *Cherubim* signifie , selon qu'on l'interprete , la plenitude de la science ; on voit les Cherubins représentés sur ces bases , pour montrer que les Prélats de l'Eglise doivent être pleins d'une science toute spirituelle. Le lion nous représente la terreur de la severité ; & le bœuf , la patience de la douceur ; les lions ne sont point sur ces bases sans les bœufs , ni les bœufs sans les lions , parce que les Pasteurs de l'Eglise doivent user quelquefois de la rigueur , quelquefois de la douceur , plus ou moins , selon les occasions , mais avec un discernement qui ne se trouve que dans des ames purifiées & exemptes de toute passion. C'est ce qui fait dire à saint Augustin , qu'il n'y a rien qui fasse mieux connoître un homme spirituel que la lumiere avec laquelle il fait la correction : *Spiritualem virum nihil magis probat quam correptio.*

Comme ce qui s'est passé dans l'ancien Testament n'étoit que la figure du nouveau ; & surtout , ce qu'on employoit à la construction du tabernacle & du temple signifioit ce qui se passe dans l'Eglise ; les bonnes qualités que doit avoir celui qui doit

872. II. EPISTRES DE S. PAUL  
reprendre , nous sont bien marquées par les mou-  
*Exod.*  
*Exod. 21. 38.* chettes que Dieu ordonna à Moïse de faire : *Vous*  
*ferez* , lui dit-il , *des mouchettes d'un or très-pur* ;  
l'or bien poli signifie une charité douce & compa-  
tissante ; la pureté & la solidité de l'or marque la  
fermeté & la vigueur avec laquelle on exerce la  
reprimande ; & l'usage que l'on faisoit de ces mou-  
chettes nous repräsentoit le discernement avec le-  
quel on doit s'acquitter de ce devoir important.

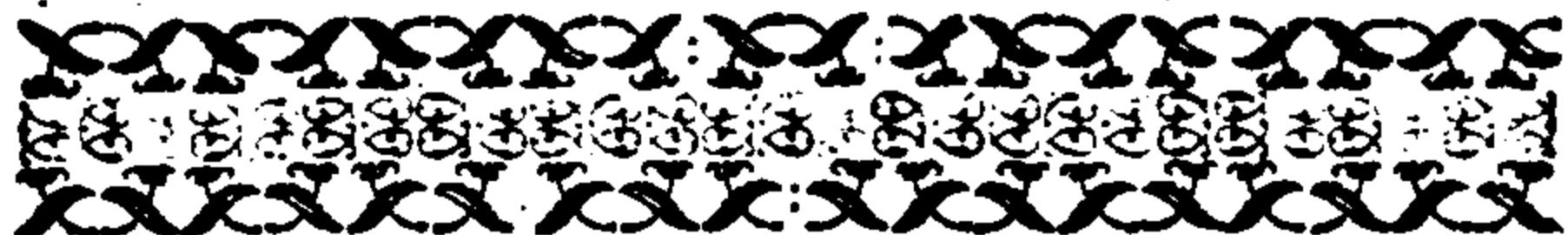
Nous voyons ici un excellent modèle de ces  
vertus dans notre saint Apôtre , comme le remar-  
que saint Chrysostome : Il y a beaucoup d'endroits,  
dit ce Père , qui nous font remarquer la sagesse de  
saint Paul , & son affection paternelle ; mais il n'y  
en a gueres où elle paroisse plus qu'ici : on y voit  
combien il a de zèle & de force pour menacer &  
châtier , & en même-temps combien il a de rete-  
nue pour le faire. Il allie la tendresse avec la force ,  
selon sa sagesse ordinaire , & lorsqu'il fait de pro-  
fondes incisions , il adoucit aussi-tôt la plaie qu'il a  
faite. On voit en lui le soin & la tendresse d'un pere ;  
on y voit la vigilance d'un maître & d'un Pasteur.  
Il n'épargne point les menaces , mais il ne se hâte  
point d'aller avant. Il avertit long-temps : il demeure  
ferme dans ces avertissemens ; mais il n'a point  
d'empressement pour passer aux châtimens. Après  
néanmoins qu'il a montré qu'il ne le pourroit faire  
fans y être bien contrainc , & qu'il a marqué que ce  
seroit-là pour lui un sujet d'humiliation & de deuil ,  
de-peur qu'on ne regardât ce qu'il disoit com-  
me des paroles en l'air qui ne produissoient aucun  
effet ; il parle à ses disciples avec force , & dit reso-  
lutement , que s'ils continuaient d'être incorrigibles ,  
il ne leur pardonnera pas. Mais après qu'il leur a fait

ces menaces , & qu'il leur a parlé comme étant sur le point de les châtier , il adoucit encore ceux que la crainte avoit effrayés , & non seulement il diffère de les châtier , il fait même des vœux pour n'être jamais obligé d'en venir à une telle extrémité.

Mais ce qui est d'un grand exemple dans ce saint Apôtre , c'est qu'il veut bien être méprisé comme une personne foible , qui ne pouvoit donner aucune preuve de son pouvoir dans la moindre chose : & il aimoit mieux qu'on eût ce sentiment de lui , que d'être obligé d'user de son autorité , & de faire voir sa puissance contre les impénitens. Combien voit-on peu de Supérieurs qui ne soient jaloux de leur autorité ; & s'ils la voyent méprisée , qui n'emploient aussi-tôt leur pouvoir pour la venger , sans donner à ceux qu'ils punissent le temps de reconnoître leurs fautes ? Et au-lieu d'avoir de la tendresse & de la compassion pour ses frères en considérant leur faiblesse , on aime mieux conserver la réputation d'être fort & puissant , que d'avoir egard à leur salut en attendant qu'ils rentrent dans leur devoir. Le modèle sur lequel saint Paul se regloit , c'est Dieu même , qui menace souvent sans châtier ; & que l'Ecriture loue de sa longanimité & de sa lenteur à punir : *Misericordia & misericors Dominus : longanimis & mulcet misericors.* Le Seigneur est miséricordieux & plein de tendresse ; il est patient & rempli de miséricorde : *Quoniam ipse cognovit fomentum nostrum* Pf. 102.  
v. 3. ; parce qu'il connaît la fragilité de notre nature ; il dissimule les pechés des hommes , afin Sup. 11.  
v. 4. qu'ils fassent pénitence ; mais s'il est lent à punir les crimes , sa colère éclatera tout-d'un-coup contre ceux qui auront abusé de sa longue patience. C'est encore ce que nous voyons que JESUS-CHRIST a

pratiqué ; & saint Paul propose aux Corinthiens ce bel exemple, pour faire voir que si les Apôtres, quoique méprisés & persécutés , n'avoient néanmoins nulle pensée de se venger , ce n'étoit point par follesse qu'ils de meuroient paisibles dans les souffrances : mais c'étoit pour imiter leur Maître & leur Seigneur , qui , quoiqu'on le méprisât , & qu'il fût maltraité par les siens , jusqu'à souffrir le supplice de la croix , & tant d'autres ignominies , il enduroit tout sans en témoigner de ressentiment , & sans donner des marques de sa puissance dans la punition de ceux qui lui faisoient ces outrages : mais plus sa patience a été grande , plus aussi leur châtiment a été rigoureux.

Ces exemples doivent bien persuader ceux qui ont la conduite des ames , que s'ils ont du zèle pour punir les fautes , ils doivent le temperer d'une si grande douceur , qu'ils soient longtemps à menacer , & qu'ils attendent long-temps l'amendement des pecheurs en priant souvent Dieu pour eux : car il est aisé de se tromper en cela , & de prendre pour zèle un mouvement de vengeance. D'ailleurs l'esprit évangélique est un esprit de douceur & de charité , & non pas un esprit de sévérité & de justice , tel qu'étoit celui dont Elie étoit animé , comme le déclare J E S U S - C H R I S T lui-même à deux de ses disciples qui se laissoient emporter à un zèle trop précipité : *Vous ne savez , leur dit-il , quel est l'esprit qui vous fait agir , & à quel esprit vous êtes appellés.*



**T A B L E**  
**D E S M A T I E R E S**  
**D E L A I. ET II. E P I S T R E**  
**D E S . PAUL AUX CORINTHIENS.**

**A**

**A**BRAM pro-  
posé pour exemple  
à tous les fidèles à  
cause de la grandeur de sa  
foi. *page 364*

**A D A M**, premier hom-  
me , la figure du second ,  
c'est - à - dire , de J E S U S -  
**C H R I S T** , comme Eve  
l'est de l'Eglise. 231. & 501

Desobéissance du premier  
homme au commandement  
que Dieu lui avoit fait, cau-  
se de la ruine universelle du  
genre humain. 362. & 363

Tous les hommes meu-  
rent en Adam , comme tous  
revivront en J E S U S -  
**C H R I S T**. 464. & 485

Adam a été formé de  
terre , comme son nom le  
marque. *502*

**ADULTERE SPIRITUEL.**  
*96.*

**A F F L I C T I O N.** Les  
afflictions & les tentations  
rendent les fidèles plus  
humbles & plus suscepti-  
bles de la grace de Dieu.  
*543.*

Affliction , marque de  
l'amour de Dieu. *577*

Dessein de Dieu en affli-  
geant ses serviteurs. *724*

L'affliction est à l'ame ce  
que le feu est à l'or. *857*

**A G A P E** , signification  
de ce mot. *350*

**A M E N** , mot Hebreu ,  
sa signification, *439*

**A N N E** , mere de Sa-  
muel. *344*

Anne la Prophetesse , qui  
se trouva dans le temple ,  
lorsque JESUS y fut présen-  
té. *344*

**A P Ô T R E S.** Leur grand  
pouvoir. *128*

Dieu , pour soumettre  
tout le monde à la foi , s'est

servi de douze hommes fobles & ignorans. 647. & 648

Joie des Apôtres d'avoir été jugés dignes de souffrir pour le nom de J e s u s - C H R I S T. 857

A R E T A S , nom ordinaire des Rois d'Arabie. 819

A s s e z . Nul fidelle, quelque avancement qu'il ait fait dans la pieté , ne doit dire , c'est assez : S'il le dit , dès-là il s'arrête & demeure en chemin au milieu de sa course. 300

A V E U G L E M E N T . Souvent nous voyons une paille dans l'œil de notre prochain , & nous ne voyons pas une poutre dans le nôtre. 133

A U M ô N E d'une pauvre veuve , qui n'avoit donné que deux petites pieces , préférée à celle des plus riches. 747. & 748

R e g l e s sur l'aumône. 764. & 765.

### B.

B ALTHAZAR. Ce Roi , pour s'être servi dans un festin sans respect , des vases sacrés , puni aussi-tôt par la perte du royaume & de la vie. 101

B A T E S M E. Il rend ce lui qui le reçoit , le temple de Dieu. 98. & 99

Pratique reçue dans plusieurs Eglises , & sur-tout dans celle de Corinthe , que lorsqu'un Catechumene a-

voit été prévenu inopinément de la mort sans avoir reçû le Batême , quelqu'un de ses amis ou de ses parens étoit batisé en son nom , dans la croyance que ce Batême lui seroit imputé comme s'il l'avoit reçû lui-même. 490

Coutume de donner aux nouveaux Batisés une robe blanche qu'ils portoient durant sept jours. 681

B i e n . Biens ecclésiastiques. Quel usage on en doit faire. 293. 294. 539. & 540.

### C.

C A N O N I Q U E. Eloquence propre aux Auteurs Canoniques. 62

C A N T I Q U E. Noms de ceux qui ont composé des Cantiques. 445

C H A N G E M E N T . Funestes effets des moindres changemens & des plus légères entreprises , si elles se font inconsidérément , & sans avoir consulté la volonté de Dieu. 235. & 236

C H A R I T E , le plus excellent de tous les dons furnaturels. 407. & 408

Tous les plus grands dons ne sont rien sans la charité. 408. & 419. 421. 455 & 456

Qualités que saint Paul attribue à la charité. 411. 412. 413. & 414.

C H R E ' T I E N . Tout Chrétien appellé de Dieu à la société de son Fils. 3

Tout Chrétien , par sa vocation au Christianisme , engagé à mener une vie sainte. 91

La Religion chrétienne ne consiste pas dans le changement de condition, mais dans le changement de mœurs. 214.

Que ne doivent point craindre les mauvais Chrétiens , en considerant ce qui est arrivé aux Juifs. 328

Si l'esperance des Chrétiens n'étoit que pour cette vie , ils seroient les plus misérables de tous les hommes. 464. 483

Coutume des premiers Chrétiens de conduire ceux qu'ils avoient reçus chez eux , en leur fournissant les choses nécessaires jusqu'au lieu où ils vouloient aller. 568. 574. & 575.

Petit de gens , qui au milieu même du Christianisme , vivent selon les lumières de la foi , parcequ'ils ont , comme les Juifs , un voile sur le cœur. 624

Eminence de la dignité de Chrétien. 100. 707. & 723.

CIRCONCIS. Ce n'est rien d'être circoncis , & ce n'est rien d'être incirconcis : le tout est d'observer les commandemens de Dieu. 215.

CŒUR. Il n'y a que ceux qui ont le cœur simple qui trouvent Dieu. 579

Ce que c'est qu'avoir un cœur simple. ; 579. & 580

COMMUNIER. Abus de croire que pour communier il suffit de confesser ses péchés , sans se mettre en peine de s'en corriger & d'en faire pénitence. 366

L'ignorance & la complaisance des Confesseurs donne lieu à quantité de communions indignes. 367. & 368

CONNOITRE , selon saint Paul,c'est honorer. 536

CONTESTATION , non aimée dans l'Eglise. 349

CONTINENCE. Tous les hommes ne sont pas capables de cette vertu. 207

CORINTHE , ville d'Achaïe , convertie à la foi par saint Paul. 8. & 806

CORPS. Le corps humain n'étant qu'un , est composé néanmoins de plusieurs membres. 385

Corps animal , & corps spirituel. 500

CROIX. Ce que c'est qu'anéantir la croix de JESUS-CHRIST. 17. & 18

La parole de la croix , une folie pour ceux qui se perdent , la vertu & la puissance de Dieu pour ceux qui se sauvent. 18. 21. & 25

CUPIDITÉ. Elle est la source de tous les vices & de tous les déreglemens des hommes. 404

## D

ne.

724

**D**AMAS, ville capitale de la basse Syrie. 819

**D**E BORA, Prophetesse, qui avec Baruch a composé un cantique. 344

**D**E S T R E. Estre dans cette disposition interieure, d'être prêt de perdre ce qui nous est dû. 183

**D**I A B L E. Il est appellé par saint Paul, le Dieu de ce siecle. 632

**D**I A C R E S. Ils ont été institués pour avoir soin de la subsistance des pauvres. 538

**D**I E U. Le secret des cœurs connu de Dieu seul. 133.

C'est un vol que l'on fait à Dieu que de s'attribuer la moindre partie de la gloire qui lui doit revenir des bonnes actions qu'il nous fait faire. 134

Tout ce qui est moins que Dieu, est bien capable d'occuper une ame capable de la jouissance de Dieu; mais ne peut point la contenter. 234.

Explication de ces paroles, afin que Dieu soit tout en tous. 439

Amour de Dieu, devoir indispensable. 545

Amour de Dieu & du prochain, accomplissement de la loi. 646. & 647.

Crainte filiale de Dieu, abrégé de la vie chrétien-

Ne craindre qu'une scule chose, qui est de craindre quelque chose plus que Dieu. 785

**D**ISCIPLINE. La discipline exteriere de l'Eglise peut bien changer avec le temps; mais son esprit, qui est celui de JESUSS-CHRIST, demeure toujours le même. 789

**D**IXMEE. Reglemens de l'Eglise sur les dixmes. 292.

**D**OUCIUR. C'est une douceur cruelle de laisser dans le desordre ceux que l'on conduit, de peur de les attrister. 728

**E**LIE. Enfant ressuscité par ce Prophete. 297

Elie humilié après plusieurs grandes graces qu'il avoit reçues. 853. & 854

**E**LIZA'S. Enfant ressuscité par ce Prophete. 757

**E**LEENISTES. Sa signification. 813

**S.** ESPRIT. Nos corps le temple du Saint-Esprit. 178. & 179.

**E**TAT Ecclesiastique. Entrée dans l'Etat Ecclesiastique sans vocation, source de tous les maux de l'Eglise. 645

**E**TERNEL. Ceux qui esperent le ciel & les biens éternels, méprisent aisément les biens de la terre. 183

**E V A N G I L E.** La fin de l'Evangile a été de répandre le nom & la connoissance de JESUS-CHRIST par tout le monde , & de porter tous les hommes à le glorifier , en manifestant la Majesté de sa Personne divine. 632

**E U C H A R I S T I E.** Les premiers fidèles recevoient l'Eucharistie dans leurs mains avant que de communier. 354.

Se disposer à la digne réception de l'Eucharistie par une vive ressouvenance de la mort de JESUS-CHRIST. 357.

**E V E** séduite par le diable sous la figure du serpent. 812.

**E V E S Q U E.** Pauvreté des premiers Evêques. 139

Canon 16. du Concile 4. de Carthage , qui prescrit aux Evêques , d'avoir des meubles vils, une table pauvre, & de vivre pauvrement. *Ibid.*

Le cœur de l'Evêque doit être comme l'arche de la nouvelle alliance. Il doit avoir l'intelligence de la loi, la rectitude & la verge de la justice avec la mansuetude & la douceur de la charité. 140

**E X C O M M U N I C A T I O N.** Elle ne se prononçoit qu'après de grands jeûnes & de grands gemissemens de toute l'Eglise. 850. & 851

**E X E M P L E.** Il est bien plus facile d'obeir, lorsqu'on voit que celui qui enseigne ce qu'il faut faire , fait lui-même ce qu'il enseigne. 703

**E Z E C H I E L.** Transport de ce Prophète. 839  
F

**F E M M E.** L'homme n'a point été tiré de la femme , mais la femme a été tirée de l'homme. 346

Les cheveux donnés à la femme comme un voile pour la couvrir. *Ibid.* & 348

Le voile que les femmes portent , marque de leur assujettissement. 361. 364. & 365.

La loi de Moïse permettait bien à un homme d'avoir plusieurs femmes , mais non à une femme d'avoir plusieurs maris. 362

Raison pour laquelle la femme a été soumise à l'homme. 362. & 363

Il ne convient point aux femmes de parler dans les Eglises. 451. 459. & 460

**F E S T I N** , souvent accompagné ou suivi de dissolutions & de désordres. 313

**F I D E L L E S.** Le lien de la charité qui les unit , ne fait de tous qu'un corps. 156.

Les fidèles ne sont tous ensemble qu'un même corps avec JESUS-CHRIST , par la participation au pain de l'Eucharistie. 319

L'esprit de charité doit unir les cœurs de tous les fidèles. 377. 392. & 393.

**F L A T T E U R.** Ceux qui pensent plutôt à plaire aux hommes qu'à les corriger, corrompent la parole de Dieu, & changent le vin en eau, au lieu que JESUS-CHRIST a changé l'eau en vin. 97

**F O R N I C A T I O N.** Celui qui commet une fornication, devient membre d'une prostituée, & est un même corps avec elle. 178. 188. & 190.

**F o i.** Peu de sages selon la chair, peu de puissans & peu de nobles appelés à la foi. 6. & 26

**F R O M E N T.** Si le grain de froment ne meurt après qu'on l'a jetté en terre, il ne porte point de fruit. 139

## G

**G L O R I F I E R.** Nul sujet en l'homme de se glorifier. 107. 117. 791. 792. & 793.

## H

**H A B A C U C Prophète,** transporté de Judée à Babylone par un Ange. 839

**H A L I O D O R E**, sa punition pour avoir osé entrer dans le temple de Jérusalem pour en enlever les richesses qui y étoient. 101

**H o m m e.** Si l'homme fût demeuré fidèle à Dieu,

il fût devenu spirituel même dans sa chair : mais en pechant il est devenu tout charnel, même dans son esprit. 90

L'image de Dieu, à laquelle l'homme a été créé, n'est point dans le corps, mais dans l'âme & dans ce qu'il y a de plus spirituel dans l'âme. 189

L'homme incapable de lui-même de former aucune bonne pensée, c'est Dieu qui l'en rend capable. 602

**H U M I L I A T I O N.** Nul moyen plus assuré pour entrer dans la gloire, que la voie d'humiliation & des souffrances. 35

Ce que vous avez n'étant point à vous, mais à celui qui vous l'a donné, bien loin de vous en élever, vous doit rendre plus humble. 135.

## I

**J E S U S - C H R I S T.** Seul, & ne s'attacher qu'à lui, parce que lui seul est l'auteur du salut, & le seul de qui nous devons attendre les moyens pour y parvenir. 16

Tous les fidèles ne faisant qu'un corps dont J. C. est le chef, chaque fidèle doit prendre part au bien de ses frères, & croire avoir reçû ce que Dieu leur a donné. 35. & 36

Les

Les démons ont été trompés par les abaissements joints aux grandeur qui étoient dans J. C. & ils n'ont pas découvert s'il étoit véritablement Pils de Dieu. 65

La séparation de J. C. à été nécessaire aux Apôtres pour recevoir le Saint-Esprit. 94.

C'est écouter J. C. que d'écouter ceux qui nous parlent de sa part ; C'est le mépriser que de les mépriser. 131.

J. C. figuré par l'agneau pascal. 156

J. C. figuré par cette pierre que frappa Moïse, & d'où sortit un ruisseau d'eau qui suivit les Israélites en quelque lieu qu'ils allassent. 312.

Diverses apparitions de J. C. après sa Resurrection. 462.

La Resurrection de J. C. une preuve évidente de tous les mystères qu'il avoit annoncés. 481

Croire que J. C. est tel, suscité, c'est en quoi consiste la foi des Chrétiens. 510

La Resurrection de J. C. doit operer en nous une vie nouvelle qui la représente. 512. & 513.

Au temps de la Resurrection de J. C. plusieurs corps des Saints ressusciterent avec lui. 518

Ce que c'est que ne con-

Tome II.

noître plus J. C., selon la chair. 685

J. C. étant riche s'est rendu pauvre pour nous rendre riches par sa pauvreté. 749. & suiv.

Job. Foi de Job touchant la resurrection. 517

John's. Image de la Resurrection de J. C. en John. 474. & 510

Journal du Seigneur où il viendra & produira à la lumière tout ce qui est caché dans les tenebres, & découvrira les pensées les plus secrètes des coeurs. 114

Israëliers, préservés du massacre de leurs premiers-nés par l'effusion du sang de l'agneau pascal sur le seuil & les poteaux de leurs maisons. 156

Vingt-trois mille Israélites tués en un seul jour pour le crime de fornication, 305, & 313.

De six cent mille Israélites qui sortirent de l'Egypte, deux seulement, Josué & Caleb entrerent dans la terre promise. 312.

Jugement. Liberté que l'on se donne de juger le vice très commun & très dangereux. 119

Juifs. L'orgueil des Juifs les a rendus incapables de recevoir un Messie, qui n'avoit rien en apparence que de bas & de méprisable. 66

K K K

|                                                                                                                                                             |                 |                                                                                                                                                                           |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Avantages que Dieu a faits aux Juifs , préferablement aux Gentils .                                                                                         | 326             | élevé au-dessus de celui des Payens ; mais beaucoup au-dessous du mariage chrétien.                                                                                       | 230         |
| Vengeance terrible que les Juifs se sont attirée par l'abus qu'ils ont fait des grâces qu'ils avoient reçues                                                | 327             | Mariage chrétien , un Sacrement qui , par l'union du mari & de la femme , représente l'union de J E S U S - C H R I S T avec son Eglise.                                  | 231         |
| L                                                                                                                                                           |                 |                                                                                                                                                                           |             |
| L O I ANCIENNE. Elle ne faisoit que défendre le peché , elle ne donnoit pas la force de l'éviter.                                                           | 314             | M A R I S , sœur de Moïse , Prophétesse.                                                                                                                                  | 344         |
| Difference du ministere de la loi ancienne & de la nouvelle.                                                                                                | 609, 619. & 620 | M I R A C L E. Ce n'est pas moins offenser la Majesté divine , de proposer en son nom un faux miracle , que celle du Roi , en faisant passer une pièce de monnaie fausse. | 482         |
| L O U A N G E S. Il faut une vertu sublime pour n'être point blessé des injures : mais il faut une sainteté parfaite pour n'être point blessé des louanges. | 553             | M I S E R I C O R D E. Explication de ces paroles : Le Pere des misericordes.                                                                                             | 558         |
| M                                                                                                                                                           |                 |                                                                                                                                                                           |             |
| M A N S. Goûts differens que Dieu operoit dans la maine , selon le désir de chacun de ceux qui en mangeoient.                                               | 315             | S A I N T E M O N I Q U E. Sa conduite à l'égard de son mari.                                                                                                             | 234         |
| M A R I A G E. Règles de saint Paul sur l'engagement & sur l'usage du mariage.                                                                              | 193. & suiv.    | M o r t. Elle est appellée un sommeil.                                                                                                                                    | 359. 484    |
| La vertu du sacrement de Mariage est de rendre licites , ou du moins venielles , des actions qui hors du mariage seroient mortelles.                        | 208.            | Sentimens où doivent être les Chrétiens à l'égard de la mort.                                                                                                             | 671         |
| Etat du mariage , état saint ; mais celui du célibat encore plus saint.                                                                                     | 224             | M o i s e. Les enfans d'Israël ne pouvoient regarder Moïse à cause de la gloire dont son visage éclatoit.                                                                 | 612. & 613. |
| Lien du mariage indissoluble.                                                                                                                               | 228. & 229      | Ce que figuroit ce voile que Moïse fut obligé de mettre sur son visage.                                                                                                   | 613         |
| Mariage des Juifs bien                                                                                                                                      |                 | N                                                                                                                                                                         |             |
| N A I S S A N C E charnelle.                                                                                                                                |                 |                                                                                                                                                                           |             |
|                                                                                                                                                             |                 | N aissance spirituelle.                                                                                                                                                   | 681         |

|                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>D E S M A T I E R E S.</b>                                                                                                                                            | <b>883</b>                                                                                                                                                 |
| N SHEMIAS. Desinteresse-<br>ment de ce chef du peuple<br>de Dieu. 754                                                                                                    | devenu agneau. 297                                                                                                                                         |
| P                                                                                                                                                                        | H umilité de saint Paul,<br>qui se souvenoit toujours,<br>qu'il avoit persecuté l'Egli-<br>se. 462. 477. & 478                                             |
| <b>P A R E S S U X.</b> L'Ecriture<br>le renvoie à la fourmi.<br>457.                                                                                                    | Crainte que saint Paul<br>avoit de la justice de Dieu.<br>522.                                                                                             |
| <b>P A S T E U R.</b> Les Pa-<br>steurs doivent conserver leur<br>reputation non seulement<br>pour eux-mêmes ; mais aus-<br>si pour ceux qu'ils ont à con-<br>duire. 674 | Affliction de saint Paul si<br>grande, qu'elle lui rendoit<br>même la vie ennuyeuse. 561                                                                   |
| La douceur & la force,<br>deux qualités nécessaires à<br>un Pasteur. 785. 786. & 787                                                                                     | Severité & douceur de S.<br>Paul envers l'incestueux de<br>Corinthe. 597                                                                                   |
| S. P A U L , Apôtre de<br>J E S U S - C H R I S T , par<br>la vocation & la volonté de<br>Dieu. 1. & 7                                                                   | Idée d'un vrai Pasteur<br>dans la conduite de S. Paul.<br>644.                                                                                             |
| S. Paul appellé non pour<br>bâtir, mais pour prêcher<br>l'Evangile. 4. & 17                                                                                              | Eloge que S. Paul fait de<br>l'Eglise de Macédoine. 729                                                                                                    |
| S. Paul ne fait profession<br>de savoir que J E S U S -<br>C H R I S T , & J E S U S -<br>C H R I S T crucifié. 44.<br>45. 49. & 52.                                     | S. Paul se sauve de Da-<br>mas descendu dans une cor-<br>beille le long de la muraille.<br>820.                                                            |
| S. Paul, le pere des Co-<br>rinthiens, les ayant engen-<br>drés en JESUS-CHRIST par<br>l'Evangile, 109. & 124                                                            | S. Paul ravi jusqu'au troi-<br>sième ciel. 839                                                                                                             |
| Pourquoi saint Paul ap-<br>pelle Timothée son très-cher<br>fils. 125                                                                                                     | Dieu permet que saint Paul<br>ressente dans sa chair un ai-<br>guillon, qui est l'ange & le<br>ministre de satan. 843. 854.<br>& 855.                      |
| Lettres de saint Paul per-<br>dues. 151. & 152                                                                                                                           | <b>P A U V R E.</b> Les pauvres<br>plus disposés à faire l'aumô-<br>ne que les riches. 747                                                                 |
| S. Paul travaille de ses<br>mains, pour n'être point à<br>charge à ceux qu'il instrui-<br>soit. 289. 752. & 753                                                          | <b>P A Y E N S.</b> Ce qui a<br>rendu les payens inexcus-<br>ables. 64                                                                                     |
| S. Paul, de loup qu'il étoit,                                                                                                                                            | <b>P E C H E R.</b> Le péché étant<br>le plus grand de tous les<br>maux qui puissent arriver à<br>l'homme, il doit plus exci-<br>ter notre compassion. 157 |
|                                                                                                                                                                          | <b>P R E D I C A T E U R.</b> La<br>V V . 11                                                                                                               |

bonne vie du Prédicateur  
donné plus de poids à ses  
discours que la plus grande  
éloquence.      52

**P R E ' S O M P T I O N.** Celui  
qui préfume de lui-même,  
merite que Dieu l'abandon-  
ne à lui-même.      316

**P R E S T R E.** Les Pâtre-  
tres sont les Anges de l'Egli-  
se.      348

**G R A N D E U R** de la dignité de  
Pâtre.      764

**P R O C R I S**'s bien blâmés  
par saint Paul. 183. & suiv.  
& 180. 181. & suiv.

Suites funestes des procès.  
185. 186. & 187.

**P R O P H È T I S È R.** Ce que  
saint Paul entend par le don  
de prophétiser.      431

## R

**R E C O N N O I S S A N C E.** La  
reconnoissance & l'ac-  
tion-de-graces , un devoir si  
important que d'y manquer,  
c'est ne pas reconnoître Dieu  
pour son Createur, ni Jésus-  
Christ pour son Redem-  
teur.      33

**R E S U R R É C T I O N.** Elle se  
fera en un moment.      505

Point de dogme qui ait  
paru plus incroyable à toute  
la philosophie que celui de  
la resurrection des morts.  
509.

Diverses images de la re-  
surrection dans la nature.  
515. & 516.

**R O M E.** Point d'Eglise ;  
selon le Pape Gelasie , plus

obligée que la première , à  
observer les ordonnances de  
tous les Conciles approuvés  
de l'Eglise universelle. 789

**R O Y A U M E D U CIEL**  
est pour ceux qui ressem-  
blent aux petits enfants.  
438. & 459.

## S

**S A C R E M E N T S.** La marque  
pour reconnoître si nous  
profitons de l'usage des Sa-  
cremens.      514

**S A G E.** Explication de  
ces paroles : Si quelqu'un  
d'entre vous pense être sage,  
qu'il devienne fou pour de-  
venir sage. 85. 101. & 103

**S A G E S S E.** Nul des  
Princes du monde n'a connu  
la sagesse de Dieu. 46. &  
52.

**S A M A R I T A I N.** Ce que  
c'étoit que les Samaritains,  
813.

**S A M U E L.** Son deinté-  
ressement en conduisant le  
peuple.      734

**S A R A** proposé pour exém-  
ple d'obéissance à toutes cel-  
les de son sexe, comme Abra-  
ham l'a été à tous les fidèles  
par la grandeur de sa foi. 364

**S C A N D A L E.** Le pe-  
ché par lequel on scandalise  
son frère plus énorme que  
celui de ceux qui ont porté  
leurs mains factieges sur le  
Seigneur de la gloire. 264.  
& 265.

**S C I E N C E** pernicieuse ,  
si elle n'est réglée par la

**charité.** 255. 256. & suiv.

& de joie.

725

**SÉPARATION** du monde.  
Rien de plus recommandé  
dans l'Ecriture que la sépa-  
ration & la fuite du monde.  
708. & 709.

**Avantages** que nous rece-  
vons des souffrances. 857

T

**TEMPERANCE.** Re-  
gle pour la maniere  
dont on doit user des vian-  
des. 174. & 175

**TEMPLS.** Nos corps &  
nos cœurs sont des temples  
d'un prix infiniment plus  
grand devant Dieu que nos  
temples materiels. 100

**TESTAMENT ANCIEN.** Il  
n'est qu'une figure du nou-  
veau ; & ce qui est arrivé  
dans celui-là à la lettre, se  
trouve spirituellement ac-  
compli dans celui-ci. 422.  
& 475

**THAURSE,** ville de Cilicie  
lieu de la naissance de saint  
Paul. 813

**TRÉMBLEMENT.** Cause  
des tremblemens de terre.  
398

V

**VASES** sacrés vendus  
par S. Ambroise, pour  
en assister les pauvres. 539

**VICTOIRE.** La victoire  
est plus à celui qui soufre  
paisiblement une injure, qu'à  
celui qui ne peut souffrir  
qu'on lui fasse tort. 187

**VIE** présente. Peines &  
tourmens de cette vie, par  
rapport à la misere & à la  
felicité de l'autre, très-le-  
gers & de très-peu de du-  
rée. 652

**SOSTHENES**, que S. Paul  
appelle son frere, avant sa  
conversion chef d'une syna-

gogue de Juifs à Corinthe.

7. & 8.

**SOUFFRANCES.** Pour  
avoir part aux consolations  
de J a s u s - C h r i s t , faut  
avoir part à ses souffrances.  
559

Les souffrances des fidelles  
pourquoi appellées par saint  
Paul les souffrances de J e-  
sus-Christ. 577. & 578

Mystere inconnu au mon-  
de, que l'on puisse être dans  
les souffrances, & en même-  
temps rempli de consolation

## 386 TABLE DES MATIERES.

Ménager avec grand soin le temps de cette vie qui nous est donné pour operer notre salut. 702

VIGILANCE. Veiller , parceque nous ne savons pas à quelle heure le Seigneur doit venir. 513

Veiller à la garde de notre cœur , & ne pas souffrir que le souvenir de Dieu , qui doit être continual en nous , s'efface de notre esprit. 544

VIRGINITE'. Les

peres ne doivent pas empêcher que leurs enfans en consacrent à Dieu leur virginité , lorsqu'ils jugent en conscience que cet état leur est plus convenable que celui du mariage. 225. & 226

Les vierges , selon saint Cyprien , la plus illustre portion du troupeau de J E S U S - C H R I S T . 239

L'humilité est la virginité du cœur , & la virginité de la virginité même. 243

*Fin de la Table des Matieres.*

---

### Fautes à corriger.

- Page 23. l. 11. soient , *lis.* sont.  
l. 26. *lis.* par les miracles & par les raisons tels qu'ils les demandent.  
27. l. 31. & 32. *lis.* & les obligeans.  
42. l. 2. ses . *lis.* les  
43. l. 25. apres le mot de scandale , ajoutez selon eux.  
46. verset 7. *itez la note.*  
47. l. 5. humaine *lis.* humaine.  
57. l. 33. qu'à , *lis.* que  
200. l. 9. prende , *lis.* prendr.  
218. l. 9. qu'ils , *lis.* qu'il.  
219. l. 14. des , *lis.* de  
225. l. 5. *lis.* qui en sont comme.  
222. l. 24. fons , *lis.* sont  
314. l. 27. après JESUS CHRIST , *aj.* qui selon quelques Peres.  
366. l. 5. se trouveroit heureux , *lis.* on se trouveroit peut-être heureux.  
373: verset 24. corpus et , mettez la virgule après corpus.  
380. l. 14. pas , *lis.* par.  
403. l. 27. cest le , *lis.* c'est en un sens le.

410. l. 27. n'estime pas les , *lis.* n'estime pas tant les ; l. 28. mais , *lis.* que  
428. verset 15. psalam , *lis.* psallam  
437. l. 3. *itez or.*  
458. l. 17. *lis.* Mais que pour eux ils devoient  
460. l. 18. & les obligent , *lis.* mais les oblige.  
487. l. 16. deruit , *lis.* détruit  
494. l. 2. pourroient vous , *lis.* pouvoient les.  
511. l. 24. donné , *lis.* donnés  
527. à la note du v. 18. *aj.* lett.  
607. l. 13. Pa ornée, *lis.* les a ornées  
655. à la note v. 13. leur. *lis.* votre.  
668. l. penult. soit déjà accomplie , *lis.* entièrement accomplie.  
670. l. 14. vous , *lis.* nous  
708. l. 15. sont pires , *lis.* sont en un sens.  
754. l. 22. ainsi , *lis.* ainsi  
815. l. 15. étoient , *lis.* étoit



# T A B L E

## DES EPISTRES ET EVANGILES

qui se lisent dans l'Eglise pendant  
toute l'année.

*Le premier chiffre dans cette table marque le chapitre, & les deux autres le premier & le dernier verset de chaque Evangile ou Epistre.*

*L'on n'a point marqué les Epistres aux jours où celles qu'on lit sont prises de l'ancien Testament.*

### L' A V E N T.

#### I. Dimanche.

**E**pistre. *Scientes quia hora.* Rom.  
13. 11. 14.

**E**vangile. *Erunt signa in sole.* Luc  
21. 25. 33.

#### II. Dimanche.

**E**p. *Quaecunque scripta sunt.* Rom.  
15. 4. 13.

**E**vang. *Cum audisset Joannes.* Mat.  
11. 2. 10.

#### III. Dimanche.

**E**p. *Gaudete in Domino.* Philip. 4.  
4. 7.

**E**vang. *Miserunt Iudei.* Jean 1.  
19. 18.

Le M<sup>er</sup>credy des 4. temps.

**E**vang. *Missus est Angelus Gabriel.*  
Luc 1. 16. 38.

Le Vendredi des 4. temps.

**E**vang. *Exurgens Maria.* Luc 1. 39.  
47.

Le Samedi des 4. temps.

**6.** Ep. *Rogamus vos per adventum.*  
2. Thess. 2. 1. 8.

**E**vang. *Anno quintodecimo.* Luc 3.  
1. 6.

#### IV. Dimanche.

**E**p. *Sic nos existimet homo.* 1. Cor.  
4. 1. 5.

**E**vang. *Anno quintodecimo.* Luc 3.  
1. 6.

La Veille de Noël. 24. Dec.

**E**p. *Paulus servus Jesu Christi.*  
Rom. 1. 1. 6.

**E**vang. *Cum esset desponsata.* Mat.  
1. 18. 21.

Le jour de Noël. 25. Décembre.  
A la I. Messe.

**E**p. *Apparuit gratia Dei.* Tite 2.  
11. 15.

**E**vang. *Exiit edictum a Cesare.* Luc  
2. 1. 14.

A la II. Messe.

**E**p. *Apparuit benignitas e*n* huma*n*itas.* Tite 3. 4. 7.

**E**vang. *Pastores loquebantur.* Luc  
2. 15. 20.

A la III. Messe.

**E**p. *Multifariam, multisque modis.*  
Hebr. 1. 1. 12.

**E**vang. *In principio erat Verbum.*  
Jean 1. 1. 14.

S. Estienne I. Martyr. 26. Dec.

**E**p. *Stephanus plenus gratia.* Act.  
6. 8. 10. & 7. 54. 59.

**E**vang. *Ecce ego mitto ad vos.*  
Matth. 23. 34. 39.

S. Jean l'Evangeliste. 27. Dec.

**E**vang. *Sequere me,* Jean 21. 19.  
24.

Les SS. Innocens. 28. Dec.

**E**p. *Vidi supramontem Sion.* Apoc.  
14. 1. 5.

Evang. Angelus Domini apparuit.  
Matth. 2. 13. 18.

S. Thomas de Cantorbery  
29. Decembre.

Ep. Omnis Pontifex. Hebr. 5. 1. 6.

Evang. Ego sum pax pro bono. Jean 10. 11. 16.

Le Dim. dans l'Oct. de Noël.

Ep. Quarto tempore heres. Galat. 4. 1. 7.

Evang. Erant Ioseph et Maria.  
Luc 2. 13. 40.

La Circoncision. 1. Janvier.

Ep. Apparuit gratia Dei. Titus 2. 11. 15.

Evang. Postquam consummati sunt.  
Luc 2. 21.

La Veille des Rois. 5. Janvier.

Ep. Quanto tempore heres. Galat. 4. 1. 7.

Evang. Defunctor Herode. Matth. 2. 19. 23.

Le jour des Rois. 6. Janvier.

Evang. Cum natus esset Jesus.  
Matth. 2. 1. 12.

Le Dim. dans l'Oct. des Rois.

Ep. Obscurum vos per misericordiam  
Dei. Rom. 12. 1. 5.

Evang. Cum factus esset Jesus.  
Luc 2. 42. 52.

L'Octave des Rois.

Evang. Vidi Joannes Jesum ve-  
nientem. Jean 1. 29. 34.

II. Dim. après les Rois.

Ep. Habentes donationes. Rom. 13. 6. 16.

Evang. Nuptiae factae sunt. Jean 2. 1. 11.

III. Dim. après les Rois.

Ep. Nolite esse prudentes. Rom. 12. 16. 21.

Evang. Cum descendisset Jesus.  
Matth. 8. 1. 13.

IV. Dim. après les Rois.

Ep. Nemus quicquam debetis,  
Rom. 13. 8. 10.

Evang. Ascendente Iesu in navi-  
culam. Matth. 8. 23. 27.

V. Dim. après les Rois.

Ep. Induite vos sicut electi Dei.  
Coloss. 3. 12. 17.

Evang. Simile factum est regnum

cælorum homini qui seminavit.  
Matth. 13. 24. 30.

VI. Dim. après les Rois,  
Ep. Gratias agimus Deo. 1. Thess.  
1. 2. 10.

Evang. Simile factum est regnum  
cælorum grano simili. Matth.  
13. 31. 35.

Le Dim. de la Septuag.

Ep. Nescitis quod hi qui in stadiis  
1. Cor. 9. 24. 5. C. 10.

Evang. Simile est regnum cælorum  
homini pastifamilias. Matt. 20.  
1. 16.

Le Dim. de la Sexag.

Ep. Libenter suffertis. 2. Cor. 11.  
19. 9. C. 12.

Evang. Cum turba plurima conve-  
niret. Luc 8. 4. 15.

Le Dim. de la Quinquag.

Ep. Si linguis hominum loqua-  
re. Col. 13. 1. 13.

Evang. Assumxit Jesus duodecim.  
Luc 18. 31. 43.

Le Mardi des Cendres.

Evang. Cum jejunatis. Matth. 6.  
16. 21.

1. Jeudy de Carême.

Evang. Cum introisset Jesus. Marc.  
8. 5. 13.

1. Vendredi de Car.

Evang. Audistis quia dictum est.  
Matth. 5. 43. 4. C. 6.

1. Samedi de Car.

Evang. Cum sero sedum esset.  
Marc. 6. 47. 56.

1. Dim. de Carême.

Ep. Hortamus vos. 2. Cor. 6. 1. 10.

Evang. Ductus est Jesus. Matth. 4.  
1. 11.

1. Lundi de Car.

Evang. Cum venerit Filius homi-  
nis. Matth. 25. 31. 46.

1. Mardi de Car.

Evang. Cum intrasset Jesus Jerico-  
polinem. Matth. 21. 10. 17.

2. Mécr. de Car.

Evang. Magister, volupps à te fa-  
gnum videre. Matth. 12. 38-50.

2. Jeudy de Car.

Evang. Egressus Jesus secessit in  
partes Tyri. Matth. 15. 21. 28.

2. Vendredi de Car.

Evang. Erat dies festus Iudaorum.  
Jean 5. 1. 15.

2. Sam. de Car.

Ep. Rogamus vos, corripite inquietos. 1. Thess. 5. 14. 23.

Evang. Assumxit Iesus Petrum & Jacobum. Matth. 17. 1. 9.

II. Dim. de Carême.

Ep. Rogamus vos, ex obsecramus.  
1. Thess. 4. 1. 7.

Evang. Le même qu'an samedy précédent.

2. Lundy de Car.

Evang. Ego vado, & quareritis me.  
Jean 8. 21. 19.

2. Mardi de Car.

Evang. Super casbedrem Moysi.  
Matth. 23. 1. 12.

3. Mécr. de Car.

Evang. Ascendens Iesus Ierosolymam assumxit discipulos. Matth. 20. 17. 28.

3. Jeudy de Car.

Evang. Homo quidam erat dives.  
Luc 16. 19. 31.

3. Vend. de Car.

Evang. Homo erat pater familias.  
Matth. 21. 33. 46.

3. Sam. de Car.

Evang. Homo quidam habuit duos filios. Luc 15. 11. 32.

III. Dim. de Carême.

Ep. Estois imitatores Dei. Ephes. 5. 1. 9.

Evang. Erat Iesus ejiciens demonium. Luc 11. 14. 26.

3. Lundy de Car.

Evang. Utique dicatis mihi. Luc 4. 23. 30.

3. Mardi de Car.

Evang. Si peccaverit tu tu frater tuus. Matth. 18. 15. 42.

4. Mécr. de Car.

Evang. Quare discipuli cui transgredimur. Matth. 15. 1. 20.

4. Jeudy de Car.

Evang. Surgens Iesus de Syago-  
gia. Luc 4. 38. 44.

4. Vend. de Car.

Evang. Venit Iesus in civitatem Samariae. Jean 4. 5. 42.

4. Sam. de Car.

Evang. Perrexit Iesus in montem Oliveti. Jean 8. 1. 11.

IV. Dim. de Carême.

Ep. Scriptum est quoniam Abraham. Galat. 4. 22. 31.

Evang. Abiit Iesus trans mare Galileam. Jean 6. 1. 15.

4. Lundy de Car.

Evang. Propè erat Pascha Iudaorum. Jean 2. 13. 25.

4. Mardi de Car.

Evang. Jam die festo mediante.

Jean 7. 14. 31.

5. Mécr. de Car.

Evang. Praeteriens Iesus vidit hominem sacrum. Jean 9. 1. 38.

5. Jeudy de Car.

Evang. Ibat Iesus in civitatem qua vocatur Naim. Luc 7. 11. 16.

5. Vend. de Car.

Evang. Erat quidam languens Lazarus. Jean 11. 1. 45.

5. Sam. de Car.

Evang. Ego sum lux mundi. Jean 8. 12. 20.

Le Dim. de la Passion.

Ep. Christus assistens Pontifices  
Hebr. 9. 11. 15.

Evang. Quis ex vobis arguet me.  
de peccate. Jean 8. 46. 59.

Lundy de la Passion.

Evang. Misericordiunt Principes & Phari-  
rijci ministros. Jean 7. 32. 39.

Mardi de la Passion.

Evang. Ambulabat Iesus in Ga-  
lileam. Jean 7. 1. 13.

Mécr. de la Passion.

Evang. Facta sunt Encanaria Iero-  
solymis. Jean 10. 22. 38.

Jeudy de la Passion.

Evang. Rogabat Iesus quidam  
Pharisæus. Luc 7. 36. 50.

Vend. de la Passion.

Evang. Collegerunt Pontifices &  
Pharisei confilium. Jean 11.

47. 54.

Sam. de la Passion.

Evang. Cogitaverunt Principes sa-  
cerdotium. Jean 12. 10. 36.

Le Dim. des Rameaux.

Evangile pour la bénédiction des

- Palmes. Cùm appropinquasset Je-  
sus Jerosolymis. Matth. 21.  
1. 9.
- À la Messe.
- Ep. Hoc enim sentite. Philip. 2.  
5. 11.
- Passio D. N. J. C. secundum  
Math. Les chap. 26. & 27.
- Lundy Saint.
- Evang. Ante sex dies Pasche.  
Jean 12. 1. 9.
- Mardi Saint.
- Passio D. N. J. C. secundum  
Marcum. Les chap. 14. & 15.
- Mécredy Saint.
- Passio D. N. J. C. secundum  
Lucam. Le chap. 22. & v. 53.  
du chap. 23.
- Jeudy Saint.
- Ep. Convenientibus vobis in unum.  
1. Cor. 11. 20. 32.
- Evang. Ante diem festum Pasche  
sciens Iesus. Jean 13. 1. 15.
- Vendredi Saint,
- Passio D. N. J. C. secundum  
Ioannem. Les chap. 18. & 19.
- Samedi Saint.
- Ep. Si consurte existis cum Christo.  
Coloss. 3. 1. 4.
- Evang. Vespre autem sabbati.  
Math. 28. 1. 7.
- Le jour de Pâque.
- Ep. Expurgate vetus fermentum.  
1. Cor. 5. 7. 8.
- Evang. Maria Magdalene & Ja-  
cobi & Salome. Marc 16. 1. 7.
- Lundy.
- Ep. Stans Petrus in medio plebis  
dixit: Viri fratres. Act. 10.  
37. 43.
- Evang. Duo ex discipulis Iesu  
ibant. Luc 24. 13. 35.
- Mardi.
- Ep. Surgens Paulus, & manus silen-  
tium indicens. Act. 13. 16. 33.
- Evang. Stetit Iesus in medio dis-  
cipulorum. Luc 24. 36. 47.
- Mécredy.
- Ep. Aperiens Petrus os suum dixit:  
Viri Israëlit &c. Act. 3. 13. 19.
- Evang. Manifestavit se iterum Ie-  
sus. Jean 21. 1. 14.

- Jeudy.
- Ep. Angelus Domini locutus est ad  
Philippum. Act. 8. 26. 40.
- Evang. Maria stabat ad monumentum.  
Jean 20. 11. 18.
- Vendredi.
- Ep. Christus semel pro peccatis  
nostris. 1. Pier. 3. 18. 22.
- Evang. Undecim discipuli abie-  
runt in Galilæam. Matth. 28.  
16. 20.
- Samedi.
- Ep. Deponentes omnem militiam.  
1. Pier. 2. 1. 10.
- Evang. Una sabbati Maria Mag-  
dalene venit manu. Jean 20.  
1. 9.
- Le Dim. de Quasimodo.
- Ep. Omne quod natum est ex Des-  
vincit. 1. Jean 3. 4. 10.
- Evang. Cùm esset serè die illa.  
Jean 20. 19. 31.
- II. Dim. après Pâque.
- Ep. Christus passus est pro nobis.  
1. Pier. 2. 21. 25.
- Evang. Ego sum Pastor bonus.  
Jean 10. 11. 16.
- III. Dim. après Pâque.
- Ep. Obsecro vos tanquam adve-  
nas. 1. Pier. 2. 11. 18.
- Evang. Modicum & jam non uti  
debitis me. Jean 16. 16. 22.
- I V. Dim. après Pâque.
- Ep. Omne datum optimum. Jac.  
1. 17. 21.
- Evang. Vado ad eum qui misit me.  
Jean 16. 5. 14.
- V. Dim. après Pâque.
- Ep. Estote factores verbi. Jac. 1.  
22. 27.
- Evang. Amen, amen dico vobis, si  
quid petieritis. Jean 16. 23. 30.
- Aux Rogations.
- Ep. Confitemini alterutrum pec-  
cata vestra. Jac. 5. 16. 20.
- Evang. Quis vestrum habebit ami-  
cum. Luc 11. 5. 13.
- La Veille de l'Ascension.
- Ep. Unicuique nostrum data est  
gratia. Ephes. 4. 7. 13.
- Evang. Sublevatis Iesus oculis in  
caelum dixit. Jean 17. 1. 11.

Le jour de l'Ascension.

**Ep.** Primum quidem sermonem feci.  
Act. 1. 1. 11.

**Evang.** Recumbentibus undecim discipulis. Marc 16. 14. 20.

Le Dimanche dans l'Octave de l'Ascension.

**Ep.** Estote prudentes. Et vigilate in orationibus. 1. Pier. 4. 7. 11.

**Evang.** Cum venerit Paracletus. Jean 15. 26. 4. C. 16.

La veille de la Pentec.

**Ep.** Factum est cum Apollo esset Corinthis. Act. 19. 1. 8.

**Evang.** Si diligitis me mandata mea servate. Jean 14. 15. 21.

Le Dim. de la Pentecoste.

**Ep.** Cum complerentur dies Pentecostes. Act. 2. 1. 11.

**Evang.** Si quis diligit me sermone meum servabit. Jean 14. 23. 31.

Lundy.

**Ep.** Aperiens Petrus os suum, dixit: Viri fratres. Act. 10. 42. 48.

**Evang.** Dixit Jesus Nicodemo: Sic Deus dilexit. Jean 3. 16. 21.  
Mardi.

**Ep.** Cum audissent Apostoli qui erant Ierosolymis. Act. 8. 14. 17.

**Evang.** Amen, amen dico vobis: Qui non intrat per ostium. Jean 10. 1. 10.

Mécredy des 4. temp.

1. **Ep.** Stans Petrus cum undecim levavit vocem. Act. 2. 14. 21.

2. **Ep.** Per manus Apostolorum fiebant signa. Act. 5. 12. 16.

**Evang.** Nemo potest venire ad me. Jean 6. 44. 52.

Jeudy.

**Ep.** Philippus descendens in civitatem Samarie. Act. 8. 5. 9.

**Evang.** Convocatis Jesus duodecim Apostolis. Luc 9. 1. 6.

Vend. des 4. temps.

**Evang.** Factum est in iudea die rum. Luc 5. 17. 26.

Sam. des 4. temps.

6. **Ep.** Justificati ex fide pacem habemus. Rom. 5. 1. 5.

**Evang.** Surgens Jesus de Synagoga. Luc 4. 38. 44.

Le Dim. de la Ste. Trinité.

O altitudo divitiarum. Rom. Ep. 1. 32. 36.

**Evang.** Data est mihi omnis potestas. Matth. 28. 18. 20.

I. Dim. après la Pentec.

**Ep.** Deus caritas est. Jean 4. 8. 21,

**Evang.** Estote misericordes. Luc 6. 36. 42.

Le jour du S. Sacrement.

**Ep.** Ego enim accepi à Domino.

1. Cor. 11. 23. 29.

**Evang.** Caro mea verè est cibus. Jean 6. 55. 59.

II. Dim. après la Pentec. dans l'Oct. du S. Sacrement.

**Ep.** Nolite mirari si odit vos mundus. 1. Jean 3. 13. 18.

**Evang.** Homo quidam fecit carnem magnam. Luc 14. 16. 24.

Pour l'Oct. du S. Sacrem.

Comme au jour de la Fête.

III. Dim. après la Pentec.

**Ep.** Humiliamini sub potenti manu Dei. 1. Pier. 5. 6. 11.

**Evang.** Erant appropinquantes ad Jesum Publicani. Luc 15. 1. 10.

IV. Dim. après la Pentec.

**Ep.** Existimo quod non sunt condigne passiones. Rom. 8. 18. 23.

**Evang.** Cum turbæ irruerent in Jesum. Luc 5. 1. 11.

V. Dim. après la Pentec.

**Ep.** Omnes unanimes in oratione estote. 1. Pier. 3. 8. 15.

**Evang.** Amen dico vobis, nisi abundaverit. Matth. 5. 20. 24.

VI. Dim. après la Pentec.

**Ep.** Quicunque baptizati sumus. Rom. 6. 3. 11.

**Evang.** Cum turba multa esset cum Iesu. Marc 8. 1. 9.

VII. Dim. après la Pentec.

**Ep.** Humanum dico propter infirmitatem. Rom. 6. 19. 23.

**Evang.** Attendite à falsis propheticis. Matth. 7. 15. 21.

VIII. Dim. après la Pent.

**Ep.** Debitorum sumus non caro. Rom. 8. 12. 17.

- Evang. *Homo quidam erat dives qui habebat.* Luc 16. 1. 9.
- IX. Dim. après la Pentec.
- Ep. *Non simus concupiscentes malorum.* 1. Cor. 19. 6. 13.
- Evang. *Cum appropinquaret Jesus Jerusalem, videns.* Luc 19. 41. 47.
- X. Dim. après la Pentec.
- Ep. *Scitis quoniam cum gentes essetis.* 1. Cor. 12. 2. 11.
- Evang. *Dixit Jesus ad quosdam.* Luc 18. 9. 14.
- XI. Dim. après la Pentec.
- Ep. *Notum vobis facio Evangelium.* 1. Cor. 15. 1. 10.
- Evang. *Exiens Jesus de finibus Tyri.* Marc 7. 31. 37.
- XII. Dim. après la Pentec.
- Ep. *Fiduciam talam habemus.* 2. Cor. 3. 4. 9.
- Evang. *Beati oculi qui vident.* Luc 10. 23. 37.
- XIII. Dim. après la Pentec.
- Ep. *Abrahe dictae sunt promissiones.* Gal. 3. 16. 22.
- Evang. *Dum ires Jesus in Jerusalem.* Luc 17. 11. 19.
- XIV. Dim. après la Pentec.
- Ep. *Spiritu ambulare.* Gal. 5. 16. 24.
- Evang. *Nemo potest duabus dominis servire.* Matth. 6. 24. 33.
- XV. Dim. après la Pentec.
- Ep. *Si spiritu vivimus.* Gal. 5. 25. 10. c. 6.
- Evang. *Ibi Jesus in civitatem qua vocatus Nam.* Luc 7. 11. 16.
- XVI. Dim. après la Pentec.
- Ep. *Obsecro vos ne deficiatis.* Ephes. 3. 13. 31.
- Evang. *Cum intraret Jesus in domum cuiusdam Principis.* Luc 14. 1. 11.
- XVII. Dim. après la Pentec.
- Ep. *Obsecro vos ego vincere in Domino.* Ephes. 4. 1. 6.
- Evang. *Accesserunt ad Jesus Pharisai, & interrogavit.* Matth. 22. 35. 45.
- Le Méc. des 4. temps. de Sept.
- Evang. *Respondens unus de turba,* Marc 9. 16. 28.

- Le Vend. des 4. temps de Sept.
- Evang. *Rogabat Iesum quidam Phariseus.* Luc 7. 36. 50.
- Le Sam. des 4. temps de Sept.
6. Ep. *Tabernaculum factum est primum.* Heb. 9. 2. 12.
- Evang. *Arborem fici habebat quidam.* Luc 13. 6. 17.
- XVIII. Dim. après la Pentec.
- Ep. *Gratias ago Deo meo semper pro vobis.* 1. Cor. 1. 4. 8.
- Evang. *Ascendens Jesus in naviculam transfretavii.* Matth. 9. 1. 8.
- XIX. Dim. après la Pentec.
- Ep. *Renovamini spiritu mentis vestrae.* Ephes. 4. 23. 28.
- Evang. *Simile factum est regnum celorum homini regi qui fecit nuptias.* Matth. 22. 1. 14.
- XX. Dim. après la Pentec.
- Ep. *Videte quomodo capie ambuletis.* Ephes. 5. 15. 21.
- Evang. *Erat quidam regulus.* Jean 4. 46. 53.
- XXI. Dim. après la Pentec.
- Ep. *Consolamini in Domino.* Ephes. 6. 10. 17.
- Evang. *Simile est regnum celorum homini regi qui voluit rationem ponere.* Matth. 18. 23. 35.
- XXII. Dim. après la Pentec.
- Ep. *Confidimus in Domino Jesus.* Philip. 1. 6. 11.
- Evang. *Abenites Pharisei confundinierunt.* Matth. 22. 15. 21.
- XXIII. Dim. après la Pentec.
- Ep. *Imitatores mei estote.* Philip. 3. 17. 3. c. 4.
- Evang. *Laquente Jesus ad turbas, ecce princeps.* Matth. 9. 18. 26.
- XXIV. & dernier Dim. après la Pentec.
- Ep. *Noi cessamus pro vobis orantes.* Colossi, 1, 9. 14.
- Evang. *Cum videritis abominationem desolationis.* Matth. 24. 15. 35.

### PROPRE DES SAINTS.

*Novembre.*

29. Veille de S. André Apost.
- Evang. *Stabat Joannes, & ex discipulis ejus dico.* Jean 10. 35. 36.

30. S. André Apostre.

Ep. Corde enim credunt ad justitiam. Rom. 10. 10. 18.

Evang. Ambulans Iesas juxta mare Galilææ. Matth. 4. 18. 22.

Décembre.

1. La Concept. de la Vierge.

Evang. Liber generationis Iesu Christi. Matth. 1. 1. 18.

21. S. Thomas Apostre.

Ep. Nam non estis hospites sed advenit. Ephes. 2. 19. 22.

Evang. Thomas annis ex duodecim. Jean 20. 24. 29.

Janvier.

18. La Chaire de S. Pierre à Rome.

Ep. Petrus Apostolus Iesu Christi.

1. Pier. 1. 1. 7.

Evang. Venit Iesus in partes Cæsareae. Matth. 16. 13. 19.

25. Convers. de S. Paul Apost.

Ep. Scandalis adhuc spiritans. Act. 9. 1. 22.

Evang. Ecce nos relinquimus omnia. Matth. 19. 27. 29.

Février.

2. La Purific. de la Vierge.

Evang. Postquam impleti sunt dies purgationis. Luc 2. 22. 32.

5. Ste. Agathe Vierge & Mart.

Ep. Videte vocatiōnēm vestram.

1. Cor. 1. 26. 31.

Evang. Si licet homini dimittere uxorem. Matth. 19. 3. 12.

24. Du 25. S. Mathias. Apost.

Ep. Exutgens Petrus in medio fratrum, dixit. Act. 1. 15. 26.

Evang. Respondens Iesus dixit: Confiteor tibi, Pater. Matth. 11. 25. 30.

Mars.

19. S. Joseph.

Evang. Cum esset desponsata. Matth. 1. 18. 21.

25. L'Annunc. de la Vierge.

Evang. Missus est Angelus Gabriel. Luc 1. 26. 38.

Avril.

25. S. Marc Evangéliste.

Evang. Designavit Dominus quod alios 72. Luc 10. 1. 9.

May.

1. S. Jacque & S. Philippe Apostres.

Evang. Non turbetur cor vestrum. Jean 14. 1. 13.

2. S. Athanase Evêque.

Ep. Non nosmetipos predicamus.

2. Cor. 4. 5. 14.

Evang. Cum persequentur vos. Matth. 10. 23. 28.

3. Invention de la Sce. Croix.

Ep. Hoc enim sentite. Philip. 2. 5. 11.

Evang. Erat homo ex Pharisæis. Jean 3. 1. 15.

Juin.

1. S. Barnabé Apostre.

Ep. Multus numerus credentium.

Act. 11. 21. 27. Cor 12. 1. 3.

Evang. Ecce ego mitto vos. Matth. 10. 6. 22.

22. S. Paulin Evêque.

Ep. Scitis gratiam Domini nostri Iesu Christi. 2. Cor. 8. 9. 13.

Evang. Nolite timere pusillus græx. Luc 12. 32. 34.

23. La Veille de S. Jean-Bapt.

Evang. Fuit in diebus Herodis. Luc 1. 5. 17.

24. S. Jean-Baptiste.

Evang. Elizabeth impleum est tempius pariendi. Luc 1. 37. 68.

28. Veille de saint Pierre

& saint Paul.

Ep. Petrus & Joannes ascenderunt. Act. 3. 1. 10.

Evang. Dixit Iesus Simoni Petro. Jean 21. 19. 19.

29. S. Pierre & S. Paul Apostres.

Ep. Misit Herodes rex manus. Act. 12. 1. 11.

Evang. Venit Iesus in partes Cæsareae. Matth. 16. 13. 19.

30. Commem. de S. Paul Apost.

Ep. Notum vobis facio Evangelium. Gal. 1. 11. 20.

Evang. Ecce ego mitto vos. Matth. 10. 15. 22.

Juillet.

2. La Visitation de la Vierge.

Evang. Exurgens Maria abiit. Luc 1. 39. 47.

17. S. Alexis Confesseur.  
Ep. *Est quæstus magnus pietas.*  
1. Tim. 6. 6. 12.
- Evang. *Ecce nos reliquimus omnia.* Matth. 19. 27. 29.
22. Ste. Madelene.  
Evang. *Rogabat Iesum quidam Phariseus.* Luc 7. 36. 50.
25. S. Jacque Apostre.  
Ep. *Puto quod Deus nos Apostolos.* 1. Cor. 4. 9. 15.
- Evang. *Accessit ad Iesum mater filiorum Zebedæi.* Matt. 20. 20. 23.
26. Ste. Anne Mere de la Vierge à Paris 28.
- Evang. *Simile est regnum cœlorum thesauro abscondito.* Matth. 13. 44. 52.
29. Ste. Marthe Vierge.  
Evang. *Intravit Iesus in quoddam castellum.* Luc 11. 38. 42.  
*Souff.*
6. La Transfiguration.  
Ep. *Non doctas fabulas fecuti.*  
2. Pier. 1. 16. 19.
- Evang. *Assumxit Iesus Petrum & Jacobum, & Joannem.* Matth. 17. 1. 9.
10. S. Laurent Martyr.  
Ep. *Qui parè seminat.* 2. Cor. 9. 6. 10.
- Evang. *Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti.* Jean 12. 24. 26.
15. L'Assomption de la Vierge.  
Evang. *Intravit Iesus in quoddam castellum.* Luc. 11. 38. 42.
24. S. Barthelemy Apost.  
Ep. *Voseffis corpus Christi.* 1. Cor. 12. 27. 31.
- Evang. *Exiit Iesus in montem orare.* Luc 6. 12. 18.
25. S. Louis Roy de France.  
Evang. *Homo quidam nobilis abiit.* Luc 19. 12. 26.
29. La Decollat. de S. Jean-Bapt.  
Evang. *Misit Herodes ac tenuit Joannem.* Marc 6. 17. 29.  
*Septembre.*
8. La Nativité de la Vierge.  
Evang. *Iiber generationis Iesu Christi.* Matth. 1. 1-16.

14. L'Exaltat. de la Ste. Croix.  
Ep. *Hoc enim sentite in vobis.* Philip. 2. 5. 11.
- Evang. *Nunc judicium est mundi.* Jean 12. 31. 36.
20. Veille de S. Matth. Apost.  
Evang. *Vidit Iesus Publicanum.* Luc 5. 27. 32.
21. S. Matthieu Apostre.  
Evang. *Vidit Iesus hominem sedente in telonio.* Mat. 9. 9. 13.
29. La Dedicace de S. Michel Archange.  
Ep. *Significavit Deus quæ oportet fieri.* Apoc. 1. 1. 5.
- Evang. *Accesserunt discipuli ad Iesum.* Matth. 18. 1. 10.  
*Octobre.*
4. S. François Confesseur.  
Ep. *Mihi autem absit gloriari.* Gal. 6. 14. 18.
- Evang. *Respondens Iesus dixit: Confiteor tibi, Pater.* Matth. 11. 25. 30.
9. S. Denys & ses compagnons Martyrs.  
Ep. *Stans Paulus in medio Areæ pagi.* Act. 17. 22. 34.
- Evang. *Attendite à fermento Phariseorum.* Luc 12. 1. 8. A Paris l'Evang. *Descendens Iesus de monte.* Luc 6. 17. 23.
18. S. Luc Evangeliste.  
Ep. *Gratiar. ago Deo qui dedit.* 2. Cor. 8. 16. 24.
- Evang. *Designavit Dominus & alios 72.* Luc 10. 1. 9.
27. Veille des SS. Simon & Jude Apostres.  
Ep. *Spectaculum facti sumus.* 1. Cor. 4. 9. 14.
- Evang. *Dixit Iesus discipulis suis: Ego sum vitis vera.* Jean 15. 1. 17.
28. S. Simon S. Jude. Apost.  
Ep. *Unicuique nostrum data est gratia.* Ephes. 4. 7. 13.
- Evang. *Hac mando vobis, ut diligatis.* Jean 15. 17. 25.
31. Veille de tous les SS.  
Ep. *Ecce ego Joannes vidi in meo diu.* APOC. 5. 6. 12.

Evang. *Descendens Jesus de morte.* Luc. 6. 17. 23.

*Novembre.*

1. Tous les Saints.

Ep. *Ecce ego Joannes vidi alterum Angelum.* Apoc. 7. 2. 12.

Evang. *Videns Jesus turbas.* Matt. 5. 1. 12.

2. Commemoration des Morts.

Ep. *Ecce mysterium vobis dico.* 1. Cor. 15. 51. 57.

Evang. *Amen, amen dico vobis, quia venit hora.* Jean 5. 25. 29.

11. S. Martin Evêque.

Evang. *Nemo lucernam accendit.* Luc 11. 33. 36.

21. La Presentat. de la Vierge.

Evang. *Loquente Jesus ad turbas.* Luc 11. 27. 28.

25. Ste. Catherine Vierge & Martyre.

Evang. *Simile est regnum caelorum decem virginibus.* Matth. 25. 1. 13.

## COMMUN DES SAINTS.

Veille d'un Martyr.

Evang. *Hoc est preceptum meum.* Jean 15. 12. 16.

Un Saint Martyr Pontife.

Ep. *Benedictus Deus, & Pater Domini nostri.* 2. Cor. 1. 3. 7.

Autre Ep. *Beatus vir qui suffert.* Jac. 1. 12. 18.

Evang. *Si quis venie ad me, & non edit.* Luc 1. 4. 26. 33.

Autre Evang. *Si quis vult post me venire.* Matth. 16. 24. 27.

Un Saint Martyr non Pontife.

Ep. *Memor esto Dominum Iesum Christum.* 2. Tim. 2. 8. 10. 3. Co. 10. 12.

Autre Ep. *Omne gaudium existimare.* Jac. 1. 2. 12.

Autre Ep. *Communicantes Christi passionibus.* 1. Pier. 4. 13. 19.

Evang. *Nihil est opertum quod non revelabitur.* Matth. 10. 26. 32.

Autre Evang. *Nolite arbitrari quia pacem.* Matth. 10. 34. 42.

Autre Evang. *Nisi granum frumenti.* Jean 12. 24. 26.

Un S. Martyr au temps de Pâque.

Evang. *Ego sum vitis vera.* Jean 15. 1. 7.

Plusieurs SS. Martyrs au temps de Pâque.

Ep. *Benedictus Deus & Pater Domini nostri Jesus Christi.* 1. Pier. 1. 3. 7.

Autre Ep. *Post haec ego Joannes audivi.* Apoc. 19. 1. 9.

Evang. *Ego sum vitis, vos palmites.* Jean 15. 5. 11.

Autre Evang. *Amen, amen dico vobis, quia plorabitis.* Jean 16. 20. 22.

Plusieurs SS. Martyrs hors du temps de Pâque.

Ep. *Justificati ex fide.* Rom. 5. 1. 5.

Autre. *Non sunt condignae passiones.* Rom. 8. 18. 23.

Autre. *Exhibeamus nosmetipso.* 2. Cor. 6. 4. 10.

Autre. *Rememoramini pristinos dies.* Heb. 10. 32. 38.

Autre. *Sancti per fidem vicerunt regna.* Hebr. 11. 33. 39.

Autre. *Respondit unus de senioribus.* Apoc. 7. 13. 17.

Evang. *Sedente Jesus super montem Oliveti.* Matth. 24. 3. 13.

Autre. *Videns Jesus turbas.* Matth. 5. 1. 12.

Autre. *Confiteor tibi, Pater.* Matth. 11. 25. 30.

Autre. *Qui vos audit, me audit.* Luc 10. 16. 20.

Autre. *Vae vobis qui adificatis.* Luc 11. 47. 51.

Autre. *Attende a fermento Pharisaeorum.* Luc 12. 1. 8.

Un S. Confesseur Pontife.

Ep. *Omnis Pontifex ex hominibus.* Hebreus 5. 1. 4.

Autre. *Plures facti sunt sacerdotes.* Heb. 7. 23. 27.

Autre. *Mementote praepositorum vestrorum.* Hebr. 13. 7. 17.

Evang. *Vigilate, quia nescitis.* Matth. 24. 42. 47.

Autre. *Homo peregrinus proficisciens.* Matth. 25. 14. 23.

# 896 TABLE DES EPIS. ET EVANG.

Autre. *Videte, vigilate & brate.*

    Marc 13. 33. 37.

Autre. *Nemo lucernam accendit.*

    Luc 11. 33. 36.

    Un S. Docteur.

Ep. *Testificor eorum Deo.* 2. Tim.  
4. 1. 8.

Evang. *Vos estis sal terre.* Matth.  
5. 13. 19.

    Un S. Confesseur non Penseur.

Ep. *Spectaculum facti sumus mun-  
do,* 1. Cor. 4. 9. 14.

Autre. *Quae mihi fuerunt lucra.*  
Philip. 3. 7. 12.

Evang. *Nolite timere pusillus gress.*  
Luc 12. 32. 34.

Autre. *Sicut lumbi vestri preceipiti.*  
Luc 12. 39. 40.

Autre. *Homo quidam nobilis abiit.*  
Luc 19. 12. 26.

    Un Saint Abbé.

Evang. *Ecce nos reliquimus omnium.*  
Matth. 19. 27. 29.

    Une Ste. Vierge & Martyre.

Evang. *Simile est regnum cælorum  
the sauro abscondito.* Matth. 13.  
44. 52.

Autre. *Simile est regnum cælorum  
decent virginibus.* Matth. 25.  
8. 13.

    Une Ste. Vierge non Martyre.

Ep. *De Virginibus præceptum Do-  
mini non habeo.* 1. Cor. 7.  
25. 34.

Autre. *Qui gloriantur, in Domino  
glorietur.* 2. Cor. 10. 17,  
18.

Evang. *Comme pour une Salte  
Vierge & martyre.*

    Une Ste. ni Vierge ni Martyre.

Ep. *I' iduas hoeres que vetè vidua-  
fuit.* 1. Tim. 5. 3. 10.

Evang. *Simile est + dicit.* Matth. 13.  
44. 52. comme cy-dessus.

    La Dedicace d'une Eglise.

Ep. *Vidi civitatem sanctam Jeru-  
salem.* Apoc. 21. 2. 5.

Evang. *Ingressus Jesus perambu-  
labat Jerico.* Luc 19. 1. 10.

    Pour un Mort.

Ep. *Nolumus vos ignorare.* 1.  
Thess. 4. 13. 18.

Autre. *Audiri vocem de cælo.*  
Apoc. 14. 13.

Evang. *Omnis qui dicit mihi Pa-  
ter. Jean 6. 37. 40.*

Autre. *Ego sum panis vivus.*  
Jean 6. 51. 55.

Autre. *Dixit Martha ad Iesum.*  
Jean 11. 27. 27.

Fin de la Table des Epist. & Evang.

Numérisé par Google.

PDF original :

<http://google.fr/books?id=TmxTAAAAcAAJ>